This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

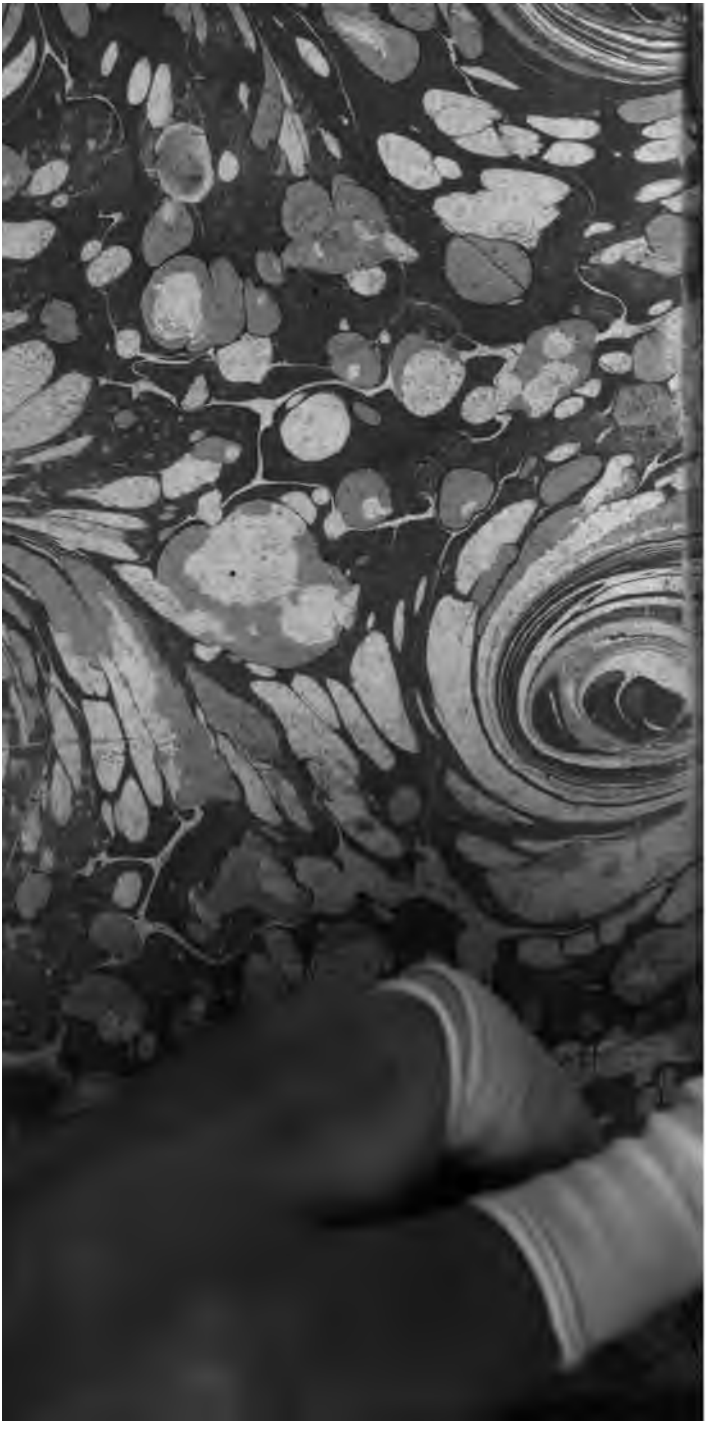

braire

DICTIONNAIRE APOSTOLIQUE;

A L'USAGE

DE MM. LES CURÉS DES VILLES ET DE LA CAMPAGNE,

Et de tous ceux qui ſe deſtinent à la Chaire :

Par le P. HYACINTHE DE MONTARGON, Auguſtin de Notre-Dame des Victoires, Prédicateur du Roi, Aumônier & Prédicateur Ordinaire du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.

(Spiritus Domini Evangeliſare pauperibus miſit me. *Iſ.* 61. & *Luc.* 4.)

TOME TROISIÉME.

Le prix eſt de 4 liv. en blanc, & de 5 liv. relié.

A PARIS,

Chez AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN, Libraire & Imprimeur, rue S. Jacques, au Coq.

MDCCLV.

Avec Approbations, & Privilége du Roi.

141. f. 115.

TABLE
DES DISCOURS
ET
DES DESSEINS
Contenus dans ce troiſiéme Volume.

SUR LE JEUSNE.
PREMIER DESSEIN.

DIVISION. Conſidérons d'abord quelle eſt l'obligation du Jeûne pendant le Carême, enſuite nous examinerons comment l'on doit ſanctifier le Jeûne. 1°. Vous verrez que ne point jeûner c'eſt un grand péché. 2°. Vous apprendrez de quelle maniere vous devez rendre le Jeûne méritoire.

PREMIERE PARTIE. J'ai deſſein de faire ſentir aux violateurs de la Loi du Jeûne toute l'indignité de leur prévarication pour les ramener, s'il eſt poſſible, à l'obſervance d'une pratique ſi ſacrée. Que faites-vous donc, vous qui violez la Loi du Jeûne & de l'abſtinence dans le ſaint temps du Carême? 1°. Vous foulez aux pieds la Loi la plus ancienne, la plus juſte, & en même temps la plus favorable à l'état préſent où vous êtes, qui eſt un état de péché. 2°. Vous cauſez dans l'Egliſe un ſcandale affreux. 3° Vous vous rendez indigne de participer au temps Paſchal à la communion du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.

SECONDE PARTIE Ce n'eſt pas aſſez de jeûner, il faut encore ſanctifier le Jeûne. Or pour en venir là il faut 1°. qu'il ſoit aſſez rigoureux pour vous tenir lieu de pénitence. 2°. Il faut qu'il vous faſſe pratiquer de bonnes œuvres. 3°. Il faut qu'il vous prémuniſſe contre le péché & qu'il vous en faſſe éviter toutes les occaſions.

SECOND DESSEIN.

DIVISION. On doit jeûner, & rien ne peut en diſpenſer qu'une impoſſibilité morale : Premiere propoſition. On doit jeûner conformément aux Loix de l'Egliſe, & rien ne peut en autoriſer le relâchement à

Seconde propoſition. Dès qu'on ſe diſpenſe du Jeûne on viole le précepte ; dès qu'on en veut adoucir la pratique, on va contre l'eſprit & l'intention de l'Egliſe : c'eſt pourquoi 1°. j'établirai la Loi du Jeûne contre les diſpenſes trop ordinaires qu'on en prend : 2°. Je défendrai la ſévérité du Jeûne contre les lâches adouciſſemens qu'on y apporte. *Pag. 46 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. De quelque côté que le Chrétien s'enviſage, je dis qu'il ne peut ſans une raiſon légitime & une impoſſibilité morale ſe diſpenſer d'accomplir la Loi du Jeûne. 1°. Le Jeûne eſt un précepte, donc il ne peut s'en diſpenſer ſans ſe rendre coupable de déſobéiſſance & envers Dieu, & envers l'Egliſe. 2°. Le Jeûne eſt un remède qui prévient les péchés : donc il ne peut en négliger la pratique ſans témérité. 3°. Le Jeûne eſt une peine légere qui efface les péchés en les puniſſant : donc il ne peut s'en diſpenſer ſans injuſtice.

SECONDE PARTIE. Les adouciſſemens qu'on ſe permet dans le Jeûne regardent ou ce qu'il y a dans le Jeûne d'extérieur & de ſenſible, ou ce qu'il y a d'intérieur & de ſpirituel à s'abſtenir de certaines viandes, &c. voilà ce qu'il y a d'extérieur ; joindre à cette abſtinence la fuite des plaiſirs, dès occaſions, &c. voilà ce qui s'appelle l'intérieur & l'eſprit du Jeûne. Or je dis que l'on péche contre la ſévérité du Jeûne par les adouciſſemens qu'on y apporte. 1°. On péche contre la fin du Jeûne qui eſt d'affoiblir le corps par l'abſtinence des alimens ordinaires. 2°. On péche contre l'étendue, &, pour ainſi dire, contre l'intégrité du Jeûne, qui renferme encore plus la privation des plaiſirs que celle des alimens corporels.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. LA Loi du Jeûne eſt pour tous les Chrétiens : cette vérité eſt ſi bien établie, qu'elle n'a pas beſoin de preuves ; mais dans la ſuppoſition, mes Freres, que de raiſons eſſentielles vous en diſpenſent ! Je viens vous preſcrire une eſpéce toute particuliere de Jeûne ſpirituel qui ſuppléra au Jeûne corporel : ceci poſé, je dis, & c'eſt la premiere réflexion que vous devez vous précautionner contre le péché dans le Carême avec plus de ſoin encore que dans toute autre temps ; enſuite nous examinerons dans la ſeconde réflexion les moyens qu'il faut prendre pour parvenir à cet heureux but. *Pag. 69 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. C'eſt une obligation impoſée en tout temps à tous les Chrétiens de fuir le péché ; mais il

faut convenir que dans les ſaints jours du Carême c'eſt, ce ſemble, le temps où l'on doit rompre plus ouvertement encore avec lui, c'eſt-à-dire, 1°. vous qui juſqu'à préſent étiez adonnés à l'intempérance, à l'yvrognerie, &c. devenez ſobres; c'eſt-à-dire, 2°. vous qui étiez ſujets aux juremens & aux blaſphêmes, &c. corrigez-vous; c'eſt à-dire, 3°. vous qui avez fait tort au prochain dans ſes biens, ou dans ſon honneur, réparez vos injuſtices; vous qui ne pouvez jeûner, voilà de quoi y ſuppléer.

SECONDE PARTIE. Des raiſons eſſentielles peuvent vous diſpenſer du Jeûne corporel, nous en convenons; mais ce dont rien ne vous diſpenſe & ne peut vous diſpenſer, ſur-tout dans le ſaint temps de Carême, c'eſt 1°. d'entrer conformément à l'intention de l'Egliſe dans un eſprit de pénitence: 2°. de vous approcher plus fréquemment du Tribunal de la réconciliation: 3°. d'entendre plus aſſidument la parole de Dieu.

SUR L'IMPURETÉ.

PREMIER DESSEIN.

DIVISION. JE prétends m'élever contre un vice qui eſt le vice de toute la terre, celui qu'on ſe pardonne plus facilement, & qui cependant eſt le moins pardonné; pour en inſpirer toute l'horreur qu'il mérite, je dis 1°. qu'il n'eſt point de crime plus déteſtable en lui-même que l'impureté: 2°. qu'il n'eſt point de crime dont les occaſions ſoient plus fréquentes que celui de l'impureté: 3°. qu'il n'eſt point de crime plus déplorable dans ſes effets que celui de l'impureté. Les déſordres, les dangers, les ſuites de l'impureté. *Pag.* 108. *& ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. Qu'eſt-ce que l'impureté dans ſes principes de la Religon? 1°. C'eſt une idolatrie. 2°. C'eſt un ſacrilége: l'homme impur rend à la créature des hommages qui ne ſont dûs qu'à Dieu; preuve de ſon idolâtrie: l'homme impur déshonore Jeſus-Chriſt dans ſes membres les plus ſacrés; preuve de ſon ſacrilége.

SECONDE PARTIE. Il n'eſt point de péché dont les occaſions ſoient plus dangéreuſes que celui de l'impureté; j'en donne deux raiſons: 1°. parce que tout tente dans le monde: 2°. parce qu'il n'eſt perſonne qui ne puiſſe être tenté.

TROISIEME PARTIE. Quelles ſont donc les ſuites de l'impureté? En peu de mots les voici: 1°. un trouble affreux: 2°. un aveuglement étrange: 3°. un impéni-

tence preſque néceſſaire. Après cela ſeroit-il beſoin de faire remarquer combien il eſt important de ſe prémunir contre un vice, le plus honteux des vices?

SECOND DESSEIN.

DIVISION. JE viens combattre ici un vice qu'on n'oſe preſque reprendre, parce qu'on rougit de le nommer; n'eſt ce pas aſſez dire pour vous déſigner la paſſion de l'impureté, pour vous prémunir contre elle? J'avance deux propoſitions également terribles: 1°. point de paſſion dont l'empire ſoit plus tyrannique: 2°. point de paſſion dont le châtiment ſoit plus frappant. *Pag.* 138.

PREMIERE PARTIE. Il eſt de votre intérêt, & il eſt de mon devoir de faire ſentir toute la tyrannie de la paſſion impure, & de montrer l'étrange ſervitude où elle réduit tous ſes partiſans. 1°. Servitude cruelle, puiſqu'elle ôte le repos. 2°. Servitude pernicieuſe, puiſqu'elle aveugle ſur les plus importans devoirs du ſalut. 3°. Servitude impérieuſe, puiſqu'elle impoſe à ceux qu'elle captive une eſpéce de néceſſité.

SECONDE PARTIE. Dieu pour ſe venger de ceux qui ſe livrent à la tyrannie de la paſſion honteuſe, exerce à leur égard deux ſortes de châtimens, châtimens extérieurs, châtimens intérieurs. Il punit l'impudique 1°. en ſa ſanté; 2°. en ſon honneur; 3°. dans ſes biens: en ſa ſanté par les maladies: en ſon honneur par l'infâmie: en ſes biens par la plus triſte indigence: voilà pour l'extérieur. Châtimens intérieurs, 1°. par la rechûte, 2° par l'endurciſſement; 3°. par l'impénitence.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. POur faire ſortir de leurs égaremens, & convertir ceux qui ſont déja, ou qui ſont ſur le point de devenir les malheureux eſclaves de la paſſion impure; j'entreprends de montrer 1°. quelles ſont les cauſes de ce péché: 2°. quels ſont ſes effets: 3°. quels ſont les malheurs qui ſuivent ce péché: 4°. quels ſont les moyens les plus propres pour ſe précautionner contre ce péché. *Pag.* 158 *& ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. Quelles ſont les voies qui conduiſent à l'impureté? Diſons mieux, quelles ſont les cauſes de ce péché? Les voici: 1°. les regards dangéreux: 2°. les diſcours déshonnêtes: 3°. les compagnies ſuſpectes.

SECONDE PARTIE. Deux effets particuliers, mais bien funeſtes de l'impureté: 1°. elle ſouille le corps qui eſt le

temple de Dieu : 2°. elle ſouille l'ame qui en eſt plus particulierement le ſanctuaire.

TROISIEME PARTIE. De tous les péchés aucun que Dieu ait puni plus ſévérement que celui de l'impureté, & contre lequel il ait exercé des châtimens plus formidables : 1°. châtimens généraux qui montrent que Dieu a de tout temps puni l'impureté : 2°. châtimens particuliers qui font voir que les vengeances du Seigneur éclateront plus particulierement ſur les Chrétiens qui ſe ſeront rendus coupables de ce péché.

QUATRIEME PARTIE. Après vous avoir montré les cauſes, les effets, les malheurs de la paſſion impure, ſerois-je aſſez heureux pour vous voir mettre tout en œuvre pour vous précautionner contre ſes attaques ! Or quelles ſont ces précautions ? 1°. Vous défier de vous-mêmes : 2°. repouſſer l'ennemi dès ſes premieres attaques : 3°. fuir les occaſions.

SUR LE JUGEMENT DERNIER.

PREMIER DESSEIN.

DIVISION. POur vous faire craindre le Jugement dernier, j'aurai rémſſi, ſi je puis bien vous faire comprendre & la grandeur de Dieu au jour du Jugement, & la miſére du pécheur : deux ſpectacles également terribles ; ainſi vous verrez 1°. la gloire & le triomphe de Dieu lorſqu'il jugera le pécheur : 2°. la honte & la déſolation du pécheur lorſqu'il ſera jugé de Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'au Jugement dernier Dieu ſera grand, parce qu'il y ſera manifeſté, & que le pécheur y ſera miſérable, parce qu'il y ſera confondu. *Pag.* 201.

PREMIERE PARTIE. La gloire de Dieu ne demeurera pas toujours obſcurcie par la malignité des hommes : ce ſera au Jugement dernier qu'il ſe fera reconnoître univerſellement de ſes créatures, parce qu'en effet ce ſera alors que ſe produiſant avec tout l'appareil de ſa Majeſté ſouveraine, il paroîtra auſſi grand, auſſi redoutable qu'il l'eſt : 1°. dans ſa puiſſance, dont il déploiera toute l'autorité : 2°. dans ſa ſainteté, dont il relevera tout l'éclat : 3°. dans ſa Juſtice, dont il fera ſentir toute la rigueur.

SECONDE PARTIE. Le pécheur à la vûe de ſon Juge tombera dans une déſolation extrême, ſelon l'expreſſion du Sage : 1°. déſolation cauſée par la vûe de ſes péchés,

dont il démêlera toute la noirceur ſans reſſource pour les expier : 2°. déſolation cauſée par la vûe de ſes fauſſes vertus, dont il connoîtra tout le vuide ſans moyen pour les rectifier : 3°. déſolation cauſée par la vûe de ſes complices, dont il eſſuiera tous les reproches ſans qu'il ait rien à leur répliquer : 4°. déſolation cauſée par la vûe des Juſtes, dont il enviera toute la gloire ſans eſpérance de la poſſéder. Quelle ſource féconde de confuſion & de déſeſpoir !

SECOND DESSEIN.

Divi-sion. N'Attendez point que pour ménager votre délicateſſe nous trahiſſions notre devoir, au riſque de vous déplaire : nous vous parlerons du Jugement dernier ; heureux ſi nous en venons au point de vous intimider ! Pour tâcher d'y réuſſir, j'entreprends de vous faire voir 1°. la ſévérité du Juge : 2°. le déſeſpoir des coupables. *Pag.* 133 *& ſuiv.*

Premiere Partie. Pour vous donner en peu de mots une juſte idée de la ſévérité du Juge qui doit venir à la fin des ſiécles, il ſuffit de vous dire que les pécheurs trouveront dans la perſonne de Jeſus-Chriſt : 1°. un Juge incorruptible qui les reprendra ſans ménagement : 2°. un Juge terrible qui les jugera ſans miſéricorde : 3°. un Juge inflexible qui les condamnera ſans retour.

Seconde Partie. Ce qui rendra le Jugement dernier ſi formidable au pécheur, c'eſt 1°. qu'il y ſera examiné à la rigueur : 2°. qu'il y ſera démaſqué : 3°. qu'il y ſera condamné. Examen dont il reconnoîtra la juſtice, manifeſtation dont il ſupportera l'infamie, condamnation dont il confeſſera l'équité.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

Divi-sion. 1°. AU Jugement dernier tous les excès du pécheur y ſeront connus. 2°. Au Jugement dernier tous les excès du pécheur y ſeront punis. Crime connu, crime puni. *Pag.* 258 *& ſuiv.*

Premiere Partie. La perfection de la nature de notre Dieu, c'eſt, dit le Prophête Roi, de pénétrer ſur-tout le plus ſecret des cœurs ; de-là il eſt facile de conclure qu'au Jugement dernier Dieu mettra en évidence 1°. la réalité du crime : 2°. la fauſſeté des prétendues vertus.

Seconde Partie. Vous avez vû que Dieu, comme Juge infiniment éclairé, a connu tous les crimes du pécheur ; & maintenant comme Juge infiniment juſte, il va les punir. Tremblez, pécheurs, votre arrêt va être

prononcé : arrêt conforme à cette ſainte [illegible] de Dieu qui ne peut rien ſouffrir de ſouillé : arrêt établi ſur cette ſévérité qui ne pardonne rien : arrêt qui doit s'exécuter ſans que rien en puiſſe adoucir la rigueur. La Juſtice de Dieu eſt 1°. pure & ſainte, 2°. ſévere & rigoureuſe, 3°. inflexible & inexorable.

SUR LA LOI EVANGÉLIQUE.

PREMIER DESSEIN.

DIVISION. POur ramener ici tous les Chrétiens à l'obéiſſance qu'ils doivent à la Loi Evangélique, je me propoſe d'en combattre de deux ſortes : les premiers ſe figurent la Loi trop ſévere, & en quelque ſorte impraticable, & par-là refuſent de l'obſerver : les ſeconds, quoique l'obſervant, ne tirent aucun fruit de ſon obſervance, parce qu'ils en altérent l'eſprit ou en reſſerent l'étendue. Or je veux montrer 1°. que les préjugés ſur leſquels on s'appuie dans le monde pour ſe diſpenſer de pratiquer la Loi, ſont injuſtes & déraiſonnables : 2°. que les abus & les relâchemens que l'on y apporte, ſont frivoles & contraires à cette même Loi. *Pag. 295 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. C'eſt pour vous conduire à cette ſoumiſſion juſte & raiſonnable que vous devez à la Loi, que je prétends combattre l'injuſtice de vos préjugés. Premier préjugé : Vous regardez cette Loi ſainte comme trop humiliante ; & je dis 1°. qu'elle eſt glorieuſe. Second préjugé : Vous l'enviſagez comme triſte & rebutante ; je dis 2°. qu'elle eſt aimable. Troiſiéme préjugé : Vous l'enviſagez comme bien au-deſſus de vos forces ; & je dis 3°. qu'elle eſt facile à pratiquer. Quatriéme préjugé : Vous la regardez comme toute mêlée d'obſcurités & d'incertitudes : & je dis 4°. que rien n'eſt plus clair que cette Loi, qu'elle eſt très-facile à entendre.

SECONDE PARTIE. Pour confondre les abus qui rendent l'obſervance de la Loi Evangélique inutile & infructueuſe ; il ſuffit, ce ſemble, de les expoſer : or j'en trouve trois grands ; ſur-tout 1°. l'abus des mondains qui s'imaginent que dans certains états & certaines conditions on peut s'en diſpenſer : 2°. celui des perſonnes régulieres qui croient qu'on peut négliger les moindres points de la Loi, pourvu qu'on obſerve les plus importans : 3°. le dernier abus qu'on peut appeller Judaïque, c'eſt celui de ces faux Chrétiens qui ſe contentent de l'ex-

térieur de la Loi, & ſe flattent que de quelque maniere qu'on l'obſerve l'on doit être tranquille. Les premiers verront que la Loi eſt indiſpenſable dans tous les états : les ſeconds apprendront que la Loi eſt univerſelle dans tous ſes articles : les troiſiémes conviendront que pour bien obſerver la Loi il faut la remplir en vûe de Dieu & par des motifs qui n'aient rien d'humain.

SECOND DESSEIN.

DIVISION. TEnons-nous-en à deux propoſitions bien ſimples, mais qui peuvent fournir un grand champ de morale ſur l'obſervance de la Loi Evangélique. Je dis 1°. que les prétextes que l'on apporte pour ſe diſpenſer de la Loi, ne ſont nullement recevables au Tribunal de la Religion, pas même à celui de la raiſon. 2°. L'on examinera comment il faut obſerver la Loi. *Pag.* 325.

PREMIERE PARTIE. La déſobéiſſance de l'homme à la Loi vient de trois ſources, l'orgueil, la préſomption, la lâcheté : de ces trois ſources naiſſent trois ſortes de prétextes : 1°. le prétexte de qualité qui naît de l'orgueil : 2°. le prétexte de l'âge qui vient de la préſomption : 3°. le prétexte de ſévérité qui ne peut partir que de la lâcheté : il faut montrer aux premiers qu'en fait de Loi le rang n'eſt pas pour eux un titre d'impunité ; aux ſeconds combien péſe peu le prétexte de jeuneſſe ſur lequel ils s'appuient ; aux troiſiémes combien ils ſont injuſtes de tenter à ſecouer le joug de la Loi.

SECONDE PARTIE. Comment faut-il obſerver la Loi de Dieu ? Voici comme je réponds à cette queſtion : il faut l'obſerver 1°. ſoigneuſement, ſans rien excepter : 2°. ſcrupuleuſement, ſans rien négliger : 3°. aveuglément, ſans rien examiner. Qui vous fait donc trouver la Loi ſi rigoureuſe, Chrétiens lâches ? C'eſt 1°. que vous ne la pratiquez pas ſoigneuſement : vous exceptez preſque toujours quelque choſe : 2°. vous ne la pratiquez pas ſcrupuleuſement : vous négligez des devoirs eſſentiels : 3°. vous ne la pratiquez pas aveuglément & avec ſoumiſſion : ce qui vous porte à l'examiner.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. JE veux aujourd'hui vous convaincre, Chrétiens, que vos plaintes ſont très-mal fondées quand vous vous récriez contre la ſévérité de la Loi, & que vous vous rendez coupables de la plus monſtrueuſe négligence quand vous ne mettez pas tous vos ſoins pour la

remplir. Pour vous faire ſentir ces vérités, je vous montrerai 1°. quelles ſont les obligations que vous impoſe la Loi de l'Evangile ; par-là vous verrez qu'elle n'eſt pas trop ſévere. 2° Je vous apprendrai dans quelles diſpoſitions vous devez accomplir la Loi de l'Evangile : par-là je vous ferai convenir de votre lâcheté. Les obligations de la Loi. Les conditions réquiſes pour remplir la Loi *Pag.* 344. *& ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. Pour convenir que la Loi n'eſt pas trop ſévere, il ne faut qu'examiner les obligations qu'elle nous impoſe : il y en a de trois ſortes : 1°. obligations par rapport à Dieu : 2°. par rapport au prochain : 3° par rapport à nous-mêmes. Or ſous quelque regard que vous enviſagiez la Loi, il eſt facile de vous montrer qu'il n'y a rien qui ne la juſtifie pleinement de la rigueur que vous lui prêtez

SECONDE PARTIE. Trois courtes réflexions vous inſtruiront des moyens dont vous devez uſer pour bien remplir la Loi : vous devez l'obſerver 1°. avec un zéle prompt, 2° avec un zéle univerſel, 3°. avec un zéle conſtant : zéle prompt, c'eſt-à-dire, un zéle qui nous la faſſe obſerver auſſi tôt que nous la connoiſſons : zéle univerſel, c'eſt-à-dire, un zéle qui nous la faſſe rémplir dans toutes ſes circonſtances : zéle conſtant : c'eſt-à-dire, un zéle qui nous la faſſe pratiquer fidélement juſqu'à la fin.

SUR LE MARIAGE.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. POur vous former une juſte idée du Mariage conſidérez-le 1°. dans ſon commencement, 2°. dans ſa fin. Avant que d'être marié il y a des écueils & des fauſſes démarches à éviter : quand vous êtes marié il y a de grands devoirs à remplir. Voici donc tout le plan de ce Diſcours : 1°. ce que vous devez faire avant que de vous marier : 2°. ce que vous devez faire dans l'état du Mariage. *Pag.* 381.

PREMIERE PARTIE. Il y a pluſieurs défauts à éviter quand l'on veut contracter un Mariage. Je m'arrête à trois principaux : 1°. on ne conſulte point Dieu : premier défaut, 2°. l'inclination & le premier abord décident pour le choix : ſecond défaut ; 3°. la fin qu'on s'y propoſe n'eſt rien moins que la ſanctification : troiſiéme défaut. Tout autant d'abus que je veux tâcher de faire éviter à ceux qui

ne ſont pas encore mariés, en leur montrant 1°. qu'il faut conſulter Dieu ſur l'état que l'on prend, 2°. ſur le choix que l'on fait, 3°. ſur la fin que l'on ſe propoſe.

SECONDE PARTIE. Etes vous mariés? l'Apôtre S. Paul vous inſtruit de vos devoirs. 1°. Maris, aimez vos femmes : premiere obligation qui régle les devoirs du mari à l'égard de ſa femme. 2°. Femmes, ſoyez ſoumiſes à vos maris : ſeconde obligation qui régle les devoirs de la femme à l'égard de ſon mari. 3°. Veillez ſur vos enfans, inſtruiſez-les, corrigez-les : troiſiéme obligation qui régle les devoirs des deux époux à l'égard de leurs enfans.

SUR LA MÉDISANCE.

PREMIER DESSEIN.

DIVISION. POur vous donner horreur de la médiſance, & vous porter à vous en corriger ſi vous y êtes enclins; il ſuffit de vous montrer que ce vice eſt 1°. honteux dans ſon principe, 2°. très-funeſte dans ſes ſuites. *Pag.* 419.

PREMIERE PARTIE. A conſidérer la médiſance dans ſon principe, l'on ſera forcé de convenir que c'eſt preſque toujours la paſſion qui en eſt la ſource; & quelle paſſion? Il y en a de plus d'une ſorte: 1°. paſſion de vanité: 2°. paſſion d'envie: 3°. paſſion de vengeance: 4°. paſſion de libertinage.

SECONDE PARTIE. Le S. Eſprit dans la peinture qu'il paroît avoir faite des médiſans, les appelle une nation monſtrueuſe, qui au lieu de dents ſe ſert d'épées, comme s'il vouloit nous faire entendre par là que la langue du médiſant fait elle ſeule ce que feroit le tranchant de pluſieurs épées, puiſqu'elle donne la mort 1°. à celui qui médit, 2°. à ceux devant qui on médit, 3°. à celui de qui on médit

SECOND DESSEIN.

DIVISION. POint de vice que l'on ſoit plus ingénieux à déguiſer que celui de la médiſance; & tel eſt déja un infâme détracteur qui croit à peine s'être permis quelque choſe de contraire à la charité; médire à découvert, c'eſt une médiſance groſſiére qu'on s'impute; mais médire finement, c'eſt une médiſance qu'on ſe pardonne; médire avec emportement, c'eſt une médiſance outrée dont on ſe juge coupable; mais médire tranquille-

ment, c'eſt une médiſance dont on ne ſe fait pas un crime ; médire avec intention de faire tort à ſon prochain, ce ſont des médiſances qu'on condamne ; mais médire par un principe de zéle, c'eſt une médiſance qu'on range preſque au nombre de ſes vertus. Pour réprimer, s'il eſt poſſible, ces trois différentes eſpéces de médiſance, je dis 1°. que les médiſances fines & délicates ſont les plus dangereuſes à ceux qui les écoutent : 2°. que les médiſances modérées & raiſonnables ſont les plus cruelles à ceux qu'elles attaquent : 3°. que les médiſances pieuſes & charitables ſont les plus funeſtes à ceux qui les débitent. *Pag. 449 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. La premiere eſpéce des médiſans qui ne ſe font pas grand ſcrupule de l'être, ce ſont les médiſans agréables ; & c'eſt par l'endroit même qu'ils ſe jugent les plus innocens, que je les trouve plus coupables ; comment cela ? Parce que l'agrément dont ils aſſaiſonnent la médiſance, la rend 1°. & plus propre à être écoutée, 2°. & plus propre à ſe répandre.

SECONDE PARTIE. La médiſance modérée ne manque point de prétexte pour colorer ſon injuſtice ; mais c'eſt de tous ces prétextes que je prétends me ſervir, pour faire voir ſon inhumanité & ſa barbarie, & de montrer que cette guerre qu'elle déclare au prochain eſt d'autant plus cruelle, qu'elle eſt 1°. plus difficile à prévoir, 2°. plus dure à ſupporter.

TROISIEME PARTIE. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'un dévot médiſant, ſi Dieu ne le touche, eſt de tous les détracteurs le plus déſeſpéré ; car pour ſe défaire d'un vice, il faut d'abord en concevoir toute l'horreur ; enſuite en réparer tous les dommages. Or les médiſances pieuſes ſont 1°. les plus ſujettes à aveugler, 2°. les plus difficiles à réparer.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. LA médiſance eſt le péché duquel on ſe plaint davantage ; & c'eſt cependant celui qu'on aime le plus ; mais que l'on en penſeroit différemment, ſi l'on vouloit ſe convaincre de ces deux vérités ! 1°. que la médiſance eſt une ſource de malédiction pour ceux qui s'en rendent coupables ; 2°. une ſource de bénédiction pour ceux qui en ſont les objets, & ſur qui elle tombe. *Pag. 473.*

PREMIERE PARTIE. Oui, la médiſance eſt une ſource de malédiction pour ceux qui s'en rendent coupables ; comment cela ? Trois réflexions vont vous l'apprendre.

1°. La médiſance nous rend les objets de la haine de Dieu : premiere ſource de malédiction. 2°. La médiſance produit les effets les plus déplorables : ſeconde ſource de malédiction. 3°. Enfin la médiſance eſt un péché, je ne dis pas irréparable ; mais très-difficile à réparer : troiſiéme ſource de malédiction.

SECONDE PARTIE. Dans la malheureuſe néceſſité où nous ſommes d'être tour à tour le ſujet des médiſances & des calomnies des hommes, nous avons cet avantage que ſi nous ſçavons en profiter elles peuvent être pour nous les ſources de mille bénédictions ; comment cela ? Le voici. 1°. Souffrez chrétiennement les médiſances que l'on fait de vous & vous deviendrez chers à Jeſus-Chriſt, parce que vous ſuivrez l'exemple qu'il vous en a donné. 2°. Soutfrez ſans murmure les médiſances, elles ſeront un contrepoiſon à l'orgueil qui s'empareroit de vos cœurs, ſi les hommes parloient avantageuſement de vous. 3°. Souffrez avec patience les médiſances : cette patience ſervira de ſupplément à la ſatisfaction que vous devez à Dieu de vos péchés.

SUR LA MISERICORDE DE DIEU.

PREMIER DESSEIN.

DIVISION. DEux ſortes de Chrétiens ſe trompent & s'abuſent au ſujet de la miſéricorde : les uns s'en défient lorſqu'ils ſont ſur le point de ſe jetter entre ſes bras ; & cette défiance empêche, ou du moins retarde leur retour vers Dieu : les autres en préſument lors même qu'ils perſéverent dans le crime ; & cette préſomption les entretient opiniatrément dans leurs mauvaiſes habitudes. Pour éviter toute extrémité ſur ce point, il faut montrer aux premiers la miſéricorde avec toutes ſes prérogatives, & leur faire voir qu'elle n'a point de bornes dans ſon étendue : il faut enſuite déſabuſer les ſeconds & leur faire entendre combien eſt criminelle leur préſomption. Retumons tout ceci. 1°. Pécheurs défians, voulez-vous ſincérement vous convertir ? On vous dira tout ce que vous pouvez attendre de plus conſolant pour conſommer ce grand ouvrage. 2°. Pécheurs préſomptueux, voulez-vous obſtinément différer votre converſion, vous entendrez tout ce qu'il y a de plus terrible & de plus formidable pour condamner votre fauſſe confiance. *Pag. 512 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. Trois objets de défiance ſe préſentent d'abord aux Chrétiens défians : un Dieu offenſé, un homme indigne & rempli de miſéres, un compoſé de crimes & d'iniquités : voici trois vérités que je leur oppoſe pour les engager à tout eſpérer de la miſéricorde divine ; c'eſt 1°. parce que celui qu'ils ont offenſé eſt Dieu : 2°. parce qu'ils ſont hommes eux-mêmes : 3°. parce qu'ils ſont pécheurs. Ainſi la nature de leur Dieu, l'idée de leur condition, la grandeur de leurs offenſes, trois motifs de confiance que je prétends fournir à tout pécheur qui eſt dans la réſolution ſincére de ſe convertir.

SECONDE PARTIE. Commettre le péché ſous le ſpécieux prétexte de la bonté de Dieu, c'eſt le crime des Chrétiens préſomptueux. Or pour leur apprendre ce qu'ils doivent craindre d'un pareil ſentiment, je dis que cette préſomption eſt 1°. téméraire en elle-même, 2°. funeſte au pécheur, 3°. très-injurieuſe à Dieu.

SECOND DESSEIN.

DIVISION. NE nous repoſons pas tellement ſur la miſéricorde, que nous oublions ſa juſtice. Ainſi, pour vous faire eſpérer & craindre tout à la fois, arrêtons-nous à deux propoſitions également intéreſſantes. O vous qui déſeſpérez, ranimez votre confiance à la vûe des démarches amoureuſes de votre Dieu. O vous qui eſpérez trop, craignez les ſuites de l'abus que vous faites des miſéricordes de votre Dieu. 1°. Les motifs qui doivent vous faire eſpérer dans la miſéricorde. 2°. Les raiſons qui doivent vous faire craindre d'abuſer de la miſéricorde. *Pag. 537 & ſuiv.*

PREMIERE PARTIE. La ſimple expoſition des démarches amoureuſes du Seigneur Dieu, ſuffit pour condamner l'injuſte défiance de certains Chrétiens, & réveiller leur confiance. 1°. Dieu cherche le pécheur : 1°. il l'attend : 3°. il le preſſe : 4°. il le reçoit : 5°. il lui pardonne. En faut-il davantage pour raſſurer le pécheur contre ſa défiance ?

SECONDE PARTIE. Les fondemens de l'eſpoir des pécheurs préſomptueux ſont ruineux : avec la miſéricorde de Dieu nous eſpérons, diſent-ils, que nous aurons le temps de nous convertir : ils ſe flattent d'en avoir la volonté quand il leur plaira ; de plus ils comptent ſur la grace : trois illuſions dont il faut faire ſentir tout le faux. Pécheurs qui eſpérez trop, 1°. ne comptez pas trop ſur le temps : il y a tout à craindre qu'il ne vous manque ;

2°. défiez-vous de votre volonté, de ſa nature elle eſt inconſtante : 3°. ne faites pas tant de fonds ſur la grace, l'abus que vous en avez fait tant de fois pourroit en avoir tari la ſource.

DESSEIN DU DISCOURS FAMILIER.

DIVISION. CE qui forme d'étranges illuſions ſur la miſéricorde, c'eſt que l'on attend tout de Dieu malgré ſon obſtination dans le péché : aveuglement d'autant plus déplorable, qu'il conduit comme par dégrés à abuſer des graces que le Seigneur nous avoit préparées par le ſacrilége mépris que nous faiſons de ſa miſéricorde ; mépris qui par une juſte punition nous attire les plus ſéveres châtimens. Mais pour traiter tout ceci plus méthodiquement, je dis 1°. que l'abus que l'on fait de la miſéricorde de Dieu renferme le mépris le plus outrageant : 2°. que la punition qui ſuit infailliblement l'abus que l'on a fait de la miſéricorde, eſt la plus funeſte & la plus terrible. *Pag. 159.*

PREMIERE PARTIE. De quelle multitude de péchés ne ſe charge point un pécheur qui abuſe des miſéricordes de ſon Dieu : 1°. péchés d'ingratitude : 2°. péchés de préſomption : 3°. péchés de malice. Le détail de ces trois vérités ſuffira pour vous faire concevoir l'énormité du crime de celui qui abuſe de la miſéricorde de Dieu.

SECONDE PARTIE. Les enfans du Royaume ſeront jettés dans les ténébres extérieurs : punition éclatante qui ſe vérifie ſur-tout dans ces pécheurs qui abuſent de la miſéricorde ; comme enfans du Royaume ils avoient des droits inconteſtables ſur le Ciel, dont ils ſeront dépoſſédés : premiere preuve de leur malheur. En conſéquence de leurs droits ils pouvoient s'épargner des châtimens, & ils ſeront jettés dans les ténébres : ſeconde preuve de leur malheur.

Fin de la Table des Deſſeins du troiſiéme Volume.

OBSERVATION.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR LE JEÛNE EN GÉNÉRAL, ET SUR LE CARESME;

LES OBLIGATIONS QU'IL IMPOSE, & la maniere de l'obſerver.

NOus allons donner dans ce Traité tout ce que nous croirons de plus propre à réveiller la ferveur des Fidéles au ſujet du Jeûne que l'Egliſe impoſe à ſes enfans, & qui eſt cependant ſi publiquement violé durant les jours de la ſainte quarantaine. Deux ſortes de perſonnes ont levé l'étendart contre cette pratique ancienne de l'Egliſe, les Hérétiques & les Libertins; les premiers la jugeant trop exceſſive en ſévérité, ont pris le parti de la combattre avec opiniatreté; les ſeconds ſe joignant aux premiers, moins par principe de rébellion que par prétexte de délicateſſe, ne ceſſent de donner les

plus pitoyables excuſes pour s'y ſouſtraire. Celuy des Prédicateurs qui ſçauroit mieux réunir ces deux objets ſans omettre cependant la maniere d'obſerver le Jeûne, auroit, à mon avis, réuſſi dans un Diſcours ſur ce ſujet. L'on ſent aſſez, ſans doute, que dans les matériaux que je vais fournir, tant pour le Jeûne en général, que pour celui du Carême, l'on pourra ſpécifier aiſément le Jeûne des Vigiles, des Quatre-Temps, les abſtinences du Vendredi & du Samedi. Pour ce qui eſt des Jeûnes de pure dévotion, je me garderai bien de rien preſcrire là-deſſus; je dirai ſeulement en paſſant qu'il eſt de la prudence de ceux qui voudroient s'en impoſer de prendre avis de leurs Directeurs & de ceux à qui ils ont confié le ſoin de leur ame.

Réflexions Théologiques & Morales ſur le Jeûne & l'obſervation du Carême, &c.

Définition du Jeûne.

QU'eſt-ce que le Jeûne? C'eſt un acte de la vertu de tempérance qui conſiſte à nous priver dans certains temps marqués par l'Egliſe des choſes permiſes dans les autres temps : ce qui fait qu'il y a une différence eſſentielle entre la ſobriété & le jeûne : car un homme ſobre peut uſer indifféremment de tout ce qui ſert à la nourriture & au ſoutien de la vie; mais celui qui jeûne doit s'abſtenir même des choſes licites.

Pourquoi le Jeûne nous eſt commandé.

Le Docteur Angelique dit qu'il y a trois raiſons principales, pour leſquelles le Jeûne eſt principalement ordonné. 1°. Pour dompter la chair & réprimer ſes mouvemens : *Aſſumitur jejunium ad concupiſcentias carnis reprimendas.* 2°. Afin que notre eſprit ſoit plus libre pour ſe porter à la contemplation des choſes céleſtes : *Ad hoc ut mens liberius elevetur ad ſublimia contemplanda.* 3°. Afin de ſatisfaire à Dieu pour les offenſes que

nous avons commiſes en violant ſes Loix, & nous punir nous-mêmes : *Ad ſatisfaciendum pro peccatis.* Ces raiſons regardent le Jeûne en général.

D. Thom. 2. 2. quæſt. 147. art. 1. Quels ſont les temps que l'Egliſe a déterminés pour le Jeûne.

Les temps que l'Egliſe a marqués pour le Jeûne, ſont le Carême, les Quatre-Temps, les veilles des grandes ſolemnités : ces Jeûnes ſont d'inſtitution Apoſtolique, & ont été reçus & obſervés unaniquement par tous les fidéles. Les Peres aſſemblés dans différens Conciles ont ratifié ce qu'avoient fait les Apôtres : c'eſt de quoi Saint Auguſtin nous donne une preuve dans ſon Livre des Héréſies, en rapportant la condamnation d'Aerius, lequel ayant embraſſé le parti des Ariens, oſa s'élever contre l'Egliſe Catholique, de ce qu'elle avoit déterminé certains temps & certains jours de jeûne, ſoutenant que cela bleſſoit la liberté chrétienne, & que c'étoit vouloir aſſujettir de nouveau les fidéles au joug de la Loi. Mais les ſaints Peres qui ſçavoient que la véritable liberté de la Loi de grace conſiſte à être affranchi du péché, à quoi le Jeûne eſt très-utile, ne laiſſerent pas de paſſer outre, ſans avoir égard à ce vain prétexte, & confirmerent ce qui avoit été inſtitué par les Apôtres.

D. Aug. Lib. de Hæreſibus, Hæreſ. 53. c. 6.

Motifs des SS. Peres dans l'établiſſement du jeûne du Carême.

Les motifs qui paroiſſent avoir déterminé nos Peres dans la foi à l'établiſſement du Jeûne de la ſainte quarantaine, ſont de pluſieurs ſortes ; 1°. Ils ont conſidéré que ſi Dieu dans la Loi de Moyſe avoit ordonné à ſon peuple de lui offrir la dixme des biens & des revenus qu'il poſſédoit, il étoit juſte que dans la Loi de grace nous lui payaſſions par le Jeûne du Carême, comme la dixme de toute notre vie : *Nos dum per triginta, & ſex dies affligimur quaſi anni noſtri decimas Deo damus*, &c. 2°. Ils ont jugé que le temps le plus convenable pour ce Jeûne de quarante jours étoit celui qui approchoit le plus de la paſſion & de la

D. Greg. Hom. 16. in Evang.

mort du Sauveur. C'eſt avec raiſon, dit Saint Leon, que les ſaints Apôtres inſtruits par le Saint-Eſprit, ont ordonné ces grands Jeûnes, afin que prenant quelque part à la croix du Fils de Dieu, nous faſſions pour lui quelque choſe de ce qu'il a fait pour nous, ſelon l'avis de l'Apôtre : Si nous prenons part à ſes ſouffrances, nous aurons auſſi part à ſa gloire : *Meritò à ſanctis Apoſtolis per doctrinam Spiritûs ſancti majora ſunt ordinata jejunia ut per commune conſortium crucis Chriſti quod propter nos geſſit ageremus.* 3°. Ces hommes inſpirés de Dieu ont penſé que pour l'expiation de péchés commis durant le cours de l'année un Jeûne de quarante jours accompagné d'aumônes & de prieres ſeroit une ſatisfaction raiſonnable & proportionnée, ſur-tout, ſi elle étoit jointe à celle que le Sauveur a faite ſur la croix au nom de tous les pécheurs : *Quadraginta enim dierum jejunio quævis iniquitas peccatoris exorari poteſt*, &c. 4°. Ajoutons à ces raiſons, que ces hommes Apoſtoliques ont cru que ce Jeûne étant bien accompli immédiatement avant la Paſſion & la Réſurrection du Sauveur, ſeroit une préparation très-convenable, non-ſeulement aux pécheurs, mais encore aux Chrétiens fidéles pour célébrer la Pâque, & ſe nourrir du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt : *In omnibus ſolemnitatibus Chriſtianis non ignoramus Paſchale Sacramentum*, &c.

S. Leo Serm. 9. de Quadrag.

D. Aug. Serm. 69. de temp.

S. Leo Serm. 9. de Quadrag.

Le Jeûne en général eſt auſſi ancien que le monde.

Il faut avouer qu'en matiere de Religion l'antiquité porte avec ſoi un caractere de force & d'infaillibilité. Or je dis que le précepte du Jeûne a l'antiquité pour fondement, qu'il a commencé avec le monde, que le premier homme n'en a pas été exempt ; n'y avoit-il pas dans le paradis terreſtre un fruit défendu, auquel on ne pouvoit toucher ſans ſe rendre coupable de la plus funeſte déſobéiſſance ? N'y avoit-il pas dans

la Loi écrite des viandes interdites, dont on ne pouvoit uſer ſans encourir l'indignation du Seigneur ? Y a-t-il rien de plus recommandé dans les divines Ecritures que le Jeûne aux jours ſolemnels ? Il y en avoit pluſieurs qui étoient ordonnés. Moyſe lui-même jeûna pendant quarante jours. C'étoit à leurs abſtinences & à leurs jeûnes continuels que les Patriarches & les Prophétes étoient redevables de ces faveurs diſtinguées qu'ils recevoient du ciel ; comment les Judiths & les Eſthers, ces femmes illuſtres de l'ancien Teſtament obtenoient-elles grace pour Iſraël ſur le panchant de ſa ruine ? L'Ecriture nous l'apprend : elles humilioient par leurs jeûnes leur ame & leur corps.

Pourquoi Jeſus-Chriſt a-t-il jeûné quarante jours & quarante nuits ? Etoit-ce pour ſe préparer à la tentation ? N'étoit-il pas ſûr du triomphe ? Etoit-ce pour expier quelque foibleſſe ? Mais l'horrible blaſphême ! Impeccable de ſa nature, & ſaint par eſſence, ſon innocence & ſa ſainteté ne purent jamais être ſuſceptibles de la moindre flétriſſure. Non, nul autre motif, dit ſaint Ambroiſe, ne l'a engagé à jeûner ainſi, que le deſſein qu'il avoit de conſacrer dans ſa propre perſonne le jeûne auquel l'Egliſe oblige ſes enfans chaque année, & les y force autant par ſon exemple que par ſon autorité : *Sanctam quadrageſimam Dominus conſecravit.* Auſſi, dit S. Chryſoſtôme, dès que les Apôtres purent s'aſſembler, ils firent une Loi de la ſainte quarantaine : *Congregati ſanxerunt quadraginta dies jejunii.* Ainſi le jeûne de Jeſus-Chriſt a paſſé juſqu'aux Apôtres, des Apôtres aux premiers Chrétiens, des premiers fidéles il s'eſt perpétué juſqu'à nous ; point de nation où la Loi du Jeûne n'ait été publiée dès le commencement de la foi, & reçue

Le Jeûne du Carême eſt auſſi ancien que l'Egliſe.

avec joie de toutes ſortes de perſonnes.

Quand il n'y auroit point de précepte de l'Egliſe pour jeûner, l'exemple de J. C. devroit ſeul nous y engager.

Suppoſons, ce qui n'eſt pas, que tout ce que la vénérable antiquité a cru du Jeûne, eſt faux; tandis que je lirai dans les ſaintes Ecritures que mon divin Sauveur a jeûné, c'en ſera aſſez pour pouvoir nous dire à nous-mêmes que rien n'eſt plus convenable que nous jeûnions à ſon exemple; ce divin maître ne nous dit il pas par toutes ſes actions de l'imiter & de le ſuivre autant qu'il eſt en nous ? Que l'incrédule penſe de nous & de nos jeûnes tout ce que peut lui inſpirer un eſprit d'indocilité & de révolte; quand nous n'aurions que l'avantage de nous conformer mieux que lui au divin modéle que nous ſommes tous obligés de copier, nous en aurions aſſez pour nous aſſujettir à un Jeûne conſacré dans ſon adorable perſonne.

Il eſt trop pénible de s'aſſujettir au Jeûne; il affoiblit les forces.

Le jeûne, diſent les Chrétiens lâches, comme de concert avec nos Héréſiarques, n'eſt pas un précepte que tout le monde puiſſe accomplir, il affoiblit les forces de la nature ? eh bien, je le veux. C'eſt auſſi l'intention de l'Egliſe quand elle nous le commande; il faut affliger le corps pour fortifier l'eſprit, qui ne ſe porte jamais mieux que quand la chair eſt infirme, dit l'Apôtre. Mais le jeûne diminue les forces du corps; je le veux encore. Mais écoutez ce que dit Tertullien : rien ne plaît davantage à Dieu que la maigreur du corps; plus il ſera deſſéché par l'âpreté des mortifications, moins il ſera ſujet à la corruption dans le tombeau, & par conſéquent plus il reſſuſcitera glorieuſement.

Tertul. Lib. de Jejun.

Le Jeûne n'eſt pas un conſeil ſeulement, mais un précepte.

Quelques prétextes que puiſſe vous fournir la délicateſſe, ſouvenez-vous que le jeûne n'eſt pas ſeulement un conſeil ſalutaire, mais un précepte dont on ne peut ſe diſpenſer ſans une raiſon légitime : c'eſt un précepte auquel nous ſommes obligés par

trois ſortes de Loix. Par la Loi naturelle qui veut que la chair ſoit ſoumiſe à l'eſprit : & par conſéquent, dit le Docteur Angelique, que nous nous ſervions du Jeûne, qui eſt néceſſaire pour la réduire à cette ſoumiſſion. Par la Loi divine qui porte : Convertiſſez-vous à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, dans les plaintes, dans les larmes. Enfin, par la Loi de l'Egliſe, laquelle fondée ſur ces deux premieres, le commande à tous les Chrétiens en certaines ſaiſons de l'année, non pour introduire une Loi nouvelle, mais pour déterminer le temps & les moyens qu'elle a jugé les plus propres pour l'accompliſſement de ce précepte, auquel nous étions déja obligés par les deux autres Loix.

Combien de Chrétiens s'imaginent remplir le précepte du Jeûne en le violant.

Rien n'eſt plus ſurprenant que la maniere dont jeûnent la plûpart des Chrétiens de nos jours. L'on s'abſtient à la vérité des viandes défendues, mais l'on uſe des permiſes avec tant de profuſion, que le Jeûne n'y eſt pas moins violé que dans le temps de débauche. Le Jeûne ne conſiſte pas ſeulement à s'abſtenir des viandes défendues, mais encore à uſer ſobrement des permiſes : car ſeroit-ce jeûner que de ne pas manger des viandes défendues pour en prendre d'autres de plus grand prix qui irritent ſouvent davantage l'appetit, & flattent plus le goût ? Non, ce n'eſt point jeûner, dit S. Auguſtin, c'eſt nourrir ſon jeûne ; c'eſt engraiſſer ſon abſtinence ; ce n'eſt point chercher le reméde contre la concupiſcence, c'eſt en changer la matiere.

Comment il faut obſerver le Jeûne ; quelles en ſont les régles.

Entre toutes les régles principales, établies & obſervées touchant le Jeûne, & qui ſont tirées des Conciles & des Ecrits des Saints Peres, la premiere eſt de ne manger qu'une fois en vingt-quatre heures ; anciennement on faiſoit ce repas le ſoir après les Vêpres durant le Carême ; au-

jourd'hui que l'heure du repas a été avancée, l'Egliſe a ordonné qu'on dît les Vêpres le matin avant ce repas. La ſeconde eſt de ne point manger de chair, ni de tout ce qui en naît, ſur-tout en Carême, & retrancher tout mets délicieux. La troiſiéme de diſtribuer aux pauvres ce qu'on épargne par le jeûne. La quatriéme qui eſt la principale, de s'abſtenir du péché plus particulierement, d'en fuir les occaſions, & de s'occuper à la priere & aux bonnes œuvres.

Ce que doivent faire ceux qui ne peuvent jeûner le Carême.

Il eſt de la prudence de ne s'en point fier à ſoi-même dans une matiere où il eſt ſi dangereux de ſe tromper; ainſi pour ne ſe point abuſer il faut conſulter des guides éclairés; & ſi vous n'avez pas abſolument la force de fournir cette carriere juſqu'au bout, gémiſſez au moins de vous voir ſéparés de l'aſſemblée des fidéles qui obéiſſent à l'Egliſe leur mere, retranchez au moins ce jeu, ces délicateſſes, ces ſomptuoſités criminelles; retranchez tout le ſuperflu de votre table pour ne vous attacher qu'au ſeul néceſſaire à la vie; & ſur-tout dédommagez le Seigneur au défaut du Jeûne, par des prieres plus ferventes, par des aumônes plus abondantes, par une vie plus exemplaire, par la privation de certains plaiſirs qui vous ſeroient peut-être permis, ſi vous étiez moins coupables.

Il y a peu de perſonnes qui entrent dans l'eſprit de l'Egliſe au ſujet du Jeûne.

Quel eſt l'eſprit de l'Egliſe, quand elle nous interdit l'uſage des alimens ordinaires, eſt-ce de changer les délices de notre table, ou de les retrancher tout-à-fait? Eſt-ce d'autoriſer ces repas ſomptueux qui redoublent en Carême la dépenſe des maiſons, ou d'ôter à votre ſenſualité ce que vous devez à la néceſſité des pauvres? Tel étoit l'eſprit des premiers Chrétiens: mais hélas! ſi nous comparions leurs jeûnes aux nôtres, je ne ſçais ſi nos mortifications ne pourroient point

paſſer pour des plaiſirs, nos abſtinences pour des excès & des rafinemens de ſenſualité : ceux-là s'abſtenoient des viandes défendues avec une exactitude qui alloit juſqu'au ſcrupule, dit ſaint Chryſoſtôme, puiſqu'ils euſſent plutôt ſouffert la mort même que de violer l'abſtinence de ce ſaint temps : ceux-ci s'en diſpenſent ſous prétexte d'une foibleſſe légere, & ſouvent même ſur la terreur panique d'une incommodité qu'ils n'ont pas encore. Je ne veux pas dire qu'on doive porter la mortification juſqu'à l'excès. Je ſçais que ſi le Jeûne eſt imaginaire lorſqu'il accorde aux paſſions ce qu'elles demandent ; il eſt indiſcret, s'il refuſe à la nature ce qui lui eſt néceſſaire. Je ſçais, comme l'a dit un grand Patriarche, qu'il eſt établi pour faire mourir les paſſions & non pas les hommes : *Jejunium eſt affectigida non homicida.* *Theod. Balzan. Patr. ant.*

S. Auguſtin diſtingue deux ſortes de perſonnes, en parlant du Jeûne ; les uns qui péchent à l'égard de la quantité des viandes, & qui ſe contentent d'en avoir changé la qualité ; les autres qui n'uſant de ces viandes qu'une fois le jour, le font pourtant avec trop d'abondance & de délicateſſe. Ce ſaint Docteur déclare nettement aux premiers qu'ils commettent un péché mortel, & qu'ils ſe rendent dignes de l'enfer. Jeûner dans les autres jours de l'année, dit ce ſçavant Evêque, c'eſt une action de vertu : mais ne pas jeûner en Carême, c'eſt un crime. Celui qui jeûne dans un autre temps recevra les graces du ciel : mais celui qui ne jeûne pas en celui-ci, éprouvera les peines de l'enfer : *Aliis diebus jejunare remedium, in quadrageſima non jejunare peccatum : alio tempore qui jejunat accipiet indulgentiam, iſto qui non jejunat ſentiet pœnam.* A l'égard de ceux qui ne mangeant qu'une fois le jour le font avec trop de luxe & d'abondance, ils ſe trompent dangereuſement, ajoute encore S. Auguſtin, s'ils ſe perſuadent.

Deux ſortes de Chrétiens violent le précepte du Jeûne du Carême ; qu'en penſe ſaint Auguſtin ?

D. Aug. Serm. 171. de diverſ.

qu'ils faſſent à l'intention de l'Egliſe. Le deſſein de l'Egliſe dans l'ordonnance du Carême eſt de mortifier le Chrétien : or, eſt ce entrer dans ce deſſein que de charger ſa table de mets exquis ? Croyez-moi, conclut le ſaint Docteur, un Jeûne gardé de la ſorte n'eſt pas une ſuppreſſion des anciennes ſenſualités, mais une occaſion à de nouvelles ; ce n'eſt pas-là prendre l'abſtinence, c'eſt ſeulement changer de volupté & de luxe : *Non eſt veterum concupiſcentiarum repreſſio, ſed novarum deliciarum occaſio : hoc non eſt ſuſcipere abſtinentiam ſed mutare luxuriam.*

Idem. Ibid.

Les grands avantages que procure le Jeûne.

L'utilité du Jeûne ſe réduit à trois choſes, ſelon S. Chryſoſtôme ; à jeûner pour ne point pécher ; à jeûner pour donner ; à jeûner pour recevoir : *Jejuna ut non pecces : Jejuna ut eroges : Jejuna ut accipias* : c'eſt-à-dire, que le jeûne ſert à réprimer les tentations, à acquérir les vertus, & à obtenir des graces. Le Jeûne obtient beaucoup de graces, parce que retranchant à l'homme l'uſage de pluſieurs biens de la terre, il le rend digne de ceux du ciel. C'eſt de quoi ſe ſont ſervis, pour fléchir la juſtice divine, ou pour attirer la miſéricorde, ces grands hommes du Teſtament ancien ; par le jeûne Moyſe arrête le bras de Dieu, tout prêt à exterminer le peuple d'Iſraël ; par le jeûne Daniel eſt admis aux révélations les plus ſublimes ; par le jeûne Elie ouvre & ferme le ciel comme il lui plaît. Ne vous en étonnez pas, dit S. Ambroiſe, les paroles par leſquelles tous ces grands hommes demandoient ces faveurs à Dieu ſortoient d'autant de bouches qui jeûnoient, & que rien n'eſt plus puiſſant auprès de Dieu que le Jeûne.

D. Chryſoſt. Serm. 2. de Jejun

Pour jeûner avec fruit, il faut réformer ſes mœurs.

Que ſert-il, ſe demande S. Auguſtin, de ne pas remplir ſon corps de viandes, & de remplir ſon ame de péchés ? Que vous ſert-il que votre viſage pâliſſe à force de jeûner, ſi le démon vous communiquant ſes ſentimens vous fait ſécher de

haine & d'envie ? *Quid prodeſt pallidum eſſe jejuniis, ſi odio & invidiâ liveſcas.* Quel profit enfin prétendez-vous tirer de l'abſtinence que vous faites de la chair des animaux, ſi par vos injuſtices ou par vos médiſances vous déchirez les membres de votre frere ? *Quid prodeſt abſtinere à carnibus ad edendum creatis, & malignis obſtrectationibus fratrum membra lacerare ?* Quels reproches n'auront point à ſupporter ces faux pénitens de leurs jeûnes hypocrites ? Ils connoîtront, mais trop tard, qu'il valoit mieux avoir changé ſes mœurs, que ſes viandes ; s'être abſtenu de pécher, que de manger : *Cur corpus fame diſcrutias cui turpiter peccando blandiris. ?*

D. Aug. Lib. de Eccleſ. dogm.

Idem. Ibid.

Idem. ibid.

Que le Jeûne du Carême ne ſoit pas une invention nouvelle, c'eſt ce qu'il eſt facile de prouver par les Ecrits des Peres & des Conciles. Feuilletons les Ecrits des uns, conſultons les Canons des autres, & nous verrons clairement qu'en la primitive Egliſe pendant les quatre premiers ſiécles, non-ſeulement on faiſoit le Carême, comme les Sermons de S. Chryſôſtome & de S. Auguſtin en font foi, mais encore qu'on tenoit comme indubitable que c'étoit un péché & une tranſgreſſion conſidérable que de ne pas jeûner en Carême. En Afrique le quatriéme Concile de Carthage, auquel aſſiſta S. Auguſtin, déclare que tout Clerc, qui ſans une néceſſité inévitable aura rompu ſon jeûne, doit être dépoſé. S. Jerôme parlant de l'erreur des Montaniſtes qui prétendoient qu'on devoit faire trois Carêmes, leur répond ainſi : Vous obſervez trois Carêmes, comme ſi trois Sauveurs avoient enduré la mort ; pour nous, nous n'en obſervons qu'un, ſelon la tradition des Apôtres ; non pas que nous penſions qu'il ſoit défendu de jeûner toute l'année, excepté cependant depuis Pâques juſques à la Pente-

L'obſervation du Carême n'eſt pas une invention nouvelle.

D. Chryſoſt. Hom. 1. in Geneſ.

D. Aug. Serm. 64. & ſequent. de temp.

Concil. Carthag. Can. 63.

côte, mais parce qu'autre choſe eſt d'offrir ſon préſent à Dieu volontairement, & autre choſe eſt de l'offrir néceſſairement : *Sed quod aliud ſit neceſſitate, aliud voluntate munus offerre.* En Aſie S. Baſile parlant du Jeûne, s'exprime de la ſorte : Il n'y a point de villes, d'iſles, de terre ferme, de lieux ſi écartés où l'édit du Jeûne ne ſoit publié ; les Militaires, les voyageurs, les Marins les Négociants reçoivent avec autant d'empreſſement que de joie cette ſainte ordonnance : *Quia & exercitus, viatores, nauta, negotiatores jejunii edictum cum gaudio excipiunt.* Le Concile de Gangres ordonne, que celui qui ſans néceſſité évidente viole les jeûnes communs venus par tradition, & obſervés dans l'Egliſe, s'il a l'uſage de raiſon, qu'il ſoit anathême ; & S. Gregoire de Nazianze reprenant un Préfet, nommé *Celuſius*, lui dit : Vous diſpenſant de jeûner, vous faites injure aux loix : comment garderez-vous les loix humaines puiſque vous mépriſez les divines ?

D. Hieron. c. 54. ad Marcell.

D. Baſil. orat. 2. de Jejun.

Conc. Gang. 19. circa ann. 774.

S. Greg. Nazianz. epiſt. 74.

Comme l'obſervation du Jeûne rendoit la piété des premiers fidéles plus fervente.

Ce qui nous ſurprendra peut-être, c'eſt que tant que le Jeûne s'eſt pratiqué dans la rigueur, la plûpart des Chrétiens, comme à l'envi l'un de l'autre, faiſoient volontairement beaucoup plus que la loi n'exigeoit d'eux ; au lieu que depuis qu'on l'a preſque détruit à force de l'adoucir, on ne fait pas même ce qui eſt d'une obligation indiſpenſable. S. Chriſoſtome dit que dans la ville de Conſtantinople où il prêchoit, il y avoit une ſainte émulation parmi les fidéles, à qui jeûneroit plus auſterement. Les uns ne mangeoient que de deux jours l'un, les autres ne prenoient chaque jour qu'un peu de pain, & paſſoient ainſi tout le Carême. S. Auguſtin témoigne que de ſon temps il y en avoit pluſieurs, non-ſeulement parmi les hommes, mais parmi les femmes qui étoient fort ſouvent trois jours entiers, & quel-

D. Chryſoſt. Hom 4. in Gen.

quefois davantage, ſans prendre aucune nourriture, & même ſans boire : *Totum triduum & amplius ſapiſſime ſine cibo & potu.* *D. Aug. tract. de moribus Eccleſ.*

DIVERS PASSAGES DE L'ECRITURE. ſur l'obſervation du Jeûne, &c.

Convertimini ad me in toto corde veſtro, in jejunio & in fletu. Joel, 2. 12.

COnvertiſſez-vous à moi de tout votre cœur dans les jeûnes & dans le gémiſſemens.

Nolite jejunare ſicut uſque in hanc diem. Iſaie, 58. 4.

Ne jeûnez plus à l'avenir comme vous avez jeûné juſqu'à préſent.

Humiliaverunt animas ſuas in jejunio. Judith. 4. 8.

Ils humilierent leurs ames dans les jeûnes.

Corpus ſuum humiliavit jejuniis. Eſther, 14. 2.

Eſther humilia ſon corps par les jeûnes.

Bona eſt oratio cum jejunio. Tobie, 12. 8.

La priere avec le jeûne eſt agréable à Dieu.

Humiliabam in jejunio animam meam. Pſ. 34. 13.

J'humiliois mon ame par le jeûne.

Genua mea infirmata ſunt à jejunio. Pſ. 108. 4.

Mes genoux ſont affoiblis par le jeûne.

Cùm jejunatis nolite fieri, ſicut hypocritæ triſtes ; exterminant enim facies ſuas, ut appareant hominibus jejunantes ; amen dico vobis receperunt mercede

Lorſque vous jeûnez, ne ſoyez point triſtes, comme les hypocrites, qui affectent d'avoir un viſage pâle & défiguré, afin que les hommes voient qu'ils jeûnent ; je

dem ſuam. Math. 6. 16. vous dis en vérité qu'ils ont déja reçu leur récompenſe.

Tu autem, cùm jejunas, unge caput tuum & faciem tuam lava, ne videaris hominibus jejunans. Ibid. 17.

Mais vous, lorſque vous jeûnez, parfumez votre tête, & lavez votre viſage, afin de ne pas faire paroître que vous jeûnez.

Hoc genus dæmoniorum non ejicitur niſi in oratione & jejunio. Marc. 9. 28.

Cette ſorte de démons ne peut être chaſſé que par la priere & le jeûne.

Quare diſcipuli Joannis & Phariſæi jejunant, tui autem diſcipuli non jejunant? Ibid. 2. 18.

Pourquoi les diſciples de Jean & ceux des Phariſiens jeûnent-ils, & que vos diſciples ne jeûnent pas ?

Exhibeamus nos ſicut Dei Miniſtros in multâ patientiâ, in jejuniis multis. II. Cor 6. 4.

Comme les Miniſtres de Dieu rendons-nous recommandables par une grande patience & par beaucoup de jeûnes.

Miniſtrantibus illis Domino, & jejunantibus dixit Spiritus ſanctus: Segregate mihi Saulum & Barnabam in opus ad quod aſſumpſi eos. Act. [redacted]

Tandis qu'ils ſacrifioient au Seigneur, & qu'ils jeûnoient, le Saint-Eſprit leur dit: Séparez-moi Saul & Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appellés.

SENTIMENS DES SAINTS PERES ſur le même ſujet.

Premier Siécle.

Quadrageſimam nolite pro nihilo habere; imitationem NE mépriſez point le Carême puiſqu'il eſt inſtitué à l'imitation

cuntinet Dei conversationis. S. Ign. *ad Philipp.*

de celui que le Fils de Dieu a pratiqué lorsqu'il a conversé avec les hommes.

Second Siécle.

Habemus quadragesima dies jejuniis consecratas. Orig. *in Levit.*

Nous avons coutume d'observer les quarante jours qui sont consacrés au jeûne.

Sacrificia Deo grata dico jejunia, jeras & aridas escas. Tert. *de Resur. Carn.*

Offrez des Sacrifices agréables au Seigneur, je veux dire les jeûnes, ne prenant que quelques mets secs.

Ipse Dominus Baptisma suum; & in suo omnium jejuniis dedicavit. Idem. *Lib.* 2. *de Jejun. c.* 8.

Le Sauveur a voulu commencer son Batême par le jeûne, & a donné l'exemple à tous ceux qui le recevront de s'y disposer de la même maniere.

Troisiéme Siécle.

Jejunium si discretione regatur, omnem carnis rebellionem edomat. S. Cyp. *de Jejun. & tent. Christi.*

Si le jeûne est observé avec rigueur & la discrétion qu'il faut, il dompte toutes les rebellions de la chair.

Non recens inventum est, sed pretiosus thesaurus à majoribus repositus & traditus. D. Basil. *Hom.* 1. *de Jejun.*

Le jeûne n'est pas une nouvelle invention; mais un prétieux tréſor que nos anciens ont laissé par tradition.

Quoniam non jejunavimus, exulamus à Paradiso; jejunemus

Faute d'observer le jeûne, nous avons été chassés du Paradis; gar-

igitur, ut ad illum revertamur. Idem. ibid.

dons-le donc, afin du moins d'y retourner après.

Quatriéme Siécle.

Vides quid faciat jejunium, morbos ſanat, dæmones fugat, pravas cogitationes expellit, cor mundum efficit. S. Athan. *Lib.* 2. *de virgin.*

Voyez les effets du jeûne, il guérit les maladies, il met en fuite les démons, il chaſſe les mauvaiſes penſées; il purifie le cœur & le détache des affections terreſtres.

Labor quidem eſt in jejunando; at nondum pro Jeſu crucifixi ſumus. Greg. Nyſſ. *Hom. de Jejun.*

Le jeûne nous eſt pénible; mais nous n'avons pas encore ſouffert le ſupplice de la croix pour Jeſus-Chriſt.

Cinquiéme Siécle.

Quod quadraginta diebus jejunamus non humana inventio, ſed authoritas divina eſt. L. Chryſolog. *Serm.* 11.

Le jeûne de quarante jours n'eſt pas une invention humaine, c'eſt une inſtitution d'autorité divine.

Tum demum ad animæ curationem proficit medicina jejunii, cùm abſtinentia jejunantis reficit eſuriem indigentis. S. Leo. *Serm. de Jejun. Pentec.*

Le jeûne devient médicinal & opére le ſalut de l'ame, lorſque l'abſtinence de celui qui jeûne raſſaſie le pauvre qui en profite.

Jejunium animæ noſtræ nutrimentum eſt, ut ſicut corporalis iſte cibus impinguat corpus, ita & jejunium animam habiliorem efficit

Le jeûne eſt la nourriture de notre ame: car comme les mets ordinaires engraiſſent le corps, le jeûne de même donne à l'ame la force & la rend

plus

& valentiorem. D. Chriſoſt. *Hom.* 1. *in Geneſ.*

plus propre à ſes fonctions.

Quia cibis laſcivit caro & fit petulans, propterea ciborum jejunium ſuſceptum eſt, ut carnis imperium coërceat. Idem. *Hom. ad pop. Antioch.*

Parce que la chair ſe révolte & devient rebelle par l'abondance des viandes, c'eſt pour cette raiſon qu'on a preſcrit l'abſtinence & le jeûne, afin d'empêcher l'empire qu'elle a ſur l'eſprit.

Jejunium magnum & generale eſt abſtinere ab iniquitatibus & illicitis voluptatibus ſeculi; quod eſt perfectum jejunium. D. Aug. *tract.* 17. *in Joan.*

Le grand jeûne qui doit être commun à tout le monde eſt de s'abſtenir du péché & des plaiſirs criminels & défendus; voilà le jeûne parfait qu'un Chrétien doit obſerver en tout temps.

In Evangelicis & Apoſtolicis Litteris totoque inſtrumento quod appellatur Teſtamentum novum, video præceptum eſſe jejunium; quibus autem diebus præcepto Domini vel Apoſtolorum non invenio definitum. Idem. *epiſt.* 86. *ad Caſſulanum.*

Dans le Livre des Evangiles, dans les Epîtres des Apôtres & dans tout le nouveau Teſtament je lis le précepte du jeûne; mais pour ce qui eſt des jours & du tems je ne vois point que le Sauveur ni les Apôtres l'aient déterminé.

Si jejunavit ille qui peccatum non fecerat, quantò magis ſunt neceſſaria jejunia homini peccatis obnoxio. Id. *Serm.* 6. *de jejun. Quadrag.*

Si celui qui n'a jamais commis aucun péché, ne laiſſe pas de pratiquer le jeûne, combien plus ſera-il néceſſaire à celui qui eſt porté au péché par le panchant de la nature.

Douziéme ſiécle.

Ego interdum abſtineo; ſed abſtinentia mea eſt ſatisfactio pro peccatis non ſuperſtitio pro impietate. D. Bern. *Serm. 66. in Cant.*

Je pratique l'abſtinence de temps en temps, mais c'eſt afin de ſatisfaire pour mes péchés, & non par quelque ſuperſtition qui paſſeroit pour impiété.

Vide quemadmodum ſibi invicem jejunium & oratio ſocientur. Oratio vim impetrat jejunandi, & jejunium promeretur gratiam orandi: jejunium orationem roborat, oratio ſanctificat jejunium. Idem. *Serm. 4. de jejun.*

Voyez comme le jeûne & la priere s'accordent enſemble. La priere nous procure la force & le pouvoir de jeûner; & le jeûne obtient par voie de mérite la grace de prier; le jeûne donne de la force à la priere, & la priere ſanctifie reciproquement le jeûne.

Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le Jeûne.

L'Auteur des Diſcours de pitié donne pour deſſein de ſon Discours ſur ce ſujet deux propoſitions bien ſimples, mais bien développées dans la ſuite du Diſcours. Dans la premiere Partie il s'étudie à confondre les excuſes frivoles que le monde oppoſe à la Loi du Jeûne; & dans la ſeconde il fait voir quelles ſont les diſpoſitions qui doivent ſanctifier le Jeûne. D'où procédent les excuſes que forment les mondains contre la Loi du Jeûne? D'un eſprit de libertinage, d'un eſprit de moleſſe, d'un eſprit d'orgueil ou d'intérêt. S. Baſile, dans ſon Livre du Jeûne, marque trois diſpoſitions principales pour bien jeûner. 1°. L'amour de la pénitence qui nous le fait embraſſer

avec joie : *Summo gaudio.* 2°. La crainte des jugemens de Dieu qui nous y fait perſévérer avec courage : *In timore Dei.* 3°. La compaſſion pour les pauvres qui le conſacre par la charité : *Pauperibus erogantes.*

Dans le précepte du Jeûne deux motifs ſe réuniſſent enſemble, le devoir & l'intérêt ; il eſt du devoir du Chrétien de jeûner ; il eſt de l'intérêt du pécheur de jeûner. Deux ſortes de perſonnes ſe déclarent contre la Loi du Jeûne, l'incrédule & le ſenſuel : le premier veut détruire la Loi & lui ôter la force qu'elle a de nous obliger : le ſenſuel veut la modérer & la faire dépendre de ſes caprices & de ſes volontés. Il faut examiner ſi c'eſt avec droit que l'un & l'autre ſur de tels prétextes refuſent d'obéir. Quant à l'intérêt qui nous revient de cette pratique ſalutaire, pour s'en convaincre, il ne faut que conſidérer les avantages que procure le Jeûne : il eſt tout à la fois un ſacrifice de propitiation & de ſalut ; de propitiation par rapport à Dieu qu'il déſarme, ou en ſuſpandant les arrêts de ſa colere, ou en prévenant les coups de ſa juſtice ; de ſalut, par rapport au pécheur qu'il raſſure contre ſa pente en affoibliſſant le foyer du péché ; ou contre ſa miſere, en ouvrant ſur lui les thréſors de la grace. C'eſt le plan du Sermon du P. Dufay pour le premier Dim. de Carême.

L'Auteur des Diſcours Chrétiens dans un Sermon ſur cette matiere, s'en tient à montrer les avantages du Jeûne qu'il réduit a trois principaux que voici : 1°. Le Jeûne aſſujettit la chair à l'eſprit ; 2°. ſoumet l'eſprit à Dieu, 3°. fait deſcendre Dieu juſqu'à l'homme.

Le plan du Diſcours ſur le Jeûne, de l'Auteur des Diſcours choiſis, eſt naturel : Ou l'on ne jeûne pas, ou l'on jeûne mal : on jeune ſelon les ré-

gles, mais on n'accompagne pas ſon jeûne de ce qui doit le rendre agréable à Dieu & utile à nos ames. Pour détromper les premiers il fait voir l'illuſion de ceux qui ne jeûnent pas, ou qui jeûnent mal. Pour inſtruire les ſeconds il leur montre ce qui doit ſanctifier leurs Jeûnes. La lettre & l'eſprit de la Loi du Jeûne, c'eſt tout le précis de ſon Diſcours ſur le Jeûne.

Dans un Livre intitulé : *La Morale Chrétienne*, l'on trouvera bien des choſes ſur cette matiere.

Les devoirs de la vie monaſtique de l'Abbé de la Trappe, fourniſſent des matériaux ſur ce ſujet.

L'Année Chrétienne du P. Croiſſet, & divers endroits de ſes Réflexions peuvent être amenés en preuves.

L'on trouvera auſſi dans différens Livres de piété des réflexions morales ſur le Jeûne.

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur le Jeûne, &c.

Diviſion générale.

QUelles ſont les vûes ſaintes de l'Egliſe dans l'établiſſement de la Loi du Jeûne, ſinon de vous faire recevoir ces jours favorables avec une joie pleine de reconnoiſſance ? & c'eſt pour cela qu'elle vous avertit de prendre garde en jeûnant, de tomber dans la triſteſſe & dans l'abattement, comme font les hypocrites : *Cùm jejunatis nolite fieri ſicut hypocritæ triſtes.* Je parle ici de cette triſteſſe de la chair & de l'eſprit qui n'empêche pas qu'on ne pratique la Loi du Jeûne, mais qui en combat la ſévérité ; qui n'en viole point le précepte, mais qui en adoucit la pratique. Je

Matth. 6. 16.

parle de ces indignes regrets dont on accompagne ſon jeûne au ſeul ſouvenir de ces jours de licence qui ne ſont plus & qu'on auroit voulu immortaliſer Je parle de cette triſteſſe qui empêche le pécheur de proportionner ſa pénitence à l'énormité des crimes dont il ſe reconnoît coupable. Je parle de cette lâche frayeur, & de ce morne abbattement qui ſaiſit preſque tous les cœurs au commencement de la ſainte quarantaine. Je dis donc à tous qu'ils ne doivent pas être triſtes comme les hypocrites qui jeûnent. Inſenſés qu'ils ſont, dit à ce ſujet S. Ambroiſe, ils vont triompher, s'ils le veulent, de la chair & de Satan, leurs ennemis les plus redoutables, par le mérite de ce jeûne & de cette abſtinence ; & cependant ils en ſont attriſtés, conſternés & abbattus : mais quoi ! la triſteſſe ſied-elle bien à ceux qui ont en main le triomphe & la victoire ? Ah ! que le prince des ténébres regarde ce ſaint temps comme des jours de honte & de confuſion pour lui ; il a raiſon : qu'il s'afflige de voir que la grace attachée à ces jours de mortification va lui enlever ſes conquêtes, renverſer ſes projets, découvrir ſes piéges, abolir ſes plaiſirs, déconcerter ſes deſſeins ; rien de plus juſte. Mais pour vous, Chrétiens, à qui l'Egliſe donne de ſi fortes armes, loin de vous attriſter, parfumez vos têtes : *unge caput tuum.* A la vue de tant d'avantages écriez-vous avec l'Apôtre : C'eſt maintenant que régnent les jours de ſalut, & un temps favorable à la réconciliation : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies ſalutis.* Mais, diſons-le à la honte de notre ſiécle, qu'il en eſt peu qui profitent de tous ces avantages ; pourquoi cela ? C'eſt qu'il en eſt bien peu qui ne ſe montrent prévaricateurs contre ce commandement de l'Egliſe ; & pour en venir aux preuves, je m'adreſſe à deux ſortes de

Matth. 6. 17.

II. Cor. 6. 2.

gens qui péchent contre le précepte du Jeûne ; les uns, en ne jeûnant point du tout ; les autres, en ne jeûnant qu'à demi & ſans fruit. Voyons d'abord quelle eſt l'obligation du Jeûne pendant le Carême, enſuite nous examinerons comment l'on doit ſantifier le Jeûne. 1°. Vous verrez que ne point jeûner c'eſt un grand péché. 2°. Vous apprendrez de quelle maniere vous devez rendre le Jeûne méritoire.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Il faut convenir que le malheur des Hérétiques des derniers ſiécles eſt d'avoir rejetté avec les ſaintes auſtérités de la pénitence l'unique moyen qui leur reſtoit de fléchir Dieu & de ſe le rendre propice : mais n'eſt-ce pas un malheur plus déplorable de voir dans l'Egliſe même des hommes qui conviennent avec nous de la néceſſité de cette pénitence, s'élever inſolemment contre elle, & ſe confondre par libertinage ou par ſenſualité avec les Hérétiques qui les combattent ? C'eſt contre ces lâches Chrétiens que je prétends m'élever aujourd'hui ; & pour les ramener, s'il eſt poſſible, à l'obſervance d'une pratique ſi ſacrée, je vais leur expoſer toute l'indignité de leur prévarication. Que faites-vous donc, vous qui violez la Loi du Jeûne & de l'abſtinence dans ce ſaint tems ? 1°. Vous foulez aux pieds la Loi la plus ancienne, la plus juſte, & en même temps la plus favorable à l'état préſent où vous êtes, qui eſt un état de péché. 2°. Vous cauſez dans l'Egliſe un ſcandale affreux. 3°. Vous vous rendez indignes de participer au temps Paſcal à la communion du Corps & du Sang de J. C.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Prenez une trompette & annoncez dans Iſraël que chacun ſe prépare pour ſanctifier le Jeûne que je commande. Ainſi parle le Seigneur par le Prophéte Joel. Telle eſt la publication ſolemnelle que l'Egliſe fait entendre dans ces jours de ſa-

lut : Ne vous contentez pas de jeûner avec tous les fidéles qui ſont répandus dans tout le monde, mais ſanctifiez votre jeûne & rendez-le agréable à Dieu & avantageux à vous-mêmes : *Sacrificate jejunium.* Or, pour ſanctifier le jeûne, il faut 1°. qu'il ſoit aſſez rigoureux pour vous tenir lieu de pénitence ; 2°. il faut qu'il vous faſſe pratiquer de bonnes œuvres ; 3°. qu'il vous prémuniſſe contre le péché, & qu'il vous en faſſe éviter toutes les occaſions. *Joel.* 1. 14.

Preuve de la premiere Partie.

L'Egliſe a droit d'ordonner des Jeûnes.

Pour vous convaincre que l'Egliſe a pu ordonner des jeûnes, tels que les obſervent ſes enfans, ſans qu'on ſoit en droit de l'accuſer, quelques réflexions ſuffiſent. Un magiſtrat ſéculier peut faire des Loix qui, au ſentiment de tous les Théologiens, obligent ſous peine de péché ; & s'il eſt certain, comme l'on n'en peut douter, que toute puiſſance vient de Dieu, *omnis poteſtas à Deo*, n'eſt-ce pas réſiſter à Dieu que de réſiſter à la puiſſance ? Or comment l'Egliſe ne pourroit-elle pas ce que peut un Magiſtrat ſéculier ? Comment ne reſiſteroit-on pas à Dieu en réſiſtant à l'Egliſe, à cette Egliſe tellement revêtue de ſon autorité & de ſon pouvoir, qu'il veut que nous regardions comme payen & publicain quiconque n'écoute pas cette Egliſe ? *Qui Eccleſiam non audierit, ſit tibi, &c.* Or de ce principe qu'on ne peut rejetter ſans rejetter l'Evangile, quelle conſéquente ? Que puiſque l'autorité de Jeſus-Chriſt réſide dans l'Egliſe, l'Egliſe a une autorité abſolue ſur ſes ſujets, & qu'elle peut leur impoſer des loix qui dans l'affaire du ſalut les lient tous. Vous & moi, Chrétiens, nous lui avons voué obéiſſance en entrant dans ſon ſein ; ainſi reconnoiſſons ſon pouvoir ſur nous, ou renonçons au bonheur de ceux qu'elle reconnoît pour ſes enfans. *Le P. Dufay.* *Rom.* 13. 2. *Matth.* 18 17.

Le précepte que fait l'Eglise de jeûner le Carême ne peut être taxé de nouveauté.

Disons avec assurance que l'institution du Jeûne du Carême n'est point une de ces ordonnances que la nouveauté doive rendre suspecte, puisque dès les premiers siécles de l'Eglise l'on s'est élevé contre la Loi du Jeûne; il faut nécessairement que dès-lors la Loi fût portée; on ne s'avise guéres d'attaquer un ennemi qui n'a jamais paru, & l'on n'auroit eu pour repousser ses coups qu'à déclarer que chacun en ceci pouvoit vivre comme il l'entendoit. Mais est-ce ainsi que répondent les Conciles & les Peres? J'en appelle à leur témoignage; écoutez-les. Tantôt on prive de la communion Paschale ceux qui sans une grande nécessité n'ont pas observé tout le Carême, & c'est l'ordre du Concile de Tolede; tantôt on prononce anathême contre eux, & c'est la sentence foudroyée par le Concile de Langres; tantôt avec S. Augustin on les traite de pécheurs & de criminels; de prévaricateurs & de contumaces avec S. Ambroise; avec S. Leon de libertins & d'impies. Sont-ce là des peines & des termes dont on use dans une affaire qui est de notre choix? *Le même.*

Le Carême est d'institution Apostolique.

Ne penseriez-vous pas que j'exagererois, si je vous disois qu'il n'étoit pas au choix de l'Eglise, je dis, de cette Eglise qui a immédiatement succédé aux Apôtres, d'établir le Jeûne? Des Loix reçues avant qu'un Prince arrive à la couronne, ne sont pas des Loix qu'il ait dépendu de lui de porter; n'est-ce pas là justement le cas ou se sont trouvés les successeurs des Apôtres à l'égard du saint temps de Carême? Avant qu'ils fussent chargés du gouvernement de l'Eglise, la question avoit été décidée. Si nous jeûnons quarante jours, dit S. Chrysostôme, ce ne sont ni les Pontifes de Rome, ni les Conciles tenus en différens endroits du monde, mais l'assemblée même des Apôtres qui

nous y a obligés : *Congregati ſanxerunt quadraginta dies jejunii.* S. Jerôme reconnoît pareillement ici une tradition Apoſtolique : *Nos unam quadrageſimam ſecundùm traditionem Apoſtolicam jejunamus* ; & une preuve que la choſe eſt ainſi, c'eſt que ſelon la régle ſûre & inconteſtable de ſaint Auguſtin, dès qu'une pratique eſt généralement reçue par toute l'Egliſe, & qu'on n'en trouve l'inſtitution dans aucun Concile, il faut néceſſairement remonter aux Apôtres & avouer qu'ils en ſont les auteurs. *Le même.*

D. Chryſoſt. Serm. de jejun.

D. Hyeron.

Dans les Réflexions Théologiques & Morales il y a beaucoup de choſes ſur ce ſujet.

Le Carême oblige tous ceux qui croient à l'Evangile.

Je poſe ici des principes sûrs & inconteſtables, c'eſt que la Loi du Carême s'étend à tous ceux qui portent le nom de Chrétiens ; aux gens de guerre, à ceux qui adminiſtrent la Juſtice, aux voyageurs de terre, aux voyageurs de mer, au noble & au marchand : S. Baſile au cinquiéme ſiécle a nommé tous ces états. La Loi regarde le peuple comme le Clergé, le Prince comme ſes ſujets, diſoit S. Bernard, ſept cens ans après S. Baſile. Le pauvre n'en eſt pas exempt, s'il eſt en état de faire un repas capable de le ſoutenir : c'eſt la déciſion de S. Thomas. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

La Loi du Jeûne conſidérée en elle-même & par rapport à nous, eſt juſte & équitable, 1°. en elle-même.

Se ſoulever contre la Loi du Jeûne que l'Egliſe impoſe à tous les Chrétiens, c'eſt fouler aux pieds une Loi qui par toute ſorte de raiſons doit vous paroître ſacrée & inviolable ; car qu'y a-t-il de plus juſte que de conſacrer à Dieu toutes les années, un certain nombre de jours ſpécialement dédiés à la pénitence, que de lui offrir du moins en particulier cette petite portion de notre vie, que de lui en faire hommage tous enſemble, & de proteſter par le retranchement de certaines commodités, que l'uſage que nous pouvons faire

dans tous les autres temps de toutes ſortes de viandes, eſt un don pur de ſa clémence & de ſa bonté paternelle ? Qu'y a-t-il là de ſi rude pour ſe récrier ſi fort dès l'entrée de cette ſainte quarantaine ? Dieu ne pouvoit-il pas depuis le péché vous interdire tout aſſaiſonnement & vous condamner à un jeûne éternel pour le reſte de vos jours ? C'eſt donc plutôt une condeſcendance de la part de l'Egliſe qu'une loi rigoureuſe dont vous puiſſiez vous plaindre. *Auteur manuſcrit anonyme.*

2°. Equité de la Loi du Jeûne par rapport à nous.

Sçavez-vous quelle eſt par rapport à vous la fin principale que l'Egliſe ſe propoſe en intimant le Jeûne ? C'eſt l'expiation de vos péchés ; & par une ſuite néceſſaire, c'eſt votre propre félicité, votre félicité même temporelle qu'elle veut vous procurer. Etes-vous Chrétiens, êtes-vous hommes, ſi de pareils motifs vous trouvent inſenſibles à la vérité que je vous prêche ? Je dis l'expiation de vos péchés : car nous ſommes tous pécheurs ; & dans quel ſiécle vit-on jamais la fureur du crime au point où nous la voyons ? Et cependant, ô mon Dieu, vous nous ſupportez : auſſi lent à punir, que prompt à pardonner, vous ſuſpendez ſur nos têtes le dernier coup de votre juſtice : mais vous nous menacez de nous traiter en toute rigueur, ſi nous perſiſtons dans notre impénitence. Or, que faiſons-nous lorſque nous jeûnons ? Nous prévenons les effets de cette épouventable menace ; nous nous écrions comme les Juifs, frappés de regret de nos égaremens : Il eſt vrai, Seigneur, nous vous avons offenſé, nos peres & nous : *Peccavimus cum patribus noſtris* ; mais nous implorons votre infinie miſéricorde : *Citò anticipent nos miſericordiæ ſuæ.* Selon l'avis d'un Prophéte nous nous convertiſſons à vous de tout notre cœur dans les jeûnes, &c. *Convertimini ad me in toto corde veſtro, in jejunio & in fletu & in planctu.* Donc

Judith. 8. 19.

Pſ. 78. 8.

Idem Ibid.

refuſer de s'aſſujettir au jeûne, c'eſt braver toutes les menaces de la colere de Dieu ; c'eſt courir le riſque de la damnation éternelle. Je ne dis rien de trop, puiſque par votre infraction vous mépriſez la pénitence & toutes les pratiques que l'Egliſe a établies pour l'expiation de vos péchés. *Le même.*

Le Jeûne eſt de tous les remédes le plus sûr contre les malheurs qui nous menacent.

Quel reméde pouvons-nous apporter à cette foule de maux qui nous menacent ? point d'autre que le jeûne ; ſuivons l'exemple des Ninivites : ils étoient menacés, non de perdre leur or & leur argent, mais de la ruine entiere de leur ville & de ſes habitans : ils crurent en Dieu, dit l'Ecriture, ils firent publier un jeûne perpétuel, ils prirent la haire & le cilice, tout, depuis le plus grand juſqu'au plus petit ; Dieu ſe laiſſa toucher en leur faveur : *Miſertus eſt Deus.* Voilà ce que fait aujourd'hui l'Egliſe, elle entend la voix de Dieu qui annonce la ruine & la déſolation du monde, elle voit approcher ces jours de calamité publique, plus malheureux encore que ceux que nous voyons ; touchée du péril de ſes enfans, elle fait annoncer le jeûne par toute la terre, elle fait retentir nos temples de ces accents lugubres : Pardonnez, Seigneur, à votre peuple, & détournez l'opprobre de votre héritage : *Parce, Domine, parce populo tuo, & ne des hereditatem tuam in opprobrium.* Puis ſe confiant en la miſéricorde de Dieu, elle nous rappelle par avance les effets ſalutaires de nos jeûnes & de nos prieres : *Reſpondit Dominus, & dixit populo ſuo, Ecce ego mittam vobis frumentum & vinum & oleum, & replebimini eis.* Voici ce que le ſeigneur a répondu : Je verſerai ſur vous l'abondance de toute ſorte, &c. & je ne vous rendrai plus, comme vous l'avez été ſi long-temps, la fable & le jouet de toutes les nations : *Non dabo vos ultra opprobrium in gentibus.* *Le même.*

Joel. 2. 17.

Ibid. 2. 19.

Ibid. 2. 19.

La Loi du Jeûne ſi équitable en elle-même & par rapport à nous, fait preuve de la condeſcendance de l'Egliſe à l'égard de ſes enfans.

Pourquoi, dit-on, tous ces jeûnes incommodes ? Mais pourquoi tous ces crimes, tous ces ſcandales ? Pourquoi ces affreux excès où l'on ſe plonge avec une licence effrénée ? S'il eſt des crimes qui provoquent le Seigneur à la vengeance, n'eſt-il pas de la ſageſſe de l'Egliſe de preſcrire des œuvres de pénitence qui arrêtent le bras vengeur ? Condamnez-vous les Princes de Ninive d'avoir commandé de s'humilier ſous le ſac & dans la cendre, & de s'être ſoumis avec les enfans & les animaux mêmes au jeûne le plus rigoureux, afin de détourner les maux dont le Seigneur les menaçoit. *L'Auteur des Diſcours de piété.*

Comme pécheurs nous avons beſoin de pénitence ; & la pénitence ne va point ſans le jeûne. *Pſ.* 68. 11. *III. Reg.* 21. 27. *Joel* 2. 12.

Il faut remarquer que dans l'Ecriture la vraie pénitence n'eſt jamais ſans le jeûne. David veut expier ſes péchés, il a recours au jeûne : *Operui in jejunio animam meam.* Achab veut-il obtenir de la divine miſéricorde le pardon de ſa déſobéiſſance ? il jeûne, *Jejunavit Achab & dormivit in ſacco.* Enfin Dieu preſcrivant lui-même à l'homme la maniere dont il veut qu'il faſſe pénitence, il lui ordonne de jeûner ? *Convertimini ad me*, &c. Convertiſſez-vous à moi de tout votre cœur, &c. *Diverſes compilations.*

Le violement du jeûne cauſe un grand ſcandale dans l'Egliſe. *Rom* 14. 15. *Ibid.* 14. 20.

S. Paul ne pouvoit pas marquer en des termes plus énergiques le ſcandale que cauſoit dans l'Egliſe l'inobſervance de la Loi du Jeûne, que par ces paroles : Ne faites point périr par votre nourriture celui pour qui Jeſus-Chriſt eſt mort : *Noli cibo tuo illum perdere pro quo Chriſtus mortuus eſt.* Et dans un autre endroit il dit : Mes Freres, ne renverſez pas l'œuvre de Dieu pour un plaiſir ſi court & ſi frivole : *Noli propter eſcam deſtruere opus Dei.* Qu'il ne ſoit pas dit à la honte de la Religion que pour quelques morceaux de viande vous travailliez de concert avec l'ennemi pour

détruite l'Egliſe qui eſt le grand ouvrage du Sauveur : car n'eſt-ce pas là ce que vous faites, lâches prévaricateurs de la Loi du jeûne ? Quel ravage ne portez-vous pas dans le troupeau de Jeſus-Chriſt par votre avidité ſenſuelle ; Oui, vous êtes dans l'Egliſe comme des pierres de ſcandale, contre leſquelles va ſe briſer toute la piété publique : c'eſt vous qui rendez inutile à vos freres le Sang de Jeſus-Chriſt qui a été répandu pour eux, & dont ils devroient recueillir les fruits précieux dans ces jours de grace & de réconciliation. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

S'il eſt certain, comme le dit l'Apôtre S. Jean, qu'il viendra dans le monde pluſieurs antechriſts attentifs à combattre & à renverſer dans les ames l'ouvrage de la rédemption ; à combien de ceux qui m'écoutent, cette malédiction effroyable ne pourroit-elle pas convenir ? Sans parler ici de ces libertins déclarés, qui par leur intempérance monſtrueuſe font publiquement outrage au corps myſtique de l'Egliſe, combien de peres & meres font dans leurs propres maiſons comme autant d'antechriſts qui ravagent & étouffent dans leurs propres enfans l'ouvrage de la rédemption dont ils devroient être plutôt les coopérateurs & les conſervateurs, même au dépens de leur vie : hélas ! c'eſt d'eux que leurs enfans doivent apprendre à reſpecter les Loix de l'Egliſe, & c'eſt d'eux qu'ils apprennent à les violer & à les profaner. Qu'êtes-vous donc, peres & meres, que ces reproches regardent ; Vous êtes dans le ſein de vos familles comme autant d'ennemis du nom Chrétien pour y effacer juſqu'à la moindre trace qui y reſte encore de l'ancien Chriſtianiſme. *Le même.*

Le nombre des ſcandaleux ſur ce point augmente de jour en jour.

Que de ruſes, que d'artifices, que de mauvaiſes raiſons n'emploie-t-on pas dans les familles pour ſe faire des complices de ſes prévarications

Comment l'on s'y prend pour

détourner les autres de l'obſervance du jeûne.

contre la Loi de l'Egliſe, la plus juſte, la plus équitable, je dirois bien la plus ſalutaire ? Loin de s'animer les uns les autres à la pratique de la ſainte obſervance du jeûne, on s'affoiblit, on s'intimide réciproquement ; à la moindre apparence de quelque incommodité légere, on ſonne l'allarme, on ſe récrie ſur le danger : tout eſt excès, témérité, imprudence : on mendie des ſuffrages mercénaires : on ſurprend certaines ordonnances ſuggérées : on ne croiroit pas avoir bien marqué ſa tendreſſe, ſi l'on ne marquoit plus d'ardeur à juſtifier le relâchement, qu'à ranimer la pénitence. On parle toujours de ſe bien ménager, & jamais de ſe bien ſoutenir : on emploie tout ce qu'on a d'autorité pour s'oppoſer à la Loi : l'on va même plus loin ; & voici, ſelon moi, le comble de l'irreligion : l'on tâche de ſe faire de ſa criminelle tranſgreſſion une eſpéce de gloire : on prétend la faire enviſager comme une diſtinction attachée à ſon rang & à ſa naiſſance ; qu'arrive-t-il ? c'eſt que non-contents de nous perdre, nous entraînons malheureuſement les autres dans notre ruine. *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Nous devons nous oppoſer avec fermeté aux ſollicitations de ceux qui veulent nous rendre comme eux, prévaricateurs de la Loi du Jeûne.

Dans les circonſtances où l'on s'efforce de vous rendre infidéles au précepte du jeûne, ſouvenez-vous, mes Freres, que l'autorité de l'Egliſe qui vous ordonne le jeûne, eſt toute autre que celle d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'un maître qui s'y oppoſent. C'eſt alors qu'il faut s'armer de courage, c'eſt alors que vous devez imiter la fermeté des jeunes enfans de Babylone ; quoiqu'aſſervis à un Roi barbare ils formerent dans leur cœur une réſolution ferme, de mourir plutôt que de toucher aux mets défendus par leur Loi. Eprouvez-nous : dirent-ils au Gouverneur, qui répondoit de leur ſanté ſur ſa propre vie ; éprou-

vez-nous seulement pendant dix jours : *Tanta nos diebus decem.* Souffrez que durant ce temps nous vivions de légumes & des alimens qui nous sont permis, selon notre Loi : *Dentur nobis legumina ad vescendum ;* & si après cette épreuve vous nous trouvez affoiblis, vous ordonnerez de vos serviteurs selon votre bon plaisir : *Et sicut videris facies cum servis tuis.* A leur exemple, ayez un peu de fermeté, Dieu bénira votre généreuse fidélité comme il bénit la leur, & bientôt vous confondrez les prévaricateurs. *L'Auteur des Discours de piété.*

Dan. I. 12.

Ibid.

Dan. I. 13.

L'Hérétique est scandalisé de la conduite des Catholiques au sujet du Jeûne.

Hardis prévaricateurs de la Loi sainte du jeûne, de bonne foi, que voulez-vous que disent les Hérétiques ou les Catholiques nouvellement revenus, qui au milieu des lumieres de la Religion ne laissent pas de conserver toujours une espéce de prévention contre les usages, quand ils vous voient violer hardiment le même jeûne dont nous défendons d'ailleurs la sainteté avec tant de zéle, sinon que nous sommes des imposteurs publics qui nous moquons de notre Religion ? ensorte que le saint jeûne si expressément commandé par l'Eglise, si fortement prêché par tous les Peres, si solemnellement autorisé par les Conciles ; ce jeûne qui a été reçu & pratiqué dans tous les siécles, qui a été transmis par les Apôtres jusqu'à nous ; institué du moins, quant au fond du précepte, par Jesus-Christ même, devient par la licence impie qu'on se donne, le mépris, le jouet & l'opprobre des Hérétiques. O Dieu, quels châtimens effroyables préparez-vous aux pécheurs scandaleux qui ravagent si cruellement l'Eglise ? *Sermon manuscrit.*

L'énormité du crime de ceux qui

Si vous voulez vous perdre & vous damner par votre intempérance, pourquoi voulez-vous engager les autres à se damner aussi-bien que vous ?

par leurs exemples à violer les Loix de l'Eglise touchant le jeûne.

Pourquoi leur tendez-vous un piége dans vos discours & vos railleries ? Pourquoi les exposez-vous à se rendre les complices & les approbateurs de vos indignes prévarications ? Perdez leur honneur, leur réputation, si vous voulez : mais perdre leur vertu, corrompre leur conscience, leur inspirer l'irréligion, le mépris de la Loi de Dieu, ne comprenez-vous pas que c'est faire la fonction du démon, & de toutes ses fonctions la plus odieuse ? Avez-vous juré la ruine & le renversement du Christianisme ? Serez-vous les tentateurs de ceux dont Jesus-Christ est le Sauveur, & pour la rédemption desquels il a versé tout son sang : *Ergo peribit in scientiâ tuâ frater infirmus propter quem Christus mortuus est.* Ah ! quel compte terrible lui rendrez-vous un jour de leurs ames & de leur salut ! car combien de personnes entraînées par vos pernicieux exemples perdront peu à peu le respect qu'elles doivent aux Loix de l'Eglise, & apprendront de vous à n'avoir plus aucun égard pour ses plus sages ordonnances ? Combien d'ames scrupuleuses qui avoient frémi à la seule pensée de rompre leur jeûne, se sentiront enhardies par votre conduite détestable à le profaner par l'usage même des viandes défendues ? Qui pourroit compter les suites affreuses du violement public d'une Loi si sainte & si sacrée ; & cependant qui pourroit compter de nos jours le nombre immense des prévaricateurs de cette même Loi ? *Le même.*

I. Cor. 8. 10.

Ceux qui sans scrupule se dispensent de faire le Carême, font ordinairement une communion sa-

Je n'imagine pas que de tous ceux qui se dispensent sans nécessité d'observer le jeûne & l'abstinence de la sainte quarantaine, il y en ait un seul qui fasse ses Pâques chrétiennement. Hé quoi ! durant l'espace de quarante jours vous avez persisté dans l'habitude du péché mortel, de sang froid, avec toute la délibération, je dirois bien, l'opiniâtreté

l'opiniâtreté la plus ſcandaleuſe ; & vous penſez que tout-à-coup d'un jour à l'autre votre cœur ſera tellement changé, qu'il déteſtera ſa criminelle intempérance, qu'il en concevra autant d'horreur qu'il a eu de plaiſir à la commettre ? Quand je vous verrois ſur le point de paſſer du tems à l'éternité, je douterois de la ſincérité de votre converſion après un crime ſi récent, ſi volontaire, commis avec tant de réflexion, violé avec un mépris ſi viſible de l'Egliſe ; & maintenant que vous jouiſſez de la ſanté la plus riante, & que loin d'avoir du regret du paſſé, vous vous promettez peut-être de nouvelles infractions ; vous prétendriez me perſuader que votre pénitence eſt véritable ? Je vous l'avoue, je la juge ſi fauſſe, que je n'oſerois hazarder à votre égard le bienfait de la réconciliation, dans la crainte de profaner avec vous le ſang adorable du Sauveur. *Travaillé ſur un Auteur ancien imprimé.*

Pouvez-vous bien vous flatter de nous faire croire que dans le court eſpace de quelques momens, de quelques heures vous concevrez une douleur proportionnée à l'énormité de votre déſobéiſſance ; vous ſur-tout, qui toutes les années venez promettre aux pieds d'un Confeſſeur que vous ſerez à l'avenir plus dociles, & qui toutes les années oubliez vos promeſſes, & les violez ſi indignement ? Si vous êtes véritablement pénitens, faites donc de dignes fruits de pénitence ; qu'il paroiſſe que vous avez conçu ſérieuſement quelle eſt la plaie mortelle que vous avez faite à l'Egliſe & à vous-mêmes. N'eſt-il pas juſte qu'après avoir fait du Carême, qui eſt un tems conſacré à la pénitence & aux larmes, un tems de joie & de bonne chere, vous faſſiez du tems Paſchal où les Juſtes ſe réjouiront avec l'Egliſe, un tems de larmes & de triſteſſe ? N'eſt-il pas juſte Sur le même ſujet.

que vous compenſiez à la rigueur & à la lettre le même nombre de jours que vous avez indignement profané, & que vous répariez aux dépens de votre chair criminelle le mépris outrageant que vous avez fait de la Loi du ſaint Jeûne? 1°. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Comme dans les premiers ſiécles l'on ſe préparoit à la ſolemnité de Pâques.

Rappellons-nous ces beaux jours, ces ſiécles de lumieres où l'on vivoit de la foi, où la Loi formoit les panchans, où tout pleins des années éternelles tous les Chrétiens, le riche comme le pauvre, le grand comme le petit, s'empreſſoient à l'envie de ſignaler leur obéiſſance & leur ferveur. Le plaiſir & la bonne chere étoient pour ces généreux Chrétiens moins des appas que des objets de frayeur; les grands ſe croyant bien moins redevables à l'Egliſe de leur ſanté que de leur ſoumiſſion, en ſoutenoient les ſaintes Loix par de bons exemples mieux encore que par leur autorité. On voyoit les Maîtres du monde ſe renfermer dans la retraite pendant le ſaint tems du Carême, autant que le leur permettoit leur dignité; le cours des affaires étoit ſuſpendu; le barreau fermé, afin que le Magiſtrat & le Citoyen ne fuſſent occupés durant ce ſaint tems que de la grande affaire du ſalut. L'époux & l'épouſe ſortoient de leur lit nuptial, comme parle le Prophéte: *Egrediatur ſponſus de cubili ſuo & ſponſa de thalamo ſuo*; c'eſt-à-dire, que par un conſentement mutuel ils vivoient, ſelon le conſeil de l'Apôtre, dans la chaſteté & dans la priere: tous enfin conſacroient ces jours de bénédiction à la méditation des livres ſaints, à la recherche exacte de leurs mœurs, à la mortification des ſens; pourquoi cela? C'eſt qu'ils étoient perſuadés de ce dont je voudrois vous convaincre aujourd'hui, que pour faire de ſaintes Pâques, ils devoient s'y préparer par la pénitence, le jeûne & l'expiation

Joel. 2. 16.

de leurs fautes : car, ſçachez-le, mes Freres, pour ne le jamais oublier, que ſi vous voulez participer dignement à la table de Jeſus-Chriſt aux prochaines ſolemnités, vous devez abſolument vous aſſujettir au Jeûne que vous preſcrit l'Egliſe durant cette ſainte quarantaine ; il n'y a que l'impoſſibilité abſolue qui en ſoit une diſpenſe légitime. Que chacun de vous ſe juge de bonne foi : car enfin, ſe flatter ſur un point ſi délicat, c'eſt tomber dans un crime de rébellion à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, dans une impénitence ſcandaleuſe, & dans une faute que S. Ambroiſe ne fait pas difficulté de traiter de ſacrilége : *In totum non obſervare jejunium ſacrilegium eſt.* Peſez bien ces paroles, & voyez ſi j'ai trop avancé en diſant, que violer ſans néceſſité le jeûne du Carême, c'étoit courir riſque de faire à Pâque une Communion ſacrilége. *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

D. Amb. Serm. 37.

L'Egliſe, dit-on, eſt une bonne mere, elle nous a déchargés de l'obligation du Jeûne ; à cela j'aurois bien des réponſes à faire. Je vous dirois d'abord que l'Egliſe dans les diſpenſes légitimes exige de vous que vous ſuppleyiez par quelque compenſation canonique à la Loi rigoureuſe dont elle vous déclare exempts, parce qu'elle n'a jamais prétendu vous en diſpenſer, qu'en ſuppoſant en vous une impoſſibilité réelle de jeûner ; elle juge par les raiſons que vous lui expoſez que vous ne pouvez ſatisfaire à ſon précepte ſans ruiner entierement vos forces, qu'elle ne veut que mortifier & non détruire ; ſi donc vous exagérez ces raiſons au-delà de l'exacte vérité ; ſi au lieu que les Phariſiens affectoient un air pénitent & mortifié, pour faire juger au peuple qu'ils jeûnoient, vous affectez au contraire ce même air abbatu & languiſſant pour vous en faire diſpenſer

Bien des Chrétiens ſe croient diſpenſés de Jeûne, parce qu'ils en ont obtenu des diſpenſes ; combien leur tranquillité à ce ſujet eſt dangereuſe.

alors tout le fruit qui vous reviendra de l'indulgence de l'Egliſe, ſera que vous vous rendrez d'autant plus coupables, que vous ajouterez au titre de tranſgreſſeurs volontaires de la Loi celui d'impoſteurs publics qui ont voulu en impoſer à l'Egliſe & la tromper. Combien peut-être d'entre vous au commencement de ce jeûne que je viens d'annoncer, vont venir ainſi mentir au S. Eſprit, & extorquer des diſpenſes abuſives qui ne leur ſerviront de rien ? *Sermon manuſcrit & moderne.*

Preuves de la ſeconde Partie.

Le Jeûne doit nous tenir lieu de pénitence; dès-là il doit être rigoureux.

Ne vous trompez pas ici : pour en venir au point de ſanctifier le jeûne, il faut qu'il ſoit aſſez rigoureux pour vous tenir lieu de pénitence : car le jeûne du Carême eſt une pénitence publique inſtituée expreſſément pour mortifier la chair & dompter les ſaillies de la concupiſcence ; pour affoiblir les paſſions de l'homme & expier ſes déſordres funeſtes ; il faut donc qu'il ſoit rigoureux & incommode à la nature ; en un mot, capable de ſe faire ſentir comme une peine. Et en effet, telle eſt la différence que les Peres nous font remarquer entre la ſobriété & le jeûne : la ſobriété contient la créature raiſonnable dans ſon état naturel & dans la ſituation qui lui convient ; & voilà pourquoi elle eſt toujours commandée, parce que le contraire, qui eſt l'intempérance, n'eſt jamais licite : mais le propre du jeûne eſt d'affliger le corps, de faire ſouffrir le vieil homme, de crucifier, de dompter la chair de la maniere la plus vive, la plus humiliante ; & voilà pourquoi il n'eſt commandé que dans de certains tems. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

L'intention de l'Egliſe eſt de nous faire expier nos péchés par

Si le jeûne ne devoit pas affoiblir le corps, le rendre plus inhabile au péché, il ſeroit inutile que Dieu nous l'eût fait impoſer par l'Egliſe ; puiſque c'eſt là tout le fruit qu'il a prétendu vous faire tirer de la Loi ſainte ; vous ſerez donc un

peu affoiblis par le jeûne ; vous dormirez peut-être d'un ſommeil plus léger & plus interrompu dans ces jours de ſalut. Eh bien, n'eſt-il pas juſte que cette chair criminelle que vous avez fait ſervir ſi long-tems au crime, vous ſerve maintenant pour l'expier ? N'eſt-il pas juſte qu'après avoir paſſé tant de nuits ténébreuſes dans la fureur des plaiſirs, vous en paſſiez quelqu'une dans l'inſomnie ? Seroit-ce un ſi grand mal pour vous, femmes mondaines que le jeûne allarme ſi fort, de perdre un peu de votre embonpoint, de ces funeſtes attraits dont vous avez fait un ſi criminel abus, de voir entrer dans ces mêmes yeux où le feu des paſſions a brillé pour la perte des ames, le feu de la pénitence & de la mortification chrétienne ? *Le même.*

la pénitence & l'affoibliſſement du corps.

Vous le ſçavez, dans ces ſiécles fervens où la diſcipline de l'Egliſe ſe maintenoit encore dans ſon ancien éclat, le jeûne du Carême étoit ſans doute une pénitence rigoureuſe. Un ſeul repas différé juſqu'après le couché du ſoleil étoit toute la nourriture qu'on pouvoit prendre chaque jour ; & nous voyons dans nos annales que durant ce ſaint tems ces généreux Chrétiens ne connoiſſoient ni le vin, ni d'autre liqueur pareille ; ils ignoroient l'uſage des mets délicats ; du pain au poids, de l'eau avec meſure étoit la nourriture de quelques-uns. Ceux-ci y ajoutoient quelques fruits ſecs ; ceux-là quelques légumes ſans goût & ſans aſſaiſonnement ; les moins pénitens uſerent dans la ſuite de quelques petits poiſſons. Ce n'eſt qu'après plus de ſix cens ans qu'on a rompu le jeûne dans les palais des Rois, comme dans les cloîtres des Religieux, avant le coucher du ſoleil. Charlemagne avança ſon repas à deux heures à cauſe du grand nombre d'officiers qui devoient manger après lui ; & les Evêques de ce

Combien autrefois le Jeûne du Carême étoit ſévere ; condeſcendance de l'Egliſe ſur ce point.

tems-là en murmurerent comme d'un relâchement. Il eſt vrai que depuis, l'Egliſe ayant égard à la foibleſſe de ſes enfans, s'eſt relâchée de ſon ancienne rigueur, & a ſouffert qu'on avançât le repas : elle a même conſenti qu'on prît au ſoir une légere nourriture pour ſoutenir un peu les forces : mais perſonne de vous ne doit ignorer que l'Egliſe qui tolere tous ces adouciſſemens n'a jamais prétendu donner la moindre atteinte à l'eſprit du jeûne qui eſt invariable ; puiſque l'intention qu'elle s'eſt propoſée en inſtituant le Jeûne, n'eſt rien autre que la pénitence. Par-tout les Auteurs ſacrés confondent le jeûne avec les larmes & l'amertume de la componction : *Convertimini, &c. in jejunio & in fletu, &c.* & par conſéquent malgré la condeſcendance de l'Egliſe vous êtes toujours obligés à un jeûne rigoureux & pénitent. *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Joel. 2. 12.

Que doit-on penſer des adouciſſemens qu'apportent les Chrétiens de nos jours dans l'obſervation du Carême? quelle ſera la ſuite de leur prévarication ?

O vous qui diſputez ſans fin ſur le précepte du jeûne, comparez ce que Dieu nous ordonne dans ſa miſéricorde avec ce qu'il exigera un jour dans ſa colere, vous qui nous demandez ſi l'uſage des liqueurs n'eſt pas permis entre les repas, ſur l'idée ſi fauſſe que le liquide ne ſe change pas en nourriture. Comparez-vous, dit S. Ambroiſe, cette ſoif brûlante qui dévore le mauvais riche depuis tant de ſiécles avec la ſoif de quelques momens que peut vous cauſer l'abſtinence, & qui doit faire partie de votre jeûne, puiſque le jeûne ne conſiſte pas moins à ſouffrir la ſoif que la faim ? Vous qui vous plaignez que le jeûne interrompt le ſommeil & trouble votre repos ; ame délicate, que deviendrez-vous donc ſi le poids de vos crimes vous fait tomber dans ce lieu d'horreurs, où il n'y a plus ni repos ni ſommeil, mais un trouble ſans relâche, une horrible confuſion ? Vous

qui prétendez faire beaucoup que de ne pas uſer des viandes interdites expreſſément, & qui croyant du reſte pouvoir ſans ſcrupule contenter vos appetits, tenez ſous une Loi d'abſtinence, une table plus fine, plus ſomptueuſe, plus délicieuſe que dans les temps mêmes de liberté ? Pénitens ſenſuels croyez-vous donc tromper le Seigneur ? Penſez-vous qu'il ne découvrira pas vos rafinemens de ſenſualité ſous cette vaine écorce d'abſtinence ? Ne ſentez-vous pas que c'eſt ôter au jeûne ſon mérite que de lui ôter ſa rigueur ? Qu'eſt-ce qu'une pénitence qui flatte les ſens & la nature ? Conſultez l'eſprit de l'Egliſe ; pourquoi impoſe-t-elle le jeûne ? N'eſt-ce pas afin que les ſens ſoient mortifiés, leurs penchans amortis, & que l'on venge ſur eux les crimes dont ils ſont la ſource malheureuſe ? Or mortifie-t-on les ſens par des abſtinences délicieuſes, &c. ? *L'Auteur des diſcours de piété.*

C'eſt ici le temps de s'abſtenir de ce qu'il y a de plus permis en genre de divertiſſement, & d'uſer modérément des délaſſemens néceſſaires à notre foibleſſe. Croyez-vous que celui-là entre dans l'eſprit du Jeûne, que celui-là jeûne, même en jeûnant, qui dans les jours du ſaint jeûne prend ſes divertiſſemens accoutumés, s'amuſe à mille choſes frivoles ? *An putatis illum jejunare ?* C'eſt le temps de perdre le goût de ces ſortes d'amuſemens, de ces plaiſirs trop diſſipans, pour être auſſi innocens qu'on le croit ; de ces plaiſirs trop frivoles pour convenir à des hommes auſſi graves que le doivent être les Chrétiens : c'eſt le temps de ſe punir ſoi-même, de s'être trop laiſſé aller au plaiſir ; & qui ne s'y laiſſe trop aller, même en ſe renfermant dans les plaiſirs abſolument permis, même en ſe privant de beaucoup de ces ſortes de plaiſirs ? *Utamur parciùs jocis.* C'eſt le temps

Pour rendre le Jeûne du Carême méritoire, il faut s'abſtenir des choſes non-ſeulement défendues, mais encore des plus permiſes.

Hymn. de Quadrageſ.

de perdre & de rompre l'habitude de ces jeux aſſidus & réglés; ces jeux que la perte d'un argent ſi précieux, d'un argent ſi néceſſaire, d'une tranquillité ſi convenable, que d'autres circonſtances ont rendu ſi criminels, & peut-être ſi ſcandaleux. Quoi! joindrions-nous les jeux du ſoir aux prieres & aux larmes du matin? Non, mes Freres, les jeux les plus innocens ſeront interrompus, ſi nous entrons dans l'eſprit du jeûne: *Utamur ergo, &c.* Voici le temps d'expier ces danſes, ces divertiſſemens où il n'y a certainement rien de Dieu, où toutes les paſſions ſont excitées, & où toutes les vertus courent grands riſques: *Utamur, &c.* Voici enfin le temps d'expier les plaiſirs du Théâtre, ces plaiſirs qui ne furent jamais permis, qu'on peut rendre moins choquans quant aux leçons groſſieres du vice, mais qu'on ne rendra jamais innocens en y laiſſant ce qu'on y laiſſe; ce qui même les a rendus en un ſens plus dangereux. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Comme les ſaintes obſervances du Carême ſont indignement violées par la plûpart des Chrétiens.

Que remarque-t-on dans la conduite de la plûpart des Chrétiens dans ces jours que l'Egliſe a conſacrés à l'abſtinence & au jeûne? Rien qui nous retrace du moins quelqu'image de la premiere diſcipline; rien qui nous rapproche des ſentimens de David, qui nous apprend qu'il mêloit ſon pain avec la cendre, & qu'il oublioit de donner à ſon corps les alimens néceſſaires pour le ſoutenir? *Oblitus ſum comedere panem meum.* Hommes délicats & ſenſuels, ne voit-on pas ſur vos tables le même air de mondanité? On y entend les mêmes diſcours laſcifs, les mêmes chanſons impures: on s'y livre aux mêmes excès: on y voit régner les mêmes fureurs, les mêmes intempérances, les mêmes abominations que dans les repas des Payens & des Idolâtres. O mon Dieu, eſt-ce ainſi que le monde croit ſe ſoumettre aux Loix de

Pſ. 101. 5.

votre Egliſe ? Eſt-ce ainſi qu'on devroit paſſer des jours conſacrés à la douleur & aux ſaintes auſtérités de la pénitence ; ou plutôt, Seigneur, n'eſt-ce pas ainſi (j'en rougis pour les prévaricateurs) qu'on ſe joue de vos ordonnances toutes juſtes en éludant toute la rigueur que vous avez voulu y attacher ? *Sermon anonyme & manuſcrit.*

Pour ſanctifier le Jeûne du Carême la pratique des bonnes œuvres eſt néceſſaire.

Conſacrons ce ſaint temps à la pratique des bonnes œuvres ; œuvres de pénitence par le jeûne & la privation des plaiſirs, même innocens ; œuvres de piété par un redoublement de ferveur dans la priere, par l'aſſiduité aux inſtructions du ſalut, par une attention plus exacte à nous purifier de nos péchés, à purger nos conſciences ; œuvres de miſéricorde par l'aumône, par la viſite des infirmes dans les hôpitaux, dans les priſons, dans les réduits obſcurs où la miſere les enſevelit. Que le pere de famille ne rentre dans ſa maiſon que pour s'y appliquer à la priere, au travail, & à l'exacte recherche de ſes fautes dans l'amertume de ſon cœur. Que la mere de famille donne à ſes enfans l'édifiant ſpectacle d'une vie pénitente & retirée. Que le pécheur ſe réjouiſſe de pouvoir unir ſa pénitence à celle des juſtes, afin de profiter de leur abondance ; que les Juſtes redoublent leur ardeur, qu'ils faſſent de ſaints efforts pour balancer ce poids immenſe d'iniquités prêt à tomber ſur nos têtes. Et nous, Prêtres du Très-haut, qui ſommes chargés par état de porter les iniquités de ſon peuple, gémiſſons entre le veſtibule & l'autel : *Inter veſtibulum & altare plorabunt Sacerdotes.* Sollicitons & pour nous & pour le peuple prévaricateur : *Parce Domine, &c.* Uniſſons tous enſemble notre pénitence à celle de Jeſus-Chriſt, le grand, le vrai pénitent, par qui ſeul nous pouvons ſatisfaire à la ſouveraine juſtice. *L'Auteur des Diſcours de piété.*

Ezech. 8. 16.

L'on doit vaquer à la priere plus affidument dans le Carême.

La priere qui doit nous diſpoſer à la grace de la converſion eſt en tout temps le premier devoir du Chrétien : mais diſons qu'elle nous eſt plus ſpécialement recommandée dans les jours de la ſainte quarantaine, parce que c'eſt un temps particulierement conſacré à fléchir la colere de Dieu. Voici l'Egliſe entiere qui va prolonger ſes offices, multiplier ſes divins Cantiques : comme les ſaints Miniſtres en ſuivant le conſeil de S. Auguſtin, priez fortement & abondamment, *ora fortiter*, & tenez-vous ſûrs d'obtenir, ſinon à l'inſtant, du moins un jour ce que vous n'oſez vous promettre maintenant : *Ut quod non potes modo, poſſis aliquando ;* ajoutez à la priere l'aſſiduité à la parole de Dieu. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

D. Aug. Epiſt. ad Bonif.

Ibid.

L'aumône eſt un des plus puiſſans moyens pour ſanctifier le Jeûne.

Entre toutes les œuvres qui doivent ſanctifier le jeûne & vous attirer les bénédictions du ciel, il n'en eſt point de plus efficace que l'aumône. Que votre jeûne vous châtie, dit S. Auguſtin, mais en même-temps qu'il récrée & qu'il réjouiſſe vos freres ; autrement, dit S. Chryſoſtôme, ce n'eſt point jeûner, mais épargner pour ſoi ce qu'on doit retrancher par le jeûne ; autrement c'eſt faire du jeûne public de l'Egliſe un commerce d'intérêt, & non une pratique de vertu. Mais c'eſt à vous ſur-tout, riches du monde, qui pour des raiſons légitimes, & à cauſe d'une impoſſibilité réelle avez été déchargés de ce précepte, que je prêche en particulier cette vérité ; c'eſt par vos aumônes & vos ſaintes profuſions envers les pauvres que vous devez remplacer les auſtérités du jeûne. L'Egliſe en vous diſpenſant de ce précepte n'a fait que changer vos obligations ; car elle n'a eu ni le pouvoir ni la volonté de vous diſpenſer des bonnes œuvres ; vous ne jeûnez pas, dites-vous, parce que vous n'êtes pas aſſez forts & aſſez robuſtes pour en ſupporter la rigueur : mais vous

êtes assez riches pour faire l'aumône ; faites-la donc, non-seulement pour satisfaire au précepte de la charité, mais pour suppléer encore au défaut de votre pénitence ; donnez par conséquent & plus largement & plus libéralement, & rachetez du moins vos péchés par vos aumônes. *Le même.*

A quoi vous serviroit, demande S. Augustin, d'exténuer votre corps par le jeûne, si vous accordez à votre chair de criminelles voluptés ? *Cur corpus fame discruciaris, cui turpiter peccando blandiris ?* Le grand jeûne qui doit être commun à tout le monde, consiste à s'abstenir du péché & des plaisirs criminels & défendus : voilà le jeûne parfait qu'un Chrétien doit observer en tout temps : *Jejunium magnum & generale est abstinere ab iniquitatibus seculi, quod est perfectum jejunium.* Car il faut remarquer que comme le cœur n'est pas moins coupable que le corps, ils ne doivent faire l'un & l'autre qu'une même victime : il faut réformer les panchans du cœur à mesure qu'on réprime les révoltes de la chair ; jeûner autrement, c'est jeûner en vain : *Cur corpus fame, &c.* Mais hélas ! où sont les Chrétiens qui jeûnent ainsi ? Vous allez jeûner, dites-vous, mes Freres ; mais pour sanctifier votre jeûne & vous le rendre méritoire, aurez-vous soin de purifier votre cœur, d'en déraciner ces funestes panchans qui vous entraînent dans le vice, pour le consacrer tout entier à la vertu ? Vous allez jeûner : mais allez-vous opposer à l'ambition le mépris des grandeurs, à la cupidité le détachement des richesses, à l'orgueil les sentimens de l'humilité chrétienne, à la colere & à l'emportement des actes de douceur, à la volupté des pratiques de mortification ? Vous allez jeûner : mais ne pouſſerez-vous plus si loin la molleſſe du repos ? Au lieu de vous voir aux spectacles & dans les assem-

Le Jeûne n'est méritoire qu'autant qu'il suppose la réformation des mœurs.

D. Aug. Lib. de ecclesiasticis dogmatib.

Idem tract. 17 in Joan.

blées mondaines, vous verra-t-on fréquemment dans nos temples assister à la célébration des SS. mysteres, vous y nourrir du pain de la sainte parole, y chanter avec le commun des fidéles les Cantiques de Sion ? Vous allez jeûner : mais donnerez-vous à l'indigent ce que vous retrancherez à la sensualité ? Effacerez-vous par de pieuses lectures les fatales impressions qu'ont pu faire sur vous les Livres profanes que vous avez dévorés avec tant de fureur ? Enfin vous allez jeûner : mais va-t-on vous voir d'autres mœurs, & tenir toute une autre conduite ? Ah ! Dieu le veuille ; je le souhaite de tout mon cœur : mais pour que cela soit, ne jeûnez donc plus comme vous avez peut-être jeûné jusqu'à présent : *Nolite jejunare sicut usque ad hanc horam.* Que votre jeûne soit sévere & accompagné de la réformation de vos mœurs. *Le P. Guillaume, Augustin de la Place des Victoires.*

Is. 58. 4.

L'on trouvera dans les Réflexions Théologiques & Morales de quoi s'étendre sur cette vérité à la page 10. *indication : Pour jeûner avec fruit.*

Le véritable esprit du Jeûne consiste à fuir le péché & les occasions du péché.

Vous vous plaignez, dit Dieu par son Prophéte, que vous jeûnez & que je ne vous regarde pas ; en voici la raison : c'est qu'en voyant votre chair exténuée par le jeûne, je vois votre propre volonté, vos ressentimens, votre ambition, vos passions toutes vivantes : *In die jejunii vestri invenitur voluntas vestra.* Vous me conjurez de vous remettre vos péchés, & vous persécutez avec fureur ceux qui vous doivent ; vous me demandez la paix, & vous faites une guerre mortelle à vos freres ; vous voulez que je vous pardonne, & vous courez à la vengeance. Ce n'est pas-là, faux pénitens, le jeûne que je vous

Is. 58. 3.

demande; je ne me paie pas d'une pâleur de visage, d'une posture étudiée, d'une abstinence extérieure; je veux le cœur; je veux des effets, des ressentimens étouffés, des ennemis embrassés, des prisonniers relâchés, des pauvres soulagés, des vertus pratiquées, une ame dégagée des liens du péché : *Dissolve colligationes impietatis.* Car *Is. 58. 6.* fuir le péché, c'est le véritable jeûne, dit S. Basile; & c'est aussi la pensée de S. Augustin. Le jeûne le plus essentiel à un Chrétien est de ne commettre aucun péché; parce que jeûner en Chrétien, c'est en même-temps que nous mortifions le corps par l'abstinence, détruire tous les vices qui peuvent nuire à l'ame par le péché; c'est corriger les indiscrétions de la langue, supprimer les emportemens de la colere, réparer les ravages de l'injustice, retrancher les desirs criminels, la haine, l'inimitié, le mensonge, le blasphême, l'impureté, les sentimens de vengeance; autrement, dit ce Pere, dans le temps que vous jeûnez, vous ne jeûnez point; parce qu'en jeûnant selon la chair, vous transgressez la Loi selon l'esprit, qui est de vous marquer par le retranchement des viandes le retranchement de vos passions & de vos crimes. *Divers Auteurs manuscrits & imprimés.*

L'on peut faire venir naturellement pour la conclusion d'un Discours sur ce sujet la paraphrase de ces paroles : *Domine non secundùm*, que l'on trouvera à la fin du discours suivant.

Ce qui peut faire la conclusion d'un Discours.

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS *sur le Jeûne.*

Diviſion générale.

L'Avantage ſingulier qui releve notre Religion au-deſſus de celle des Juifs, c'eſt que ce Dieu qui n'étoit que leur Légiſlateur eſt devenu notre Loi. S'ils l'entendoient au milieu des foudres & des éclairs leur preſcrire des Loix ſéveres; s'ils étoient inſtruits par l'éclat de ſa voix impérieuſe, ils n'étoient pas animés par la force de ſes exemples: la connoiſſance qu'il leur donnoit de leurs devoirs leur faiſoit ſentir leur foibleſſe: leurs paſſions ſe multiplioient avec leurs lumieres; & les graces qu'ils recevoient pour les ſurmonter, n'étoient pas données dans cette heureuſe abondance que nous éprouvons: ce qui fait dire à l'Apôtre que le péché s'eſt produit avec la connoiſſance de la Loi, parce qu'en découvrant la concupiſcence, elle ne donnoit pas elle-même toute la force néceſſaire pour la vaincre; mais dans le Chriſtrianiſme, le même Dieu qui nous fait des Loix, s'aſſujettit à les ſuivre; il ne ſe contente pas de nous inſtruire, il nous anime, il nous fortifie; nous voyons Jeſus-Chriſt à notre tête pratiquer le premier tout ce qu'il enſeigne; s'anéantir pour nous former à l'humilité; embraſſer la croix pour nous encourager aux ſouffrances; & s'atténuer par un jeûne de quarante jours pour autoriſer dans ſon Egliſe une Loi ſi ſainte: *Cùm jejunaſſet quadraginta diebus, & quadraginta noctibus poſteà eſuriit.* Voilà notre modéle: apprenons donc de lui a régler notre conduite ſur le ſujet que je traite; & déſormais banniſſons de nous cet amour-propre ſi ingénieux à inventer de folles raiſons pour ſe diſpenſer de faire pénitence, lui qui n'en trouva jamais pour

Rom. 7.

Matth. 4. 2.

ſe diſpenſer de ſouffrir pour le péché, dont le jeûne eſt l'expiation & le reméde. Banniſſons de nous cette vaine délicateſſe, ſi féconde en adouciſſemens, qui dépouille le jeûne de ſes auſtérités & lui ôte ſeule tous ſes avantages. On doit jeûner, & rien ne peut en diſpenſer qu'une impoſſibilité morale. Premiere propoſition. On doit jeûner conformément aux Loix de l'Egliſe, & rien ne peut en autoriſer le relâchement. Seconde propoſition. Dès qu'on ſe diſpenſe du jeûne, on viole le précepte; dès qu'on en veut adoucir la pratique, on va contre l'eſprit & l'intention de l'Egliſe; c'eſt pourquoi 1°. J'établirai la Loi du jeûne contre les diſpenſes trop ordinaires qu'on en prend. 2°. Je défendrai la ſévérité du jeûne, contre les lâches adouciſſemens qu'on y apporte.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Si je croiois parler devant ces prétendus eſprits forts qui, par un mépris ſuperbe de tout ce qui leur paroît petit dans la Religion, ou par ignorance nient juſqu'aux vérités les plus certaines, & s'élévent contre les devoirs les plus naturels de la piété; j'établirois ici le droit qu'a l'Egliſe de faire des Loix, & l'engagement où elle eſt de maintenir celle-ci entre toutes les autres: mais non, je crois parler à des prévaricateurs plus reſpectueux qui violent la Loi de l'abſtinence ſans la décrier; qui ſe diſpenſent de l'obſervance du jeûne, ſans en nier l'obligation en général; qui couvrent enfin leur tranſgreſſion du voile de la néceſſité, & qui n'étant par-là prévaricateurs qu'avec prétexte, ne ſcandaliſent leurs freres qu'avec précaution. Ainſi pour leur prouver la néceſſité du jeûne, il ſuffiroit ſans doute de leur faire voir que cette Loi eſt émanée de cette autorité ſuprême également adorable dans tous ſes préceptes: mais non, pour les porter à la pratique de ce commandement, j'aime mieux

leur préſenter ici des raiſons d'intérêt toujours puiſſantes ſur le cœur de l'homme mercenaire; & pour cela je dis, que ſoit qu'il ſe regarde comme une créature dépendante de ſon Dieu, ſoit qu'il ſe conſidére comme un homme ſans ceſſe agité par ſes paſſions, ſoit enfin qu'il ſe reconnoiſſe pécheur, & en cette qualité digne de châtiment; je dis qu'il ne peut ſans une raiſon légitime & une impoſſibilité morale ſe diſpenſer d'accomplir la Loi du jeûne. Comprenez bien ma penſée. 1°. Le jeûne eſt un précepte: donc on ne peut s'en diſpenſer ſans ſe rendre coupables de déſobéiſſance à Dieu & à ſon Egliſe. 2°. C'eſt un reméde qui prévient les péchés: donc on ne peut en négliger la pratique ſans témérité. 3°. C'eſt une peine légere qui les efface en les puniſſant: on ne peut donc s'en diſpenſer ſans injuſtice. Trois motifs puiſſans qui doivent faire impreſſion, ſi vous êtes ſenſibles aux devoirs de la Religion.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Ce que j'appelle ici ſévérité du jeûne n'eſt autre choſe que ſon obſervation exacte, conforme aux régles de l'Evangile, & dépouillée de tous les adouciſſemens que l'amour-propre a inventés: or ces adouciſſemens regardent, ou ce qu'il y a dans le jeûne d'extérieur & de ſenſible, ou ce qu'il y a d'intérieur & de ſpirituel. S'abſtenir de certaines viandes, &c. voilà ce qu'il y a d'extérieur dans le jeûne, & ce qui regarde le corps. Joindre à cette abſtinence la fuite des plaiſirs, la privation des occaſions dangereuſes, &c. voilà ce que j'appelle l'intérieur & l'eſprit du jeûne: or tel eſt cet excès de ſenſualité dans l'uſage des viandes dont on ſe nourrit, qu'on en prend à toutes les heures; telle eſt cette vie voluptueuſe qu'on ſe permet dans le temps du Carême. Par ces excès on péche en deux manieres contre la Loi du jeûne: on péche contre ſa fin qui eſt d'affoiblir

le

le corps par cette abſtinence des alimens ordinaires : on péche contre l'étendue, & pour ainſi dire, contre l'intégrité du jeûne, qui renferme encore plus la privation des plaiſirs, que celles des alimens temporels ; & c'eſt ainſi qu'on irrite Dieu par la même voie établie pour l'appaiſer.

Preuves de la premiere Partie.

Pour vous convaincre que le jeûne eſt auſſi ancien que le monde, il ſuffit de vous dire que le premier homme n'en a pas été exemt ; & tout le monde convient qu'en matiere de Religion, l'antiquité porte avec ſoi un certain caractere de force & d'infaillibilité que nous devons reſpecter. D'ailleurs, je vois par-tout dans les divines Ecritures, que rien n'eſt plus recommandé que la pénitence, qui conſiſte à affliger ſon corps, à le réduire en ſervitude & à le mortifier ; rien même que l'Eſprit ſaint releve avec des éloges plus pompeux, que la pratique de la pénitence du corps, & qu'il recommande en termes plus ſignificatifs.

Le précepte du jeûne a l'antiquité pour fondement.

Je ne m'étendrai point ſur cette vérité, l'on en trouvera des preuves abondantes dans les Réflexions Théologiques & Morales, à l'indication : Le jeûne en général, *pag. 4 & ſuivantes ; & dans le premier Diſcours, à l'indication.* Le précepte que fait l'Egliſe, *pag.* 24.

L'exemple de J. C. qui a jeûné, demontre la néceſſité du jeûne.

Y eut-il jamais rien de plus propre à vous perſuader de la néceſſité du jeûne, que l'exemple que l'Evangile nous fournit de Jeſus-Chriſt jeûnant dans le déſert : car étoit-ce pour lui qu'il jeûnoit ? Mais il n'avoit pas beſoin de pénitence. Etoit-ce pour ſe préparer à la tentation que le Démon devoit lui livrer ? Mais il étoit ſûr de la victoire. Etoit-ce pour mettre un frein à ſes paſſions ? Mais il n'en avoit point, & ſa chair étoit parfaitement ſoumiſe à ſon eſprit. Etoit-ce pour expier

des péchés qu'il eût commis ? Mais il étoit par état le plus innocent & le plus ſaint des hommes. Ce n'étoit donc que pour nous donner l'exemple qu'il jeûna le premier. Oui, Chrétiens, c'étoit pour conſacrer dans ſa propre perſonne cette ſainte quarantaine, pour la rendre reſpectable à toute ſa poſtérité ; c'étoit pour répondre à ces hommes ambitieux, qui ſous prétexte de réformer l'Egliſe, veulent introduire un véritable Judaïſme, qui ſous le voile d'une prétendue Religion, veulent inſinuer une véritable impénitification. C'étoit, dis-je, pour nous donner occaſion de leur répondre avec Saint Ambroiſe : Quoi ! dans le temps que vous ne craignez pas de pécher, vous oſez combattre & contredire une Loi qui ſe trouve autoriſée par l'exemple même d'un Dieu ? Quoi ! vous voulez que les Chrétiens ſoient diſpenſés de porter un joug que Jeſus-Chriſt a porté lui-même le premier pour vous encourager à le porter après lui ? *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Selon tous les Peres & les Conciles, rien ne peut diſpenſer du jeûne, qu'une néceſſité preſſante & une impoſſibilité morale.

Pourquoi rien ne peut-il diſpenſer du jeûne, que la néceſſité preſſante ou l'impoſſibilité morale ? C'eſt 1°. parce que la Loi du jeûne eſt une Loi générale qui a été donnée à tous les Chrétiens. Grands & Puiſſans de la terre, vos qualités, votre rang ne vous affranchiſſent point de la néceſſité de ce précepte ; vous êtes nos Maîtres, nos Souverains, & en cette qualité nos reſpects & nos obéiſſances vous ſont dûs ; mais vous n'en êtes pas moins les ſerviteurs de Dieu, & en cette qualité vous lui devez vos hommages & vos ſoumiſſions à ſes divines Loix. 1°. Pour ſe diſpenſer du jeûne ce n'eſt pas aſſez de pouvoir dire qu'il incommode le corps, qu'il l'affoiblit ; étant fait pour le mortifier, il faudroit aller plus loin & montrer qu'il le détruit entierement. Ainſi les

incommodités légeres qui naiſſent de l'abſtinence & du jeûne, rendent bien le jeûne plus entier & plus méritoire, mais ne peuvent ſervir de raiſons légitimes pour s'en diſpenſer, puiſqu'on ne peut en être exemt que quand il eſt évident qu'il eſt moralement impoſſible de le pratiquer. *Le même.*

Combien ſont illuſoires les prétextes que l'on apporte pour ſe diſpenſer du jeûne

L'Egliſe en établiſſant la Loi du jeûne dans le Chriſtianiſme, n'a pas prétendu faire une Loi de mort, mais une Loi de pénitence dont perſonne n'eſt exemt. Or cela poſé, examinons ſi les raiſons frivoles qu'on apporte pour ſe diſpenſer de jeûner, ſont dignes de la Religion, & ſi la bonne foi n'y eſt pas même bleſſée.

Premier prétexte. La délicateſſe du tempérament.

Vous prétendez nous faire entendre que vous ne vous diſpenſez de jeûner que pour de bonnes raiſons, & que le peu de ſanté que vous avez, vous ne le devez qu'à des précautions, à des ménagemens & des ſoins infinis. Mais je vous demande ſi ce ne ſont pas ces ſoins & ces ménagemens-là même qui vous font une ſanté chancelante. Seriez-vous ſi délicats, ſi vous aviez moins de loiſir pour flatter & fomenter cette délicateſſe? Cette foibleſſe dont vous vous plaignez n'eſt-elle point un effet de la molleſſe & de la bonne chere? Eh quoi donc! vous voudriez que ce qui vous rend pécheur & qui devroit vous rendre pénitent, vous fût un titre de diſpenſe de la pénitence; & que dans cette indigne molleſſe dans laquelle vous avez toujours vêcu & qui vous engage maintenant à tant d'auſterités & de mortifications, vous trouvaſſiez de quoi vous diſpenſer de cette Loi même qui eſt commune à tous les Fidéles, & qui vous eſt plus néceſſaire qu'à perſonne? Ah! votre délicateſſe eſt donc une raiſon qui vous oblige à vous mortifier plus que tout autre, & non pas un prétexte qui vous diſpenſe du jeûne

& de la pénitence. *Pris d'un Auteur anonyme imprimé à Trévoux.*

Sur le même sujet.

Que dirai-je de ces infirmités affectées, de ces fades délicatesses & de ces langueurs de parade qu'étalent ces femmes du monde pour qui c'est un air de se plaindre; de ces femmes qui gémissent avec art, afin qu'on les plaigne & qu'on ait pour elles des attentions, des complaisances, une déférence aveugle à tous leurs désirs, & qui le plus souvent n'affectent, comme Rachel, de paroître incommodées, que pour mieux couvrir leurs idoles? Eh! d'où vient que ces infirmités prétendues s'évanouissent si aisément à la vûe de l'intérêt ou du plaisir? D'où vient que ces personnes qui font tant les délicates, ne se souviennent plus qu'elles sont infirmes, dès qu'il s'agit de quelque affaire importante, ou de quelque partie agréable? Comment arrive-t-il qu'on les voie alors se donner des mouvemens & soutenir des fatigues qui étonneroient les tempéramens les plus robustes: n'est-ce donc que pour le Seigneur qu'elles seront sans force, sans cœur, sans ressource? *L'Auteur des Discours de piété.*

Second prétexte. L'état & la qualité.

Avouons-le à la honte de notre siécle, le violement du jeûne est devenu un air du monde parmi les grands & les riches. En effet, quelle autre raison de dispense nous laissent voir dans leur personne tant de gens de ces deux états? Ce teint frais, cet air de vigueur, &c. tout cela annonce bien plutôt le besoin que vous avez pour votre ame de faire pénitence, que l'impuissance d'observer le jeûne, l'abstinence. L'air, dit-on, est trompeur: ah! c'est bien plutôt ici la personne qui est trompée & qui veut se tromper. C'est un air du monde que quelques-uns plus timides couvrent encore du prétexte d'infirmité; mais le grand nombre laisse

voir aujourd'hui ce faux air tout entier, & peut-être ſe montre ouvertement prévaricateur dans la crainte du ridicule. Et en effet, homme riche ſorti depuis peu du ſein de la pouſſiere, & on ſçait bien comment, dans votre premier état, vous teniez cachée votre prévarication dans le ſecret de votre maiſon, vous tâchiez même de vous la dérober à vous-même: aujourd'hui vous la publiez ſur les toits, & vous rougiriez ſi l'on vous croyoit enfant de l'Egliſe ſur ce point, &c. Eh quoi! les grands & les riches du monde diſpenſés de l'obſervance commune! & à quel titre? Eſt-ce parce que faiſant bonne chere toute l'année, le jeûne & l'abſtinence leur coûtent davantage? Le mal ſert donc ici d'excuſe au mal? L'impénitence de toute l'année, crime de toute l'année, ſert donc de décharge de la pénitence dans les jours ſpécialement conſacrés pour ſe punir de l'immortification de toute l'année? Les grands & les riches diſpenſés de la Loi du jeûne! & pour qui cette Loi eſt-elle donc faite? Eſt-ce pour les perſonnes dévouées par état à la pénitence, qui la portent en tout temps au-delà des préceptes de Jeſus-Chriſt & des Loix de l'Egliſe? Les grands & les riches diſpenſés de l'obſervation du jeûne! encore une fois à quel titre? Eſt-ce parce que ce n'eſt point l'uſage commun des perſonnes de leur état, de garder les Loix de l'Egliſe? Eh bien! ſçachez auſſi que ce ne ſera pas non plus le ſort commun des perſonnes de votre état d'entrer dans le Royaume des Cieux.

Extrait de divers endroits des Sermons choiſis.

Troiſiéme prétexte. La trop grande jeuneſſe.

L'on n'eſt point, dit-on, dans l'âge preſcrit par l'Egliſe & qui oblige au jeûne. Mais quoi! peut-on ſe prévaloir de quelques années qu'on n'a point encore, pour ſe ſouſtraire à une pratique qui oblige dès qu'on eſt capable de pécher? Quoi! dans un âge, où peut-être pouſſe-t-on déja bien

loin la fureur des paſſions, dans un âge où l'on n'eſt peut-être déja que trop capable des péchés de tous les âges; dans un âge où la raiſon paroît déja développée & ſi débarraſſée des nuages de l'enfance, lorſqu'il s'agit de ſe livrer aux plaiſirs du ſiécle; dans un âge où l'on eſt déja propre à tout ce qui flatte, l'on ſe croira abſolument diſpenſé de tout ce qui gêne? Ah! c'eſt donc à dire qu'on eſt trop jeune pour être pénitent, & qu'on ne l'eſt pas trop pour être pécheur? C'eſt donc à dire que le péché n'attendra pas le nombre des années pour faire porter ſon joug, & qu'il n'y aura que la pénitence qui aura beſoin d'un âge avancé pour faire embraſſer le ſien? Détrompez-vous, jeunes perſonnes, apprenez que tout âge où l'on peut être pécheur, eſt un âge où l'on doit être pénitent. *Le P. Guillaume Auguſtin de la Place des Victoires.*

Sur le même ſujet.

Qu'ils paroiſſent pour nous ranimer, ces pénitens des premiers ſiécles, de tout ſexe, de tout âge, pénitens exceſſifs. Or ce qu'ont pû faire ces généreux Chrétiens avec la même délicateſſe, avec le même corps, dans les mêmes climats, dans les mêmes circonſtances; des hommes comme nous, des femmes délicates, de jeunes hommes, de jeunes vierges; car alors on n'attendoit pas au-delà de vingt ans pour s'aſſujettir à la Loi du Jeûne; & aujourd'hui, dit-on, on ne peut pas avec une ſanté ordinaire & à un âge plus fort & plus avancé, ſoutenir un ombre de jeûne de ces premiers temps, ſoutenir un jeûne tel que l'Egliſe le tolere à cauſe du malheur des temps; c'eſt ne pas même garder la bienſéance dans les excuſes. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Dans les ſiécles d'or de l'Egliſe,

Dans les beaux jours de l'Egliſe il ne régnoit parmi les conditions différentes, qu'une ſainte émulation de pénitence. Nous avons jeûné ſeuls

jusqu'ici, disoit Saint Bernard à ses Religieux à l'entrée du Carême ; mais maintenant tous jeûneront avec nous jusqu'au soir, les Rois, les Princes, le Clergé, le Peuple, le Noble, l'Artisan, le Riche, le Pauvre : *Simul in unum dives & pauper.* Alors les grands comme les petits, l'homme de mer au milieu des flots, l'homme de guerre dans les armées, le voyageur. Remarquez-le, vous qui faites tant valoir le prétexte des voyages : *Et exercitus, & viatores, & nautæ, & negotiatores.* Tous, disoit ce saint Pere, recevoient avec respect la Loi du jeûne, tous l'embrassoient avec joie & avec grande joie : *Omnes pariter audiunt edictum jejunii, & summo gaudio excipiunt.* Siécles d'or de l'Eglise, quand vous verrons-nous renaître ? Ah ! mes freres, ne venez donc plus nous dire que le jeûne est un précepte trop rigoureux, qu'il est impossible : car enfin l'avez-vous bien assayé ? Reconnoissez une bonne fois en votre vie, que toutes les autres pratiques de vertu vous deviennent inutiles, si vous manquez à celle-ci par votre faute : que ne pas se soumettre à cette Loi par des prétextes aussi frivoles que ceux qui vous autorisent dans votre rebellion, c'est se laisser arracher des mains les armes de justice avec lesquels on peut, je ne dis pas seulement écarter la tentation, mais encore prévenir le péché. *Divers Auteurs manuscrits & imprimés.*

tous les Chrétiens se tenoient obligés au jeûne.

D. Bern. Serm. 1. de Quadrag.

D. Basil. Hom. 2. de Jejun.

Idem. Ibid.

C'est presque toujours dans le corps & dans les sens que la plûpart des vices trouvent leur source, & c'est sans doute ce qui faisoit dire à S. Paul, qu'il châtioit son corps & qu'il le réduisoit en servitude : *Castigo corpus meum, & redigo in servitutem.* Or quoi de plus propre à le châtier, ce corps, que le jeûne, qui le prive de la nourriture qui l'excite si souvent à la révolte ? D'ailleurs, combien d'ennemis d'autant plus à craindre, qu'ils

Par l'exercice du jeûne, l'on vient à bout de vaincre les tentations. *I. Cor. 9. 27.*

ſont plus opiniâtres à notre perte, attaquent ſans ceſſe notre ame & ne peuvent être chaſſés que par le jeûne ? *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur niſi in jejunio, &c.* Combien de ſenſualités, d'intempérance, de mouvemens charnels qu'on ne peut vaincre & dompter que par l'abſtinence des mets qui les nourriſſent & les entretiennent ? Quels ſont les Soldats que le vaillant Gedeon trouve propres au combat, n'eſt-ce pas ceux qui en paſſant ne prennent du rafraîchiſſement qu'autant qu'il leur en faut pour ne point ſuccomber ſous le poids de la ſoif qui les preſſe ? Et cependant avec trois cens de ces braves Soldats, il défait une armée auſſi nombreuſe, dit l'Ecriture, que les grains de ſable de la mer. Telle eſt à peu près, dit un Pere, notre malheureuſe ſituation : tout environnés que nous ſoyons d'ennemis puiſſans, comme Gedeon nous en triompherons avec avantage, ſi nous commençons par triompher de nous-mêmes. Jeûnez, c'eſt le conſeil de Saint Bernard, uſez de cet excellent reméde, bientôt votre eſprit ne ſera plus tourmenté par cette ambition qui l'agite, bientôt cette lâche avarice qui ne viſe qu'à amaſſer, s'accoutumera à ſe contenter de peu ; bientôt votre corps affoibli vous avertira que ſa deſtruction n'eſt pas éloignée, & que pouſſiere de ſon origine, il ne tardera pas à retourner en pouſſiere ; bientôt le Tentateur confus de ſe voir ainſi mépriſé, s'éloignera de vous comme il fit à l'égard de Jeſus-Chriſt jeûnant dans le déſert. *Travaillé ſur un Auteur ancien.*

Matth. 17. 20.

L'exercice du jeûne opere ſouvent ſous nos yeux des prodi-

Ceſſons d'être tout mondains, devenons de zélés & parfaits Chrétiens, & nous ne trouverons rien plus doux ſur la terre que le joug de Jeſus-Chriſt. Et certes, interrogez une ame que la grace a retirée de l'eſclavage de ſes paſſions, car vous en connoiſſez plus d'une ; lorſqu'elle mar-

choit dans la voie large du monde, elle regardoit la Loi du jeûne comme une Loi de mort, & c'étoit peut-être pour elle la plus grande de ſes peines d'y vouloir obéir : la voyez-vous depuis ſa converſion regarder cette Loi qui révoltoit ſa chair, comme un reméde très-facile & néceſſaire pour contenir ſes paſſions ; regarder les mortifications qui la faiſoient trembler, comme l'objet de ſa conſolation, ne plus trouver le jeûne incompatible avec ſa délicateſſe ? Elle ajoûte même aux rigueurs de la Loi de nouvelles rigueurs ; elle enchérit ſur les préceptes par l'obſervance des conſeils ; & il lui ſemble, comme aux enfans des Hébreux, qu'elle mene une vie plus douce, depuis qu'elle l'a rendue plus auſtere. Ah ! ce n'eſt pas ſon tempéramment qu'elle conſulte, ce ſont ſes beſoins ; ce n'eſt pas la nature qui agit, c'eſt la grace ; ce n'eſt pas la foibleſſe humaine qui opere, c'eſt le don de Dieu qui la ſoutient. *Sermon d'un Auteur anonyme imprimé à Trévoux.*

ges ſurprenants.

Sur quel fondement & à quel titre pourrions-nous donc nous diſpenſer de la Loi du Jeûne ? En vérité, l'injuſtice ne ſeroit-elle pas criante ? Car enfin avons-nous quelqu'aſſurance formelle de la part de notre divin Légiſlateur, par laquelle il s'engage à nous ſauver ſans pénitence, ſurtout après tant de déſordres dont nous ſommes forcés de nous reconnoître coupables, c'eſt-à-dire, après tant d'hypocriſie dans notre religion, d'ambition dans notre fortune, d'emportement dans nos diſgraces, d'orgueil dans nos proſpérités, d'impuretés dans notre vie ? Encore une fois Jeſus-Chriſt s'eſt-il engagé à nous ſauver ſans pénitence ? S'il en eſt ainſi, qu'il n'y ait point de jeûnes pour nous, j'y conſens ; mais auſſi

En qualité de pécheurs nous ne pouvons, ſans injuſtice, nous ſouſtraire à la Loi du Jeûne.

mondains délicats, ſi l'Evangile ne vous excepte pas de cette Loi générale, par laquelle il condamne tous les hommes à la pénitence : *Niſi pœnitentiam egeritis, omnes ſimiliter peribitis* ; pourquoi nous flatter ? Pourquoi prendre une foibleſſe imaginaire pour un titre ſpécieux de relâchement ? Pourquoi contens d'une ombre de pénitence, épargner à l'amour-propre tout ce qui le mortifie, & chercher encore, comme parle S. Jérôme, la gloire de l'abſtinence dans les délices mêmes ? Jeûner de la ſorte, ce n'eſt pas expier vos anciens excès, c'eſt y en ajoûter de nouveaux ; ce n'eſt pas détacher l'ame de ſa chair, c'eſt la rendre elle-même toute charnelle ; ce n'eſt pas enfin, ſelon l'eſprit de l'Egliſe, donner le néceſſaire à la nature, mais irriter la concupiſcence par le ſuperflu. *Sermon ancien manuſcrit & anonyme.*

D. Hyeron. Ep. ad Nepot.

Preuves de la ſeconde Partie.

L'intégrité du jeûne, conſiſte à affoiblir le corps par le retranchement des alimens ordinaires.

Pour établir cette vérité, que le jeûne eſt fait pour interdire ces viandes qui irritent la ſenſualité, je n'aurois qu'à vous dire qu'on l'a toujours regardé dans l'Egliſe comme incompatible avec la moindre délicateſſe d'alimens ; qu'on auroit cru le violer, non par la quantité, mais par le ſeul raffinement des viandes du repas qu'on prenoit : vérité ſi conſtante, que dans ces premiers temps on ne ſe ſervoit pour le repas du jour, que de légumes & d'herbes, & que dans la ſuite les Peres de l'Egliſe en ont blâmé le trop grand aſſaiſonnement, & les ont regardés comme d'injuſtes adouciſſemens de la Loi du jeûne. Dans tous les autres temps, diſoit S. Auguſtin, parlant de l'obſervation de la ſainte quarantaine, il faut éviter la crapule honteuſe & les excès de table : *Crapula & ebrietas per cæteros dies devitanda* ; mais pendant le ſaint temps de Carême il faut éloigner juſqu'aux feſtins qui d'ailleurs ſeroient permis :

D. Aug. Serm. 207.

Per hos autem dies etiam conceſſa prandia removenda. Si ces régles vous paroiſſent auſteres, penſez combien ſont terribles les jugemens du Dieu vengeur. *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.* *Ibid.*

Il nous en coutera de jeûner; c'eſt ſur quoi ſe retranchent ces délicats du ſiécle, que l'idée ſeule de nos jeûnes déconcerte : mais comment peuvent-ils ſçavoir qu'il en coute, eux qui n'ont jamais éprouvé ce que c'eſt que de jeûner; & quand ils l'auroient éprouvé, leur en coutera-t-il jamais autant qu'il en a couté à Jeſus-Chriſt pour porter ſa croix ? *Labor quidem eſt in jejunando : at nondum pro Jeſu crucifixi ſumus* ? Ne regardons point pour nous encourager, préciſément Jeſus-Chriſt jeûnant & épuiſé dans le déſert; regardons-le attaché & cloué à ſa croix. A cette vue que peut avoir de dur & de pénible pour un cœur chrétien, le plus auſtere & le plus rigoureux de tous les jeûnes ? *Le P. Dufay.*

La ſeule idée des rigueurs du jeûne, révolte les mondains.

D. Chryſoſt.

Taiſons ici une paralelle qui feroit la confuſion des Chrétiens qui m'écoutent. Qu'auroient donc dit nos vénérables Peres dans la foi, témoins oculaires des auſtérités des premiers Fidéles, s'ils euſſent vécu dans un ſiécle comme le nôtre ? Qu'auroient-ils dit, ſi dans ce ſaint temps ils euſſent vû nos repas, loin d'annoncer la frugalité & la mortification, croître en délicateſſe & enchérir ſur les repas du reſte de l'année ? Qu'auroient-ils dit, s'ils nous avoient vû paſſer les bornes de la tempérance, pour étendre celles de la ſenſualité; adoucir cet intervalle du ſoir & du matin, par l'uſage de ces liqueurs délicates & flatteuſes ? Eh bien ! à la vûe de ces prévarications, qu'auroient pû dire ces illuſtres défenſeurs du jeûne, témoins qu'ils étoient de la régularité ſcrupuleuſe & de la ferveur des Chrétiens, qui paſſoient preſque les nuits en veilles & en prieres, & qui

La ſévérité des premiers Chrêtiens, condamne la moleſſe des Chrétiens de nos jours, & les adouciſſemens qu'ils apportent dans leurs jeûnes.

ne ſouffroient pas encore l'uſage du vin dans le temps du Carême, qui ne faiſoient qu'un ſeul repas le jour pour ſoutenir la foibleſſe d'un corps atténué ? Qu'auroient-ils dit, Chrétiens, à la vûe de vos indignes adouciſſemens ? Ce qu'ils auroient dit ? Que vous êtes de faux pénitens, plus ſenſuels adorateurs de votre corps, que religieux obſervateurs des Commandemens de l'Egliſe : ce qu'ils auroient dit, c'eſt que rien n'eſt plus indigne que de flatter ſa chair, dans un temps où chacun eſt obligé de la mortifier ; de prodiguer en mets délicieux une grande partie de ſes revenus, dans un temps ſpécialement conſacré à appaiſer la faim du pauvre : ils vous auroient dit enfin que jeûner comme il faut, ce n'eſt pas ſeulement s'abſtenir des viandes défendues, de tous les rafinemens du goût. *Travaillé ſur un manuſcrit ancien anonyme.*

Tout ce qui eſt dit dans le premier Diſcours au ſujet de la ſévérité & de la rigueur du jeûne, peut être amené en preuves.

Toutes les douceurs & tous les adouciſſemens tolérés dans d'autres temps, ſont interdits dans les jours conſacrés au jeûne.

Certes, je vous le demande, ne ſeroit-il pas injuſte que les douceurs & les adouciſſemens qu'on ſe permet dans un autre temps, fuſſent permis dans celui-ci qui eſt un temps de pénitence ? Ah ! Chrétiens, nos jeûnes ſont déja ſi peu conformes à l'eſprit de la primitive Egliſe, que pour peu que nous les adouciſſions, ils en ſeront tout-à-fait éloignés, & que nous ne ſçaurions en retrancher un ſeul point ſans violer la Loi. Mais ſi le mérite du jeûne pouvoit s'accorder avec ces adouciſſemens, il ſeroit inutile que l'Egliſe ſe retranchât l'uſage de la viande, puiſqu'on trouveroit dans les mets qu'elle permet, la même délicateſſe & le même plaiſir qu'on goûteroit dans les viandes les plus exquiſes ; il faudroit que l'Egli-

ſe en voulant réprimer les ſaillies de notre concupiſcence, ne diminuât rien de ce qui en eſt la ſource. *Auteur imprimé à Trévoux.*

Les abus qui ſe gliſſent dans l'obſervation du jeûne viennent de la ſenſualité.

Non-ſeulement on uſe de liqueurs contraires à l'eſprit de l'Egliſe dans les jours de jeûne, mais on a recours à mille aſſaiſonnemens inconnus à nos peres, inventés par la ſenſualité. Que de ragoûts différens ! Quels ingénieux raffinemens de goûts & de délicateſſe ! Quels ſoins pour en inventer de nouveaux ! Une ſeule table eſt magnifiquement ſervie & couverte d'un étrange profuſion d'autant de mets qu'il en faudroit pour fournir abondamment aux beſoins de pluſieurs familles. Ne fait-on pas en ces ſaints temps des dépenſes plus exceſſives pour le boire & le manger, de ſorte que la chair y trouve des dédommagemens qui lui font plus de plaiſir que ne lui en feroient les viandes dont on la prive ? On veut jeûner & ne rien ſouffrir de la ſévérité du jeûne. Je ne parle pas ici de ces adouciſſemens qui font que l'on ſe diſpoſe à l'abſtinence du matin, par l'abondance du ſoir ; & au jeûne du ſoir, par les profuſions du midi ; de ſorte que les collations du Carême, telles qu'on les fait aujourd'hui, deviennent plutôt un régime de vie pour conſerver ſa ſanté, qu'une pratique du jeûne & de l'abſtinence pour l'expiation de ſes péchés ; c'eſt-à-dire, que ce qui n'étoit d'abord qu'un relâchement de diſcipline, eſt devenu un déréglement de mœurs : c'eſt-à-dire, que ce que nos Peres n'auroient regardé que comme une grace ſignalée accordée par l'Egliſe à leur infirmité, nous le regardons comme un droit qu'elle ne peut refuſer à notre foibleſſe. *Le même.*

Le Jeûne n'eſt plus gueres obſervé que

Parmi les Chrétiens, il n'eſt plus que quelques ames retirées hors du monde pour y faire pénitence, qui portent avec joie votre joug, ô mon

dans les Cloîtres.

Dieu, tel que vous nous l'impoſez : qui uſent de la condeſcendance de l'Egliſe ſans en abuſer ; il ſemble que ce reſte de mortification & de ſévérité qui eſt impoſé aux Fidéles pour l'expiation de leurs péchés, ne ſoit plus que pour les juſtes & les Religieux ; on ne voit preſque plus la pénitence pratiquée que dans les cloîtres & par des ames innocentes, tandis qu'une infinité d'ames mondaines & voluptueuſes, s'amuſent à chicaner ſur l'étendûe de leurs devoirs, & nous obligent, ô mon Dieu, à dégrader votre parole en l'appliquant à des détails ſi bas & ſi peu convenables à la dignité de notre miniſtere. *Le même.*

L'obſervation du jeûne entraine bien des avantages après elle.

Ne prétendez pas ici nous impoſer, il s'en faut bien que le jeûne ſoit ſi amer que vous le faites ; quand on le ſupporte de bon cœur on y trouve de grandes conſolations. Le même Dieu qui donnoit à la Manne amere de ſa nature, la douceur du miel, peut encore adoucir une pratique qu'on embraſſe pour l'amour de lui. Le même Dieu qui a ſçu affermir la ſanté de quatre jeunes Hébreux par l'uſage ſeul de quelques légumes dont ils ſe nourriſſoient, peut encore fortifier la vôtre par l'abſtinence de la viande, & l'uſage de ces alimens que votre délicateſſe vous fait enviſager comme nuiſible & mal ſains : & certes, combien de perſonnes revenuës de leur erreur, ont reconnu que la ſenſualité, je dirois preſque l'intempérance, étoient les ſeuls obſtacles qui les empêchoient d'accomplir le précepte du jeûne ; & qui après avoir eu le courage de les ſurmonter, ont trouvé dans l'abſtinence le remede à tous leurs maux ! Mais quand le jeûne ſeroit auſſi amer & auſſi pénible qu'on le dit, l'eſt-il plus que ces ſupplices éternels dont doivent être punis les tranſgreſſeurs téméraires de cette Loi ? Car ne vous y trompez pas, il n'y a

Punitions attachées à l'inobſervation du jeûne.

pas de milieu entre s'abſtenir des viandes marquées par l'Egliſe dans le temps qu'elle a preſcrit, ou être condamné à demander une goutte d'eau pendant toute l'éternité. Balance donc qui voudra entre jeûner ici-bas, ou brûler éternellement dans l'Enfer : pour nous, ô mon Sauveur, nous allons tâcher de fléchir votre juſtice par notre pénitence ; & ſi nous ne ſommes pas aſſez heureux pour achever la carriere dans laquelle nous entrons, nous ferons du moins aſſez courageux pour la commencer. *Diverſes compilations.*

Bien des Chrétiens obſervent le jeûne extérieurement, & cependant ne jeûnent point chrétiennement.

Exténuer ſon corps par les macérations, s'abſtenir des viandes, ſe refuſer une grande partie de ce qui peut flatter le goût & la ſenſualité, n'eſt-ce pas jeûner ? Qu'eſt-ce donc que le Seigneur demande davantage ? Veut-il que nous nous détruiſions tout-à-fait ? Non, Dieu ne veut pas la deſtruction de vos corps ; mais il demande la deſtruction du mauvais eſprit qui eſt en vous : il demande la deſtruction de vos vices & de vos paſſions, ſans cela rien de ce que vous faites en jeûnant n'eſt le jeûne qu'il vous a commandé : *Numquid tale eſt jejunium quod elegi ?* Votre jeûne même ne peut pas être appellé un jeûne : *Numquid iſtud vocabis jejunium ?* Pour jeûner comme je l'exige, rompez tous les liens qui vous attachent à l'iniquité ; ceſſez de faire le mal ; détruiſez vos paſſions ; coupez-les juſques dans la racine ; travaillez à devenir meilleur & plus juſte, voilà le jeûne que je demande, dit le Seigneur Dieu : *Diſſolve colligationes impietatis : ſolve faſciculos deprimentes : dimitte eos, qui, &c.* Affligez votre chair en jeûnant pour la ſoumettre à l'eſprit, voilà le vrai jeûne que vous n'avez point encore connu. Ne pas jeûner ſous prétexte qu'on ne fait pas tout le reſte, ce ſeroit ajoûter l'iniquité à l'iniquité ; le ſcandale à la prévarication ; le mé-

Iſ. 58. 56.
Ibid.
Ibid. 6.

pris ouvert de la Religion, au peu de ſoin d'en prendre l'eſprit ; il faut donc jeûner de corps, mais en même-temps il faut entrer dans l'eſprit du jeûne, qui eſt la mortification des paſſions, la deſtruction des vices : pour tout dire en un mot, la converſion des mœurs. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Comme l'on péche par tous les ſens, tous doivent prendre part au jeûne.

Ne prenez point ce que je vous dis pour des exagérations, tout doit jeûner en nous : oui, tous nos ſens doivent avoir leur jeûne particulier, parce qu'ils ont leurs péchés particuliers ; ces yeux qui tant de fois ont porté des regards laſcifs, il faut donc qu'ils jeûnent, ces yeux inconſidérés, en ſe fermant à tout ce qui peut les ſéduire & ſurprendre les cœurs ; ces oreilles, qui ſi ſouvent ſe ſont prêtées à la maligne ſatire, à la lâche médiſance, à la noire calomnie, il faut qu'elles jeûnent, ces oreilles, en ſe rendant ſourdes à tout ce qui les a fait pécher, en n'écoutant plus ces chanſons laſcives, ces proteſtations criminelles d'un éternel amour ; ces pieds qui trop fréquemment vous ont conduits dans les occaſions de péché, il faut qu'ils jeûnent en s'abſtenant de courir avec fureur aux ſpectacles, aux aſſemblées profanes ; ces mains qui juſqu'à préſent ont enlevé injuſtement le bien de l'orphelin, le patrimoine du pauvre, il faut qu'elles jeûnent en réparant vos injuſtices anciennes, en diſtribuant aux pauvres le ſuperflu de vos biens : & pourquoi cela ? Parce que le jeûne doit s'étendre ſur tout ce qui eſt rebelle dans l'homme. Le jeûne eſt comme une eſpéce d'holocauſte où rien d'impur & de ſouillé ne doit être épargné. Inventez ici, hommes délicats & ſenſuels, tout ce que vous pouvez de prétexte, & convenez de bonne foi que vous n'avez pû trouver des motifs ſuffiſans pour vous diſpenſer d'une Loi ſi néceſſaire.

faire. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Je ſçais, il faut en convenir, que toute chair n'eſt point propre à porter le poids de la mortification & du jeûne corporel; il eſt un état de foibleſſe, de langueur & d'infirmité qui doit être ménagé, & le Sauveur ne commande pas qu'on faſſe plus qu'on ne peut : mais dites-moi, tout âge, toute condition, tout état, toute complexion, n'eſt-elle pas propre à la ſuite du vice & à la pratique de la vertu ? Eſt-il une perſonne, quelque foible & quelque délicate qu'elle ſoit, qui ne ſoit aſſez forte pour détacher ſon cœur des créatures qui la captivent, pour s'abſtenir de ces médiſances cruelles qui retombent preſque toujours ſur celui qui les profere, pour ne point étaler aux yeux des mondains des charmes trompeurs propres de leur nature à ſéduire les cœurs foibles ? Qui d'entre vous, ſi infirme qu'on le ſuppoſe, qui ne puiſſe s'affranchir du vice honteux de l'avarice, vice qui donne plus d'inquiétude que de plaiſir ; rompre le cruel eſclavage de l'ambition, qui ne laiſſe à ſes partiſans ni ſatisfactions, ni repos ? faut-il être d'un tempérament robuſte pour cela, & cette ſorte de jeûne eſt-elle capable d'altérer une ſanté qu'on veut ſi fort ménager ? *Le même.*

Il y a des raiſons qui peuvent diſpenſer du Jeûne, mais rien ne peut diſpenſer de la réformation des mœurs.

Aujourd'hui qu'on applique ſur vos têtes ces cendres myſtérieuſes qui vous rappellent le ſouvenir de ce que vous devez être un jour, rappellez-vous, pour en gémir, ces jours de diſſolution qui ne nous ont que trop repréſentés ces jours malheureux du Paganiſme. Ah ! vous étiez ſi habiles alors à vouloir nous juſtifier vos folles joies : ſelon vous, c'étoit contredire l'uſage que de ſe refuſer au divertiſſement & au plaiſir. Eh bien ! que ne vous dites-vous donc maintenant que ces jours de licences ſont paſſés, & que le temps de

S'il y a un temps accordé aux divertiſſemens, pourquoi n'y en auroit-il pas un deſtiné à la pénitence ?

pénitence eſt venu, qu'il faut penſer à la réformation de vos mœurs; que s'il y a un temps de rire, il y a auſſi un temps pour pleurer; que comme on déshonore par un travail mercénaire, le jour que le Seigneur a conſacré par ſon repos, de même on déshonore par ſes divertiſſemens & ſes plaiſirs un temps que Jeſus-Chriſt a conſacré par ſa pénitence & ſon jeûne? Ce n'eſt point ici une morale outrée que je vous débite, c'eſt une pratique auſſi ancienne que l'Egliſe, qu'on doit mettre entre le Carême & toute autre temps, une différence marquée par la différence des mœurs & le changement de conduite. *Divers Auteurs.*

Les malheurs qui menacent ceux qui ne ſçavent pas profiter des jours de pénitence que l'Egliſe leur accorde.

Un Prophête fut autre fois envoyé à une grande Ville, avec ordre d'annoncer aux habitans, que dans l'eſpace de quarante jours la Ville ſeroit détruite: *Adhuc quadraginta dies & Ninive ſubvertetur.* Sans autre aſſurance de leur pardon que cette parole de deſtruction prochaine, les Ninivites ſe convertirent, ils penſerent bien du Seigneur, & ils ne furent pas trompés dans leur eſpérance. Sans être chargé, Chrétiens, de vous porter ici une parole expreſſe, & ſans m'ériger en Prophête, je puis dire à quelques-uns & peut-être à pluſieurs de ceux qui m'écoutent: *Adhuc quadraginta dies.* Encore ces quarante jours, voilà le terme que Dieu marque à vos péchés & à vos délais: voilà le terme que Dieu a marqué à ſa patience & à ſa miſéricorde: *Adhuc, &c.* Encore ces quarante jours pendant leſquels Dieu vous exhortera, Dieu vous preſſera de vous convertir, pendant leſquels l'Egliſe réunira tous ſes efforts pour vous retirer du péché & vous faire retourner au Seigneur; après quoi le temps de Dieu & votre jour ſera peut-être paſſé: *Adhuc, &c.* Encore ces quarante jours, après quoi n'entendant plus les mêmes vérités, n'étant plus

Jon. 3. 4.

preſſés par les mêmes remords, n'étant plus animés par les mêmes exemples, n'étant plus ſoutenus par les mêmes exercices, ne vous trouvant plus dans les mêmes circonſtances, je ne ſçais ſi vous vous convertirez. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Seigneur, dont les miſéricordes ſont ſans bornes, dont la patience eſt invincible : *Domine ;* déployez en ces ſaints jours tous les thréſors de votre bonté : ne meſurez pas vos vengeances ſur la grandeur de nos iniquités : *non ſecundùm peccata noſtra quæ facimus nos facias nobis.* Environnés d'ecueils dangéreux, toujours au riſque de faire un triſte naufrage dans cette vallée de miſéres, malheureuſement portés à vous offenſer, parce que votre bras puiſſant ne s'eſt point encore appeſanti ſur nos têtes, nous reconnoiſſons toute l'horreur de nos crimes. Sang précieux de mon divin Sauveur, qui en coulant ſur la montagne ſainte, avez réparé notre innocence ; en arroſant en ces ſaints jours nos Autels, renouvellez en notre faveur votre efficacité : faites que nos iniquités ne ſoient point peſées à la rigueur, *neque ſecundùm iniquitates noſtras retribuas nobis.*

Paraphraſe qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. *Pſ.* 102. 10.

Ibid.

Comme Dieu, rien ne peut vous être caché, votre ſageſſe ſuprême vous fait percer dans les replis les plus ſecrets du cœur humain ; rémunérateur libéral de la vertu, juſte vengeur du vice, tout vous eſt connu : n'eſt-ce point trop vous demander que de vous conjurer de détourner la vue de nos iniquités anciennes ? *Ne memineris iniquitatum noſtrarum antiquarum.* A la vûe des prodiges de converſion que votre droite à tant de fois opérés, nous nous ſentons raſſurés : vous êtes (du moins il nous le ſemble) attendri ſur nos miſéres ; la triſte indigence où nous réduit le mépris de votre divine grace ; cette pauvreté extrême

Pſ. 78. 8.

qui nous rend la pratique de la vertu comme impoſſible, excite votre compaſſion : vous pourriez vous venger, mais vous voulez pardonner :
Pſ. 78. 8. *citò anticipent nos miſericordia tua, quia pauperes facti ſumus nimis.*

Après des preuves ſi éclatantes & des témoignages ſi marqués de votre tendreſſe, nous ne vous reconnoiſſons plus que ſous les titres de Sauveur : titres qui vous ont tant coûté & qui nous ſont ſi avantageux : titres que nous avons tant de fois dégradés & avilis. Ah ! Seigneur,
Ibid. 9. prêtez-nous votre ſecours puiſſant : *Adjuva nos, Deus, ſalutaris noſter.* Délivrez-nous de ces inclinations vicieuſes, de ces criminelles habitudes, de ces foibleſſes journalieres qui tant de fois ont fait pancher notre foible cœur vers la vile Créature. Dieu de bonté, il y va de votre honneur, votre gloire y eſt intéreſſée ; les reprouvés ne vous loueront pas dans les Enfers ; faites que nous vous glorifions dans les Cieux ; en ménageant nos intérêts, vous ménagez les vôtres,
Ibid. *& propter gloriam nominis tui, Domine, libera nos.* Ce n'eſt pas encore tout, Seigneur. Que l'intérêt de votre nom s'uniſſe à celui de votre gloire : faites qu'en invoquant votre ſaint nom, nom adorable qui ébranle les thrones du Ciel & de la terre ; nom ſacré qui rend la vue aux aveugles, le mouvement aux paralytiques, la vie aux morts,
Ibid. il rende à nos ames la pureté & la candeur : *& propitius eſto peccatis noſtris propter nomen tuum.* Faites enfin que nos péchés expiés par la pénitence & le Jeûne, déſarment votre juſtice & vous rendent propice à notre égard, & dans le temps, & dans l'éternité. *Paraphraſé par l'Auteur.*

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS Familier ſur une eſpece de Jeûne, qui conſiſte dans la fuite du peché & dans la pratique du bien & de la vertu.

L'Obſervation du Jeûne, mes chers Paroiſſiens, eſt une Loi non-ſeulement que l'exemple de notre divin Sauveur a conſacrée, que l'Egliſe notre mere a établie, mais encore une Loi auſſi ancienne que le monde. A peine le premier homme fut-il tombé dans la déſobéiſſance, par une action de gourmandiſe, que le Jeûne fut le premier remede dont il ſe ſervit pour ſe relever. La Loi du Jeûne eſt donc pour tous les Chrétiens, pour les riches comme pour les pauvres, pour les juſtes comme pour les pécheurs. Ainſi, mes chers Paroiſſiens, quoiqu'il y en ait peut-être pluſieurs d'entre vous qui ſoient diſpenſés du Jeûne corporel, à cauſe de leurs pénibles travaux, n'établiſſons point pour principe que tous les gens de la campagne ſoient exempts de la Loi du Jeûne; apprenez plûtôt aujourd'hui que ceux d'entre vous qui ne ſont point engagés dans ces pénibles travaux, ceux dont les travaux ſont légers & compatibles avec le Jeûne, n'en ſont point diſpenſés. De-là même concluez, mes chers Paroiſſiens, que les jours que vous reſtez à la maiſon & que vous n'êtes point occupés de vos travaux, vous n'êtes point non plus diſpenſés de jeûner; ainſi, mes Freres, j'adreſſerai la parole, dans tout le cours de cette Inſtruction, à ceux qui ne pouvant abſolument jeûner corporellement en la maniere que cela s'entend, ſont obligés principalement dans le Carême & dans les jours d'abſtinence

Diviſion générale.

prescrits par l'Eglise, à pratiquer une autre espece de Jeûne, qui consiste à s'éloigner avec plus de soin du péché qu'en tout autre temps, & à pratiquer la vertu avec plus d'exactitude : & je suis d'autant mieux fondé à vous instruire sur ce point, que le vrai Jeûne ne consiste pas tant dans la privation de certains alimens, que dans un véritable changement de vie & dans la réformation des mœurs. Ceci posé, je dis, mes chers Paroissiens, & c'est ma premiere réflexion, que vous devez vous précautionner contre le péché dans le Carême, avec plus de soin encore que dans tout autre temps. Ensuite nous examinerons dans la seconde réflexion, les moyens que vous devez prendre pour en venir à cet heureux but : c'est par cette espece de Jeûne spirituel que vous suppléerez à la Loi du Jeûne corporel que l'Eglise exige & a droit d'exiger de ses enfans.

Soudivisions de la premiere Partie.

Quoique ce soit une obligation imposée généralement & en tout temps à tous les Chrétiens, de fuir le péché, selon l'expression du Sage, comme l'on fuiroit la présence du serpent ; il est cependant vrai de dire, mes chers Paroissiens, que c'est dans les jours destinés à la pénitence que nous devons particulierement nous précautionner contre ses mortelles atteintes. Pour en venir à ce point, il faut mettre à exécution l'avertissement du Prophête Isaïe, rompre, comme il le dit, les liens & les chaînes du crime & de l'impiété : *Dissolve colligationes impietatis*, c'est-à-dire, 1°. vous qui jusqu'à présent êtiez adonnés à l'intempérance, à l'yvrognerie, &c. devenez sobres : c'est-à-dire, 2°. vous qui êtiez sujets aux juremens & aux blasphêmes, &c. corrigez-vous : c'est-à-dire, 3°. vous qui avez fait tort au prochain, ou dans ses biens, ou dans son honneur, réparez vos injustices. Voilà, mes chers Paroiſ-

Pſ. 58. 5.

liens qui ne pouvez jeûner, de quoi y ſuppléer.

J'en ſuis déja convenu avec vous, mes chers Paroiſſiens, que pour des raiſons eſſentielles vous pouvez bien être diſpenſés du jeûne, mais ce dont rien ne peut vous diſpenſer, & principalement dans le ſaint temps de Carême, c'eſt 1°. d'entrer conformément à l'intention de l'Egliſe dans un eſprit de pénitence. 2°. De vous approcher plus fréquemment du tribunal de la réconciliation. 3°. D'entendre plus aſſiduement la parole de Dieu. Par tous ces moyens, vous qui êtes exemts du jeûne, vous entrerez dans l'eſprit de l'Egliſe.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

D'abord, mes chers Paroiſſiens, examinons ce que c'eſt que l'intempérance. C'eſt un uſage déréglé & exceſſif dans le boire ou le manger, ce qui fait que les perſonnes adonnées à ce vice, ne ſe contentent pas de ce qui ſuffit raiſonnablement pour raſſaſier leur faim & appaiſer leur ſoif, mais qu'ils s'emportent à des excès de boire & de manger, contre la défenſe expreſſe du Fils de Dieu, qui nous dit de prendre garde que nos cœurs ne s'appéſantiſſent par les excès de bouche & par l'yvrognerie : *Attendite vobis ne graventur corda veſtra crapulâ & ebrietate.* Ce qui montre qu'il n'y a point de vice plus honteux que celui-ci, puiſqu'il abbaiſſe l'homme non-ſeulement au rang des bêtes, mais en quelque ſorte au-deſſous d'elles. Car enfin, ſe laiſſer aller à ce vice, c'eſt faire, ſelon le langage de l'Apôtre, de ſon ventre un Dieu : *Quorum Deus venter eſt.* Quelle divinité ! & cependant n'en voit-on pas tous les jours parmi vous, mes chers Paroiſſiens, qui lui ſacrifient non-ſeulement le peu de bien qu'ils ont, leur ſanté, leur famille, leurs enfans, mais encore leur raiſon, leur conſcience, leur ſalut ? Eſt-ce-là agir en

Preuves de la premiere Partie.

Qu'eſt-ce que l'intempérance ?

Luc 21 34

Philip. 3. 19.

Chrétiens ? Eſt-ce-là ſeulement penſer en homme ?

Les déſordres qui naiſſent de l'intempérance.

Car enfin, mes chers Freres, ſi la raiſon vous conduiſoit, il ſuffiroit pour vous donner de l'horreur de ce vice, de vous faire appercevoir de combien de déſordres il eſt la ſource. Par exemple, de quelles extravagances n'eſt pas capable un homme qui ſe laiſſe étourdir par les fumées du vin ? Voici la peinture qu'en fait le grand S. Baſile : C'eſt un homme menteur, blaſphêmateur, cruel, biſarre, opiniâtre, téméraire, facile à révéler les ſecrets d'un ami & à ſe parjurer même ; barbare juſqu'à la férocité, laſcif juſqu'à l'abomination : en un mot, dit ce Pere, c'eſt un homme capable de commettre les plus grands crimes. Mais n'allons pas ſi loin, ſi vous le voulez, mes chers Paroiſſiens : il ſera toujours vrai de dire qu'un homme adonné à l'intempérance & à l'yvrognerie, devient inſenſible à tout ce qui concerne la religion & ſon ſalut ; ce qui fait que S. Auguſtin l'appelle un grand péché, un aſſemblage monſtrueux de vices & de déſordres : *Grande peccatum criminis portentum.* Ce qu'il y a de ſûr, mes chers Paroiſſiens, c'eſt que le péché d'yvrognerie eſt de ſa nature un péché mortel. S. Paul range ce vice au nombre de ceux qui excluent de la poſſeſſion du Ciel : Ne vous y trompez pas, dit-il, *nolite errare ;* & ne vous flattez pas comme ſi c'étoit un péché léger, les intempérans & tous ceux qui ſont adonnés au vin ne poſſéderont pas le Royaume de Dieu : *Ebrioſi Regnum Dei non poſſidebunt.* Et dans un autre endroit, il dit que ce Royaume & le bonheur qui nous y eſt deſtiné, ne conſiſte ni à boire ni à manger, *Regnum Dei ; non eſt eſca & potus,* & par conſéquent que ces hommes qui ne reſpirent que la bonne chere, n'y doivent point prétendre : *Ebrioſi, &c.*

D. Aug.

I. Cor. 6. 9.

I. Cor. 6. 10.

Rom. 14.

Que ceux d'entre vous, mes chers Paroiſſiens, qui juſqu'à préſent ſe ſont abandonnés à ce vice ſi honteux, ſi contraire à la ſociété, prennent donc dans ce ſaint temps la généreuſe réſolution d'y renoncer pour jamais; qu'ils ſe propoſent pour modéle l'exemple de Jeſus-Chriſt. S. Auguſtin remarque que ce divin Sauveur durant tout le cours de ſa vie mortelle, a bû & mangé comme les autres hommes, qu'il a même voulu aſſiſter aux Nôces de Cana, pour nous montrer par ſon exemple, qu'il n'y avoit en cela que l'intempérance & les excès qui fuſſent blâmables, & que la ſobriété devoit régner auſſi-bien dans nos repas que dans nos abſtinences. Il a donné pour régle, pourſuit ce ſaint Docteur, qu'il falloit prendre ce qu'on nous donne, & manger ce qui étoit ſervi; pour nous apprendre que c'étoit l'ordre de ſa Providence & non pas notre goût & notre appétit qui devoit faire le choix de nos viandes; & lorſqu'il fut conduit dans le Déſert par le Saint-Eſprit pour y être tenté par le Démon, il permit que la premiere attaque que cet ennemi lui livra, fut ſur la tempérance, pour nous montrer, mes chers Paroiſſiens, que les premiers combats que nous avons à ſoutenir dans le ſervice de Dieu & les premiers vices que nous avons à vaincre, ſont l'intempérance, la gourmandiſe & tous les autres excès ſoit dans le boire, ſoit dans le manger. Prenez donc aujourd'hui la réſolution d'éviter un péché ſi grand dans ſa nature, ſi funeſte dans ſes ſuites: évitez ce malheureux cabaret qui eſt la ſource de tant de péchés, évitez-le principalement dans ce ſaint temps conſacré par le jeûne de Jeſus-Chriſt: enfin évitez-le pour toujours & que je n'aie plus déſormais la douleur d'en voir comme j'en ai vû pluſieurs d'entre vous y paſſer les jours entiers

L'exemple que le Fils de Dieu à donné aux hommes de la tempérance.

D. Aug. Lib. 3. de Doct. Chr. c. 12.

de Dimanches & de Fêtes, & en ſortir dans un état indigne du Chrétien & bien déshonorant pour des hommes qui ſe glorifient d'avoir de la raiſon : en un mot, ſi juſqu'à cette heure vous avez donné dans les excès de la bouche, devenez ſobres & par intérêt pour votre Religion, & par amour pour le ſalut de votre ame ; mais il y a encore un autre vice auquel pluſieurs d'entre vous ſont ſujets, c'eſt le jurement, & ſouvent même les blaſphêmes que l'on vous entend proférer. Propoſez-vous dans le temps de cette ſainte quarantaine de faire tous vos efforts pour vous en corriger.

Qui ſont ceux qui violent ce Commandement : Vous ne prendrez point le nom de Dieu en vain.

Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain ! *Non aſſumes nomen Domini in vanum.* Or, qui ſont ceux qui ſe rendent coupables de ce péché ? Ce ſont ceux qui jurent le nom de Dieu ſans reſpect, ſans raiſon & ſans nulle néceſſité ; car le Seigneur ne tiendra pas pour innocent ceux qui jurent de la ſorte : *Non habebit eum inſontem Dominus ;* ce ſont ceux qui doutent de ce qu'ils aſſurent, & qui jurent comme s'ils en avoient pleine aſſurance ; ce ſont ceux qui ſont accaſion de ſcandale aux autres par les juremens qu'ils proferent en préſence de pluſieurs perſonnes ; ceux qui jurent pour aſſurer des fauſſetés connues, ou bien à deſſein formé de tromper & de ne pas tenir leur promeſſe ; car leur coutume de jurer les conduit à l'habitude de commettre des parjures : *Aſſiduitas jurandi perjurii conſuetudinem facit.* Il faut encore mettre de ce nombre ceux qui laiſſent jurer leurs enfans, leurs ſerviteurs, ou tous ceux ſur leſquels ils ont quelque ſupériorité ; pourquoi cela ? parce qu'ils ſe rendent coupables & complices des crimes qu'ils ne puniſſent pas : *Qui audierit vocem jurantis, &c. niſi judicaverit ipſe, portabit iniquitatem ſuam.*

Exod. 20. 7.
Ibid. 29. 7.
Iſidor. *Lib.* 2. *Sentent.*
Levit. 5. 1.

Que conclure de tous ces principes, mes chers Paroiſſiens ? Qu'il faut être ſur ſes gardes pour ne point jurer en vain ; & quand il s'agit de jurer, il faut qu'il y ait une grande néceſſité, il faut que ce ſoit d'une choſe abſolument néceſſaire ; car il eſt à remarquer que bien loin que tout jurement ſoit défendu, il y a des occaſions où il honore Dieu. Saint Paul emploie le jurement dans la vue d'honorer Dieu ; & voici comment il s'explique : Je prends Dieu à témoin que je ne ments point en tout ce que je vous écris : *Quæ autem ſcribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior.* Le Seigneur, dit David, a juré, ſon ſerment demeurera immuable : Vous êtes le Prêtre éternel, ſelon l'ordre de Melchiſédech : *Juravit Dominus, &c.* Vous jurerez dans la vérité avec jugement, & dans la juſtice, dit Jérémie : *Jurabis in veritate & in judicio, & in juſtitiâ ;* vous jurerez dans la vérité, *in veritate ;* il n'eſt donc jamais permis de jurer, pour affirmer le menſonge. Vous jurerez avec jugement, *in judicio ;* c'eſt-à-dire, avec diſcrétion, après une mûre délibération ; vous jurerez dans la juſtice, *in juſtitiâ ;* c'eſt-à-dire, que vous prendrez garde de ne rien aſſurer avec ſerment qui ne ſoit pour la gloire de Dieu & l'utilité du prochain.

Quand il s'agit de jurer il faut une grande circonſpection.

Gal. I. 20.

Pſ. 109. 4.

Jerem. 4. 2.

Cependant, mes chers Paroiſſiens, combien y en a-t-il d'entre vous qui non-ſeulement jurent indiſcrétement & ſans néceſſité, mais encore avec emportement & imprécation ? Les premiers par la mauvaiſe habitude qu'ils ont contractée, ne peuvent dire quatre paroles ſans jurer ; je veux qu'ils diſent la vérité : mais quelle néceſſité y a-t-il de jurer ? Ils jurent, diſent-ils, pour faire croire ce qu'ils diſent. Ah ! s'ils ſont bons Chrétiens, on les croira ſans qu'ils jurent ; de plus, il faut que ce ſoit pour des choſes juſtes &

Combien de Chrétiens ſe trompent ſur toutes ces circonſtances.

équitables; ceux-là péchent donc, qui jurent de faire une choſe ſans ſçavoir ce qu'elle eſt, comme Hérode s'engagea par ſerment de donner à Hérodias tout ce qu'elle lui demanderoit; & en lui faiſant cette promeſſe il s'engagea à la plus grande injuſtice, quoique ſans le vouloir : ſerment par conſéquent, qui loin de l'obliger, le dégageoit véritablement de ſa parole : les ſeconds proteſtent avec emportement qu'ils ſe vengeront d'une inſulte, d'une calomnie, d'une médiſance; ſemblables en ce point à ces Juifs qui s'étoient promis mutuellement, & comme engagés de mettre à mort S. Paul.

Le jurement eſt ſouvent ſuivi des plus horribles blaſphêmes.

Heureux encore, mes chers Freres, dans ce malheur, ſi on en reſtoit là; mais hélas! à quels crimes affreux ne conduit point ſouvent la funeſte licence qu'on ſe donne de jurer, ſur-tout quand l'on eſt en colere? O vous d'entre mes chers Paroiſſiens, qui conſervez encore quelque reſpect pour le ſaint nom de Dieu, frémiſſez & fermez l'oreille; c'eſt du blaſphême que je parle. O l'énorme péché! Quoi! parler contre Dieu & ſes Saints; dire ce qui eſt injurieux à la majeſté de Dieu, ſe révolter, ſoit par ſes diſcours, ſoit par ſes actions contre les ordres de Dieu! Voulez-vous entendre comment le Seigneur lui-même ordonne qu'on traite le blaſphémateur? Mettez hors du camp celui qui a oſé blaſphémer; que tout le peuple lui jette des pierres : *Educ blaſphemum extra caſtra, & lapidet eum populus univerſus.* Où en ſeroient ceux d'entre vous qui ne proferent le nom du Seigneur que pour l'outrager, ſi Dieu exigeoit la même vengeance? mais non, ſi les ordonnances de Dieu ſur ce point ne ſont plus en vigeur, qu'on exécute donc les Ordonnances de nos Rois; qu'on perce la langue à ces profanateurs, les blaſphêmes ſeront arrêtés.

Levit. 24. 14.

! mes chers Paroiſſiens, voici maintenant
nps du ſalut ; voici des jours favorables :
nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies ſalutis.
ez de ces heureux jours pour retourner à
dans toute la ſincérité de vos cœurs ; pro-
-vous dans ce ſaint temps à la face des ſacrés
s de renoncer pour toujours à ces affreux
ens & à ces horribles blaſphêmes qui dés-
rent preſque autant l'humanité que votre
ion ; je dis plus encore : puiſque vous re-
oiſſez aujourd'hui toute l'énormité de vos
laleuſes imprécations, je vous conjure au
de notre Seigneur Jeſus-Chriſt de reprendre
quement les jureurs & les blaſphémateurs ;
d vous trouverez de ces inſolens, corrigez-
: parole, couvrez de confuſion ces impudens,
ne pouvez employer votre zéle à une œu-
lus ſainte ; & ſi l'on vous en faiſoit un cri-
dit S. Jean Chryſoſtôme, comparoiſſez har-
nt devant le Juge, & dites pour toute dé-
, que vous vous êtes efforcé d'arrêter un
hême, & de confondre le blaſphémateur.
me rien ne peut juſtifier un crime de cette
re, rien par conſéquent de répréhenſible
ceux qui ſe mettent en devoir de l'arrê-
ar leur zéle, ou même par force & par
nce. C'eſt toujours S. Chryſoſtôme qui parle ;
dit ce Pere, ſi l'on punit avec rigueur ceux
raitent avec irrévérence le nom du Prince,
s forte raiſon doit-on châtier ceux qui com-
:nt la même irrévérence envers Dieu. C'eſt
rime public, c'eſt une injure commune, à
:lle tout le monde doit prendre part ; que
ofanateurs téméraires du ſaint nom de Dieu
uviennent que nos Magiſtrats & nos Juges
Chrétiens, & qu'ils ne laiſſeront pas impu-
outrage fait à leur divin maître.

On eſt obligé d'arrêter, & même de punir, quand l'on peut, les blaſphêmes.

* II. Cor. 6. 2.

table, puiſqu'elle eſt fondée ſur la juſtice, ſur les loix de la nature, ſur l'intérêt public, & ſur le commandement de Jeſus-Chriſt. Ainſi, mes chers Paroiſſiens, que faites-vous en ne vous ſoumettant point à la Loi qui vous ordonne de rendre au prochain ce que vous lui avez enlevé? vous allez contre les commandemens de votre Dieu: vous troublez le bel ordre établi par la juſtice entre tous les hommes: vous ruinez cette égalité qui en fait l'eſſence: vous faites plus encore, vous mettez le ſceau à votre réprobation: vous vous fermez la porte du ciel. Car, apprenez-le aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, pour ne l'oublier jamais: c'eſt en vain que vous jeûneriez, que vous verſeriez des torrens de larmes, que vous déchireriez votre corps par les plus rudes macérations, que vous viendriez mille fois durant ce Carême vous préſenter aux tribunaux de la pénitence, fuſſiez-vous même encore davantage, vous ne feriez rien: c'eſt S. Auguſtin qui vous en avertit: Si lorſqu'on peut rendre le bien d'autrui qu'on a pris, on ne le rend pas, ce n'eſt pas faire pénitence, mais c'eſt la feindre: *Si res aliena propter quam peccatum eſt, cùm reddi poſſit non redditur, non agitur pœnitentia ſed fingitur.* Car dans une vraie pénitence le péché n'eſt point remis, ſi l'on ne reſtitue ce que l'on a mal acquis: *Si autem veraciter agitur, non remittitur peccatum, niſi reſtituatur ablatum.* Mais des obligations que je viens de vous preſcrire pour ſuppléer autant qu'il eſt poſſible à la Loi du Jeûne corporel que pluſieurs d'entre vous ne peuvent remplir à cauſe de leurs travaux, paſſons à la connoiſſance de quelques pratiques néceſſaires, & dont ne peuvent abſolument ſe diſpenſer ceux qui ſont dans l'impoſſibilité de jeûner.

D. Aug. Epiſt. 54. ad Maced.

Preuves de Je dis en premier lieu, mes chers Paroiſſiens, que

que ſi vous ne pouvez jeûner, vous devez du moins entrer durant ce ſaint temps dans l'eſprit de l'Egliſe ; cette obligation eſt ſi eſſentielle qu'il n'y a nulle raiſon, nul prétexte qui puiſſe nous en diſpenſer ; on peut bien pour des raiſons importantes être exempt de macérations, de jeûnes, comme je vous l'ai déja dit plus d'une fois ; mais quant à l'eſprit de pénitence, nul Chrétien, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, n'en peut être diſpenſé.

la ſeconde Partie. Ceux qui ne peuvent jeûner doivent entrer du moins dans un eſprit de pénitence.

Mais en quoi, direz-vous, mes chers Paroiſſiens, conſiſte cet eſprit de pénitence ? Ecoutez le Prophéte Joel, il va vous l'apprendre : Convertiſſez-vous à moi de tout votre cœur dans les larmes & dans les gémiſſemens : *Convertimini ad me in toto corde veſtro* ; &c. Briſez vos cœurs, & ne déchirez pas vos vêtemens : *Scindite corda veſtra, & non veſtimenta veſtra* ; & convertiſſez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il eſt bon, patient & riche en miſéricorde : *Convertimini ad Dominum Deum veſtrum, quia benignus eſt, &c.* L'Apôtre S. Paul nous dit qu'il y a une triſteſſe ſelon Dieu, & une triſteſſe de ce monde ; la premiere, dit-il, opere notre ſalut ; mais la ſeconde enfante la mort : *Quæ enim ſecundùm Deum triſtitia eſt, ſalutem . . . ſæculi autem triſtitia mortem operatur* Et c'eſt ce qui engage ce ſaint Apôtre à congratuler les Corinthiens de ce qu'ils ont reſſenti cette triſteſſe de Dieu qui les a portés à la pénitence : *Nunc gaudio quia contriſtati eſtis ad pœnitentiam.* Mais ce qui caractériſe particuliérement, mes chers Paroiſſiens, l'eſprit de pénitence ; & ce qui en doit faire comme l'ame, le voici. Le véritable eſprit de pénitence conſiſte 1°. à ſentir le poids de ſon péché. 2°. A regretter ſon péché. 3°. A punir ſon péché ; & c'eſt ce que ſcavoit & ce que pratiquoit le ſaint Roi Da-

Qu'eſt-ce que l'eſprit de pénitence ?

Joel. 2. 13.

Ibid. 13.

Ibid.

II. Cor. 7. 10.

Ibid. 8.

vid : il ſent ſon péché : Mes iniquités, dit-il, ſe ſont élevées par-deſſus ma tête, & elles m'ont ac-

Pſ. 35. 7. cablé comme un fardeau très-peſant : *Iniquitates meæ ſupergreſſæ ſunt caput, &c.* Mais a quels regrets n'a pas David de ſon péché ? il lave ſon lit de ſes pleurs toutes les nuits, & il l'arroſe de ſes

Pſ. 6. 7. larmes : *Laboravi in gemitu meo, &c.* Ce n'eſt pas encore aſſez pour lui de ſentir & de regretter ſon péché, il conſent d'en ſubir toute la peine & toute l'amertume. Frappez, Seigneur, vengez-vous ſur un audacieux pécheur, je ſuis prêt avec votre divine grace à tout ſouffrir, à tout endu-

Pſ. 37. 18. rer : *Quoniam ego in flagella paratus ſum.*

Ce que fit David en eſprit de pénitence, tous les Chrétiens le doivent faire.

Qui de vous, mes chers Paroiſſiens, peut ſe rendre, comme ce ſaint pénitent, le conſolant témoignage qu'il ſent ſont péché, qu'il pleure ſon péché, qu'il punit ſon péché ? Ah ! mes chers Freres, ſi vous voulez entrer dans ces ſentimens, profitez des moyens que je vous préſente. 1°. Fuyez toutes les occaſions du péché ; par conſéquent fuyez le cabaret qui juſqu'à préſent a été pour vous la ſource de mille péchés ; c'eſt un devoir qui vous oblige en tout temps, mais principalement dans cette quarantaine ; le fréquenter dans les autres temps, c'eſt un péché : mais y aller pendant le Carême, c'eſt une choſe monſtrueuſe ; boire avec excès dans le reſte de l'année, ſortir chancelant du cabaret, c'eſt un grand mal : mais tomber dans ces excès durant le Carême, cette intempérance fait horreur ; je ne ſçais comment la qualifier. 2°. Pour entrer dans cet eſprit de pénitence, ménagez vos actions, vos peines, vos travaux, faites-en un ſacrifice à Dieu ; car quand vous êtes courbés ſous la peſanteur de vos fardeaux ; quand vous portez le poids de la chaleur & du jour ; quand depuis le matin juſqu'au ſoir vous ne ceſſez d'aller, de tra-

vailler, de vous tourmenter, faites des retours ſalutaires vers Dieu, dites-lui : Oui mon Dieu, il eſt juſte que je travaille : pécheur dès le moment que m'a conçu ma mere, pécheur par ignorance, par malice, par détermination, ſeroit-il juſte que je vécuſſe ſans peines, ſans allarmes, ſans contradiction ? Hélas ! Seigneur, quand il vous plaît d'accorder votre bénédiction à la terre que je cultive, n'eſt-ce pas une grace dont je ſuis indigne, puiſque je ſuis pécheur ? 3°. Enfin, mes très-chers Freres, joignez, autant qu'il vous eſt poſſible, des actes de douleur & de repentir au ſouvenir de vos iniquités ; dites à Dieu dans les mêmes ſentimens que le Publicain : Tout pécheur que je ſuis, daignez m'être propice : *Propitius eſto mihi peccatori.* *Luc.* 18. 13.

Ce n'eſt pas tout, mes chers Paroiſſiens, l'eſprit de l'Egliſe eſt que vous vous préſentiez ſouvent au Tribunal de la pénitence dans le ſaint temps du Carême. Je conviens cependant avec vous qu'il n'y a aucun précepte de Jeſus-Chriſt, ni de l'Egliſe qui marque un temps précis où il ſoit indiſpenſablement néceſſaire de ſe confeſſer, parce qu'avec ſageſſe Jeſus-Chriſt, ni l'Egliſe, n'ont ſuppoſé aucun temps précis où des hommes libres fuſſent infailliblement dans un état de péché mortel qui pût occaſionner ce précepte particulier de la Confeſſion dans un temps fixe : je ſçais encore que le Concile de Latran n'oblige en toute rigueur les fidéles de l'un & de l'autre ſexe qui ſont parvenus à l'âge de diſcrétion, qu'à ſe confeſſer du moins une fois l'année : mais par ces termes, du moins une fois l'année, *ſemel in anno*, le Concile fait manifeſtement entendre que ſon intention eſt, qu'ils ſe confeſſent encore pluſieurs autres fois dans le cours de l'année. *Concil. Later.*

Pour ſuppléer au jeûne, il faut s'aprocher autant que l'on peut du tribunal de la pénitence.

Si le temps me le permettoit, mes chers Pa- Divers a-

vantages de la confeſſion fréquente.

roiſſiens, ce ſeroit ici l'occaſion de vous expoſer les différens avantages qui reviennent au Chrétien de la Confeſſion ; & pour en dire quelque choſe en paſſant, j'en appelle à vous-mêmes : n'avez-vous pas mille fois éprouvé que la ſeule penſée, que vous deviez bientôt vous confeſſer, a ſervi à vous contenir dans le devoir ? En effet, quand on ſonge que dans peu de jours on ira rendre compte de ſa conſcience au Miniſtre du Seigneur, n'eſt-on pas davantage ſur ſes gardes ? La vûe anticipée du ſacré Tribunal n'a-t-elle pas une vertu ſecrette qui ſe répand ſur toute la conduite : à la premiere lueur d'emportement, d'impureté, de colere, de vengeance, on eſt averti intérieurement de réprimer la fougue de toutes ces paſſions, & de ne point avancer vers le précipice qu'on apperçoit : une tentation conſidérable ſurvient-elle, on ſe repréſente auſſi-tôt le reproche humiliant, mais bien fondé, qu'on ſera dans peu obligé de ſe faire à ſoi-même, & d'eſſuyer de la part de ſon Confeſſeur, ſi on y ſuccombe. D'ailleurs, mes chers Paroiſſiens, que d'occaſions de péchés épargnées ou évitées dès qu'une fois on vous verra dans la ſainte habitude de vous confeſſer ſouvent ! Les compagnons de vos débauches, & les complices de vos péchés, ne s'adreſſeront plus à vous pour vous entraîner dans leurs parties de cabaret, & pour vous faire entrer dans leurs criminelles intrigues ; ils preſſentiront même que leurs amuſemens coupables ne ſont plus de votre goût. D'un autre côté, mes chers Freres, bien plus de bonnes œuvres ; car dans une derniere Confeſſion on a réſolu d'obſerver certains exercices de vertu : on s'eſt engagé à aſſiſter le plus ſouvent qu'on pourroit à la ſainte Meſſe les jours même qui ne ſont pas d'obligation, de profiter des inſtructions de ſon Pa-

ſteur plus ſoigneuſement, d'être plus modeſte & plus reſervé dans les Egliſes, de vaquer plus long-temps à la priere, de faire plus de retour ſur ſa conſcience, d'offrir à Dieu ſes travaux. Or, convenez que toutes ces idées ſalutaires, ces réſolutions, ces bons propos, ſont parfaitement propres à diſſiper la légereté naturelle, & à fixer nos irréſolutions & nos inconſtances. Que dirai-je de plus, mes chers Paroiſſiens; & quels précieux avantages ne vous reviendra-t-il pas de la fréquentation de nos ſaints Tribunaux? Si nous en croyons S. Iſidore, plus elle eſt fréquente, plus elle nous engage à de bonnes œuvres qui nous diſpoſent au Sacrement; plus elle nous procure l'abondance des graces qui y ſont attachées, plus elle nous ſert à conſerver les fruits qu'il a déja produits dans votre intérieur; par conſéquent, mes chers Freres, je dois conclure avec S. Jerôme, ce Docteur ſi verſé dans la direction des conſciences, que rien n'eſt plus utile & plus ſalutaire au Chrétien que la Confeſſion fréquente; & de-là concluez, mes chers Paroiſſiens, que le Carême, qui eſt le temps que l'Egliſe aſſigne pour ſe préparer à faire ſaintement la Pâque du Seigneur, eſt le temps le plus propre pour faire de bonnes Confeſſions; qu'en vous préſentant de bonne heure & pluſieurs fois au Tribunal de la pénitence, vous ſerez plus à portée de vous dégager du vieil homme pour vous revêtir du nouveau; & par une autre conſéquence, que vous ſerez mieux diſpoſés à manger la chair de Jeſus-Chriſt, le vrai Agneau Paſchal.

J'abrége, mes chers Paroiſſiens; & pour ne point laſſer votre attention, je dis, que ſi vous voulez entrer dans les intentions de l'Egliſe, vous devez durant ces jours de pénitence vous rendre plus exacts à entendre la parole de Dieu;

Durant le Carême l'on doit entendre plus aſſiduement

la parole de Dieu.

car c'eſt pour cela, mes Freres, que durant cette ſainte quarantaine l'Egliſe a marqué pour chaque jour de la ſemaine une Epître & un Evangile, afin d'engager ſes enfans en s'abtenant de certains alimens, à ſe nourrir des ſaintes Ecritures & du pain de la divine parole qu'elle leur fait diſtribuer avec plus de profuſion durant ce ſaint temps : agir autrement, c'eſt aller contre l'eſprit de l'Egliſe, c'eſt S. Auguſtin qui le dit dans un de ſes Sermons. Mes Freres, ſi nous ne paſſons pas le temps du Carême en prieres, ſi nous ne nous occupons pas à lire les divines Ecritures, ou à entendre ceux qui les liſent, ou qui nous les prêchent, nous changeons le remède en poiſon : *Si orationibus non inſiſtimus .... ipſa nobis medicamenta convertentur in vulnera.* Entrez donc, mes chers Paroiſſiens, dans l'eſprit de l'Egliſe; nourriſſez-vous de la parole de Dieu : écoutez avec attention & avec empreſſement ceux qui vous l'expliquent : rendez-vous aſſidus aux Offices de l'Egliſe : animez-vous à faire pénitence ; il eſt temps de ſortir de votre aſſoupiſſement : *Jam nunc eſt hora de ſomno ſurgere.* Le temps eſt court, *tempus breve eſt* ; mettons-le donc à profit : prenons garde qu'il ne nous échappe & qu'il ne nous ſurprenne avant que d'être ſincérement convertis. O vous tous, mes chers Paroiſſiens, qui par vos travaux durs & pénibles êtes légitimement diſpenſés du jeûne corporel, voilà un Carême proportionné à votre état ; & par conſéquent Dieu demande de vous que vous ſoyez exacts à l'obſerver aujourd'hui & pour toujours.

Apud S. Aug. in append. Serm. 140. alias de temp. 55.

Ce qui peut faire la concluſion du diſcours.

Prenez la réſolution d'éviter le péché, & principalement ceux auxquels vous êtes plus ſujets. Entrez dans les intentions & dans l'eſprit de l'Egliſe, priez plus long-temps & avec plus de ferveur : ſoyez aſſidus aux inſtructions du ſalut :

exercez-vous à la piété : convertiſſez-vous dans le cœur : oubliez, autant que vous le pourrez, votre corps, pour ne penſer qu'à votre ame ; afin qu'à la ſainte ſolemnité de Pâques, purifiés de cœur, d'eſprit & de corps, morts au péché, victorieux de vos paſſions, tout chargés de bonnes œuvres vous puiſſiez célébrer dans la joie & dans la ſainteté la réſurrection de notre divin Sauveur ; & que vous réglant enſuite ſur ſa vie reſſuſcitée, vous puiſſiez entrer avec lui & par lui dans ſon immortalité bienheureuſe : &c.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR L'IMPURETE', L'AMOUR DESHONNÊTE, &c.

JE n'avancerai rien de trop, quand je dirai que le ſujet qui va faire la matiere de ce Traité, eſt un des plus difficiles de toute la Morale Chrétienne; car quoi qu'il n'y ait guéres de vices qui doive exciter davantage le zéle des Prédicateurs, & contre lequel ils ſoient en droit de déclamer avec plus de véhémence, cependant il n'y en a point ſur lequel ils ſoient plus obligés d'uſer de précautions; ſoit pour ne point choquer la délicateſſe des ames pieuſes; ſoit pour ne point deſcendre dans certains détails qui pourroient inſinuer ce poiſon mortel dans des jeunes cœurs; ſoit enfin pour ne point remuer ou même réveiller dans les perſonnes naturellement portées à ce vice, un feu, qui ſouvent n'eſt que couvert. Pour réuſſir dans un Diſcours ſur ce ſujet & s'en promettre du fruit, je crois qu'il eſt important d'éviter ces ſortes de peintures, qui en diminuant la laideur du vice dont il eſt queſtion, diminue auſſi l'horreur qu'en doit inſpirer l'Orateur, &

qu'en doit pareillement concevoir l'Auditeur; & celui-là, ſans doute, des Prédicateurs, remplira mieux ſon miniſtere, qui dans la compoſition d'un Sermon ſur l'Impureté n'en parlera que généralement, & ſe bornera à montrer les occaſions qui conduiſent à l'impureté; les effets de cette paſſion, les ſuites dangereuſes qu'elle traîne après elle, les ſcandales affreux qu'elle occaſionne & dans la Religion & dans la ſociété, les remédes qu'il faut y apporter. L'Orateur ne doit pas non plus oublier d'inſiſter fortement ſur les terribles châtimens reſervés à ce péché; faire voir que c'eſt ſur lui que le Seigneur a déployé toujours ſes plus formidables vengeances. Je vais m'attacher à donner tout ce que j'aurai jugé de plus convenable à remplir un Diſcours ſur cette matiere avec toute la réſerve imaginable.

Réflexions Théologiques & Morales ſur l'Impureté, l'amour déshonnête, &c.

SAns prétendre vous donner ici les différentes explications que font les ſaints Docteurs du péché que j'entreprends de combattre, comme elles ſe rapportent preſque toutes à la définition qu'en donne S. Thomas, nous jugeons à propos de nous en tenir la. Selon ce ſaint Docteur, l'impureté n'eſt autre choſe qu'un déſir déréglé des voluptés charnelles défendu par la Loi de Dieu: *Libidinoſæ voluptatis appetitus.*

Définition de l'Impureté.

D. Thom. 2. 2. quæſt. 143.

Qui pourroit compter toutes les routes qui conduiſent à l'impureté? Mille ennemis nous attaquent; & je ne ſçais quels ſont ceux que nous devons le plus redouter. 1°. Au-dedans de nous le poids de notre corruption nous y porte; & c'eſt un panchant ſi gliſſant, que les plus ſaints ont bien de la peine à ne s'y pas laiſſer entraîner. Hé-

Mille ennemis au-dedans, au-dehors, loin même de nous, nous entraînent dans le pé-

ché d'impureté.

las ! disoit S. Jerôme, comme nous sommes tous pétris de la même boue, il s'en exhale les mêmes vapeurs : tout ce qui est formé de chair en ressent le déréglement ; & sans sortir de chez soi l'homme trouve dans son propre fonds une source de corruption, une tentation continuelle capable de le gâter & de le perdre. 2°. Nos sens sont comme d'intelligence avec cet ennemi intérieur que nous portons. Ce sont ces fenêtres mystérieuses par où la mort entre dans l'ame : *Ascendit mors per fenestras nostras*, fenêtres toujours prêtes à s'ouvrir à la moindre impression qui les frappe : un regard, dit S. Ambroise, est capable de faire couler le poison par les yeux, une parole par les oreilles, &c. de plus, tout ce qui flatte le corps, le luxe, la mollesse des habits, sur-tout l'oisiveté & l'intempérance de la bouche sont comme autant d'amorces qui engagent l'homme dans ce péché infâme. Ezechiel attribue une partie de la dépravation de Sodome à l'oisiveté : *Hæc fuit iniquitas Sodomæ.... otium ipsius.* 3°. Que ne pourrions-nous pas dire encore des choses que nous allons chercher loin de nous ; des spectacles & des divertissemens, des compagnies & des commerces, des liaisons & des amitiés : S. Augustin, Juge compétent en cette matiere, dit qu'il n'avoit une passion si démésurée pour les spectacles, que parce qu'ils lui représentoient l'image de son propre cœur dans une personne étrangere : que de précautions à prendre pour se dérober à la poursuite de tant d'ennemis !

Jerem. 9. 21.

Ezech. 16. 49.

L'impureté entraine, après elle le désordre & la confusion ; en quoi consiste

Ce désordre consiste, selon S. Augustin, en ce que l'esprit se laisse gouverner par les sens : il consiste, selon S. Chrysostôme, en ce que l'impureté porte l'homme à des excès où la sensualité même des bêtes ne le porte pas : enfin, selon Tertullien, il consiste en ce que l'impureté a une

liaiſon preſque néceſſaire avec tous les autres vices, & que tous les autres vices ſont, pour ainſi dire, à ſes gages & à ſa ſolde. L'indignité eſt qu'une femme perdue d'honneur & de conſcience par un renverſement autrefois inouï, faſſe elle-même les avances les plus criminelles & les plus honteuſes, &c. — te ce déſordre, &c.

A conſulter la ſeule raiſon, combien y a-t-il de motifs plus forts les uns que les autres pour nous détourner d'un vice auſſi honteux que l'impureté ? La pudeur naturelle, la bienſéance de l'état, du rang, &c. les ſuites malheureuſes de ce vice, le dérangement qu'il occaſionne dans un homme qu'il captive par rapport à ſes devoirs, à ſa fortune, à ſon avancement dans le monde, à ſa ſanté, &c. tout cela bien examiné & bien peſé, ſi l'on étoit raiſonnable, devroit ſervir de préſervatif contre les amorces de la plus flatteuſe paſſion : mais dès qu'elle s'eſt emparée du cœur, plus d'attention à tout cela ; on dépoſe toute pudeur, on mépriſe tout danger, on oublie tout intérêt, &c. l'eſprit & le cœur ne ſont occupés que d'un objet : tout le reſte diſparoît : où eſt alors la raiſon ? — L'impureté éteint dans l'homme toutes les lumieres de la raiſon.

Le vice dont je voudrois aujourd'hui vous inſpirer de l'horreur, n'eſt pas ſeulement un péché comme les autres, il eſt l'abrégé de tous les péchés, c'eſt le péché même. Qui pourroit dire tous les péchés qu'il renferme ? Péchés de penſées, péchés de deſirs, péchés de regards, péchés de paroles : diſons donc, pour donner une vraie notion de l'impudique, que c'eſt un homme de péché qui fait ſervir à ſa paſſion, & tout ce qu'il a, & tout ce qu'il eſt ; ſon eſprit & ſon cœur, ſes yeux & ſes oreilles, ſa jeuneſſe & ſa ſanté, &c. c'eſt un homme de péché qui péche par deſirs quand il ne le peut par actions, qui — L'impureté renferme en elle tous les péchés.

pour en venir à ſes fins ſe rend coupable des meurtres, des poiſons, des juremens, des ſacriléges, &c. qui répand par-tout la corruption dont il eſt plein par ſes diſcours, par ſes intrigues, par ſes regards, &c. Eſt-il un péché dont les ſuites ſoient plus dangereuſes, plus vaſtes & plus étendues, & dont les effets ſoient plus pernicieux? ce qui fait que ce péché, de ſa nature eſt très-grief; c'eſt ce qu'enſeignent les Théologiens: la raiſon qu'ils en donnent, c'eſt que le péché eſt d'autant plus énorme, que l'injure qu'il fait à Dieu eſt plus outrageante. Or, le péché de luxure eſt d'autant plus grand, que la choſe qu'on préfére à Dieu eſt plus vile & plus mépriſable: c'eſt ce que fait le voluptueux, il préfere à Dieu le plaiſir de ſon corps, un moment de volupté à une éternité bienheureuſe.

C'eſt profaner les membres de Jeſus-Chriſt que de ſouiller notre corps par l'impureté. *I. Cor.* 12. 27. *Eph.* 5. 30. *Tertull.*

Vous êtes tous, diſoit autrefois S. Paul aux Corinthiens, vous êtes tous enſemble le corps de Jeſus-Chriſt, & chacun en particulier eſt un membre de ce corps: *Vos eſtis corpus Chriſti & membra de membro.* Oui, dit dans un autre endroit le même Apôtre, nous ſommes les membres de ſon corps, formés de ſa chair & de ſes os: *Membra ſumus corporis ejus, de carne ejus & de oſſibus ejus.* Voyez donc, dit Tertullien, par combien de titres glorieux notre chair eſt la chair de Jeſus-Chriſti: *Caro noſtra quoties caro Chriſti.* Mais que ne dit pas ſur ce ſujet S. Cyrille? Etant unis à Jeſus-Chriſt, quand nous l'avons reçu en nous, il arrive de-là (écoutez ces paroles avec un profond reſpect, car elles ſont divines & méritent d'être révérées des hommes & des Anges) il arrive de-là, dis-je, que nos membres ſont plutôt appropriés à Jeſus-Chriſt, qu'à nous, & qu'ils lui appartiennent plus qu'à nous-mêmes.

L'impureté

La paſſion une fois ſatisfaite n'eſt pas pour ce-

la éteinte, ſi ce n'eſt pas le même objet qui l'occupe, un autre la rallume; dès que vous vous êtes une fois livrés à cette honteuſe paſſion, elle vous tyranniſe ſans relâche, elle vous preſſe en tout temps, en tous lieux; dans les affaires les plus ſérieuſes, elle vous retrace l'image des plus ſales voluptés; juſqu'au pied des Autels elle vous ſuit, & arrache de vous des complaiſances criminelles: *Oculos habentes plenos adulterii & inceſſabilis delicti.* Un impudique a des yeux pleins d'adultere, & d'un péché dont on ne voit jamais la fin; quelque objet qui ſe préſente à lui, il en eſt bleſſé & ſon cœur y vole; il y penſe jour & nuit, lors même qu'on le croit attentif aux choſes les plus ſérieuſes: & eſt-il accablé d'affaires? celle-là eſt toujours la principale qui l'occupe: il n'y a point de lieu ſi ſaint, de perſonne ſi ſacrée, de temps ſi privilégié qui l'arrête.

eſt de toutes les paſſions la plus impérieuſe.

II. Pet. 2. 14.

L'on doit à Dieu un amour de préférence, l'on n'en peut diſconvenir; & c'eſt cependant cet amour de préférence que des hommes charnels offrent tous les jours à des divinités corruptibles & mortelles, auxquelles ils font des ſacrifices de ce qu'ils ont de plus précieux, & auxquelles ils conſacrent toutes leurs penſées, tous leurs ſentimens, & pour qui ils ont les complaiſances les plus baſſes; plus coupables en cela que les idolâtres, qui n'offrent qu'un encens profane à des dieux de bois & de pierre; parce qu'à l'outrage qu'ils font au vrai Dieu ils ajoutent encore l'abomination d'offrir des ſacrifices à une chair corrompue & criminelle. Ah! peut-être qu'on ſe flatte encore qu'on attirera ſi aiſément la compaſſion & la miſéricorde de Dieu ſur un péché qui lui ôte ſes droits pour les donner à une idole de chair ſujette à mille crimes. Peut-on ſe flatter qu'on ſe trouvera excuſable ſur un péché qui

L'impureté éteint dans les cœurs l'amour de Dieu.

preſcrits par l'Egliſe, à pratiquer une autre eſpece de Jeûne, qui conſiſte à s'éloigner avec plus de ſoin du péché qu'en tout autre temps, & à pratiquer la vertu avec plus d'exactitude : & je ſuis d'autant mieux fondé à vous inſtruire ſur ce point, que le vrai Jeûne ne conſiſte pas tant dans la privation de certains alimens, que dans un véritable changement de vie & dans la réformation des mœurs. Ceci poſé, je dis, mes chers Paroiſſiens, & c'eſt ma premiere réflexion, que vous devez vous précautionner contre le péché dans le Carême, avec plus de ſoin encore que dans tout autre temps. Enſuite nous examinerons dans la ſeconde réflexion, les moyens que vous devez prendre pour en venir à cet heureux but : c'eſt par cette eſpece de Jeûne ſpirituel que vous ſuppléerez à la Loi du Jeûne corporel que l'Egliſe exige & a droit d'exiger de ſes enfans.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Quoique ce ſoit une obligation impoſée généralement & en tout temps à tous les Chrétiens, de fuir le péché, ſelon l'expreſſion du Sage, comme l'on fuiroit la préſence du ſerpent ; il eſt cependant vrai de dire, mes chers Paroiſſiens, que c'eſt dans les jours deſtinés à la pénitence que nous devons particulierement nous précautionner contre ſes mortelles atteintes. Pour en venir à ce point, il faut mettre à exécution l'avertiſſement du Prophête Iſaïe, rompre, comme il le dit, les liens & les chaînes du crime & de l'impiété : *Diſſolve colligationes impietatis*, c'eſt-à-dire, 1°. vous qui juſqu'à préſent êtiez adonnés à l'intempérance, à l'yvrognerie, &c. devenez ſobres : c'eſt-à-dire, 2°. vous qui êtiez ſujets aux juremens & aux blaſphêmes, &c. corrigez-vous : c'eſt-à-dire, 3°. vous qui avez fait tort au prochain, ou dans ſes biens, ou dans ſon honneur, réparez vos injuſtices. Voilà, mes chers Paroiſ-

Pſ. 58. 5.

liens qui ne pouvez jeûner, de quoi y ſuppléer.

J'en ſuis déja convenu avec vous, mes chers Paroiſſiens, que pour des raiſons eſſentielles vous pouvez bien être diſpenſés du jeûne, mais ce dont rien ne peut vous diſpenſer, & principalement dans le ſaint temps de Carême, c'eſt 1°. d'entrer conformément à l'intention de l'Egliſe dans un eſprit de pénitence. 2°. De vous approcher plus fréquemment du tribunal de la réconciliation. 3°. D'entendre plus aſſiduement la parole de Dieu. Par tous ces moyens, vous qui êtes exemts du jeûne, vous entrerez dans l'eſprit de l'Egliſe.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

D'abord, mes chers Paroiſſiens, examinons ce que c'eſt que l'intempérance. C'eſt un uſage déréglé & exceſſif dans le boire ou le manger, ce qui fait que les perſonnes adonnées à ce vice, ne ſe contentent pas de ce qui ſuffit raiſonnablement pour raſſaſier leur faim & appaiſer leur ſoif, mais qu'ils s'emportent à des excès de boire & de manger, contre la défenſe expreſſe du Fils de Dieu, qui nous dit de prendre garde que nos cœurs ne s'appéſantiſſent par les excès de bouche & par l'yvrognerie : *Attendite vobis ne graventur corda veſtra crapulâ & ebrietate.* Ce qui montre qu'il n'y a point de vice plus honteux que celui-ci, puiſqu'il abbaiſſe l'homme non-ſeulement au rang des bêtes, mais en quelque ſorte au-deſſous d'elles. Car enfin, ſe laiſſer aller à ce vice, c'eſt faire, ſelon le langage de l'Apôtre, de ſon ventre un Dieu : *Quorum Deus venter eſt.* Quelle divinité ! & cependant n'en voit-on pas tous les jours parmi vous, mes chers Paroiſſiens, qui lui ſacrifient non-ſeulement le peu de bien qu'ils ont, leur ſanté, leur famille, leurs enfans, mais encore leur raiſon, leur conſcience, leur ſalut ? Eſt-ce-là agir en

Preuves de la premiere Partie.

Qu'eſt-ce que l'intempérance ?

Luc 21 34

Philip. 3. 19.

qu'elle eſt un principe de réprobation ; car s'il eſt certain que de tous les péchés qui précipitent l'homme dans l'abîme de perdition, il n'y en a aucun qui l'éloigne ſi fort de la pénitence chrétienne que celui de l'impureté ; par une conſéquence toute naturelle ne peut-on pas dire auſſi que le péché de l'impureté eſt de tous celui qui dans le cours de la Providence ſoit plus irrémiſſible ; je dis irrémiſſible, non pas dans le ſens que l'a entendu Tertullien, lorſqu'il prétendoit que ce péché étoit ſans reméde, que l'Egliſe n'avoit reçu pour l'abolir aucun pouvoir, & que tout impudique devoit être abandonné à la rigueur des jugemens de Dieu ; exclu de toute réconciliation ; l'entendre de la ſorte, ce ſeroit un erreur ; erreur que je condamne avec l'Egliſe, reconnoiſſant que ſi le plus emporté & le plus ſcandaleux des hommes ſe convertiſſoit véritablement à Dieu, l'Egliſe le recevroit à la réconciliation, & auroit droit de l'admettre à la pénitence : ce que je veux dire ſeulement, c'eſt que par les déſordres de ſon habitude criminelle l'impudique ſe fait, pour ainſi dire, à lui-même un état d'impénitence volontaire, d'une impénitence à laquelle il ne veut pas renoncer, dont il entretient la cauſe, & qui lui endurcit le cœur d'autant plus dangereuſement, qu'elle lui eſt agréable, & qu'elle lui plaît.

L'homme impur ſe dégage difficilement de ſon habitude.

La nature du péché que je combats eſt telle, qu'autant qu'on s'y laiſſe aller facilement, autant eſt-il difficile d'en revenir. Ce péché, ſemblable à ces inſtrumens des pêcheurs, dont l'ouverture eſt fort large, & la ſortie ſi étroite, que le poiſſon une fois entré ne s'en retire jamais ; ce péché, dis-je, a des abords charmans, qui ſurprennent ſans qu'on y penſe. Mais a-t-on donné dans le piége, on en demeure la proie, il n'y a preſque point

point d'iſſue par où l'on en puiſſe ſortir ; car ce que dit S. Auguſtin des vices en général, tombe en particulier ſur celui-ci qui allume des flammes criminelles dans l'ame ; & c'eſt ici où jamais que par un enchaînement funeſte la paſſion nous conduit du plaiſir au conſentement, du conſentement à l'action, de l'action à l'habitude, de l'habitude à la néceſſité, & de la néceſſité à la mort, à la mort dans le péché, quelquefois même à la mort éternelle.

Le libertinage des mœurs entraîne le libertinage de créance.

Il eſt comme néceſſaire, que le cœur une fois gâté, l'eſprit ſe corrompe auſſi. S. Paul remarque qu'il y a une liaiſon preſque néceſſaire entre le naufrage de la foi & celui de la pureté, le paſſage étant bien gliſſant du libertinage des mœurs au libertinage de créance ; & que peut-on ajouter de plus à ces autres paroles du même Apôtre ? Je vous conjure, mes Freres, diſoit-il aux Ephéſiens, de ne plus vivre comme les Payens qui ſe plongent dans l'ordure avec une ardeur inſatiable, parce qu'ils ont perdu tout remords pour le paſſé, & tout ſentiment pour l'avenir : *Qui deſperantes ſemetipſos tradiderunt impudicitiæ in operationem omnis immunditiæ.* Cette expreſſion, *deſperantes*, eſt remarquable, & elle s'accorde, ce me ſemble, bien avec cette autre d'un Prophete : *Deſperavi nequaquam faciam adamavi quippe alienos, &c.* C'en eſt fait, qu'on ne m'en parle plus : je me ſuis livré à ma paſſion, & je la veux ſuivre. Mais par-là vous attirez ſur vous tous le poids de la colere de Dieu : je ne la crains point, j'ai étouffé de ma croyance tout ce qui pourroit ou m'importuner, ou me troubler.

Eph. 4. 19

Jerem. 2. 25.

L'impureté renferme une eſpece d'idolatrie.

Tertullien faiſant comparaiſon du Chrétien qui ſe livre à l'impureté, & de celui qui par crainte ſacrifie aux Idoles, ne fait pas de difficulté d'inſinuer que le premier eſt plus coupable que le ſe-

Tertull. lib. de Pudic. n 22. verſus fin.

cond : *Quis magis negavit, qui Chriſtum vexatus, an delectatus amiſit ?* Mais S. Auguſtin plus exact dans ſes expreſſions, quoiqu'il ne porte pas ſes idées ſi loin que Tertullien, ne laiſſe pas de trouver dans le péché, dont il s'agit, une maniere d'idolâtrie ; & dans les mauvais exemples de l'homme charnel une ſorte de perſécution plus difficile à ſoutenir que celle des tyrans. Il eſt vrai, dit ce Pere, que les Rois ont baiſſé la tête ſous le joug de Jeſus-Chriſt, qu'ils portent ſa croix pour diadême : *Jam ſubjectis Regum cervicibus Chriſti jugo ſuppoſitis eorum frontibus ſigno ejus.* Les tyrans ſont morts ; mais la perſécution ſubſiſte encore : non pas au milieu des tortures & des buchers, mais au milieu des plaiſirs & de la joie : *Adhuc inter organa & ſimphoniacos gemitus.* Les voluptueux font la guerre ; non plus par le fer ni par le feu, mais par la licence & l'inſolence de leur impudicité ; d'autant plus injurieuſe à Jeſus-Chriſt, que portant ſon nom ſur le front par le caractere du Batême, ils en ſouillent la ſainteté par l'infamie de leurs mœurs : *Portantes in fronte ſignum ejus ſimul impudentiam luxuriarum.*

D. Aug. in Pſ. 69. n. 2.

Ibid.

Idem. ibid.

Le vice de l'impureté n'eſt pas ſans remédes.

Ce péché, tout grand & tout déteſtable qu'il eſt, n'eſt pas irremédiable à la pénitence ; c'eſt une erreur contre laquelle s'eſt élevée l'Egliſe ; & je ne ſçais quel entêtement de ſévérité outrée fit avancer à Tertullien que l'impureté étoit un mal incurable, & que nul effort de pénitence ne pouvoit l'effacer : le principe ſur lequel il s'appuie, eſt chimérique ; c'eſt, dit-il, que par l'incontinence la ſubſtance même de l'ame eſt corrompue & réduite dans un ſens réel à la nature des corps. Cette erreur n'a pas fait de progrès ; mais preſque tous les voluptueux ſe perſuadent par des principes bien différens, qu'il n'eſt pas poſſible de s'arracher à ſon habitude, & ſouvent

leur déſeſpoir leur ſert d'excuſe pour perſévérer dans leurs déſordres : je conviens, à la vérité, que de toutes les paſſions l'impureté eſt la plus difficile à vaincre ; mais en même temps je dis, qu'on ne doit pas regarder la guériſon de ce vice comme déſeſperée, quelque difficile qu'elle ſoit.

L'on ſe rend coupables de ce péché de plus d'une maniere. *Tert. Lib. de pud.*

Tertullien ſe plaint que de ſon temps il y avoit des perſonnes qui réduiſoient la pureté à ne ſe point ſouiller par ces abominations, dont le nom ſeul ne doit pas ſe trouver, ſelon l'Apôtre, dans la bouche d'un Chrétien : *Quaſi pudicitia in ſola carnis integritate & ſtupri averſione conſiſtat.* Il n'eſt que trop vrai qu'il s'en trouve encore aujourd'hui qui ſont encore dans la même erreur. Combien y en a-t-il qui donnent à leurs yeux une liberté entiere ; qui liſent des Livres qui rempliſſent leur eſprit de penſées profanes & de deſirs charnels ; qui prêtent leurs oreilles à des diſcours ſcandaleux ? Combien y en a-t-il dont toute l'occupation ſe réduit à repaſſer dans leur eſprit les entretiens libres, ſouvent même libertins, qui ſe ſont tenus en leur préſence ? Combien y en a-t-il qui ſe permettent tout, & qui ne s'imaginent pas pécher contre la pureté, parce qu'ils ne tombent pas dans les derniers déréglemens.?

L'impureté eſt la ſource de mille déſordres.

L'on peut dire ſans exagération que ce péché eſt la cauſe de tous les déſordres du monde : c'eſt lui qui allume la guerre dans les Royaumes, qui excite les ſéditions dans les villes, qui détruit les familles, qui rompt les nœuds les plus étroits de l'amitié, qui renverſe les villes, qui fait perdre les Etats. D'où ſont venus les guerres ? Une femme enlevée par un impudique, arme des nations toutes entieres les unes contre les autres. Qui a donné lieu à tant de Schiſmes & de diviſions dans l'Egliſe, tant d'héréſies, tant de ſcandales ? Pre-

preſcrits par l'Egliſe, à pratiquer une autre el
pece de Jeûne, qui conſiſte à s'éloigner avec plu
de ſoin du péché qu'en tout autre temps, &
pratiquer la vertu avec plus d'exactitude : & j
ſuis d'autant mieux fondé à vous inſtruire ſur c
point, que le vrai Jeûne ne conſiſte pas tant dan
la privation de certains alimens, que dans u
véritable changement de vie & dans la réforma
tion des mœurs. Ceci poſé, je dis, mes cher
Paroiſſiens, & c'eſt ma premiere réflexion, qu
vous devez vous précautionner contre le péch
dans le Carême, avec plus de ſoin encore qu
dans tout autre temps. Enſuite nous examinerons
dans la ſeconde réflexion, les moyens que vou
devez prendre pour en venir à cet heureux but
c'eſt par cette eſpece de Jeûne ſpirituel que vou
ſuppléerez à la Loi du Jeûne corporel que l'Egli
exige & a droit d'exiger de ſes enfans.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Quoique ce ſoit une obligation impoſée géné
ralement & en tout temps à tous les Chrétiens
de fuir le péché, ſelon l'expreſſion du Sage
comme l'on fuiroit la préſence du ſerpent ; il e
cependant vrai de dire, mes chers Paroiſſiens
que c'eſt dans les jours deſtinés à la pénitence qu
nous devons particulierement nous précautionne
contre ſes mortelles atteintes. Pour en venir
ce point, il faut mettre à exécution l'avertiſſe
ment du Prophête Iſaïe, rompre, comme il l
dit, les liens & les chaînes du crime & de l'im
piété : *Diſſolve colligationes impietatis*, c'eſt-à
dire, 1°. vous qui juſqu'à préſent êtiez adonn
à l'intempérance, à l'yvrognerie, &c. devene
ſobres : c'eſt-à-dire, 2°. vous qui êtiez ſujets a
juremens & aux blaſphêmes, &c. corrigez-vou
c'eſt-à-dire, 3°. vous qui avez fait tort au pr
[redacted] ou dans ſes biens, ou dans ſon honneu
[redacted] injuſtices. Voilà, mes chers Paroi

Pſ. 58. 5.

obſervateurs, comment en uſera-t-il à l'égard des Chrétiens ? &c.

DIVERS PASSAGES DE L'ECRITURE. ſur l'impureté & l'amour déshonnête, &c.

NOn permanebit ſpiritus meus in homine in æternum, quia caro eſt. Gen. 2.

MOn eſprit ne demeurera plus avec l'homme, parce qu'il n'eſt que chair.

Ne attendas fallaciæ mulieris. Prov. 5.

Ne vous laiſſez point aller aux artifices de la femme.

Ne abſtrahatur in viis illius (mulieris.) mens tua; neque decipiaris ſemitis illius; multos enim vulneratos dejecit, & fortiſſimi qui ab ea ſunt interfecti: via inferi domus ejus penetrantes in interiora mortis. Ibid. 7.

Que votre eſprit ne ſe laiſſe point emporter dans les voies d'une femme, & ne vous égarez point dans ſes ſentiers; car elle en a bleſſé & renverſé pluſieurs; elle a fait perdre la vie à pluſieurs; ſa maiſon eſt le chemin de l'enfer qui pénetre juſques dans la profondeur de la mort.

Qui nutri ſcorta perdet ſubſtantiam. Ib. 29.

Celui qui nourrit des proſtituées perdra ſon bien.

Ingreditur blande, ſed in noviſſimo ardebit ut coluber. Ibid. 6.

Le péché d'impureté flatte d'abord, mais à la fin il picque comme un ſerpent.

Vinum & mulieres apoſtatare faciunt ſapientes. Eccli. 19.

Le vin & les femmes corrompent les ſages mêmes & les ſéparent de Dieu.

Ne ſequaris in fortitudine tua concupiſcentiam cordis tui. Eccli. 5.

Non dabunt cogitationes ſuas ut revertantur ad Deum ſuum, quia ſpiritus fornicationum in medio eorum, & Dominum non cognoverunt. Oſée. 5.

Diſſipavit ſubſtantiam ſuam vivendo luxuriosè. Luc. 15.

Omnis qui viderit mulierem ad concupiſcendam eam, jam mœchatus eſt eam in corde ſuo. Matth. 5.

Curam carnis ne feceritis in deſideriis. Rom. 13.

Neque fornicarii, neque adulteri, neque molles; &c. Regnum Dei poſſidebunt. I. Cor. 6.

Hæc eſt voluntas Dei ſanctificatio veſtra, ut abſtineatis vos à fornicatione, ut ſciat unuſquiſque veſtrûm vas ſuum poſſidere in ſanctificatione & honore. I. Theſſ. 4.

Ne vous abandonnez pas dans votre puiſſance aux mauvais déſirs de votre cœur.

Ils n'appliqueront point leurs penſées à revenir à leur Dieu, parce qu'ils ſont poſſédés de l'eſprit de fornication, & qu'ils ne connoiſſent point le Seigneur.

Il diſſipa tout ſon bien en excès & en débauches avec des femmes perdues.

Quiconque regardera une femme avec un mauvais deſir, a déja commis l'adultere dans ſon cœur.

Ne cherchez pas à contenter votre ſenſualité en ſatisfaiſant ſes déſirs déréglés.

Ni les fornicateurs, ni les impudiques, ni ceux qui commettent des péchés abominables, ne ſeront point héritiers du Royaume de Dieu.

La volonté de Dieu eſt que vous ſoiez ſaints & purs, que vous vous abſteniez de la fornication, & que chacun de vous ſçache poſſéder le vaſe de ſon corps ſaintement & honnêtement.

Concupiſcentia cùm conceperit, parit peccatum; peccatum verò cùm conſummatum fuerit, generat mortem. Jac. 1.

Quand la concupiſcence a conçu, elle enfante le péché, & le péché étant accompli, engendre la mort.

SENTIMENS DES SAINTS PERES. ſur le même ſujet.

Second Siecle.

Nulla major eſt victoria quàm quæ à voluptatibus refertur. S. Cyp. *Lib. de Diſcip.*

IL n'y a point de plus grande ni de plus glorieuſe victoire que celle qu'on remporte ſur la volupté.

Laſcivia mater impœnitentiæ. Idem. *Lib. de bono pud.*

L'impureté eſt la mere de l'impénitence, elle y conduit & en eſt la cauſe.

Totum hominem agit in triumphum libidinis. Idem. ibid.

La convoitiſe méne comme en triomphe, & s'aſſujettit l'homme tout entier.

Mœchia affinis idololatriæ. Tert. *Lib. de Pud.*

L'adultere approche fort de l'idolâtrie.

Infeliciſſimæ illæ publicarum libidinum victimæ. Tertul. *Lib. de Pallio.*

Ces infortunées victimes immolées à l'infamie publique.

Troiſiéme Siécle.

Individua & inſeparabilis luxuriæ comes eſt egeſtas. S. Baſil.

L'indigence eſt comme la compagne inſéparable de la luxure.

Crudelis domina & rabioſa luxuria eſt, li-

La convoitiſe eſt une cruelle maîtreſſe & fu-

bidine quasi stimulis servilem mentem exagitans. Greg. Nyss. *Lib. de vita Mosis.*

rieuse jusqu'à la r
traitant indignemen
lui qui s'y est volont
ment asservi.

Quatriéme Siécle.

Non est possibile ut non redamet qui amatur. D. Chrys. *Hom. 58. in Genes.*

Il n'est presque
possible que celui-là
me réciproquement
quel sent & recon
qu'il est aimé.

Impossibile est profectò si vitam impuram habeas, in fide non vacillare. Idem.

Si vous menez un
impure, il n'est pas
sible que vous soyez
me dans la foi.

O quàm acerbus est fructus luxuriæ! amarior felle, crudelior gladio. D. Hyeron. *de monog. c. 5.*

La volupté paroît
ce & attrayante, m
fruit est plus amer q
fiel, & perce plus cr
ment que l'épée.

Fornicatio & voluptas pervertit sensum, & de rationabili homine brutum efficit animal. Idem. *in Ose. c. 4.*

La fornication
plaisir sensuel trc
l'esprit, renverse le
sens, & change un l
me raisonnable en

Nullus peccandi modus & inexplebilis scelerum sitis, nisi morte amantis, extingui non potest. S. Amb. *Lib. 2. c. 5. de Caïen & Abel.*

On ne met au
borne à ses crimes q
on est possedé de
passion, & le desir
commettre ne peut
teindre, que celui q
possede n'ait cessé d
vre.

Luxuria seminarium & origo est vitiorum, quoniam luxuria ipsius

L'impureté est la
piniere & l'origin
tous les vices, parce c

eſt mater avaritiæ Id. *Tract. de Elia & jejun.*

le eſt la mere de l'avarice même, qui eſt la cauſe & la ſource de tous.

Ubi incipit quis luxuriari, incipit deviare à vera fide Idem. *Ep.* 1. *ad Sabin.*

Lorſqu'une perſonne s'adonne à l'impureté, elle commence à renoncer à la foi.

Cinquiéme Siécle.

Quanta iniquitas & quàm lugenda perverſitas, ut animam quam Chriſtus ſanguine ſuo redemit, luxurioſus quiſque propter unius momenti delectationem diabolo vendat ! D. Aug. *Serm.* 250. *de temp.*

Quelle criante iniquité & quelle déplorable perverſité ! de voir qu'un voluptueux pour un plaiſir d'un moment, vende au Démon ſon ame que le Fils de Dieu a rachetée de ſon propre ſang.

Fornicarius ſeneſcit, in quo libido non ſeneſcit. Idem. *Serm.* 18. *de verb. Apoſt.*

Le voluptueux vieillit par le cours des années, mais ſa convoitiſe ne vieillit pas pour cela.

Cùm me pulſat aliqua turpis cogitatio, ad vulnera Chriſti confugio. Idem. *in Manuali. c.* 22.

Lorſque je me ſens attaqué d'une penſée d'impureté, je me jette dans les plaies de mon Sauveur.

Non dicatis vos habere animos pudicos, quia impudicus oculus impudici cordis eſt nuntius. Idem. *Regim.* 3. *ad Clericos.*

Ne prétendez pas avec des yeux impurs avoir l'eſprit pur & innocent, parce que l'œil impudique eſt comme le meſſager d'un cœur impur.

Sixiéme Siécle.

De luxuria cæcitas mentis, inconſideratio, inconſtantia, præcipitatio, amor ſui, odium Dei, affectus præſentis ſeculi, horror autem vel deſperatio futuri generantur. D. Greg. *Lib.* 13. *Moral.*

De la luxure naiſſent l'aveuglement d'eſprit, l'inconſidération, l'inconſtance, la précipitation, l'amour déréglé de ſoi-même, la haine de Dieu, l'attachement aux choſes du ſiécle, l'horreur & le déſeſpoir, dans la penſée de ce qui arrivera dans l'autre vie.

Quælibet alia fiant bona opera, ſi luxuriæ ſcelus non abluitur, immenſitate hujus vitii obruuntur. Idem. *Lib.* 22. *Moral.*

Quelques bonnes œuvres que l'on pratique, ſi l'on ne lave la tache d'impureté, elles ſont comme abſorbées par le poids de ce vice honteux.

Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur l'Impureté, &c.

L'Auteur des Diſcours choiſis dans un Sermon ſur ce ſujet, fait voir, 1°. Ce qui conduit à ce péché, 2°. Et où ce péché conduit, combien il eſt aiſé dans le cours ordinaire de la vie du monde, de tomber dans ce vice : combien il eſt difficile dans le cours de la grace de s'en retirer.

Le P. La Rue a deux Diſcours ſur ce ſujet. Le premier eſt traité en Homélie ſur l'Evangile du troiſiéme Dimanche. Le ſecond a pour diviſion ces deux propoſitions. 1°. Il n'y a point de péché moins pardonnable que l'impureté, il n'y a point de péché moins pardonné. Selon lui, ce péché entraîne le mépris de Dieu, le dévouement à la créature, l'abandonnement du

pécheur, l'enchaînement de tous les autres péchés ; ce qui rend l'impureté de tous les péchés le moins pardonnable : ce qui prouve que de tous les péchés il n'y en a pas de moins pardonné, c'eſt que ce péché eſt ſuivi de deux ſortes de châtimens ; châtimens à l'égard de la vie, châtimens à l'égard du ſalut. A l'égard de la vie, en ſa ſanté, en ſon honneur, en ſon plaiſir. A l'égard du ſalut, par la rechûte, l'endurciſſement & l'impénitence,

Point de paſſion dont l'empire ſoit plus tyrannique que celle de l'impureté ; point de paſſion dont la gueriſon ſoit plus difficile : dès qu'on lui eſt aſſujetti, on eſt dans une eſpece de néceſſité de s'y livrer : dès qu'on lui eſt aſſujetti, on eſt dans une eſpéce d'impoſſibilité de s'en délivrer. Ce deſſein eſt de M. Lafitau.

Le plus dangereux de tous les vices, c'eſt celui de l'impureté. 1°. Parce qu'il nous entraîne ſouvent dans la rechûte, 2°. Il nous tyranniſe de telle ſorte, que de la rechûte il nous laiſſe ſouvent dans l'habitude. 3°. La fin en eſt d'autant plus malheureuſe, qu'elle nous conduit à l'impénitence.

Rien ne peut arrêter l'impudique quand il s'agit de courir à ſon péché : rien ne peut le ramener quand il s'agit de pleurer ſon péché. L'impudique vivant dans ſon péché : l'impudique mourant dans ſon péché. Le P. Dufay.

L'impureté eſt tout à la fois un péché de l'eſprit & un péché de ſens : péché de l'eſprit, par la paſſion qu'il excite : péché de ſens, par les déſordres où il plonge. Que fait Dieu ? Dès cette vie il punit ce péché de l'eſprit par des châtimens ſpirituels & intérieurs : ce péché de ſens, par des châtimens extérieurs & ſenſibles. C'eſt le plan du Sermon ſur ce ſujet du P. Pallu.

Il y a auſſi un très-bon Diſcours ſur cette matiere, dans le premier Tome du P. Dorleans.

Le P. Bourdaloue, Tome ſecond de ſon Carême, traite fort ſolidement ce ſujet.

Le P. De la Colombiere, tant dans ſes Sermons que dans ſes Réflexions, fournit de bons matériaux.

Le P. Neveu dans ſes diverſes Réflexions.

Le P. Croiſet dans ſon Année Chrétienne, aideront pareillement dans la compoſition d'un Sermon ſur l'impureté.

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur l'impureté, &c.

Diviſion générale.

OU en ſommes-nous, Miniſtres du Seigneur, de ne plus oſer déclamer dans nos Chaires contre le plus déteſtable de tous les vices? Faudra-t-il donc que l'eſprit immonde, cet eſprit impur dont parle Jeſus-Chriſt, profite de notre ſilence, & que nos craintes ſervent à étendre ſon empire? Et ſera-t-il dit que l'horreur de ce crime fera ſa reſſource? Se pourra-t-il enfin que la parole ſainte purifiée juſqu'à ſept fois, que ce glaive à deux tranchans, épargne ce monſtre affreux qui ravage ſi cruellement la vigne chérie?

Vive le Seigneur, je ne me tairai pas, la Religion en ſouffriroit: car ſi malgré les anathêmes lancés tant de fois contre ce péché infâme, il captive encore tant de cœurs, avec quelle fureur exerceroit-il ſon empire, ſi l'on n'oſoit manifeſter ſa laideur; & que deviendroient tant de pécheurs dont l'heureuſe converſion dépend peut-être d'un ſeul diſcours, ſi les Miniſtres de l'Evan-

gile prenoient le parti du ſilence ? Je vais donc m'élever aujourd'hui contre un vice qui eſt le vice de toute la terre : & pour en venir au deſſein que je me ſuis propoſé, en trois mots voici tout le partage du Diſcours, dont les preuves vont ſuivre. 1°. Il n'eſt point de crime plus déteſtable en lui-même que l'impureté. 2°. Il n'eſt point de crime dont les occaſions ſoient plus fréquentes que celui de l'impureté. 3°. Il n'eſt point de crime plus déplorable dans ſes effets, que celui de l'impureté. Les déſordres, les dangers, les ſuites de l'impureté. Temple auguſte, ſaints Autels ſur leſquels coule le ſang précieux de la Victime ſans tache, je me ſouviendrai que c'eſt en votre préſence que je parle : j'inſtruirai ſans offenſer la plus timide pudeur : les libertins ne s'applaudiront pas des peintures que je ferai du vice ; & je m'obſerverai de ſi près, qu'en déclamant contre la plus ſale des paſſions, il ne m'échappera rien qui puiſſe ſcandaliſer les foibles. Seigneur, purifiez mes lévres, & en même-temps purifiez les idées de ceux qui m'écoutent.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Qu'eſt-ce que l'impureté dans les principes de la Religion ? 1°. C'eſt une idolâtrie. 2°. C'eſt un ſacrilége. C'eſt une idolâtrie : pourquoi ? Parce que l'homme impur rend à la créature des hommages qui ne ſont dûs qu'à Dieu. C'eſt un ſacrilége : pourquoi ? Parce que l'homme impur déshonore Jeſus-Chriſt dans ſes membres les plus ſacrés. Un homme impur eſt un profanateur, eſt un infidéle.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Il n'eſt point de péché dont les occaſions ſoient plus fréquentes, que le malheureux péché dont je parle. Pourquoi ? J'en donne deux raiſons. 1°. Parce que tout tente dans le monde. 2°. Parce qu'il n'eſt dans le monde perſonne qui ne puiſſe être tenté : tout eſt danger, & le danger eſt pour tous.

Soudivisions de la troisiéme Partie.

Quelles ſont les ſuites de l'impureté ? En peu de mots les voici. 1°: Un trouble affreux. 2°. Un aveuglement étrange. 3°. Une impénitence preſque néceſſaire. Jugeons de tout cela combien il eſt important de ſe prémunir contre ce vice, le plus honteux des vices.

Preuves de la premiere Partie.

Preſque tous les mondains ne ſe forment qu'une fauſſe idée de l'impureté, le plus honteux des vices.

Que le monde s'abuſe tant qu'il lui plaira, qu'il prête au plus honteux des vices, les beaux noms d'eſtime, d'inclination & de bonne fortune : quoi qu'il en penſe, quoi qu'il en diſe, ce vice traînera toujours après lui la confuſion & l'opprobre. L'honneur eſt tellement lié avec la pudeur, que je dirois bien, & peut-être ne dirois-je pas trop, que la crainte de ſe déshonorer fait aujourd'hui la moitié de l'innocence & de la vertu du monde ; innocence & vertu que poſſéderoient encore pluſieurs de ceux qui m'écoutent, ſi dans l'yvreſſe d'une paſſion naiſſante, ils ne s'étoient flattés du ſecret, témoignage intime de l'infamie que traîne après elle la volupté. *Travaillé par l'Auteur.*

L'incontinence enfante l'idolâtrie.

Quoiqu'il ſoit certain que tout péché déshonore Dieu, il eſt également vrai que celui dont je m'efforce de vous inſpirer aujourd'hui de l'horreur, l'outrage plus ſenſiblement à raiſon de ſon oppoſition avec ſa ſainteté : vérité que nous inſinue S. Paul, lorſqu'il dit que ce péché eſt une idolâtrie. Et certes, ce fut-ce pas de l'incontinence que provint l'idolâtrie de Salomon ? S'il ſe proſterna devant des ſimulacres de pierre, ce ne fut qu'après avoir adoré des Idoles de chair, Ce que fit alors Salomon, ſe renouvelle tous les jours ſous nos yeux. Entrons dans ces maiſons où préſide la volupté comme ſur un trône, qu'y verrons-nous ? De jeunes inſenſés prodiguer ſervilement à une vile créature, des adorations qu'ils dérobent au Créateur : adorations qui parurent

toujours à Tertullien, mille fois plus criminelles que celles que rend un Payen au ſimulacre qu'il s'eſt formé de ſes mains, ou que rendroit aux idoles un Chrétien puſillanime à la vûe de la perſécution. Ce qui faiſoit faire à Tertullien cette queſtion, qui vous paroîtra ſans doute ſi ſurprenante : Qui des deux fait plus d'outrage à Jeſus-Chriſt, ou de celui qui par foibleſſe l'abandonne dans les tourmens, ou de celui qui de plein gré le renonce au milieu des plaiſirs ? *Quis magis negavit, qui Chriſtum vexatus, an delectatus amiſit ?* Il n'eſt pas difficile d'inferer de quel côté panche Tertullien. *L'Auteur, Sermon de l'Impureté.*

Tert. Lib. de Pudici. c. 22.

Un des principaux caracteres de l'impureté, c'eſt l'idolâtrie. C'eſt la penſée de Tertullien : *Mœchia eſt affinis idolatriæ.* Penſée juſte & ſolide : car dites-moi, je vous prie, adorer des ſtatues mortes ou des ſtatues animées ; encenſer des idoles de chair ou des idoles de métail, quel eſt à votre avis le plus grand crime ? Et que fait l'homme idolâtre, que ne faſſe l'homme impur ? Ecoutez Jérémie, car je ne veux rien dire de moi-même : L'homme idolâtre par pâte idole de ſes propres mains, il l'orne, il l'embellit, il la charge de fleurs & de dons : que fait l'homme impur ? Il s'épuiſe, il s'endette, il prend de toutes mains, il ſe ruine pour ſatisfaire aux caprices d'une venale beauté, qui vend les complaiſances & prétend faire payer le crime ; que dis-je ? le déſordre même va plus loin ; l'idole elle-même fournit au luxe de ſon idolâtre. Car le ſcandale de notre ſiécle (un grand homme l'a remarqué & il eſt vrai) c'eſt de voir le ſexe même, qui du moins autrefois ne faiſoit pas les avances, s'épuiſer en frais pour fournir aux déſirs d'un jeune inſenſé. Mais pourſuivons, un idolâtre penſe à ſon idole, il s'en occupe dans ſes

Sur le même ſujet,

Tert. Lib. de Pudic.

prieres, &c. L'homme impur ne penſe qu'à l'objet de ſa paſſion ; il porte par-tout le trait fatal qui l'a bleſſé, &c. Ah ! juſque dans le Temple ſaint, ſous les yeux du Dieu vivant, auprès de ſon Autel, le ſouvenir de la créature qui le tient enchaîné ſe préſente à ſon eſprit. Prophéte, vous déplorez la ſolitude de Sion dans les jours de ſes Fêtes les plus brillantes, pleurez plutôt de ce que mes Temples ſont trop fréquentés : venez ici, fils de l'homme, remarquez ce qui s'y paſſe ; voyez-vous celle-là la douleur dans les yeux, le deuil ſur le front, gardant un triſte & morne ſilence. Que fait-elle ? Elle pleure la perte de ſon Adonis : *Vidi mulieres ſedentes & plangentes Adonidem.* Voyez-vous ceux-ci, peut bien dire le Seigneur comme autrefois, la joie peinte ſur le front, folâtrer & rire en ma préſence. Que manque-t-il donc à l'homme impur pour être idolâtre ? *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

[Ezech. 8. 14.

L'impureté eſt pire que l'idolâtre.

Tertullien, qui ſur ce ſujet ne tarit point, ne craint pas de dire que l'homme impudique eſt pire qu'une idolâtre. Je blâme les apoſtats, diſoit ce Pere, mais je les plains ; ils ont renoncé à Jeſus-Chriſt pour ſacrifier aux Idoles, il eſt vrai, mais ils ne l'ont fait que quand les glaives pendoient ſur leurs têtes ; ils ſont plus malheureux, en quelque ſorte, qu'ils ne ſont coupables : mais l'homme impur renonce à ſon Dieu de ſang froid : les ſeuls glaives qu'il ait à craindre, ce ſont les glaives de la volupté, mais ces glaives c'eſt lui-même qui les aiguiſe : loin de gémir de ſes bleſſures, il les chérit ; il aime même & cherche ſoigneuſement à entretenir dans ſon cœur ces flammes toutes impures qui le dévorent. *Le même.*

L'impureté réduit à la

Vous êtes eſclaves dès que vous êtes impudique, & à peine le payen a-t-il autant de défé

renc

rence pour ſon idole, que vous en avez pour la vôtre. Il ſeroit de votre honneur de vous retirer, on vous l'a fait ſentir par mille endroits; mais vous êtes dans une eſpece d'yvreſſe qui vous aveugle, & vous ne penſez qu'à vous aſſurer la poſſeſſion d'un cœur, dont peut-être un autre s'eſt déja rendu maître. On prend ſur vous un air d'empire qui va juſqu'au mépris, on vous inſulte, &c. & rien ne vous rebute : ne faut-il pas avoir perdu la raiſon pour en venir à tant de baſſeſſes inutiles? Vous déſarmeriez Dieu, quand il auroit déja la foudre à la main pour vous écraſer, vous l'attacheriez inviolablement à vos intérêts, ſi vous ne faiſiez pour lui que la moitié de ce que vous faites pour une vile créature : & cette vile créature que ſa fierté à votre égard vous rend inflexible, a ſeule tous vos hommages, au mépris d'un Dieu. *Le P. Dufay.*

plus honteuſe, ceux qui s'en ſont rendus coupables.

Ah! s'écrie ſaint Auguſtin, quelle affreuſe injuſtice! Quel déréglement plus déteſtable! chaſſer un Dieu de ſon cœur pour mettre l'idole de la volupté à ſa place! ériger un thrône à la volupté au milieu de ſon cœur, au mépris d'un Dieu! *Quanta iniquitas, quàm lugenda perverſitas!* Les enfans d'Iſraël vous font pitié quand vous les voyez aſſemblés autour d'un veau d'or, s'écrier tous enſemble : ce ſont-là tes Dieux, Iſraël, les Dieux qui t'ont fait ſortir de la ſervitude d'Egypte : *Hi ſunt Dii tui, Iſraël, qui te eduxerunt de terrâ Ægypti.* Eh quoi! leur demandez-vous, n'eſt-ce pas le Dieu du Ciel & de la terre qui a appeſanti ſon bras ſur votre perſécuteur, & qui l'a obligé par-là à vous mettre en liberté? N'eſt-ce pas le Dieu du Ciel & de la terre qui a ouvert les mers ſous vos pieds? N'eſt-ce pas le Dieu, &c. qui a combattu pour vous contre Amalec, &c. *Hi ſunt, &c.* Eh quoi! vous demandé-je moi-même : N'eſt-

De quelle énorme injuſtice ſe rend coupable envers Dieu l'homme voluptueux. *D. Aug. Exod. 32. 4.*

ce pas Jeſus-Chriſt qui vous a arraché au fort armé ? N'eſt-ce pas Jeſus-Chriſt qui a rompu ces triſtes engagemens que vous aviez avec l'Enfer ? N'eſt-ce pas Jeſus-Chriſt qui pour devenir votre Roi, s'eſt fait votre victime ? Et aujourd'hui inſenſibles à tant de marques de tendreſſe, c'eſt à la volupté que vous vous dévouez : iniquité d'autant plus grande, injuſtice d'autant plus criante, que vous avez comme confirmé par votre choix le droit que Jeſus-Chriſt s'étoit acquis ſur vous par ſon ſang ; de ſorte que quand Jeſus-Chriſt, en vertu de ce qu'il a fait pour vous poſſéder, ne ſeroit pas en droit de vous interdire toutes les œuvres de la chair, vous devriez vous-mêmes vous en priver en conſéquence des engagemens que vous avez pris. *Le même en ſubſtance.*

Les plus ſcandaleuſes impiétés, prennent naiſſance de la volupté.

Jettons les yeux ſur tout ce qui nous environne : qu'eſt-ce qui cauſe les plus monſtrueuſes impiétés ? C'eſt que quand un homme ou une femme ont le cœur corrompu en matiere de mœurs, il n'eſt que trop ordinaire qu'ils aient auſſi l'eſprit gâté en matiere de créance. Ecoutez-les raiſonner, & vous verrez que quand il ſe forme quelque doute ſur l'exiſtence de Dieu, ou quelque diſpute ſur l'immortalité de l'ame, ou quelque parti contre l'Egliſe, ils penchent toujours à ſe déterminer du côté de l'erreur. Voyez-les agir, & vous verrez qu'ils vivent comme s'il n'y avoit en effet ni Enfer à craindre, ni Paradis à eſpérer ; qu'en aucun temps de l'année ils n'obſervent ni jeûne, ni abſtinence de l'Egliſe ; & que pour l'ordinaire on eſt ſans foi & ſans loi, dès qu'on eſt ſans pudeur. D'où vient que la Religion a été bannie de ce Royaume de nos voiſins, qu'on appelloit autrefois l'Iſle des Saints ? D'où vient même que dans leur apoſtaſie ils ſouffrent parmi eux toutes les Religions, à l'exception de la ſeule Religion Catho-

lique ? C'eſt qu'une honteuſe paſſion, qu'un ſcandaleux divorce, que le péché d'impureté s'eſt emparé de leurs cœurs, & que l'eſprit d'irreligion eſt le dernier progrès du vice. *Tome III des Sermons de M. Liſieau.*

L'impureté conduit au ſacrilege.

Mes Freres, diſoit ſaint Paul aux Fidéles de Corinthe, avant que le Verbe fait chair s'incorporât à notre nature, l'impureté étoit bien un crime, puiſqu'elle dégradoit l'homme au-deſſous de la bête, & qu'elle courboit vers la terre des cœurs qui n'étoient faits que pour le Ciel; après tout, ce n'étoit qu'un ſimple péché, les corps ſur leſquels elle attentoit, n'étoient que des corps profanes; l'homme étoit coupable, il n'étoit point profanateur: mais depuis que par ſon Incarnation, Jeſus-Chriſt s'eſt uni à notre humanité par des liens éternels; depuis qu'en vertu de cette alliance nous ſommes devenus l'os de ſes os, le membre de ſes membres, la chair de ſa chair; ah! quand vous vous livrez, Chrétiens, à des paſſions de honte & d'infamie, ce ne ſont plus ſeulement vos membres que vous déshonorez (ce ſeroit toujours beaucoup) vous portez la main ſur ceux de Jeſus-Chriſt même: ce ne ſont plus ſeulement vos membres que vous ſouillez, c'eſt le Corps de Jeſus Chriſt même que vous faites ſervir à votre iniquité, qui devient malgré lui l'inſtrument de votre libertinage, que vous forcez d'entrer dans vos débauches, qui ne fait plus qu'un même corps. Ah! grand Dieu, quelle indignité! Ecoutez comment s'exprime à ce ſujet ſaint Paul: *An neſcitis quoniam qui adhæret meretrici unum corpus efficitur? Tollens ergò membra Chriſti faciam, &c.* Car la foi, continue cet Apôtre, a dû vous apprendre, quoiqu'en diſe une philoſophie libertine, que vous n'êtes point à vous: *Non eſtis veſtri.* Non, vous n'êtes point les maîtres de vos corps, vous n'en êtes que *1. Cor. 6. 16.* *Ibid.*

les gardiens : s'ils ſont à vous dans un ſens, ils ſont à Jeſus-Chriſt dans un ſens plus véritable. Quoi donc ! ignorez-vous à quel titre il s'en eſt acquis la poſſeſſion ? Ils étoient des victimes de mort, il en a fait des hoſties vivantes : ils devoient être l'aliment des enfers, il en a fait des ornemens pour la gloire, il les a achetés de tout ſon ſang : n'eſt-ce pas les acheter aſſez cher que de les payer d'un ſi grand prix ? *Empti enim eſtis pretio magno.*

I. Cor. 6. 20.

Sur le même ſujet.

Voici une réflexion ſur laquelle il eſt à propos d'inſiſter ſinguliérement, c'eſt que depuis la Loi de grace ce péché honteux que ſaint Paul défend de nommer, a changé de nature & eſt devenu une eſpéce de ſacrilége : vérité qu'appuie fortement ſaint Paul, & que tient après lui ſaint Auguſtin. S'il eſt certain, comme le dit l'Apôtre, qu'en vertu du Myſtere de l'Incarnation, Jeſus-Chriſt eſt en nous comme notre chef, & que nous ſommes en lui comme des membres incorporés au chef, que nous ne ſommes plus à nous, mais à Jeſus-Chriſt ; quel eſt votre crime, hommes voluptueux, d'oſer profaner une chair que Jeſus-Chriſt a honorée juſqu'à s'en revêtir, juſqu'à l'adopter, juſqu'à lui promettre une glorieuſe immortalité ? N'eſt-ce pas la faire ſervir ſacrilégement à une honteuſe & abominable proſtitution ? Je frémis & je ne conçois pas comment la ſeule penſée d'un attentat ſi énorme, d'un forfait ſi monſtrueux, ne met pas un frein à la plus ſale des paſſions ; quiconque n'en a pas horreur, eſt en horreur devant Dieu. *L'Auteur.*

C'eſt contre l'horreur de ce péché, que l'Egliſe s'eſt toujours é-

Après l'horreur que traîne l'impureté avec elle, plaignez-vous, ſi vous l'oſez, de la rigueur & de la ſévérité de l'Egliſe primitive : feuilletez nos ſacrés volumes, liſez nos annales, & vous verrez que ce fut toujours contre ce péché honteux qu'el-

le lança ſes anathêmes ; anathêmes ſi foudroyans, que tout pécheur atteint de ce crime étoit retranché de la ſociété, exclu de tout miniſtere, ſéparé de la communion des Fidéles pour des dix & vingt années. Conduite rigoureuſe, mais conduite qui toute ſévere qu'elle fût alors, parut encore à Tertullien ſi exceſſivement modérée, qu'il aima mieux ſe ſéparer de l'Egliſe en l'accuſant de relâchement, que de reconnoître avec elle & le ſouverain Pontif Zephirin, qu'après les exercices d'une pénitence laborieuſe, l'on pût admettre à la réconciliation ceux qui s'étoient rendus coupables de ce péché. *Travaillé ſur un Manuſcrit.*

levée davantage.

Quand Tertullien en vint au point de ſoutenir que toute impureté dans un Chrétien étoit un crime irrémiſſible, il ſe trompoit, je le ſçais ; & je ne viens pas comme lui fermer le puits de l'abîme ſur les pécheurs, pour qui je ſerois volontiers anathême : mais enfin rien de plus vrai que le principe de l'Apôtre, ſur lequel il établiſſoit le ſyſtême de ſon erreur ; principe ſûr & certain & ſur lequel s'appuyoit S. Auguſtin, qui étoit que notre chair avoit contracté une alliance ſi étroite & ſi intime avec Jeſus-Chriſt par ſon Incarnation, qu'elle ceſſoit d'être ce qu'elle avoit été, & que c'étoit une profanation ſacrilége de la ſouiller par ce vice infâme. Mais que concluoit Tertullien ? Que du moment que cette chair avoit été unie perſonnellement à la chair de Jeſus-Chriſt, qu'elle avoit été purifiée par les eaux du Baptême & lavée dans le ſang de l'Agneau, il falloit de deux choſes l'une, ou la conſerver pure & ſans tache, ou s'attendre à être éternellement réprouvé ; conſéquence téméraire qui ravit alors à la Religion & qui lui fait encore pleurer un de ſes plus zélés défenſeurs ; conſéquence que j'abjure avec l'Egliſe notre Mere ; mais conſéquence qui reſſer-

Le principe ſur quoi s'appuyoit Tertullien, étoit vrai ; mais la conſéquence qu'il en tiroit étoit fauſſe.

rée dans des bornes plus juſtes & moins étendues, nous forceroit d'avouer que ſi ce péché n'eſt point irrémiſſible, du moins eſt-il bien abominable aux yeux de Dieu. *Divers Auteurs manuſcrits.*

A preſque toutes les pages des Réflexions Théologiques & Morales, l'on trouvera des preuves de cette effrayante vérité.

Preuves de la ſeconde Partie.

Nous portons dans notre nature toutes les ſemences de ce malheureux péché.

Avouons-le avec la douleur dans l'ame & la rougeur ſur le front ; nous apportons tous du ſein de nos meres de funeſtes diſpoſitions à ce vice. Une ame tendre & ſenſible, un cœur facile à s'enflammer, un eſprit qui reçoit toutes les impreſſions d'une imagination gâtée, des ſens déréglés. Conçus & nés dans le péché, voilà les hommes ; vous le ſçavez, peres & meres, puiſque vous êtes hommes vous-mêmes ; vous le voyez dans vos enfans, cet homme pécheur ſe développer même avant les ans ; vous voyez toutes leurs inclinations ſe tourner de bonne heure de ce côté ; & on nourrit ſous vos yeux, & vous nourriſſez vous-mêmes ces inclinations perverſes par mille pernicieuſes careſſes : vous négligez ce qui devroit vous allarmer, vous fomentez ce que vous pourriez corriger, vous faites un jeu de ce qui vous coûtera peut-être un jour tant de larmes. *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Tout dans ce monde eſt danger pour la pureté.

Examinons une mere dans la conduite qu'elle tient à l'égard de ſa fille : épriſe des vanités du ſiécle elle-même, elle la plie aux uſages de la ſociété. La forme-t-elle aux devoirs de ſon état ? Elle lui apprend l'art funeſte, hélas ! trop facile de plaire aux hommes. L'inſtruit-elle de l'art important & ſi peu connu de plaire à Dieu ? Elle la ſtile à des modes indécentes qui ſeroient un crime dans des filles infidéles. L'accoutume-t-elle à cette précieuſe modeſtie qui doit faire le plus bel ornement

de la vierge de Jeſus-Chriſt ? On lui dit tout ce qu'elle ne peut ſçavoir ſans riſque, on lui cache tout ce qu'elle ne peut ignorer ſans danger. *Sermon manuſcrit anonyme.*

Comme les parens inſinuent ce vice dans le cœur de leurs enfans.

Une fille eſt-elle arrivée à cet âge où naiſſent les plaiſirs enchanteurs ? tendre victime dévouée au ſacrifice, une mere l'orne de fleurs, ouvre devant elle la carriere brillante ; la produit dans les cercles, la promene dans toutes les aſſemblées ; mais en même-temps (diſons-le) lui donne des leçons d'honneur ; mais de quel honneur ? D'un honneur, qui dans le langage du monde, ne ſignifie que l'orgueil : d'un honneur, que le langage, la conduite & les ajuſtemens démentent. Eh ! meres mondaines, y penſez-vous ? Vous faites des leçons d'honneur à votre fille, tandis que pour revivre en elle, & ne voulant pas vous bannir vous-mêmes du monde, vous la conduiſez dans le monde où tout eſt écueil, où tout eſt piége dreſſé contre l'honneur : vous lui faites des leçons d'honneur, tandis que par un goût du monde qui ne vous quitte pas, vous lui apprenez l'art de plaire, qui n'eſt que trop ſouvent l'art de perdre l'honneur ; tandis que par une folle paſſion pour cette fille, vous ſerrez vous mêmes les premiers nœuds d'un engagement qui ne peut être que fatal à l'honneur ; tandis que pour flatter votre vanité, ſongeant peut-être auſſi à votre intérêt, vous appellez auprès d'elle, ſous le nom d'époux futur, le ſéducteur & la ſéduction ; tandis que par foibleſſe & par condeſcendance, vous lui ſouffrez des aſſiduités, & vous lui permettez des converſations particulieres où la chaſteté même riſqueroit, & où il faut que l'honneur mondain faſſe tôt ou tard naufrage. Vous lui faites des leçons d'honneur, tandis que d'un autre côté vous renverſez tout ce qui pourroit ſervir de rempart à

l'honneur, la raillant, peut-être même l'insultant sur des manieres trop réservées, lui faisant comme honte de sa pudeur, la fortifiant contre ses scrupules bien fondés, par l'exemple de celle-ci & de celle-là. Qu'arrive-t-il ? C'est qu'en ne pensant qu'à former une fille mondaine, on fait trop souvent une fille sans mœurs, une femme sans front, une peste publique. *Divers Auteurs manuscrits & imprimés.*

Le désir déréglé de plaire conduit à l'impureté.

Vous vous plaignez que les hommes ne s'appliquent qu'à séduire votre innocence ; ils font les mêmes plaintes de vous au sujet de leur cœur. Vous dites qu'ils emploient mille artifices : & en ont-ils besoin quand vous les rendez si forts contre vous, en leur montrant vos foiblesses si à découvert? *Docuisti eos adversùm te, erudisti eos in caput tuum.* Jerem. 13. 21. On veut plaire, les hommes le sçavent, les hommes le voient ; jamais l'affectation de plaire ne parut tant, elle devient fade. On veut plaire ; c'est la passion d'une personne du sexe : l'âge ne l'emporte pas, & la difformité elle-même ne la guérit pas. On veut plaire ; c'est en secret l'étude des personnes du sexe, c'est leur profession en public. Ne point plaire pour une personne du monde, est l'excès du déshonneur, & c'est un malheur dont la piété elle-même ne console pas entierement. On veut plaire : & une imagination trop féconde en artifices sert trop ce coupable désir. De-là ces parures éblouissantes, ces modes indécentes, &c. De-là cette jeunesse artificielle, cette prodigieuse métamorphose qui rend une femme inconnue aux personnes de sa connoissance, étrangere à ceux de sa maison, & presque méconnoissable aux yeux d'un époux ; de-là cet air enjoué, ces démarches libres, ces avances, &c. *L'Auteur des Discours choisis.*

Les mau-

Cette liberté de tout lire qu'on se donne au-

jourd'hui, n'eſt-elle pas une des ſources de la corruption de notre ſiécle? On cherche dans ces lectures l'amuſement, & on y trouve le poiſon; on y cherche peut-être les leçons d'une vertu mondaine, on y trouve les exemples du vice le plus infâme. Car, prenez-y garde, ces lectures qu'on prétend former l'eſprit, & qui ne font que le gâter, corrompent du moins le cœur; & d'un cœur corrompu ſe forment aiſément des mœurs impures. Ignorons, s'il ſe peut, qu'il y a des Livres qui ont imprimé une tache éternelle à leurs Auteurs, & qui leur ont donné un déplaiſir mortel quand leurs yeux ont été ouverts; des Livres qui, par leurs traits mêmes délicats, offenſent groſſiérement la pudeur. Malheur à ceux qui les liſent! Malheur à ceux qui les conſeillent! Malheur à ceux qui les débitent! Malheur à ceux qui les ſouffrent, & malheur à notre ſiécle qui les a produits! Des Livres dans un autre goût que ceux-ci, mais pleins du même eſprit, inſinuant plus ouvertement le poiſon de l'amour impur, joignant à tout cela des traits ſubtils d'impiété; de tels Livres ne peuvent qu'achever de pervertir les mœurs, en ébranlant tout-à-fait la Religion. *Le même.*

vaiſes lectures font naître, nourriſſent & entretiennent dans l'ame l'impureté.

Je ne fais que toucher légérement trois cauſes de ce vice, qui nous ſont devenues propres: l'orgueil, l'oiſiveté, la vie douce dans l'abondance. Voilà les trois cauſes de l'iniquité de cette Ville qu'une bouche chrétienne craint de nommer, & qui ſe trouve, hélas! notre ſœur: *Hæc fuit iniquitas Sodomæ ſororis tuæ, ſuperbia, otium ipſius, ſaturitas panis & abundantia.*

Les cauſes les plus ordinaires de l'impureté, ſont l'orgueil, l'oiſiveté, la vie douce & commode. *Ezech. 16. 42.*

La ſuperbe, le faſte, la magnificence, tout cela a tant de liaiſon avec la molleſſe des mœurs, & la molleſſe des mœurs eſt toujours ſi proche de la corruption, qu'il faut que le vice régne chez un

L'orgueil.

peuple qui vit dans l'éclat & dans la pompe : *Superbia.* Il y a long-temps que l'expérience devroit avoir appris aux perſonnes qui y ſont intéreſſées, que les parures qui ne ſont d'abord que l'amorce du péché, en deviennent bientôt le prix Il y a long-temps que les Saints nous ont dit que de la vanité à l'iniquité il n'y a qu'un pas. Il y a long-temps que les Peres de l'Egliſe nous ont appris à regarder cet appareil faſtueux, cette maniere indécente de ſe mettre, comme la marque d'une chaſteté perdue, ou comme le ſigne d'une innocence qui cherche à ſe perdre. Mais comme il étoit réſervé à notre ſiécle d'outrer les ajuſtemens & de ſçavoir mieux les mettre aux uſages du péché, auſſi notre ſiécle ſera-t-il compté parmi les ſiécles, pour le plus impur : *Superbia.*

L'oiſiveté. David demeure oiſif dans ſon Palais pendant que les Rois ſes voiſins ſont à la tête des armées, & que ſes Sujets combattent pour lui : voilà la cauſe de la chûte de David marquée dans l'Ecriture. *Que Satan vous trouve toujours occupé*, diſoit un grand Maître de la continence ; l'eſprit immonde n'eſt jamais oiſif, on le trouve par-tout, dans ces parties de plaiſir, dans ces cercles, &c. qui compoſent la vie oiſive : dans cet état de tranquillité la tentation ſe fait entrée dans l'eſprit, dans le cœur, dans les ſens d'un jeune homme & d'une fille ſans expérience : la tentation une fois entrée, l'iniquité eſt bientôt conçue, & l'iniquité conçue engendre la mort. Voilà où conduit l'oiſiveté : *Otium ipſius.*

D. Hyeron. Ep. ad Heliod.

L'abondance. La vie molle & douce dans une certaine abondance. Amateurs des voluptés de la terre, vous qui vivez dans les délices, vous qui coulez vos jours, &c. ſi vous vous conſervez purs juſqu'à la fin, ce ſera un prodige ; & ſi vous entrez jamais

dans le Ciel, vous ſerez les premiers de la troupe des voluptueux qui y ſerez entrés avec la palme de la chaſteté. Non, non, ne nous abuſons point; les Saints ſous le poids des travaux du jour & des veilles de la nuit, uſez par la pénitence, dès qu'ils laiſſoient reſpirer leurs corps, ils le ſentoient rébelle; dès qu'ils flattoient un peu plus leur chair, ils ne pouvoient plus en être les maîtres; & nous au milieu des délices de la table, &c. nous ſerons chaſtes, nous le ſerons ſans travail & ſans efforts! Que de tels prodiges ſoient contés à qui ne connoîtra pas l'homme: le germe fatal qu'il porte en lui, joint à l'abondance, le conduira preſque inévitablement à l'impureté: *Saturitas panis & abundantia.* C'eſt ce que l'expérience fait voir tous les jours. *Le même.*

De quelque côté que l'on ſe tourne dans le monde, tout porte à l'impureté: les ſpectacles, les danſes, &c.

Que ne pourrois-je pas dire de ces ſpectacles ſi fatales aux bonnes mœurs, & qu'on ſe plaît à nous vanter comme purgés de tout danger pour la vertu! Mais quel eſt donc ce Théâtre purgé? Ce n'eſt pas celui d'où de deſſein formé par régles & comme par état, une rigoureuſe pudeur eſt bannie; dont la licence ſera toujours le fond, dont les obſcénités mal déguiſées font l'agrément; où en effet ce qu'il y a de moins honnête ſe montre quelquefois à découvert, parce que la corruption de notre ſiécle le ſouffre, & paroît plus ſouvent ſous une mince enveloppe, parce que la bienſéance du monde l'exige, &c. Quel eſt donc ce Théâtre purgé? Ce n'eſt pas celui où la corruption des mœurs eſt réduite en maximes, où ſous le nom de plaiſirs de la jeuneſſe & d'uſage de la vie, on eſt perpétuellement invité au crime. Ce Théâtre ou l'action paſſionnée d'une Actrice, qui ſent elle-même trop la paſſion, la fait paſſer juſqu'au fond du cœur; où la beauté du ſpectacle la fait entrer

Théâtre Italien.

L'Opera.

par les yeux ; où la molleſſe & les expreſſions du chant échauffées par les ſons de la Muſique, jettent dans l'ame, déja trop amollie, tout ce qu'un Acteur & un Auteur y ont voulu jetter de trouble, d'inquiétude, de ſentiment, d'intérêt pour la paſſion repréſentée ; & en y jettant tout cela, y jette la paſſion même, &c. Quel eſt donc ce Théâtre purgé ? C'eſt donc le Théâtre tragique, purgé, peut-être, des obſcénités de l'un, des leçons trop découvertes de l'autre : mais eſt-il purgé de ces paſſions qu'il n'eſt pas ſéant à un Chrétien de nommer, & qu'il eſt encore plus mauvais de ſentir ? Qu'a-t-on prétendu en le réformant ? De les faire ſentir plus délicatement, & par-là plus dangereuſement. Foibles adouciſſemens ! trompeuſe réforme, épurement artificieux & plein de l'eſprit de Satan, qui laiſſent au Théâtre tout le fond de ſa corruption ! Théâtre d'autant plus dangereux ainſi purgé, qu'on y eſt conduit à ce vice par un chemin ſemé de fleurs. Mais qui écouterons-nous ſur une matiere où la Religion parle d'une façon, le monde d'une autre, ſi ce n'eſt cet homme * qui ſçait mieux que perſonne de quel eſprit les Comédies ſont animées ? Après cela je ne crains pas de dire, défenſeurs du Théâtre, que vous êtes les miniſtres de l'eſprit immonde. Amateurs du Théâtre, ou vous êtes déja, ou vous ſerez bientôt la proie de l'eſprit impur. Peres & meres, qui conduiſez vos enfans au Théâtre, époux qui y menez vos femmes, vous devriez être punis comme les corrupteurs de vos familles. Parlerai-je de ces danſes inſenſées où l'ame hors d'elle-même, n'eſt preſque plus maîtreſſe ? Quelle annonce encore pour l'impureté, que ces Tableaux infâmes tracés par un pinceau volup-

Théâtre François.

Danſes.

* Racine. *Préface ſur Athalie, p. 340. Prolog. d'Eſther, p. 352.*

tueux que conduiſit une main libertine ? Il ſemble que des eſprits impurs aſſiégent ce Tableau licentieux, pour ſe répandre de toute part & pour en faire une école muette, mais trop éloquente, du péché : des regards innocens qui n'en comprennent pas le myſtere, les voient toujours avec danger ; & je ne ſçais ſi Sodome elle-même connoiſſoit cet art funeſte de faire revivre & d'éterniſer l'iniquité : *Sodoma ſoror tua minor te. Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Tableaux déshonnêtes.

Ezech. 16. 46.

Moi-même, ah, que j'en ſuis une triſte preuve ! s'écrioit ſaint Jérôme du fond de ſon déſert ! dans cette vaſte ſolitude brûlée par les ardeurs du ſoleil, ma ſeule imagination me fait retrouver toutes les délices de Rome ; dans cet antre profond, moi qui n'ai plus de commerce qu'avec les ſcorpions & les ours, je penſe être comme autrefois au milieu d'un cercle mondain ; le jeûne a décharné & défiguré mon viſage, deſſéché ma peau collée ſur mes os, je déchire, je crucifie mon corps, je bats, j'enfonce ma poitrine avec la pierre, & dans une chair toute morte, l'impure flamme vit encore. Indigné contre moi-même, je crains, je fuis juſqu'à ma cellule, peu s'en faut que je ne la croie complice de mes penſées : j'avance dans les déſerts, je fais retentir tous les échos de mes cris ; & ſouvent la nuit qui vient me ſurprendre au milieu des forêts, ne fait qu'augmenter par ces noirs phantômes, le trouble de mon cœur. Combien de fois abbatu, exténué de laſſitude & de veilles, mon corps a-t-il enfin ſuccombé ? Combien de fois me ſuis-je vû aux portes de la mort, ſans pouvoir rappeller ma raiſon de ſes égaremens ? Bouillante paſſion ! ni jeûne, ni mortification ne peuvent réprimer tes ſaillies : ni larmes, ni ſang ne peuvent étouffer tes ardeurs : tu brûles

Si tout tente dans le monde, il n'eſt perſonne qui ne ſoit tenté, par conſequent motif de crainte pour tous.

ſous le ſac qui me couvre, tu t'entretiens dans la cendre même où je t'enſevelis, mes larmes ne ſont qu'irriter tes feux. *Sermon manuſcrit, anonyme & moderne.*

Si Jerôme au milieu de ſon déſert, craignoit ſi fort pour ſon innocence, que n'ont point à craindre ceux qui vivent dans le monde au milieu des occaſions?

O vous, mondains, qui vivez dans le ſein des délices, quel ſujet de crainte pour vous! Si Jérôme au milieu de ſa ſolitude a tant de combats à livrer: au centre de la ſéduction, à quoi donc devez-vous vous attendre? Au dehors vous n'êtes environnés que d'images ſéduiſantes, au-dedans de vous eſt un eſprit qui ne cherche qu'à s'égarer; & s'il eſt certain que dans la retraite même la plus ſombre, l'homme de bien ſauve à peine ſa vertu: quelle apparence que des gens du monde, ſans fonds de piété, ſans ces ſecours que Dieu ne donne pas à ceux qui le tentent, quelle apparence, dis-je, que des mondains, ſoutenus ſeulement par les paſſions de l'eſprit déja ſi diſpoſé à ce vice, avec un corps fragile, un eſprit prompt, avec un cœur tout ouvert & trop ſuſceptible, ſe conſervent purs au milieu de la licence qui régne dans le monde? Ah! plutôt, dit ſaint Chryſoſtôme, on verra le miracle de la fournaiſe ſe renouveller. Plutôt, dit ſaint Jérôme, on verra un mort reſſuſciter par le voiſinage d'un autre mort. Plutôt, dit le Saint-Eſprit, on marchera ſur des braſiers ardens ſans reſſentir l'ardeur & l'activité du feu. Non, non, ne vous y fiez pas: ſi vous préſumez de vous-mêmes, ſoyez ſûrs, dit ſaint Auguſtin, que vous ne tarderez pas à vous trouver vous-mêmes: *Invenit ſe qui præſumpſerat de ſe.* Préſumez de vous mêmes, & vous vous trouverez, non pas un grave Magiſtrat, mais un homme foible; non pas une perſonne digne de votre rang, mais une femme fragile, comme la femme du peuple; non pas une fille fiere & inſultant au vice, mais

D. Aug. Hom. 4. de 50. Hom.

une fille dont le vice triomphera, & que peut-être le crime n'humiliera pas. *Diverſes compilations.*

Malheureux que je ſuis, s'écrioit ſaint Paul au fort de ſa douleur, l'ange de Satan me pourſuit ſans ceſſe, une loi des membres maîtriſe ma foible raiſon : je fais le mal que je ne veux pas, je ne fais pas le bien que je veux faire ; & quoiqu'accablé par les fatigues d'un long miniſtere, quoique courbé ſous le poids des années, & plus encore ſous celui de toutes les Egliſes, moi Paul, ravi juſqu'au troiſiéme ciel, je ſens comme les autres les feux bouillans d'une concupiſcence mutinée : je les ſens, hélas ! & j'ai beau conjurer le Seigneur de les éteindre, il eſt inſenſible à mes vœux. Enfin combien d'autres Saints ſe ſont roulés dans les épines, ont mis leur chair en lambeaux pour conſerver une pudeur trop violemment tentée ? Et cependant, mondains, vous nous dites quelquefois que vous êtes froids au milieu des flammes, & que les objets les plus ſéduiſans ne font pas ſur vous l'impreſſion la plus légere. Si cela eſt ainſi, ah ! que je vous plains ! à force d'avaler le poiſon, le poiſon vous a rendu inſenſibles, & le Démon eſt ſi ſûr de vous, qu'il dédaigne même de vous tenter. *Sermon manuſcrit, anonyme & moderne.*

Tous les Saints tremblioient pour leur foibleſſe, plus hardis qu'eux nous ne craignons rien.

Si les dangers, diſent les mondains, ſont ſi fréquens, l'impureté n'eſt donc pas un ſi grand crime ; ce n'eſt donc, après tout, qu'une ſimple foibleſſe que doivent excuſer les ardeurs de la jeuneſſe, la multitude des occaſions & la deſtinée de nos panchans. Ah ! Chrétiens, que ſignifie ce langage ſi commun parmi vous, que l'impureté ne mérite pas l'Enfer ? Oui, ſans doute, ce vice infâme vous accompagnera dans le Ciel même : on le placera parmi les vierges,

Fauſſe conſéquence que tirent les mondains des dangers qui conduiſent à l'impureté.

& vous irez encore y tenter leur innocence Quelle foi ! Quelle morale ! Donner le démen à ſaint Paul qui vous aſſure que l'homme ne r cueillera que ce qu'il aura ſemé ; & que s'il a ſ mé dans la chair, il ne recueillera que dans l corruption.

La facilité qu'il y a de ſe livrer à l'impureté, ne diminue rien de l'énormité de ce péché.

Non, non, ne vous imaginez pas que la fa cilité qu'il y a de commettre ce péché, en di minue la grandeur, au contraire elle l'augmente Comment foibles comme vous êtes, connoiſſan le danger, vous allez le bruſquer, vous allez jet ter l'huile, comme parle ſaint Jérôme, ſur le fe de la volupté ; & comme ſi le péril ne vous trou veroit pas bien, vous allez le chercher : votre im prudence eſt-elle excuſable ? Qu'on ne vienne pa nous dire non plus, que les tentations ſont ſi vio lentes, qu'il eſt impoſſible d'y réſiſter : anathême à cette doctrine : *Sub te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius.* Vous pouvez fuir, vous pouvez donc vous ſauver ? Vous pouvez prier, vous pouvez donc triompher ? Cet eſprit immonde ſe chaſſe par la priere & par le jeûne : *Hoc genus daemoniorum non ejicitur niſi, &c.* Une maladie vous rendroit chaſtes, toute la Religion peut donc du moins vous arrêter ? *Le même.*

Gen. 4. 7.

Matth. 17. 20.

Preuves de la troiſiéme Partie.

Le trouble eſt une ſuite de l'impureté.

De quelque côté que ſe tourne le voluptueux, il ne trouve ni tranquillité, ni repos, dit l'Evangile : *Quærens requiem & non inveniens.* Tout captif qu'il eſt par l'honteuſe volupté, Dieu par ſa ſainte grace porte encore des rayons de lumiere dans ſon eſprit & de cuiſans remords dans ſon cœur : malgré lui, ce pécheur eſt encore troublé quelquefois par des retours amers & involontaires ſur ſa malheureuſe ſituation ; il ne lui faut même pour cela ou qu'un tonnere qui gronde ſur ſa tête, ou qu'une mort ſubite qui arrive à ſes côtés, ou qu'un diſcours chrétien qu'il

Math. 12. 34.

qu'il entend, ou qu'un exemple édifiant qu'il apperçoit : tout cela ſe ſçait, tout cela s'apperçoit tous les jours. *M. Lafitau un peu changé*

Tel eſt un des malheureux effets de l'amour déréglé, inquiet de ſa nature, il ne goûte point de vraie tranquillité : Auguſtin qui en avoit éprouvé les troubles, confeſſoit auſſi la juſtice du châtiment. Vous l'avez ordonné ô mon Dieu, diſoit ce ſaint pénitent, & il eſt juſte que l'inſenſé qui vous ravit ſon cœur ſoit puni par ſon cœur même, qu'il éprouve tout ce que le fol amour peut cauſer d'amertume. *L'Auteur, Sermon de l'impureté.*

Le propre caractere de la volupté, c'eſt d'ôter la tranquillité & la paix. *D. Aug. Lib. 2. Confeſſ.*

Eſt-il tourment comparable à celui que reſſent un homme infatué & tout épris de l'objet qu'il adore, & qui s'apperçoit n'être point aimé ; qui montre un ardeur extrême, & qui ne reçoit que des froideurs choquantes ; qui ſçait & qui voit à n'en plus douter, que c'eſt lui qui fait les frais & la dépenſe d'une paſſion qui regarde un autre ? Mais non, je le ſuppoſe, l'on a répondu à ſa paſſion ; mais y a-t-on répondu ſincérement ? y répondra-t-on conſtamment ? c'eſt ce qui de nouveau l'inquiette ; rien ne peut calmer ſes défiances & ſes ſoupçons. Dans un commerce auſſi honteux & auſſi infidéle que celui-là, il voudroit, mais il n'oſe compter ſur les ſermens de l'idole de ſon cœur ; eh bien, n'eſt-ce pas-là un enfer anticipé, & Dieu dès ici-bas peut-il ſe venger plus ſévérement de l'homme poſſédé de l'eſprit immonde ? Souffrir & faire ſouffrir, devient le partage de l'homme voluptueux ; tout ce qu'il voit, tout ce qu'il ne voit pas fait ſon tourment ; les chimeres les plus extravagantes lui ſemblent des certitudes, & des certitudes qui l'accablent & le déſeſpérent. *Le même.*

Tout trouble le voluptueux du côté de l'objet de ſa paſſion.

Que n'en coûte il pas pour nouer une intri-

L'on eſ-

Suite des troubles du côté de la paſſion même.

gue ? Il faut éviter l'œil d'un pere vigilant, tromper les précautions d'une mere ſoupçonneuſe, prévenir les ſurpriſes d'un époux jaloux, ménager ſervilement un domeſtique qui de confident ſecret eſt devenu maître & tyran ; car vous le ſçavez, filles mondaines, ſi l'on forme ſeulement des ſoupçons ſur votre vertu, attendez-vous aux plus malignes cenſures du monde : comme il paſſe tout à un ſexe, ſon bizarre caprice, je dirois bien, ſon injuſtice, eſt de ne rien pardonner à l'autre ; il autoriſe tout ce qui peut faciliter le crime, nudités révoltantes, airs laſcifs, libertés vives & enjouées ; mais il vous défend avec ſévérité de vous laiſſer ſurprendre : il prétend qu'on s'efforce de plaire ; mais il vous mépriſe ſi vous y avez trop réuſſi : il loue les attraits dangereux qui font naître l'amour profane ; mais il ne veut pas qu'on brûle des feux qu'on allume dans les cœurs : ſes théâtres ne retentiſſent que des éloges prodigués à l'impureté ; mais ſes converſations ne roulent que ſur les ſatyres malignes que l'on y fait de vos foibleſſes. *L'Auteur & un Sermon manuſcrit.*

Les agitations que porte dans la conſcience le crime impur.

Job. 15. 22.

Trouble de la conſcience avant que de commettre le crime : l'eſprit de l'homme ſe mutine contre l'homme impur & lui fait payer par avance la volupté fugitive qu'il va goûter. Dieu ſe préſente la foudre à la main, tout prêt à le précipiter dans l'abîme ; Jeſus-Chriſt reclame ſes droits, & ſe plaint hautement qu'on foule aux pieds toutes ſes maximes ; la Religion crie plus haut que la paſſion, & murmure de ce que l'on ſacrifie des intérêts éternels à des plaiſirs d'un inſtant ; l'honneur gémit de ce qu'on étouffe ſa voix, & demande pourquoi l'on oublie la gloire d'un ſexe dont la pudeur eſt la plus belle vertu ; A-t-on franchi le pas ? l'éternité déploie ſes voiles, l'enfer

étale ſes horreurs : on voit les feux à découvert ; de là ces frayeurs qui glacent le voluptueux & le ſuivent par-tout ; s'il eſt dans la nuit, il ne ſçauroit croire qu'il vive juſqu'au jour, parce qu'il lui ſemble voir de tous côtés le glaive de la juſtice de Dieu qui pend ſur ſa tête : *Non credit quod reverti poſſit de tenebris ad lucem circumſpectans undique gladium.* La conſcience fait plus, elle le compare lui-même à lui-même, elle lui rappelle ce qu'il a été & ce qu'il eſt, & le force de dire dans le ſecret du cœur : Ah ! que ne puis-je rappeller ces belles années de ma première innocence : *Quis mihi det ut ſim juxta menſes priſtinos* ! A ma ſeule préſence les libertins s'obſervoient, & les plus ſages admiroient ma modeſtie : *Videbant me juvenes & abſcondebantur, & ſenes aſſurgentes ſtabant.* Tous ceux à qui l'on parloit de ma retenue ſe faiſoient un honneur de me connoître, & ils m'eſtimoient encore davantage quand ils m'avoient connu : *Auris audiens beatificabat me, oculos videns teſtimonium reddebat mihi.* Aujourd'hui l'opprobre de mon ſang, la honte de ma famille, le ſcandale de toute la terre, je traîne dans l'infamie des jours uſés dans la débauche : on me fuit comme une peſte publique, & les moins reſervés ne daignent pas me parler : *Nunc in eorum canticum verſus ſum.* Que penſez-vous d'une telle ſituation ? L'oracle de Jeſus-Chriſt ne s'accomplit-il pas, que c'eſt bien en vain qu'il cherche du repos, qu'il n'en trouvera point ? *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Job. 15. 22.

Ibid. 29. 2.

Ibid. 29. 8.

Ibid. 11.

Ibid. 30. 9.

Toutes les paſſions aveuglent l'homme dans quelque partie de lui-même : mais le caractere propre de l'honteuſe volupté eſt d'aveugler tout l'homme en s'aſſujettiſſant à la chair : elle éteint en lui & toutes les lumieres de ſa raiſon & toutes les lumieres de ſa foi.

L'impureté conduit à l'aveuglement.

Comme la volupté éteint toutes les lumieres de la raiſon.

C'eſt un principe inconteſtable que la raiſon n'a de lumieres qu'autant que la paix & la tranquillité l'accompagnent ; une fois ſortie de ce calme paiſible la raiſon n'agit plus : or ceci poſé, remarquez juſqu'où va dans le voluptueux l'extinction de ſa raiſon : elle va au point de lui faire ſacrifier tout ce que ſa raiſon autrefois plus ſaine lui faiſoit regarder comme digne de toute ſon attention. 1°. Sacrifice des bienſéances de l'âge : ceux qui tenterent Suzanne étoient des vieillards charmés de ſa beauté : ils veulent corrompre ſon innocence : à l'inſtant la volupté faſcine leurs yeux & obſcurcit leur raiſon : *Everterunt ſenſum.* 2°. Sacrifice des bienſéances du rang : David conçoit pour Bethſabée un amour illicite : David ne voit pas le ſcandale que ſa flamme criminelle va cauſer dans tout Iſraël. 3°. Sacrifice des plus rares talens : Tel qui jeune encore s'annonçoit déja comme un de ces hommes rares ſuſcités d'en haut pour être la gloire de ſon ſiécle, l'honneur de ſa patrie, l'appui & l'ornement de la Religion, éteint tout-à-coup toutes ces flatteuſes eſpérances dans l'abbrutiſſement de l'honteuſe volupté, & ſert à l'univers de preuve frappante, que les plus rares talens perdent bien vîte tout leur éclat, dès que le fol amour a ſçu les empoiſonner. 4°. Sacrifice des bienſéances de la politeſſe mondaine ; notre ſiécle en fait preuve : la licence dans les converſations, & l'obſcénité dans les entretiens furent-elles jamais plus favorablement reçues ? S. Paul dans ſon temps ne vouloit pas qu'on nommât ce vice : aujourd'hui rien n'étonne. Par-tout dans les aſſemblées, dans les compagnies on entend des paroles à double ſens, des équivoques libertines, d'infâmes alluſions ; & ſi le monde, tout corrompu qu'il eſt, ſe trouve en certains cas comme forcé de s'en plaindre.

Dan. 13 9.

Eh! comment donc pourroient s'en taire les Prêtres & les Miniſtres du Seigneur ? Tels ſont les ſacrifices qu'impoſe & que fait faire l'honteuſe volupté ; l'homme impur ſourd aux cris de la raiſon oublie tout, il s'oublie lui-même pour ne penſer qu'à l'idole qui le captive : tout concentré dans l'objet de ſa paſſion, il ſemble vouloir allier les plus monſtrueuſes contradictions : homme public par ſon emploi, inviſible à tout le monde par ſa paſſion : Magiſtrat par ſa charge, ſans ceſſe hors de ſes fonctions par ſon amour. Ce n'eſt pas tout, l'aveuglement ira plus loin : la raiſon obſcurcie, il en coûtera encore au voluptueux l'extinction de ſa foi. *L'Auteur, Sermon de l'Impureté.*

Celui qui s'abandonne à l'impureté court riſque de perdre la foi. *D. Amb. Epiſt. 1. ad Sabin.*

C'eſt la penſée de S. Ambroiſe, que l'eſprit devenu l'eſclave du corps, ne tarde guéres à ſecouer le joug de la foi : *Ubi quis cœpit luxuriari, incipit deviare à vera fide.* Et que le libertin voluptueux ne vienne pas nous dire : Si je ſuis incrédule, c'eſt par conviction & non par foibleſſe ; mais s'il en eſt ainſi, d'où vient que vous ne vous êtes fait des chimeres que depuis que vous vous êtes fait des liens ; que vous n'avez combattu la foi que parce qu'elle combat votre foibleſſe ? D'où vient que vous n'avez dit que tout finiſſoit avec le corps que depuis que vous avez rendu ce corps infâme & abominable ? Si vous êtes incrédule par conviction & non par foibleſſe, d'où vient qu'à chaque inſtant vous changez de ſiſtême ? d'où vient que dans certains momens de dégoût vous voulez revenir à Dieu ; & comptant pour rien vos raiſons de douter, vous n'êtes arrêté que par la paſſion ? d'où vient que ſur le point de toucher aux portes de la mort, hors d'état de ſatisfaire votre paſſion vous n'avez plus été impie ? C'eſt qu'en vous l'homme incrédule

n'eſt que l'homme paſſionné ; c'eſt que, comme Salomon, vous n'avez pris le parti d'être impie qu'après avoir pris celui d'être impudique ; de votre paſſion ſeule, brutalle & charnelle, ſe ſont élevées des vapeurs épaiſſes qui ont obſcurci votre foi, & ont dérobé à votre eſprit Dieu & le ciel : en un mot, vous n'êtes incrédule dans la foi que parce que vous êtes dépravé dans vos mœurs. Voilà donc toutes les forces de l'incrédule ; voilà les lumieres rares & ſublimes qui autoriſent ſon impiété : voilà l'évidence qui l'emporte en lui ſur l'invincible clarté de toutes les preuves de notre ſainte Religion : eh quoi ! l'infamie & la corruption, voilà les héros de l'irréligion ? eh qui ! des impudiques, l'opprobre du monde, la honte de l'humanité ; des hommes tous plongés dans les ſens, dont la ſcience eſt le débordement, qui n'ont pour maître & pour garant que le vice. Foi divine, Religion de mon Dieu, qu'il vous eſt honorable de n'avoir à combattre que de ſi foibles adverſaires ! & qu'il vous eſt glorieux de voir qu'on ne prend les armes contre vous que dans l'infamie & les horreurs du péché ! *Sermon ancien manuſcrit.*

Combien il eſt difficile de ſe corriger du vice de limpureté.

C'eſt un principe conſtant dans la Morale que les paſſions ſe fortifient par la réitération des actes qui leur ſont propres ; & que plus un pécheur fortifie la paſſion qui le domine, plus il rend ſa converſion difficile. C'eſt auſſi ce que le Fils de Dieu a voulu nous faire comprendre dans les différentes réſurrections qu'il a opérées. Quand il voulut reſſuſciter une fille qui venoit d'expirer, il ſe contenta de lui tendre la main & de la relever. Quand il voulut reſſuſciter un jeune homme qui étoit mort dès la veille, & qu'on alloit inhumer, il lui parla en maître & lui commanda de ſe lever ; mais quand il voulut reſſuſciter

Lazare qu'on avoit enſeveli depuis quatre jours, il frémit, il s'émut, il pleura, il pria, dit l'Evangile, & il exigea des conditions qu'il n'avoit pas exigées pour les deux autres. Si donc c'eſt immédiatement après une premiere chûte que l'impudique cherche à ſe relever, il lui en coûtera peu de quitter ſon péché. Si par de nouvelles chûtes il le réitére, il lui en coûtera davantage de ſecouer le joug; mais s'il le commet juſqu'à s'en faire une habitude, & s'il y a déja croupi quelque temps, il y trouvera des conditions à remplir pour leſquelles ſon habitude même lui donnera une extrême répugnance; & qui par cette raiſon rendront ſa converſion extrêmement difficile. *M. Lafitau.*

Sur le même ſujet.

Je trouve, diſoit S. Chryſoſtôme, bien des ames aſſez heureuſes pour s'être préſervées de la contagion de ce vice infâme; l'obſcurité du Cloître en a caché & en dérobe encore tous les jours à la ſéduction. Dieu même pour ſa gloire ſuſcite de temps en temps quelques-unes de ces ames privilégiées au milieu de la corruption du ſiécle: mais des Chrétiens chaſtes & réglés, après avoir vécu dans toutes les horreurs de ce péché honteux; mais des hommes autrefois voluptueux & laſcifs qui aient ceſſé de l'être, en vérité, dit S. Chryſoſtôme, c'eſt ce que je cherche, mais aſſez inutilement. Or que peut-il réſulter de cette inflexible opiniâtreté dans le vice? Voici de quoi étonner les plus intrépides; plût au ciel que c'en fut aſſez pour convertir les coupables! C'eſt que les uns expirent dans les tranſports des plus honteux deſirs; ainſi mourut ce chef des Aſſyriens, &c. Les autres ſuccombent dans l'hyvreſſe du crime; ainſi périt par les mains du zélé Phinées le trop voluptueux Iſraélite. D'autres enfin meurent long-temps après la conſommation du péché,

mais avec un attachement ſi opiniâtre au péché; qu'ils ſont inſenſibles à tous mouvemens de converſion. *L'Auteur.*

L'impureté conduit à l'impénitence ; & pourquoi ? c'eſt 1°. parce que l'habitude s'en contracte facilement.

Que l'habitude de ce vice ſe contracte aiſément dans les commencemens d'une paſſion! qu'on ſçait peu juſqu'où l'on s'engage ! N'euſſiez-vous accordé qu'une ſeule liberté, c'en eſt fait : celui qui a pu vous corrompre a ſur vous un empire dont il n'eſt plus poſſible de vous dégager : la crainte qu'il ne révéle votre premiere infamie, vous fera conſentir à ſes nouveaux deſirs : vous accorderez par néceſſité ce que vous fîtes d'abord par foibleſſe, & vous trouverez dans la paſſion de votre complice votre déſeſpoir & votre tourment : d'ailleurs la chair devient plus foible, le démon plus hardi, Dieu plus avare de ſes dons, vous-mêmes plus fragiles ; c'en eſt trop : on aime ſa chaîne, & l'on ſe forme de nouveaux fers. *Sermon manuſcrit.*

2°. L'habitude de ce péché ſe rompt difficilement.

Certes, qui pourroit rompre une habitude de cette eſpece ? La parole ſainte ? l'impureté la rend inutile. Ecoutez, Miniſtres du Dieu vivant, diſoit le Seigneur par la bouche d'un de ſes Prophétes : *Audite hoc, Sacerdotes.* N'allez point annoncer ma parole à Ephraïm, je les connois, ils ne vous écoutent point, l'eſprit impur s'eſt établi au milieu d'eux : *Spiritus fornicationis in media eorum eſt.* N'eſperez plus de les toucher par vos inſtructions, ni de les ébranler par vos menaces : *Non dabunt cogitationes ſuas ut revertantur ;* l'expérience en fait tous les jours la preuve parmi nous. A quoi ont abouti juſqu'à préſent nos menaces, nos inſtructions ? N'eſt-ce pas inutilement que pour intimider le voluptueux nous avons fait couler à ſes jeux les torrens du déluge, nous avons fait parler contre lui les cendres de Sodome, les ruines de Sichem, la déſolation

Oſée. 5. 1.

Ibid. 4.

Ibid.

de Benjamin, l'inceſtueux Ammon tombant ſous le glaive de ſon frere, l'infâme Onam frappé de mort ; Nous avons tonné, les Vierges ont tremblé, les hommes impurs ſont reſtés les mêmes.

Je veux qu'on ait vaincu l'habitude : ah ! qu'il eſt facile de retomber ! ſept démons pires que celui de l'impureté viennent ſous ſes enſeignes aſſiéger une ame convertie ; quel aſſaut ! elle retrouve d'ailleurs les premiers objets de ſa paſſion ; quelle épreuve ! les premieres impreſſions ſe renouvellent ; quelle contrainte ! des images récemment oubliées reparoiſſent bientôt ; quel péril ! Eſt-il impoſſible après tout de vaincre l'habitude de ce vice ? Non, Magdeleine reſſuſcita plus parfaitement de ſa vie déréglée, que Lazare de ſon tombeau ; vous pouvez donc vaincre le fort armé. Comment ? Par des jeûnes réitérés, par la fuite des occaſions, par des prieres journalieres & par des Confeſſions fréquentes, *Le même.*

3°. Quand l'on ſeroit ſorti de l'habitude de l'impureté, il eſt facile d'y retomber.

L'on trouvera à la pag. 98. des Réflexions Theologiques & Morales, à l'indication : Le vice de l'impureté n'eſt pas, &c. *des preuves que l'impureté, toute abominable qu'elle eſt, n'eſt cependant pas ſans reméde.*

Deſcendez en eſprit dans ce lieu d'horreur & de ténébres, vous que Dieu a préſervés, & vous qu'il a retirés d'une honteuſe ſervitude, c'eſt ici que vous devez bénir ſa miſéricorde : c'eſt ici que vous devez apprendre à redouter ſa juſtice, & à vous conſerver ou dans l'innocence, ou dans la pratique de la pénitence. Mais vous ſur-tout, eſclave malheureux de l'eſprit immonde, c'eſt ſur le bord de ce précipice que je vous appelle. A travers de ces flammes cherchez, démêlez cet homme voluptueux : reconnoiſſez cette femme libertine, cette jeune perſonne mondaine, ce

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet.

jeune débauché que leur paſſion a déshonorés autrefois dans le monde, & fait ſouffrir à préſent dans l'enfer : ils ont vécu parmi vous, peut-être avez-vous été le témoin, le complice, l'auteur de leurs déſordres : approchez-les, demandez-leur ce que ſont devenus ces divertiſſemens, ces ſpectacles, &c. entendez-vous chacun d'eux s'écrier avec une égale fureur ? Un plaiſir d'un moment eſt puni par une éternité de peines : à ce feu impudique qui m'a conſumé ſur la terre a ſuccédé un feu vengeur, qui me dévore ſans pouvoir me conſumer : à ces regards laſcifs ont ſuccédé d'épaiſſes & d'affreuſes ténébres : à ces ſpectacles & à ces jeux infâmes, les pleurs & les grincemens de dents : à cette molleſſe, &c. Prévenez tous ces malheurs par une prompte, ſincere & ſévere pénitence, c'eſt l'unique moyen de vous dérober à la juſtice de Dieu pour avoir part à ſon éternelle miſéricorde.

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS ſur l'Impureté, &c.

'Diviſion générale.

JEſus-Chriſt parle d'un péché ſur lequel le monde ſe permet les diſcours les plus libres, & ſur lequel le monde nous interdit les diſcours les plus réſervés ; d'un péché qui fait le ſel & l'agrément des converſations, ſelon lui, mais qui doit être banni de nos Chaires, quoiqu'il n'y paroiſſe que pour y être flétri. Ah ! qu'on ceſſe de le commettre, nous ceſſerons avec plaiſir d'en parler, puiſque c'eſt la ſeule néceſſité de notre miniſtere qui nous arrache ce que nous voudrions enſevelir dans un éternel ſilence, & que nous ne

montons dans nos chaires pour déclamer contre ce vice que la rougeur ſur le front & la triſteſſe dans le cœur. Mais puiſque notre miniſtere nous ordonne de porter la parole au peuple pour le faire ſortir de ſa voie corrompue ; je viens parler aujourd'hui de ce vice honteux que S. Paul appelle une paſſion d'ignominie ; de ce vice groſſier & charnel, qui ſelon l'expreſſion du Prophéte, nous rend ſemblables aux bêtes ; de ce vice monſtrueux qui tant de fois a attiré ſur la terre les plus terribles malédictions du ciel ; de ce vice univerſel qui eſt la cauſe la plus générale de la damnation des hommes ; de ce vice en un mot qu'on n'oſe preſque reprendre, parce qu'on rougit de le nommer. En ai-je aſſez dit pour vous déſigner la paſſion de l'impureté ? Point de paſſion dont l'empire ſoit plus tyrannique durant la vie ; point de paſſion dont la punition ſoit plus frappante. Seigneur, purifiez mon cœur & ma langue : ne permettez pas qu'une bouche conſacrée par la vertu myſterieuſe qui opere votre corps, ſe ſouille en rapportant les abominations des hommes : faites par votre grace qu'ils rougiſſent de leurs actions ſans rougir de mes paroles ; & que ce diſcours devienne un reméde pour le pécheur, ſans être un ſcandale pour le juſte.

Perſonne n'ignore cette fâcheuſe contrariété qui ſe trouve dans nous, dont le péché d'origine eſt la ſource, & qui ne finit qu'à la mort : *Caro concupiſcit adversùs ſpiritum, ſpiritus autem adversùs carnem.* La chair combat contre l'eſprit, & l'eſprit contre la chair : celui des deux qui eſt vaincu, dit l'Apôtre, devient eſclave de l'autre : *A quo quis ſuperatus eſt hujus & ſervus eſt.* Si l'eſprit prend le deſſus, il traite le corps en eſclave & le fait ſervir à ſa ſanctification ; mais ſi le corps ſe rend maître de l'eſprit, il s'en ſert auſſi

Soudiviſions de la premiere Partie.

Gal. 5. 17.

II. Pet. 2. 19.

comme d'un eſclave & le fait ſervir à ſa réprobation ; il eſt donc important de faire ſentir toute la tyrannie de la paſſion impure, & de montrer toute l'indignité de la ſervitude où elle nous réduit. 1°. Servitude cruelle, puiſqu'elle ôte le repos. 2°. Servitude pernicieuſe, puiſqu'elle nous aveugle ſur les plus preſſans devoirs du ſalut. 3°. Servitude impérieuſe qui impoſe une eſpéce de néceſſité.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

L'on ne peut ſans ſe refuſer à la créance de nos Livres ſaints ne pas convenir que jamais Dieu n'a donné plus d'étendue ni plus d'éclat à ſa juſtice que dans la punition de ce péché. *Ici l'on peut donner les exemples du déluge, de l'embraſement de Sodome, &c.* Dieu, dit Salvien, fait tomber du ciel un enfer de feu & de ſoufre pour conſommer le ſupplice des impudiques : *Super impium populum gehennam miſit è cœlo.* Il exerce à leur égard deux ſortes de châtimens ; châtimens intérieurs, châtimens extérieurs. Il punit l'impudique 1°. en ſa ſanté ; 2°. en ſon honneur ; 3°. en ſes biens. En ſa ſanté, par les maladies ; en ſon honneur, par l'infâmie ; en ſes biens, par la plus triſte indigence. Châtimens intérieurs 1°. par la rechûte, 2°. par l'endurciſſement, 3°. par l'impénitence.

Salvian. de Gub. Dei Lib. 1.

Preuves de la premiere Partie. L'impureté ôte le repos à celui qu'elle captive.

Pour vous convaincre d'abord que l'impureté eſt une de ces paſſions qui ôtent à l'homme ſa tranquillité & ſon repos, il s'uffiroit, ce ſemble, d'ouvrir nos Livres ſaints pour vous en perſuader. Inquiéte dans ſon commencement, elle ne l'eſt pas moins dans ſon progrès & dans ſes ſuites. Cette Egyptienne qui aima Joſeph, cet Ammon qui aima Thamar, l'une ſon eſclave, l'autre ſa ſœur, n'eurent-ils rien ni à ménager, ni à prévenir, ni à combattre avant que de s'abandonner à de ſi extraordinaires panchans ? L'Ecriture

ne nous dit point ce qui ſe paſſa dans le cœur de David & dans celui de Bethſabée quand la paſſion s'en rendit maîtreſſe ; mais après tout, n'eſt-il pas à préſumer que David avant que de ſuccomber à la paſſion, penſa plus d'une fois au murmure qu'elle alloit exciter parmi les bons Iſraélites ; que Bethſabée enviſagea l'horreur d'une vie flétrie à jamais par une tache que tout l'éclat du diadême ne rend ſupportable qu'à celles qui ont beſoin de la faveur du crime pour gagner les bonnes graces de la fortune ? Mais quel redoublement d'embarras ne fut-ce point pour l'un & pour l'autre, quand ils virent que l'artifice dont ils s'étoient ſervis pour tromper Urie ne leur avoit pas réuſſi ? Il fallut penſer à le perdre ; & ils l'euſſent bien voulu conſerver. David ne pouvoit ſans regret ſe priver d'un bon ſerviteur & faire périr un honnête-homme ; Bethſabée ne pouvoit ſans douleur conſentir à la perte d'un époux qui avoit du mérite, & dont le cœur lui auroit été un azile en cas d'inconſtance & de changement. La paſſion triompha de toutes ces conſidérations ; mais que ne dut-il pas leur en coûter à l'un & à l'autre pour remporter cette funeſte victoire ? *Le P. Dorleans, Sermon de l'amour déréglé.*

Que ne ſouffre point un homme poſſédé de l'eſprit immonde, ſur-tout s'il eſt jaloux ? quelle furie ne nourrit-il pas alors dans ſon ſein ? Eſt-il de plaies plus ſanglantes que celles que fait dans le cœur une paſſion jalouſe, que le Sage appelle avec raiſon la douleur du cœur ? *Dolor cordis & luctus.* Une ame impure a-t-elle beſoin alors d'autre tyran, d'autre bourreau, d'autre démon que celle-même ? cette flamme impure n'eſt-elle pas dans le voluptueux comme une portion de celle de l'enfer ; & n'en trouve-t-il pas tous les

Il n'y a point de ſupplice plus cruel que celui que fait éprouver la paſſion de l'impureté. *Eccli.* 26. 8.

tourmens anticipés dans l'eſprit même où il cher-
che la félicité de ſa vie ? Mais fût-on libre de ſes
foibleſſes, n'eſt-il pas cruel d'être livré preſque
toujours dans le cours même de la paſſion à mil-
le craintes mortelles, à l'appréhenſion que cette
paſſion qui ne peut être long-temps un myſtere, ne
ſe découvre ; que les yeux d'une mere ne s'ou-
vrent ; qu'un époux déſeſpéré n'entre en fureur
à la crainte que le public ſi malin, ſi curieux ſur
ce qu'on lui cache, ne le pénétre, & ne le dé-
voile ; à la crainte que ſoi-même trop plein de ſa
paſſion, malgré les apparences de la pudeur &
de la vertu qu'il coûte tant de ſimuler & de con-
trefaire, on ne ſe trahiſſe ? car tout parle dans
cette paſſion, l'affectation même la découvre ;
les ſentimens qu'on veut trop cacher ſe démêlent
par les ſoins mêmes qui les cachent ; à la crainte
enfin que par quelque cataſtrophe inopinée votre
paſſion ne s'affoibliſſe, ne diminue & ne s'éteigne
même ? car vous le ſçavez, le cœur humain ai-
me par foibleſſe, & par foibleſſe encore il n'ai-
me plus ; il n'y a pas dans un même cœur pour un
même objet de quoi brûler toujours, & toujours
vivre. Combien a-t-on vu de paſſions inſenſées
ſubitement changées en horreur ? L'amour inſen-
ſé d'Ammon dégénere tout-à-coup en haine. Que
conclure de tout ceci, ſinon ce que Jeſus-Chriſt
à conclu lui-même ? *quærens requiem, &c.* que
l'impudique cherche toujours du repos, & jamais
n'en trouve. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

*Dans les preuves de la troiſiéme Partie du pre-
mier Diſcours de ce Traité l'on trouvera d'abondans
matériaux qui ſerviront ici, p. 128. & ſuiv.*

La paſſion impure éloigne de Dieu & de tout ce qui

Qui pourroit décrire les ſuites fatales & perni-
cieuſes du vice que je combats ? Où conduit-il
ceux qui s'en ſont rendus coupables ; & dans
quels abîmes ne précipite-il pas ? On commence

par ſe retirer des Sacremens. Le Sacrement de Pénitence qu'on fréquentoit avec tant de facilité, devient incommode ; la nourriture céleſte qu'on prenoit régulierement, & pour laquelle on avoit du goût, devient une manne inſipide & dégoûtante ; la parole divine qu'on écoutoit volontiers, devient odieuſe, parce qu'elle condamne le déréglement de nos mœurs ; la priere eſt déſormais un exercice pénible ; tout ce qui regarde en un mot le culte de Dieu, devient indifférent ou fâcheux : on paſſe les mois, les années ſans ſe confeſſer & ſans approcher de la ſainte Table ; ou ſi l'on eſt obligé quelquefois par état ou par bienſéance de le faire, c'eſt une profanation encore plus criminelle que l'éloignement : ce ſont ſouvent des Confeſſions ſacriléges par le ſoin qu'on prend de déguiſer, de pallier, de diminuer, d'envelopper ſi bien ſon péché, que le Prêtre n'en conçoive ni l'eſpece, ni l'énormité, ou même de céler par honte ce qu'on n'a pas eu honte de commettre. Abus trop ordinaire parmi les perſonnes qui ont quelque réputation de vertu, & qui cachent aſſez ſouvent une vie corrompue ſous un extérieur régulier. *Sermon anonyme imprimé.*

peut avoir rapport à Dieu & au ſalut, & en ôte preſque toutes les reſſources.

A quelles fâcheuſes extrémités n'en vient-on pas pour calmer les fatiguans reproches de la conſcience ? L'on s'efforce de détruire la certitude des grandes vérités dont l'on eſt convaincu par principes : l'on affecte de douter de l'exiſtence d'un Dieu, de la vérité d'un avenir, de l'immortalité de l'ame ; & certes, reprend à ce ſujet S. Auguſtin, à qui eſt-il plus expédient qu'au voluptueux de conteſter ces vérités ? Qui des pécheurs mieux que l'homme ſenſuel eſt plus porté à ſe former de favorables ténébres pour ſe tranquilliſer, diſons mieux, pour s'étourdir ? Il écoute ; & qui ? ces maîtres audacieux de l'incrédulité & du liber-

L'impureté conduit au point fatal de douter des vérités les plus frappantes de la Religion.

tinage, dont la dépravation du cœur montre
ſez le faux des ſyſtêmes qu'ils étalent : il s
ſtruit ; & où ? dans ces livres abominables
l'athéiſme vomit ſes blaſphêmes ; ouvrages
pies, fiers protecteurs de la raiſon humaine
la rendant juge & arbitre de tout, lui enſeigr
l'art funeſte de douter de tout ; de-là ces ſom
incertitudes, ces doutes injurieux. Y a-t-il
Dieu ? n'y en a-t-il pas ? Qu'eſt-ce que ce I
dont l'on nous parle tant ? Après tout, qu
vu ? Où eſt le lieu qu'il habite ? *Ubi eſt Deus*
a-t-il un enfer ? La peinture affreuſe qu'on
en fait ne tireroit-elle pas ſon origine de l'i
gination bleſſée de quelques dévots ſéduits :
jamais eſt revenu de cette région imagina
Sap. 2. 1. *Non eſt qui agnitus ſit reverſus ab inferis ?* L'
eſt-elle immortelle ? Tout meurt-il avec nc
Ici un reſte de foi s'unit à l'ardeur de la paſſi
la foi, pour combattre le voluptueux ; la paſſi
pour le raſſurer ; mais la foi vaincue par le li
tinage de ſon cœur, la paſſion demeure victo
ſe. Couronnons-nous de fleurs, dit alors l'hon
impur : profitons du bel âge : formés de rien,
Ibid. 2. doit bientôt mourir avec nous : *Ex nihilo nat*
mus, & poſt hoc erimus tanquam ſi non fueri
Je frémis : un tel langage ne peut que déshc
rer la chaire de vérité. *L'Auteur.*

Les impudiques ſont ſourds à la grace qui les preſſe de ſortir de leurs égaremens.

Que Dieu frappe à la porte du cœur de ces h
mes impurs, de ces hommes de chair & de ſa
qu'il tâche de s'y ouvrir une entrée par mille
ſtrations ſalutaires, & mille pieux mouveme
éloignez-vous de nous, diſent-ils, nous n'a
que faire de vos lumieres importunes ; les rigu
que vous nous préſentez ne s'accordent point
les plaiſirs que nous goûtons : Retirez-vous :
Job. 21. 14. *cede, à nobis, ſcientiam viarum tuarum nolumus.*
Dieu parle par nos bouches dans ces chaires

nous avons ordre de reprocher à la maiſon d'Iſraël les honteux déſordres dont elle s'eſt ſouillée ; nous ſommes à charge à des hommes de ce caractere, &c. *Recede*, &c. Que Dieu leur envoie de ces hommes zélés, qui avec Jean-Baptiſte pénétrent juſques dans le ſecret de leurs maiſons, & qui dans cette eſpéce de ſolitude tâchent de leur repréſenter les horreurs & les dangers de leur état : s'ils ſont écoutés, c'eſt à peu près dans le même ſentiment qu'Hérodes écouta le ſaint Précurſeur, du moins avec auſſi peu de fruit : *Recede*, &c. Que Dieu s'efforce de les attirer à ces tribunaux où ils trouveroient mille charitables Samaritains qui tempérant la ſévérité de leurs avis par la douceur & l'onction de leur charité, pourroient apporter quelque remède à un mal ſi preſſant : comme on ne veut point guérir, on ne penſe pas même à prendre quelque voie de guériſon : *Recede*, &c. *Le P. Dufay.*

Il n'eſt point d'eſclave qui ne puiſſe, par quelque voie, ſe mettre en liberté ; mais il faut un miracle de la grace pour faire paſſer un impudique dans l'heureuſe liberté des enfans de Dieu : *Suſpirabam*, dit S. Auguſtin inſtruit par ſa propre expérience, *ligatus non ferro alieno, ſed mea ferrea voluntate, velle meum tenebat inimicus.* Que veux-je dire ? que la volonté de l'homme impur devenue paſſion, enſuite habitude, devient après en quelque ſorte néceſſité qui comme une chaîne plus dure que le fer, loin de l'aider, l'accable : il gémit d'une part, & ſuccombe de l'autre : une volonté naiſſante mais foible, voudroit rompre une volonté ancienne mais plus forte, elle ſerre les liens plus étroitement : il fera, ſi vous voulez, les réflexions les plus belles ſur la vertu ; il parlera le langage des Anges : il aura même de l'horreur pour ſon état : cent fois dégoûté de tant d'af-

La paſſion impure impoſe une eſpéce de néceſſité.

D. *Aug. Lib. Conf.*

faires, de tant de dépenſes, de chagrins, de traiſons, d'infidélités, il voudra rompre ſes chaînes & demeurera toujours dans l'eſclavage : on le priera, on le conjurera, on l'intimidera, on le convaincra, on l'arrachera comme par violence; cela m'eſt impoſſible, répondra-t-il : je le voudrois bien, je croyois la choſe plus facile : mais je ne puis reculer : *Divers Auteurs anonymes, manuſcrits & imprimés.*

La néceſſité qui retient le voluptueux dans ſon péché n'eſt que morale.

Cette néceſſité n'eſt pas une néceſſité abſolue, qui rende la chaſteté impoſſible ; ce n'eſt qu'une néceſſité morale qui nous rend la chaſteté plus difficile : mais cette néceſſité morale qui n'eſt autre qu'une extrême difficulté, & qui nous eſt imputable dans ſa cauſe & dans ſes effets, c'eſt ce qui produit dans une ame livrée aux appétits de ſon corps une fragilité qui ne réſiſte à rien : d'où vient cela ? De nous-mêmes ; nous ſommes perſuadés qu'il eſt difficile de ſe conſerver, que le panchant à ce vice eſt extrême, & avec cela nous ne faiſons rien pour l'affoiblir : que dis-je ? nous donnons à ce panchant tout ce qui peut le fortifier, ce qui rend notre péché plus criminel & moins pardonnable ; car ſçavoir qu'on eſt foible, & ne rien faire pour ſe précautionner, n'eſt-ce pas aimer ſa foibleſſe ? *M. Laſitau & un Auteur anonyme.*

Cette eſpéce de néceſſité n'ôte point la liberté, elle la diminue ſeulement.

Il eſt vrai, dit S. Bernard, que cette eſpece de néceſſité diminue votre liberté ; mais elle ne vous l'ôte pas entierement. Si elle ne la diminuoit pas, vous ne tomberiez pas ſi fréquemment ; & ſi elle vous l'ôtoit entierement vous ne pécheriez plus : mais parce qu'elle ne fait que diminuer & qu'affoiblir, qu'altérer votre liberté ; & que c'eſt librement, volontairement, avec pleine connoiſſance de cauſe que vous l'avez ainſi diminuée, affoiblie & altérée, vous en êtes plus à

plaindre, ſans en être moins coupable. Vous perdez votre liberté, continue S. Bernard, & vous ne la perdez pas : vous la perdez en partie, parce que vous fortifiez un panchant & des inclinations qui la ſubjuguent : vous ne la perdez pas, parce qu'il vous en reſte toûjours aſſez pour profiter des graces que Dieu vous fait. *M. Laſitau.*

Cette eſpéce de néceſſité n'excuſe pas le voluptueux auprès de Dieu.

Ne venez point nous dire que le panchant qui vous porte aux voluptés ſenſuelles, eſt ſi violent qu'il entraîne la volonté, & que la Loi eſt impoſſible : cela eſt contre la foi & l'expérience. Contre la foi : car voici les paroles de l'Ecriture : *Sub te erit appetitus ejus, & tu dominaberis illius.* Raiſonner ainſi, ce ſeroit accuſer Dieu de tyrannie. Contre l'expérience : car enfin quelque débordé que vous ſoyiez, il a été un tems que vous étiez chaſte & réglé, & il ne vous étoit pas impoſſible alors de l'être. Or ce que vous avez été, vous pouvez l'être encore ; d'autres que vous le ſont : pourquoi ne le ſerez-vous pas comme eux ? *Extrait d'un imprimé.*

L'on trouvera beaucoup d'autres preuves de toutes ces vérités, tant à la fin du premier Diſcours ſur ce ſujet, que dans les Réflexions Théologiques & Morales, à l'indication : L'homme impur ſe dégage, &c. *pag.* 96.

Preuves de la ſeconde Partie. Dieu exerce des châtimens ſur le voluptueux par les infirmités & les maladies.

C'eſt ſur le corps que Dieu fait éclatter ſes plus communes vengeances par les infirmités, les maladies, le retranchement des plus beaux jours, ou les langueurs d'une ennuyeuſe vieilleſſe. N'eſt-il pas étonnant que Dieu qui dans l'ancienne Loi puniſſoit par la lépre & la corruption de la chair la rébellion, l'arrogance, le ſacrilége, épargne maintenant, & laiſſe preſque impunis la plûpart de ces péchés, & raſſemble ſur celui de l'impureté toutes les punitions corporelles ? Mais n'eſt-il pas

plus étonnant que l'impudicitité des derniers ſiécles ayant, pour ainſi dire, enchéri ſur celle des ſiécles paſſés, Dieu pour en donner plus d'horreur & la punir avec plus d'éclat, ait tiré du tréſor de ſes vengeances des eſpéces de maladies inconnues à l'antiquité? C'eſt dans ce ſiécle voluptueux que l'on voit l'accompliſſement de ce que les hommes de Dieu ſembloient avoir dit par prophétie, quand Job diſoit que les os du débauché ſeroient pénétrés des vices de ſa jeuneſſe, & que la corruption y demeureroit attachée juſqu'aux cendres du tombeau : *Oſſa ejus replebuntur vitiis adoleſcentiæ, & cum eo in pulvere dormient*; quand le Sage diſoit que l'ami des fornicateurs auroit pour héritiers les vers & la pourriture, & ſeroit livré au public en ſpectacle de terreur : *Putredo & vermes hæreditabunt illum, & extolletur in exemplum majus*; diſoient-ils autre choſe que ce que nous voyons tous les jours? de jeunes gens dévorés par les plaiſirs devenir tout vivans la proie de la pourriture & la dépouille des vers. *Auteur anonyme imprimé à Bruxelles.*

Job. 20. 11.

Eccli. 19. 31.

Sur le même ſujet.

Que n'aurois-je point à dire des infirmités & des langueurs, compagnes preſque inſéparables de l'honteuſe volupté? Combien de jeunes efféminés portent dans un corps tout uſé par les ſalles débauches, la juſte peine de leurs plaiſirs inſenſés? Combien même de ces monſtres de libertinage à demi panchés vers le tombeau expient dès ce monde dans une vieilleſſe accablée de maladies auſſi cruelles qu'honteuſes & déshonorantes, les infâmes déſordres d'une jeuneſſe toute déréglée? Ainſi l'avoit prédit Job : *Oſſa ejus implebuntur, &c.* Que les os du voluptueux, &c. *L'Auteur*

L'impureté traîne après elle l'infamie & le

Que le monde s'abuſe tant qu'il lui plaira, qu'il prête au plus honteux des vices les beaux noms d'eſtime, d'inclination, &c. quoi qu'il en

diſe, ce vice traînera toujours après lui l'opprobre & la confuſion. L'honneur eſt tellement lié avec la pudeur, que je dirois bien, & je ne dirois pas trop, que la crainte de ſe déshonorer fait aujourd'hui la moitié de l'innocence & de la vertu du monde : innocence & vertu que poſſéderoient encore pluſieurs de ceux qui m'écoutent, ſi dans l'yvreſſe d'une paſſion naiſſante ils ne ſe fuſſent flattés du ſecret témoignage irréfragable de l'infamie & du déshonneur que traîne après elle la volupté. *Le même.*

déshonneur.

Le croira-t-on ? dans ce vice honteux le premier pas franchi, la confuſion augmente. Prenez-y garde, femmes & filles du monde, dont la modeſtie devroit faire l'appanage, & qui trop ſouvent vous faites un mérite de votre impudence. Déja les Citoyens aſſemblés murmurent de ces entretiens trop libres, de ces converſations trop enjouées, de ces viſites trop fréquentes ; déja l'on forme ſur votre compte les ſoupçons les plus injurieux : c'eſt ce dont avertiſſoit S. Jerôme une perſonne qui, comme vous, n'écoutoit que ſa paſſion : Prêtez l'oreille, diſoit-il, entendez ces bruits déſavantageux, non pas ſeulement de quelques particuliers, mais de toute la ville : *Exaudi clamores civitatis.* On ne vous appelle déja plus par votre nom, ou ſi on le profére encore, l'on a ſoin d'y joindre celui du complice de votre péché : *Tu illius diceris, & ille tuus.* L'on ſçait même les ſervices qu'il vous rend ; & ſur ce que l'on ſçait, que n'imagine-t-on pas ? que n'exagere-t-on point ? & peut-être que n'invente-t-on pas ? &c. *Le même.*

Les jugemens déravorables que portent les mondains eux-mêmes ſur ceux qui ſont ſoupçonnés de tomber dans ce vice.

D. Hyer. Lib. 1. Ep.

Ibid.

Qu'on ne s'imagine pas que d'accord avec le libertinage, je donne à penſer que le vice dont je parle, ne ſoit honteux que pour certaines profeſſions, &c. quoique dans tout cecl il y ait quel-

Combien le libertinage eſt mal fondé à croire que

le vice de l'impureté n'eſt déshonorant que pour certaines perſonnes.

ques diſtinctions à faire, & que ſelon les divers états le péché ſoit plus ou moins grief; toutefois je m'étonnerai toujours avec S. Auguſtin, que dans un péché commun aux deux ſexes la honte ne ſoit pas égale : *In peccato pari innocentiorem virum videri.* Mais prenez-y garde, libertins, cette hardie déciſion n'émane pas de la ſouveraine vérité, c'eſt la perverſité de votre eſprit & la corruption de votre cœur qui l'ont rendue : *Hoc non divina veritas, ſed humana perverſitas facit*; & s'il en étoit, comme vous le prétendez, pourquoi l'Ecriture diroit elle que la gloire du plus ſage des Rois fut toute obſcurcie de ſon commerce avec les femmes étrangeres ? *Dediſti maculam in gloriâ tuâ.* Pourquoi donc Salomon lui-même dans les merveilleux commencemens de ſon régne auroit-il déclaré que la honte & l'ignominie ſeroient le partage de celui qui s'abandonneroit à ce vice ? *Turpitudinem & ignominiam congregat ſibi, & opprobrium illius non delebitur*; & que l'opprobre dont il ſe couvroit ne s'effaceroit jamais. *L'Auteur.*

D. Aug. Serm. 9. 2. & Serm. 132. 4. E. B.

Eccli. 47. 22.

Prov. 6. 33.

L'on ferme les yeux ſur le déshonneur attaché à l'impureté ; qu'arrive-t-il ?

Dans l'aveuglement où ſont la plûpart des hommes ſur l'infamie que traîne après elle l'honteuſe volupté, faut-il s'étonner ſi dans le monde nous voyons faire tous les jours de ſi extraordinaires démarches à ceux qui ont le plus d'intérêt de ménager leur réputation ? Faut-il s'étonner de voir des femmes devenir tout d'un coup le ſujet de tous les entretiens d'une ville ? Faut-il s'étonner de voir en proie à toute la malignité des mondains, ceux dont les places devroient imprimer du reſpect à la plus hardie médiſance, ſans que les exemples de tant de gens qui ont péri dans ces précipices par mille avantures tragiques détournent perſonne d'en approcher ? Mais que peut-on attendre autre choſe d'une paſſion qui

commence par renverſer la raiſon ? *Le P. Orleans.*

Peut-on, ſans vouloir ſe tromper ſoi-même, fermer les yeux ſur la décadence & les déſaſtres qu'occaſionne dans les familles la paſſion honteuſe ? Hélas ! peut-il en arriver autrement à ceux qui ſuivent les mouvemens de cette paſſion ? Il faut des ſoins pour conſerver le bien ; & toujours pleins de leur paſſion, tels gens ne penſent qu'à la ſatisfaire. Il faut de la ſolidité d'eſprit pour conduire les affaires d'une maiſon ; & toujours amuſés par les bagatelles qui ſont les aſſaiſonnemens de cette paſſion, ils ſe font un eſprit frivole & incapable de s'appliquer à tout ce qu'il faut faire ſérieuſement. Il faut de la prévoyance pour prévenir mille fâcheux événemens qui mettent les affaires en déſordre, ſi on n'y pourvoit de bonne heure ; & c'eſt une eſpéce d'enchantement qu'apporte avec elle cette paſſion de ne laiſſer jamais voir que le préſent, de fermer les yeux à toutes les ſuites, d'ôter la vue des conſéquences. Il faut du travail & de l'action pour défendre ſon bien contre ceux qui l'uſurpent ; & c'eſt le propre de cette paſſion d'amollir & de rendre pareſſeux. Il faut de l'amour pour ſa famille, pour porter un pere à ne pas ruiner l'héritage de ſes enfans, au moins à le leur conſerver tel qu'il l'a reçu de ſes ancêtres ; & c'eſt le funeſte aſcendant de cette paſſion ſur le cœur humain d'y éteindre tous les autres amours. *Le même.*

La volupté conduit preſque toujours à l'indigence.

L'Ecriture nous fournit plus d'un exemple des folles prodigalités d'un homme épris de l'amour profane. Salomon fait ſervir ſes tréſors à élever des temples aux idoles des femmes qui ont amolli ſon cœur. Herodes compte pour rien la moitié de ſon Royaume, s'il vient à lier un ince-

Dès que le fol amour s'eſt emparé d'un cœur, rien ne lui coûte.

ſtueux commerce avec Herodias ; & mille ſinistres cataſtrophes montrent tous les jours à quel point va l'eſprit de vertige. Combien de grands héritages & d'amples patrimoines poſſédés par une longue ſuite d'ayeux ont coulé rapidement & paſſé en un clin d'œil dans des mains étrangeres ! & certes que de folles & d'exceſſives dépenſes n'occaſionnent point un infâme commerce ? Il faut parer l'idole qu'on révere, fournir à ſon jeu ruineux, &c. qu'arrive-t-il ? Les ſommes les plus conſidérables s'épuiſent ; après avoir diſſipé, comme le prodigue, toute ſa ſubſtance pour ſoutenir ſon rang, diſons mieux, pour hâter ſa ruine, l'on cherche dans mille emprunts cachés, & preſque toujours uſuraires, des reſſources contre la diſette qui déja ſe fait ſentir ; de-là ce renverſement & cette décadence de fortune, &c. *L'Auteur.*

Si le voluptueux n'en veut pas venir à l'extrême pauvreté, il doit être en garde contre la ſéduction.

Mon fils, dit l'Eſprit-Saint, mettez tous vos ſoins à vous défendre des artificieuſes careſſes de la femme : *Fili mi, ne attendas fallacia mulieris.* Tôt ou tard elle vous conduira à votre perte, & fera paſſer vos plus beaux héritages à des étrangers qui s'engraiſſeront de vos dépouilles : *Ne forte impleantur extranei viribus tuis.* Réduit ainſi à la miſere, vous couleriez des jours d'autant plus inſupportables, que vous ne pourriez point vous diſſimuler que vous êtes l'artiſan de votre infortune : *Et gemas in noviſſimis diebus.* Parce que vous avez été ſourds à ma voix, dit Dieu dans le Deuteronome, je vous frapperai dans vos biens, & je vous réduirai à la plus humiliante pauvreté : *Si non audieris vocem Domini Dei tui, percutiam te egeſtate.* Les grêles ravageront vos terres & vos campagnes, & les incendies dévoreront vos plus beaux héritages. *Le même.*

Prov. 5. 2. *Ibid.* 10. *Ibid.* 11. *Deut* 28. 22.

Point de péché qui rende le pécheur plus ſu-

jet à la rechûte, que celui de l'impureté; écoutez là-deſſus ce que ſe dit à lui-même l'eſprit immonde: Je retournerai dans ma maiſon d'où je ſuis ſorti; car quoique je l'aie quittée, par la facilité que je trouve à y rentrer, dès que je le veux, elle ne laiſſe pas d'être à moi; & quand je la quitte, je ne la quitte que pour un temps, ſans ceſſer pour cela d'en être le maître; j'y retournerai, *revertar in domum meam unde exivi*; j'y reprendrai tous les avantages que j'y avois; je la trouverai nettoyée & parée, mais je la ſouillerai tout de nouveau, & le dernier état de cette ame ſera pire que le premier: *Et fiunt noviſſima hominis illius pejora prioribus.* Hommes voluptueux, vous reconnoiſſez-vous bien à ces traits? n'expriment-ils pas bien naturellement ce qui ſe paſſe dans votre ame? ne ſont-ce pas là les malheureuſes épreuves que vous faites tous les jours du pouvoir de l'eſprit immonde & de votre foibleſſe? après l'avoir chaſſé en retournant à Dieu, n'eſt-ce pas ainſi qu'il revient? & que comptant ſur votre fragilité il n'a qu'à employer le charme trompeur d'une volupté paſſagere pour vous pervertir? Quelque ſoin que vous ayez de purifier vos conſciences, de les orner, de les parer; n'eſt-ce pas ainſi qu'il commence tout de nouveau à les corrompre & à les infecter? votre état alors n'eſt-il pas encore plus mortel qu'il ne l'étoit? n'en devenez-vous pas encore plus eſclaves de la ſenſualité, encore plus incapables de vous modérer, encore plus emportés dans les occaſions, &c.? Voilà, je vous le dis avec douleur, ce qui nous fait gémir ſur votre ſort, quand vous venez à nos pieds y dépoſer vos rechûtes: voilà ce qui nous force à nous dépouiller des entrailles de miſéricorde, & de nous endurcir contre vous, en vous refuſant abſolument de vous délier & de

Les rechûtes ſont fréquentes quand l'on eſt enclin au vice de l'impureté.

Matth. 12. 44.

Ibid.

vous abſoudre. *Sermons anonymes imprimés à Bruxelles.*

La page 137 *à l'indication :* Quand l'on ſeroit ſorti, &c. *appuie encore cette vérité.*

L'irréligion conduit à l'endurciſſement & à l'aveuglement ; & c'eſt l'impureté qui conduit à l'irréligion. Luther.

Qui ignore les abominations des Gnoſtiques, les ſcandales d'un Arius, & les inceſtes d'un Luther ? Auſſi comment toutes ces ſectes, & de plus extravagantes encore ſe ſont-elles répandues ſi rapidement ? Comment par l'impureté un homme paroît, qui ſe dit auteur d'un nouvel Evangile ; & véritablement ſon Evangile étoit tout nouveau ? On s'empreſſe de ſçavoir de ſa bouche quels ſont donc ces ſecrets myſtérieux que le ciel lui a révélés : il répond que le vœu de chaſteté eſt un vœu téméraire, que la continence eſt impoſſible, que les vierges conſacrées au Seigneur dans les cloîtres doivent laiſſer leurs ſolitudes, & renoncer au célibat : il abolit les jeûnes de l'Egliſe, il anéantit le plus grand fléau de l'impureté, la Confeſſion : ce qu'il dit, il le pratique ; il n'en faut pas davantage. On a pris les hommes par leur foible : on flatte une paſſion qui leur eſt chere. C'en eſt fait : en faiſant naufrage à la pudeur, ils font auſſi naufrage à la foi. Ce qui vous étonnera peut-être encore plus, c'eſt que c'eſt l'impureté qui preſque toujours rend les Sectaires obſtinés dans leurs erreurs, témoin ce fameux Miniſtre dont il eſt parlé dans la vie du ſaint Evêque de Genêves : François de Sales lui fait toucher au doigt la nouveauté de ſa doctrine ; l'Héréſiarque ſe défend en vain : il eſt forcé de convenir de ſes erreurs, mais il n'eſt pas converti : il montre au ſaint Evêque une épouſe illégitime, & des enfans de péché : il éleve ſes mains & porte ſes regards vers le ciel, les larmes aux yeux : Je ſuis

Beze.

Catholique, s'écrie-t-il, & je n'oſe dire.... ce fut toute ſa réponſe: il mourut dans le ſein de l'héréſie & dans les bras de l'impureté. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Pourquoi ce pécheur entend-il parler des plus étonnantes vérités ſans en être frappé, ſans en être troublé? C'eſt que ſelon la menace de l'Ecriture l'eſprit de Dieu s'eſt retiré de lui parce qu'il eſt chair : *Non permanebit ſpiritus meus in homine quia caro eſt.* Pourquoi y voit-il tomber tous les jours à ſes côtés les compagnons de ſes plaiſirs criminels, ſurpris par une mort funeſte qui eſt le châtiment ordinaire de ce péché, ſans craindre qu'une ſemblable mort ne ſoit dans peu pour lui la juſte peine d'une ſemblable vie? parce qu'il eſt impudique : *Quia caro eſt.* Pourquoi mépriſe-t-il dans ſon cœur ce qui lui eſt adreſſé de la part de Dieu? Pourquoi? O l'affreux endurciſſement! Pourquoi s'occupe-t-il de ſa paſſion à ce moment même où il devroit la déteſter? parce qu'il eſt impudique : *Quia caro eſt.* Suivez-le juſqu'au lit de la mort; change-t-il? Non. Toujours également inſenſible, la vue de la mort, l'arbre ſalutaire de la croix qu'on lui préſente, la crainte des jugemens de Dieu, devant qui il va paroître, l'enfer ouvert où il va être précipité, rien ne l'étonne : il jette encore ſes yeux mourans ſur l'objet de ſa paſſion : il pouſſe vers lui ſes derniers ſoupirs : il lui conſacre les plus précieux mouvemens de ſon cœur : il meurt comme il a vécu, fidéle à ſa paſſion, infidéle à ſon Dieu : pourquoi? parce qu'il eſt impudique. *Livre intitulé :* Réflexions Chrétiennes.

L'endurciſſement du cœur eſt une ſuite de l'aveuglement de l'eſprit; l'impureté occaſionne l'un & l'autre. *Gen. 6. 3.*

Toute chair, dit l'Ecriture, avoit corrompu ſa voie : *Omnis caro corruperat viam ſuam.* Dieu ſe repent d'avoir créé des hommes ſi abominables : C'en eſt fait, dit-il, j'exterminerai l'hom-

Les vengeances que le Seigneur a de tout

temps exercées sur ce vice infâme, se font encore sentir, quoiqu'avec moins d'éclat.

me : il ne paroîtra plus sur la face de la terre ; ma colere s'étendra sur tout ce qui a servi à son crime : *Delebo, inquit, hominem à facie terræ.* Déja les digues se rompent : les cataractes du ciel s'ouvrent : tout périt : tout est enseveli dans les eaux : *Universi homines & cuncta in quibus spiraculum vitæ est in terra mortua sunt.* A ce spectacle, si vous ne tremblez pas, que faut-il pour vous étonner ? C'est ainsi que dès la naissance des temps le Seigneur se vengea de ceux qui avoient par des crimes honteux déshonoré la nature. Vous rappellerai-je ici le souvenir de ces châtimens formidables qu'il exerça quelque temps après contre ces Villes dont le nom seul fait horreur ? Vous m'entendez, leurs abominations, dit l'Ecriture, étoient au comble : *Peccatum eorum aggravatum est nimis.* Les enfans comme les vieillards étoient en proie aux vices les plus infâmes : *A puero usque ad senem.* Aussi rien n'est-il épargné, femmes & enfans, hommes & animaux, tout est livré au feu, & consumé par le feu : *Dominus pluit super .... ignem & sulphur.* Exemple terrible & bien frappant qu'a voulu nous donner Dieu, dit l'Apôtre S. Pierre, des châtimens réservés à ceux qui vivent dans l'impiété ! *Exemplum eorum qui impiè acturi sunt ponens.* Mais sans chercher dans les siécles reculés des exemples des châtimens sensibles que Dieu exerça toujours sur les hommes de chair & de sang ; à quoi attribuerons-nous ces fléaux terribles que le Seigneur verse si souvent sur nous, ces guerres fréquentes & cruelles, ces maladies contagieuses, ces famines qui mieux encore que la guerre, désolent & dépeuplent les Provinces : ces tremblemens de terre qui ensevelissent des villes entieres ? Il ne nous appartient pas, Seigneur, de sonder l'abîme de vos jugemens ; mais hélas !

Gen. 6. 12.
Ibid. 7.
Gen. 7. 22.
Ibid. 18. 20.
Ibid. 19. 4.
Ibid. 24.
II. Pet. 2. 6.

Seigneur, comme le crime que je déplore eſt le plus commun parmi votre peuple, n'avons-nous pas ſujet de croire que c'eſt ce péché infâme qui arme votre colere & qui attire vos vengeances ſur nous? *Travaillé ſur divers Auteurs.*

Etat lamentable d'un pécheur dominé impérieuſement par l'impureté! état bien déplorable, s'il étoit connu! pleurez-le avec des larmes de ſang: prévenez-le, & ſouffrez que je vous adreſſe ces paroles de S. Paul: *Obſecro itaque vos, fratres, per miſericordiam Dei.* Que voulez-vous faire encore d'une paſſion qui de tous les côtés vous rend mépriſable? Comme Miniſtres de Jeſus-Chriſt, je vous conjure de la vaincre; & avec moi tout ici vous le demande, votre gloire flétrie, votre repos troublé, vos affaires ruinées, vos amis déſolés, votre cœur inquiet, votre conſcience agitée, tous les intérêts du temps & de l'éternité. Ah! que de voix fortes & puiſſantes ſe joignent ici à moi! mais une plus touchante encore vient s'y joindre, *per miſericordiam, &c.* La miſéricorde de Dieu, qui bien que rare à l'égard du voluptueux a bientôt relevé David, reçu la Pécheresſe, corrigé la Samaritaine, converti Auguſtin, & qui veut encore renouveller en vous ces prodiges de pénitence: *Obſecro vos.* Mais que vous demandons-nous encore? *Ut exhibeatis corpora veſtra hoſtiam viventem.* D'honorer votre chair, de la glorifier, de l'élever à la dignité d'une hoſtie pure & agréable à Dieu. *Sermon ancien manuſcrit.*

Si l'on connoiſſoit bien l'état malheureux d'un pécheur dominé par l'impureté, l'on chercheroit à en ſortir. *I. Cor. 12. 1.*

Ibid.

Donnez-nous donc, ô mon Dieu, cet amour divin; vous êtes venu l'apporter ſur la terre: embraſez-en nos cœurs: mettez-le à la place de l'amour profane, qui cauſe tous nos malheurs: ôtez de nous l'amour profane pour y ſubſtituer le divin amour; que toute impureté diſparoiſſe

Ce qui peut faire la concluſion du Diſcours.

pour jamais de nos cœurs. O Dieu d'innocence & de pureté, emparez-vous pour jamais de nos ames; du haut de cette Croix où votre chair virginale eſt ſacrifiée, faites-y ſur la nôtre des impreſſions de pénitence & de ſainteté : que de-là vos larmes nous lavent : que vos plaies nous guériſſent : que votre ſang nous purifie : que vos regards nous touchent : que votre douleur nous fortifie : que votre amour ſanctifie le nôtre, échauffe le nôtre, purifie le nôtre; afin que déſormais purs d'eſprit & de cœur nous puiſſions, ſelon votre promeſſe, vous voir & vous poſſéder dans l'heureuſe éternité.

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS Familier ſur l'Impureté, &c.

Diviſion générale.

JE viens aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, vous mettre devant les yeux le précepte que donnoit autrefois l'Apôtre S. Paul aux Romains: Mes Freres, leur diſoit-il, ne permettez pas que le péché régne dans votre corps mortel, & n'en ſuivez pas les mouvemens déréglés : *Non regnet peccatum in veſtro mortali corpore, ut obediatis concupiſcentiis ejus.* J'ai long-temps balancé ſi je traiterois une matiere auſſi délicate que l'eſt le péché d'impureté, parce que les grands travaux que vous êtes obligés d'eſſuyer tous les jours, mes chers Paroiſſiens, garantiſſent un grand nombre d'entre vous de cet infâme péché que l'Apôtre dans un autre endroit nous défend de nommer : *Nec nominetur, &c.* Mais toute réflexion faite, comme le mal ſe gliſſe par-tout, & que pluſieurs ſe laiſſent aller à une paſſion ſi hon-

Rom. 6. 12.

Eph. 5. 3.

teuſe & ſi criminelle, j'ai cru devoir dans ce Diſcours m'attacher à vous montrer toute l'horreur de l'impureté ; car enfin, qu'eſt-ce qu'être coupable de l'impureté ? C'eſt être coupable de tous les péchés, puiſque celui-là renferme tous les autres. Lorſque l'amour impur eſt entré dans un cœur, il l'embraſe, il le remplit de la concupiſcence, il ſe fortifie dans ſon cœur, il le fait plaire dans ſon péché. Pour vous inſtruire aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, & corriger ceux d'entre vous qui pourroient être coupables de ce péché ſi abominable aux yeux de Dieu, j'entreprends de vous faire voir, 1°. quelles ſont les cauſes de ce péché ; 2°. quels ſont ſes effets ; 3°. quels ſont les malheurs qui ſuivent ce péché ; 4°. enfin quelles ſont les meſures que l'on doit prendre pour ſe précautionner contre ce péché. Vierge ſainte, qui futes la plus pure de toutes les créatures, obtenez-moi de l'Eſprit-Saint la grace de parler avec tant de prudence de ce péché abominable, qu'en le voulant faire haïr je ne le mette pas en crédit.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Il n'y a point de paſſion qui nous porte au péché par plus de voies que la paſſion de l'impureté ; & c'eſt, ce ſemble, ce qui a pu faire dire à S. Auguſtin, qu'entre tous les combats des Chrétiens il n'y en avoit point de plus rude ni de plus difficile à ſoutenir que ceux qui attaquent la pureté. Or, mes chers Paroiſſiens, quelles ſont les voies qui conduiſent à l'impureté : diſons mieux, quelles ſont les cauſes de ce péché ? Les voici. 1°. Les regards dangéreux. 2°. Les diſcours déshonnêtes. 3°. Les compagnies ſuſpectes.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Tertullien expliquant ces paroles de l'Apôtre S. Paul, que nos corps ſont les temples du Saint-Eſprit : *An neſciris quoniam membra veſtra ſunt templum Spiritus ſancti ?* dit que la pureté eſt

I. Cor. 6. 19.

Tertul. de cultu fœm. Lib. 2. c. 1.

comme le Pontife de ce temple : *Ejus templi antiſtita pudicitia eſt.* Que veut-il dire par-là, mes chers Paroiſſiens ? Que comme l'office des Prêtres eſt de bannir du temple tout ce qui peut en profaner la ſainteté, c'eſt auſſi la pureté qui bannit du Chrétien le vice impur, qui eſt celui qui le profane davantage. Et certes, remarquez, mes Freres, deux effets de l'impureté : 1°. elle ſouille le corps qui eſt le temple de Dieu : 2°. elle ſouille l'ame qui en eſt plus particulierement le Sanctuaire.

Soudiviſions de la troiſiéme Partie.

Ceux d'entre vous, mes chers Paroiſſiens, qui ſont un peu inſtruits des vérités de nos Livres ſaints, ont dû remarquer que de tous les péchés celui que Dieu a puni le plus ſévérement, c'eſt celui de l'impureté. Or je remarque ici deux ſortes de châtimens, châtimens généraux & châtimens particuliers : châtimens généraux, qui montrent que Dieu a de tout temps puni l'impureté : châtimens particuliers, qui font voir que les vengeances du Seigneur éclatteront plus particulierement ſur les Chrétiens qui ſe ſeront rendus coupables de ce péché.

Soudiviſions de la quatriéme Partie.

Ce que je viens de vous dire, mes chers Paroiſſiens, de l'énormité du péché que je combats, & des malheurs qu'il attire après lui, doit vous en inſpirer ſans doute une grande horreur. Serois-je aſſez heureux pour pouvoir me flatter auſſi que vous allez tout mettre en œuvre pour vous précautionner contre ſes attaques ? Or quelles ſont ces précautions ? Retenez-les-bien : je n'en dirai que deux mots. 1°. Vous défier de vous-mêmes. 2°. Repouſſer l'ennemi dès ſes premieres attaques. 3°. Fuir les occaſions.

Preuves de la premiere Partie. Les précau-

Quoiqu'il y ait, mes chers Paroiſſiens, pluſieurs portes par leſquelles l'impureté fait ſon entrée dans les ames, c'eſt cependant, pour parler

le langage de l'Ecriture, par les fenêtres, -à-dire, par les yeux qu'elle verſe dans les rs ſon poiſon mortel : *Aſcendit mors per fenenoſtras.* C'eſt auſſi ce que n'ignoroit pas le t homme Job ; connoiſſant la corruption nalle & la fragilité de l'homme, ſçachant que noindres étincelles deviennent tout d'un coup urieux embraſemens, il proteſtoit avoir fait pacte avec ſes yeux pour n'avoir pas la moinpenſée ſur une fille : *Pepigi fœdus cum oculis ut ne cogitarem quidem de virgine.* Il pratit l'Evangile avant l'Evangile ; & comme is-Chriſt nous recommande la pureté du cœur es yeux, il témoignoit que c'étoit-là particuement qu'il étoit chaſte ; comptant preſque r rien de s'abſtenir des vices les plus groſſiers ; lle vigilance ſur ſes regards ! quel combat tre ſes yeux pour les empêcher de rien voir lui pût nuire ! quelle circonſpection de porainſi la pureté juſques dans ſes penſées !

tions que prenoit le ſaint homme Job contre ce péché ſont celles que doivent prendre des Chrétiens : la modeſtie des regards. *Jerem.* 9. 21. *Job.* 31. 1.

ci, mes chers Paroiſſiens, avouons-le, il t pas beſoin d'autorité dans une matiere où périence eſt ſi ſenſible, puiſqu'on a vu, & on voit encore très-ſouvent des chûtes auſſi lorables que ſcandaleuſes, qui n'ont point utres cauſes que des regards inconſidérés. Qui la cauſe de la chûte de David, ce Roi ſi ſaint ſelon le cœur de Dieu ? Un regard indiſcret la femme d'Urie : il l'apperçut dans le bain ; cette vue lui inſpira un mauvais deſir, & ce ir le conduiſit à l'adultere : car il ne regarda , dit S. Grégoire, la femme d'Urie comme ant déja conçu ſur elle quelque mauvais deſir ; is il ne conçut de mauvais deſirs à ſon ſujet e parce qu'il l'avoit régardée indiſcrétement : *ò concupivit quia incautè reſpexit.* Cette fem- étoit éloignée, mais la concupiſence étoit

L'expérience prouve combien il eſt dangereux de laiſſer errer ſes regards.

D. Greg. Liv. 21. moral. c. 7.

Idem. Ibid. bien proche, puiſqu'il la portoit au-dedans de lui : *Mulier longè, libido propè.* Et c'eſt, ſans doute, ce qui faiſoit dire à S. Auguſtin, que ce n'eſt pas ſeulement par des privautés & des attouchemens immodeſtes que la femme donne ou conçoit des mauvais deſirs, mais par l'affection du cœur, quelquefois même par un ſeul regard : *Nec ſolo tactu, ſed affectu quoque & aſpectu appetitur & appetit fœmina.* Et ne dites pas, mes Freres, continue ce ſaint Docteur, que vos cœurs ſont bien chaſtes, ſi vos yeux ne le ſont pas, puiſqu'un œil impudique annonce un cœur impudique : *Impudicus oculus eſt cordis impudici nuntius.* Toutes les pages ſaintes, mes chers Paroiſſiens, nous avertiſſent de nous précautionner contre ce danger. Prenez garde, dit le Sage, de ne pas jetter indiſcrétement les yeux ſur une fille, de peur que ſa beauté ne vous ſoit une pierre d'achoppement : ces objets ſurprennent, & en même-temps dérobent le cœur ſans qu'on s'en apperçoive.

D. Aug. Ep. 109.

Idem. Ibid.

Les Chrétiens s'expoſent volontairement au danger des regards.

Et certes, n'eſt-ce pas ce que pluſieurs d'entre vous ont déja éprouvé plus d'une fois ? Comment prétendriez-vous être chaſtes vous qui vous trouvez ſans rien craindre dans la compagnie de perſonnes d'un ſexe différent où vous avez occaſion de regarder qui vous plaît ; vous qui ne cherchez qu'à voir & à être vus, vous enfin dont la tête tourne de tout côté, & dont les yeux ſont inceſſamment à la recherche des objets les plus dangereux ? Eh quoi donc ! mes chers Paroiſſiens, ne ſçavez-vous pas que ce qui a fait tomber David, peut vous faire tomber auſſi ; & que comme une petite étincelle, dans le langage de l'Ecriture, cauſe quelquefois un grand incendie, de même il ne faut qu'un coup d'œil lâché ſans deſſein pour exciter en vous un embraſement

que vous auriez toutes les peines du monde d'éteindre ?

Ce n'eſt pas là, mes chers Paroiſſiens, la ſeule voie qui conduiſe à l'impureté. L'Apôtre ſaint Jacques, pour montrer les maux que peut produire la langue, dit que c'eſt un monde d'iniquité & un abrégé de tous les crimes qu'elle commet ou qu'elle fait commettre : *Lingua eſt univerſitas iniquitatis.* Par elle tous les jours depuis notre naiſſance juſqu'au tombeau, continue-t-il, ſont embraſés d'un feu infernal. Or, mes Freres, s'il eſt évident que les maux qui proviennent de la langue ſont ſans nombre, on peut ſans témérité avancer que ceux qu'elle cauſe par les paroles impures ſont preſque ſans reméde. Pourquoi cela, mes chers Paroiſſiens ? C'eſt qu'il y a une liaiſon étroite entre parler des choſes déshonnêtes, & les commettre : on fait volontiers ce qu'on dit, ou ce qu'on entend avec plaiſir ; & comme dit S. Paul, il n'y a rien de ſi propre pour corrompre les bonnes mœurs que les mauvais entretiens : *Corrumpunt bonos mores colloquia mala.* Une parole déshonnête n'eſt preſque rien dans ſon commencement ; mais enſuite elle produit des effets très-funeſtes ; c'eſt comme un venin ſecret qui gagne le cœur peu-à-peu, ou pour uſer de l'expreſſion du grand Apôtre, comme un chancre qui ronge inſenſiblement ce qu'il trouve de ſain juſqu'à ce qu'il ait tout corrompu. *Sermo eorum ut cancer ſerpit.*

Les diſcours déshonnêtes conduiſent à l'impureté. *Jacob.* 3. 6.

I. Cor. 15. 33.

II. Tim. 2. 17.

Or, mes Freres, qui de vous penſe ſérieuſement à tous ces malheureux effets de la langue ? Comme pour l'ordinaire l'on ne s'entretient dans les converſations que de mauvaiſes choſes, ou du moins que l'on mêle dans ſes diſcours des paroles indécentes, indignes d'un homme ou d'une femme d'honneur, encore plus indignes de

Comme l'on s'obſerve peu dans les paroles, il n'eſt pas ſurprenant qu'on tom-

be dans l'impureté.

véritables Chrétiens, l'oracle d'un Prophête ſe vérifie à la lettre: J'ai écouté, diſoit-il, j'ai prêté l'oreille attentivement aux diſcours qui ſe tenoient, & j'ai vu qu'il n'y avoit perſonne dont la converſation fût ſainte, & que tous leurs diſcours ne tendoient qu'au mal : *Attendi & auſcultavi : nemo quod bonum eſt loquitur.* Et c'eſt auſſi ce qui faiſoit dire à S. Chryſoſtôme, après David, que la bouche de ces perſonnes étoit ſemblable à un ſepulchre infect : *Sepulchrum patens eſt guttur eorum.* Sçachez, mes chers Paroiſſiens, & c'eſt toujours ce ſçavant Docteur qui nous inſtruit, que ſi Dieu nous a donné une bouche, c'eſt afin que nous la conſacrions à ſon ſervice : que nous ne parlions que de lui : que nous chantions ſes louanges, & que par tous ces ſaints exercices nous purifions nos cœurs ; cependant au lieu d'en faire un uſage ſi juſte & ſi légitime, on la profane en des paroles vaines & ſuperflues ; & encore plût à Dieu qu'elles ne fuſſent que ſuperflues & non pas indécentes & ſcandaleuſes !

Jerem. 8. 6.

Pſ. 5. 11.

L'on court de grands riſques pour la pureté dans les danſes.

Que dirai-je encore, mes chers Paroiſſiens, de ces danſes contre leſquelles j'ai déja déclamé tant de fois, & qui ſe font ſouvent durant le ſaint office du Dimanche ? N'eſt-ce pas dans ces ſortes d'occaſions que les jeunes garçons ont toute la liberté d'examiner les jeunes filles, de s'attacher à celles qui leur plaiſent davantage, de les entretenir, de prendre avec elles des libertés que les peres & les meres auroient honte de leur permettre dans leurs maiſons particulieres ; de ſorte qu'à proprement parler, les lieux où ſe tiennent ces aſſemblées de danſe, ſont comme des lieux infâmes & publics où les peres & les meres expoſent leurs propres filles à la jeuneſſe la plus libertine ? C'eſt ainſi qu'en penſoit S. Auguſtin après S. Jean Chryſoſtôme, lorſqu'il diſoit que ces aſ-

ıblées de danſes pouvoient ſe nommer les ca-
nes ſales & honteuſes du démon : *Turpiſſimam* D. Aug.
boli caveam. Comment cela ? C'eſt que ſi ces
ıſes ſont une occaſion de péché pour les gar-
ıs, elles ne ſont pas moins dangereuſes pour
filles ; puiſque ces filles dans ces ſortes de ren-
ıtres, par le peu de modeſtie dans leurs aju-
nens, par le peu de retenue qui paroît dans
rs regards, dans leurs geſtes, dans toute leur
ſonne, ſe proſtituent en quelque ſorte aux
ırs de tous ceux qui les voient, & qu'elles
ɔirent même ſouvent aux plus ſages des ſen-
ens contraires à leur devoir, & qui trop ſou-
ıt dégénerent en de honteuſes diſſolutions.

Mais quoi ! me diront peut-être ici pluſieurs
ntre vous, mes chers Paroiſſiens, nous n'é-
uvons rien dans les danſes de ce que vous
ıs dites : nous nous y divertiſſons ſeulement :
re eſprit n'eſt pas même ſouillé de la moindre
ıſée d'impureté. Mais de bonne foi, mes Fre-
, croyez-vous m'en impoſer ? Quoi ! les plus
nds pénitens qui ſe retiroient dans les affreu-
ſolitudes pour vaquer entierement à Dieu,
nt pas été exempts des aiguillons de la chair ;
vous au milieu des occaſions vous n'êtes pas
illés de la moindre penſée impure ? S. Jerôme,
ıint ſi chéri de Dieu, & qui travailloit tant pour
: chaſte, ſe plaint des rudes tentations que lui
ɔroit le démon contre la pureté ; & vous
ı reſſentez aucune ? Il craignoit tout pour ſa
ſteté au milieu des Déſerts, & vous ne crai-
z rien pour la vôtre au milieu de tout ce qui
ıt la corrompre & la ſéduire ? Pour moi, je
ıs l'avoue, j'admire un tel prodige ; mais aveu-
s que vous êtes, vous ne voyez pas votre mal,
ce que vous y êtes accoûtumés : vous n'apper-
ez pas ces penſées impures, parce que vous

C'eſt une illuſion que de s'imaginer que ces ſortes de divertiſſemens ne font aucune impreſſion ; l'expérience fait preuve du contraire.

êtes familiarisés avec elles; ou bien, pour parler plus clairement, & peut-être plus véritablement, la seule raison pour laquelle la danse n'a pas corrompu vos mœurs, c'est qu'elle les a trouvées toutes corrompues, & que vous ne lui avez laissé rien à faire sur ce point.

Avertissement aux peres & meres de veiller sur leurs enfans.

Peres & meres, qui m'écoutez ici, c'est à vous particulierement que j'adresse la parole sur ce sujet : c'est vous qui êtes principalement chargés de Dieu pour empêcher vos enfans, &. sur-tout vos filles de se trouver aux danses & aux autres assemblées dangereuses ; s'ils se plaignent de votre rigueur, ne vous en mettez pas en peine : dites-leur que vous êtes chargés de leur ame bien plus que de leur corps. Mais que sçai-je ? n'aurois-je pas lieu de soupçonner peres & meres, qu'au lieu de détourner vos enfans de ces assemblées de danses, c'est vous qui les excitez à y aller ; que vous ne cherchez à faire paroître ainsi vos filles que pour leur attirer un bon parti ? Ah ! si cela est, que vos enfans sont à plaindre de vous avoir pour parens, & que vous aurez un terrible compte à rendre au grand jour des vengeances du Seigneur ! Mais passons des causes de l'impureté aux pernicieux effets de ce péché infâme.

Preuves de la seconde Partie.

L'impureté souille le corps.

Je dis donc premierement, mes chers Paroissiens, que le propre caractère du péché que je combats, c'est de souiller le corps. Ecoutez ce que dit saint Augustin après S. Paul à ce sujet : quelque autre péché que celui de l'impureté, que l'homme puisse commettre, il est hors de son corps ; mais celui qui tombe dans l'impureté péche contre son propre corps : c'est le raisonnement de l'Apôtre. Or, notre corps, continue-t-il, est saint, parce qu'il est le Temple de l'Esprit de Dieu qui l'a consacré par le Batême & honoré de sa résidence ; saint, parce qu'il appartient au

corps de Jeſus-Chriſt, comme un membre appartient à ſon chef; mais que conclure de cela? Ah! s'écrie S. Auguſtin, on n'en pourroit tirer une conſéquence plus touchante que celle de S. Paul. Mon corps eſt le Temple du S. Eſprit; je ne dois donc pas le profaner; autrement j'ai a craindre la vengeance d'un Dieu irrité. Mes membres ſont les membres de Jeſus-Chriſt: arracherai-je donc à Jeſus-Chriſt ſes propres membres pour les faire devenir les membres d'une proſtituée? *Tollens ergo membra Chriſti faciam, &c.?* Quelles penſées, mon Dieu, & quelles paroles! Si l'Apôtre ne les avoit avancées, qui oſeroit s'en ſervir? Dire qu'on ſouille le corps de Jeſus-Chriſt même quand on ſouille ſon propre corps; que les membres d'un Dieu deviennent les membres d'une infâme créature; ô monde, y penſe-tu? Eſt-ce donc là cette faute ſi pardonnable; & ſi cette vue ne t'arrête pas dans la fureur du péché, qui ſera donc capable de te retenir? *1. Cor. 6. 15.*

Qui de vous, mes chers Paroiſſiens, a ſolidement fait des réflexions ſérieuſes ſur ces étonnantes vérités, & a bien pélé les conſéquences qui s'en tirent tout naturellement? Vos corps ſont les corps de Jeſus-Chriſt; que ſignifient ces expreſſions, mes Freres, ſinon que vous n'en devez plus uſer que dans l'eſprit de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, comme Jeſus-Chriſt a uſé du ſien? Car penſez, & c'eſt encore S. Paul qui vous en avertit, que vous n'êtes plus à vous: *Non eſtis veſtri*, & par conſéquent qu'il ne vous eſt nullement permis de diſpoſer de vous: vos mains, vos yeux, votre bouche, votre cœur; en un mot tous vos membres appartiennent à Jeſus-Chriſt, ils lui ont été ſpécialement conſacrés, unis, aſſociés par le ſaint Batême. Eh! mes chers Paroiſſiens, quel eſt votre crime, ou plutôt quelle ſeroit votre

Cette union de nos membres avec les membres de Jeſus-Chriſt doit nous porter à nous conſerver purs. *1. Cor. 20.*

abomination, ſi vous oſiez donner ou recevoir des baiſers impudiques avec la bouche de Jeſus-Chriſt; proférer ou entendre des paroles ſales & déshonnêtes avec la langue & les oreilles de Jeſus-Chriſt; porter des regards criminels avec les yeux de Jeſus-Chriſt; faire des attouchemens ſalles & illicites avec les mains de Jeſus-Chriſt; conſerver des déſirs impurs, des penſées criminelles dans votre cœur, qui eſt le cœur de Jeſus-Chriſt? Tâchons donc aujourd'hui les uns & les autres, mes Freres, de nous remplir fortement de ces ſaintes penſées, afin qu'elles nous ſervent de bouclier & de rempart au temps de la tentation. Que vais-je faire? devons-nous nous dire à nous-mêmes le plus abominable de tous les ſacriléges: le corps que je proſtitue ne m'appartient pas, c'eſt la chair de Jeſus-Chriſt: oſerai-je déshonorer une chair que Jeſus-Chriſt regarde comme la ſienne? Ah! pécheur impudique, s'il en eſt ici quelqu'un, arrête, ceſſe d'outrager auſſi inſolemment ton Dieu; ſouviens-toi de ton Batême; ſouviens-toi de l'Euchariſtie, & ne plonge pas dans l'ordure un corps que les Anges ne regardent qu'avec une religieuſe frayeur.

L'impureté ſouille non-ſeulement le corps, mais encore l'ame.

Mais ce n'eſt pas tout, le malheureux péché de l'impureté porte encore plus loin ſes progrès; après avoir déshonoré le corps, il dégrade l'ame juſqu'à en effacer l'image de Dieu & l'abbaiſſer juſqu'à la condition des bêtes. Dieu en la créant l'a remplie des plus belles connoiſſances: que fait l'impureté? Elle lui ôte toutes ſes lumieres. Dieu lui a donné l'inclination & même la capacité de s'occuper de lui & de toutes ſes perfections, l'impureté la rend toute terreſtre; c'eſt-à-dire, que ce vice infâme, mes chers Paroiſſiens, abrutit, aveugle & endurcit l'ame, & la profane ainſi d'une maniere très-injurieuſe: ſuivez-moi, je

coule rapidement ſur ces trois réflexions.

Il faut convenir que le caractere particulier de l'impureté, eſt d'abruttir l'homme, & de créature raiſonnable qu'il eſt, le réduire à l'état des bêtes. Etre orgueilleux, c'eſt proprement le péché des Anges; être envieux, c'eſt le péché des Démons; être vindicatif, c'eſt le péché des hommes; mais être impudique c'eſt le déréglement des bêtes; & c'eſt, ce ſemble, ce qu'entendoit le Seigneur, lorſqu'ayant réſolu de punir ce péché par un déluge univerſel, il dit: Mon eſprit ne demeurera point dans l'homme, parce qu'il eſt devenu tout terreſtre & tout chaire: *Non permanebit ſpiritus in homine, quia caro eſt.* S. Auguſtin expliquant ces paroles, va plus loin, & ne craint point d'avancer que l'impureté détruit totalement en l'homme l'image de Dieu. Car quoiqu'il ſoit vrai de dire que de tous les péchés, déslà qu'ils ſont mortels, défigurent ou même effacent dans l'ame l'image de Dieu, cependant il faut avouer qu'il s'y trouve encore quelques traits qui laiſſent appercevoir quelque choſe de ſa premiere grandeur; mais dès qu'elle eſt ſouillée par l'impureté, cette noble image eſt entierement détruite: l'on ne remarque plus aucuns traits de ſa beauté, il n'y a plus dans l'homme rien de ſpirituel, rien de raiſonnable, rien qui reſſente la nobleſſe de ſon origine, il devient toute chair: *Non permanebit, &c.* Et c'eſt ici, ce me ſemble, que l'on pourroit dire de l'ame entierement défigurée par l'impureté, ce que S. Jean a dit de Babylone: Elle eſt tombée, cette grande & magnifique Babylone, elle eſt devenue la demeure des démons & la priſon de tous les eſprits impurs: *Cecidit Babylon magna, & facta eſt habitatio dæmoniorum & cuſtodia omnis ſpiritus immundi.*

Nous étonnerons-nous après cela ſi l'ame

Comme l'impureté abrutit l'ame.

Gen. 6. 3.

Apoc. 18. 2.

L'impure-

té porte l'aveuglement dans l'eſprit.

une fois toute abrutie, tombe dans l'aveuglement. Saint Auguſtin expliquant les paroles du Pſeaume cinquante-ſeptiéme, dit que le feu de la concupiſcence ferme les yeux du voluptueux & l'empêche de voir le ſoleil de la grace : *Supercecidit ignis & non viderunt ſolem.* Le feu de l'impureté reſſemble au feu de l'enfer ; & comme le feu de l'enfer eſt un feu ténébreux, le feu de l'impureté remplit l'eſprit de ténébres : l'impudique ne voit pas les choſes qui ſont les plus viſibles. Tertullien dit qu'il y a deux ſortes d'aveuglemens : un aveuglement ſpirituel qui a du rapport à l'aveuglement ordinaire des hommes, qui ne voyent pas les choſes viſibles, parce qu'ils manquent à la lumiere : la lumiere ne leur manque pas, mais ils manquent à la lumiere. Il ajoute, qu'il y a un aveuglement ſpirituel, des pécheurs qui voient des choſes qui ne ſont pas. Par exemple, ils voient dans la vertu de grandes difficultés, quoiqu'il n'y en ait point ; ils voient dans le péché des beautés & des charmes, quoiqu'il n'y en ait point. Tel eſt, mes chers Paroiſſiens, l'aveuglement des impudiques : ils voient dans leur ſales voluptés des douceurs, quoiqu'il n'y ait que des amertumes. D'où vient cela ? C'eſt que l'impureté obſcurcit leur eſprit & le remplit d'épaiſſes ténébres qui leur ôtent le diſcernement du bien & du mal, & la lumiere qui les feroit juger des choſes comme il en faut juger : elle les empêche de voir les ſuites dangéreuſes & les malheurs inévitables que ce vice infâme entraîne ordinairement après lui ; elle leur fait perdre le ſouvenir des jugemens de Dieu. Que dis-je, ils travaillent eux-mêmes à en écarter le ſouvenir, afin de pécher plus librement & avec moins de remords : témoin ce que firent ces deux infâmes vieillards qui attenterent à la chaſteté de Suſanne : Ces

Pſ. 57. 9.

miſérables, dit l'Ecriture, perdirent le ſens & la raiſon, ils détournerent leurs yeux afin de ne pas voir le Ciel & d'effacer de leur mémoire le ſouvenir des juſtes vengeances du Seigneur : *Everterunt ſenſum ſuum & declinaverunt oculos ut non viderent Cœlum, neque recordarentur judiciorum juſtorum Dei.* Et c'eſt-là, mes chers Freres, la conduite de tous ceux qui s'abandonnent à ce péché : ils ferment les yeux à tout, ils ne voient ni ne veulent rien voir de toutes les choſes qui pourroient les détourner de leurs infâmes paſſions & les faire revenir à Dieu. *Dan.* 13. 9.

Je dis plus encore, mes chers Paroiſſiens, & j'oſe avancer que rien n'endurcit plus une ame que le péché d'impureté. Car quels ſont les motifs qui peuvent attendrir une ame ? L'amour de Dieu, la honte du péché, la crainte du châtiment. Or je dis que ces trois moyens ſi puiſſans d'eux-mêmes, n'operent rien ſur le cœur de l'homme impur. 1°. Qu'on lui parle de l'amour de Dieu, loin d'y être ſenſible il tourne tout ce qu'on lui dit du côté de l'amour charnel : le mot d'aimer ne peut entrer innocemment dans ſon eſprit. 2°. Employez la honte du péché, ſera-ce avec plus d'effet ? Ne ſe l'eſt-il pas rendu familier par ſes rechutes ? Ce péché qui lui paroiſſoit un monſtre avant qu'il eût profané ſon corps, ne lui paroît plus qu'une bagatelle & un jeu, dit S. Auguſtin : *Convertuntur vulnera in joca.* 3°. Ne ſeroit-ce pas auſſi bien en vain qu'on voudroit l'intimider par la crainte des châtimens : ne s'y eſt-il pas endurci par une longue impunité ? Non, non, l'avenir ne lui eſt rien, ſes yeux ne s'étendent qu'à ce qu'il touche & à ce qui tombe ſous ſes ſens, parce que, comme dit S. Paul, ceux qui ſont ſpirituels aiment & goûtent les choſes de l'eſprit, de même ceux qui ſont char-

L'impureté conduit à l'endurciſſement.

D. Aug. Serm. 9. 9. E. B.

nels n'aiment & ne goûtent que les choſes de la chair : *Qui ſecundùm carnem ſunt quæ carnis ſunt ſapiunt.* Pourſuivons encore, & voyons quels ſont les malheurs ou plutôt les châtimens dont ſont menacés les impudiques.

Rom. 8. 5.

Preuves de la troiſiéme Partie.

Comme Dieu de tout temps a puni ce péché.

Pour en venir d'abord, mes chers Paroiſſiens, aux châtimens généraux, je vais vous expoſer les Loix ſéveres établies de Dieu contre les impudiques : Si quelqu'un, dit l'Ecriture, abuſe de la femme d'un autre, & commet un adultere avec la femme de ſon prochain, que l'homme adultere & la femme adultere meurent tous deux : *Si quis mœchatus fuerit cum uxore alterius, morte moriantur, & mœchus & adultera.* Je pourrois ici, mes chers Freres, apporter pluſieurs autorités de l'Ecriture, qui tendent toutes à punir de mort le crime d'adultere & de fornication : voilà les Loix que la juſtice de Dieu a dictées : en voici l'exécution.

Levit. 28. 10.

Exemples des vengeances que Dieu a de tout tems exercées ſur les impudiques.

N'eſt-ce pas, dit S. Paul, l'infâme péché de la chair, qui dès les premiers temps alluma ſi viſiblement la colere & l'indignation du Seigneur ? *Propter quæ venit ira Dei.* Dès la naiſſance du monde tous les hommes s'en rendent coupables : tous, dit l'Ecriture, ſont enſevelis dans les eaux du déluge, huit perſonnes ſeulement échappent à la commune malédiction : cinq Villes abominables dégradent l'humanité, une pluie de feu dévore ces villes & ſes habitans : Iſraël, contre le commandement du Seigneur, lie commerce avec les femmes Moabites, & par l'ordre de Dieu même Moyſe fait paſſer au fil de l'épée vingt-quatre mille hommes de ce peuple charnel : David eſt adultere & homicide, la punition de ce double crime s'étend ſur lui & ſur toute ſa maiſon : Ammon plus coupable que ſon pere, ſe montre inceſtueux, Abſalom lave dans le ſang

Eph. 5. 6.

de ce frere criminel l'outrage fait à Thamar ſa ſœur. Tels ſont, mes chers Paroiſſiens, les formidables événemens que produit à nos yeux l'hiſtoire des premiers ſiécles du monde ; événemens, qui pour n'être point ſi frappans de nos jours, n'en ſont ni moins terribles, ni moins redoutables.

Et certes, à quoi attribuerons-nous, mes Freres, ſinon au vice honteux de l'impureté, ces vengeances tantôt ſecretes, tantôt d'éclat, qui plus d'une fois ont étonné les plus intrépides, je veux dire les maladies, les déſordres, les méſintelligences, la déroute dans les familles : je veux dire ces révolutions ſoudaines, ces accidens ſiniſtres, ces morts inopinées, ces coups marqués de réprobation que le libertinage feint d'attribuer au haſard, ou a des cauſes toutes humaines, mais que la religion ne ſent que trop bien partir d'un principe ſupérieur qui ſe venge. Mille de ces tragiques cataſtrophes ſe ſont déja préſentées à vous, mes chers Paroiſſiens, & peut-être, hélas ! dans le ſein de vos familles. Combien d'autres n'aurois-je pas à produire, ſi Dieu, par des ſecrets que j'adore, ſans tenter de les pénétrer, ne les tenoit à préſent dans les ténébres, pour les produire au grand jour de ſes vengeances à la face de tout l'Univers ? Que ce que vous venez d'entendre vous inſpire une grande horreur pour le péché d'impureté, & vous faſſe concevoir, comme vous l'allez voir bien-tôt, que vous ne pouvez trop prendre de précautions pour vous en garantir. Soyez dociles à la voix du grand Apôtre, qui vous preſſe, qui vous conjure de ne point vous tromper, & de tenir pour certain, que ni les fornicateurs, ni les adulteres, ni tous ceux, qui de quelque maniere que ce ſoit, ſe rendent coupables de l'impureté, ne poſſéderont jamais

Dieu ſe hâte ſouvent de punir dès cette vie l'impureté.

l'impureté, il faut ſe défier de ſoi-même.

il permet que nous ſoyons tentés, afin qu'étant convaincus de notre foibleſſe, nous connoiſſions mieux le beſoin continuel que nous avons de lui. D'abord, dit S. Jerôme, que la tentation s'éleve & qu'elle expoſe à vos yeux le charme trompeur de la volupté : *Ut libido titillaverit ſenſum ;* à la moindre étincelle que vous reſſentez, allez à Dieu, & dites avec David : C'eſt le Seigneur qui eſt mon ſecours & mon ſoutien : *Erumpamus in vocem : Dominus auxiliator meus.* Ce ſçavant Docteur ne demande pas ſeulement, mes chers Paroiſſiens, que nous recourions à Dieu, il veut encore que nous y recourions promptement, le moindre retardement lui paroît dangereux ; c'eſt toujours s'expoſer que de donner entrée à un ennemi ſi ſubtile qui ſçait profiter des moindres avantages, & qu'il eſt ſi difficile d'éloigner, quand une fois il a trouvé le ſecret de s'introduire & de jetter ſes premieres amorces.

D. Hier. Epiſt. ad Euſtoch.

Ce qui doit animer la défiance, c'eſt qu'il n'eſt rien de plus facile que de tomber dans ce vice.

Car vous ſçaurez, mes chers Paroiſſiens, que de tous les péchés il n'y en a point qui préſente avec plus de facilité & avec lequel on ſe familiariſe plus aiſément, & ſur lequel même on cherche davantage à s'abuſer. Tertullien ſe plaignoit de ſon temps qu'il y avoit des perſonnes qui réduiſoient la chaſteté à ne ſe point ſouiller par les abominations de ce vice. Combien peut-être s'en trouve-t-il parmi vous qui ſont dans la même erreur ? Combien d'entre vous qui donnent à leurs yeux une liberté entiere, qui prêtent leurs oreilles à des diſcours ſales & déshonnêtes ? Combien enfin qui ſe permettent tout, & qui s'imaginent ne point pécher contre la pureté, parce qu'ils ne tombent pas dans les derniers déréglemens ? Que faut-il donc faire, mes chers Freres, pour pouvoir ſe rendre le conſolant témoignage qu'on s'eſt, ſur ce point, véritablement défié de ſoi-

soi-même ? Il faut particulierement veiller sur ses pensées, & se garantir de tout ce qui pourroit allumer dans le cœur des desirs criminels. Mais ce n'est pas tout, il faut attaquer ce vice dans les commencemens, crainte qu'il ne prenne l'empire sur nous : c'est la seconde précaution.

Les commencemens de l'impureté sont particulierement à éviter, & ce sont les conversations qui y donnent souvent lieu. *Prov. 6, 21.*

Les conversations trop fréquentes & particulieres avec les personnes du sexe, peuvent être mises au rang des commencemens de l'impureté. Je sçais que d'abord elles ne passent que pour bagatelles, & qu'on les envisage comme innocentes : mais le Sage nous apprend, mes chers Paroissiens, qu'elles sont extrêmement dangereuses : Les paroles d'une femme, nous dit-il, sont autant de filets qui attirent & qui enchaînent les ames : *Irretivit eum multis blanditiis.* Ces conversations sont suivies d'intrigues, & les intrigues se terminent par une infinités de péchés : tout est donc criminel dans les commencemens de l'impureté.

Il est de la prudence d'attaquer l'ennemi dès le commencement.

Et c'est sans doute, mes chers Paroissiens, ce qui faisoit dire à S. Jerôme, qu'il étoit du devoir d'un Chrétien qui veut conserver son cœur pur, d'attaquer l'ennemi & de lui livrer combat dès qu'il paroît, la prudence le veut ainsi : car il est facile de concevoir que quand on ne veut pas être vaincu, il ne faut pas donner à son ennemi le temps de se fortifier. Allez, continue S. Jerôme, poursuivez l'ennemi, tâchez de vous en défaire pendant qu'il est encore foible ; *Dum parvus est interfice.* La plus sage précaution est de tout refuser & de ne rien accorder à ses sens. Ecoutez, mes chers Freres, un avis que nous donne encore sur ce sujet S. Augustin ; Prenez garde de ne point fournir vous-mêmes des armes à votre adversaire ; *Noli armare adversarium contra te.* Retenez vos

D. *Hier. Epist. ad Eustoch.*

D. *Aug. Serm. 18.*

D. *Aug. Serm.* 28. yeux, retenez vos oreilles : *Tene oculos, tene aures.* Si la cupidité s'apperçoit que ſes efforts ſont inutiles & qu'elle n'obtient rien, elle apprendra à devenir paiſible & à vous laiſſer tranquilles : *Surgendo aſſiduè ſine cauſa diſcit & non ſurgere.*

Idem. Ibid.

Le meilleur moyen de ſe garantir de ce péché, c'eſt d'en éviter l'occaſion.

Enfin, mes chers Paroiſſiens, on peut dire & il eſt vrai que le plus ſûr moyen pour ne point tomber dans le péché d'impureté, c'eſt de fuir & d'éviter avec ſoin toutes les occaſions qui pourroient nous y conduire, puiſque le Sage nous apprend que celui qui cherche le péril y périra certainement. Car, mes chers Freres, c'eſt une obligation impoſée à tous les Chrétiens, de faire comme Job, un pacte avec leurs yeux, pour ne pas voir ce qui peut corrompre le cœur ; de mettre à leurs bouches, comme David, une garde, & à leurs lévres une porte pour ne proférer jamais aucune parole deshonnête ; de fermer enfin leur eſprit & leur cœur pour n'y recevoir aucune impreſſion contre la pureté, ni aucun mauvais deſir. Car dans la Loi de Dieu, les mauvais deſirs ſont défendus comme l'action même. Pourquoi les Saints ont-ils pris tant de précautions contre l'impureté, & que nous en prenons ſi peu ? Eſt-ce qu'ils étoient plus foibles que nous ? Non, mais c'eſt que nous ſommes plus téméraires qu'eux : témérité qui nous conduira à la mort, ſi nous n'y prenons garde. Car, comme le dit encore ſaint Jerôme, il n'y a nulle prudence, encore moins de ſûreté, de s'endormir dans le voiſinage d'un ſerpent : *Nulla ſecuritas vicino ſerpente dormire.* N'approchez point, dit le Sage, de la maiſon de celle qui ſe proſtitue. En faut-il davantage pour vous faire connoître le danger, mes chers Paroiſſiens, & vous convaincre que ce n'eſt que par le moyen de la fuite que vous viendrez à bout

D. *Hier. Loco jam cit. Prov.* 5. 4.

d'y échapper ? Et de-là concluez, jeunes filles de cette Paroiſſe, à quel péril vous vous expoſez quand vous fréquentez de jeunes garçons à l'inſçu de vos peres & meres, & que vous prêtez l'oreille à leurs diſcours ſéduiſans ; que vous vous trouvez aux danſes, & que vous les attirez aux veillées; Retenez bien ceci, jeunes perſonnes qui m'écoutez, qu'une fille ne ſe fait jamais plus eſtimer que quand elle ſe montre ferme, & qu'elle réſiſte avec force aux pourſuites d'un libertin qui cherche à la ſurprendre.

Priere de l'Egliſe qui peut faire la concluſion du Diſcours. II. Dimanche du Carême.

Finiſſons enfin, mes chers Freres, cette exhortation qui vous a appris à connoître les cauſes dangereuſes, les effets funeſtes & les malheurs que traîne après elle l'impureté. Connoiſſant le danger, mettez dès aujourd'hui en œuvre les moyens que je viens de vous préſenter, pour vous précautionner contre un péché ſi énorme. Ici, Seigneur mon Dieu, exaucez notre commune priere ; le [redacted]eur, quoique le plus indigne de vos Miniſtres, [redacted]us l'adreſſe au nom de ſes cheres ouailles. O Dieu des miſéricordes, qui voyez que nous n'avons de nous-mêmes aucune force, & que ſans le ſecours de votre divine grace nous ſommes la foibleſſe & l'impuiſſance même : *Deus qui conſpicis omni nos virtute deſtitui* ; gardez-nous au-dehors & au-dedans contre la violence des ennemis qui nous attaquent de toute part : *interius exteriuſque cuſtodi.* Nous vous conjurons à la vérité de préſerver nos corps de tous les fâcheux accidens qui pourroient leur nuire, *ut ab omnibus adverſitatibus muniamur in corpore.* Mais, Seigneur, ce que nous vous demandons en ce jour avec les inſtances les plus vives, c'eſt d'étouffer dans notre eſprit, dans notre imagination, & ſur-tout dans nos cœurs, tous les mouvemens,

tous les deſirs & même juſqu'aux moindres penſées qui pourroient ſouiller la pureté de nos ames: *& à pravis cogitationibus mundemur in mente*; afin qu'ainſi purs d'eſprit & de cœur, nous puiſſions être introduits un jour dans cet heureux ſéjour où rien de ſouillé n'entrera jamais.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR LE JUGEMENT DERNIER.

IL ſeroit preſque inutile d'indiquer des ſources ſur le ſujet qui va faire l'objet de ce Traité ; point de Sermonaires, point de Livres de dévotion, e retraite & de méditation, qui ne fourniſſent 'abondans matériaux ſur le Jugement dernier : difficulté ne conſiſte qu'à rapprocher dans un iſcours d'une maniere ſimple, claire & préciſe, ıais ſans trop affecter l'art, tout ce qui pourra ıſpirer au pécheur une crainte ſalutaire des Juemens de Dieu. Je ne condamne pas, cependant, ceux des Prédicateurs qui réuniſſent dans n même Diſcours ce qui regardent le juſte, & e qui concerne le pécheur ; mais j'imagine qu'en ırenant ce ſujet du côté du pécheur, les ſenſaions en ſeront plus vives, & que l'on pourroit 'en promettre de plus heureux fruits pour la réformation des mœurs ; & c'eſt auſſi pour ſuivre ette idée, que l'on ne trouvera preſque dans tout

ce Traité, que ce que je croirai propre à intimider les mauvais Chrétiens, soit par le détail des circonstances de ce dernier avénement, comme l'examen, les chefs d'accusations, les témoins, les signes affreux qui le précéderont, soit par la vue du Juge souverain qui se montrera sévere, inflexible, & qui portera l'arrêt irrévocable de la damnation éternelle.

Réflexions Théologiques & Morales sur le Jugement dernier.

Pourquoi il faut qu'il y ait un Jugement général.

L'On demande pourquoi il y aura un Jugement dernier, vû que les hommes ayant reçu à la mort leur jugement, leur sort dès-lors étoit décidé. Rien de plus vrai; mais il faut observer que dans ce jugement particulier qui se fera passé entre Jesus-Christ & nous, ni la gloire de cet Homme-Dieu n'aura pas été assez réparée, ni l'iniquité du pécheur assez confondue, ni la vertu du juste assez glorifiée. Il faut donc, concluent les Peres après l'Ecriture, qu'il y ait par ces trois raisons un Jugement public & général; & ces trois mêmes raisons contiennent trois différences du Jugement particulier & du Jugement universel: car dans ce Jugement général, 1°. La gloire du Fils de l'homme paroîtra dans tout son éclat:

Luc. 21. 27. *Tunc videbunt Filium hominis..... cum potestate & majestate.* Alors ils verront venir le Fils de l'homme, &c. 2°. L'iniquité du pécheur sera manifestée dans toute sa honte aux yeux du

Nahum. 3. 5. monde entier: *Ostendam regnis ignominiam tuam.* 3°. La vertu du juste brillera dans tout son lustre

Dan. 12. 2. & dans toute sa splendeur: *Fulgebunt quasi splendor firmamenti.*

L'on ne peut douter

Il faudroit avoir perdu absolument la raison, pour douter de cette grande vérité. Celui qui ne

roit pas au nom du Fils unique de Dieu, eſt déja ondamné, dit Jeſus-Chriſt ; mais celui qui ne roit pas à ſes paroles, n'eſt-il pas par avance & galement jugé & condamné ? *Qui non credit, am judicatus eſt.* On croit le Jugement dernier, on en croit les redoutables ſuites, & on n'y penſe pas : car peut-on y penſer ſans en profiter ? Un criminel entre les mains de la Juſtice, s'occupe ſans ceſſe de la penſée de ſon crime ; s'il pouvoit en éviter le châtiment, que ne feroit-il pas ?

de la vérité du Jugement dernier, & l'on n'y penſe pas. *Joan.* 3. 18.

Quoiqu'il ſoit certain que chacun de nous ſera aſſuré de ſon bonheur ou de ſon malheur éternel, par le Jugement particulier que nous devons tous ſubir à la mort, il eſt néceſſaire, dit ſaint Thomas, qu'il y ait un autre Jugement général, afin que chacun connoiſſe le ſort & l'état des autres. Les autres Théologiens en donnent pluſieurs autres raiſons. 1°. Pour juſtifier la conduite de la Providence, tant à l'égard des juſtes, qu'à l'égard des réprouvés. 2°. Pour augmenter la gloire des uns & la confuſion des autres. 3°. Et c'eſt celle qu'adoptent principalement les Peres & les Théologiens, c'eſt la conduite que Dieu tient ici-bas à l'égard de la plus grande partie des hommes : comme il ſouffre les murmures & les blaſphêmes, qu'il a une patience incroyable à l'égard des pécheurs & une indifférence apparente pour les gens de bien, il eſt juſte que Dieu pour l'intérêt de ſa gloire, produiſe à la face de l'Univers les raiſons qu'il a eues d'en uſer de la ſorte, & qu'il faſſe admirer l'équité de cette injuſtice apparente.

Les raiſons que donnent ſaint Thomas & les autres Théologiens pour prouver la néceſſité d'un Jugement dernier. *D. Thom. in 4. Sent. diſt. 47. quæſt. 1. art. 1. in rel. 3. arg.*

Hélas ! que craindrons-nous ſi nous ne craignons pas le jugement de Dieu ? Et d'où pourroit venir notre obſtination dans le crime ? Croyons-nous que nous paroîtrons un jour devant ce tribunal formidable, & ſi nous le

Il faut craindre le Jugement dernier.

croyons, comment ne tremblons-nous point ? Sortons de notre téméraire sécurité & de notre confiance présomptueuse dans les miséricordes de Dieu. Disons souvent avec David : *Confige timore tuo carnes meas, &c.* Ne nous flattons point : les Prophétes & les Apôtres, les Basiles, les Antoines, les Hilarions, les Jerômes, avoient pour le moins autant sujet que nous de se croire du nombre des prédestinés, & néanmoins le souvenir de ce jour terrible les tenoit toujours dans une continuelle frayeur.

Ps. 118. 120.

Le jour du Jugement dernier sera un jour de gloire pour J. C.

Il semble déja présent à saint Jean, ce jour si glorieux pour Jesus-Christ, lorsqu'il dit dans son Apocalypse : Le voilà qui vient au milieu des nuës : *Ecce venit in nubibus ;* Il sera vû de tout œil : *Videbit eum omnis oculus*, & de ceux mêmes qui l'ont percés : *Et qui eum pupugerunt ;* & toutes les Nations feront éclater leur douleur à son sujet : *Et plangent se super eum omnes tribus terræ.* Quoique ces paroles semblent regarder spécialement les Juifs, elles s'adressent cependant aussi aux mauvais Chrétiens qui élevés dans le sein de la Religion de Jesus-Christ, l'ont méconnu, renoncé & même crucifié de nouveau : *Rursùm crucifigentes sibimetipsis Filium Dei.* Quels seront les sentimens des uns & des autres, lorsque leur conscience leur dira : Oui, le voilà, votre Dieu, Juifs cruels, Chrétiens impies ? *Ecce Deus vester.* Le voilà, cet homme que vous avez crucifié ; ce Dieu homme que vous n'avez point voulu reconnoître ; le voilà au milieu de l'éclat où vous le voyez briller, revêtu de la majesté & de toute la puissance que vous avez mépriſée : vous l'adorez enfin comme malgré vous, comme il l'avoit prédit : vous lui rendez tous les hommages que vous faisiez gloire de lui refuser : dans toute la splendeur de la gloire qui l'environne,

Apoc. 1. 7.

Ibid.

Hebr. 6. 6.

Is. 40. 9.

vous voyez les plaies que vous lui avez faites : c'eſt pour vous que ce côté que vous voyez a été ouvert ; cependant vous avez toujours refuſé d'y entrer.

Quelles ſont les principales raiſons pourquoi J. C. préſidera lui-même au Jugement dernier.

La premiere raiſon pour laquelle Jeſus-Chriſt viendra lui-même juger tous les hommes, c'eſt 1°. afin que ce Jugement ſoit plus ſenſible. Or pour développer cette vérité, il faut remarquer que le Pere céleſte tout Dieu qu'il eſt, ne juge perſonne, mais qu'il a donné à ſon Fils toute la puiſſance de juger : *Pater omne judicium dedit Filio ſuo ;* & ce qui paroît encore plus ſurprenant, c'eſt que ce Pere a donné à ſon Fils ce pouvoir, non pas préciſément parce qu'il eſt ſon Fils, mais parce qu'il eſt Fils de l'homme : *Quia Filius hominis eſt.* Vérité qu'atteſte la Foi, & dont S. Auguſtin donne une raiſon palpable & ſenſible : Il eſt certain que c'eſt à Dieu qu'il appartient de juger ſouverainement : mais Dieu, dit ce Pere, demeurant dans la forme & dans la nature de Dieu, nous étoit trop ſupérieur & trop éloigné de notre vue & de nos ſens, pour exercer lui-même à notre égard un jugement public & réglé ; il a fallu qu'il s'humaniſât, & ſi je l'oſe dire, qu'il ſe proportionnât à nous, c'eſt-à-dire, il a fallu qu'il ſe fît homme ; afin qu'ayant à juger des hommes, il put ſe montrer ſenſiblement à eux & ſe faire entendre.

Premiere raiſon : Afin que ce Jugement ſoit plus ſenſible. *Joan.* 5. 22. *Ibid.* 27.

Seconde raiſon pour laquelle J. C. jugera : Afin que ce Jugement ſoit plus irréprochable. *Pſ.* 118, 10.

Comme Dieu eſt la vérité même & la ſainteté, c'eſt le caractere de tous ſes jugemens d'être ſaints & ſans reproche. Dès que ce ſont les jugemens du Seigneur, dit David, ils n'ont pas beſoin de juſtification, puiſqu'ils ſe juſtifient par eux-mêmes : *Judicia Domini, juſtificata in ſemetipſa.* Cependant afin que ce dernier Jugement fût ſelon notre pouvoir de comprendre, plus irréprochable, il falloit que Jeſus-Chriſt Rédempteur du monde,

y tînt la place de Juge, & qu'il y prononça la ſentence. La preuve en eſt évidente ; s'il y a un jugement qui ne puiſſe être ſuſpect, ni de prévention, ni d'inimitié, ni d'antipathie, ni d'intérêt, & par conſéquent un jugement irréprochable, c'eſt, ſans doute, celui d'un ami, d'un bienfaiteur, d'un patron ; celui d'un frere uni à nous par les nœuds les plus étroits de la nature & du ſang. Or Jeſus-Chriſt en qualité de Sauveur, eſt à notre égard tout cela : par conſéquent quelle plainte aurions-nous lieu de former contre le jugement qu'il portera ?

Troiſiéme raiſon pour laquelle J. C. jugera lui-même : Afin que ce Jugement ſoit plus rigoureux. *Heb.* 10. 31.

Nous comprenons aſſez la parole de ſaint Paul aux Hébreux, quand il leur annonce qu'il eſt bien terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant : *Horrendum eſt incidere in manus Dei viventis ;* mais ce que nous ne comprenons qu'avec peine, c'eſt qu'il ſoit, en quelque ſorte, plus terrible de tomber dans les mains d'un Dieu médiateur, d'un Dieu qui nous a aimés juſqu'à ſe faire victime pour notre ſalut ; cette vérité, cependant eſt ſolidement appuyée, & voici comment : c'eſt qu'après avoir abuſé des mérites d'un Dieu Sauveur & profané ſon Sang précieux, le pécheur en ſera plus criminel ; & qu'une bonté négligée, offenſée, outragée, devient le ſujet de l'indignation la plus vive & de la plus ardente colere. Job diſoit à Dieu : Ah ! Seigneur, vous êtes changé pour moi dans un Dieu cruel : *Mutatus es mihi in crudelem.* Funeſte changement qu'éprouveront tant de libertins & de pécheurs de la part de ce Dieu homme, qu'ils auront, les uns méconnu en renonçant à la Foi ; les autres mépriſé & deshonoré par la tranſgreſſion de ſa Loi.

Job. 30. 31.

Au Jugement der-

Alors le ſigne du Fils de l'homme paroîtra dans le Ciel : *Tunc parebit ſignum Filii hominis*

à Cœlo. Croix vénérable, qui avez été l'inſtrument du ſalut de tous les hommes, vous paroîtrez alors plus brillante que le Soleil ; cet Homme-Dieu qui a bien voulu mourir entre vos bras, vous communiquera une ſplendeur extraordinaire : vous n'aurez plus d'ennemis, vous ne ſerez plus un objet de ſcandale pour les Juifs, ni de folie pour les Gentils, ni de contradiction pour tant de Chrétiens infidéles, ſoit dans leur créance, ſoit dans leurs mœurs : tous reconnoîtront également dans vous la force & la ſageſſe de Dieu, tous vous rendront à l'envie l'hommage qu'ils vous auront refuſé pendant leur vie : quelle gloire en tirerez-vous, divin Sauveur, puiſque vous en ſerez le principal objet ! Quelle confuſion pour les Juifs, pour les Chrétiens incrédules ! Car la conviction alors ſera ſenſible, univerſelle, publique. O ! quelle frayeur, quelle affreuſe frayeur pénétrera leur eſprit & leur cœur !

La Croix paroîtra en triomphe. *Matth.* 24. 30.

Oh ! quel ſpectacle pour les pécheurs de ne trouver que Jeſus-Chriſt, cet Homme-Dieu qui n'a rien épargné pour les ſauver, & qui n'épargnera rien pour les punir ! Quel déſeſpoir pour eux d'avoir à répondre à un Dieu Juge ! par conſéquent Juge éclairé, Juge juſte, Juge ſouverain : Juge éclairé à qui on ne peut rien cacher ; Juge juſte qui ne pourra laiſſer ni le crime ſans punition, ni la vertu ſans récompenſe ; Juge ſouverain, dont la ſentence ſera ſans appel & l'arrêt ſans retour : d'un Juge de ce caractere, que peuvent attendre les pécheurs, qu'un jugement ſévere & rigoureux ?

J. C. comme Juge, ſera éclairé, juſte & ſouverain.

La crainte doit, ce me ſemble, être inſéparable de la penſée du jugement : cette crainte ſalutaire ſuivoit par-tout le ſaint homme Job, elle le faiſoit trembler ſur toutes ſes démarches & ſur

La crainte qu'inſpiroit aux Saints la penſée du Juge-

ment dernier. toutes ſes actions : *Verebar omnia opera mea.* N'entrez point, mon Dieu, en jugement avec votre ſerviteur, diſoit David, car eſt-il ſur la terre un ſeul homme qui oſe ſe flatter de paroître innocent à vos yeux : *Non intres in judicium cum ſervo tuo, quia non, &c.* Pénétrez, Seigneur, ma chair de votre crainte, afin que je ſois plus en état de ſoutenir vos terribles jugemens qui me rempliſſent de frayeur : *A judiciis enim tuis horruit.* On craint les jugemens des hommes : eh! pourquoi, mon Dieu, craint-on ſi peu les vôtres? Saint Paul penſoit & parloit bien autrement : Pour ce qui eſt de moi, écrit-il aux Corinthiens, la choſe dont je me mets moins en peine, c'eſt que vous me jugiez : *Mihi autem pro minimo eſt ut à vobis judicer*; celui que je redoute, c'eſt le Seigneur qui doit me juger : *Qui autem judicat me Dominus eſt.*

Job. 9. 28.

Pſ. 142. 2.

Pſ. 3. 18. 12.

I. *Cor.* 4. 3.

Ibid.

Le pécheur ne pourra ſe dérober aux yeux de ſon Juge.

Maintenant il eſt facile aux pécheurs d'en impoſer aux hommes au milieu deſquels ils vivent, parce qu'ils ne jugent que ſelon les apparences, & qu'il n'eſt pas difficile, qu'il n'eſt même que trop ordinaire d'envelopper les crimes les plus odieux ſous le voile le plus ſpécieux. C'eſt l'art & le grand art du monde : mais l'œil de Dieu, devant qui, ſuivant l'expreſſion de l'Apôtre, tout paroît à découvert, lit dans les cœurs & y démêle le péché juſques dans ſes plus ſecrets replis. Les hommes ne l'ont pas vû, dit-il lui-même, mais moi je l'ai vû : *Ego ſum, ego vidi, dicit Dominus.* Je l'ai vû tel qu'il étoit, je l'ai vû juſqu'aux moindres circonſtances ; je l'ai vû dans ſon commencement, dans ſon principe, dans ſon progrès, dans ſes effets, dans ſa fin. Or comme il a pû le voir malgré nous, il pourra le révéler malgré nous : non-ſeulement il le pourra, mais il a réſolu de le faire : tenons-nous-en à ſa

Jerem. 7. 11.

arole, il l'a dit expreſſément : Je ferai connoître otre miſere, je montrerai toute votre infamie : *Oſtendam ignominiam tuam.* Mais à qui ? non- *Ibid.* 3. 5.
eulement à ceux dont vous pourriez mépriſer les egards & les ſentimens, mais à ceux mêmes dont ous avez recherché & ambitionné l'eſtime ; non-eulement à ceux que vos déguiſemens n'ont pas rompés, mais à ceux qui ont été les protecteurs & les panégyriſtes de votre fauſſe piété ; non-ſeulement à un nombre de perſonnes particulieres, mais aux Royaumes & aux Nations : *Oſtendam* *Ibid.*
Gentibus & Regnis. J'attacherai ſur vous les yeux de tout l'Univers, tout ce qu'il y a eu de créatures raiſonnables, Anges, Hommes, Démons, tout à la lueur du flambeau que je vous porterai juſqu'au fond du cœur, en démêlera l'horreur & le crime, l'artifice & l'impoſture ; vous paroîtrez à leurs yeux tels que vous ſerez aux miens.

Pour concevoir combien il ſera rigoureux pour le pécheur d'être univerſellement connu au Jugement dernier, il ſuffit de voir le ſoin qu'il prend de ſe dérober durant la vie à la connoiſſance des hommes : mais à ce jour terrible où il n'y aura rien, dit S. Paul, de ſi imperceptible dans le fonds des cœurs que le ſouverain Juge ne découvre, où il n'y aura rien de ſi obſcur dans les plus profondes ténébres qu'il n'éclaire : *Illuminabit abſcondita tenebrarum, & manifeſtabit conſilia cordium* ; que deviendront ces fauſſes vertus qui paroiſſoient aux yeux des hommes ſous les apparences de pudeur, de modeſtie, de reſpect pour la Religion, de zele pour le ſalut du prochain, d'auſtérité pour ſoi ? Qu'y découvrira Dieu ? Que verra-t-il au milieu de ces dehors défians ? Hélas ! peut-être l'impudicité ſous le voile de la pudeur ; l'irreligion ſous le maſque de

Il ſera inſupportable au pécheur d'être connu.

1. Cor. 4. 1.

la dévotion ; la jalouſie ſous le manteau du zele ; la fourberie ſous les traits de la probité ; les déſordres de la plus diſſolue jeuneſſe, ſous l'apparente ſageſſe d'un âge avancé ; les plus honteuſes paſſions ſous les noms les plus reſpectables : oui, voilà ce que Dieu voit & ce qu'il fera voir au dernier jour.

Déſolation des pécheurs à l'aſpect du ſouverain Juge.

Il eſt donc vrai, s'écrieront alors les pécheurs, que nous nous ſommes groſſierement trompés : *Ergo erravimus à via veritatis ;* & que nous nous ſommes égarés de la voie de la vérité ? Il eſt donc vrai que la lumiere de la juſtice ne nous a point éclairés, & que le ſoleil d'intelligence ne s'eſt point levé ſur nous ? *Et ſol intelligentiæ non illuxit nobis.* Ah ! ſi cet aveu doit ſortir de la bouche des idolâtres aveugles & ignorans par le malheur de leur naiſſance & de leur éducation ; ſi à la vue de leur Juge ils doivent ſe ſentir coupables de ne l'avoir pas connu, pour avoir ſeulement négligé de le connoître ; de quelle amere douleur ſeront donc pénétrés les Chrétiens, nés, élevés, vivans & morts au milieu de tans de lumieres ? Leur déſolation ne ſera-t-elle pas exceſſive, dit le Sage ? *Uſque ad ſupremum deſolabuntur.* Quoi ! malgré tant de lumieres ſi vives & ſi pénétrantes, nous nous ſommes formés des nuages ſi épais ! quelles preuves n'avions nous pas de la divinité de notre Juge, de la vérité de ſa Religion, ſi ſublime dans ſes myſteres, ſi pure dans ſa morale, confirmée par tant de prodiges, ſcellée du ſang de tant de Martyrs ? Nous n'avons pas voulu connoître la vérité, parce que nous n'avons pas voulu la ſuivre. Ah ! dans quel abîme de déſolation ſommes-nous maintenant plongés, quand nous penſons qu'il nous en a plus coûté pour nous perdre, qu'il ne nous en eut coûté pour nous ſauver ! *Laſſati ſumus in via iniquitatis.*

Sap. 5. 6.

Ibid.

Sap. 4. 19.

Ibid.

En effet qu'avons-nous trouvé dans la voie d'iniquité ? Peines, fatigues, accablement de chagrin & d'embarras ; dans nos plus flatteuſes paſſions, dégoûts, dépits, amertumes, jalouſie, un combat continuel entre la recherche des plaiſirs & les ſoins de la fortune, entre l'amour de la débauche & l'ardeur de l'ambition ; nous prétendions briſer le joug du Seigneur, & nous nous ſommes aſſervis à la tyrannie du monde & du démon, & combien encore nous en a-t-il coûté ? *Ambulavimus vias difficiles.* De quoi nous a ſervi, mais, hélas ! de quoi nous ſert à préſent notre orgueil ? *Quid nobis profuit ſuperbia ?* Une gloire paſſagere & vaine eſt changée dans une véritable & éternelle confuſion : *Divitiarum jactantia quid contulit nobis ?* Où ſont ces richeſſes, malheureux fruits de notre avarice & de nos injuſtices, auſſi-bien que les ſources funeſtes de notre luxe & de notre faſte ? *Tranſierunt omnia tanquam umbra* ; toutes ces choſes ſont paſſées comme l'ombre, il n'y a que notre malheur qui ne paſſera pas & qui n'aura jamais de fin. *Ibid.* 8. *Ibid.* 5. 8.

Il faut bien établir dans nos eſprits une vérité, à laquelle peut-être nous n'avons jamais ſérieuſement penſé, qu'au jour des vengeances du Seigneur il y aura une différence infinie entre un Payen qui n'aura pas connu la Loi chrétienne, & un Chrétien qui l'ayant connue, y aura intérieurement renoncé ; & que Dieu, ſuivant les ordres même de ſa juſtice, traitera l'un bien autrement que l'autre. On ſçait aſſez qu'un Payen à qui la Loi de Jeſus-Chriſt n'aura point été annoncée, ne ſera pas jugé par cette Loi ; & que Dieu, tout abſolu qu'il eſt, gardera avec lui cette équité naturelle de ne le pas condamner par une Loi qu'il ne lui auroit pas fait connoître. C'eſt ce que ſaint Paul enſeigne en termes formels ;

La différence qu'il y aura au Jugement dernier entre les Payens & les Chrétiens.

Rom. 2. 12. *Quicumque ſine Lege peccaverunt ſine Lege peribunt.* Mais il n'en eſt pas de même d'un Chrétien qui a profeſſé la Loi de Jeſus-Chriſt, & qui après l'avoir embraſſée en a dans la ſuite ſecoué le joug ; parce qu'ayant péché après avoir reçu cette Loi, il doit périr par cette Loi, & que ſa déſertion eſt juſtement le premier chef que Dieu produira contre lui ; car il ne pouvoit plus, ſans apoſtaſie, après avoir ratifié cet engagement par divers exercices du Chriſtianiſme, y renoncer, de ce renoncement même intérieur & par des actions contraires à cette Loi. Ainſi un libertin préſenté devant Dieu comme un déſerteur de ſa Religion, doit être jugé ſuivant les maximes de cette Religion même.

Les Payens s'éleveront contre les Chrétiens au Jugement dernier.

Ce ne ſeront pas ſeulement les Ninivites qui s'éleveront contre nous au grand jour du Jugement, les Payens ſeront auſſi nos Juges, mais des Juges rigoureux, parce que leur exemple ne laiſſera aucune couleur ni aucun prétexte ; ils nous diront qu'ils n'ont pas eu nos lumieres, & qu'ils ont été plus ſages que nous ; qu'ils n'ont eu ni la Loi, ni les Prophétes, ni les miracles, ni les exemples, ni l'Evangile, ni les Sacremens, & qu'ils ont été plus gens de bien que nous qui avons reçu toutes ces graces & qui en avons ſi indignement abuſé. Quelle confuſion d'être ainſi jugé & condamné par des infidéles ! A quoi nous ſervira donc le caractere du Baptême & le nom de Chrétien que nous aurons portés ? Sera-ce-là, ô mon Dieu ! le fruit de votre Incarnation, de vos ſouffrances, de votre mort ; de tant de miracles & de Sacremens, de tant de prédications & de bons exemples, de paroître encore après tout-cela plus criminels que les ennemis de votre nom ?

L'on ne

Les impies ſe raſſurent en cette vie contre tout ce

ce que la foi leur dit touchant le Jugement dernier : plusieurs n'y croient que foiblement : plusieurs n'y pensent que rarement. Quelques uns éblouis de l'éclat de la grandeur qui les environne s'oublient insensiblement eux-mêmes, & parce qu'ils se voient élevés sur la tête des autres hommes, vivent comme s'ils n'avoient point de maître auquel ils dussent rendre compte de leurs actions ; d'autres par une folle audace se mettent au-dessus d'une crainte qu'ils regardent comme une foiblesse, & dont ils se font honneur d'être exempts. Tout cela n'aura plus lieu à l'aspect du souverain Juge. Les réprouvés avoient déja cette foi qui fait trembler les démons : alors ils verront de leurs propres yeux l'objet même de cette foi : ils n'en avoient que l'idée ; ils en auront la vûe : ils ne le connoissoient que par les effets de sa justice & de sa puissance ; alors ils verront cette puissance & cette justice dans leur source : ils ne connoissoient sa colere que par les flammes dont il les brûloit ; ils la verront sur son visage & jusques dans le fond de son cœur.

croit point, ou l'on ne croit que très-foiblement la vérité d'un Jugement dernier.

Quelque nécessité qu'il y ait d'un Jugement universel, il ne tient qu'à nous qu'il n'y en ait point pour nous. Si nous voulions bien, dit S. Paul, nous juger nous-mêmes à présent, assurément nous ne serions pas jugés : *Si nos judicaremus, non utique judicaremur* ; c'est-à-dire, que si nous voulions nous examiner de bonne foi, selon nos lumieres, nous accuser nous-mêmes en secret, nous punir selon la grandeur de nos fautes, ou plutôt selon la grandeur de notre contrition, nous éviterions cette humiliante manifestation : nous nous mettrions à couvert de l'indignation de ce Juge impartial qui n'aura égard ni aux talens, ni à la qualité des personnes : de

Il est à présent en notre pouvoir d'éviter la confusion du Jugement dernier. I. Cor. 11.

ce Juge éclairé & inexorable, qui n'ignorera rien & qui ne pardonnera rien.

DIVERS PASSAGES DE L'ECRITURE. ſur le Jugement dernier.

REvelabunt cœli iniquitatem ejus, & terra conſurget adversùs eum Job. 20.

LEs cieux revéleront l'iniquité du pécheur, & la terre s'élevera contre lui.

Quid faciam, cùm ſurrexerit ad judicandum Deus ? & cùm quæſierit, quid reſpondebo illi ? Ibid. 31.

Que ferai-je lorſque Dieu viendra pour me juger, & lorſqu'il me fera rendre compte, que lui répondrai-je ?

Tu terribilis es, & quis reſiſtet tibi ? Pſal. 75.

Vous êtes terrible, Seigneur, & qui pourra vous réſiſter ?

Armabit omnem creaturam ad ultionem inimicorum ſuorum. Sap. 5.

Il armera toutes les créatures pour tirer vengeance des pécheurs

Ecce dies Domini veniet crudelis, & indignationis plenus & iræ furoriſque ad ponendam terram in ſolitudinem & peccatores ejus conterendos de eâ. Iſaie 13.

Voici le jour du Seigneur qui va venir ; ce jour cruel plein d'indignation, de colere & de fureur pour déſerter la terre & pour réduire en poudre tous les méchans.

Dominus ad judicium veniet cum ſenibus populi ſui & Principibus ejus. Idem. 3.

Le Seigneur entrera en jugement avec les anciens & les Princes de ſon peuple.

Quis poterit cogita-

Qui pourra penſer au

em adventûs ejus, uis ſtabit ad vi- um eum ? Mala. 3.

jour de ſon avénement, & qui en pourra ſoutenir la vue !

ngregabo gentes ducam eas in val- ſaphat, & diſcep- cum eis ſuper po- meo & hereditate Iſraël. Joel. 3.

J'aſſemblerai tous les peuples & je les amenerai dans la valée de Joſaphat, où j'entrerai en jugement avec eux touchant Iſraël mon peuple & mon héritage.

minum formida- omnes adverſarii & ſuper ipſos in onabit. I. Reg. 2.

Les ennemis du Seigneur trembleront devant lui : il tonnera ſur eux du haut des cieux.

co vobis quia om- bum otioſum quod fuerint homines, nt rationem de lie judicii. Math.

Je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du Jugement de toutes les paroles inutiles qu'ils auront dites.

obſcurabitur & non dabit lumen & ſtellæ cadent o, & virtutes cœ- commovebuntur. 24.

A ce jour le Soleil deviendra obſcur, la Lune ne rendra plus ſa lumiere, les étoiles tomberont du ciel & les puiſſances des cieux ſeront ébranlées.

undùm duritiam & impœnitens ſauriſas tibi i- die iræ & reve- s juſti judicii Rom. 2.

Par votre endurciſſement & votre impénitence vous amaſſez un tréſor de colere pour le jour auquel le Seigneur fera paroître la juſtice de ſon jugement.

nes nos manife- ortet ante tribu- riſti. II. Cor. 5.

Nous devons tous paroître devant le tribunal de Jeſus-Chriſt.

Nulla eſt creatura inviſibilis in conſpectu ejus ; omnia nuda & aperta ſunt oculis ejus. Ad Heb. 6.

Il n'y a point de créature qui puiſſe être cachée à Dieu ; mais toutes choſes ſont découvertes à ſes yeux.

Ecce Dominus in ſanctis millibus ſuis facere judicium contra omnes gentes, & arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum. In Ep. Judæ.

Voici le Seigneur qui va venir avec une multitude de Saints, pour exercer ſon jugement ſur tous les hommes, & pour convaincre tous les impies de toutes les actions d'impiété qu'ils ont commiſes.

SENTIMENS DES SAINTS PERES

ſur le même ſujet.

Troiſiéme Siécle.

NOn aliâ venturus eſt formâ (Chriſtus.) ut qui agnoſci habet à quibus & læſus eſt. Tertul. *Lib. adv. Jud. c.* 14.

JEſus-Chriſt viendra ſous la même forme qu'il avoit autrefois, comme pour ſe donner à connoître à ceux qui l'ont maltraité.

Exurge, veritas, & quaſi de patientiâ erumpe. Idem. *Lib. de vel. virg. c.* 3.

Paroiſſez, vérité éternelle, après avoir été ſi long-temps cachée: éclattez après cette patience qui vous a retenue captive.

Quatriéme Siécle.

Etiamqui Sancti ſunt præſentiam Dei abſque formidine non

Les Saints mêmes ne pourront voir ſans crainte la majeſté redoutable

bunt. D. Hieron. *a Origen.*

de ce Juge ſouverain.

uoties diem illum dero, toto corpore emiſco; ſive enim do, ſive bibo, ſive iid aliud facio, er videtur illæ tu- rribilis ſonare in bus meis: Surgite, ui: venite ad ju- um. Id. *in Math.*

Toutes les fois que je penſe à ce grand jour, je tremble de tout mon corps; car ſoit que je mange ou que je boive, ou que je faſſe quelque autre choſe, cette terrible trompette retentit à mes oreilles: Levez-vous, morts: venez au Jugement.

Cinquiéme Siécle.

ngulis diebus & ho- portet ante oculos os proponere Dei rium. D. Chriſoſt. *t. 4. in Gen.*

Il faut tous les jours & toutes les heures de notre vie nous remettre devant les yeux le jugement de Dieu.

ſe erit judex cauſæ qui modò eſt teſtis tuæ. D. Aug. *Lib. o. chordis c. 2.*

Celui-là même ſera le Juge de votre cauſe, lequel eſt maintenant le témoin des déſordres de votre vie.

t ea carne veniet raturus in qua ve- ſudicandus. Idem. *20. de Civ. Dei.*

Il viendra juger tout le monde dans le même corps qu'il avoit pris lorſqu'il vint pour être jugé.

debit Judex qui ſub Judice: dam- t veros reos qui fa- eſt falſus reus. Id. *n. 64. de Verb. n.*

Celui qui a été jugé ſera Juge à ſon tour; & après avoir paru comme criminel, il condamnera ceux qui ſeront véritablement coupables.

Quod in primo ad-

Il nous demandera

ventu contulit, in ſecundo exacturus eſt. Lib. de 50. Hom. Hom. 36.

compte au ſecond avènement de toutes les graces qu'il nous a faites au premier.

Sixiéme Siécle.

In diſtricto illo examine omnis argutio & correptio ira eſt, quia venia poſt correptionem non eſt. D. Greg. *Hom. 10. in Ezech.*

Dans ce rigoureux jugement l'accuſation & la repréhenſion ſe fera avec colere, parce qu'il n'y a point de pardon à eſperer après la conviction.

Quanta confuſio tunc erit quando & foris æternus Judex cernitur, & intus ante oculos culpa verſatur! Idem. *Lib. 24. Moral.*

Quelle confuſion n'aura-t-on point alors à ſoutenir en préſence d'un tel Juge, quand tous nos crimes nous ſeront mis devant les yeux!

Onziéme Siécle.

In judicio hinc erunt accuſantia peccata, inde terrens juſtitia, ſubtùs patens horridum chaos inferni, deſuper iratus Judex, intùs urens conſcientia, foris armatus mundus. S. Anſelm. *Hom. de Miſericord.*

Dans ce Jugement le pécheur d'un côte ſera accuſé par ſes propres péchés, & de l'autre épouvanté par la juſtice de Dieu; au-deſſous il verra l'abîme infernal ouvert: au-deſſus ſon Juge en fureur: au-dedans ſa conſcience le brûlera: autour de lui il verra l'univers en feu.

Douziéme Siécle.

Cognoſcetur Dominus juſtitiam faciens, qui nunc ignoratur mi-

On connoîtra ce ſouverain Juge en faiſant une ſévere juſtice, après

rdiam quærens. ne l'avoir pas voulu re-
ern. *Lib. de* 12. connoître lorſqu'il étoit
ib. diſpoſé à faire miſéri-
corde.

Judex erit diſtri- Votre Juge ſe déclare-
ccuſator tuus. Id. ra témoin contre vous,
ct. de inter. domo. & vous accuſera avec la
derniere rigueur.

ztere erit impoſſi- Il ſera impoſſible de
apparere erit in- ſe cacher, & inſuppor-
ibile. Id. Ibid. table de ſe montrer tel
qu'on ſera.

s des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le Jugement dernier.

On trouvera dans les quatre fins de l'homme de M. Nicole de très-belles choſes ſur le Jugent dernier.

P. Croiſet dans ſes Réflexions fournira auſſi aucoup.

n Livre intulé : *Remarques ſur divers ſujets eligion & de Morale*, a un Traité ſur le Jugent dernier.

P. Bourdaloue dans ſes deux Avents a deux ions ſur ce ſujet. Dans le premier il fait voir Dieu à ce grand jour produira contre le pér ſa foi & ſa raiſon : 1°. ſa foi l'accuſera de Dieu : 2°. ſa foi ſervira de témoin contre u Tribunal de Dieu : 3° ſa foi dictera elle- e l'arrêt de ſa condamnation. Dieu jugera cheur par ſa raiſon. 1°. Le pécheur ici-bas e ouvertement contre les vues de ſa raiſon ; eſt par où Dieu le jugera. 2°. En mille ren- es le pécheur ne veut pas écouter ſa raiſon ; le forcera à l'entendre. 3° Le pécheur ſe e mille prétextes pour engager ſa raiſon

dans les intérêts de ſa paſſion ; Dieu confondra tous ces vains prétextes.

Dans le ſecond il prouve 1°. que le Jugement dernier vengera Dieu des outrages qu'il a reçus du monde ; 2°. qu'il vengera les Elus de Dieu des injuſtices que leur a fait le monde. Dieu ſera vengé 1°. en général des outrages que lui font maintenant les hommes : 2° en particulier de ceux que lui font certains hommes inſolens dans leur impiété. Dieu viendra pour venger les Juſtes, 1°. en les ſéparant des hypocrites : 2°. en les glorifiant : 3°. en les béatifiant.

Le même Auteur a encore un Sermon ſur ce ſujet pour le premier Lundi de Carême. Nous devons craindre les jugemens de Dieu, 1°. parce qu'ils ſont inévitables : 2°. parce qu'ils ſont ſéveres. Deux conſéquences à tirer : Les jugemens de Dieu ſont inévitables, donc il faut tâcher de ſe les rendre favorables en les prévenant. Les jugemens de Dieu ſont ſéveres : donc il ne faut rien ménager pour ſe les rendre favorables ; & quelque choſe qu'il en puiſſe coûter, il faut les prévenir. C'eſt le deſſein du P. Pallu pour le premier Dim. de l'Avent.

Le P. Dufay diviſe en trois Parties le Diſcours qu'il a fait ſur ce ſujet. 1°. Les pécheurs ſeront cités. 2°. Convaincus. 3°. Condamnés ; Cités pour ſe voir découverts & manifeſtés ſans qu'aucun puiſſe ou ſe ſouſtraire ou ſe cacher ; convaincus ſans qu'aucun puiſſe ou ſe juſtifier ou s'excuſer ; condamnés ſans qu'aucun puiſſe ſe garantir des ſupplices ou y échapper.

Le P. Girouſt traite auſſi fort bien cette matiere dans ſon Avent.

Le P. Maſillon dans ſes nouveaux & ſes anciens Sermons en a un pour le premier Lundi de Carême.

Le P. Hubert de l'Oratoire en a un ſur ce ſujet.

M. Molinier réunit le juſte & le pécheur dans ſon Sermon. Le jour du Jugement, dit-il, ſera un jour de gloire pour les juſtes, un jour de confuſion pour les pécheurs.

L'Auteur des diſcours Chrétiens, celui des Diſcours moraux ont auſſi travaillé ſur ce ſujet.

Preſque point de Livres de dévotion qui ne fourniſſent ſur cette matiere.

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur le Jugement dernier.

CE fut un ſpectacle étonnant aux yeux du Prophéte Ezechiel, lorſque porté par le Seigneur au milieu d'un champ tout couvert d'oſſemens, il les vit s'approcher les uns des autres, ſe couvrir de chair & ſe dreſſer à la parole qu'il eut ordre de prononcer : Os ſecs & arides, écoutez la parole de Dieu : *Oſſa arida, audite verbum Domini.* Mais ce ſera un ſpectacle bien plus frappant à la conſommation des ſiécles, lorſque tous les hommes aſſemblés dans un même lieu toucheront à ce triſte moment où doit leur être prononcé l'arrêt déciſif de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Déja les peuples armés les uns contre les autres auront couvert la terre de ſang & de carnage ; déja de faux Prophétes auront preſque ébranlé toutes les colonnes de l'Egliſe, & perverti par leur morale les plus zélés défenſeurs de la ſévérité de l'Evangile ; déja la nature inféconde aura vu deſſécher de triſteſſe & de

Diviſion générale.

Ezech. 37. 4.

langueur ceux qui auront échappé à la perſécution & à la diſcorde ; déja le ſoleil éclipſé, la lune teinte de ſang, les élémens confondus, la mer grondante & rompant ſes barrieres, les aſtres obſcurcis & détachés du firmament auront laiſſé le monde entier dans l'horreur & dans la confuſion, lorſque partira du ciel un envoyé de Dieu qui, la trompette à la main, réveillera tous les morts qui dormiront dans la pouſſiere des tombeaux ; Levez-vous, morts, dira cet Ange: *Surgite, mortui* ; à ce ſeul mot ſeront ranimés dans un clein d'œil tous les hommes qui auront peuplé l'univers durant le cours de tous les ſiécles. Formez-vous, ſi vous le pouvez, une idée ſenſible de cette foule innombrable de tant de pécheurs & de juſtes qui revêtus de leur propre chair verront cette nue éclattante qui doit ſervir de Tribunal à leur ſouverain Juge. Suivons en idée ces Miniſtres fidéles qui ſépareront les brebis d'avec les boucs ; fixez les yeux de votre foi ſur cette croix arborée dans les airs comme une odeur de mort pour les méchans, & comme une odeur de vie pour les bons ; mais quel ſera le dénouement d'une ſcène ſi nouvelle ? Hélas ! celui quí doit l'ouvrir eſt ce ſeul grand, dont parle l'Ecriture, qui ſera élevé dans tout l'éclat de ſa gloire, qui aura pour Miniſtres de ſa juſtice tous les autres attributs de ſa grandeur ; ſa puiſſance qui anéantira toute la gloire du monde ; ſon éternité qui rappellera tous les temps ; ſa ſainteté, qui ravira les Juſtes ; ſa colere, qui accablera les coupables ; ſa ſageſſe, qui ouvrira tous les replis des cœurs ; ſa vérité, qui pénétrera toutes les conſciences. Telle eſt la ſurprenante cataſtrophe que je viens vous expoſer en ce jour. Je veux vous faire comprendre tout à la fois & la grandeur de Dieu au jour du Jugement, & la miſére du pé-

cheur dans ce même jugement ; deux ſpectacles également terribles. Ainſi vous verrez 1°. la gloire & le triomphe de Dieu, lorſqu'il jugera le pécheur. 2°. La honte & la déſolation du pécheur lorſqu'il ſera jugé de Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'au Jugement dernier Dieu ſera grand, parce qu'il y ſera manifeſté ; & que le pécheur y ſera miſérable, parce qu'il y ſera confondu.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Il eſt de l'ôrdre que Dieu paroiſſe un jour tout ce qu'il eſt, & que nous ceſſions de nous méprendre ſur ces adorables attributs ; j'oſe dire qu'il manqueroit à ce qu'il ſe doit eſſentiellement à lui-même, s'il ſouffroit que ſa gloire demeurât éternellement obſcurcie par la malignité des hommes. Or c'eſt pour cela, dit le Prophéte, qu'il doit y avoir, & qu'il y aura à la fin des ſiécles un Jugement dernier, où Dieu ſe fera reconnoître univerſellement de ſes créatures : *Cognoſcetur Dominus judicia faciens* ; parce qu'en effet ce ſera pour lors que ſe produiſant avec tout l'appareil de ſa majeſté ſouveraine, il paroîtra auſſi grand, auſſi redoutable qu'il l'eſt : 1°. dans ſa puiſſance, dont il déploiera toute l'autorité : 2°. dans ſa ſainteté, dont il relevera tout l'éclat : 3°. dans ſa juſtice, dont il fera ſentir toute la rigueur. *Pſ. 9. 17.*

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

S'il eſt vrai ce que dit l'Ecriture, que celui qui porte l'iniquité dans ſon ſein y porte auſſi le trouble & l'horreur ; s'il ne peut étouffer le ver rongeur de ſa conſcience, qui comme un cenſeur impitoyable le pourſuit juſqu'au milieu de ſes plaiſirs, cette horreur qu'il a de lui-même en commettant le crime, cette honte, ce regret de l'avoir commis, ces retours affligeans, ces penſées importunes, que ſont-elles en comparaiſon de ces réflexions déſeſpérantes qui l'accableront au grand jour de la révélation ? Lorſque le

Juge ſouverain lévera le ſceau de ſes iniquités; les expoſera à la vue & au jugement de toutes les nations ; c'eſt alors, dit le ſage, qu'il tombera dans une extrême déſolation : *Uſque ad ſupremum deſolabuntur.* 1°. Déſolation cauſée par la vue de ſes péchés, dont il démêlera toute la noirceur ſans reſſource pour les expier. 2°. Déſolation cauſée par la vue de ſes fauſſes vertus, dont il connoîtra tout le vuide ſans moyen pour les rectifier. 3°. Déſolation cauſée par la vue de ſes complices, dont il eſſuiera tous les reproches ſans qu'il ait rien à leur répliquer. 4°. Déſolation enfin cauſée par la vue des juſtes dont il enviera toute la gloire, ſans eſpérance de la poſſéder. Quelle ſource féconde de confuſion & de déſeſpoir !

Sap. 4. 15.

Preuves de la premiere Partie.

Différence des deux avénemens de J. C. comment après avoir montré ſa patience dans le premier, il fera éclater ſa puiſſance dans le ſecond.

Conſidérons ici avec les ſaints Docteurs la différence des deux avénemens de Jeſus-Chriſt. Dans le premier, quelle douceur ! quelle humilité ! également maître de la vie & de la mort il a ſouffert ſans ſe plaindre d'être méconnu par le peuple même qu'il venoit ſauver : il a vu tranquillement toute ſa grandeur s'enſevelir ſous la baſſeſſe apparente de la condition humaine, parce qu'il étoit venu comme Sauveur, & qu'avec cette aimable qualité il venoit moins chercher ſa gloire que le ſalut des hommes. Mais dans le ſecond il viendra comme Roi, dit S. Chriſoſtôme, comme ſouverain, comme Dieu, & le ſeul Dieu de l'univers ; & dans ces redoutables qualités c'eſt pour lui-même qu'il agira : il détruira, il renverſera, il anéantira tous les ennemis de ſon empire. Non, non, il n'en ſera pas du dernier avénement comme du premier. Dans celui-ci c'étoit un Dieu caché ſous les foibleſſes de notre chair : il ſembloit n'oſer parler : il craignoit en quelque ſorte de ſe faire connoître : *Verè tu es Deus abſconditus.* Dans celui-là c'eſt un Dieu qui

paroîtra avec éclat : ſa majeſté juſqu'alors voilée ous ſon humanité ſe manifeſtera : ſa voix ſemblable à celle d'un tonnerre retentira de toute part : *Deus manifeſtè veniet, & non ſilebit ſuper illos :* Pſ. 49. 33. *in cœlis tonabit.* Dans le premier de pauvres langes, de vils drapaux ſont les ſignes de l'avenement de ce Dieu : *Hoc vobis ſignum : invenietis in-* Luc. 2. 12. *fantem pannis involutum.* Dans le ſecond le ſoleil éclipſé, la lune obſcurcie ſeront les marques de ſa puiſſance : *Erunt ſigna in ſole & luna.* L'un arrive dans le ſilence : *Dum medium ſilentium tene-* Luc. 21. *rent omnia.* L'autre arrivera au milieu des foudres 25. & des éclairs : *In circuitu ejus tempeſtas valida.* Pſ. 49. 3. Et un mot, ce ne ſera plus dans une crêche déſerte, dans une étable abandonnée qu'on verra paroître ce ſouverain Juge, ce ſera ſur un trône tout reſplendiſſant où il ſera aſſis avec gloire & avec majeſté. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne ; & l'auteur.*

Que ce ſoit au grand jour de la manifeſtation que le Seigneur doive faire éclatter ſa puiſſance, en faudroit-il d'autres preuves que le bouleverſement affreux qui doit en ouvrant cette ſcène terible annoncer la venue du Dieu vengeur ? Qu'entend-je ? Quelle voix majeſtueuſe qui perçant les ibîmes, ouvre les tombeaux, pénétre juſqu'au ond des mers, & fait par-tout retentir ces paroes redoutables : Levez-vous, morts : paroiſſez u Jugement : *Surgite, mortui : venite ad Judi-cium.* O Dieu ! l'affreux ſpectacle ! la terre jette es cadavres : l'enfer vomit ſes victimes : le ciel end ſes Saints : les os ſe rapprochent : les chairs e réuniſſent : les membres ſe rejoignent : les ames entrent dans leurs anciennes priſons : tous ſortent le leurs antres. Enfin le Seigneur paroît : les Anes l'accompagnent : élevé ſur une nuée comme ur un char de triomphe, il paroît environné de

Le bouleverſement affreux qui annoncera la venue du Juge, annonce auſſi ſa puiſſance

lumieres. Mortels, baiſſez les yeux ; que tout genouil fléchiſſe ; que toute grandeur s'humilie ; que toute langue confeſſe qu'il eſt le Dieu ſouverain, le Dieu puiſſant : attachez-vous encore au monde ; attachez-vous aux puiſſances de la terre, ames venales, toujours lâchement proſternées devant la grandeur, ſervez des dieux mortels qui doivent, comme vous, éprouver toute la puiſſance du Dieu ſouverain par excellence. *Autre Sermon manuſcrit anonyme.*

Dieu étoit ici-bas méconnu par l'impie, il ſera alors reconnu pour le Dieu puiſſant.

Ici bas à force d'être éblouis de la grandeur de ces dieux de la terre, on oublie celui dont ils ne ſont que les images : à force de s'attacher à eux & de n'être occupés que d'eux, on ne penſe plus à celui qui régne ſur eux ; mais dans ce dernier Jugement ces dieux de la terre humiliés ſerviront à l'impie de démonſtration, & le forceront d'avouer qu'il y a un Dieu au-deſſus de ces prétendus dieux : *Excelſus ſuper omnes Deos* ; c'eſt-à-dire, un Dieu abſolument Dieu, uniquement Dieu, éternellement Dieu : *Elevabitur Dominus ſolus in die illâ.* En ce jour-là, dit Iſaie, Dieu ſeul ſera grand & paroîtra grand : tout ce qui n'eſt pas Dieu ſera petit, ſera bas & rampant, ſera comme un atôme, comme un néant devant ce ſouverain Etre : *Tanquam nihilum ante te* ; c'eſt-à-dire, en ce jour-là toutes les grandeurs du monde ſeront abaiſſées, Dieu ſeul s'élévera. *Elevabitur Dominus ſolus* ; lui ſeul régnera. *Auteur anonyme imprimé à Bruxelles.*

Pſ. 46. 3.

Iſ. 2. 17.

Pſ. 38. 6.

Toute grandeur doit plier ſous la ſouveraine puiſſance de Dieu.

Princes du peuple, dépouillez vos fronts du diadême, jettez bas votre pourpre à côté de vos ſujets ; à ce jour terrible vous ſerez ſujets, comme eux : Héros fameux qui fites trembler la terre ; Sçavans célébres, qui fîtes de l'admiration de l'univers, ôtez-vous ces lauriers qui entourent vos têtes, ces marques d'honneur qui font le char-

: votre vanité ; au Jugement dernier vos
rs ſeront conſumés comme la paille, votre
e ne l'emportera pas ſur celle du Berger ;
us, dépoſitaires de l'autorité ſouveraine,
ès, Paſteurs du peuple, vos têtes ſont à
t bien reſpectables, mais tous vos titres
ôîtront au jour du Seigneur: *Aufer cidarim,* *Ezech.* 21.
ronam; déja ſont briſés, briſés pour toujours 26.
in dernier naufrage ces riches vaiſſeaux de
: qui fourniſſoient aux délices & aux faſtes des
s: *Dies Domini ſuper naves Tharſis.* Du haut *Iſ.* 2. 16.
trône le Seigneur Dieu jette ſur l'univers
ces regards impérieux qui font marcher la
devant ſa face, & qui fondent les monta-
omme la cire dans la fournaiſe ; de ſes yeux
ilans ſortent des fleuves de feu, des tor-
e flammes, l'incendie s'allume : tout eſt
né en un inſtant : tout eſt réduit en pou-
la terre n'eſt plus qu'un vaſte bucher ; &
cette incendie générale le monde ſert au
: de tombeau : *Ante faciem ejus ignis vorans.* *Joel.* 2. 3.
onde n'eſt donc plus. Je ſuppoſe pour un
: ſurvivre, à ce déſaſtre de la nature, je
roche de ces débris fumans ; & prenant
ignée de la cendre que j'apperçois, je me
ide à moi-même : Sont-ce là les reſtes des
:s des Rois, ou des houlettes des Paſteurs ?
e tait, ou plutôt la cendre elle-même ſem-
ranimer pour me dire avec Job : *Parvus* *Job.* 3. 19.
rnus tibi ſunt ſervus & liber à Domino ſuo.
it les puiſſants & les pauvres, les maîtres
:ſclaves, les Monarques & les ſujets, tout
onfondu : *Elevabitur Dominus, &c.* Dieu
: le grand. *Sermon manuſcrit anonyme & mo-*

is les Réflexions Théologiques & Morales il
:ſieurs choſes qui peuvent être amenées en

preuves, voyez pag. 184. *à l'indication*: Le Jugement dernier ſera un jour de gloire & de triomphe pour Jeſus-Chriſt.

Au Jugement dernier la grandeur du Juge paroîtra autant par la manifeſtation de ſa ſainteté que par la ſouveraineté de ſa puiſſance.

Oui, l'on peut dire que le Jugement dernier eſt le jour qu'a choiſi ſingulierement le Seigneur pour y manifeſter tout l'éclat de ſa ſainteté. En effet, en vain Dieu nous fait dire dans cent endroits de l'Ecriture qu'il eſt ſaint, que ſa Loi eſt ſainte, que ſes attributs ſont ſaints: accoutumés que nous ſommes à nous familiariſer avec le péché, ſur tout avec certains péchés, nous croyons inſenſiblement que Dieu les approuvera, ou du moins qu'il les regardera comme nous les regardons nous-mêmes, ſans horreur, ſans répugnance: c'eſt le reproche qu'il faiſoit autrefois à ſon peuple par des paroles plaines d'indignation & de colere; vous avez cru, méchant, que je ſerois ſemblable à vous, c'eſt-à-dire, vous avez cru que parce que vous ne manquez jamais de prétexres pour vous autoriſer de vos déſordres, que vous vous faites des uſages & des maximes établis dans le monde, autant de raiſons inſenſées pour vous ſouſtraire à mes Commandemens; j'aurai pour vous les mêmes égards, & que je regarderai vos crimes comme vous les aurez vous-même regardé: *Exiſtimaſti, inique, quod ero tui ſimilis.* Vous l'avez cru, & vous n'avez pas rougi de me confondre devant ces idoles du paganiſme, ſans yeux pour voir, ſans oreilles pour entendre: mais voici le temps que j'ai choiſi pour vous déſabuſer de votre erreur, & pour mettre ma gloire à couvert de vos inſultes. Comme il n'y a rien, diſent les Peres, dont Dieu ſoit plus jaloux que de ſa ſainteté, plus elle aura été outragée ſur la terre, & plus il aura ſoin d'en relever l'éclat au jour du Jugement. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Pſ. 49. 21.

Ce

Ce Juge puiſſant, dont la ſainteté eſt le partage, fera voir aux yeux de toutes les nations par une vive impreſſion de ſa préſence, que de tous les péchés qui auront été commis durant le cours des ſiécles, il n'en eſt pas un ſeul, quelque léger qu'il puiſſe être, qui n'ait trouvé en lui une ſouveraine oppoſition : il nous fera voir que juſqu'à une parole oiſeuſe, un ſimple déſir, un mouvement de l'ame ; autant de fois que ſa Loi aura été violée en quelque point que ce ſoit, ſont autant d'outrages qui auront été faits à ſa ſainteté, mais dont ſa ſainteté nous montrera ſi vivement toute l'horreur, que les plus juſtes en ſeront effrayés & pâliront de crainte. *Le même.*

La ſainteté du Juge manifeſtée, 1°. par l'oppoſition des péchés les plus legers.

Si, comme l'on ne peut en douter, Dieu trouvera dans les fautes mêmes les plus légeres de quoi ſe juſtifier aux dépens de ſes créatures criminelles, que ſera-ce à la vue des débordemens affreux qui couvrent aujourd'hui la face de l'univers ? Que ſera-ce lorſqu'ouvrant les yeux aux pécheurs que la paſſion avoit toujours fermés pendant ſa vie, Dieu oppoſera ſa ſainteté à la malice énorme du péché mortel ? Car à préſent nous concevons peu ce que c'eſt que le péché, ce monſtre dont Dieu a pris tant de fois des vengeances ſi terribles ; contre lequel il arme ſans ceſſe toute la nature, qu'il a pourſuivi juſqu'à mourir lui-même pour l'étouffer dans ſon ſang. Hélas ! ce monſtrueux péché eſt une bagatelle au jugement du pécheur : ce ſera ce même péché produit avec toutes ſes difformités qui nous fera prendre ce que c'eſt que le Dieu ſaint ; car c'eſt alors que déployant contre lui toute ſa haine il prendra l'univers à témoin de tout ce qu'il aura fait pour le détruire : c'eſt alors qu'entrant en fureur, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, en préſence de ſon ennemi : il fera ſouhaiter au pécheur la deſtruction

2°. Par l'oppoſition des péchés griefs.

de ſon être, parce qu'il comprendra dès-lors que Dieu ſera toujours l'ennemi implacable du péché, & par conſéquent l'ennemi irréconciliable du pécheur. *Le même.*

Sainteté du Juge encore mieux reconnue, & plus éclattante par l'oppoſition de nos vertus mêmes.

Qui peut comprendre quel ſera notre étonnement lorſque Dieu nous fera voir, mais avec une conviction pleine de pénétration & de lumiere, que ces hommes ſi ſaints pendant leur vie, qui auront ſçu porter ſi loin tout ce que la philoſophie chrétienne avoit de plus parfait & de plus héroïque : ces hommes qui nous auront paru à nous-mêmes plutôt des Anges que des hommes, n'auront été cependant que de foibles copies & des images très-imparfaites de la ſainteté de Dieu. Tel ſera dans ce grand jour l'éclat de la magnificence que Dieu ſe donnera au-deſſus de tout ce qui eſt plus éclatant, que les vertus les plus épurées ne paroîtront devant lui que comme ces aſtres brillans qui diſparoiſſent eux-mêmes aux premiers rayons du ſoleil : alors nous comprendrons que tout ce qu'il y a eu de Saints ſur la terre ne l'auront été que par participation à la ſainteté de Dieu : nous comprendrons que c'eſt de lui ſeul que ſont ſortis ces productions admirables qui ont paru ſi fort au deſſus de la nature corrompue ; tant de Martyrs qui ont verſé leur ſang pour la défenſe de la foi ; tant de Vierges Chrétiennes qui ont renoncé aux plaiſirs & aux proſpérités du monde ; tant de ſaints Pénitens qui ont crucifié leur chair pour Jeſus-Chriſt. Nous comprendrons cette parole de S. Paul ſi conſolante pour nous tous qui ſommes encore ſur la terre, mais alors ſi glorieuſe à la ſainteté de notre Dieu. Oui, c'étoit la volonté de Dieu que vous fuſſiez Saints, parce qu'il eſt Saint & qu'il ne peut ſe plaire qu'à former des Saints qui lui reſſemblent ; enſorte, diſent les Peres, que les

es & les pécheurs rendront également hom-
ge à ce grand attribut de la Divinité ; ceux-ci
fuyant, s'éloigneront par déſeſpoir de celui
ls auront méconnu, & dont ils ne pourront
porter l'éclat ; ceux-là en s'approchant s'é-
ront avec le Prophête dans le tranſport de
admiration : Seigneur, qui d'entre les forts
les Saints du premier ordre vous peut être
ıparé ? Qui des créatures peut reſſembler à
s, ô Dieu, qui êtes grand & magnifique dans
re ſainteté ? *Quis ſimilis tuî in fortibus, Domi-* *Exod.* 15.
Quis ſimilis tui, tu magnificus in Sanctitate. Le 11.
ne.

Ce qui nous ſurprend ſi fort ici-bas, & ce qui
ıs fait former des ſoupçons injurieux contre
ſainteté de Dieu, n'eſt-ce pas de voir les pé-
urs triompher & dans la gloire ? Je les ai vus,
ɔit David, dans le ſein de la paix jouir à leur
: des douceurs de l'abondance, exempts des
ux qu'eſſuient les autres hommes, n'avoir
utres peines que le choix des plaiſirs ; je les ai
; ſe livrer aux excès de la débauche & aux ſy-
nes monſtrueux de l'impiété ; leur eſprit ſé-
it par un cœur trop heureux pour être ſage,
moit des penſées d'incrédulité : on les a vus aſ-
à ces tables voluptueuſes ou régnoient la pro-
ion & le luxe, mettre inſolemment en queſtion
Dieu daignoit abaiſſer ſur nous la hauteur de
regards ; ſi cela étoit diſoient ces inſenſés,
Dieu dont on vante ſi fort la ſageſſe, laiſſeroit-
e pécheur ſur le thrône, combleroit-il de fa-
ırs des hommes qui ſe jouent de ſes Loix ? *Di-* *Pſ.* 72. 11.
runt ſi eſt Deus, & ſi eſt ſcientia in excelſo ? Ces
cours m'ont fait frémir d'horreur : ma foi en a
: ébranlée ; & dans le trouble qui m'a ſaiſi,
es pieds incertains ont eu peine à ſoutenir mon
rps chancelant : *Meî autem moti ſunt pedes,* *Ibid.* 13.

Au Jugement dernier la ſainteté de Dieu ſera vengée des ſoupçons que l'on aura formés contre elle ſur le ſort des pécheurs & des juſtes durant la vie.

pacem peccatorum videns. De ce déſordre apparent, qu'en concluoit David ? La néceſſité d'un Jugement général : Seigneur, continuoit-il, pour raſſurer ma raiſon effrayée, j'ai pénétré dans votre Sanctuaire : j'ai penſé à la derniere deſtinée de ces hommes ſi heureux, & ſi peu dignes de l'être : je les ai vus pâles, tremblans, conſternés aux pieds de votre Thrône accuſer leurs richeſſes de leur malheur, ſe plaindre de leur proſpérité, gémir de leur abondance : je les ai vus ſaiſis de frayeur & tranſportés de rage, faire l'aveu de leur monſtrueux aveuglement. *Autre Sermon manuſcrit anonyme.*

Dieu en produiſant au grand jour les vertus du juſte, fera éclater ſa ſainteté.

Conſolez-vous, Juſtes inconnus, Juſtes même mépriſés, haïs, perſécutés ; conſolez-vous : car ſi vous êtes morts à préſent aux yeux du monde, ſi votre vie, cette vie ſpirituelle & intérieure, cette vie pure & parfaite qui ne paroît qu'aux yeux de Dieu, & dont Jeſus-Chriſt eſt le principe & le modéle : ſi cette vie cachée eſt enſevelie, pour ainſi dire, dans le tombeau de votre humilité : elle ſera manifeſtée à la gloire de Jeſus-Chriſt ; & le monde entier, les pécheurs mêmes vous rendront la juſtice qu'ils vous refuſent aujourd'hui : le jour eſt venu où le Seigneur Dieu va diſſiper ces ténébres volontaires qui enſeveliſſoient tant d'aumônes, tant d'auſtérités tant de bonnes œuvres. Votre Juge auſſi magnifique en ſainteté qu'en puiſſance, va produire aux yeux de l'univers aſſemblé vos juſtices comme une lumiere qui perce enfin les ombres qui la retenoient dans la captivité : *Et educet quaſi lumen juſtitiam tuam, & judicium tuum tamquam meridiem. Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Pſ. 36. 6.

Fauſſe idée que l'on ſe forme ici-

Qu'entendons-nous le plus ordinairement, & quelle idée ſe forme-t-on de cette juſtice redoutable qui doit juger les juſtices, ſinon une idée

fauſſe, imparfaite, & preſque toujours ajuſtée à nos paſſions ? Dieu eſt bon, dit-on, il eſt patient, il attend le pécheur ; qu'avoit-il à faire de créer l'homme, s'il avoit deſſein de le perdre ? Voilà où ſe réduit preſque toute l'idée que le pécheur a de Dieu ; à force de ſe le repréſenter comme un Pere miſéricordieux, il oublie, ou il feint d'oublier qu'il eſt juſte : il ſe rappelle ſes promeſſes, & ſe cache ſes menaces : il n'attend que les faveurs qui ſont la récompenſe de Jacob, & il ne redoute point les rigueurs qui ſont la peine d'Eſaü. *Sermon manuſcrit.*

Bas de la juſtice de Dieu.

Le pécheur cité devant le Dieu juſte ſera forcé de convenir qu'il a pu ſervir Dieu : oh ! quelle douleur lui cauſera ce triſte & amer ſentiment ! J'ai pu ſervir Dieu : oui je l'ai pu : tant d'autres à mon âge, dans mon état, dans ma condition le ſervoient : j'ai pu ſervir Dieu, & je l'ai fait pendant quelques ſemaines & quelques mois ; ſemaines & mois qui ont été le temps le plus heureux de ma vie : j'ai pu ſervir Dieu ; famille, charge, affaire, faux prétextes, pourquoi vous ai-je écouté ? J'ai pu ſervir Dieu, & je ne l'ai pas voulu : je l'ai voulu, mais lâchement, ſans prendre les moyens efficaces pour y réuſſir : je l'ai voulu, mais foiblement : j'ai pu ſervir Dieu & je ne l'ai pas voulu : je le voudrai toujours, & je ne le pourrai jamais ; quelle accablante réflexion ! *Exercices de piété.*

Au Tribunal de la juſtice le pécheur ſera convaincu par ſa raiſon qu'il a pû ſervir Dieu.

J'ai pu ſervir Dieu, & je l'ai dû : oui la raiſon du pécheur l'obligera encore à faire ce déſolant aveu en préſence de ſon Juge : là il reconnoîtra toute l'étendue de ſes obligations, n'ayant plus rien par où il puiſſe les éluder, ni les faux raiſonnemens de la paſſion, ni les maximes dangéreuſes du monde, ni les exemples ſéduiſans des incrédules & des libertins : je le devois, oui,

Le pécheur convaincu qu'il a dû ſervir Dieu.

Seigneur, je devois vous ſervir : je le devois comme homme ; ma raiſon a toujours combattu ma paſſion, elle m'a toujours empêché de méconnoître un être ſuprême, maître & auteur de la nature, & mon Créateur : je devois vous ſervir comme Chrétien ; je ne pouvois donner d'autre preuve de ma Religion que je déshonorois par ma conduite : je le devois comme pécheur : il falloit appaiſer votre colere : je le devois par juſtice, vous appartenant par une infinité de titres ; je le devois par reconnoiſſance ; comblé de vos biens, il falloit les faire ſervir à votre gloire : je le devois par intérêt ; c'étoit mon unique bonheur, & pour le temps & pour l'éternité. *Les mêmes.*

Le pêcheur convaincu par ſa foi qu'il a pû & qu'il a dû ſervir Dieu.

J'aimois, ſe dira le pécheur, à me diſſimuler la vérité de mes obligations auſſi-bien que le pouvoir de les remplir : je me perſuadois qu'un Dieu ſi juſte n'impoſoit pas à ſes créatures des loix ſi difficiles, qu'un Dieu ſi grand ne s'offenſoit pas ſi facilement des déſordres des hommes, qu'un Dieu ſi bon les pardonnoit encore plus aiſément ; mais c'eſt cette grandeur, cette ſainteté, cette juſtice même, aujourd'hui parfaitement connue, qui ruine cette fatale illuſion. Or la foi que je profeſſois ne m'enſeignoit-elle pas tout ce que je vois ſi clairement à préſent ? Le monde, les uſages, les coutumes m'autoriſoient dans le mal : tout m'a paru facile pour me damner, & tout m'a ſemblé impraticable pour me ſauver : je connois, mais trop tard, mes égaremens, & je me trouve forcé d'avouer, Seigneur, que vos Jugemens ſont équitables, & que vous me condamnés avec juſtice. *Les mêmes.*

La juſtice que le Seigneur exer-

Au grand jour des vengeances le Seigneur en retirant ſa miſéricorde, dont le pécheur aura ſi indignement abuſé, ne montrera plus que ſa ju-

ſtice, qu'il n'aura pas voulu reconnoître; juſtice bien différente de celle des Rois de la terre que l'ignorance & leur propre foibleſſe jettent ſouvent dans l'impuiſſance de frapper ſur les criminels mêmes qui devroient être punis avec plus de ſévérité; infiniment éclairée, la juſtice de Dieu nous fera voir que rien n'aura échappé à ſes recherches depuis le fratricide de Caïn, les abominations de Jeſabel, la perfidie d'Abſalon, l'impiété d'Antiochus: cette juſtice ſera comme une vive lumiere répandue ſur tous les ſiécles, qui expoſera au grand jour tout ce que les précautions humaines auront déguiſé & pallié: elle produira ces actions, ſur leſquelles on aura voulu s'étourdir: ces prêts uſuraires qu'on aura colorés du nom ſpécieux de ſoulagement: ces commerces profanes qu'on aura voulu faire paſſer pour des bienſéances de l'âge: ces infractions continuelles de la Loi qu'on aura pris tant de ſoin de juſtifier, ou du moins de pallier: la juſtice de Dieu les dévoilera, les réprouvera, les condamnera; il ne ſervira de rien de faire valoir ſes titres & ſes dignités. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

cera au Jugement dernier eſt bien différente de celle des Rois de la terre.

Plus vous aurez péché dans l'élévation & dans l'éclat, plus le Jugement qui vous eſt réſervé ſera terrible: *Judicium duriſſimum his qui præſunt fiet.* Ecoutez, Grands de la terre, dit l'Ecriture, parlant aux maîtres du monde, vous tous qui tenez ici-bas la place du Dieu vivant, qui êtes établis ſur les peuples, ou pour les juger & les condamner, ou pour les gouverner: écoutez & inſtruiſez-vous: *Et nunc, Reges, erudimini; intelligite, qui judicatis terram.* Oui, c'eſt contre vous que doit s'élever toute la rigueur de la juſtice de Dieu: c'eſt à vous, Grands, enyvrés de votre grandeur: c'eſt à vous, riches, qui vivez & cou-

Plus l'on aura été élevé en dignité plus l'on aura à redouter cette ſouveraine juſtice. *Sap. 66. Pſ. 2. 10.*

lez vos jours dans le luxe, dans le faſte & dans la molleſſe, que Dieu fera ſentir qu'il y a un Jugement & une juſtice ſupérieure, qui n'aura égard ni aux dignités ni à la naiſſance : une Juſtice d'autant plus ixéxorable, que c'étoit à vous comme tenant la place de Dieu même, à le faire craindre & reſpecter des peuples : *Judicium duriſſimum his qui præſunt fiet.* Juſtice enfin qui vous écraſera & qui attirera ſur vos têtes les plus terribles anathêmes, parce que votre élévation vous aura rendus plus criminels. *Le même.*

Rien ne pourra raſſurer à la vue de cette redoutable juſtice du Dieu vengeur.

Quel effroi pour les pécheurs, lorſque Dieu fera paroître des nations toutes entieres ; ces peuples fiers qui auront donné la Loi au reſte du monde, les Héros, les Conquérans de la terre confondus, tremblans devant le Tribunal de Jeſus-Chriſt ! quelles impreſſions répandra-t-elle en nous, cette juſtice, lorſqu'ouvrant à nos yeux cette longue ſuite de ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis la création de l'Univers ! Elle nous fera voir que tout a été gravé en caractères ineffaçables pour être reproduit à ce grand jour pour notre juſtification, ou pour notre éternelle condamnation ; chacun s'étoit raſſuré ſur la multitude de ſes ſemblables : chacun s'étoit dit mille fois dans le cœur : Je ne fais que ce que les autres font : je vis comme les perſonnes de ma condition, de mon ſexe, de mon âge : que puis-je donc craindre que tous les autres n'aient à craindre comme moi ? Mais reſſource inutile au Tribunal de Dieu, dont le pouvoir eſt infini, & qui eſt également maître du grand comme du petit nombre ; comme autrefois Dieu parlant aux ennemis d'Iſraël, les défioit avec toutes leurs forces réunies d'éviter la défaite qu'il leur préparoit : *Congregamini, populi, & vincimini.* Ainſi dira le Seigneur au jour du Jugement : Ne croyez pas que

tous les hommes assemblés & ligués contre moi pour vous défendre, m'empêchent un moment de vous exterminer : jusqu'ici vous n'avez eu qu'une fausse idée de ma justice, parce que ma bonté a suspendu les châtimens que vous méritiez par vos péchés ; mais il est tems de vous convaincre que la multitude des coupables ne peut les garantir de mes coups : voyez présentement cette multitude innombrable de pécheurs de tous climats, de tous pays, punis, tourmentés, écrasés à proportion de leurs iniquités ; nul n'a donc pû s'arracher à ma justice : c'est donc moi qui suis le Seigneur, *Ego Dominus & non est alius*, & il n'en est point d'autre que moi dans l'Univers. *Le même.*

Tout le premier Point du P. La Rue, dans ses véritables Sermons, peut être amené en preuves de cette premiere Partie, l'on y trouvera de très-belles choses.

Preuves de la seconde Partie. Le pécheur durant la vie fait ses efforts pour se dérober à la vue de ses crimes.

Comme il n'y a rien de si triste aux pécheurs que la vue de leurs désordes & les malheureux reproches de la conscience, ils trouvent quelquefois le moyen de se fuir, au moins par intervale, & de se dérober aux réflexions de la Religion qui leur représentent un Dieu vengeur : ils ne cherchent qu'à se répandre au-dehors pour perdre le souvenir de leur derniere fin : à la vue de mille objets dissipans, tantôt c'est un spectacle qui les délasse, une débauche qui les abrutit, un jeu qui les attache ; tantôt c'est un faux ami qui les rassure, une espérance qui les amuse ; ainsi venant à s'oublier au lieu de se faire une étude de se connoître, il leur arrive souvent de ne sentir presque plus les plaies mortelles qu'ils se font à eux-mêmes par la longue suite de leurs iniquités, dit S. Bernard. *Sermon attribué à M. l'Abbé Couturier.*

Le pécheur au Jugement dernier verra tous ſes péchés, & c'eſt Dieu même qui les lui fera voir.

Ici-bas l'on ſe cache, l'on ſe déguiſe facilement, le vice prend ſouvent l'apparence de la vertu; mais au jour des vengeances tout ſera découvert, tout ſera manifeſté; le pécheur ne pourra point en impoſer à ſon Juge ſcrutateur des plus ſecretes penſées : *Diſcretor cogitationum.* A ce jour, à ce grand jour, il nous faudra tous comparoître devant l'éclatant tribunal de Jeſus-Chriſt : *Omnes nos manifeſtari oportet ante tribunal Chriſti.* Miniſtres du Dieu vivant, riches du monde, politiques du ſiécle, qui ſçavez vous parer d'un faux dehors de probité; ô! enfans des hommes, qui ne craignez rien tant que d'être approfondis dans l'abîme affreux de vos conſciences criminelles, il faudra comparoître : oui, il le faut; point d'excuſe, point de prétexte, point de ſubterfuge, point d'appel, il le faut : *Oportet.* Alors le Juge éclairera, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, les plus épaiſſes ténébres : *Illuminabit abſcondita tenebrarum*; il développera les plus ſecrets replis des cœurs : *Manifeſtabit conſilia cordium*; il lira & fera lire toutes les circonſtances d'une vie licentieuſe, tout le déréglement d'une paſſion illégitime, tous les détours d'une fourberie adroitement concertée, tout le détail d'une intrigue ſecrete : *Scrutabor in lucernis*; il fera connoître à cet impie ſa criminelle inſenſibilité pour ſon ſalut, qu'il a trahi & vendu pour quelques biens périſſables, dont il découvrira l'impoſture & l'enchantement : *Stutabor*; il convaincra ce jeune libertin d'avoir abuſé des graces qui lui avoient été données pour vaincre les tentations ſous leſquelles il a tant de fois honteuſement plié : *Scrutabor*; il fera ſentir à ce voluptueux, à cet avare, à cette femme mondaine, &c. *L'Auteur, Sermon du Jugement.*

Heb. 4. 12. *II. Cor.* 5. 10.

I. Cor. 4. 5. *Ibid.* *Soph.* 1. 12.

La con-

Non, non, ne vous flattez point, pécheurs,

quelque obſcurité que vous ayez tâché de répandre ſur vos péchés les plus honteux, Dieu deviendra lumiere pour vous les montrer comme des monſtres qui feront horreur à toute la nature : & quelle ſera votre confuſion & votre déſeſpoir, quand l'Univers entier lira, pour ainſi dire, ſur votre front, tous vos déſordres paſſés ? Jugez-en par l'état ou vous vous trouveriez, ſi tout-à-coup je vous déclarois qu'inſtruit par la bouche de Dieu même de toute votre vie, j'avois ordre de ſa part de manifeſter dans cette Chaire tous vos myſteres d'iniquité : ah ! mes Freres, ſi l'effet répondoit à la menace, ſi j'appellois par leur nom ce Magiſtrat mercenaire, cet Eccléſiaſtique ſimoniaque, cet hérétique déguiſé, cette femme infidéle, ce partiſan concuſſionnaire, ce dévot hypocrite ; ſi faiſant à chacun votre portrait au naturel, je vous diſois ce que vous êtes & ce que vous avez tant d'intérêt à cacher, tout inſpiré de Dieu que je me fuſſe annoncé, vous ne m'écouteriez plus qu'avec indignation. Et qu'eſt-ce que cette aſſemblée, quelque nombreuſe, quelque reſpectable qu'elle ſoit, en comparaiſon de cette nuée de témoins devant qui paroîtront à découvert tous les regards impurs, toutes les penſées criminelles, ces médiſances mordantes, ces aumônes orgueilleuſes, ces communions ſacriléges, ces contrats uſuraires, ces injuſtices palliées, toutes ces intrigues ſi ſourdement conduites, toutes ces voleries ſi ſpécieuſement enveloppées, cette ambition ſi pieuſement autoriſée : *Revelabo pudenda tua in facie tua.* Oui, dit encore le Seigneur, tout cela eſt mis en réſerve & comme ſcellé dans les tréſors de ma juſtice : *Signata in theſauris meis ;* & ce ſont ces tréſors que je produitai aux yeux de l'univers, les euſſiez-vous cachés ſous le voile

confuſion du pécheur quand il verra tous ſes crimes à découvert.

Nahum. 3. 5.

Deut. 32. 34.

de l'hypocriſie & de la plus épaiſſe humiliation.
Sermon attribuée à M. Couturier.

Combien il eſt juſte que tous les péchés ſoient un jour révélés.

Il eſt donc juſte qu'il y ait un jour de reconnoiſſance & de révélation, comme parle l'Ecriture : *In die agnitionis, in die revelationis*, où chacun ſoit repréſenté à lui-même dans ſon état naturel, où la vérité, qui eſt la forme & la régle des jugemens irréprochables, ſoit la ſeule qui préſide ; où toutes les fauſſes régles que nous avons appliquées à nos actions ſoient produites & redreſſées ſur la regle infaillible & immuable de la Loi divine ; & où cette lumiere que nous avons tant de fois étouffée, en nous juſtifiant à nos propres yeux, nous découvre tout entiers à nous-mêmes, afin que Dieu ſoit juſtifié, & que ſes jugemens ſoient hors d'atteinte : *Ut juſtificeris in ſermonibus, & vincas cùm judicaris ;* & que l'homme reconnoiſſe & la grandeur de ſes péchés, & la vanité des excuſes qu'il recherche pour l'affoiblir. *M. Fléchier.*

Sap. 5. 18.

Pſ. 50 6.

Au Jugement dernier, Jeſus-Chriſt en Juge éclairé, mettra au grand jour tous les crimes du pécheur.

C'eſt alors que je ſiégerai, dit Dieu par ſon Prophéte, pour examiner, pour juger toutes les Nations : *Ibi ſedebo ut judicem Gentes.* J'entrerai dans le détail de votre vie ; & mettant dans tout leur jour ces œuvres de ténébres, que vous prenez tant de ſoin de cacher, j'étallerai aux yeux des Nations aſſemblées, ſous ces voiles ſpécieux d'amitié, les traits les plus cruels d'un ennemi déclaré ; dans ce mariage qui paroît ſi bien aſſorti, toutes les horreurs d'un commerce adultere ; dans ces déciſions émanées d'un Tribunal de Juſtice, mille procédures auſſi déraiſonnables qu'iniques ; dans cette profeſſion éclatante de probité, mille démarches licencieuſes & criminelles. Un détail de cette nature vous couvriroit à préſent de honte & de confuſion : inſenſés que vous êtes, ſi vous dérobez maintenant aux hom-

Joel. 3. 12.

mes la vue de vos crimes, ſçachez que vous ne les déroberez jamais aux yeux perçans d'un Dieu à qui rien ne peut échapper. *Un peu changé du P. Duſay dans ſon Avent.*

Ce ne ſera pas ſeulement aux yeux du ſouverain Juge que ſe développera le myſtere affreux des iniquités du pécheur : quel ſujet de confuſion, cependant ! Ce ne ſera plus grandeur d'ame dans la vengeance, ſage prévoyance dans l'avarice ; zéle néceſſaire dans la médiſance ; foibleſſe, ſurpriſe, galanterie dans l'impudicité : *Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis ejus.* Le coup de votre indignation, ô Dieu de juſtice, amenant le pécheur à la juſte idée qu'il doit avoir du péché, il ne le regardera plus que comme un malheureux enfant de ténébres, que comme une triſte production de l'enfer ; il ſe regardera lui-même en frémiſſant contre lui comme le premier auteur de cette triſte production ; alors ſe ſçaura-t-il gré, ce pécheur, de tout ce qu'il a donné à l'ambition, à l'avarice, à la ſenſualité ? Il en connoîtra la malice & l'illuſion, & il ne lui reſtera que l'accablant mais inutile repentir de s'y être livré. *Le même.*

Le pécheur verra toute la laideur du péché.

Thren 3. 1.

Dans ce jour de connoiſſance & de révélation, combien verra-t-on de ces ſortes de crimes qu'une ignorance affectée & volontaire aura dérobés aux yeux du pécheur, je dis plus, aux yeux mêmes des ſages d'Iſraël ? Combien de perſécutions par l'abus de l'autorité ? Combien de jugemens rendus pour rendre l'héritage de la veuve & de l'orphelin, la proie d'un redoutable uſurpateur ? Combien d'années d'amuſemens qu'auront à peine interrompues quelques bienſéances de religion ? Combien d'entretiens où l'on aura cherché à s'égayer aux dépens du prochain ? Combien de devoirs d'état négligés, mépriſés ? Com-

Ce que le pécheur tâchoit de ſe cacher à lui-même durant la vie, ſe produira clairement à ſes yeux au Jugement dernier.

bien de pernicieux exemples qui auront bleſſé la conſcience des foibles ? Combien de mauvais uſages des biens du Sanctuaire, dont on n'étoit que les diſpenſateurs & les œconomes ? C'eſt pour confondre ces ſortes de pécheurs & pour leur montrer ce qu'ils auront ignoré, que Dieu deſcendra, dit un Prophéte, & qu'il entrera en jugement avec les Anciens & les Princes du peuple : *Stat ad judicandum Dominus, ad judicium veniet cum Senibus populi ſui & Principibus ejus.* Imaginez, ſi vous le pouvez, quelque choſe de plus formidable. *Sermon attribué à M. l'Abbé Couturier.*

Iſ. 3. 13. 14.

Il ſera impoſſible au pécheur de donner au vice les apparences de la vertu.

Le temps d'en impoſer aux hommes ſera paſſé, le pécheur paroîtra ce qu'il eſt ; c'eſt-à-dire, pécheur, Jeſus-Chriſt comme ſageſſe, lumiere, vérité, ſéparera les réalités des apparences, il montrera le fonds de nos actions ſans s'arrêter à la ſurface. Alors il n'y aura rien que de vrai ; ces vices dont les flatteurs faiſoient des vertus, dépouillés d'une enveloppe de réputation & de louanges, réprendront leur forme, redeviendront vices ; ces richeſſes acquiſes ſi finement, l'induſtrie à part, ne ſeront plus qu'un amas de larcins & d'injuſtices ; ces amitiés qu'on croyoit ſi pures, quand on leur ôtera cette apparence d'honnêteté qui les couvre, paroîtront telles qu'elles ſont un vil commerce d'intérêt ou d'impureté ; ces aumônes, quand on effacera cette couleur de charité qu'on leur donnoit, ne ſeront plus que de vaines oſtentations ou des compaſſions naturelles ; cette humilité qu'on admiroit, quand on aura levé le maſque qui la couvroit, ne ſera peut-être qu'une vanité déguiſée ; ces confeſſions & ces communions dénuées des formes extérieures de la pénitence & de la piété, paroîtront alors ce qu'elles étoient autrefois, des cou-

es ſans réflexions & des bienſéances ſacrilé-
En un mot, quelque obſcurité que les pé-
rs ſe ſoient efforcé de porter ſur leurs diffé-
es actions, Dieu deviendra lumiere pour les
irer : où en ſeront alors les pecheurs hypo-
s ? *Pris en partie de M. Fléchier.*

appréhendois pour toutes mes actions, diſoit
aint homme Job, même pour celles que je
ois les meilleures, parce que je ſçavois, ô
Dieu, que vous ne faites grace à perſonne :
ebar omnia opera mea ſciens quòd non parceres
nquenti. Si les plus ſaints, à ſon exemple, ont
int pour leurs vertus, que feront donc tant de
x juſtes en préſence d'un Juge qui jugera les
ices mêmes ? Il eſt vrai qu'on fait paroître
lquefois dans le monde du déſintéreſſement
dehors, mais n'eſt-ce pas par un rafinement
varice ? On tremble dans les converſations à
moindre parole qui peut bleſſer la pureté,
s n'eſt-ce pas l'honneur de paſſer pour chaſte
détermine à l'être en effet ? On a horreur des
lences & des trahiſons, mais ne fait-on pas
ce à ce péché de tempérament ? On ne peut
ffrir les larcins, mais ne ſe pardonne-t-on pas
ne point acquitter ſes dettes ? On répand quel-
es aumônes dans le ſein des pauvres, &c. Voi-
ce qu'on verra clairement, évidemment, dans
r ſon jour au Jugement dernier ; & ſi vous
tes trouvez que des hypocrites, il faudra quit-
; le maſque dont vous vous ſerez ſervis. Si vous
ez paſſé pour femme vertueuſe, tandis que
us entreteniez un commerce ſuſpect, vous ſerez
nnue pour ce que vous êtes : ſi vous n'avez pas
un front d'airain dans la magiſtrature, pour
ſiſter au torrent de l'iniquité, vous ſerez rendu
ſponſable du débordement & de la licence : ſi
prétexte de zéle pour la Religion de Jeſus-

Rien ne diminuera la honte du pécheur : ſes vertus lui paroîtront fauſſes, & c'eſt ce qui redoublera ſa confuſion. *Job. 9. 28.*

Chriſt ou pour l'Egliſe, a ſervi d'enveloppe à vos animoſités & à vos vengeances, vous verrez, pécheurs, vos fauſſes vertus comme un juſte ſujet de votre condamnation ; plus de flatterie qui les colore, plus d'impunité qui les aſſure, plus d'autorité qui les ſoutienne ; & cette idée humiliante qu'il vous faudra ſoutenir, produira en vous, non pas une humilité de pénitence, mais une humiliation de déſeſpoir. C'eſt donc alors que vous éprouverez ce que dit ſaint Auguſtin : Malheur même à la vie la plus innocente en apparence, ſi Dieu l'examine ſans miſéricorde. *M. Couturier.*

Comme les ténébres ſeront diſſipées, le pécheur ſera éclairé ſur la fauſſeté de ſes vertus.

Pſ. 74. 2.

Pſ. 49. 21.

Quand le temps que j'ai marqué ſera venu, dit le Seigneur par ſon Prophête, je vous mettrai devant les yeux le bien même que vous aurez paru faire : *Cùm accepero tempus ego juſtitias judicabo.* Comme s'il diſoit, je vous ferai voir la lâcheté que vous avez eu à l'entreprendre, votre molleſſe pour l'exécuter, votre légereté pour l'abandonner, la nonchalance, la tiédeur qui l'ont accompagnées, & toutes les mauvaiſes intentions qui l'ont gâté : *Arguam te & ſtatuam contra faciem tuam.* Pécheur hypocrite : ſépulchre blanchi, quelle ſera votre confuſion, quand Dieu développera à vos yeux les intérêts ſecrets de cette dévotion prétendue ? Quand le Seigneur ſéparant, pour ainſi dire, l'ivraie d'avec le bon grain, viendra à diſcuter vos meilleures actions ; quand il vous montrera tant de naturel & d'humeur dans votre piété, tant d'intérêt & de jalouſie dans votre zéle, tant de petiteſſe d'eſprit & de cœur dans votre humilité, tant d'avarice dans votre tempérance, tant d'affectation dans votre modeſtie ; que penſerez-vous de cette retraite faſtueuſe qui vous a fait tant d'honneur ? De cet éloignement du monde commandé par le dépit

& le chagrin ? Que deviendront devant ce Juge éclairé, ces vertus pharisiennes qui ont fait tant de bruit dans le monde ? Ces vertus d'illusion, ces vertus de politique, ces vertus même de religion, mais qui n'en ont eu que le dehors & l'écorce ? Ces aumônes pratiquées par ostentation, ces injures pardonnées par fierté ou par foiblesse, ces Sacremens fréquentés par hypocrisie ? ne couvriront-ils pas le pécheur éclairé sur lui-même d'une étrange confusion ? *Extrait d'un Livre de piété.*

La dissimulation n'aura point lieu au Jugement dernier.

On trouve devant les hommes de quoi pallier ses péchés, de quoi les excuser ; souvent on les déguise si bien, qu'on les fait passer pour vertus : ainsi criminel devant Dieu, on est innocent devant les hommes dont on a sçu ménager l'estime. Fausses apparences ! dehors trompeurs ! adroites dissimulations ! artificieuses hypocrisies ! vous pouvez bien nous en imposer à la faveur de l'obscurité dans laquelle nous vivons ici-bas, mais au grand jour de la révélation, vous ne nous en imposerez plus. La même foi qui nous apprend que nous devons tous comparoître au tribunal du souverain Juge, pour y recevoir ou la récompense, ou le châtiment de nos œuvres, nous apprend que ces mêmes œuvres y seront mises en évidence, afin que chacun y soit connu tel qu'il est dans le fonds de son cœur, & que le masque de la vertu ne puisse plus servir au vice pour lui attirer d'injustes honneurs. Suspendez, hommes, vos jugemens, pendant que vous ne sçauriez juger que sur des apparences mal sûres, pendant que vous êtes en danger de faire injure à la vertu, en la confondant avec le vice ; pendant que quelque pénétration que vous ayez pour découvrir ce qu'on affecte de vous cacher, on vous en cache encore plus que vous n'en pouvez découvrir. Le temps viendra, auquel sans témérité & sans dan-

ger de vous méprendre, vous pénétrerez juſqu'au fonds des cœurs, non-ſeulement les actions que vous tâchez inutilement de découvrir, mais les penſées & les conſeils qui vous ſeront manifeſtés par celui pour qui rien n'eſt couvert. *Le Pere d'Orleans, Sermon du Jugement.*

Reproches que Dieu fera aux hypocrites au jour de ſes vengeances.

C'eſt au Jugement dernier où tout l'Univers ſera aſſemblé, où le témoin & le Juge ſera celui-là même qui aura été joué, que l'hypocrite eſt réſervé pour recevoir la confuſion dûe à ſa noire duplicité. Ah ! quels regards lance ſur lui ce Dieu qu'il fait ſervir à ſes iniquités, & de quel ton il le lui reproche ! *Servire me feciſti peccatis tuis.* Tu m'as donc pris, méchant, pour le complice de ton impiété, pour l'approbateur de ta malice, pour quelque choſe de ſemblable à toi, quand tu as multiplié tes crimes à la faveur de ma bonté, quand tu m'as fait prêter mon nom à tes indignes paſſions, & que tu as couvert de ma ſainteté tes honteux déréglemens ? *Exiſtimaſti, inique, quod ero tui ſimilis.* Je te gardois, pour ce jour, les reproches que tu mérites, avec la confuſion qui t'eſt dûe : *Arguam te ;* te voilà toi-même devant tes yeux : vois en toi le plus indigne des pécheurs & le plus méchant des hommes, *& ſtatuam contra faciem tuam.* Entendez & mettez-vous ceci dans l'eſprit, vous qui ôtez ainſi Dieu & ſon Jugement de devant vos yeux, pour pécher & vivre dans le crime : *Intelligite hæc, qui obliviſcimini Deum. L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Iſ. 43. 24.

Pſ. 49. 21.

Ibid. 22.

La confuſion que recevra le pécheur de ſe voir connu de tout l'Univers.

Arrêtons-nous un moment ; & entrant dans notre cœur, demandons-lui comment il pourra ſoutenir les yeux de tant de peuples ouverts ſur ſa conduite. Un homme jaloux de ſa réputation craint la plus légere flétriſſure : il lui ſemble qu'un ſoupçon, pour peu fondé qu'il parût, ternit roit la gloire de ſon nom ; eſt-ce donc qu'après

notre mort nous ſerons inſenſibles à notre réputation ? Je dis à cette réputation qui ſeule peut nous faire grands devant des hommes qui débarraſſés de leurs faux préjugés, n'enviſageront plus les choſes que par les principes de la droite raiſon & de l'équité : le péché ſera notre honte, & en connoiſſant toute ſon énormité, nous en ſerons confondus ; non point, dit un Prophéte, d'une confuſion légere, d'une confuſion ou qui s'eſſuie dans le ſecret, ou qui s'efface avec le temps : *Confundantur vehementer.* Ils n'ont pas voulu connoître ce qu'ils devoient & ce qu'ils pouvoient connoître, & ils en recevront une confuſion publique, une confuſion éternelle, une grande confuſion : grande par rapport à ce qui en ſera le ſujet ; ce ne ſera pas un ſeul péché qu'on aura à vous reprocher, mais une multitude de péchés, la ſource de mille autres péchés : grande confuſion par rapport aux circonſtances de votre péché, un Chrétien que Dieu a recherché d'une maniere ſpéciale, & qui n'a répondu à la tendreſſe d'un Dieu que par une ingratitude affectée, quel déréglement ! Un homme admis au ſacré miniſtere, & qui n'a retenu de la ſainteté de ſon miniſtere, qu'un caractére qu'il ne pouvoit pas effacer, qu'elle abomination ! Grande par rapport aux témoins de votre péché, les Saints & les Anges qui triompheront au milieu de votre malheur : ce ſont donc-là ces viles eſclaves qui n'ont pas cru qu'un Dieu pût leur ſuffire ; ces aveugles entêtés qui s'imaginoient pouvoir ſe frayer une route nouvelle ? Qu'ils périſſent donc, ces hommes qui n'ont eu du Chriſtianiſme que le nom : il eſt juſte, Seigneur, que quiconque n'a point voulu être à vous, n'ait point de part avec vous. *Le P. Dufay.*

Jerem. 20. 11.

Quelle confuſion n'éprouvera point le pécheur de la part des complices de ſes crimes, lorſque

Les pécheurs ſouf-

friront avec impatience les reproches de leurs complices.

le ſouverain Juge levant le ſceau de ſes iniquités; les expoſera à la vûe & au jugement de toutes les Nations ? Et quoi ! dira ce laïc à cet homme d'Egliſe, vous étiez chargé du patrimoine des pauvres, & vous les avez laiſſé périr par la faim ; vous aviez de l'eſprit & des talens naturels, & vous avez paſſé votre vie dans une molle oiſiveté ; vous étiez deſtiné par état à répandre par-tout la bonne odeur de Jeſus-Chriſt, & cependant vous n'avez été qu'un diſſipé comme nous, qu'un joueur de profeſſion, qu'un efféminé comme nous ! *Noſtri ſimilis effectus es.* Quelle conſternation pour de tels Eccleſiaſtiques à de ſi juſtes reproches ! Et quoi ! dira ce pauvre à ce mauvais riche, vos greniers regorgeoient de grains, votre table plioit ſous le poids des différens mets qu'on y ſervoit, & vous nous refuſiez les miettes qui en tomboient, &c. Et quoi ! dira cet Infidéle à ce Chrétien de nom, vous étiez né dans le ſein d'une Religion qui vous montroit la vertu avec les récompenſes, & cependant vous avez eu moins de zéle & de reſpect pour elle, que nous n'en avons eu pour la nôtre ; vous avez montré moins de probité dans votre conduite, moins de bonne foi dans le commerce, &c. Quel dépit ! quelle honte ne doit pas cauſer un jour à de tels Chrétiens une comparaiſon ſi humiliante ! *Sermon attribué à M. Couturier.*

Iſ. 14. 10.

La gloire des juſtes augmentera la confuſion & le déſeſpoir des pécheurs.

Mais quels effets produira ſur l'eſprit & ſur le cœur des pécheurs, la vûe des juſtes qu'ils auront mépriſés ſur la terre ? Ah ! cet homme dont la bonne foi eſt traitée maintenant d'intriguante & d'intéreſſée, ſera enfin connu tel qu'il aura été, & recevra de Dieu même toute la louange qui lui eſt dûe : cette ſimplicité de l'humble que le monde a traité de foibleſſe d'eſprit & de petiteſſe de génie, paroîtra enfin revêtue de toute ſa force & de toute ſa grandeur, & recevra de Dieu même

la récompenſe qui lui eſt dûe : ces foibles opprimés, trouveront enfin auprès de Dieu la protection & l'appui qui leur aura été réfuſé à tous les Tribunaux de la terre : *Stabunt juſti in magnâ conſtantiâ adversùs eos qui ſe anguſtiaverunt.* Si les juſtes ſont fermes & inébranlables à cette heure, où en ſeront les pécheurs ? Quel ſera leur trouble ? Quelle ſera leur conſternation ? *Le même* ? *Sap. 5. 1.*

Jugez quelle ſera alors la déſolante conſternation du pécheur, à quelles ameres réflexions ne ſera-t-il pas en proie ? On l'entendra prononcer ces lamentables paroles : C'eſt donc moi, c'eſt donc moi, qui me ſuis ſi groſſiérement trompé, qui me repoſois à l'ombre d'une fauſſe ſécurité ? *Ergò erravimus à viâ veritatis.* A quoi me ſuis-je attaché, imprudent que j'étois ? A des biens & à des richeſſes qui ont paſſé comme une ombre : je le vois bien, je ne l'éprouve que trop, je me ſuis trompé : *Ergò, &c.* Fades plaiſirs ! honneurs frivoles ! intérêts ſordides ! criminelles voluptés ! ah ! que vous me coûtez cher, puiſque vous me coûtez un Dieu : *Ergò, &c.* Que me reſte-t-il donc, monde perfide, de tes douceurs ſi vantées, ſinon le regret amer de les avoir goûtées, & le dépit affreux de n'en avoir pas plûtôt reconnu la fauſſeté ? *Ergò, &c. L'Auteur, Sermon du Jugement.* *Les pécheurs confeſſeront qu'ils ſe ſont trompés.* *Ibid.*

Dans tout le Traité de l'Enfer & principalement dans le ſecond Diſcours, pag. 413 & ſuivantes du ſecond Volume, l'on trouvera je ne ſçais combien de matériaux qui peuvent être amenés en preuve de cette ſeconde Partie.

Quelle ſera la fin d'une confuſion ſi déſolante ? Ceux-ci iront au ſupplice éternel : *Ibunt hi in ſupplicium.* Les entendez-vous ces expreſſions terribles, pécheurs obſtinés, pécheurs endurcis, pé- *Ce qui mettra le comble au déſeſpoir du pécheur,*

c'eſt la ſentence formidable du ſouverain Juge.

cheurs, qui ſerez toujours pécheurs ? Car c'eſt-là qu'aboutira cette funeſte cataſtrophe : Jeſus-Chriſt prononcera l'arrêt formidable de ſéparation & de malédiction éternelle : Retirez-vous de moi ; *Diſcedite à me.* De moi qui ſuis votre Dieu, qui voulois être votre Sauveur : de moi, qui ſuis tout bien, la ſource de tout plaiſir : de moi, qui ſerai la récompenſe infiniment grande de mes juſtes, *à me.* Eloignez-vous : *Diſcedite*, non pas pour me perdre de vûe & m'effacer de votre ſouvenir ; non pas pour échapper de ma main, mais pour me retrouver toujours préſent avec la penſée de ce que vous auriez perdu en me perdant ; pour me retrouver avec toute ma juſtice & toute ma colere dans le lieu d'horreur & de miſere où je vous envoie : *Diſcedite.* Maudits, *maledicti*, *maudits* ! vous que j'avois aimés avec tant de tendreſſe, que j'avois comblés de mes faveurs, que j'avois rachetés pour la vie éternelle, que j'avois appellés à l'héritage des Saints & au partage avec moi de mon Royaume, *maledicti :* dans le feu éternel : *In ignem æternum :* dans le feu que vos paſſions & vos crimes ont allumé, que ma juſtice & ma colere auront ſoin de nourrir : *in ignem.* Dans le feu : homme voluptueux ! femme ſenſuelle ! *in ignem.* Dans les flammes dévorantes : mondains accoutumés à toutes les délices de la vie : *in ignem.* Dans le feu, brûlant le corps & l'ame, brûlant ſans conſumer, ſervant de ſel loin de détruire : *In ignem.* Dans le feu éternel ? *æternum.* Eternellement, toujours, jamais, ſans retour, ſans eſpérance, ſans intervalle, ſans diminution, ſans aucune eſpece ni de conſolation, ni de ſoulagement : *In ignem æternum.* Dans le feu éternel qui a été préparé au Démon & à ſes Anges. Quelle compagnie ! Quels bourreaux ! Quels miniſtres de la vengeance divine ! Et en même-temps les méchans ſeront pré-

Matth. 25. 46.

Matth. 25. 45.

és dans l'Enfer, & l'abîme ſera ſcellé ſur
Ainſi finira ce jour de colère, le dernier des
, après lequel il n'y aura plus de jours, plus
mps, plus de ſiécles, mais l'éternité. *L'Au-*
des Diſcours choiſis.

n peut prendre pour la concluſion d'un Diſcours
ſujet, la Paraphraſe de Domine, non ſecun-
&c. *qui ſe trouve à la fin du ſecond Diſcours*
eûne.

h Seigneur, ſi je ne cherche maintenant à
r votre juſtice, qu'aurai-je à vous répon-
que tout reſplendiſſant de gloire, & de
vous me citerez à votre redoutable tri-
l : *Quid ſum miſer tunc dicturus?* Quels Patrons
ai-je auprès de vous, qui ſauvez gratuite-
: s élus, puiſqu'en couronnant leurs méri-
s couronnez vos propres dons? O vous!
encore pour moi une ſource de bonté,
oi part alors de la même couronne, &
moi : *Salva me, fons pietatis.* Faites-moi
r les ſalutaires effets de votre miſéricorde,
ne je paroiſſe pour vous rendre compte
s mes œuvres : *Donum fac remiſſionis ante*
tionis. Souvenez-vous, divin Jeſus, de
que mon ame vous a coûté : *Recordare,*
ie. Souvenez-vous que c'eſt pour elle que
tes deſcendu de la ſplendeur de votre gloi-
ns l'obſcurité d'une étable ; pour elle que
avez pris la forme de ſerviteur ; pour elle que
avez ſouffert le cruel & honteux ſupplice de
oix : *Redemiſti crucem paſſus.* O amour! ô ſouf-
ces, ô Sang de mon adorable Sauveur, ne
devenez pas inutiles : *Tantus labor non ſit*
s. Ne me perdez pas à ce jour terrible : *Ne*
rdas illâ die. Dieu des miſéricordes, vous ne

Priere de l'Egliſe, qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Proſe des Morts.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

mépriſerez jamais un cœur contrit & humilié ; pardonnez-donc, Seigneur, à un cœur briſé de
Ibid. la plus vive douleur : *Oro ſupplex & acclinis cor contritum quaſi cinis, ſupplicanti parce, Deus.* Diſpoſez-moi, par votre grace, à paroître avec confiance devant vous, conduiſez-moi vous-même
Ibid. au terme & à ma fin : *Gere curam mei finis.* Je le
Ibid. reconnois, je l'avoue, je ſuis coupable : *Ingemiſco tanquam reus.* O vous ! qui avez accordé à Magdelaine une ſi entiere & ſi ſolemnelle abſolution
Ibid. de tous ſes péchés : *Qui Mariam abſolviſti.* Vous qui n'avez pas dédaigné la publique & ſincere
Ibid. contrition d'un fameux voleur : *Qui latronem exaudiſti.* N'êtes vous pas également mon Sauveur ? N'eſt-ce pas pour moi comme pour eux que
Ibid. vous avez répandu votre ſang ? *Mihi quoque ſpem dediſti.* Je ſçais, Seigneur, que je ne mérite pas d'être écouté : mes prieres trop foibles & trop
Ibid. froides ne pourroient pas toucher votre cœur : *Preces meæ non ſunt dignæ.* Mais ce que je ne puis, que
Ibid. l'efficacité de votre ſang me le mérite : *Sed tu bonus fac benignè.* Et loin de vous trouver à ce jour terrible comme un Juge ſévere pour me condamner, que je vous y voie comme un Juge plein de
Ibid. bonté pour me pardonner : *Voca me cum benedictis.*

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS sur le Jugement dernier.

JE viens aujourd'hui vous prêcher ce Jugement terrible que Pierre annonçoit à Iſraël encore tout dégoûtant du ſang de ſon maître, & Paul à l'Aréopage devant ſes tribunaux & ſes faux Dieux; ce Jugement dont les Apôtres faiſoient l'objet le plus ordinaire de leurs diſcours, ſelon la remarque de ſaint Jean Chryſoſtôme, & dont l'Eſprit ſaint s'eſt, pour ainſi dire, fait un devoir de venir en perſonne inſtruire l'Univers, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt: *Cùm venerit ille arguet mundum de judicio.* Ce Jugement formidable dont la ſeule penſée fit trembler les Davids au milieu de leur Cour, les Auguſtins voluptueux dans le ſein des délices, les Jérômes pénitens parmi les ours, les Arſenes dans le creux de leurs rochers & dans leurs antres, & Felix lui-même, l'inceſtueux Felix, ſur le tribunal de l'infidélité & de l'injuſtice. Seigneur, je n'ai ni le zéle ni l'éloquence de S. Paul pour traiter avec la même force ces vérités effrayantes, mais j'ai cet avantage ſur cet Apôtre de parler à des hommes déja convaincus de vos jugemens, & d'avoir ici d'autres auditeurs que les Felix; cependant vous l'avouerai-je, Chrétiens? une ſecrete réflexion m'allarme. Que dis-je? Eh! ne me fais-je point illuſion? Plus fidéles que Felix dans la ſpéculation, ſommes-nous moins dociles dans la pratique? C'en eſt aſſez, Paul, ne me parlez pas davantage de ce Jugement effroyable, cette penſée déſolante troubleroit mes

Diviſion générale.

Joan. 16. 8.

plaiſirs. Ainſi parloit Felix, & n'eſt-ce pas ainſi qu'on parle aujourd'hui dans ce monde ? A quoi bon ces triſtes diſcours ? A quoi ſervent ces vérités redoutables ? qu'à inquiéter les juſtes, allarmer les foibles & déſeſpérer les pécheurs. Toujours parler du Jugement, n'a-t-on point d'autre choſe à nous dire ? Quoi ! pour ménager votre délicateſſe, faudra-t-il donc nous faire trahir notre devoir ? Non, non, nous parlerons, & au riſques de vous déplaire, nous tâcherons de vous intimider. Pour entrer en matiere, voici le plan que je me propoſe : nous verrons en premier lieu, quel ſera à ce grand jour la ſévérité du Juge : nous examinerons en ſecond lieu, quel ſera le déſeſpoir des coupables.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Pour vous donner en peu de mots une juſte idée de la ſévérité du Juge qui doit venir à la fin des ſiécles, dans tout l'éclat de ſa majeſté pour juger tout l'Univers, il ſuffit de vous dire que les pécheurs trouveront dans la perſonne de Jeſus-Chriſt 1°. un Juge incorruptible qui les reprendra ſans ménagement. 2°. Un Juge terrible qui les jugera ſans miſéricorde. 3°. Un Juge inflexible qui les condamnera ſans retour.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Ce qui rendra le Jugement dernier ſi formidable au pécheur, c'eſt 1°. qu'il y ſera examiné à la rigueur. 2°. Qu'il y ſera démaſqué. 3°. Qu'il y ſera condamné : examen dont il reconnoîtra la juſtice, manifeſtation dont il ſupportera l'infamie, condamnation dont il confeſſera l'équité.

Preuves de la premiere Partie.

Quoique la grace ait différens moyens pour ramener les pécheurs, il ſemble néanmoins que le plus efficace eſt celui de la crainte ; l'homme eſt trop ingrat pour ſe tourner vers le Seigneur par la ſeule vûe des bienfaits qu'il en reçoit ; trop charnel pour ne ſe conduire que par la ſeule eſpérance des biens inviſibles ; trop eſclave des

La crainte eſt, en quelque ſorte, de

ſens pour s'en détacher par le ſeul amour de la juſtice : mais rarement, dit ſaint Auguſtin, eſt-il aſſez inſenſible pour n'être pas touché par l'idée des maux dont il eſt menacé, s'il vient à tomber entre les mains de celui qui, ſelon l'Ecriture, enyvre ſes fléches de ſang. Auſſi eſt-ce du côté de cette ſenſibilité que Jeſus-Chriſt nous intéreſſe, lorſqu'il nous avertit de craindre celui qui après avoir ôté la vie du corps, a le pouvoir de précipiter dans l'Enfer. Malheur donc à ces hommes qui n'aimant pas à ſonger à ce qui les inquiete, éloignent de leur eſprit l'effrayante idée d'un Dieu vengeur : qu'ils ſçachent qu'il n'y aura que les ames craintives qui auront ſujet d'eſpérer dans le dernier jour : *Timenti Dominum benè erit in extremis. Sermon manuſcrit.*

tous les moyens, celui qui opere davantage ſur le pécheur pour ſa converſion.

Eccli. 1. 13.

Il faut avouer, puiſque l'Ecriture nous l'enſeigne, qu'il eſt néceſſaire de craindre ; mais il faut convenir auſſi, que de toutes les vérités de la Religion, il n'en eſt pas qui ſoit plus propre à nous tenir dans la crainte, que celle du Jugement dernier ; hélas ! à ce ſeul nom Felix tremble, les Gentils ſe convertiſſent : ſerions-nous donc plus inſenſibles que les Payens & les Idolâtres que la ſeule expoſition de ce dernier avénement a convertis juſqu'à les rendre les Confeſſeurs, les Martyrs même du Chriſtianiſme ? *Le même un peu changé.*

Combien le ſouvenir du Jugement dernier eſt propre à nous faire craindre.

Déja il me ſemble voir ce déſordre affreux où ſe trouve toute la nature à l'approche de ſon Juge : aſtres qui tombent du Ciel, ténébres épaiſſes qui couvrent toute la terre, feux dévorans qui en conſument tous les habitans : quels funeſtes préſages ! ou, pour parler avec l'Evangile, quelle triſte douleur ! Déja il me ſemble voir ces eſprits céleſtes qui pour rétablir l'ancienne demeure de nos ames, ramaſſent nos cen-

L'appareil du Jugement dernier ſera redoutable par lui-même.

dres diſperſées & réuniſſent à la même maſſe tout ce que le fer, le feu ou la corruption lui a enlevé ; il me ſemble ſurtout entendre avec ſaint Jérôme cette trompette fatale qui, retentiſſant juſqu'aux extrémités de la terre, ordonne aux morts de ſe lever, de ſe rendre dans le lieu de l'aſſemblée pour y paroître les uns & les autres tous tels qu'ils ont été. *Le P. Dufay.*

Pourquoi il eſt néceſſaire que tous les hommes comparoiſſent au Jugement dernier.

Il faut, dit l'Apôtre, que nous comparoiſſions tous au tribunal de Jeſus-Chriſt, afin que chacun reçoive ce qui eſt dû aux bonnes ou mauvaiſes actions qu'il aura faites ; il le faut pour détruire l'erreur de ces indignes ſoupçons, que Dieu ne fait aucune juſtice, qu'il ſouffre le murmure & le blaſphême, qu'il n'a que de l'indifférence pour tous les gens de bien, tandis qu'il ſupporte les méchans avec une patience incroyable ; il le faut, afin qu'il produiſe aux yeux de l'Univers toutes les raiſon de ſa conduite, toute l'équité de cette injuſtice apparente ; il le faut, pour juſtifier ſa Providence qui fait lever ſon ſoleil ſur les méchans comme ſur les bons ; il le faut, pour impoſer ſilence à ceux qui ſe ſcandaliſent de ſa bonté, ou qui ſe révoltent de ſa juſtice ; il le faut enfin, pour confondre tous les coupables, en leur expoſant dans tout leur jour les vertus des juſtes : *Omnes nos manifeſtari oportet ante, &c.* Princes, Rois, Sujets, Eſclaves, qui que vous ſoyez, levez-vous : *Surgite, mortui.* C'eſt un Dieu qui parle ; & qui ayant fait le grand comme le petit, le riche comme le pauvre, veut que l'un comme l'autre obéiſſe à ſa voix. Commandement qui étant une fois exécuté, la terre ouvrira ſon ſein ; & rendant ces triſtes dépouilles qu'elle tenoit en dépôt, chacun reprendra ſa propre chair. Ah ! chair, chair ſi follement idolâtrée, que tu ſeras alors un poids accablant ! *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

I. Cor. 4. 5. 10.

Dieu, indépendamment du monde & de ſes Loix, nous jugera ſelon les ſiennes; il fera voir a vérité & la vérité toute nue: la vérité avec toute on amertume; la vérité avec tout ſon poids; la rérité avec tout ce qu'elle aura de plus douloureux & de plus déſolant; vue affligeante, par où il unira ces délicateſſes, ou, pour mieux dire, ces onteuſes foibleſſes à ne la pouvoir écouter, quand elle mortifioit notre orgueil; ces artifices à l'éluder, quand elle troubloit notre repos; cette obſtination à vouloir l'ignorer, quand elle avoit de uoi nous déplaire: vûe par où Dieu confondra es erreurs groſſieres, quand elle nous reprochoit dans le ſecret nos égaremens. *Sermon d'un Auteur anonyme, imprimé à Bruxelles.*

Le Juge à ce grand jour n'écoutera que la vérité, pour prononcer ſon Jugement.

Il n'en eſt pas de ce ſouverain Juge comme des Juges de la terre, revêtus d'un pouvoir extérieur qui connoiſſent les dehors, mais qui ne ſçauroient approfondir le dedans; les infirmités de l'homme le ſuivent juſques ſur le tribunal, où il a le plus beſoin de fermeté; toujours expoſé qu'il eſt à être ſéduit par tout ce qui peut éblouïr l'eſprit & corrompre le cœur; & le bon droit entre les mains des Juges les plus éclairés & les plus reconnus par la probité, eſt toujours en grand danger, parce que leurs lumieres ſont très-bornées. Mais vous aurez à faire à un Dieu infiniment équitable, infiniment éclairé, incapable de toute prévention, ſûrement informé de tous les divers déguiſemens; enfin rien ne ſera capable de détourner ſes yeux de tous vos crimes, & de l'empêcher d'en punir toute l'énormité. *Auteur imprimé à Trévoux.*

Le Juge ne pourra point être ſurpris, ou trompé, ou gagné comme les Juges de la terre.

Il n'y a que le Jugement de Dieu qui puiſſe s'appeller le jugement par excellence, comme Dieu même s'appelle celui qui eſt. Saint Chryſoſtôme en donne la raiſon, c'eſt qu'il n'y a que ce

Il n'y a que le Jugement de Dieu qui mérite le

Nom de Jugement.

Jugement de Dieu qui ſoit parfait, tous les autres étant ou altérés par l'erreur, ou corrompus par la faveur, ou ébranlés par la lâcheté, ou adoucis par la faveur. C'eſt ce qui portoit ſaint Paul à faire peu de cas des jugemens des hommes, & à redouter ſeulement ceux du Seigneur : *Qui judicat me Dominus eſt*, parce que lui ſeul étant la vérité & la juſtice, lui ſeul peut juger valablement. *Sermons imprimés ſous le nom du Pere Bourdaloue.*

I. Cor. 4. 4.

Le caractere propre du Juge ſera d'être incorruptible.

Tremblez, pécheurs, à la vue de votre ſouverain Juge, car comment jugera-t-il ? En Juge incorruptible qui ne ſe laiſſera ni prévenir par la faveur, ni attendrir par les promeſſes, ni amuſer par l'eſpérance, comme parle S. Auguſtin. Non, non, ce Dieu qui s'appelle le Dieu terrible, n'aura pour vous, pécheurs, ni égard, ni foibleſſe : *Non enim ſubſtrahit perſonam cujuſquam Deus, nec verebitur magnitudinem cujuſquam.* Ecoutez ce qu'il doit vous dire dans ce jour de lumiére : Inſenſés que vous êtes, vous oſiez vous promettre que je ſerois ſemblable à vous, que j'aimerois à faire grace au péché pour ne pas faire tort à la perſonne : voici le moment qui va vous détromper ; moment où je briſerai le vaſe d'or comme le vaſe d'argile, où je lancerai du Ciel mes malédictions ſur les montagnes comme ſur les vallées. *Sermon attribué à M. Couturier.*

D. Aug. Lib. 19. de Civ. Dei.

Le jugement que Dieu portera contre les grands, ſera plus ſévere que contre les pauvres.

Voulez-vous ſçavoir, dit le Seigneur, la différence que je garderai dans le jugement équitable que je porterai contre les Nations, la voici : c'eſt que ceux qui auront commandé aux autres & qui auront vécu comme s'il y avoit eu pour eux un Evangile plus relâché, ſeront condamnés avec plus de rigueur. Magiſtrats qui vous prévalez de votre autorité pour opprimer les peu-

des ; riches, qui vous engraiſſez de la ſubſtance du pauvre ; Paſteurs qui ne veillez pas ſur votre troupeau ; Rois, Héros, qui que vous ſoyez, vous serez donc jugés ſans diſtinction, ſelon vos qualités & vos emplois ; & l'impunité dont vous jouiſſez ne fera que redoubler la colere de votre juge : *Propter hoc amplius accipietis judicium.* Parce que vous étiez grands, vous deviez donner du relief à la vertu, ne protéger que l'innocence, ne récompenſer que le mérite ; & cependant il n'y a eu que le vice qui ait marché tête levée devant vous, il n'y a eu que la ſeule faveur qui ait eu part à vos graces, que les miſérables qui aient été traités par vos domeſtiques, & c'eſt pour cela que votre jugement ſera plus rigoureux : *Propter hoc, &c.* Parce que vous étiez grands, vous aviez plus de lumiéres, plus d'occaſions de faire le bien, plus de motifs de reconnoiſſance envers Dieu qui vous avoit fait les dépoſitaires de ſa puiſſance, les miniſtres de ſa juſtice ; & cependant vous n'avez eu des richeſſes que pour vous habiller de pourpre & de fin lin ; d'autorité que pour uſurper la vigne du pauvre Naboth ; de puiſſance que pour faire tomber le voile de la pudeur & pour abuſer de ſa foibleſſe & de ſon indigence. C'eſt ce que Jeſus-Chriſt vous fera voir en caractéres inéffaçables, pour vous rendre plus miſérables, à meſure que vous aurez été plus élevés : *Potentes potenter tormenta patientur.* Et lorſque vous jugerez de la force, qui pourra donc, ô mon Dieu ! s'oppoſer à la ſévérité de vos Jugemens ? *Qui ſtabit contra judicium tuum ?* Non, non, le pécheur maintenant ſi ſecond en excuſe, n'oſera ouvrir la bouche en préſence de ce nouveau Juge, qui ſe rira de lui & s'en mocquera : *Qui habitat in cœlis irridebit eos, & Dominus ſubſannabit eos.* Ris accablant pour tous les coupables qui verront un Juge in-

Matth. 23. 14.

Sap. 6. 7.

Sap. 12. 12.

Pſ. 2. 4.

corruptible qui les reprendra ſans ménagement; un Juge terrible qui les jugera ſans miſéricorde. *Divers endroits de M. Couturier.*

Le Juge ſera inexorable & ſans miſéricorde.

Quoi, mon Dieu, plus rien à eſpérer de votre miſéricorde! Non, dit le Seigneur, plus de miſéricorde pour vous, pécheurs, vous l'avez épuiſée. Quel langage vous a-t-elle parlé? Combien de fois vous a-t-elle appellés? Combien de tems vous a-t-elle attendus? Elle avoit un terme, & vous y êtes enfin arrivé à ce terme fatal. Vous voilà maintenant dans les mains de ma juſtice, il faut qu'on l'entende par-tout, & que le réprouvé que j'abandonne n'ait plus même d'autre nom que celui-ci, ſans miſéricorde: *Voca nomen ejus abſque miſericordia.* L'orage a crevé, la foudre eſt partie, le mal eſt ſans remede; apprenez en ce jour terrible qu'il y a un Maître qui regne dans les Cieux, un Dieu qui juge le juſte & le pécheur: & qu'on ne l'offenſe point impunément. *Pris d'un Sermon ancien.*

Ozée. 1. 6.

Durant la vie, c'eſt la miſéricorde qui regne: au Jugement dernier la juſtice ſeule agira.

On peut dire, avec S. Auguſtin, que la miſéricorde agit preſque toute ſeule dans cette vie, pendant que la juſtice n'agit, pour ainſi dire, que par intervalles; mais quand le tems de la vengeance ſera venu, alors ce ne ſera plus que le régne de la juſtice que Dieu, par un de ſes Prophêtes, appelle une juſtice ſans miſéricorde, parce qu'il déploiera toute la force de ſon bras, & qu'il n'écoutera plus cette bonté dont ils auront abuſé: *Non parcet oculus meus: ſuper te non miſerebor.* Ici, s'il nous châtie, s'il nous fait boire dans la coupe de la tribulation, c'eſt ſa miſéricorde qu'il exerce ſur nous pour nous ramener à lui, & pour faire de ces peines une partie de notre pénitence; mais au jour de la révélation, il étendra ſes mains ſur les réprouvés pour les rendre malheureux, ſans eſpérance & ſans conſolation.

Ezech. 8. 18.

lation. Ici, c'eſt un Pere tendre qui n'a que des paroles de douceur pour des enfans prodigues; mais au jour de ſa colere, ce ſera un Juge ſévere qui aura des millions d'Anges exterminateurs, pour faire exécuter l'arrêt de ſa malédiction. C'eſt ainſi qu'une juſtice ſans bonté, fera le malheur des coupables, après qu'une bonté ſans juſtice, aura fait leur indifférence & leur ingratitude: *Terribilis es, & quis reſiſtet tibi?* Ah! Seigneur, que vous êtes terrible, & qui pourra vous réſiſter? *M. Couturier.* Pſ. 75. 8.

Mais quoi! Seigneur, ces malheureux ne ſe préſenteront à vous que les ſanglots à la bouche, que la confuſion ſur le viſage, & ils n'exciteront pas votre pitié! Ils diront aux rochers & aux montagnes de les dérober à votre vue, & vous défendrez à ces créatures de leur prêter ce court ſoulagement! Hélas! faut-il, Seigneur, que vous ne vous reſſouveniez plus de tout ce que vous avez fait pour ces pécheurs que vous avez rachetés au prix de votre ſang? Faut-il que votre juſtice ſoit meſurée ſur votre ancienne bonté? Mais faut-il auſſi, dira-t-il au pécheur, que parce que j'ai été bon, vous n'ayez jamais ceſſé d'entretenir des inimitiés que vous avez portées juſqu'aux pieds de mes Autels? &c. J'étois bon, il falloit donc craindre de me déplaire; cette bonté devoit être pour vous un motif pour faire le bien & non pas une raiſon pour faire le mal. J'étois bon, il ne falloit donc pas vous obſtiner à laſſer ma patience. J'étois bon, il falloit donc profiter de mes graces, les faire valoir, & non pas en abuſer; vous approcher avec reſpect de mes Sacremens, & non pas les profaner. Ces conſéquences ſont-elles juſtes? Sont-elles accablantes? Hélas! à la menace de ce Dieu qui nous aſſure

Autant le Seigneur aura été miſéricordieux durant la vie, autant il ſe montrera ſévere au Jugement dernier.

dans l'Ecriture qu'il exterminera les pécheurs, David proteſtoit qu'il n'y avoit ni repos, ni paix dans ſon ame : *Non eſt pax oſſibus meis.* Au ſeul ſouvenir de la trompette fatale, S. Jerôme trembloit, friſſonnoit au milieu des horreurs de ſa caverne ; & nous qui expoſons le vaſe fragile aux occaſions périlleuſes du monde, & nous infideles œconomes des dons de Dieu, qui ſommes ſi peu prêts à lui rendre compte des talens qu'il nous a confiés ; figuiers ſteriles qui ne produiſons aucun fruit, nous ne pouſſons pas un ſeul ſoupir, nous ne verſons pas une ſeule larme pour fléchir, pendant qu'il eſt temps, un Juge ſi terrible ! *Le même.*

Pſ. 37. 4.

La crainte & l'effroi qui s'emparera du pécheur à la vûe du ſouverain Juge pour lors inflexible.

Eſther tombe à l'approche d'Aſſuerus qui la raſſure ; notre premier Pere ſe cache aux demandes que lui fait un Dieu qui entre, pour le dire ainſi, en converſation avec lui, plus, s'il en faut croire S. Baſile de Seleucie, pour le plaindre, que pour lui inſulter dans ſa diſgrace ; & pécheur comme je le ſuis, je ne ſerois pas interdit & déconcerté à la vue de ce redoutable vengeur du péché ! j'aimerois mieux, dit S. Chryſoſtôme, ſouffrir tous les ſupplices de l'Enfer, que ſoutenir ſes regards foudroyans dans le dernier Jugement. *Le P. Dufay.*

C'eſt au Jugement dernier que J. C. ſe dédommagera de ſes humiliations, & qu'il paroîtra dans tout l'eclat de ſa maeſté.

Repréſentez-vous d'abord ce Juge ſouverain, non plus comme un homme foible, humilié, couvert de plaies, ſans grace & ſans beauté, tel qu'il étoit ſur le Calvaire, mais comme un Dieu dans ſa majeſté, comme un Roi ſur ſon trône, comme un Paſteur au milieu de ſon troupeau : déja il a place les brebis à ſa droite & les boucs à ſa gauche ; déja il a prononcé ces paroles conſolantes, qui appellant les élûs à la poſſeſſion des biens ineffables que l'œil de l'homme n'a jamais vûs, que le cœur de l'homme n'a jamais pû com-

prendre : *Venite, poſſidete paratum vobis Regnum :* Venez, les bien-aimés de mon Pere, &c. *Sermon manuſcrit.*

Après ce jugement de bénédiction qui mettra les élûs en poſſeſſion de l'éternelle félicité, quel changement ſoudain ſe préſente à l'Univers ! Un ſpectacle d'horreur & de malédiction. Les yeux ſi tendres du Juge, étincellans de colere ; ſon viſage ſi doux, s'allume de fureur ; ſa voix ſi raviſſante, ne prononce plus qu'un anathême éternel : c'eſt aux réprouvés qu'il s'adreſſe, c'eſt contre eux qu'il lance cette excommunication qui doit nous faire trembler : Retirez-vous, leur dira-t-il : *Diſcedite.* Retirez-vous, objets ingrats, éloignez-vous de moi & allez où vous porte votre triſte & déſeſpérante deſtinée. Eh quoi ! Seigneur, après nous avoir cherchés avec tant de bonté, vous nous rejettez avec tant de fureur ! Vous avez fait conſiſter votre bonheur à vous éloigner de moi, je ne vous connois point, retirez-vous & allez : *Diſcedite, ite.* Que ſont devenues, Seigneur, vos anciennes miſéricordes ? N'y comptez plus, ames ingrates, je l'ai juré dans ma colere, vous ne me poſſéderez jamais : vous auriez droit d'inſulter à ma juſtice, ſi après tant de réſiſtances je vous découvrois les tréſors de mes miſéricordes. Retirez-vous donc encore une fois, ſujets rebelles ; objets ingrats, retirez-vous, & allez : *Diſcedite.* Et chaſſés de devant vous, où irons-nous ? *Diſcedite in ignem æternum.* L'Enfer, les braſiers ardens de l'Enfer ſeront votre demeure & votre demeure éternelle : il eſt temps que je me venge en Dieu, & que tout l'Univers ſçache qu'on ne m'inſulte pas impunément ; & que ſi je ſuis infini dans mes miſéricordes, je le ſuis également dans mes vengeances : allez donc, malheureux réprouvés, allez, pour quelques momens de plaiſirs, ſouffrir une

Autant les juſtes ſeront conſolés à la vue de leur Juge, autant les pécheurs ſeront conſternés lorſqu'il prononcera contre eux l'arrêt déciſif. *Matth.* 25.

éternité de tourmens : *In ignem æternum. Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Ce qui doit rendre l'arrêt du Juge ſi formidable, c'eſt qu'il ſera invariable.

Dieu de miſéricorde, ſera-ce donc pour toujours que vous maudirez le pécheur à ce moment fatal ? Quoi ! n'y aura-t-il plus de retour pour une ame qui aura été condamnée par votre Jugement ? Non, non, autant que la ſentence de condamnation ſera juſte, autant ſera-t-elle invariable. Telle eſt l'idée que l'Ecriture nous donne de la juſtice de Dieu : ce n'eſt pas une colere qui ſe refroidiſſe, un emportement qui ſe relâche, une paſſion qui ſe diſſipe, une opinion qui change, qui s'altere, qui ſe réforme ; la juſtice de Dieu eſt fondée ſur une connoiſſance infaillible : donc tant que Dieu ſera Dieu, il punira le pécheur, parce que tant que Dieu ſera Dieu, il verra ſes péchés, ſans que jamais rien ſoit capable de les effacer. Voila ce qui mettra le comble à la déſolation du pécheur : la certitude, ou plutôt l'évidence de cette terrible vérité, qu'il n'y aura plus pour lui ni retour, ni reſſource. Hélas ! autrefois un ſeul acte de contrition, une confeſſion ſincere, quelques années de pénitence, auroient pû fléchir la colere de Dieu & déſarmer ſa juſtice ; & aujourd'hui une éternité de larmes, tout ce que l'imagination peut concevoir de douleur, de tourmens, de ſupplices raſſemblés ſur la tête du pécheur, ne pourra juſtifier le pécheur. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

L'opiniâtreté du pécheur dans le vice, lorſqu'il vivoit, juſtifiera l'inflexibilité du ſouverain Juge.

Pécheurs, qui maintenant croupiſſez dans les plus honteux excès, qui vous montrez ſi obſtinez dans le crime, viendra un jour que vous aurez à tous momens tout le regret & toute la douleur de la pénitence, ſans en avoir jamais le fruit ; vous prierez & vous ne ſerez pas écoutés ; vous pleurerez, & Dieu ſe rira de vos larmes : Allez, dira-t-il, dans un feu éternel, vous qui n'avez pû

souffrir la moindre affliction temporelle, qui n'avez pû ou plutôt qui n'avez point voulu vous priver des vains plaiſirs ; qui n'avez cherché avec tant d'avidité qu'à vous ſatisfaire durant la vie : allez préſentement traîner dans un gouffre de feu, le corps miſérable dont vous avez fait votre idole ; il eſt juſte que tout change ici de face. N'avez-vous pas eu votre temps ? N'avez-vous pas eu vos beaux jours ? Qu'avez-vous oublié de ce qui a pû contenter vos déteſtables paſſions ? c'eſt-à-dire, que ſi vous euſſiez toujours vécu ſur la terre, jamais vous n'euſſiez mis fin à vos déſordres, jamais vous n'euſſiez ceſſé d'être impudiques, ambitieux, voluptueux, vindicatifs. Or, c'eſt cette volonté que vous aviez de m'offenſer, que je punis aujourd'hui d'une éternité de ſupplices : allez, encore une fois, vous ſur qui tombe l'arrêt de ma juſtice : plus pour vous que des foudres, plus que des malédictions exécrables, plus que des flammes vengereſſes pour des monſtres tels que vous. *Le même.*

Mes chers Freres, avez-vous bien entendu les paroles formidables & le foudroyant anathême que doit lancer ſur les pécheurs le ſouverain Juge ? Quelle conſéquence en tirez-vous ? Vous reconnoiſſez d'un côté que vous êtes pécheurs, vous voyez de l'autre le jugement formidable que Dieu réſerve aux pécheurs : quel parti voulez-vous prendre ? Que voulez-vous devenir ? Conſentez-vous d'être maudits de Dieu, précipités dans les Enfers ? Vous avez horreur de la propoſition que je vous en fais : cependant, ô folie ! ô extravagance ! ô ſtupidité ! comment vivez-vous ? Comment vivent preſque tous les hommes, en eſt-il beaucoup de ceux qui m'entend nt ? En eſt-il un ſeul qui ne ſéchât de frayeur & de regret, ſi un Ange deſcendu du Ciel venoit dire à ce moment :

L'extravagance des Chrétiens, qui croyent qu'un Dieu jugera rigoureuſement les pécheurs, & qui vivent toujours dans le péché.

Dieu va paroître pour vous juger ? Donc vous avez lieu de craindre les jugemens de Dieu ; donc vous ſentez que votre vie, vos actions, votre conduite, ne ſont pas ſelon la régle & en état de ſouffrir la préſence du Juge : mais pour cela mettez-vous quelque ordre à votre conſcience ? Vivez-vous autrement que vous n'avez fait ? Et après avoir déja entendu mille fois ces effrayantes vérités, n'êtes-vous pas follement déterminés à ne rien changer dans le plan de conduite que vous vous êtes malheureuſement formé ? Même avidité pour les richeſſes, même panchant pour la volupté, &c. *Le même un peu changé.*

Preuves de la ſeconde Partie.

L'examen qui ſe fera au Jugement dernier, ſera auſſi rigoureux qu'exact.

Dieu examinera tout & découvrira tout : quelles choſes ſeront découvertes ? Je frémis d'y penſer & encore plus d'en entreprendre le récit : mais ſur quoi roulera cet examen rigoureux du pécheur ? Sur quoi ? ſur ſes péchés, ſur ſes inutilités, ſur ſes vertus.

Péchés de penſées.

Premier chef de diſcuſſion.

Sap. 2. 9.

Péché de penſées : ainſi ces penſées de volupté que l'ame, plongée dans de molles rêveries, approfondiſſoit avec plaiſir, pour ſe dédommager par ces deſirs, d'une régularité forcée qu'impoſoit la bienſéance ; ces penſées de vengeance dont on s'occupoit avec réflexion, dont on amuſoit ſon inaction, dont on eut ſouhaité l'exécution ; ces penſées de l'amour-propre qui enfloit ſes talens, qui encenſoit ſon mérite, qui s'applaudiſſoit tout bas de ſes ſuccès : *In cogitationibus impii interrogatio erit.* Tout ce détail ſe fera dans un inſtant. *Autre Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Péchés de penſées.

L'on examinera, l'on diſcutera ces converſations de libertinage, où l'on apprenoit à une jeuneſſe innocente ce qu'elle eut dû toujours ignorer ; où l'on tâchoit de s'enhardir mutuellement au crime & de ſecouer un reſte de pudeur & de timidité : ces converſations de médiſances, où l'on

révéloit la honte des familles, les foibleſſes du ſexe, les infidélités des époux : ces converſations d'incrédulité, où l'on ſe donnoit les airs de réformer les deſſeins de Dieu, les maximes de Jeſus-Chriſt, les déciſions de l'Egliſe : enfin ces converſations d'impiété, où l'on vomiſſoit ces blaſphêmes qui étonnent la Foi, ces imprécations qui méritent la foudre, ces juremens qui font dreſſer les cheveux : *De eo quod locuti fuerint rationem reddent in die judicii.* Tout ce détail ſe fera dans un moment. *Le même.* *Matth.* 12. 36.

Quel jour où tant de myſteres d'iniquité qu'on n'oſeroit aujourd'hui nommer, ſeront révélés ! où tant d'actions dignes d'être enſevelies dans un oubli éternel, pour leſquelles on n'aura pû trouver des ténébres aſſez épaiſſes ſeront manifeſtées ! Quel horreur & quel ſpectacle affreux de voir à découvert ces injuſtices ſourdes, ces fraudes palliées, ces uſurpations qui crient vengeances, ces abominations dont on ne peut parler ſans rougir, dit S. Paul ! Quel ſpectacle encore une fois & quel plus horrible ſpectacle, que de voir de jeunes perſonnes qui affectoient de ſe montrer ſi ſcrupuleuſes ſur l'honneur, & qui ſe ſeront livrées en ſecret à toutes les fureurs du crime ; de voir ce grave Magiſtrat, cet homme en place qui deſcendoit ſans bruit dans la maiſon d'un citoyen pour ſéduire une chaſte épouſe ; celui-ci ſe lier avec l'époux en vue de l'épouſe ; celui-là tout offrir & tout vendre au pere en vue de ſa fille ! Quel jour enfin, quel plus funeſte jour, que ce dernier des jours qui montrera que le ſang n'a pas eu horreur du ſang ; que la ſainteté de l'état, loin de ſervir de frein, aura ſervi comme d'aiguillon & d'amorce au crime ! Ah ! Seigneur, ne jetterez-vous pas un voile ſur ces dernieres horreurs ? Les yeux de vos Anges & de vos Saints, vos yeux ſi purs pour. Péchés d'actions.

ront-ils ſoutenir cette affreuſe vue ? Non, dit le Seigneur, rien ne m'échappera de ces attentats: *Malac.* 3. 5. *Accedam ad vos, & ero teſtis velox adulteris.* Tout ce détail ſe fera dans un inſtant. *L'Auteur des Diſcours choiſis un peu changé.*

Péchés d'omiſſion. On ne ſe contentera pas d'examiner le mal que vous aurez fait, on examinera juſqu'au bien que vous aurez omis de faire : ces aumônes refuſées ; ces prieres négligées ; ces Sacremens abandonnés ; ces Fêtes que vous n'aurez pas ſanctifiées ; ces talens que vous n'aurez pas cultivés : *Redde rationem villicationis tuæ.* Tout ce détail ſera fait dans un moment. *Sermon manuſcrit.*

Péchés oubliés. Combien de péchés qu'ont fait perdre de vue, la diſſipation du plaiſir, le murmure des paſſions, le tumulte du monde, l'embarras des affaires où l'on ſe jette quelquefois pour écarter le ſouvenir trop importun de ſes crimes ; ſur-tout les délicateſſes de l'amour-propre qui n'aime pas à porter ſes regards ſur des monſtres ! le Seigneur les avoit tous ramaſſés, ces péchés épars dans le cours d'une *Oſée.* 13. 12. longue vie : *Colligata eſt iniquitas Ephraïm ;* il les *Job.* 14. 17. avoit cachés dans les tréſors de ſes vengeances: *Signaſti quaſi in ſacculo peccata mea.*

Péchés étrangers. Ainſi cette fille mondaine trop idolâtre d'elle-même pour ne l'être pas des autres, trop empreſſée à étaler ſes attraits pour n'être pas charmée de les avoir fait ſentir, ſe croit ſimplement coupable de quelque deſir de plaire ; on lui fera voir qu'elle eſt reſponſable de tous les regards criminels qu'elle a attirés, de tous les cœurs qu'elle a entamés, de tous les deſirs qu'elle a fait naître, ainſi cet homme du monde expoſe dans ſa maiſon des tableaux licentieux, éleve dans ſes jardins des ſtatues indécentes, ſans penſer ſeulement à s'en faire le moindre ſcrupule ; on lui fera voir qu'il eſt coupable de toutes les penſées impures, de tous les diſcours

obſcènes, de tous les ſcandales que ces repréſentations infâmes auront produites. Ainſi un maître ſe verra tout couvert des péchés de ſes domeſtiques ; un pere de ceux de ſes enfans ; un Grand, un Prince des excès des Sujets de tout ſon Royaume. Ah ! Seigneur, où en ſommes-nous, ſi vous nous imputez les crimes d'autrui ? Mais pouvons-nous en douter après que Jeſus-Chriſt nous aſſure que ſes Anges ramaſſeront tous les ſcandales, pour les faire tomber ſur la tête du pécheur ſcandaleux ? *Colligent de regno ejus omnia ſcandala ;* & tout cela ſe fera dans un moment. *Le même.* *Matth.* 13. 41.

Tout ce qui vient de ſervir de preuves juſqu'à préſent a cette ſeconde Partie, peut, avec un peu de travail, entrer naturellement dans un Sermon ſur le ſcandale : quand je traiterai cette matiere, j'aurai ſoin d'y renvoyer.

Examen des inutilités. Second chef de diſcuſſion.

Quel mal faiſons-nous, diſent tous les jours certains Chrétiens ? Manquons-nous à ces devoirs qui font l'eſſence de la Religion, qu'avez-vous tant à invectiver ? *Quid clamas ?* Que trouvez-vous dans notre conduite qui ſoit ſi digne de cenſure ? Hélas ! Chrétiens, où en ſerons-nous, quand le Seigneur le flambeau à la main, viendra à examiner l'inutilité de la vie de la plûpart d'entre-nous ? Et certes, dans le grand monde, qu'y voyons-nous qui ſe reſſente du Chriſtianiſme ? C'eſt à l'ornement & à la parure qu'il conſacre toutes les matinées ; l'après-dîné à recevoir & à rendre des viſites ; la ſoirée au jeu, à la danſe, à l'aſſemblée, & en tout cela y a-t-il rien que Dieu puiſſe recevoir en odeur de ſuavité, & mettre au nombre de ces œuvres qu'il doit récompenſer de la gloire ? Que dirai-je de cette vie molle & indolente, exemte, à la vérité, des vices énor- *Jerem.* 30. 15.

mes & groſſiers, mais vuide de vertus ; de cette vie où l'on marche doucement dans un certain milieu entre la piété & le monde ; où l'on ne ſe répand pas dans le tumulte des aſſemblées dangereuſes, mais où l'on ſe renferme dans le cercle choiſi de quelques amis délicieux ; où l'on ne donne rien à l'impureté, mais où l'on dérobe tout à la pénitence ; où l'on n'eſt pas impie, mais où l'on rougit d'être dévot ; cette vie ſtérile ſubira ſa diſcuſſion. Que dis-je ? ah ! juſqu'aux penſées vagues & ſans objet, juſqu'aux paroles perdues & ſans fruit, juſqu'à ces divertiſſemens innocens par eux-mêmes, mais que l'on aura négligé de ſanctifier : tout cela ſera peſé dans la balance : *De eo rationem reddent. Travaillé ſur divers Auteurs.*

Matth. 12. 36.

Examen des vertus. Troiſiéme chef de diſcuſſion.

Oui, dit le Seigneur, Jeruſalem elle-même, cette fille du Ciel, cette cité ſainte, cette ville du Très-Haut, cette figure de l'ame juſte ; Jeruſalem n'échappera pas à la pénétration de mes regards : le flambeau à la main, j'irai fouiller dans tous ſes coins : *Scrutabor Jeruſalem in lucernis.* Voilà des vertus, mais quel en a été le motif ? J'examinerai ſi ſous ces dehors ſi pieux, il ne ſe trouvoit rien de plus réel que la fauſſe piété ; Dieu creuſera dans les fondemens de cette maiſon qu'on croit élevée ſur la juſtice & ſoutenue par la miſéricorde ; il en interrogera les pierres ; & ſi les pierres de cet édifice crient, ſi cette maiſon ſe trouve bâtie de la ſubſtance du pauvre, de la ſubſtance de l'orphelin, qu'elle ſera votre confuſion ? *L'Auteur des Diſcours choiſis.*

Soph. 1. 12.

Dans les preuves du premier Diſcours, à l'indication : Rien ne diminuera, &c. *l'on trouvera des preuves de la vérité qui précede.*

Le pécheur

Il eſt rude de ſe voir accuſé, plus rude encore

convaincu ; mais il eſt inſupportable de
ir à répondre aux accuſations & aux con-
ns, que par un morne ſilence & un triſte
Comprenez-vous, pécheurs, que c'eſt votre
que je dépeins ? Vous ſerez accuſés, qu'au-
ous à répondre pour mille péchés ſecrets
un ſeul péché qui paroît ? Qu'aurez-vous à
idre ? Pas un mot, pas une parole : *Non*
t reſpondere unum pro mille. Triſte ſilence,
ſilence qu'impoſe néceſſairement au pécheur
ſolante ſituation de ſes affaires, & l'impoſſi-
où il eſt de rien dire qui puiſſe le juſtifier
excuſer dans ſon péché ; le juſtifier contre
ccuſations dont il ſent lui-même la force &
lice ; l'excuſer ſur des prétextes dont il ſent
ment le foible & l'inutilité : car comme les
ſeront évidens & inconteſtables, le Juge
éclairé qu'incorruptible, ne cherchera point
oſer pour opprimer, ni à groſſir les fautes
avoir occaſion de punir ; les témoins qui ſe
iront ſeront irréprochables ; cette conſcien-
i s'étoit tue ſi long-temps, parlera & dépo-
fortement ; c'eſt alors que le pécheur, tout
uvé qu'il ſera, confeſſera la juſtice & l'équité
condamnation. Oui, il aura ſon Juge devant
eux, & ſon accuſateur au fond de ſon cœur ;
ge reprendra, il inſultera ; l'accuſateur join-
les répréhenſions & ſes inſultes à celles du
. Le Juge prononcera ; l'accuſateur ſouſcrira,
us deux d'intelligence condamneront le pé-
r. *Divers endroits du P. Dufay.*

convaincu de la juſtice de ſon Juge, ne pourra rien oppoſer à l'examen qu'il fera. *Job. 9. 3.*

* *premier Point du P. Girouſt pourra ſervir de*
es ici avec un peu de travail.

Tous les plis & replis

int que le pécheur vit ſur la terre, quelque
trans que les hommes puiſſent être, ils ne

De la conſcience ſeront manifeſtés.

connoiſſent d'ordinaire ni le ſecret, ni le détail, ni le motif de ſes actions, enſorte qu'il n'eſt connu qu'imparfaitement pour ce qu'il eſt; mais je dis qu'au jour du Jugement tous les voiles ſpécieux diſparoîtront, & le pécheur inveſti d'une lumiere toute céleſte, ſera expoſé tel qu'il eſt à la vue de tout l'Univers : car telle a été la folie du pécheur durant la vie de s'applaudir à lui-même, parce qu'il croyoit avoir trompé la vigilance des hommes. Qu'ai-je à craindre ? diſoit-il fierement au milieu de ſes plaiſirs, dans les tranſports des plus honteuſes paſſions, toutes les avenues ſont fermées, tous les fâcheux écartés. Aveugle pécheur ! voilà donc ce crime infâme que vous avez commis avec tant de précaution ; ce péché que perſonne n'a jamais ſçû ; cette abomination ſecrette que vous n'avez pas même déclaré à un Confeſſeur, &c. le voilà expoſé à la vue de tout l'Univers : que toute la terre ſe détrompe préſentement & vous connoiſſe pour ce que vous êtes. Quelle horrible confuſion & quel ſujet de déſeſpoir, ſur-tout pour ces pécheurs diſtingués qui ont eu tant d'intérêt à ménager l'eſtime des hommes, de ſe voir ainſi décriés, perdus d'honneur devant ceux qui les avoient comblés d'éloges! Hélas ! c'étoit un homme d'affaires à qui tout le monde ſe fioit ; un Magiſtrat qu'on regardoit comme un modéle d'intégrité & de droiture ; on verra cependant que c'étoient des fourbes & des impoſteurs. Comment avez-vous cru, dira Dieu dans ſon indignation, que vos injuſtices, &c. demeureroient enſevelies dans les ténébres ? Il faut préſentement que je révéle ce que vous avez ſi bien caché. Paroiſſez maintenant, maiſons ruinées, vous qui avez été tant de fois les innocentes victimes des injuſtices de ces hommes, paroiſſez & ſoyez ici les témoins éternels de la

te de ces méchans hommes. Que dira cette
me coupable dans ces triſtes momens, lorſ-
lle verra publiquement & ſolemnellement
ifeſtées ces infidélités honteuſes qu'elle aura
roitement déguiſées au reſte du monde ? Quel
acle plus déſolant ! on vous connoîtra telle
vous étiez : ces yeux dont les regards au mi-
de vos déſordres, ſeroient moins ſupporta-
que la mort même, s'ouvriront ſur vous ;
arent, cet homme de bien, ce Confeſſeur,
ımi, cet époux trompé, vous reprocheront
rahiſons infâmes. Que dira ce Miniſtre, cet
me chargé des fonctions du miniſtere, qui
rien perdre de l'eſtime & de la conſidération
ıommes, aura fait de la Religion un métier
shonoré ſecrettement ſon état par une vie,
Eh quoi ! vous-même : *Et tu vulneratus es* *Iſ.* 14. 10.
& nos, noſtri ſimilis effectus es ; vous voilà
: bleſſé comme le commun des hommes, auſſi
ıel, auſſi corrompu, auſſi voluptueux que les
mondains ? *Sermon manuſcrit anonyme &*
rne.

lors, dit S. Paul, on éclairera les ténébres
lus profondes, & ce que les ténébres mêmes
lus profondes ont de plus ténébreux : *Illumi-*
t, &c. Quelle confuſion ! pourrez-vous la
ırer ? Jugez-en par la peine que vous reſ-
:z lorſqu'il faut approcher des tribunaux de
énitence, foible figure de ce tribunal ſupé-
:, où nos ſentences, hélas ! ſeront peut-être
rmées : il faut que des remords impérieux
; y traînent comme des eſclaves ; on vous
tout tremblans, l'embarras ſur le front, le
ble dans les regards, le ſaiſiſſement dans le
r, pâlir à leur aſpect comme un criminel
jette un regard timide ſur l'inſtrument de
ſupplice. Cependant quelle différence ! Ici,

La confuſion que l'on éprouve en approchant des tribunaux ſacrés, n'eſt rien en comparaiſon de la honte dont ſera couvert le pécheur au tribunal de Dieu.

c'eſt un Miniſtre charitable qui tempere, autant que la Religion le lui permet, l'amertume du remède qu'il eſt obligé de préſenter. Là, c'eſt un Dieu qui vous fera boire juſqu'au raſſaſiement & à la lie, le calice de confuſion qu'il vous prépare ; loin de jetter ſur vos fautes un voile de charité, il dévoilera toute l'indignité de votre vie, il meſurera toutes les hauteurs de ces abîmes d'iniquité dont vous n'avez montré que la ſurface, &c. Ici, sûrs du ſecret, vous confeſſez ſans témoins tous vos péchés à un homme qui vous connoît par ſon miniſtere, mais qui ne doit gueres vous connoître autrement. Là, tout l'Univers ſera ſpectateur de votre ignominie. J'ai tout vû, dira alors le Seigneur, je t'ai ſuivi pas à pas ; je ne t'ai pas perdu un inſtant de vue : *Ego, ego ſum, ego vidi, dicit Dominus*, & comme j'ai tout vû, je vais tout dire : voilà cet idole ſacrilége à qui vous ſacrifiâtes & votre ame & votre corps ; voilà ces lieux de volupté que vous choiſîtes pour aſſouvir vos infâmes deſirs ; les reconnoiſſez-vous ? Les nierez-vous ? Non, dit un Prophéte : *Confundentur ab idolis quibus ſacrificaverunt* ; vous vous tairez, vous rougirez, vous ſerez confondus. Alors que verra-t-on ? Toute la ſuite de ces commerces infâmes, &c. On verra que ſous les apparences d'une hypocrite régularité, cette fille chrétienne cachoit des intrigues, &c. Ici, vous confeſſez vos péchés à un homme qui les oublie bien tôt, qui du moins ne cherche pas à s'en rappeller le ſouvenir. Là, le Seigneur, dit Jérémie, gravera en caracteres ineffaçables avec un ſtyle de diamant ſur la colomne immortelle, tous les crimes de votre vie : tous les yeux le liront à chaque inſtant, les livres une fois ouverts ne ſe fermeront plus : *Peccatum Juda ſcriptum eſt ſtilo ferreo in ungue adamantino* ; & ſi nous en croyons

Jerem. 7. 11.

Iſ. 1. 29.

Jerem. 17. 1.

Baſile, les feux de l'Enfer n'ont rien de ſi cruel e la honte de cette manifeſtation. *Autre Sermon nuſcrit anonyme & moderne.*

Je ne m'arrêterai point à fournir des preuves de te vérité : dans les Réflexions Théologiques & orales & dans le premier Diſcours l'on en trou-ra ſuffiſamment.

Sçachez que les Saints loin d'être ſenſibles ux malheurs des réprouvés, triompheront de urs deſtinées. Le même Abraham qui prie our Sodome encore éloignée de ſon bucher, ne aigne pas s'intéreſſer pour le mauvais riche au ilieu des flammes. Quelle périſſe, cette in-ate Babylone, diront les Anges tutelaires qui ellerent ſur votre conduite, elle a mépriſé nos nſeils, elle s'eſt mocquée de nos menaces, elle a fait aucun cas de nos ſoins, elle a voulu pé-r, encore une fois qu'elle périſſe : *Curavimus abylonem & non eſt ſanata ; derelinquamus eam.* n plus, juſqu'à cette tendre mere qui verſa t de larmes ſur les écarts de votre jeuneſſe, i, comme celle d'Auguſtin, intéreſſa le Ciel ur gagner votre ame : oui, cette mere elle-me, qui vous aima tant, ſera la premiere à cer ſur vous des anathêmes, à conſentir à re perte, & à bénir le Seigneur : *Juſtus es, mine, & rectum judicium tuum.* Ah ! Seigneur, e vos jugemens ſont remplis d'équité ! *Le me.*

Ce qui rendra la condamnation du pécheur ſi funeſte, c'eſt qu'il ſera ſans reſſource par rapport à ſon Juge. Le pécheur ſans reſſource du côté de ſon Juge, n'en trouvera point dans ſes Saints. *Jerem. 51. 9.*

Pſ. 118. 137.

Que pourroit dire le pécheur pour ſe juſtifier ? xtextera-t-il l'impoſſibilité des préceptes ? La onſe eſt toute prête : Dans l'innocence du mier âge vous les avez obſervé, tant d'autres ont pratiqués. Se retranchera-t-il ſur le refus

Le pécheur abandonné de Dieu & de ſes Saints demeurera ſans reſ-

Source du côté de lui-même.

de ſes graces ? On peut bien être hérétique pendant la vie, mais on ne l'eſt plus après la mort. Eh ! qu'étoit-ce donc, dira le Seigneur, que ces remords qui vous picquoient juſques dans vos plaiſirs ; ces deſirs de converſion que vous formiez de temps en temps ; ces touches ſecrettes qui vous rappelloient au devoir ? Il eſt auſſi certain que la grace ne vous a pas manqué, qu'il eſt vrai que vous avez été infidéle à la grace. Niera-t-il les crimes dont on l'accuſera ? Mais on lui oppoſera des témoins irréprochables, des témoins reçus, l'Evangile & la conſcience. L'Evangile qui lui dira : Voilà votre foi. La conſcience qui répondra : Voilà vos œuvres. Prétendra-t-il enfin récuſer ſon Juge ? Mais ſon Juge ce ſera Jeſus-Chriſt, ſon Sauveur, ſon ami, ſon frere, ſa victime. Qu'aura-t-il à répondre ? Toute la nature enfin étant dans un morne ſilence, l'examen fait, les preuves produites, les témoins entendus, les prétextes confondus, le procès inſtruit, les Anges qui juſques-là avoient entouré le Trône de Jeſus-Chriſt, partant tout-à-coup, ainſi qu'un tourbillon de feu, le glaive à la main, iront faire cette triſte & éternelle ſéparation qui feront pouſſer tant de ſoupirs ; ainſi s'accomplira l'oracle de Jeſus-Chriſt : *Duo erunt in tecto, unus aſſumetur, & alter relinquetur.* Deux habiteront le même toît, dont l'un ſera choiſi pour la gloire, & l'autre réſervé pour les tourmens. Tout eſt conſommé, voilà le Jugement : eſt-il aſſez terrible ? *Le même.*

Luc. 17. 34.

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Réfléchiſſez bien ſur tout ce que vous venez d'entendre : *Hæc meditare ;* le temps preſſe, l'été de la grande moiſſon s'approche pour chacun de nous ; le Fils de l'homme eſt à la porte comme

I. Tim. 4. 15.

un

un voleur qui va vous ſurprendre : mais il ne vous parle aujourd'hui par ma bouche, que pour vous avertir de travailler à n'être pas ſurpris. Penſez-y, pécheurs, pour vous convertir, pendant que la patience de Dieu vous invite encore à faire pénitence : penſez-y, juſtes, pour accroître dans la vertu, pendant qu'il eſt encore temps de vous élever au-deſſus de toutes vos foibleſſes : penſez-y ; ces terribles vérités que vous venez d'entendre, s'éleveront contre vous dans ce grand jour, pour votre plus grande condamnation, ſi vous négligez ce qui peut prévenir la rigueur d'un ſi terrible Jugement : moi-même qui ſuis envoyé pour vous enfanter à Jeſus-Chriſt ; oui, moi-même, ſi j'ai le bonheur d'être du nombre des élûs, je m'éleverai contre vous dans ce grand jour pour vous condamner à la mort éternelle, ſi je vous annonce vainement tant de paroles de vie. Ainſi, mes Freres, que chacun d'entre-vous ſe diſe aujourd'hui en particulier : Je vais prévenir ce jour amer, je puis encore fléchir mon Juge, je puis encore ſatisfaire mon Maître, je puis encore toucher mon Pere, je puis encore appaiſer mon Dieu ; il m'attend pour me faire miſéricorde. Larmes de la pénitence, venez à mon ſecours ; jours qui m'êtes encore donnés pour me mettre à couvert de cette colere à venir, ſoyez donc employés à amaſſer de bonnes œuvres ; ſoyez remplis de tout bien, au lieu de ces jours remplis d'iniquité : je prierai mon Juge & en même-tems je me jugerai moi-même, pour n'être pas condamné avec ce monde pécheur : je me jugerai moi-même pour pouvoir alors trouver mon Juge favorable. Puiſſe la grace du Seigneur nous inſpirer fortement cette penſée, & nous porter efficacement à cet emploi du temps que la miſéricorde de Dieu nous laiſſe.

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS *familier ſur le Jugement dernier.*

Diviſion générale.

IL viendra donc, le Fils de l'homme, il paroîtra donc à nos yeux, mes chers Paroiſſiens, revêtu de toute la majeſté de ſa gloire, aſſis ſur le tribunal de ſa juſtice, pour décider de notre ſort heureux ou malheureux, pour récompenſer le juſte ou pour condamner le pécheur. Le ſoleil éclipſé, les étoiles détachées du firmament, la terre ébranlée, les élémens confondus, les tombeaux ouverts, les cendres ranimées, les morts reſſuſcités, ſeront les ſignes affreux qui précéderont ce dernier & redoutable avénement. Qui pourroit ici ſe repréſenter une ſi triſte & ſi redoutable caſtaſtrophe? Serions-nous plus inſenſibles que les Payens & les Infidéles, que la ſimple expoſition de ce dernier avénement a convertis, juſqu'à les rendre les confeſſeurs, les martyrs même du Chriſtianiſme? Qu'il ſeroit à ſouhaiter que nous vouluſſions, mes chers Paroiſſiens, mettre ſouvent ce tableau ſalutaire en notre préſence! incertains ſi nous ſommes dignes de haine ou d'amour, un épais & impénétrable nuage ne nous permettant pas de percer dans cet obſcur avenir, que pouvons-nous faire de mieux que de penſer à ce dernier jour, & d'y penſer ſérieuſement? Il n'y va pas moins que de notre bonheur, ou de notre malheur éternel; il n'y a point à balancer, il faut gagner ou perdre. Tremblez, pécheurs, à la ſeule idée de ce grand jour: il ſera terrible, il ſera funeſte. Tous les crimes du pécheur y ſeront examinés, recherchés, tous

les crimes du pécheur y ſeront vangés. Voici, mes chers Paroiſſiens, tout le plan de cette inſtruction. 1°. Au Jugement dernier tous les excès du pécheur y ſeront connus. 2°. Au Jugement dernier tous les excès du pécheur y ſeront punis : crime connu, crime puni ; c'eſt-à-dire, qu'alors le pécheur ſera convaincu par la lumiere de la vérité ; qu'il ſera condamné par la ſévérité de la juſtice.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Quoique tous les attributs de Dieu ſoient infinis & incompréhenſibles, l'on peut dire néanmoins qu'il n'y en a point qui s'étende ſi loin que ſa lumiere : il ſçait & il appelle les choſes qui ne ſont pas, comme celles qui ſont ; mais c'eſt ſurtout ſur les cœurs qu'il exerce particulierement ſes connoiſſances, c'eſt la perfection de ſa nature de pénétrer les cœurs : *Ego Dominus ſcrutans corda & probans renes* ; c'eſt-à-dire, mes chers Paroiſſiens, que Dieu au Jugement dernier mettra en évidence. 1°. La réalité de tous les crimes. 2°. La fauſſeté des prétendues vertus. *Pſ. 7. 10.*

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Voilà donc la conſcience du pécheur à découvert, ſa cauſe eſt pleinement inſtruite, le compte de ſa vie eſt dreſſé, il eſt convaincu de ſes crimes, le temps eſt auſſi venu de prononcer l'arrêt fatal qui doit décider de ſon éternelle deſtinée. Levez-vous, Seigneur, il eſt temps de manifeſter la ſévérité de votre juſtice, votre gloire y eſt intéreſſée. Vous avez vû, mes chers Paroiſſiens, que comme Juge infiniment éclairé, il a connu tous les crimes des pécheurs, & vous allez voir que comme Juge infiniment juſte, il va les punir. Tremblez, pécheurs, votre arrêt va être prononcé ; arrêt conforme à cette ſainteté de Dieu qui ne peut rien ſouffrir de ſouillé ; arrêt établi ſur cette ſévérité qui ne pardonne rien ; arrêt qui doit s'exécuter ſans que rien en puiſſe

adoucir la rigueur. La juſtice de Dieu eſt 1°. pure & ſainte. 2°. ſévere & rigoureuſe. 3°. inflexible & inexorable.

Preuves de la premiere Partie.

Les Juges de la terre ne connoiſſent qu'imparfaitement des crimes des coupables.

Je dis en premier lieu, mes chers Paroiſſiens, que le ſouverain Juge, par la pénétration de ſes lumieres, connoîtra parfaitement & mettra dans l'évidence tous les crimes du pécheur dans leur difformité. Ici-bas on ne juge qu'imparfaitement du crime d'un coupable, on paſſe ſuperficiellement ſur tout le détail du délit, l'égalité entre le forfait & la punition n'eſt jamais entiere; & l'on eſt ſouvent comme forcé de punir également des crimes bien différens. D'ailleurs, la juſtice humaine ne s'étend pas ſur tous les vices; les penſées, les déſirs ne ſont pas toujours de ſa compétence: mais la juſtice dont il s'agit ici, eſt une juſtice univerſelle à laquelle tout eſt ſoumis, qui doit connoître les plus légeres penſées, les moindres paroles, les mouvemens du cœur les plus imperceptibles; une juſtice qui examinera tout, qui peſera tout, qui comptera tout.

Le Juge connoîtra le pécheur tel qu'il eſt, rien ne lui échappera de ſes actions.

D'abord, mes chers Paroiſſiens, & c'eſt ce qui doit vous faire trembler vous & moi, le pécheur au Jugement dernier ſera connu pour ce qu'il eſt, pour ce qu'il a été, rien n'échappera de ſes actions. C'eſt le grand Apôtre qui nous le dit, il faut que nous ſoyons tous manifeſtés devant le tribunal de Jeſus-Chriſt: *Omnes nos manifeſtari oportet, &c.* Le pécheur inveſti d'une lumiere toute céleſte, paroîtra aux yeux de ſon Juge & ſera expoſé tel qu'il eſt à la vûe de tout l'Univers. Tranſportons-nous en eſprit aux pieds de ce redoutable tribunal, voyons qui de nous pourra ſupporter les ardeurs d'une lumiere ſi pénétrante. Hélas! quand on n'y expoſeroit que ce que le ſoleil a éclairé, en faudroit-il davantage pour nous accabler? Que d'injuſtices crian-

ces, que de juremens & de blaſphêmes, que d'yvrogneries & d'impudicités, que d'immodeſties, que de ſcandales ! Aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, toutes ces horreurs ne vous touchent point ; familiariſés que vous êtes avec le crime, vous ne vous cachez point d'être vicieux : mais où en ſerez-vous, quand tous ces excès honteux vous ſeront repréſentés avec toute leur laideur & leur difformité ?

Le ſouverain Juge manifeſtera en détail tous les crimes du pécheur.

Non ſeulement, mes chers Freres, on verra vos plus ſecretes actions, mais on en remarquera tout le détail, on en pénétrera toute la ſuite. Si l'on voyoit à préſent combien de baſſeſſes indignes & humiliantes entrent dans le cours ordinaire d'une paſſion, il n'y a point de pécheur, dit S. Auguſtin, qui n'aimât mieux s'aller cacher dans les plus ſombres abîmes, que d'en ſoutenir un ſeul moment la manifeſtation : c'eſt-là, cependant, ce que Dieu développera à la face du Ciel & de la terre. Nous verrons par quelles routes, par quelles voies ſecretes, vous êtes venus à bout de ſupplanter votre voiſin dans cette ferme, dans cette métairie, & de le réduire ainſi avec toute ſa famille à la mendicité ; nous ne demanderons plus ce qui vous attiroit dans cette maiſon ſuſpecte, nous ſerons nous-mêmes les témoins de ces abominations brutales & ſecrettes dont vous rougiſſiez vous-mêmes en les commettant. Ah ! Jeſus-Chriſt l'a bien dit, que le myſtere d'iniquité ſeroit révélé juſques dans ſes circonſtances les plus cachées, & vous n'en vouliez rien croire. Ouvrez, pécheurs, préſentement les yeux & voyez avec étonnement ceux de tout l'Univers attachés ſur vous. Voilà le cabaret, vous dira-t-on, où après avoir perdu la raiſon, vous commîtes tant de juremens, tant de ſcandales ; voilà cette jeune fille dont vous

cherchâtes à tromper la crédulité, & de l'innocence de laquelle vous abusâtes; regardez ces murailles ſi ſouvent témoins de vos infâmes obſcénités, c'eſt ce qu'il faut préſentement vous dévoiler & expoſer à toute la terre : *Revelabo pudenda tua in facie tua, & oſtendam gentibus nuditatem tuam.*

Nahum. 3. 5.

L'examen roulera encore ſur l'abus que l'on aura fait des choſes ſaintes.

Viendra enſuite le grand article de l'abus que vous aurez fait des choſes qui devoient contribuer à votre ſanctification ; combien de fois vous aurez aſſiſté à la ſainte Meſſe ſans reſpect, ſans vénération, tout occupés de vos affaires ; combien de fois vous aurez rejetté, mépriſé les ſaintes inſpirations que Dieu vous donnoit ; combien de fois au lieu de venir entendre la voix de votre Paſteur, vous aurez préféré les divertiſſemens, les danſes, aux ſaintes inſtructions qu'il s'efforçoit de vous faire pour la réformation de vos mœurs.

Les Chrétiens ſeront examinés ſur l'Evangile, à la différence des Payens & des Juifs.

Les Payens jugés par la raiſon.

C'eſt alors, dit l'Ecriture, que les Livres ſeront ouverts, & que les morts ſeront jugés ſur tout ce qu'ils contiennent : *Et Libri aperti ſunt & judicati ſunt mortui ex his.* Mais, mes chers Paroiſſiens, quels ſeront ces Livres ? La ſimple raiſon aux Payens, la Loi aux Juifs, l'Evangile aux Chrétiens. Liſez, Payens, liſez dans ce Livre de la raiſon ; vous y verrez que contre ſes lumieres, vous avez ignoré ce Dieu qui vous parloit dans toutes ſes créatures, vous avez adoré des pierres & des bêtes en ſa place, & par votre aveuglement vous vous êtes rendus indignes des autres graces qui euſſent pû vous rendre dignes du Ciel : dignes, cependant, de pitié, dans les foibles ſecours dont vous étiez prévenus, vous aurez peu d'autres accuſateurs que votre propre conſcience ; il n'y aura que Dieu qui puiſſe vous condamner.

Apoc. 20. 12.

Les Juifs

Les Juifs trouveront bien d'autres reproches

dans les témoignages de leur Loi : l'alliance de Dieu avec eux, ſon Arche, ſon Temple, ſes Autels, les prodiges, les victoires, les révélations, une ſuite continuelle de Prophêtes envoyés pour les inſtruire & leur prédire la venue d'un Meſſie Libérateur. Sourds à toutes ces voix, de combien d'accuſateurs ſe verront-ils accablés ? jugés ſur la Loi.

Mais vous, mes chers Paroiſſiens, en qualité de Chrétiens, que pourrez-vous dire à la vue d'un Evangile autoriſé par la voix, les miracles, les exemples, le ſang & la mort d'un Homme-Dieu ? Avec tant de ſecours ſupérieurs aux autres moyens offerts dans tous les ſiécles au reſte du genre humain, ſi vous avez rendu ces moyens inutiles à votre ſalut, à quels déſeſpérans reproches ne devez-vous pas vous attendre ? Car enfin, ſi, ſelon la menace de Jeſus-Chriſt même, les habitans de Ninive & la Reine de Saba nourris dans l'idolâtrie, pour avoir ouvert leur cœur aux prédications de Jonas, aux inſtructions de Salomon, doivent s'élever au Jugement dernier contre les Juifs qui n'auront pas voulu croire en lui : *Viri Ninivitæ & Regina Auſtri ſurget in judicio, &c.* combien donc s'éleveront-ils & s'écrieront-ils contre nous, mes chers Paroiſſiens, qui nous vantant de croire en lui, faiſant profeſſion de ſa foi, reconnoiſſant ſon Evangile, n'aurons tiré aucun fruit de notre foi par-deſſus les Juifs & les Payens ; nous, qui aurons ſi ſcandaleuſement contredit ſon Evangile, par nos penſées, nos paroles & nos actions ? Car enfin c'eſt ſur cet Evangile que nous ſerons jugés vous & moi. Les Chrétiens jugés ſur l'Evangile. *Matth.* 12. 41.

Et que dit cet Evangile ? Il ne fait que nous répéter ce que Dieu nous preſcrit dans ſes divins Commandemens : *Vous ne prendrez point le nom de Dieu en vain.* Je ne parle point ici de ces hardis blaſphémateurs, qui dans la fureur de leurs

emportemens, s'en prennent à la Divinité, mais ſeulement de ceux d'entre vous qui n'ouvrent preſque jamais la bouche qu'ils ne proferent quelques ſermens. Eh bien ! voici comment Dieu vous parle, & voilà quelle eſt ſa ſainte parole ſur laquelle vous ſerez examinés & jugés : Mais moi je vous dis que vous ne juriez en aucune ſorte, & que vous vous contentiez de dire : Cela eſt, cela n'eſt pas : *Ego autem dico vobis : Non jurare omnino, ſit autem ſermo veſter : Eſt, eſt, non, non.* 2°. Non ſeulement *vous ne tuerez point*, mais encore vous devez aimer vos ennemis : *Diligite inimicos veſtros.* Eh bien ! mes chers Freres, ſi, comme vous ne le dites que trop ſouvent, vous ne traitez les autres que comme ils vous traitent, vous n'avez pas plus de récompenſe à attendre que les Payens & les Infidéles qui en font autant que vous : vous ſerez repris ſévérement au Jugement de Dieu, ſi vous avez dit des injures à ceux qui vous en ont dites, & ſi vous n'avez pas répondu à leurs malédictions par des bénédictions. 3°. Vous ne prendrez point le bien d'autrui : autre ſujet d'examen au Jugement dernier. Vous ne l'avez point pris, dites-vous, mes chers Paroiſſiens, mais vous avez trompé votre frere, vous lui avez vendu de mauvaiſes marchandiſes comme ſi elles étoient bonnes. Qu'en penſez-vous ? Croyez-vous de bonne foi que cela ne ſoit point dérober ? Prenez garde que tout cela ne ſoit examiné & recherché au Jugement de Dieu. Que d'autres péchés, dont je pourrois faire l'énumération, ſi le temps me le permettoit, qui ſont écrits dans le livre redoutable de la colere du Seigneur : les murmures, les envies, les jalouſies, les duplicités, les emportemens, & tant d'autres péchés ! les juſtes même redoutent cet examen. Malheur, dit S. Auguſtin, à la vie la

Matth. 5. 34. 37.

Ibid. 44.

lus irréprochable, ſi, ſans avoir égard à votre niſéricorde, vous voulez, Seigneur, en faire le igoureux examen : *Ne etiam laudabili vitâ homi-ium, ſi remotâ miſericordiâ diſcutias eam.* Et bien, pécheurs qui m'écoutez, que ce jour donc ſera terrible pour vous, où ſe paſſera l'examen d'une longue ſuite d'années preſque toutes paſſées dans l'iniquité !

D. Aug. Lib. 9. Conf. c. 13.

Encore, mes chers Paroiſſiens, ſi tout ce qui ſe paſſera en ce jour étoit ſecret, la confuſion ſeroit plus ſupportable : mais non, toute la nature enſemble ſe ſoulevera contre le pécheur ; les anges & les Saints, témoins de tous ſes crimes, es lui reprocheront. Ah ! quel ſurcroit d'accablement pour eux ! Cette vérité, mes chers Freres, ſe fait ſentir d'elle-même : durant la vie ous ſommes ſenſibles aux moindres reproches ; ne imprudence échappée, un défaut naturel qui ous eſt reproché nous excite, nous enflamme : e que ſera-ce donc quand à la face de l'Univers, l'on mettra en évidence toute la honte & oute l'infamie de nos déſordres ?

Les reproches des témoins de l'iniquité du pécheur, augmenteront ſa confuſion.

Mais ce qui ſurprendra davantage, & ce qui ouvrira encore plus le pécheur de confuſion, 'eſt lorſqu'il ſe verra chargé du poids des iniquités des autres. Raſſemblez ici, mes chers Paoiſſiens, tout ce qui s'eſt dit, tout ce qui s'eſt ait à votre exemple & par vos conſeils, vous entirez le contre-coup de mille péchés que vous 'aurez point commis, mais que vous aurez fait ommettre : vous verrez s'élever ſur vos têtes our vous accabler, toutes les malheureuſes ſuies d'un péché que vous aurez communiqué, une vengeance que vous aurez occaſionnée, une médiſance que vous aurez débitée, d'un onſeil que vous aurez donné, d'un ſcandale que ous aurez répandu ; tous ces crimes raſſemblés

Tous les crimes qu'aura fait commettre le pécheur, lui ſeront imputés à ce dernier jour.

ſe réuniront ſur vos têtes. Juſtice de mon Dieu ; où en ſera alors le pécheur de s'être cru preſque innocent, dans le temps même qu'il étoit coupable des plus noirs attentats, des crimes les plus honteux, non pas encore une fois préciſément parce qu'il les aura commis, mais parce qu'il les aura fait commettre ?

Durant la vie il eſt aiſé d'en impoſer, il n'en ſera pas ainſi au Jugement dernier, la vertu n'y ſera pas confondue avec le vice.

Ce n'eſt pas tout, mes chers Paroiſſiens, tous les crimes du pécheur examinés & reconnus de tout l'Univers, le ſouverain Juge ôtera le maſque à ces prétendues vertus honorées & reſpectées durant la vie, mais alors de nul prix aux yeux du Dieu des vertus ; le temps d'en impoſer par de belles apparences ſera paſſé. Durant cette vie, tel eſt un ſcélérat fameux, qui ſouvent paſſe pour un homme de probité ; les plus noires intentions ſe couvrent de beaux dehors ; l'yvraie croît avec le bon grain, le vice ſe traveſtit ſouvent en vertu ; l'eſpérance du pécheur eſt de n'être jamais connu à fond, de rendre ſes proches & ſes amis les duppes de ſon hypocrite vertu. Combien de médiſans & même de calomniateurs qui pouſſent la hardieſſe juſqu'à vanter leur charité ! Combien d'hommes impudiques & de femmes adonnées au libertinage, affectent la pureté des mœurs ! Combien même de libertins livrés aux débauches les plus honteuſes, trouvent le ſecret de tromper les yeux de leur Paſteur, & s'attirent parmi leurs concitoyens l'eſtime d'une exacte régularité ! Au contraire, combien de perſonnes de la probité la plus éminente, traités ignominieuſement ! Combien de bonnes intentions mal interprêtées, de bonnes actions critiquées ! Or c'eſt pour lever tous ces obſtacles, qu'il y aura un Jugement dernier, où chacun ſera connu pour ce qu'il eſt & paroîtra ce qu'il a été ; l'orgueilleux y ſera terraſſé, le voluptueux reconnu, l'uſurpa-

ur taxé d'injuſtice, le médiſant dévoilé, l'hypo-rite démaſqué; le temps de cacher ſous un exté-eur modeſte, un intérieur déréglé; de donner nom de dévotion, à ce qui eſt ou irreligion, u du moins ſuperſtition, ſera paſſé; ce que l'on enſoit devoir être enſeveli dans un éternel oubli, eviendra tout-à-coup public; Dieu rendra viſi-les ces péchés qu'on avoit eu tant de ſoin de érober à la connoiſſance des hommes, que la onte avoit empêché de révéler à un Confeſſeur; expoſera aux yeux des parens, des amis & des nnemis, ces injuſtices qu'on vouloit couvrir du om ſpécieux de ſoulagement, ces haines invé-érées que l'on cachoit ſous des démonſtrations 'amitié: que ſçais-je? tout ce que vous cherchez vous cacher à vous-mêmes ou à déguiſer ſous le aſque de la vertu, ſera reconnu pour ce qu'il ſt, c'eſt-à-dire, pour vice.

Sur ces principes, ah! combien alors de fauſſes ertus démaſquées, combien d'œuvres éclatan-es dont on s'étoit fait honneur, qui tourne-ont en autant de ſujets de confuſion! O hom-nes, il n'eſt plus temps de vous déguiſer, la romperie eſt découverte & votre hypocriſie eſt confondue: vous n'avez jamais agi que pour vous-mêmes, pour votre intérêt: ah! vos œuvres n'étoient donc que des œuvres de payens. Vous aviez toute l'écorce de la piété & tout le fonds de la malice la plus noire: de-là quelle triſteſſe accablante! Quel fureur! Quel déſeſpoir! Tout conſterné par l'examen rigoureux de ſon Juge, & par la ſentence de mort éternelle qu'il voit inévitable, le pécheur grincera des dents: *Pec-cator videbit & iraſcetur; dentibus ſuis fremet & tabeſcet.* *Sur le même ſujet.* *Pſ. 111. 9.*

Imaginez, ſi vous le pouvez, mes chers Pa-roiſſiens, ces agitations affreuſes, ces hurlemens *Déſolation & déſeſpoir*

du pécheur après l'examen du Juge.

épouventables qu'il pouſſera vers les montagnes, pour les prier de ſe rendre favorables à ſa douleur : *Tunc incipient dicere montibus : Cadite ſuper nos* ; il appellera même la mort à ſon ſecours, & l'impitoyable mort ſourde à ſes cris s'éloignera de lui : *Deſiderabunt mori, & fugiet mors ab eis* ; il déſirera entrer dans le néant, ſoit pour éviter la vue de ſon Juge, ſoit pour ſe dérober au châtiment qui lui eſt prépare, mais ſes efforts ſeront vains, ſes déſirs inutiles : *Deſiderium peccatorum peribit.* Dans ce grand jour il n'aura plus de pardon à eſpérer, plus d'éternité à mériter, ſon regret étant forcé ſera inutile. En vain diroit-il : Je gémis à la vue de mes crimes, je confeſſe mes iniquités, je rougis de mes égaremens : *Ingemiſco tamquam reus, culpa rubet vultus meus* ; il n'aura pas lieu d'ajouter : Pardon, grand Dieu : *Supplicanti, parce, Deus.* Pardon, je ſçais que je ſuis pécheur, mais je ſçais auſſi que vous êtes miſéricordieux. Que dites-vous, pécheur ? Dieu eſt miſéricordieux, il eſt vrai, mais ce ne ſera point pour vous ; il proteſte hautement qu'il n'a plus de miſéricorde à vous faire, que le temps en eſt paſſé, qu'il ne vous regarde plus qu'avec des yeux de rigueur : *Non parcet oculus meus : non miſerebor.* Et c'eſt auſſi ce que je vais vous montrer, mes chers Paroiſſiens, dans ce qui me reſte à vous dire.

Luc. 23. 30.

Apoc. 9. 6.

Pſ. 111. 9.

Proſe des Morts.

Ezech. 8. 18.

Preuves de la ſeconde Partie.

Le ſouverain Juge ſaint par eſſence, ne pourra rien ſouffrir de ſouillé.

Et d'abord la juſtice de Dieu eſt ſainte, & c'eſt cette ſainteté qui le dirige dans ſes déciſions ; c'eſt cette ſainteté qui étonne, qui épouvante & qui déſeſpere le pécheur. Mais comment donc, mes chers Paroiſſiens, ſera-t-il poſſible que la préſence du Fils de Dieu devienne formidable aux hommes ? Quoi ! ce qui a conſolé les Martyrs ſur les échaffauts, ce qui a encouragé les ſaints Pénitens dans les déſerts, ce qui anime

ous les jours les Solitaires dans leurs auſtérités, n'eſt-ce pas l'unique eſpérance de voir Jeſus-Chriſt ? N'eſt-ce pas ce ſeul objet qui fait la félicité des Bienheureux ? *Oſtende faciem tuam, & ſalvi erimus.* Préſence adorable de mon divin Sauveur, plus vous ferez le bonheur des Saints, plus auſſi vous ferez le malheur des pécheurs : *Quis ſtabit ad videndum eum ?* Hélas ! qui de vous, pécheurs, pourra ſoutenir la vue d'un Dieu vengeur, mais dont la ſainteté regle les vengeances ? *Pſ. 79. 1. 8.* *Malach. 3.*

Et certes, mes chers Paroiſſiens, ſi les hommes tremblent devant les hommes, ſi on eſt ſurpris, conſterné juſqu'à changer de couleur & à perdre la voix en préſence d'un Juge de la terre, lorſqu'on ſe ſent coupable de quelques crimes, de quelle crainte, de quelle frayeur ſerons-nous ſaiſis, quand nous ſerons cités au tribunal du Seigneur trois fois ſaint, à l'avénement duquel le ſoleil s'obſcurcira, la Lune ne donnera plus de lumiere, les vertus des cieux ſeront ébranlées, les hommes mêmes ſécheront de frayeur ? Alors, mes Freres, ce ne ſera plus un Dieu caché : *Deus abſconditus*, mais un Dieu qui ſe manifeſtera : *Deus manifeſtè veniet.* Il ſe montrera dans tout l'éclat de ſa ſainteté, il affectera de montrer toutes ſes perfections adorables, il en découvrira toute l'étendue. Ah ! c'eſt alors, pécheurs, qu'effrayés de la griéveté de vos crimes, vous en connoîtrez toute la malice, vos moindres péchés vous paroîtront des monſtres en ſa préſence. Nous éprouvons quelquefois que la vue d'un homme de bien nous en impoſe & nous intimide ; ſa vertu fait naître dans nos cœurs le reſpect, y réveille mille reproches qui humilient & qui importunent : mais qu'eſt-ce que la préſence d'un homme, quelque ſaint qu'on le ſuppoſe, en comparaiſon de cette ſainteté ineffable du Dieu

La frayeur dont ſeront ſaiſis les coupables à l'aſpect du Juge.

Iſ. 45. 15.

Pſ. 49. 3.

qui doit juger les vivans & les morts : Qui pourra en ſoutenir la préſence ? *Quis ſtabit ?* Où trouvera-t-on des penſées toujours conduites par la vérité de Dieu, des déſirs toujours réglés par la juſtice, des ſentimens toujours conformes à ſon équité, des réſolutions toujours priſes ſur ſa volonté, des actions toujours conformes à ſa ſainteté ? Où ſeront-ils ces juſtes, dont toutes les paroles auront été aſſaiſonnées de la charité, dont toutes les démarches auront été réglées ſur l'équité, dont toute la conduite aura été ſainte, & dont toute la vie enfin aura été formée ſur la vie du Saint des Saints ?

A la vue de la ſainteté du Juge, le pécheur avouera qu'il eſt digne de châtiment. *Luc.* 5. 8.

Ah ! Seigneur, retirez-vous de moi, diſoit autrefois à Jeſus-Chriſt ſaint Pierre, parce que je ſuis un malheureux pécheur : *Exi à me, quia homo peccator ſum.* A combien plus juſte titre le dirons-nous, lorſqu'il paroîtra environné de toute ſa gloire ? Vérité, ſageſſe, juſtice, ſainteté, éloignez-vous de moi : mais, non, vous m'allez accabler de tout le poids de votre puiſſance : j'entends de tout côtés qu'on vous ſollicite pour porter mon jugement & ma condamnation. Ah ! les outrages que j'ai faits au ſang de Jeſus-Chriſt qui m'a racheté, à la grace qui m'avoit ſanctifié ; à la vérité, qui m'avoit inſtruite ; à l'Egliſe, qui m'avoit adopté ; à la Religion, que j'avois profeſſée ; tous ces outrages demandent vengeance contre moi ; & pour mon éternel malheur, je vais éprouver que vous êtes un Dieu ſaint, qui jugez les pécheurs ſelon votre ſainteté ; un Dieu ſévere, qui les puniſſez dans toute la rigueur.

Difference qu'il y a entre la juſtice humaine

Dans la juſtice humaine on ne recherche que certains crimes qui troublent la ſociété & qui renverſent le bon ordre, tout le reſte demeure impuni ; mais au tribunal de Dieu nous rendrons

mpte de tout juſqu'à une parole. Mes chers troiſſiens, qu'eſt-ce qu'une parole? Cependant tte parole ne ſera pas ſans châtiment: Que ſera-des emportemens, des débauches, des impié-s? C'eſt préſentement le temps de la miſéri-rde, mais alors ce ſera le temps de la juſtice. t, comme durant la vie, tandis que la miſéri-rde régne encore, il n'y a point de péché ſi orme que Dieu ne ſoit diſpoſé à nous remet-e, après la mort quand une fois la juſtice ſera trée dans ſes droits, il n'y aura point de péché nt il ne tire une vengeance rigoureuſe. Oui, cheurs, tout ſera puni. Hé! Seigneur, quel ra donc la meſure de vos jugemens contre moi? ù en ſerons-nous, mes chers Paroiſſiens, & rmi les autres, où en ſerai-je moi-même, and le ſouverain Juge fera tomber tous ſes ups ſur les péchés de toute la vie? Tout ſera ni. Quoi! mon Dieu, plus rien à eſpérer de tre miſéricorde? Non, dit le Seigneur, plus miſéricorde pour vous, vous l'avez épuiſée. uel langage vous a-t-elle parlé? Combien de is vous a-t-elle appellés? Combien de tems vous t-elle attendus? Elle avoit un terme, & vous es arrivés enfin à ce terme fatal: vous voilà intenant dans les mains de ma juſtice, & l'on en ſort plus. Tout ſera puni: car comme c'eſt fond inépuiſable que la malice de l'homme, ſont auſſi des tréſors inépuiſables que les tré-rs de ma juſtice. & la juſtice divine.

Ne vous figurez donc plus ici, pécheurs, un ieu doux & patient, & dont tant de fois vous ez laſſé la patience en abuſant de ſes bontés; bliez ces noms ſi tendres d'Epoux, de Pere de Paſteur dont il vouloit que vous uſaſſiez r la terre, pour vous faire connoître toute la ndreſſe de ſon cœur; les ſources de la miſéri-

Le pécheur n'aura rien à attendre de la miſéricorde au Jugement dernier.

corde ſont taries à l'égard de ceux qui ſont tombés entre les mains de ſa juſtice ; ce n'eſt plus cet innocent Agneau qui ôte les péchés du monde, c'eſt, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, un Lion rugiſſant, un Léopard furieux, une Ourſe irritée à qui l'on a enlevé les petits : expreſſions fortes, mais expreſſions après tout qui ne rendent encore que foiblement l'excès de l'indignation du Dieu des vengeances.

Comment le ſouverain Juge ſe juſtifiera de la rigueur de ſes vengeances.

Et ce qu'il y a de plus déſeſperant, mes chers Paroiſſiens, c'eſt que le pécheur alors n'aura pas ſeulement la foible conſolation de ſe plaindre de la ſévérité des vengeances, il ſera forcé d'en reconnoître l'équité. Il eſt vrai, dira le Seigneur, que ce pécheur maintenant courbé ſous le poids rigoureux de ma juſtice, étoit mon ouvrage, mon image & mon fils ; mais, ô mon peuple, mes Anges, mes élus, mes ennemis mêmes, je vous appelle en témoignage, jugez entre ma vigne & moi : *Judicate inter me & vineam meam.* *Iſ. 5. 3.* Si je traite le pécheur avec tant de ſévérité, c'eſt qu'il a toujours abuſé de ma patience : mille fois je lui ai ouvert la porte de mes miſéricordes, & mille fois il les a mépriſées : comme bienfaiteur outragé, comme Dieu mépriſé, ne dois-je rien à ma juſtice ? *Judicate inter me, &c.* Les cris de ſa conſcience, la voix des Miniſtres de ſon ſalut, la diſgrace même, tout a été employé pour toucher ſon cœur & le ramener à moi, & il s'eſt refuſé à tout : *Judicate, &c.* Je n'ai rien épargné, inſpirations, menaces, promeſſes ; ma lumiere dans ſon eſprit, ma grace dans ſon cœur, j'ai tout mis en uſage ; il a rejetté mes bienfaits, il s'eſt révolté contre mes châtimens, il a tout tourné en poiſon : *Judicate, &c.* Qu'il reconnoiſſe donc aujourd'hui, quoiqu'inutilement, & pour augmenter ſon malheur, qu'il reconnoiſſe l'énormité

énormité de ſes crimes, l'ingratitude de ſa récolte, l'indignité de ſes outrages; & vous, mes cohéritiers, qui allez participer à ma gloire, juez donc du crime & du criminel : *Judicate, &c.* Voilà le fondement de ma rigoureuſe ſévérité : voilà ce qui va rendre pour toujours ma juſtice inflexible & inexorable.

La juſtice de Dieu ſera inexorable, rien ne pourra l'adoucir.

C'eſt ici, mes chers Paroiſſiens, le dernier trait de la juſtice de Dieu, rien ne la pourra toucher, il n'y aura ni larmes, ni prieres qui puiſſent la fléchir. Durant cette vie Dieu fait juſtice & miſéricorde tout enſemble; ſa miſéricorde précéde toujours ſa juſtice, & jamais ſa juſtice n'eſt ſéparée de ſa miſéricorde; ſouvent ſa miſéricorde agit toute ſeule, mais ſa juſtice n'a point l'action, qui, ſelon le texte ſacré, ne ſoit tempérée par ſa miſéricorde : *Cùm iratus fueris miſericordiæ recordaberis.* Dans l'ardeur de votre colere, vous vous ſouviendrez, Seigneur, & il paroîtra que vous êtes le Dieu des miſéricordes, puiſque votre colere même eſt ſouvent pour les pécheurs une des plus grandes miſéricordes; ainſi en uſe-t-il maintenant. Mais, mes chers Freres, dans le jugement qu'il doit prononcer à la fin des ſiécles, il exercera ſa juſtice toute pure, à peu près comme nous l'exerçons envers nos ennemis les plus déclarés. A l'égard d'un ennemi nous nous picquons quelquefois d'équité, mais d'une équité ſans bonté; or la foi nous apprend que Dieu nous jugera de la ſorte; & ce qui eſt en nous dureté, dans Dieu ſera ſainteté, & le jugement ſans miſéricorde ſera ſa gloire : *Judicium ſine miſericordia.*

Habac. 3. 2.

Jacob. 2. 13.

Ce qui allumera l'indignation du Juge, c'eſt le

Mais ce qui animera, excitera, allumera encore davantage la colere & l'indignation de ce Juge redoutable, c'eſt l'abus que nous aurons fait de ſes graces; ce Juge inexorable ſe ſouvien-

ſouvenir de ſes bienfaits, dont le pécheur aura abuſé.

dra qu'il a été un pere plein de tendreſſe & de bonté ; ce Roi ſi terrible en ſa majeſté, ſe ſouviendra qu'il a été notre frere, notre ami, notre protecteur, notre avocat ; il rappellera à ſon ſouvenir tout ce qu'il a fait pour nous : il verra ſa croix, il regardera ſes playes, il fera apporter devant lui tous les inſtrumens de ſa Paſſion, il produira toutes les marques de ſa patience & de ſa charité : mais ce ſera afin de s'animer par cette vûe à la fureur & à la vengeance. Il dira aux réprouvés que ſon amour ayant été ſans bornes, ſa fureur doit être auſſi ſans meſure ; comme jamais il n'y a eu d'amour plus grand, plus tendre, plus déſintéreſſé & plus magnifique que celui qu'il nous a porté ; auſſi jamais, dit un Pere, il n'y aura de colere & d'indignation, jamais de vengeance égale à la ſienne : *Sicut benignitas apparuit ultra omnem expectationem, ſimilem expectare debemus judicii diſtrictionem.* Il étendra alors ſa main, nul des coupables ne pourra échapper à ſa rigueur, le coup en ſera inévitable : *Manum tuam effugere impoſſibile.*

D. Greg. Lib. 2. Moral.

Sap. 15. 19.

L'effroyable ſentence que portera le Juge contre les réprouvés.

Ezech. 7.

Ici, mes chers Paroiſſiens, je ſuis ſaiſi de crainte & d'effroi, mes penſées ſe confondent : je le vois, ce Dieu vengeur, la fureur dans les yeux, ſe tourner vers les reprouvés, & décharger ſur eux toute ſa colere & toute ſon indignation : *Effundam ſuper te iram : complebo furorem* ; je l'entends fulminer enfin contre eux ſans aucune eſpérance de retour, la ſentence de mort & de mort éternelle.

Tunc dicet : Alors il dira à ceux qui ſont à ſa gauche : Eh ! que leur direz-vous donc, grand Dieu, avec cette voix qui briſe les cedres & arrête l'impétuoſité des torrens ? Que leur direz-vous ? Retirez-vous de moi, maudits : *Diſcedite à me, maledicti :* n'attendez plus de miſéricorde

Matth. 25.

ma part, maudits de mille malédictions, *edicti.* Et où, Seigneur, nous retirer ? Allez, ler dans le feu que ma juſtice vous a préparé ; *gnem.* Sçachez, ingrats, que c'eſt pour tou- rs, pour toute une éternité que je vous y en- e, *æternum.* Vous m'avez refuſé le couvert, s avez mépriſé mes graces, profané mes Sa- mens, rejetté mes inſpirations, dégradé mes nfaits, deshonoré mon alliance, violé ma : encore une fois, retirez-vous de moi, ingrats erfides pécheurs : *Diſcedite.* Ma gloire n'eſt nt faite pour des monſtres tels que vous : allez ler pour toute une éternité dans ces braſiers ar- is que ma juſtice n'avoit deſtinés que pour le non & ſes anges. Vous avez voulu les imiter is leurs excès, vous en avez fait vos maîtres & modéles, ſoyez donc les compagnons de leurs lheurs, puiſque vous avez été les complices leurs œuvres : ils n'ont fait que des œuvres de rt, ſoyez donc comme eux plongés dans la rt éternelle : brûlez, perfides, brûlez dans un qui ne s'éteindra que quand je ceſſerai d'être u : *in ignem æternum.* O Jugement redouta- : ô Enfer ! ô Eternité ! épouvantable Eternité. i ne pâlira, qui ne tremblera, qui ne ſéchera frayeur ?

Ah ! mes chers Paroiſſiens, voulez-vous donc venir ce moment déciſif d'une Eternité mal- reuſe, à l'exemple du ſaint Roi Ezéchias, aſſez dans l'amertume de vos cœurs tous les rs, toutes les années de votre vie : *Recogitabo nes annos meos in amaritudine animæ meæ.* Op- ez examen à examen, manifeſtation à mani- ation, jugement à jugement, pour ne point indre au jour de la révélation. Comme Da- , pénétrez-vous dès à préſent de la crainte ıtaire des jugemens de Dieu : *Confige timore*

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. *Iſ.* 38. 15.

Pſ. 118. 120.

tuo carnes meas ; à judiciis enim tuis timui. Ici ; Seigneur, je vous conjure pour mes brebis & le Paſteur : effrayés tous de vos terribles vengeances, nous ne vous demandons point une crainte ſuperficielle, une crainte paſſagere & inefficace, mais nous vous demandons une crainte véritable, qui en éclairant nos eſprits, change nos cœurs & les rempliſſe d'effroi à la vûe de vos redoutables jugemens : *Confige, &c.* une crainte qui nous engage à prévenir vos arrêts, qui nous faſſe mettre tout en œuvre pour appaiſer votre colere que nous avons ſi ſouvent irritée ; une crainte qui nous trouble ſans nous abbattre, qui nous inſtruiſe ſans nous rebuter, & nous corrige ſans nous déſeſpérer : *Confige, &c.* Donnez-nous cette crainte, adorable Sauveur, inſpirez-la-nous, pénétrez-nous-en : *Confige, &c.* Je vous la demande pour moi, je vous la demande pour ces ames confiées à mes ſoins ; convaincu que ſi nous craignons tous efficacement durant la vie, nous n'aurons rien à craindre au jour des vengeances.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR LA LOI EVANGÉLIQUE,

L'OBÉISSANCE QUI LUI EST DUE, &c.

LE titre de ce Traité annonce ſuffiſamment que je ne m'engage point ici à parler de la promulgation de l'Evangile, des prodiges qui ont accompagné l'établiſſement de l'Egliſe & de la loi. Dans le ſecond Volume j'ai déja touché quelque choſe de cela, & je me promets d'en parler plus amplement quand je traiterai de la Religion. Je me borne aujourd'hui à fournir des matériaux ſur l'excellence & la ſainteté de la Loi évangélique, les avantages qu'elle procure à ſes fidéles obſervateurs, ſa prééminence ſur la loi ancienne. Je m'attacherai auſſi à faire voir l'injuſtice des prétextes que l'on apporte pour ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance; avec quel zéle & dans quelles diſpoſitions l'on doit être pour obſerver fidélement la Loi. Il eſt facile de voir que ce ſujet fournit aſſez de lui-même, pour ne le

point confondre avec ceux qui y ont quelque rapport. L'Orateur qui travaillera ſur cette matiere, peut ſe ſervir indifféremment des noms de Doctrine, d'Evangile, de Religion, tout cela ayant rapport à la Loi Evangélique & à ſon divin Auteur.

Réflexions Théologiques & Morales ſur la Loi Evangélique.

Ce que l'on doit entendre par la Loi Evangélique. *D. Thom. 1. 2. quæſt. 106.*

LA Loi Evangélique, autrement dite la nouvelle Loi, ou la Loi de grace, ſe prend en deux manieres. La premiere, pour la grace que le Saint-Eſprit répand dans nos cœurs par la charité ; & cette grace, ſelon le Docteur Angelique, eſt la partie la plus eſſentielle de la Loi nouvelle. La ſeconde maniere dont peut être conſidérée cette Loi, ou la partie la moins conſidérable de cette Loi, comme s'exprime ſaint Thomas, regarde les choſes que nous devons croire & faire. Dans le premier ſens elle n'eſt pas écrite mais infuſe dans nos cœurs, & ſe nomme Loi de grace, Loi de charité, parce qu'elle nous porte à faire ce que Dieu exige de nous par un eſprit d'amour & de charité. Dans le ſecond ſens, c'eſt ce qui eſt contenu dans l'Evangile & dans les autres parties du nouveau Teſtament, où ſont renfermés les préceptes, les maximes & les conſeils que Jeſus-Chriſt nous a laiſſés pour ſervir à tous les Chrétiens de regle de conduite.

L'excellence de la Loi Evangélique.

L'excellence de cette Loi divine ſe reconnoît par la dignité de ſon Auteur, par la perfection de ſa ſubſtance, & par la grandeur de ſa fin. 1°. Par la dignité de ſon Auteur ; c'eſt Jeſus-Chriſt même qui en eſt l'Auteur, il nous l'a tranſmiſe par le miniſtere des Apôtres ; & leurs

ſucceſſeurs la perpétuent tous les jours parmi nous. 2°. Par la perfection de ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire, des choſes qu'elle contient, puiſqu'il n'y a point de vertu qu'elle ne commande, & point de vice qu'elle ne défende. 3°. Par la grandeur de ſa fin, puiſqu'elle a pour but, non des biens fragiles & périſſables, mais la vie éternelle.

C'eſt une injuſtice de dire que la Loi Evangélique eſt trop onéreuſe.

I. Joan. 5. 3. Matth. 11. 30.

La Loi de Dieu eſt douce: Mon joug, dit-il lui-même, eſt doux, & mon fardeau eſt léger: *Jugum enim meum ſuave eſt, & onus meum leve.* Ses Commandemens ne ſont point difficiles à pratiquer: *Mandata ejus gravia non ſunt.* L'Ecriture fait mention de certaines perſonnes qui les ont obſervés. Saint Luc nous repréſente le fidéle Zacharie & la vertueuſe Eliſabeth comme juſtes devant Dieu, & marchant avec droiture dans les voies du Seigneur. Ainſi, comme le remarquent les Peres, c'eſt un blaſphême horrible & injurieux à Dieu de ſoutenir, comme fait Calvin, que Dieu, qui eſt la bonté par eſſence, ait voulu obliger l'homme à quelque choſe d'impoſſible, & lui propoſer le prix de ſa gloire à certaines conditions qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'obſerver.

Différence de la Loi Evangélique, & de la Loi des Juifs.

D. Thom. 1. 2. quæſt. 98. art. 1.

Le Docteur Angelique dit qu'il eſt certain & indubitable, que la Loi ancienne étoit bonne; & l'Apôtre dit qu'elle eſt ſainte, & que ſes préceptes ſont bons & juſtes, en ce qu'elle étoit conforme à la droite raiſon, qu'elle défendoit les péchés qui lui ſont contraires: mais ce qui la rendoit imparfaite, c'eſt que d'elle-même elle n'étoit pas ſuffiſante & n'étoit point capable de conduire ſes obſervateurs à leur derniere fin. La raiſon qu'en donne S. Thomas, c'eſt qu'elle ne leur conféroit pas la grace ſans laquelle on ne peut obtenir la béatitude éternelle, cette grace étant réſervée à la Loi de Jeſus-Chriſt; de ſorte que

l'on peut dire que la Loi ancienne étoit tout à la fois bonne & imparfaite ; bonne, en ce que défendant le péché, elle opéroit quelque choſe pour l'acquiſition de la félicité éternelle ; imparfaite, parce que par elle-même elle ne conféroit pas la grace. Elle défendoit à la vérité le péché, mais elle n'avoit pas droit de l'effacer, ce privilége étant réſervé au ſeul ſang de Jeſus-Chriſt ou à ſa grace.

Juſtice de la Loi de Dieu. *Pſ.* 118. 172.

Si je demande à David ce que ſont les Loix de Dieu, il me répondra que ces Loix ne ſont que juſtice, équité & rectitude : *Omnia mandata tua æquitas* ; mais rectitude, juſtice & équité, telle qu'elle ſert de regle à toutes les perſonnes qui veulent être innocentes ; mais rectitude telle que l'homme ne ſera jamais parfait qu'autant qu'il pourra en approcher & s'y conformer ; rectitude ſi admirable, que Dieu même n'a point d'autre régle de ſa conduite, parce qu'il eſt l'équité même & la premiere regle de tout ce qui eſt droit & juſte. Lors donc que Dieu proteſte qu'il n'y a que ſainteté & juſtice dans ſes Loix, ne faut-il pas les ſuivre, & les prendre pour regle de notre conduite ?

La Loi Evangélique demande de nous à peu près les mêmes choſes, que demandoit l'ancienne Loi.

Il eſt certain que la Loi nouvelle exige de nous, à quelques cérémonies près auxquelles elle en a ſubſtitué d'autres, les mêmes choſes que l'ancienne Loi exigeoit de ſes obſervateurs ; puiſque Jeſus-Chriſt dit expreſſément qu'il n'eſt pas venu pour l'abolir, mais pour l'accomplir ; & que quiconque n'en obſervera pas juſqu'au moindre point les préceptes, n'aura point de part au Royaume des Cieux. Ainſi ce n'eſt pas par la diſpenſe des préceptes, que la Loi nouvelle eſt différente de l'ancienne, mais par l'étendue & par la perfection de ces mêmes préceptes.

C'eſt une

Nul Chrétien ne révoque en doute que Jeſus-

Christ Dieu & homme soit Auteur de la Loi Evangélique. Le Prophéte Isaïe parlant de lui, & le désignant par ses propres caractères, ne se contente pas de l'appeller notre Roi & notre Juge, il lui donne encore le titre de Législateur : *Dominus Judex, Dominus Legifer, & Rex noster.* Et Jesus-Christ même dans le Livre de son Testament, ne recommande-t-il pas sur toutes choses d'observer ses Loix, ses préceptes & ses commandemens : *Si præcepta mea servaveritis quæ ego, &c.* Mon commandement, dit-il ailleurs, c'est que vous vous aimiez les uns les autres : *Hoc est præceptum meum, &c.* C'est pourquoi le Concile de Trente prononce anathême contre celui qui osera avancer que Jesus-Christ est seulement notre Rédempteur & non pas notre Législateur. En effet, comme il n'y a point de société qui puisse se maintenir sans Loix, Jesus-Christ ayant formé une Eglise qui est le corps & la société de tous les Fidéles, il ne devoit pas seulement en être le Fondateur & le Conservateur, mais encore le Souverain & le Législateur.

vérité incontestable que Jesus-Christ est l'auteur de la Loi Evangélique.

Isa. 33. 22.

Joan. 15. 10.

Ibid. 15. 11.

Concil. Trid. Sess. 6. *Can.* 21.

Il ne falloit que regarder la vie des premiers Chrétiens pour juger de la sainteté & de la pureté de leur Loi : ah ! qu'il y a une grande différence entre ces premiers Chrétiens & ceux de nos jours. Les premiers faisoient voir leur sainteté en toutes choses ; dans la pureté de leurs pensées ; dans la vérité de leurs paroles ; dans la justice de leurs actions ; dans la douceur de leurs conversations ; dans la rigueur de leur morale ; dans quelque état & quelque condition qu'ils fussent, ils vivoient saintement. Ils étoient patiens dans l'adversité, humbles dans la prospérité, modérés dans l'abondance, obéissans à leurs Maîtres & à leurs Souverains, quoiqu'idolâtres, dans les points qui n'étoient point opposés à leur

La vie des premiers Chrétiens annonçoit la sainteté de la Loi Evangélique.

Religion : de ſorte que pour voir la ſainteté & la pureté de la Loi qu'ils profeſſoient, il falloit ſeulement regarder leur vie, puiſqu'au rapport de Tertullien, ils s'appliquoient à faire plus qu'il ne leur étoit commandé ; & comme cette parole
I. Tim. 1. 9. de l'Apôtre ſe vérifioit en eux : *Juſto non eſt poſita Lex*, il n'étoit pas beſoin de leur donner des Loix pour vivre ſaintement.

La Loi Evangélique porte bien plus loin la perfection, que la Loi Moſaïque.

A combien de points importans, propres & eſſentiels aux Chrétiens, Jeſus-Chriſt n'a-t-il point étendu la perfection qu'il exige d'eux, au-delà de ce qu'il exigeoit des Iſraélites ? Ouvrons l'Evangile, conſultons la Loi : *In Lege quomodo legis ?* Que liſez-vous dans cette Loi ? Je lis premierement des préceptes d'un renoncement à
Luc. 10. 26. toutes choſes, d'un détachement, d'une mortification que je ne lis point dans la Loi ancienne. Par exemple, celui qui ne porte pas ſa croix & qui ne vient pas après moi, ne peut être mon
Ibid. 14. 27. Diſciple : *Qui non bajulat crucem ſuam, &c.* Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il poſſede, ne
Ibid. 33. peut non plus m'appartenir : *Qui non renuntiat omnibus quæ poſſidet, &c.* Ces paroles ne ſont point adreſſées aux ſeuls Apôtres ; l'Evangéliſte remarque expreſſément qu'elles furent dites à une multitude qui ſuivoit alors Jeſus-Chriſt ; donc la perfection qu'elles contiennent eſt propoſée à tout le monde & commandée à tous les Chrétiens. Dieu n'a point parlé ainſi aux Iſraélites ; Dieu exige donc des Chrétiens une perfection & une ſainteté qu'il n'exigeoit pas de ce peuple.

La ſainteté des maximes que contient la Loi Evangélique,

On a regardé de tout temps comme une preuve indubitable de notre Religion, la pureté de ſes maximes : car quelque juſtes & éclairés qu'aient été ces fameux Légiſlateurs que Rome & Athênes nous vantent, il s'eſt toujours trouvé quel-

que foible dans leurs Loix, ce qui eſt inſéparable de la corruption du cœur humain; au lieu que les préceptes de la nouvelle Loi ont un certain caractère de ſainteté, & reſpirent une perfection & une grandeur d'ame qui n'eſt propre qu'au Chriſtianiſme: renoncer aux biens ſenſibles de la terre; chercher l'obſcurité; aimer le mépris; mener dans un corps mortel une vie angélique & mortifiée; ſe ſoumettre de plein gré à tout ce qui peut davantage révolter la nature: & c'eſt ce qui faiſoit, ſans doute, que les Idolâtres ont été mille fois forcés de reſpecter l'excellence d'une Religion ſi admirable dans les effets qu'elle produit dans ceux qui l'aiment, auſſi la plûpart des vertus qu'elle enſeigne, ont été inconnues aux anciens Philoſophes; & l'Ecole de Socrate, qui avoit du moins acquis l'extérieur d'une pauvreté volontaire & d'un mépris entier des honneurs du ſiécle, a ignoré le nom d'humilité & d'amour des ennemis.

fait preuve de ſa vérité.

Cette Loi ſi ſainte & ſi parfaite, eſt, pour ainſi dire, compoſée de préceptes & de conſeils; & la différence qu'il y a entre un conſeil & un précepte, conſiſte, dit S. Jerôme, en ce que le précepte impoſe néceſſité, au lieu que le conſeil laiſſe la liberté de l'obſerver, ou non: auſſi les termes & la maniere de parler dont uſe le Sauveur pour marquer les uns & les autres, eſt-elle différente; car quand il nous commande le bien ou qu'il défend le mal, il parle abſolument en maître & en ſouverain, & dit: Je le veux; & ſi nous y manquons, il nous menace du ſupplice éternel: *Ego autem dico vobis.* Mais quand il conſeille, il témoigne bien qu'il le veut, non pas abſolument, ni avec menace; mais il nous fait entendre qu'il déſireroit cela de nous, ſi nous le voulions, & que ce ſeroit ſa plus grande gloire & notre avantage.

La Loi Evangélique renferme des préceptes & des conſeils.

Matth. 5. 22.

Quelles ſont les principales vérités que contient la Loi Evangélique.

C'eſt par la Loi de l'Evangile que nous apprenons d'où eſt venu l'homme-Dieu, pourquoi il eſt venu, ce qu'il étoit dans l'éternité, & ce qu'il a été dans le temps : c'eſt par cette Loi que nous apprenons nous-mêmes pour quelle fin nous ſommes ſur la terre, & pourquoi nous y demeurons durant un certain cours d'années, & quel uſage nous avons à faire de la vie ; quel chemin nous doit conduire au Ciel, & quels moyens il faut prendre pour y parvenir ; c'eſt dans la Loi que le divin Légiſlateur nous révéle ces grands Myſtères, ces premieres vérités qui ſervent de fondement à la Morale Evangélique ; la Réſurrection des morts ; le Jugement univerſel ; le ſouverain bonheur des Prédeſtinés, & le malheur éternel des Réprouvés : en un mot, c'eſt dans cette divine Loi que nous trouvons marqués dans un détail abrégé tous nos devoirs ; devoirs envers Dieu ; devoirs à l'égard du prochain ; devoirs envers nous-mêmes ; devoirs de bienſéance & de conſeil ; devoirs de néceſſité & de précepte : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut pratiquer, ce qu'il faut deſirer, ce qu'il faut craindre. Voilà ſur quoi roulent les leçons que le Fils de Dieu nous a faites ; il n'a point cherché, comme les maîtres de la ſageſſe humaine, à envelopper ſous des termes myſtérieux, le ſens de ſes paroles ; loin de ſon école ce faſte orgueilleux, il a fait part de ſes inſtructions au ſimple peuple comme aux Philoſophes & aux Sçavants : il les a accommodées à la foibleſſe de nos lumieres ; les choſes qui toutes impénétrables & toutes profondes qu'elles ſont dans leurs principes, n'ont rien cependant dans la pratique & par rapport aux mœurs, qui paſſe les eſprits les plus bornés, & que les plus groſſiers ne puiſſent comprendre. O ! que la Loi Evangélique eſt donc admirable dans ſes effets !

Quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un ſeul point, eſt coupable comme s'il l'avoit violée entierement : *Quicumque totam Legem ſervaverit, offendat autem in uno, factus eſt omnium reus.* La ſainteté chrétienne doit prendre ſon fondement de la pratique & de l'obſervation de toute la Loi. C'eſt ce que l'on doit conclure des paroles de S. Paul, qui ne ſe contente pas de dire qu'on eſt coupable de l'infraction de toute la Loi pour en avoir violé un ſeul article, mais il le prouve. Car celui, dit-il, qui a dit : *Ne commettez point d'adultere*, dit auſſi, Ne tuez point : ſi vous tuez, quoique vous ne commettiez point d'adultere, vous êtes violateurs de la Loi. Ces paroles prouvent qu'un Chrétien ne peut choiſir une Loi particuliere, mais que toutes enſemble doivent former ſa ſainteté ; non qu'il faille entendre ces paroles en ce ſens, que celui qui n'eſt qu'adultere ſoit auſſi coupable que celui qui eſt tout enſemble homicide & adultere, c'eſt-à-dire, que celui qui ne péche que contre une Loi, ſoit en effet tranſgreſſeur de chacune en particulier, ce n'eſt point là le ſens de l'Apôtre ; mais bien qu'en violant une ſeule Loi, on eſt tranſgreſſeur de toute la Loi ; ſoit parce qu'en violant cette Loi toute ſeule, on eſt dans la diſpoſition de violer toutes les autres ; ſoit parce qu'en la tranſgreſſant toute ſeule, on péche contre la charité, d'où dépend toute la Loi & les Prophètes ; & on eſt ainſi, en quelque façon, tranſgreſſeur de toute la Loi.

En quel ſens celui qui viole un ſeul point de la Loi, eſt cenſé la violer toute entiere. *Jacob.* 2. 10.

L'on trouvera deux autres explications du paſſage de S. Jacques, dans le premier Tome, Traité de l'Amour de Dieu, pag. 59 & 60, à l'indication qui commence ainſi : Manquer à la Loi en choſes eſſentielles.

Le principal devoir du Chrétien, eſt de connoître & d'obſerver la Loi Evangélique.

Le devoir le plus eſſentiel du Chrétien, c'eſt de reconnoître, de retenir, d'aimer & de pratiquer exactement la Loi du Seigneur. C'étoit la diſpoſition du Prophéte, quand il demandoit à Dieu l'intelligence de ſa Loi : *Doce me juſtificationes tuas.* Mais, qui croiroit qu'il y a des Chrétiens qui ne ſont pas inſtruits de la Loi de Dieu, qui ne la connoiſſent point, & qui refuſent de la connoître, parce qu'ils ne veulent pas s'y ſoumettre : d'autres, qui bien différens du Prophéte, qui en faiſoit le ſujet de ſes profondes méditations : *Totâ die meditatio mea eſt*, s'en occupent ſi peu, qu'elle n'eſt jamais préſente à leur eſprit : d'autres enfin, qui loin de l'aimer comme David : *Dilexi legem tuam, &c.* n'ont que de l'averſion pour elle, parce qu'elle gêne leurs inclinations ? Que chacun s'examine & rentre en ſoi-même pour approfondir s'il n'ignore pas entierement la Loi du Seigneur, ou s'il ne la viole pas tous les jours, malgré ſes propres lumieres : car tout le mal que nous faiſons, vient, ou de ce que nous ignorons ce que nous devons ſçavoir, ou de ce qu'approuvant le bien, nous ne laiſſons pas de commettre le mal.

Pſ. 118. 12.

Ibid. 97.

Ibid. 113.

Notre ſoumiſſion pour la Loi doit être ſimple & ſans recherche.

Il y a des Loix humaines que les Princes exercent ſur leurs Sujets, & il y a des Loix divines que Dieu a impoſées à tous les Peuples : mais il y a cette différence, que dans les Loix humaines, l'homme a quelquefois droit de demander la raiſon de leur établiſſement, & que cette curioſité ne peut être admiſe en ce qui concerne la Loi Evangélique. La différence de ceci, vient de la différence des Légiſlateurs ; car la Loi humaine eſt ſujette à l'imperfection & à l'inconſtance, mais les Loix divines ſont toujours conſtantes & parfaites ; il n'en faut pas davantage pour être déterminé à s'y ſoumettre avec réſignation.

Le Prophéte Jérémie affligé de voir qu'il n'y avoit perſonne parmi le peuple qui ne violât, avec une ſorte d'impunité la Loi de Dieu ; que l'injuſtice régnoit parmi les Magiſtrats ; l'uſure parmi les Marchands ; l'indocilité & le murmure dans les conditions obſcures, réſolut enfin de s'adreſſer aux Grands & aux Puiſſans de l'Etat, s'imaginant que plus ils étoient élevés par leur rang, plus ils étoient humbles & ſoumis : *Ibo ad optimates :* mais hélas ! qu'il fut trompé dans ſon eſpérance ; il trouva, à regret, que c'étoient eux qui avoient ſecoué le joug avec plus de liberté : *Et ecce hi magis confregerant jugum.* Je crains qu'en cherchant parmi les Grands de la terre, la ſoumiſſion que je ne trouve pas parmi le peuple, je la trouve encore moins parmi les Grands, parce qu'ils s'imaginent qu'un des priviléges de leur condition, c'eſt de les mettre au-deſſus de toutes les Loix. Le peuple toujours timide, ne prévarique contre la Loi qu'en tremblant : mais les Grands, qui preſque toujours n'ont rien qui les arrête, franchiſſent les barrieres que voudroit leur oppoſer la Religion : *Ruperunt vincula.*

C'eſt dans la grandeur qu'on ſe ſouſtrait plus hardiment à la Loi.

Jerem. 5. 5.

Ibid.

Ibid.

C'eſt l'effet ou de la mauvaiſe foi, ou d'un déplorable aveuglement dans le pécheur, de chercher des raiſons pour excuſer ſa déſobéiſſance à la Loi de Dieu : s'il l'a viole, il eſt néceſſairement criminel. C'eſt un Dieu qui commande, c'eſt un homme qui peut & qui doit obéir : la révolte ne ſouffre pas de prétexte. Mais qui pourroit croire que le pécheur prétexte quelquefois le commandement même que Dieu lui fait, comme une raiſon de le violer ? La Loi, dit-il, eſt trop génante, elle exige trop de choſes, plus de liberté favoriſeroit ma ſoumiſſion, & j'exécuterois plus volontiers un ordre qui m'impoſeroit moins de contrainte. Il y a dans ce raiſonnement

Rien ne peut juſtifier un Chrétien, qui inſtruit de la Loi, la viole.

une contradiction qui marque une perverſité extravagante ; c'eſt comme ſi le pécheur diſoit, qu'il ſeroit moins coupable s'il étoit plus libre ; qu'il ſe défendroit plus aiſément d'une mauvaiſe action, s'il lui étoit permis de la commettre. Il devroit faire réflexion que Dieu ne peut autoriſer rien de mauvais, & qu'il approuveroit le crime que ſa Loi ne nous interdiroit pas.

La charité eſt l'ame & l'eſprit de la Loi nouvelle.

C'eſt la charité qui eſt l'ame & l'eſprit de la Loi nouvelle ; de ſorte que la doctrine du Fils de Dieu qui nous eſt tracée dans les quatre Evangéliſtes, ne doit être conſidérée que comme le dehors & l'acceſſoire. Les maximes de l'Evangile appartiennent à la Loi nouvelle, mais elles n'en ſont que la moindre partie ; & ſans l'eſprit de la charité qui vivifie, c'eſt une lettre qui tue : ce qui doit nous faire comprendre que la charité, dont l'office principal eſt de nous faire aimer Dieu pour lui-même & notre prochain comme nous-mêmes, eſt une excellente regle de nos actions : ainſi l'on peut dire que notre conduite eſt ſainte, ſi elle eſt conforme à cette regle ; & qu'au contraire elle eſt vicieuſe, dès-là qu'elle s'en éloigne : & il eſt inconteſtable que ſi cette divine charité dominoit ſur nos cœurs, & qu'elle les embraſât de ſon feu tout céleſte, nous n'aurions point beſoin d'autres préceptes, ſelon cette penſée de S. Auguſtin : Aimez & dès-lors n'héſitez plus, faites tout ce qu'il vous plaira : *Dilige & fac quod vis.*

D. *Aug. Tract. 7. in Ep. Joan.*

IVERS PASSAGES DE L'ECRITURE *ſur l'obſervance de la Loi.*

Squequò non vultis cuſtodire mandata mea & Legem n? Exod. 16. 28.

Cuſtodi mandata atque præcepta ego præcipio tibi; nè ſit tibi & filiis poſt te. Deut. 4.

Mandatum lucerna & Lex lux, & via increpatio diſci- Prov. 6. 23.

Nunc ergo, filii, æmuli eſtote Legis; ite animas pro teſtamento patrum veſtro- I. Machab. 4. 21.

Non veni ſolvere Le-, ſed adimplere. h. 5. 17.

Pax multa diligen- Legem tuam. Pſ. 165.

Beatus vir.... in Domini voluntas & in Lege ejus abitur die ac no- Pſ. 1. 2.

JUſques à quand refuſerez-vous de garder mes commandemens & ma Loi?

Gardez ſes préceptes & ſes commandemens que je vous preſcrits aujourd'hui, afin que vous ſoyez heureux vous & vos enfans après vous.

Le Commandement eſt une lampe, la Loi eſt une lumiere, & la réprimende qui retient dans la diſcipline eſt la voie à la vie.

Soyez maintenant, mes enfans, de vrais zélateurs de la Loi, & donnez vos vies pour l'alliance de vos peres.

Je ne ſuis pas venu pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir.

Ceux qui aiment votre Loi jouiſſent d'une paix profonde.

Heureux l'homme dont la volonté eſt attachée à la Loi du Seigneur, & qui médite jour & nuit cette Loi.

Portio mea, Domine : dixi, custodire Legem tuam. Pſ. 118. 57.

Vous êtes, Seigneur, mon partage, j'ai réſolu de garder votre Loi.

Dabo legem meam in viſceribus eorum, & in corde eorum ſcribam eam. Jerem. 31. 33.

J'imprimerai ma Loi dans leurs entrailles, & je l'écrirai dans leur cœur.

Va vobis qui reliquiſtis Legem Domini altiſſimi. Eccli. 41. 11.

Malheur à vous, hommes prévaricateurs, qui avez abandonné la Loi du Dieu très-haut.

Lex per Moyſen data eſt, gratia verò per Jeſum Chriſtum. Joan. 1. 17.

La Loi a été donnée par Moyſe, mais la grace & la vérité a été apportée par Jeſus-Chriſt.

Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis, hæc eſt enim Lex & Prophetæ. Matth. 7. 12.

Agiſſez vous-mêmes envers les hommes, comme vous voudriez qu'ils agiſſent envers vous, car c'eſt toute la Loi & les Prophétes.

Plenitudo Legis dilectio. Rom. 13. 10.

L'amour eſt l'accompliſſement de la Loi.

Non enim auditores Legis juſti ſunt apud Deum, ſed factores Legis juſtificabuntur. Ibid. 2. 13.

Ce ne ſont point ceux qui écoutent la Loi qui ſont juſtes, mais ceux qui la pratiquent.

Alter alterius onera portate ; ſic adimplebitis Legem Chriſti. Galat. 6. 2.

Portez les fardeaux les uns & les autres, vous accomplirez ainſi la Loi de Jeſus-Chriſt.

Notum vobis facio, fratres, Evangelium quod prædicavi vobis, quod & accepiſtis, in quo

Je vous ai annoncé l'Evangile, lequel vous avez reçu & dans lequel vous demeurez fermes,

tis, & per quod nini. I. Cor. 15. 2.

& par lequel vous êtes ſauvés.

TIMENS DES SAINTS PERES. ſur le même ſujet.

Troiſiéme Siécle.

D naturam obſequii prior eſt as imperantis utilitas obſeis. Tertul.

IL eſt de la nature de l'obéiſſance que la volonté de celui qui commande aille devant l'eſpérance du bien qu'en recevra celui qui obéit.

angelica præcepihil ſunt aliud magiſteria divifundamenta ædififidei, firmamenta oranda fidei, nunta fovendi corubernacula diriitineris, præſidia nda ſalutis. S. *in prolog. de Dom.*

Les préceptes Evangéliques ne ſont rien autre choſe que des leçons divines, des fondemens de l'eſpérance, des appuis de la foi, des alimens de la charité, des gouvernails pour diriger notre courſe & des ſecours pour faire notre ſalut.

Quatriéme Siécle.

m præcepiſſet hoc mus & juſtus eſt, tiam facultatem id faceremus, largitus. S. Baſ. *g. brevi.*

Celui qui eſt eſſentiellement bon & juſte, ne nous auroit pas commandé telle choſe, s'il ne nous avoit donné la force & le moyen de l'exécuter.

recramur blaſphe- eorum qui dicunt id homini à Deo

Nous avons en exécration le blaſphême de ceux qui diſent que Dieu

esse præceptum, ut mandata Dei non à singulis sed ab omnibus in commune possent servari. D Hier. *in ex. plan. simb. ad Damas.*

à la verité, fait quelques commandemens à l'homme, mais que ses commandemens ne peuvent être gardés de chacun en particulier, que c'est seulement afin qu'ils pussent être gardés de tous en commun.

Cinquiéme Siécle.

Tu, Deus meus, in corde Legem posuisti mihi spiritu tuo tamquam digito tuo, ut eam non tamquam servus sine amore metuerem, sed casto timore diligerem, & dilectione castâ timerem. D. Aug. *in Ps.* 118.

Mon Dieu, vous avez gravé votre Loi dans mon cœur, pour ainsi dire avec le doigt, afin que je ne la craignisse pas en esclave & sans l'aimer, mais afin que je l'aimasse en la craignant, & que je la craignisse en l'aimant

Deus se utriusque testamenti voluit esse autorem, ut & terrena promitteret in veteri, & cælestia in novo. Idem. *in Ps.* 73.

Dieu a voulu être l'auteur de l'un & l'autre Testament, afin de promettre les biens terrestres dans l'ancien & les célestes dans le nouveau.

Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet & facere quod possis, & petere quod non possis. Idem. *Lib. de Nat. & Gratia. c.* 43.

Dieu ne commande point l'impossible, mais en commandant il vous avertit de faire ce que vous pouvez, & de demander ce que vous ne pouvez.

Quantò Legis major in quocumque cognitio, tantò manifestior pra-

Plus on a de connoissance de la Loi, plus on est coupable quand

tio. Idem. *in Pſ.* on la viole.

is juſſit, & au-
terrogare ſi Le-
mplere eſt poſſi-
). Chryſ. *Hom.* 8.
). Antioch.
lè enim nobis in-
racepto qui præ-
auxilio. S. Leo.
16. *de Paſſ.*

Dieu a parlé & commandé, & vous oſez demander s'il eſt poſſible d'accomplir la Loi : y a-t-il lieu d'en douter ?

Le Fils de Dieu eſt en droit de nous preſſer d'accomplir ſes préceptes, après qu'il nous en a donné le moyen par ſa grace.

Sixiéme Siécle.

avia mandata
nt electis, quia
eterna vitæ glo-
magno deſiderio
nt, præcepta
elica gratanter
. D. Greg. *Lib.*
Reg.

Les commandemens ne ſont pas fâcheux aux prédeſtinés, parce que lorſqu'ils aſpirent à la gloire de la vie éternelle, ils ſe ſoutiennent volontiers aux préceptes évangéliques.

uenti adhuc po-
ex eſt tranſmiſſa
rvum : diligenti-
is Evangelii gra-
lata eſt per Do-
). Idem. *Lib.* 22.
t.

La Loi fut tranſmiſe par le ſerviteur au peuple qui n'avoit encore que la crainte ; mais la grace de l'Evangile a été accordée par le Seigneur à des enfans pleins d'amour pour lui.

è fidelis eſt, ſi
ſpenſationis licen-
ſed præcepta ſe-
ir amóris. Idem.
. in I. Reg. c. 2.

Celui-là eſt véritablement fidéle, qui laiſſant les Loix de condeſcendance, ſuit celles de l'amour.

Seiziéme Siécle

Si quis dixerit Dei præcepta homini etiam juſtificato & ſub gratia conſtituto eſſe ad obſervandum impoſſibilia, anathema ſit. Conc. Trid. *Can.* 18.

Si quelqu'un oſe dire qu'il eſt impoſſible à un homme juſtifié & en état de grace, de garder les commandemens de Dieu, qu'il ſoit anathême.

Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur l'obſervation de la Loi.

MOnſieur de Richelieu dans l'Inſtruction du Chrétien, Leçon ſeptiéme, parle des préceptes du Décalogue.

Grenade en la Guide des pécheurs, Livre I, Chapitre vingt-deux, parle des avantages de ceux qui obſervent la Loi de Dieu.

Dans la Morale Chrétienne ſur le *Pater* traité préambulaire, il eſt parlé des avantages de la morale Evangélique.

Le P. d'Orléans Tome I, parle de la ſévérité de l'Evangile & de la douceur du joug du Seigneur.

Dans les Eſſais de Morale pour le Carême, Tome II, Sermon pour le Mercredi de la troiſiéme ſemaine, l'Auteur parle de l'oppoſition de la Loi de Dieu aux Loix du monde.

Le P. Hubert, Sermon de la Circonciſion, dit que tout le déréglement des mœurs vient de trois ſources : l'orgueil, la préſomption, la lâcheté. De-là trois ſortes de prétextes : celui de la qualité, celui de l'âge, celui de la difficulté pour ne point obéir à la Loi de Dieu : prétextes frivoles que Jeſus-Chriſt eſt venu détruire par ſa Circonciſion.

La Loi de Dieu eſt ſouverainement raiſonnable : La Loi de Dieu eſt ſouverainement aimable. Loi raiſonnable, 1°. c'eſt une Loi ſainte & parfaite, mais dans ſa perfection elle n'a rien d'outré. 2°. C'eſt une Loi modérée, mais dans ſa modération elle n'a rien de lâche. Loi de Dieu ſouverainement aimable. 1°. C'eſt une Loi de grace. 2°. C'eſt une Loi de charité. C'eſt le deſſein du P. Bourdaloue.

Le P. Maſſillon dans un Sermon ſur l'immutabilité des Loix, combat trois ſortes de prétextes. 1°. Celui des uſages & des mœurs. 2°. Celui du rang & de la condition. 3°. Le prétexte des perplexités & des conjonctures ; & voici ce qu'il oppoſe à tous ces prétextes. 1°. La Loi de Dieu eſt immuable dans ſa durée, donc le changement des mœurs & des uſages ne peut en diſpenſer. La Loi de Dieu eſt immuable dans ſon étendue, donc la diverſité du rang ne peut juſtifier ſon inobſervance. 3°. La Loi de Dieu eſt immuable dans ſes circonſtances, donc il n'y a ni conjonctures, ni néceſſité apparente qui puiſſe y ſouſtraire.

Preſque tous les Prédicateurs dans leurs Diſcours pour la Purification, fourniſſent quelque choſe ſur ce ſujet.

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur l'obſervance de la Loi.

REndons-nous à Dieu ce que nous lui devons ? Ne retenons-nous rien de ce que nous lui devons ? L'obéiſſance que nous avons vouée à l'équité de ſes Commandemens & à la juſtice de ſa Loi, a-t-elle jamais fait impreſſion ſur nos Diviſion générale.

eſprits & amolli nos cœurs ? Et quoi que nous puiſſions dire, tandis que l'eſprit ſe révolte, le cœur n'eſt-il pas partagé entre les Loix corrompues du monde dépravé, & les Loix aimables d'un Dieu ſaint ? Où en ſerions-nous pour la plûpart, ſi l'on mettoit en paralelle ce que nous nous vantons de croire, avec ce que nous nous glorifions de pratiquer au ſujet de la Loi ? Hélas ! quelle ſeroit notre confuſion ? Et en effet, les intérêts du monde ne nous touchent-ils pas de plus près que les intérêts de Dieu ? Nous faiſons tout pour plaire au monde, pour être de ſon goût : nous nous ſoumettons volontairement à ſes modes biſarres & à ſes loix ridicules, & nous ne faiſons rien pour plaire à Dieu ; nous goûtons difficilement la ſainteté de ſes Loix & la ſageſſe de ſes Commandemens. Eh quoi donc ! s'écrie S. Jérôme, à la vûe de cette monſtrueuſe indocilité, la mer obéit à la voix du Créateur, & nous plus indociles que cet élément, nous refuſons de nous ſoumettre à ſa Loi : *Tempeſtates verbum Dei faciunt, & tu non facis.* Quoi donc ! encore une fois, cette voix impérieuſe qui briſe & renverſe les Cedres orgueilleux du Liban, qui arrête l'impétuoſité des torrens, ne pourra-t-elle point dompter la fierté de nos cœurs & réprimer la fureur de nos paſſions ? Tous les élémens, dit le Roi Prophéte, obéiſſent aux ordres du Souverain qui les a créés : *Exquiſitâ in omnes voluntates ejus* ; l'homme ſeul de tous les êtres créés le plus obligé de rendre obéiſſance à Dieu, oſera-t-il ſe ſouſtraire à ſes Loix ? Ah ! Chrétiens, c'eſt ici, pour vous ramener à cette obéiſſance ſi légitime, que je me propoſe de combattre deux ſortes de Chrétiens qui n'obſervent pas la Loi, ou qui l'obſervent mal : les premiers ſe la figurent trop ſévere, & en quelque façon im-

D. Hyer. in explan. Symb. ad Damaſ.

Pſ. 110. 2.

praticable, & par-là refuſent de l'obſerver : les ſeconds ne tirent aucun fruit de l'obſervance qu'ils en font, parce qu'ils en alterent l'eſprit ou en reſſerrent l'étendue. Or je veux montrer 1°. que les préjugés ſur leſquels on s'appuie dans le monde pour ſe diſpenſer de pratiquer la Loi, ſont injuſtes & déraiſonnables 2°. Que les abus & les relâchemens que l'on y apporte, ſont frivoles & contraires à cette même Loi.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Pour convaincre tout homme raiſonnable de l'obligation abſolue où tout Chrétien eſt de pratiquer la Loi, il ſuffiroit de vous dire que Dieu étant le maître ſouverain de ſes créatures, & pouvant diſpoſer comme il lui plaît de chacune en particulier, ce n'eſt point à nous à raiſonner ſur la Loi qu'il nous donne, mais à nous y ſoumettre avec réſignation ; & c'eſt auſſi pour vous conduire à cette ſoumiſſion juſte & raiſonnable, que j'entreprends de combattre l'injuſtice de vos préjugés ſur la Loi. Premier préjugé : Vous regardez cette Loi ſainte comme trop humiliante, & je dis 1°. qu'elle eſt glorieuſe. Second préjugé : Vous l'enviſagez comme triſte & rebutante, & je dis 2°. qu'elle eſt aimable. Troiſiéme préjugé : Vous l'enviſagez comme bien au-deſſus de vos forces, & je dis 3°. qu'elle eſt facile à pratiquer. Enfin quatriéme préjugé : Vous la regardez comme toute mêlée d'obſcurités & d'incertitudes, & je dis 4°. que rien n'eſt plus clair que cette Loi & qu'elle eſt très-aiſée à entendre.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Il ne ſuffit pas de combattre les faux préjugés qui font paroître la Loi de Dieu impraticable, il faut encore confondre les abus qui nous en rendent l'obſervance inutile & infructueuſe. Or je trouve trois grands abus dans le monde ſur la pratique de la Loi du Seigneur. 1°. Celui des mondains, qui s'imaginent que dans certains états

& certaines conditions on peut s'en diſpenſer. 2°. Celui des perſonnes réguliéres, qui croient qu'on peut négliger les moindres points de la Loi, pourvu qu'on obſerve les plus importans. 3°. Enfin le dernier abus, qu'on peut appeller judaïque, c'eſt celui de ces faux Chrétiens qui ſe contentent de l'extérieur de la Loi, & ſe flattent que de quelque maniere qu'on l'obſerve, l'on doit être tranquille. Les premiers verront que la Loi eſt indiſpenſable dans tous les états. Les ſeconds apprendront que la Loi eſt univerſelle dans tous ſes articles. Les troiſiémes conviendront enfin que pour bien obſerver la Loi, il faut la remplir en vûe de Dieu & par des motifs qui n'aient rien d'humain.

Preuves de la premiere Partie.

Quelque bien conçues & quelque ſagement portées que ſoient les Loix humaines, elles ſont toujours ſujettes à des explications, à des exceptions, à des priviléges; & elles ne peuvent par conſéquent toujours être gardées à la lettre; parce que ceux qui les ont fait n'étant après tout que des hommes auſſi foibles dans leur pouvoir, que bornés dans leurs lumieres, il eſt rare que rien n'échappe ou à leur ſageſſe, ou à leur autorité: mais quand Dieu parle, quand il ordonne, quand il porte une Loi, ſa Loi ne peut ſouffrir aucune altération, parce que ſes lumieres étant ſans défaut & ſon pouvoir ſans bornes, il peut tout ce qu'il veut, & il ne veut rien que ce qu'il faut; cette ſeule conſidération ne devroit-elle point ſuffire pour nous inſpirer à tous cette humble ſoumiſſion que toute créature doit aux Loix de ſon Créateur? Mais non, comme ſes ſaintes Loix ſont eſſentiellement oppoſées aux inclinations corrompues de la nature, il n'eſt point d'effort qu'elle ne faſſe pour les combattre & pour les détruire. D'abord on s'érige en inter-

Différence de la Loi Evangélique & des Loix du monde: rien ne peut diſpenſer de la premiere.

prête de la Loi, & par des ſubtilités étudiées, on cherche non à s'éclaircir, mais à s'aveugler. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Je le ſçais, l'eſprit de l'homme trouve facilement des raiſons pour colorer ſa déſobéiſſance : il n'eſt jamais plus fécond que quand il s'agit de juſtifier ſa révolte, jamais plus éloquent que quand il entreprend d'énerver la force d'un précepte qui condamne ſa vie criminelle ; l'amour-propre qui regne dans ſon cœur ſçait lui déguiſer agréablement ſes injuſtices ; toujours prêt à ſecouer le joug de l'obéiſſance qu'il doit au Créateur, il ſçait ſe former mille vains prétextes pour s'y ſouſtraire ; plein de lui-même, entêté de ſes propres lumieres, il ſubſtitue à la place des véritables devoirs, de frivoles bienſéances ; il apporte plus de raiſons pour ſe diſpenſer de la Loi, que la Loi même ne lui impoſe d'obligations ; portant dans ſon cœur, comme parle S. Auguſtin, un germe de révolte qu'il appelle liberté, il ſe fait une ſoumiſſion arbitraire, il briſe les barrieres reſpectables de la Loi, il invente mille prétextes pitoyables pour s'en diſpenſer tout-à-fait, ou du moins pour ne l'obſerver qu'à demi. *L'Auteur, Diſcours ſur la Loi.*

Combien l'on eſt induſtrieux à s'aveugler ſur les obligations qu'impoſe la Loi & à colorer ſa déſobéiſſance.

Pour ſentir toute la fauſſeté du préjugé qui regne parmi les mondains qui, pour ſe ſouſtraire à la Loi, ne rougiſſent pas d'attacher à ſon obſervation un caractere de honte & de foibleſſe, il ſuffit, ce ſemble, d'enviſager 1°. l'Auteur de cette divine Loi, 2°. Celui à qui cette Loi eſt impoſée. Ces deux raiſons bien méditées, ne forceront-elles pas à conclure contre les mondains, que rien n'eſt plus glorieux que l'obſervation de la Loi ?

Il eſt inſoutenable d'avancer que c'eſt une honte & une foibleſſe de pratiquer la Loi de Dieu.

Quel eſt celui qui a fait cette Loi ? C'eſt le ſeul maître ſouverain & abſolu de toutes les créa-

C'eſt Dieu même qui

eſt l'Auteur de la Loi.

tures ; par lui les Rois regnent, c'eſt de lui qu'ils tiennent leurs ſceptres & leurs couronnes ; & les Loix qu'ils font à leurs Sujets n'ont de force & de vigueur que par lui, dit S. Paul : *Qui eſt caput omnis principatus & poteſtatis* ; en un mot, c'eſt le ſouverain Dominateur du monde. Or y a-t-il de la foibleſſe, & regarde-t-on comme une honte d'obéir à ſes créatures, lorſque la Providence les a placées ſur nos têtes ? Ne ſe fait-on pas honneur de ſervir un Prince puiſſant & abſolu ; & après la ſouveraineté divine, voit on rien de plus glorieux que de ſe ſoumettre aux Loix auguſtes que nous donnent ceux qui ſont en place, pour faire pratiquer la Loi de Dieu ? Mais celui qui nous donne ſa Loi ſainte, n'eſt pas ſeulement le plus abſolu de tous les maîtres, il eſt encore le meilleur de tous les peres. Que feriez-vous, Chrétiens, ſi ce Dieu venoit à vous abandonner ? C'eſt lui qui vous nourrit, qui vous ſoutient, qui vous conſerve, qui vous prodigue autant de faveurs qu'il y a de momens dans votre vie. Or y a-t-il de la baſſeſſe à reconnoître en lui un caractere de ſupériorité, & de nous ſoumettre aux Loix qu'il nous fait ? Quoi ! il ſeroit glorieux à un enfant d'obéir à ſon pere, & vous trouveriez de la honte à ſuivre les préceptes & les loix que vous donne le meilleur de tous les peres ! O mon Dieu, ſommes-nous raiſonnables, ſi nous refuſons de reconnoître la gloire qui eſt attachée à votre Loi ſainte ? *Sermon manuſcrit attribué au P. Codolet.*

Coloſſ. 2. 10.

C'eſt à l'homme qu'eſt donnée la Loi : combien il lui eſt glorieux de l'obſerver.

En quoi conſiſte la gloire d'un homme, ſinon à remplir parfaitement toutes ſes obligations & tous ſes devoirs ? Voilà l'idée qu'on ſe forme du vrai mérite. Or quel homme remplira mieux tous ſes devoirs, que celui qui obſerve étroitement la Loi de Dieu ? C'eſt elle qui en fait con-

s les choses créées, abandonnant ouvertement la Loi du Seigneur, & vous verrez s'il en eſt un qui ſoit arrivé au point de gloire que nous admirons dans le Juſte. Peut-être y admirez-vous un extérieur magnifique, des talens éclatans, de belles qualités, un beau naturel, un mérite ſupérieur : mais entrez dans le fonds de ſa conduite, *de parietem* : percez le mur qui vous cache ſon cœur, vous le trouverez inſenſible, inquiet, injuſte, indocile, injuſte, intéreſſé, vain, ſuperbe, diſſimulé ; comme tous ces mondains ne cherchent que les vains applaudiſſemens & les frivoles récompenſes du monde, quand ils agiſſent, ils tombent dans des égaremens & des déſordres qui font pitié dès qu'ils ſont abandonnés à eux-mêmes ; mais il en eſt bien autrement de celui qui obſerve la Loi du Seigneur : maître de ſes paſſions & de lui-même, ne cherchant dans la pratique de la vertu que la vertu même, toujours ſous les yeux de ſon Dieu il n'a rien qui le trouble, qui l'inquiette, qui le dérégle ; & il n'eſt pas moins irrépréhenſible & moins ſage intérieurement, & en particulier, qu'à l'extérieur & en préſence de toute la terre. Eſt-il donc rien de plus glorieux & de plus raiſonnable que l'obſervance de cette divine Loi ? *Sermon manuſcrit attribué au P. Codolet.*

deux mérite plus de gloire, ou des Chrétiens qui obſervent la Loi, ou des mondains qui la négligent. *Ezech.* 8.8.

L'on forme aſſez ordinairement deux queſtions à ce ſujet : 1°. d'où viennent ces railleries picquantes, ces mépris humilians qu'on fait de ceux qui pratiquent le plus réguliérement la Loi de Dieu. 2°. Ne voit-on pas, dit-on encore, tous les jours que les impies jouiſſent des priviléges des gens de bien ? *Ceux qui voudront ſe former ces deux objections, & y répondre, n'auront qu'à conſulter les deux premiers Diſcours de la vraie & fauſſe piété, Tome II. p.* 160 *& ſuiv.*

Quelle folie de croire qu'en obéiſſant à la Loi il en puiſſe coûter à l'homme.

Quelle extravagance de s'imaginer que l'obſervation de la Loi ſoit inalliable avec la réputation ! Vous le penſez ; ſans doute, mondains, vous tous qui êtes ſi eſclaves des jugemens publiques : toujours contens d'avoir commis le crime, ſi vous êtes venus au point de ſauver les apparences, ne vous reſſouvenant guéres de votre réputation que lorſqu'il s'agit d'expier vos infractions : ſi nous vous demandions une pénitence conforme à vos déſordres ſi ſouvent multipliés, cette Loi vous paroîtroit dès-lors trop humiliante : l'amour-propre trop fécond en inventions fournit à votre lâcheté mille raiſons de bienſéance ; pour vous plaire il faudroit accommoder l'Evangile à votre goût, vanter vos vices, ou du moins les reſpecter ; ſemblables à l'infortuné Saül vous nous faites quelquefois les dépoſitions de vos foibleſſes : mais auſſi, comme Saül, vous ſouhaitez que l'homme de Dieu ménage votre honneur, épargne votre réputation : *Peccavi, ſed nunc honora me coram Senioribus populi mei.* Eh ! ſçachez, Chrétiens, que ſi l'homme peut ſe promettre quelque gloire, c'eſt dans ſon obéiſſance & ſa ſoumiſſion qu'il doit la chercher. L'homme qui obéit à ſon Dieu eſt grand. L'homme qui obéit à ſes paſſions eſt mépriſable. Obéiſſez donc à votre Dieu : accompliſſez la Loi, diſoit le généreux Mathathias à ſes enfans, elle vous comblera de gloire : *In ipsâ glorioſi eritis.* Dans ces temps heureux c'étoit l'obſervance de la Loi qui formoit les héros & les grands héros ; un ſeul point de la Loi ſcrupuleuſement gardée ſembloit préférable aux victoires les plus éclatantes. *L'Auteur, Sermon de la Loi.*

I. Reg. 15. 30.

I. Mac. 2. 64.

Combien la Loi qui paroît ſi rebutante

Cette Loi qui vous paroît ſi triſte & ſi rebutante, n'eſt-ce pas cette même Loi dont le Prophéte Roi célébroit avec un ſi beau tranſport la douceur

louceur & les merveilles ? Il ſe levoit avant le aux mon-
ever de l'aurore pour la chanter : *Prævenerunt* dains, ſem-
culi mei ad te diluculo. Il la chantoit ſept fois le bloit aima-
our : *Septies in die laudem dixi tibi.* Au milieu de bleà David.
Pſal. 118.
la nuit même il ſe levoit pour la chanter encore : 148.
Mediâ nocte ſurgebam ad confitendum nomini tuo. *Ibid.* 164.
N'eſt-ce pas cette même Loi qu'il vouloit toujours
méditer, dont la connoiſſance lui paroiſſoit ſuffi-
ſante, dans l'étendue de laquelle il avoit puiſé plus
de lumieres que tous les maîtres, que l'expérience
même ne peut en donner ? *Super ſenes, ſuper* *Ibid.* 92.
omnes docentes me intellexi, quia lex tua medita-
tio mea eſt ? N'eſt-ce pas cette même Loi qu'il
vouloit pour ſon unique partage ? *Portio mea ;*
qu'il regardoit comme un bien héréditaire, qu'il
vouloit poſſéder à jamais : *Hæreditate acquiſivi* *Ibid.* 111.
in æternum. Ah ! c'eſt qu'il y trouvoit, ajoutoit-il,
toute la joie de ſon cœur : *Exultatio cordis mei ;*
une paix abondante : *Pax multa diligentibus legem* *Ibid.* 165.
tuam. Le ſoulagement de tous ſes maux, le ſou-
tien de ſa foibleſſe, une conſolation ſolide dans
ſes diſgraces : *Hæc me conſolata eſt.* Il y trouvoit *Ibid.* 50.
des avis toujours sûrs pour lui faire éviter tous
les piéges de ſes ennemis, un aſcendant qui le
rendoit toujours ſupérieur à leurs efforts : *Super* *Ibid.* 98.
inimicos meos prudentem me feciſti mandato tuo.
Auſſi l'aimoit-il uniquement : il la préféroit à
toutes les richeſſes : *Super aurum & topazion*, à *Ibid.* 127.
toutes les conſolations humaines : *Super mel.* Un *Ibid.* 103.
conquérant n'a pas plus de joie à contempler ſes
trophées & ſes captifs, à ſe parer des dépouilles
qu'il a remportées, qu'il en avoit à pratiquer la
Loi : *Sicut qui invenit ſpolia multa.* Et nous, *Ibid.* 162.
Chrétiens lâches, nous nous plaignons qu'elle eſt
trop ſévere & trop rebutante ! *Sermon manuſcrit*
anonyme & moderne.

Il eſt vrai que Jeſus Chriſt, en parlant de ſa La Loi de

l'Evangile eſt ſévere, mais ſa ſévérité eſt aimable.

Loi, nous a dit qu'elle étoit un fardeau & un joug : mais en même-temps il nous aſſure que ce fardeau étoit leger, & que ce joug étoit doux : *Jugum meum ſuave eſt, & onus meum leve.* D'où vient que par une conduite admirable de ſa ſageſſe il n'a invité à prendre ce joug que ceux qui étoient déja fatigués : *Venite ad me, omnes qui laboratis, & onerati eſtis ;* s'engageant à eux, & leur promettant de les ſoulager ; *& ego reficiam vos.* Ce n'eſt pas aſſez, il leur dit de porter ce joug : *Tollite jugum meum ſuper vos ;* & de ſe charger eux-mêmes de ce fardeau. Ne ſont-ce pas là des choſes contradictoires ? Non, ce joug devient léger à ceux qui le portent ; & l'expérience même fait voir qu'il n'y a rien qui ſoit plus capable d'alléger un pécheur chargé de ſes crimes, que de prendre le joug de Jeſus-Chriſt & de s'y ſoumettre. *Auteur anonyme imprimé à Bruxelles.*

Matth. 11. 30.

Ibid. 11. 28.

Ibid.

L'on comprendra facilement combien la Loi eſt aimable, ſi l'on n'en ſépare point le joug & la douceur.

Pour former donc une idée de la Loi Evangélique, il ne faut pas ſéparer ces deux choſes ſi unies, le joug & la douceur ; c'eſt cependant ce que font ces Chrétiens lâches qui par une préoccupation d'amour-propre, pour avoir un fond d'excuſe, ne s'arrêtent qu'à ce terme de joug, ſans faire réflexion à l'onction qui l'accompagne. Semblables à ces Iſraélites qui venant de découvrir la terre promiſe, loin d'en décrire les avantages, s'attacherent à en donner de l'horreur aux Iſraélites par la triſte peinture qu'ils leur en firent comme d'une terre affreuſe, qui dévoroit ſes habitans, & où ils n'avoient vu que des monſtres : *Hæc terra quam luſtravimus, devorat habitatores ſuos : ibi vidimus monſtra.* Dangereux artifice dont ſe ſert le démon pour perdre les ames, & pour étouffer en elles les ſemences du Chriſtianiſme ! Mais en vain le ſéducteur ſe ſerviroit-il de cette ruſe contre des Chrétiens inſtruits de leur foi,

Num. 13. 33.

parce qu'ils auroient toujours de quoi ſe défendre par cette conſolante penſée, qu'autant que la Loi de Jeſus-Chriſt eſt parfaite, autant elle eſt douce & charmante ; & quoique la chair & le monde puiſſe leur ſuggérer, ils en reviendroient toujours à ce beau ſentiment de David : *Vide quoniam mandata tua dilexi Domine.* Or ſi David parloit de la ſorte en faveur d'une Loi de crainte, c'eſt-à-dire, de la Loi de Moyſe, ne ſeroit-ce pas non-ſeulement une honte, mais un crime pour des Chrétiens de n'en pas dire autant en faveur de la Loi de Jeſus-Chriſt qui eſt une Loi de grace & de charité ; & voilà ſur-tout ce qui rend cette Loi de Jeſus-Chriſt aimable, douce & charmante. *Le même en extrait.* *Pſ.* 118. 159.

Loi Evangélique, Loi de grace.

Oui, Chrétiens, la Loi de l'Evangile eſt une Loi de grace, en faveur de laquelle Dieu nous donne de quoi accomplir ce qu'il commande, ou plutôt en vertu de laquelle Dieu accomplit en nous ce qu'il exige de nous. Ce qui vous empêche, dites-vous, d'obéir à ſes Commandemens, ce ſont les révoltes de votre cœur : mais imaginez-vous, dit S. Chryſoſtôme, quelle ſeroit votre excuſe, ſi dans le tumulte de vos paſſions Jeſus-Chriſt paroiſſoit pour les calmer, & vous diſoit : Vous avez de la peine à accomplir ma Loi, mais ce n'eſt pas vous qui agirez, c'eſt moi-même qui combattrai en vous ces inclinations vicieuſes. Or, c'eſt à quoi s'engage Dieu dans mille endroits de l'Ecriture : J'arracherai, dit-il par ſon Prophéte, ce cœur de pierre, ce cœur dur & inflexible, & j'y mettrai à la place un cœur de chair, un cœur ſouple & docile. Or, n'eſt-il pas de foi que cette promeſſe regardoit ceux qui devoient vivre ſous la Loi de grace ? Que craignez-vous donc ? Que Dieu vous manque de parole ? Mais pouvez-vous douter de ſa fidélité ? *Le même.* *Ezech.* 36. 26.

Loi de l'Evangile, Loi de charité.

Qui pourroit le révoquer en doute que la Loi de Jeſus-Chriſt eſt une Loi de charité ; charité dont l'effet propre eſt d'adoucir tout, de rendre tout, non-ſeulement poſſible, mais facile : non-ſeulement ſupportable, mais agréable ? ce qu'explique S. Auguſtin par une comparaiſon dont je puis bien me ſervir après lui : Voyez les oiſeaux chargés de plumes : cette charge fait leur agilité : ils portent leurs aîles ſur la terre, & leurs aîles les portent vers le ciel ; il en eſt de même de la Loi : nous la portons en lui obéiſſant, en la pratiquant ; mais à ſon tour elle nous porte, en nous excitant, en nous fortifiant, en nous animant. *Le même.*

Si l'on veut s'en tenir à l'obſervation fidéle de la Loi il faut donc renoncer à tout plaiſir & à toute conſolation ; erreur de ce préjugé.

Et qui vous a donc dit, Chrétiens, qu'il faille renoncer à tout plaiſir & à toute conſolation, ſi l'on veut ſe donner à l'obſervation de la Loi de Dieu ? Sont-ce les Juſtes, & les fidéles Chrétiens qui tiennent ce langage ? Les Davids, les Auguſtins, & tant d'autres ne vous diſent-ils point qu'ils n'ont trouvé que de la joie, des douceurs & des conſolations dans l'obſervation de la Loi du Seigneur ? Mais ne vous contentez pas du témoignage de ces hommes céleſtes qui ne parlent plus que dans leurs Ouvrages : interrogez-en tant d'autres de votre âge, de votre ſexe, de votre condition, de votre rang, de votre état, qui étoient même autrefois tels que vous êtes dans vos égaremens ; & demandez-leur ſi depuis qu'ils ont embraſſé la vertu, ils regrettent l'état qu'ils ont quitté dans le monde : & tous vous répondront ce que Salomon diſoit de la Sageſſe, que la Loi du Seigneur qu'ils obſervent maintenant avec fidélité, eſt devenue la ſource de leur tranquillité, de leur repos, & le principe d'une paix de cœur inaltérable. Et en effet, ſeroit-il poſſible que la Loi d'un Dieu qui ne cherche que notre

avantage, ne fît que des malheureux ? Quoi ! la Loi, votre Loi, Seigneur, nous rendroit malheureux ! N'eſt-ce pas cette Loi que le Dieu notre Légiſlateur annonce & promulgue toujours ſous le titre de béatitude : *Beati pauperes, &c. beati mites, &c.* Que dirai-je ? Ah ! Seigneur, il faut que je l'avoue, & je fais aujourd'hui volontiers cet aveu public, en réparation de la gloire de votre bonté qu'ont outragée mes murmures : mon malheur ne fut jamais que la triſte, mais juſte récompenſe de la paſſion qui contrebalance en mon cœur l'obſervation de votre Loi ; dès que j'écoute ce tyran qui veut partager avec vous l'empire de mon cœur, ſoumis auſſi-tôt à la malédiction que vous lancez ſur moi : *Maledicti qui declinant à mandatis ;* auſſi-tôt je ſuis malheureux. *Le P. Codolet, & un autre Sermon manuſcrit anonyme.* *Matt.* 5. 3. & 4. *Pſ.* 118. 21.

Qui ſont les véritables malheureux de ce monde ? Ce ne ſont pas ceux qui obſervent & pratiquent la Loi du Seigneur ; mais ceux plutôt qui la tranſgreſſent & qui la violent : car il faut que la paſſion nous domine ſi la Loi ne nous régle pas. Or qu'eſt-ce qu'être dominé par la paſſion ? N'eſt-ce pas toujours être agité, & jamais dans le calme ? Parlez ici à ma place, ô vous qui livrés au gré de vos deſirs inſatiables & aveugles avez abandonné la Loi de Dieu ; & rendez témoignage à la vérité. Qui d'entre vous tous a trouvé dans l'infidélité cette paix de cœur & cette tranquillité douce que vous cherchiez ? L'avez-vous trouvée, hommes ambitieux, au milieu de ces poſtes embarraſſans, de ces dignités éclatantes : vous, hommes avares, dans l'acquiſition ou l'amas de ces richeſſes : vous, hommes voluptueux, dans la jouiſſance des fauſſes douceurs & des fades plaiſirs du ſiécle ? &c. Triſtes & inquiets dans la pourſuite des hon- L'inobſervance de la Loi nous rend véritablement malheureux.

neurs & des biens, tourmentés & troublés par les remords de votre conſcience, victimes infortunées d'une jalouſie, d'une inconſtance, d'un mépris, avez-vous jamais pu parvenir à trouver cette paix, ce repos durable que vous cherchiez vainement hors de la Loi de votre Dieu ? *Le Pere Codolet.*

La Loi Evangélique conſidérée dans ſa perfection ne préſente rien d'outré & de trop ſévere.

Qu'y a-t-il donc, demande S. Chryſoſtôme, de ſi dur & de ſi auſtere dans le Chriſtianiſme, que la raiſon & la nature ne ſoient forcés d'approuver ? Cette Loi commande de ſe renoncer ſoi-même, de porter ſa croix, de ſacrifier ſes paſſions les plus naturelles, de ſe déſiſter de ſes droits les mieux fondés, pour peu qu'il en coûte à la charité : voilà ſans doute ce qu'il y a de plus auſtere dans la Loi. Or dans tout cela rien que de raiſonnable. Quoi de plus juſte que je me renonce moi-même, puiſque tout ce qu'il y a de bien en moi n'eſt pas de moi ; que de mon propre fonds, je ne ſuis qu'aveuglement, miſere, déréglement ? Ne dois-je pas comme naturellement travailler à ce renoncement ; & n'eſt-ce pas ce qu'il faut entendre par ces paroles du Fils de Dieu : *Qui vult venire poſt me, abneget ſemetipſum.* L'obligation de porter ma croix n'eſt pas moins juſte ; par principe de raiſon ne ſuis-je pas obligé de crucifier ma chair, puiſque ſans cela elle ſe révoltera contre mon eſprit ? Il eſt raiſonnable auſſi que la vengeance ſoit interdite ; car que ſeroit-ce ſi chacun étoit en droit de ſatisfaire ſes reſſentimens ? Où ſeroit ma ſûreté ? Où ſeroit celle des autres ? Si je ne conſulte en tout que mon intérêt propre, que deviendra la bonne foi, l'honnêteté & mille autres vertus ? *Pris de divers Auteurs.*

Matth. 16. 24.

Ce que permet la Loi,

Après tout, que vous demande la Loi ? Vous oblige-t-elle à vous dépouiller de vos biens, à

quitter vos emplois, vos charges ; à renoncer à vos héritages, à ne point accroître vos revenus, à rompre toute ſociété avec les honnêtes gens, à vous refuſer certains jeux innocens, un commerce doux & honnête, des plaiſirs épurés qui vous délaſſent dans vos travaux, dans votre étude, dans vos occupations ſérieuſes, & qui conviennent à la place où vous êtes élevés ? Non ſans doute, elle ne vous interdit rien de tout cela ; elle vous permet toutes ces choſes, pourvû que vous ne paſſiez pas les bornes de la modération chrétienne. Ce qu'elle vous défend, ce ſont les perfidies, les injuſtices, les fraudes, les impudicités, les haines, les emportemens, les vanités, le ſordide intérêt, les jalouſies, l'intempérance, l'oiſiveté, les diſſolutions, l'adultere, & généralement tous ces crimes honteux qui ne dégradent pas moins l'honnête-homme que le véritable Chrétien. Liſez le Décalogue, & vous ne trouverez rien que la raiſon même n'approuve & ne confirme, ſi vous la conſultez ſans paſſion : les Idolâtres même ſont convenus ſans peine & en mille occaſions de l'équité de notre morale, de la ſageſſe de nos Loix, & ils s'y ſont rendus, tout Idolâtres qu'ils étoient. *Travaillé en partie ſur le Pere Caminais, Sermon de la Sainteté.*

& ce qu'elle défend, montre qu'elle n'a rien de trop ſévere.

Comme la grace habituelle & ſanctifiante eſt une des plus communes & des plus prochaines diſpoſitions aux graces actuelles ; autant que l'une eſt propre de la Loi Chrétienne, autant les autres y ſont abondantes, c'eſt-à-dire, que jamais Dieu ne s'eſt rendu plus préſent à nous pour nous aider par tous les ſecours de ſa grace ; par ces touches intérieures, par ces impreſſions ſecrettes qui ſe font ſentir à l'ame, qui la réveillent de ſon aſſoupiſſement, qui l'excitent dans ſa lan-

Combien les ſecours que fournit la Loi, ſont abondans.

gueur, &c. qui la fortifient enfin malgré toutes les difficultés qui ſe rencontrent dans l'obſervation de la Loi. Les graces, dis-je, ne furent jamais plus fréquentes, ni ne doivent jamais plus l'être, puiſque c'eſt le prix du ſang de Jeſus-Chriſt & le fruit de ſes mérites; &c. merveilleux effets de la grace! Il ne tient qu'à vous d'en éprouver l'efficace; plus vous ferez pour Dieu, plus vous trouverez de force; plus le poids dont on ſe charge, paroît dur & accablant, plus il devient aiſé à porter, parce que moins on s'épargne ſoi-même, plus Dieu répand libéralement ſa grace: car quoique la Loi Evangélique ſoit plus parfaite que toutes les autres, elle n'en eſt pas pour cela plus difficile; la raiſon en eſt ſenſible, c'eſt qu'à tel dégré de perfection que la Loi nous appelle, répond une égale meſure de graces, pour nous aider à y parvenir. *Extrait du Pere Girouſt.*

Sur le même ſujet.

Ajoutez au caractere de douceur & de facilité qui ſe trouve dans la Loi du Seigneur, les ſecours qui nous ſont offerts, pour en faciliter la pratique; car depuis que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous, pourrions-nous nous plaindre de la trop grande ſévérité de la Loi? Comptons-nous donc pour rien le ſecours de la grace puiſſante que ſans ceſſe il nous préſente; & ce qui a opéré tant de prodige depuis l'établiſſement de la Religion Chrétienne, ne ſeroit-il pas capable d'applanir les difficultés? Ah! tant de Saints munis de ce divin ſecours l'ont accomplie, cette Loi, dans ces temps de fureur & de perſécutions; & au milieu de l'orage ils s'étonnoient encore que Dieu pour ſi peu de choſe, voulût les récompenſer ſi abondamment. Non, lâches Chrétiens, ces fidéles ſerviteurs ne ſe plaignoient pas, comme vous, des difficultés d'accomplir cette Loi ſainte, ils

n'y trouvoient que des douceurs ; car la grace qui les ſoutenoit dans leurs combats, & l'amour divin qui embraſoit leur cœur, les animoit & leur faiſoit compter pour rien les plus rudes pratiques. *Le P. Codolet.*

Les Loix du monde ſont plus rigoureuſes que les Loix de l'Evangile.

Comparez les rigueurs de la Loi avec les rigueurs du monde, & ces phantômes de ſévérité que vous prêtez ſi injuſtement à la Loi, ne tarderont pas à s'en évanouir. La Loi du monde eſt une Loi de rigueur, parce que c'eſt une Loi de ſervitude : mais la Loi de Jeſus-Chriſt, dit ſaint Auguſtin, eſt une Loi de douceur, parce que c'eſt une Loi de grace. Vous la goûtez, cette douceur, ames Chrêtiennes, qui portez le joug du Seigneur avec fidélité ; votre amour pour Jeſus-Chriſt, votre promptitude à répondre à ſes graces ; toutes ces douces conſolations ne verſent-elles pas ſur le joug du Seigneur une onction bénigne qui rend le joug léger ? Vous l'avez peut-être auſſi goûtée, cette douceur, ames mondaines, lorſque quelquefois émues, touchées par les reproches vifs & ardens d'un Miniſtre zélé, vous êtes accourues à ſes pieds pour recevoir l'amniſtie de vos crimes ; en cet inſtant les difficultés de la Loi ſe ſont applanies, & les cris de votre conſcience bourrelée vous ont forcés d'avouer que la Loi n'étoit pas ſi ſévere que vous vous l'étiez imaginé. *L'Auteur, Sermon de la Loi.*

L'injuſtice de ceux qui pour violer la Loi prétextent ſon obſcurité.

Malheur déplorable de nos jours ! l'on ſe ſouleve contre la Loi ; & pour juſtifier ſa révolte l'on ſe rejette ſur ſon obſcurité. Oui, tel eſt notre aveuglement : lâches & négligens dans nos devoirs, nous cherchons à y trouver de l'obſcurité ; toute la Loi qui combat notre panchant n'eſt pas une Loi de notre goût : l'on ſe perſuade, ou du moins on tâche de ſe perſuader n'être pas obligé lorſque l'obligation eſt indiſpenſable :

on examine la Loi, on y cherche un faux tempérament, on la détourne, on l'interprête à ſa façon, on l'accommode à ſon humeur ; & pour pallier ſa déſobéiſſance, l'on ſe dit à ſoi-même que la Loi n'eſt pas aſſez claire : la Loi interdit les excès, les plaiſirs groſſiers, diſent tous les jours ces demi-Chrétiens ; mais eſt-il clair qu'elle interdiſe ces plaiſirs délicats que l'on ſçait varier avec art, & goûter avec modération ? La Loi proſcrit un amour criminel & illégitime ; mais eſt-il clair qu'elle proſcrive ces tendres amitiés, ces liaiſons charmantes ? La Loi condamne les gains exhorbitans, les profits exceſſifs ; mais eſt-il clair qu'elle condamne un profit & un intérêt modéré ? La Loi défend les inimitiés & les vengeances ; mais eſt-il clair qu'elle défende ces froideurs & ces indifférences ? La Loi, &c. C'eſt ainſi que nous aimons à interpréter la Loi & à lui prêter des ambiguités qu'elle n'a point. Ingénieux à nous tromper nous-mêmes, nous fuyons la lumiere pour ſuivre les ténébres : ce qui eſt contraire à nos paſſions nous paroît obſcur ; de-là vient que les vérités Evangéliques ne paſſent plus dans notre eſprit trompé que pour des paradoxes inſoutenables. L'Evangile eſt un problême. La Loi du Crucifié un ſcandale. *Le même.*

Il ſuffiroit d'être Chrétien pour renoncer à toutes les interprétations forcées de la Loi.

Si vous étiez un peu ſenſible aux intérêts de la Religion, en faudroit-il davantage pour vous faire renoncer à ces gloſes infidéles, à ces interprétations abuſives, à ces raffinemens captieux qui ſont pour vous tous les jours les principes ordinaires de tant de déciſions ſuſpectes & d'actions haſardées ? Gloſes, interprétations, raffinemens ſecrets, inconnus à la ſimplicité ; diſons mieux, à la ſage ſévérité de nos Peres ; fruits malheureux de la corruption du ſiécle qui ont ouvert & qui ouvrent encore la porte à tant de

relâchemens déplorables ; ſources empoiſonnées de tant d'uſures palliées, de tant d'injuſtices colorées, de tant d'abus déguiſés qui ſont le ſcandale de nos jours : épargnez-m'en le détail ; un ſeul diſcours n'y ſuffiroit pas : mais pour peu que vous jettiez les yeux ſur l'état préſent du Chriſtianiſme, & que vous conſidériez tant de coutumes introduites, tolérées, autoriſées même par l'exemple de ceux qui ſe picquent de Religion ſur l'abſtinence & le jeûne, ſur les divertiſſemens & les plaiſirs, ſur l'honneur & la vengeance, ſur l'uſage & l'emploi même des biens ſacrés ; que ſçais-je ? ſur tant d'autres points toujours dangereux dans la pratique, juſtifiés dans la ſpéculation, vous conviendrez que cette morale n'eſt que trop étendue, que trop bien ſuivie, & qu'on n'y peut faire trop de réflexion. *Pris d'un Sermon manuſcrit anonyme pour la Purification.*

Preuves de la ſeconde Partie.

La Loi de Dieu eſt immuable, nullement ſujette au changement.

La Loi de Dieu eſt immuable, on ne ſçauroit en douter ; tout le reſte change, elle ſeule ne change point : les régles qu'elle nous preſcrit ſont de tous les temps, & ſes maximes ſont auſſi anciennes qu'elle. Les Etats & les Empires ont leurs progrès & leur décadence. Les ſciences & les talens tombent avec les années : les mœurs & les uſages ſont différens, ſelon les divers climats : le monde entier ſe renouvelle : les créatures périſſent chaque jour & revivront au Jugement général : en un mot, tout meurt, tout s'anéantit, tout change, tout s'altére ; mais au milieu de ces viciſſitudes la Loi de Dieu demeure toujours la même. Ni la révolution des temps, ni la variété des ſaiſons, ni l'inconſtance des eſprits, ni la biſarrerie des uſages & des modes, ne ſçauroient toucher aux maximes immuables de la vérité qui doit nous juger tous. Telle l'avoient reçue nos Peres, telle nous l'avons encore aujourd'hui : telle

l'auront après nous nos deſcendans : telle la
Chrétiens la reſpectent ſur la terre : telle les bie
heureux l'adoreront éternellement dans le Ciel
c'eſt d'elle dont S. Jean parle, lorſqu'il dit dan
ſon Apocalypſe qu'il a vu un Ange volant au mi
Apoc. 14. 6. lieu du Ciel : *Vidi alterum Angelum volantem, &c.*
habentem Evangelium æternum ut evangeliſaret, &c.
Cet Ange annonçoit un Evangile éternel par tout
la terre à toutes les nations, à tous les peuples,
à toutes les tribus. *Sermons anonymes imprimés à*
Trévoux.

L'aveuglement des Chrétiens qui s'imaginent qu'à raiſon d'état, de condition, &c. ils ſont diſpenſés d'obſerver certains points de la Loi.

L'abus principal qui régne aujourd'hui parmi
les mondains, c'eſt de ſe perſuader que parce
qu'on eſt d'une certaine condition, d'un certain
rang, dans un certain âge où les uſages du mon-
de, ſes coutumes, ſes modes, ſes plaiſirs ſemblent
être tombés en partage, on eſt pour cela diſpenſé
d'obſerver à la rigueur les points de la Loi qui
défendent toutes ces ſortes d'uſages. Une femme
du grand monde, par exemple, un homme riche
que la naiſſance, la faveur ou la fortune ont pla-
cés dans un rang, dans une dignité qui les éleve
au-deſſus du reſte des humains ; une jeune fille, un
jeune-homme que l'on façonne pour le monde, à
qui l'on ſouffle ſon eſprit & ſes maximes : voilà
ceux qui d'ordinaire ſe croyent moins obligés que
les autres à pratiquer certains articles de la Loi
comme la retraite, la pénitence, la modeſtie, &
certaines autres vertus que l'Evangile recomman-
de ; & pourvu qu'ils ne manquent point à certains
points, de la tranſgreſſion deſquels le monde ſe
roit ſcandaliſé, & auxquels l'honnête-homme
dit-on, ne doit point manquer, on ſe diſpenſe
volontiers de tous les autres. *Sermon manuſcr*
attribué au P. Codolet.

A s'en tenir préciſé-

Qui peut donc, Chrétiens, vous autoriſer dan
votre aveuglement ? Dans quels endroits de n

aints trouvez-vous donc que la ſimplicité, ſtie, l'humilité, la fuite du monde, &c. es pratiques dont vous ſoyez diſpenſés, & regardent que les ames vulgaires, & ces iés qu'il a plû à la Providence de laiſſer pouſſiere ? Ah ! le Seigneur Dieu a fait ſa Loi à tous ſans diſtinction, aux grands aux petits, aux jeunes comme aux vieux, :ſt donc en vain que pour vous en diſpen- s nous alléguez les prétextes de votre état; ous n'avez point d'autres raiſons, je vous rai que ce n'eſt point le monde qui doit ger, mais la ſeule Loi de Dieu ; & par ent que c'eſt celle-ci, & non celui-là que vez ſuivre. Je vous répondrai avec ſaint ue l'Evangile n'eſt point ſujet aux temps viciſſitudes de la vie, mais qu'il eſt une rnelle qui jamais ne ſoufrira d'altération angement : je vous dirai toujours ce que end le Saint-Eſprit que la Loi de Dieu ne que c'eſt que de s'accommoder aux uſa- l'étant invariable, elle eſt toujours autant e pour les uns que pour les autres. *Extrait e du même.*

ment à la Loi il eſt facile de voir combien l'erreur de ces ſortes de Chrétiens eſt déplorable.

quoi, Chrétiens, y a-t-il deux Evangiles, ır le bel eſprit, l'autre pour l'eſprit ſimple ; ur l'homme de condition, l'autre pour e de néant ? Eſt-ce donc pour nourrir rgueil que Dieu vous a rendu grands ſur ; & quand vous avez été faits les maîtres ouverains du monde, n'a-ce été que pour iſſer honteuſement dominer par les loix hair & du monde ? Ah ! Chrétiens, qui nd ſi hardis que de ſecouer ſi témérairement : joug du Seigneur ? N'aurez-vous été re- : plus d'honneurs, comblés de plus riches , que pour devenir plus infracteurs & plus

Pour donner quelque fondement au prétexte d'uſage, &c. il faudroit ſuppoſer qu'il y a deux Evangiles. Extravagance de cette ſuppoſition.

rébelles à votre Dieu ? Ne vous aura-t-il prodigué plus de bienfaits que pour vous rendre plus ingrats à ſon égard ; & une injuſte révolte payera-t-elle tant de faveurs reçues ? Ah ! ſi l'Eternel vous a deſtinés à régner ſur les autres, ce n'a été qu'afin que vous ſerviſſiez aux autres de modele de ſoumiſſion. Dieu, dit S. Grégoire, veut que les grands apprennent aux petits à lui obéir : voilà ſon but. Malheur à vous, ſi vous changez cette ſage économie : ceſſez donc d'oppoſer à la Loi ces exemptions imaginaires de rang, de coutumes, d'uſages, &c. *L'Auteur.*

Le vrai Chrétien ſçait accorder les bienſéances permiſes du monde avec la Loi de Dieu.

Il ſeroit facile, en ouvrant nos Livres ſaints, de vous montrer au milieu du grand monde des riches bienfaiſans, & de jeunes gens réglés, des hommes pieux, des femmes vertueuſes qui ſçavent bien rendre à Dieu & aux hommes ce qui leur eſt dû, accorder les bienſéances du monde & les devoirs de la Religion, s'acquitter de leurs exercices de piété, ſans manquer aux devoirs de leur état ; ces exemples vivans prouvent aſſez que le monde, malgré tous ſes efforts, n'a pu encore preſcrire contre l'Evangile : mais pour confondre pleinement tous les aveugles partiſans du monde, de leurs faux préjugés, j'aime mieux les renvoyer à ces Héros du Teſtament ancien. Non, diſoit le généreux Mathathias, non, quand toutes les Nations voudroient ſe ſouſtraire à la Loi de nos Peres ; quand les Princes, les Peuples, les Prêtres mêmes voudroient en ſuivre d'autres, moi ſeul, mes enfans, mes freres ne l'abandonnerions jamais ; le Dieu que nous ſervons nous eſt témoin que nous obéirons toujours à ſes divins Commandemens : *Et ſi omnes gentes, ego & filii, & fratres mei obediemus Legi Patrum noſtrorum.* Ainſi ont toujours parlé les Saints, perſuadés que ni l'état, &c. le trône même, & tout ce qu'il y a

I. Mach. 2. 20.

& de puiſſance dans le monde, n'ont
: doive céder à l'obligation indiſpen-
tout Chrétien d'être fidéle à Dieu, &
ſes Commandemens. *Divers Auteurs*

pas aux perſonnes qui ſont dans des
onſidérables que j'adreſſe ceci : c'eſt à
ıes qui ont de bons principes de Reli-
ıe font pas gloire de ſecouer le joug
e Dieu, mais qui ſe picquent au con-
'obſerver d'une maniere néanmoins
ı plus dangereuſe pour leur ſalut, que
: ouvertement déclarés contre la Loi.
: ne ſçais quel eſprit de liberté dans le
dis dans le monde le plus réglé, qui
ux qui s'aſſujettiſſent à la Loi ne lui
: eux d'empire que le moins qu'ils peu-
: ſçauroient ſe réſoudre à l'obſerver
elle oblige ſous peine de péché mor-
: qui paroît par la conduite de ces per-
illeurs aſſez vertueuſes, qui ne veulent
ıir de bien des choſes qu'ils avouent
:res à la Loi de Dieu, parce qu'il n'y a
ils, de péché mortel à ſe les permet-
t du P. Cheminais.

Dans les points eſſentiels de la Loi l'on conſent de ſe montrer fidéle, mais l'on n'a nul ſcrupule ſur les obſervances légeres.

nc que l'abus qui ſuit de la conduite
i-Chrétiens qui ſe font un principe de
ux principaux articles de la Loi, ſans
ı peine d'en obſerver le reſte, eſt très-
tout point. 1°. Dans ſon principe.
:s effets.

Conſéquences funeſtes qui ſuivent d'une telle conduite.

;ement doit-on porter d'une ame qui,
ıe le péché déplaît à Dieu, ſe le per-
:upule, qui veut bien ſe gêner quand
:viter la damnation, mais qui ne veut
aindre quand il eſt queſtion de donner
ıteur la moindre marque de piété ?

Combien les fautes légeres ſont pernicieuſes dans leurs principes.

Peut-on dire qu'un tel ſerviteur eſt digne d'amour ou de haine ? Je n'entreprendrai point de le décider ; mais ce qu'on peut avancer ſans crainte de ſe tromper, c'eſt que dans un tel Chrétien régne un fonds de tiédeur & d'indifférence, de lâcheté, qui eſt plus voiſin du crime que de la vertu. Un tel état eſt-il bien compatible avec la charité ? N'eſt-ce pas comme ſi ce ſerviteur infidéle dans les petites choſes diſoit : Mon Dieu, je crois que vous êtes jaloux de mon cœur, que vous me faites un Commandement de vous aimer de toutes mes forces : *Diliges Dominum Deum, &c.* Cependant je me borne à m'abſtenir des fautes mortelles : je vous promets de faire mon poſſible pour ne point commettre des péchés qui donnent la mort à l'ame ; mais pour tout le reſte je ſuis dans la diſpoſition de vous le refuſer.

Matth. 22. 37.

Les fautes légeres ſont auſſi funeſtes dans leurs effets que dans leurs principes.

Je vous le demande, eſt-il vraiſemblable qu'on puiſſe donner à ces tranſgreſſions légeres telles bornes qu'on voudra ? Peut-on s'aſſurer qu'on péchera avec poids & meſure, enſorte qu'on puiſſe dire à ſon cœur une fois embarraſſé dans ces petites fautes, ce que Dieu dit à la Mer irritée : Tu n'iras que juſques-là : tu ne paſſeras jamais plus loin ? *Hic confringes tumentes fluctus tuos.* Liſez toutes les Hiſtoires ſacrées & profanes, & vous verrez que les plus grands déſordres n'ont eu pour commencement que des tranſgreſſions légeres ; qu'un ſeul article de la Loi mépriſé a été l'origine des ſectes & des abominations les plus monſtrueuſes ; & que de ces libertés légeres qu'on ſe permettoit, ſont ſortis des torrens d'iniquité, & un déluge d'impudicités qui ont inondé toute la terre. Ah ! il en ſera de même de vous, lâches & tiédes Chrétiens ; de ces légeres tranſgreſſions que vous vous permettez ſans

Job. 38. 11.

remords, ſortiront à la fin ces prévarications
mes, ces chûtes ſcandaleuſes. En vain direz-
que vous n'aviez pas deſſein de violer la Loi
ſes points capitaux : vous éprouverez bien-
e que dit l'Apôtre ſaint Jacques, que quicon-
ait peu de cas des petites fautes, tombera
ne néceſſairement dans les grandes : *Qui* *Eccli.* 19.
it modica, paulatim decidet; & vous verrez 1.
our n'avoir pas voulu vous défier de vous-
es, vous vous trouverez tout-à-coup comme
vous en être apperçus, avares, vindicatifs,
éres, &c. *Le P. Cedolet un peu changé.*

: qui doit exclure toute réſerve dans l'accom- La facilité
ment de la Loi, c'eſt ſans doute la facilité qu'il y a de
y a à ſe tromper quand il s'agit de diſcerner ſe tromper
antité de la matiere qui ſuffit au péché mor- en fait de
Quel embarras aux plus éclairés pour la dé- péché; con-
r en certains points ! on ſe fait là-deſſus des damne tou-
ipes de conſcience ; on décide en ſa faveur, tes les ré-
t en paix lorſqu'on devroit trembler. Quelle ſerves
la tranquillité du grand Prêtre Héli, lorſ- qu'on vou-
'ant appris les déſordres de ſes enfans, il les droit ſe
nir en ſa préſence, & les reprit aigrement de permettre
impudicités ? Il crut ſans doute avoir ſatis- dans l'ob-
. ſes devoirs ; mais Dieu en jugea bien autre- ſervation
: il prononce l'arrêt de ſa condamnation, de la Loi.
: que la tendreſſe paternelle l'avoit empêché
oir juſqu'où alloient ſes obligations ; & qu'il
t contenté de reprendre ceux qu'il falloit
er des Autels. *Le Pere Cheminais en ſubſtance.*

gez, s'il vous plaît, combien il eſt dange- Combien
de ſe ménager des réſerves dans la Loi du il eſt dan-
eur, d'obſerver un point eſſentiel & d'en gereux de
ger un autre moins néceſſaire ; car enfin, ſe ménager
iporte que vous ne ſoyez ni voleurs ni adul- des réſer-
, ni fornicateurs, comme le Publicain, ſi vesdans la
Loi du Sei-

gneur ; exemple de Saül.

vous êtes médiſans, hypocrites, orgueilleux comme le Phariſien ? j'avouerai cependant que pour s'égarer du droit chemin, l'on ne court pas toujours dans la voie large qui conduit à la perdition ; il eſt ſans doute des imperfections comme inévitables & preſque attachées à notre nature : ce que je condamne ici, c'eſt cette Religion apparente, cette piété d'éclat, cette probité que l'on releve ſi fort, & avec ſi peu de fondement dans le monde ; car enfin d'ordinaire, qu'eſt-ce que cette probité ſi vantée ; & comment veut-on être Chrétien dans le monde ? Vous le ſçavez, on veut être Chrétien ſans toucher à l'endroit foible qui nous flatte ; ſans retrancher ce faſte, ſans pardonner à ſon ennemi : on veut être Chrétien, mais l'on veut auſſi ſe conſerver une honnête liberté, c'eſt-à-dire, un petit libertinage de mœurs, où l'on trouve l'art funeſte de ſe damner avec plus de bienſéance, plus de ménagement & plus de politeſſe : l'on ſe croit cependant en ſûreté : l'on ſe ſçait même bon gré de ſa régularité, à l'exemple de Saül, qui après avoir accompli le Commandement du Seigneur, à la réſerve de quelques circonſtances qu'il crut légeres, courut à Samuel pour lui dire : J'ai rempli le Commandement du Seigneur : *Implevi verbum Domini.* Non, non, Prince, reprend le Prophéte, vous n'avez point écouté la voix du Seigneur : qui vous a chargé de toutes ces dépouilles ? *Quare ergò non audiſti vocem Domini, ſed verſus ad prædam es?* Qui vous a commandé d'épargner le chef rébelle des Amalécites ? Ne vous avois-je pas ordonné de la part du Seigneur Dieu de paſſer tout au fil de l'épée ? Vous avez rejetté la parole du Seigneur : *Quia projeciſti Sermonem Domini, &c.* Le Seigneur par un juſte retour vous rejette auſſi & ſe retire de vous. *L'Auteur.*

1. Reg. 15. 13.

Ibid. 19.

Ibid. 26.

Les Théologiens nous enſeignent qu'un homme dans l'état dont nous parlons, qui ne veut obſerver la Loi que quand elle oblige abſolument ſous peine d'une éternelle damnation, & qui du reſte ne ſe met pas en peine de commettre indifféremment toutes ſortes de péchés véniels, à raiſon de cette diſpoſition eſt criminel devant Dieu; parce qu'il eſt, diſent-ils, dans un péril évident & prochain de l'offenſer griévement; & que de courir volontairement un tel péril de perdre la grace, c'eſt comme l'avoir déja perdue.

Sentimens des Théologiens ſur ce ſujet.

Ce ſeroit ſe tromper groſſierement que de croire que le Seigneur, ſemblable aux hommes, ſe contentât des apparences: non, non, ne vous imaginez pas que Dieu prenne pour lui, & qu'il tienne compte de ce qu'on donne à la vanité, à l'amour-propre, à la vaine gloire, & au reſpect humain: non encore une fois, tout Chrétien qui dans la pratique la plus édifiante ſe propoſe quelque autre fin, quelque autre motif que de ſervir Dieu, de lui obéir, & d'opérer ſon ſalut, n'obſerve la Loi que d'une maniere Judaïque & ſuperficielle. Soyez, tant qu'il vous plaira, réglés dans vos repas, modeſtes dans vos habits, religieux dans vos promeſſes, irréprochables dans vos devoirs, &c. ſi avec tout cela vous n'avez pas cette intention droite & pure qui vous faſſe rapporter tout ce que vous faites à Dieu, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre: *Omnia veſtra in charitate fiant*, vous n'obſervez tout au plus que l'écorce de la Loi; mais vous n'en ſuivez ni l'eſprit ni le fonds. Cependant ſi nous pouvions percer ces beaux voiles de la Religion qui nous éblouiſſent, combien en trouverions-nous parmi les plus réguliers, qui ſe contentent de faire le bien ſans examiner pourquoi, & dans quelle vûe ils le font?

Pour obſerver la Loi avec fruit, il faut l'accomplir en vûe de Dieu & pour Dieu.

I. Cor. 16. 14.

Combien d'autres qui ne le font qu'en vûe des hommes, & par rapport au monde, &c. combien paroiſſent vivre comme des Saints, qui n'ont pour but que de ſe faire une bonne réputation dans le monde? Quelle ſurpriſe pour ces adorateurs groſſiers & charnels, ô mon Dieu, au grand jour de la révélation, de voir tant de bonnes œuvres qu'ils jugeoient dignes de vos récompenſes éternelles, ne mériter que vos châtimens & votre indignation! *Le P. Codolet un peu changé.*

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Pour vous animer à accomplir la Loi je vous adreſſe les mêmes paroles que le généreux Mathathias mourant adreſſoit à ſes enfans en leur propoſant les exemples de leurs ancêtres pour les encourager à la fidélité: Ne perdez jamais de vûe la Loi, leur diſoit-il, expoſez votre ame, vos biens, tout ce que vous avez de plus cher, plutôt que de la violer en un ſeul point: *Nunc ergò, filii æmulatores eſtote legis, & date animas veſtras pro teſtamento Patrum veſtrorum.* Souvenez-vous toujours des exemples qu'ils vous ont donnés. Souvenez-vous qu'Abraham au milieu d'une famille idolâtre eſt toujours demeuré fidéle adorateur du Dieu de ſes Peres: que Joſeph au milieu de ſes diſgraces & de ſes malheurs garda toujours les Commandemens du Seigneur: que Phinées notre Pere au milieu d'une armée licentieuſe & impie fit paroître ſon zéle, & éterniſa par ſa fidélité le Sacerdoce en ſa famille: *Cogitate per generationem & generationem quia omnes qui ſperant in Domino non infirmantur.* Parcourez toutes les générations, & vous verrez que tous ceux qui ont mis leur confiance en Dieu n'ont jamais ſuccombé, & qu'ils ont tous mépriſé le monde & ſes charmes en lui oppoſant la Loi ſainte du Seigneur: *Averbis viri peccatoris ne timueritis, quia*

I. Mach. 2. 50.

Ibid. 2. 61.

Ibid. 2. 62.

gloria ejus ſtercus & vermis eſt. Ne craignez point les vains jugemens des inſenſés ni les diſcours des pécheurs, parce que la gloire qu'ils ſe font de ſervir le monde ſe changera en un ver dévorant: *Vos ergò, filii, confortamini, & viriliter agite in Lege quia in ipſâ glorioſi eritis.* Pour vous, mes chers enfans, conſolez-vous & prenez courage dans l'obſervance de la Loi, parce que le monde même ne vous eſtimera que quand vous aurez mépriſé ſes jugemens, & que vous ſerez affermis dans la pratique de la Loi pour y perſévérer fidélement juſqu'à cet heureux jour qui doit couronner votre fidélité. *Ibid.* 2. 64.

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS ſur l'obſervance de la Loi.

NOtre ſainte Religion a cela de conſolant pour nous, que les exemples y marchent toujours à côté des préceptes: mais quel motif plus puiſſant pour nous porter à nous inſtruire & à nous remplir de l'amour de la Loi, que de voir Jeſus-Chriſt lui-même notre chef & notre modéle, ſe dérober aux tendres ſoins de ſes parens pour aller s'aſſeoir dans le temple parmi les Docteurs de la Loi, les écouter attentivement, lui qui avoit apporté du ciel des tréſors de ſageſſe; & les interroger en Diſciple ſoumis, lui qui eſt le maître de tous les Sçavans de l'Univers? C'eſt à nous, Chrétiens, que ce grand exemple s'adreſſe: c'eſt nous qu'il regarde; & ſi le Sauveur non content de nous donner ſa Loi, nous montre le premier comment il faut la pratiquer, pourquoi donc en voit-on ſi peu parmi nous qui en faſſent Diviſion générale.

leur plus grande étude, & toute leur occupation? Pourquoi en eſt-il ſi peu dans le monde qui l'obſervent cette divine Loi, cette Loi invariable & éternelle, qui nous a été donnée pour être le principe & la régle de toutes nos actions : cette Loi que nous avons entre les mains, que nous devrions ſans ceſſe méditer, & ſur laquelle nous ſerons ſi ſévérement punis au jour des vengeances : cette Loi qui nous diſtingue du Juif & du Payen, & dont la tranſgreſſion & le violement nous rend mille fois plus coupables que le Payen qui ne l'a point connue? Souffrez donc que je m'attache à ce point capital de toute la Morale Chrétienne; & que parlant à des fidéles convaincus de la vérité de nos myſteres, j'emploie toute la force de mon miniſtere pour les porter à l'obſervance fidéle des ſaintes & reſpectables maximes qui y ſont renfermées. Pour procéder avec méthode, je m'en tiens à deux propoſitions ſimples, mais qui peuvent fournir un grand champ de morale; & je dis 1°. que les prétextes que l'on apporte pour ſe diſpenſer de la Loi, ne ſont nullement recevables au Tribunal de la Religion, pas même à celui de la raiſon. 2°. J'examinerai comment il faut obſerver la Loi de Dieu.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Tout le déréglement des mœurs qui défigure d'une maniere ſi déplorable la face de la Religion, & ſouſtrait l'homme à l'obéiſſance, vient de trois ſources, l'orgueil, la préſomption, la lâcheté. De ces trois ſources naiſſent trois ſortes de prétextes, 1°. le prétexte de qualité qui naît de l'orgueil; 2°. le prétexte de l'âge qui vient de la préſomption; 3°. le prétexte de ſévérité qui ne peut partir que de la lâcheté. Faiſons voir aux premiers qu'en fait de Loi le rang n'eſt pas pour eux un titre d'impunité, mais un titre inconteſtable qui les juge & les charge de tout ce que la Loi a

de plus onéreux. Montrons aux ſeconds combien peſe peu le prétexte de jeuneſſe ſur lequel ils s'appuient ſi témérairement pour ſe licentier au libertinage. Enfin découvrons aux troiſiémes qui regardent la Loi comme trop ſévere, & en quelque ſorte impoſſible, combien ils ſont injuſtes de tenter à en ſecouer le joug.

Soudiviſions de la la ſeconde Partie.

Comment faut-il obſerver la Loi de Dieu? Voici comme je réponds à cette queſtion: Il faut obſerver la Loi de Dieu, 1°. ſoigneuſement ſans rien excepter. 2°. Scrupuleuſement ſans rien négliger. 3°. Aveuglément, ſans rien examiner. Que faites-vous, Chrétiens lâches & puſillanimes? Vous affectez de ſoutenir avec audace que la Loi eſt trop difficile à remplir: mais pourquoi donc la trouvez-vous ſi rigoureuſe? C'eſt 1°. que vous ne la pratiquez pas ſoigneuſement, & que vous en exceptez preſque toujours quelque choſe. 2°. Vous ne la pratiquez pas ſcrupuleuſement: vous négligez des devoirs eſſentiels. 3°. Vous ne la pratiquez pas aveuglément & avec ſoumiſſion, ce qui vous porte à examiner: donnons du jour à ces vérités, elles ſont inſtructives.

Preuves de la premiere Partie.

L'on a toujours remarqué une oppoſition extrême entre tout ce qui porte le nom de grand, & l'eſprit du Chriſtianiſme. *I.Cor.1.26.*

Si vous exceptez, Chrétiens, quelques fidéles qui ſe ſont ſanctifiés ſur le thrône & dans l'éclat de la grandeur, il faut convenir que la véritable obéiſſance s'eſt trouvée rarement unie avec la puiſſance & la grandeur: dès l'aurore de l'Egliſe naiſſante, ſi nous conſultons ſaint Paul, il y eut peu de ſages, ſelon le monde, peu de nobles, peu de puiſſans qui daignaſſent entrer dans le troupeau de Jeſus-Chriſt: *Non multi ſapientes ſecundùm carnem, non multi potentes, non multi nobiles.* En effet, les Hiſtoires ne nous tranſmettent pas que les Princes, les Rois & les Empereurt aient embraſſé bien communément la Religion, ſi ce n'eſt pluſieurs ſiécles après la mort de celui qui l'avoit an-

noncée ; encore peut-on dire qu'ils ne réſolurent à ſe déclarer pour l'Evangile que lorſque les proſcriptions & les ſupplices ne furent plus le partage des Chrétiens, qu'ils trouverent leur ſûreté à ſuivre l'étendard de la Croix. Or, d'où leur venoit leur répugnance plutôt qu'à tant d'autres, dans une affaire où ils avoient tous le même intérêt ? De leur orgueil qui ne pouvoit digérer qu'on voulût les aſſervir aux mêmes maximes que les perſonnes vulgaires ; maximes humiliantes ; maximes rigoureuſes ; maximes ennemies de leur faſte & de leur molleſſe. *Divers Auteurs*.

La Loi eſt donnée indifféremment pour tous.

Le caractere le plus eſſentiel de la Loi de Jeſus-Chriſt eſt de réunir le Juif & le Gentil, le riche & le pauvre, le grand & le petit, le Souverain & le peuple ſous un même joug & dans un même rang ; la Loi de Moyſe, du moins en ce qu'elle avoit de précis, n'étoit donnée qu'à un peuple, toutes les autres nations n'avoient qu'une Loi écrite dans leur conſcience : mais la Loi de Jeſus-Chriſt eſt la Loi de toutes les nations, de tous les peuples : elle ne fait plus de différence du Juif & du Gentil, du fidèle & de l'infidèle ; ſitôt qu'ils s'y ſont ſoumis ils ſont égaux : par elle tout eſt réuni, tout eſt confondu ; c'eſt le même eſprit qui les conduit, la même foi qui les anime, la même charité qui les perfectionne, les mêmes maximes qui les réglent : vous pouvez y occuper des places différentes : vous pouvez y être ou plus bas ou plus haut, ou plus grand, ou plus petit ; mais en quelque ſituation que vous y ſoyez, c'eſt par-tout le même motif qui vous y conduit ; vous pouvez y changer de ſituation & paſſer d'un poſte à un autre, d'un état à un autre ; mais l'eſprit qui y domine, qui y régne, eſt par tout le même. *Sermons anonymes imprimés à Trévoux*.

J. C. du-

Avons-nous jamais vû dans l'Evangile que Jeſus-

Chriſt propoſât aux grands de Jéruſalem d'autres Loix qu'à ſes Diſciples; & aux riches citoyens des grandes villes des maximes plus douces qu'aux pauvres habitans des Bourgades de la Judée? Il parle du même ton aux grands de la Paleſtine, qu'à cette populace qui le ſuivoit dans le déſert, la victoire ſur ſes paſſions, le mépris du monde, le renoncement à ſoi-même, le dépouillement de ſes biens: voilà ce qu'il prêche à la floriſſante Jéruſalem comme à l'obſcure Nazareth: voilà ce qu'il commande à ce jeune homme qui poſſédoit tant de biens, comme aux enfans de Zébédée qui n'avoient que des filets; aux illuſtres ſœurs de Lazare, comme aux femmes de la lie du peuple. *Le même.*

rant ſa vie mortelle annonçoit le même Evangile aux grands & aux petits.

Une des vérités qui ſe trouve le plus ſouvent conſacrée par les oracles de l'Eſprit ſaint, c'eſt que Dieu ne fait acception de perſonne; que tous ces vains égards qui font tant d'impreſſion ſur nos foibles eſprits, n'agiſſent ſur lui en aucune maniere: Dieu, dit le Sage, n'exceptera perſonne au jour de ſes vengeances, & il ne reſpectera la grandeur de qui que ce ſoit. Le Livre de Job annonce la même vérité aux puiſſances de la terre: *Qui non accipit perſonas principum nec cognovit tyrannum.* Vous vous prévalez, grands de la terre, de ce haut rang où Dieu vous a placés; mais ſouvenez-vous que toute cette élévation ſe trouvera un jour confondue avec la pouſſiere, & que dans la diſcuſſion particuliere de votre cauſe le Juge ſouverain ne rappellera votre grandeur que pour vous en faire rendre un compte plus ſévere; tandis qu'il aura pour les petits une eſpéce de compaſſion, vous ſerez tourmentés puiſſamment: *Exiguo conceditur miſericordia; potentes autem potenter tormenta patientur.* Rien dans tout cela qui ne ſoit dans les régles de la plus exacte juſtice.

Comme Dieu ne fait acception de perſonne, il eſt donc vrai que la Loi oblige univerſellement & les grands & les petits.

Job. 34. 1.

Sap. 6. 7.

Extrait du P. Hubert, Sermon de la Circonciſion.

Il eſt juſte que les grands ſe ſoumettent à la Loi. *Eccli.* 3. 20.

Plus vous êtes dans l'élévation, plus vous devez vous tenir dans l'humilité : *Quantò magnus es, humilia te in omnibus.* Humilité dont le caractere eſſentiel eſt de reconnoître la Loi de Dieu, de la reſpecter, de l'enviſager avec une frayeur religieuſe, comme ſupérieure au rang que vous tenez. Profitez de la confeſſion que la proximité de la mort arracha autrefois inutilement à un Prince impie : *Juſtum eſt ſubditum eſſe Deo, & mortalem non paria Deo ſentire.* *II. Mach.* 9. 12. Il eſt raiſonnable que l'homme faſſe profeſſion de dépendre de Dieu ; & c'eſt une monſtrueuſe extravagance qu'un mortel oſe le diſputer à l'Immortel. *Le même.*

Deux raiſons principales doivent convaincre les grands de l'obligation où ils ſont d'obéir à la Loi.

L'Evangile renferme deux ſortes de devoirs, les uns pour corriger & pour combattre ce fonds de corruption que nous avons hérité de notre premier Pere ; les autres qui nous ſont néceſſaires pour perfectionner notre foi : cette grace qui doit nous conduire à la reſſemblance de notre divin modéle, je veux dire, Jeſus-Chriſt. Or, que trouvez-vous, grands de la terre, dans votre rang & dans votre condition qui doive vous diſpenſer de ces devoirs ?

Premiere raiſon. Ils ſont ſujets aux mêmes foibleſſes que les petits.

1°. Pour être plus grands, plus élevés que les autres, en êtes-vous moins corrompus, moins foibles, moins portés vers le mal ? Pour être grands, avez-vous moins de déſirs à régler, moins de paſſions à réprimer, de miſéres ſecrettes à pleurer, &c ? Séparez donc de votre nature tout ce qui vous diſtingue des autres, c'eſt-à-dire, dépouillez-vous de vos biens, de vos titres, &c. pour vous repréſenter à vous-mêmes tels que vous paroîtrez devant Dieu ; on ſçait aſſez ce que vous êtes devant les hommes. Mais dites-nous, qu'êtes-vous devant Dieu ; & qu'avez-vous qui vous diſtingue devant lui du reſte des hommes, ſinon

peut-être un plus grand fond de corruption, un cœur lié par la paſſion dont vous n'êtes plus les maîtres ; une raiſon orgueilleuſe, qui mille fois s'eſt ſoulevée contre ſon Dieu ; un corps proſtitué plus d'une fois aux excès & aux débauches les plus honteuſes ? Meſurez-vous là-deſſus, & dites-nous ſi vous trouvez dans votre rang, dans votre condition des prétextes légitimes qui puiſſent vous diſpenſer des devoirs que vous impoſe la Loi ?

Seconde raiſon. La grandeur ne diſpenſe pas de ſe conformer à J. C. & on ne peut lui reſſembler ſans obſerver la Loi.

2°. Pour être plus grands que les autres en êtes-vous moins obligés de vous rendre conformes à Jeſus-Chriſt ? Tous ceux qui ne ſeront point trouvés ſemblables à lui ſeront rejettés comme des membres pourris ; cette reſſemblance vous ſeroit-elle moins eſſentielle qu'aux autres ? Soyez grands tant qu'il vous plaira ; ſoyez riches, &c. ſi vous ne mépriſez, dit l'Apôtre, vos grandeurs & vos richeſſes, ſi vous ne rapportez votre gloire à celle de Jeſus-Chriſt, vous êtes déja jugés, & votre partage ſera avec les infidéles : donc l'élévation ne diminue rien de l'obligation qu'on a d'être conforme à Jeſus-Chriſt ; donc la grandeur ne change rien dans les maximes de l'Evangile ; donc les grands auſſi-bien que les petits ſont obligés d'accomplir la Loi. *Pris en extrait des Sermons anonymes imprimés à Trévoux.*

A raiſon de jeuneſſe l'on prétend juſtifier ſon inobſervance de la Loi, & l'on veut pallier ridiculement ſa déſobéiſſance.

Avez-vous jamais bien réfléchi que les prétextes de ceux qui veulent qu'on pardonne à l'âge ſes entrepriſes contre la Loi, ſont fondés ſur deux principes bien différens ; que dis-je ? tout contraires : car pour ſe licentier au mal, tantôt on tire des raiſons de la longueur de la vie, & tantôt de ſa briéveté.

1°. On s'enhardit à pécher par la conſidération trompeuſe, & l'eſpoir flatteur d'une longue vie. Divertiſſons-nous, dit-on, comme cet inſen-

Longueur de la vie. Premiere illuſion.

ſé, il y aura du temps ſuffiſamment pour tout; dans le repos d'un âge plus calme, nous donnerons nos ſoins les plus importans aux affaires de l'éternité: voilà le langage du monde & de ſes partiſans. C'eſt ainſi qu'eſclaves miſérables de notre aveuglement & de nos paſſions nous enviſageons la ſuite de notre vie dans une étendue comme infinie, & qu'à la vûe de cette longueur chimérique nous nous encourageons à en ſacrifier une partie aux déſirs déréglés de notre cœur.

Briéveté de la vie. Seconde illuſion.

2°. D'un autre côté, car il importe peu au démon par quel artifice il nous ſéduiſe, on s'anime ſecrettement au mal par une conſidération toute oppoſée, conſidération mal-entendue de la briéveté de la vie. Tout paſſe comme un éclair; encore quelques années, & mes beaux jours ſont écoulés: il faut donc que je penſe à mes plaiſirs pendant que la ſaiſon m'en offre, avant que l'âge en ait fermé la ſcène pour moi, & que les approches d'une vieilleſſe chagrine me jettent dans la cruelle impuiſſance d'en jouir; ainſi raiſonnent les mondains, ſi nous en croyons le Sage; le temps de notre vie eſt court, &c. *Venite ergò, & fruamur bonis quæ ſunt, & utamur creaturâ tamquam in juventute celeriter.* Venez donc, jouiſſons des biens que l'âge nous préſente. *Tirés en précis du P. Hubert. Sermon de la Circonciſion.*

Sap. 2. 7. L'extravagance de ceux qui ſe perſuadent que le tems de la jeuneſſe ne doit pas être conſacré à l'ob-

Où avez-vous trouvé qu'il y ait un âge pour ſe ſouſtraire à la Loi, & par conſéquent de ſe diſpenſer de ſon obſervation? Je ſçais que l'Eſprit-Saint dit qu'il y a un temps pour bâtir, & un temps pour détruire: *Tempus ædificandi, &c.* Mais il m'avertit ailleurs que l'arbitre ſouverain n'en accorde à perſonne pour pécher; que ce qui eſt péché dans la vieilleſſe eſt péché dans la jeuneſſe, &c. D'ailleurs eſt-ce parler raiſon que de fonder

ſur l'avenir l'aſſurance qu'on prend dans ſa jeuneſſe de franchir les bornes de la Loi de Dieu ? Le temps vous rendra plus réguliers ; mais quelle caution avez-vous de ce temps futur, &c ? *Le même en extrait.*

ſervation de la Loi. *Eccli.* 3.

Les plaintes de ceux qui taxent la Loi d'une trop grande ſévérité ne ſont point nouvelles, leurs murmures ſont auſſi anciens que ſes préceptes. Je vois, dès la naiſſance du Chriſtianiſme, des diſciples de Jeſus-Chriſt ſe ſoulever contre ſes maximes, & témoigner par une lâche déſertion leur peu de déférence aux volontés de leur Maître. Le peuple de Corinthe ne la reçut pas plus favorablement ; l'Apôtre ſaint Paul la lui ayant expoſée, l'on n'y répondit que par une révolte plus manifeſte. Que nous propoſez-vous, s'écrièrent-ils ? Penſez-vous que des hommes puiſſent atteindre à la perfection qu'exige votre Loi ? *Ad hæc quis tam idoneus ?* Les ſiécles qui ont perpétué la Loi ont auſſi perpétué ſes ennemis ; les accuſations formées antérieurement contre elle, ont, il eſt vrai, changé de bouches, mais elles n'ont pas pour cela changé de nature ; il ſemble que l'homme ſi peu exact, ſi peu conſtant en toute autre choſe, ait voulu ſe diſtinguer en celle-ci & faire preuve d'une uniformité de ſentimens d'autant plus ſurprenante qu'elle eſt plus rare chez lui. Jamais en effet langage ne fut plus unanime ; tous dépoſent contre la Loi ; tous ſe récrient ſur la ſévérité de ſes préceptes ; tous ſe plaignent, tous murmurent, tous s'uniſſent, tous empruntent aujourd'hui la voix du peuple de Corinthe ; tous nous reprochent comme à l'Apôtre S. Paul, de leur impoſer un joug que la nature ne peut porter : *Ad hæc quis tam idoneus.* Ces reproches que je pourrois avec juſtice qualifier de blaſphè-

Le reproche que l'on fait à la Loi d'être trop ſévere eſt auſſi ancien que la Loi même, mais il n'en eſt pas moins injuſte.

mes, ſont fréquens; l'on s'en ſert tous les jours pour pallier, autoriſer, juſtifier même, s'il eſt poſſible, ſa déſobéiſſance & ſa révolte : le moins criminel à ſes propres yeux eſt celui qui ſçait mieux les faire valoir; & réfuter avec art ce que l'on peut oppoſer à de tels principes, eſt preſque un titre de bel eſprit. Foibles armes, Chrétiens; reproches peu fondés, qui bien diſcutés ne promettent rien moins à la Loi qu'une victoire complette, qu'un triomphe aſſuré. *Le P. Jerôme Auguſtin de la Place des Victoires, Sermon de la Loi Evangélique.*

Je ne m'arrêterai pas davantage ſur cette vérité : l'on trouvera, tant dans les Réflexions Théologiques & Morales que dans le premier Diſcours, des preuves ſuffiſantes pour combattre ceux qui oſent avancer témérairement que la Loi Evangélique eſt trop ſévere.

Preuves de la ſeconde Partie.

Il ne faut rien excepter dans l'obſervance de la Loi.

Il en eſt de la Morale par rapport au ſalut comme de la Foi; un ſeul point de Religion que je ne crois point, me rend entiérement infidéle; & un ſeul point de la Loi que je n'obſerve pas me rend abſolument criminel & digne de mort. Vous n'êtes ni médiſant ni vindicatif, auſſi ce ne ſera ni la vengeance qui vous damnera, ni la médiſance; mais vous êtes idolâtre de votre fortune, & vous voulez à quelque prix que ce ſoit vous élever, votre ambition vous perdra : vous êtes charitable, droit, déſintéreſſé; mais vous aimez la vie molle; la cauſe de votre réprobation, ce ne ſera ni votre dureté envers ceux qui ſouffrent, ni vos artifices & vos menſonges, ni votre intérêt, mais ce ſera votre oiſiveté & votre molleſſe; tandis que vous voudrez uſer de ces réſerves vous

n'observez pas la Loi de l'Evangile, & vous n'aurez point de part à la récompense qui est destinée à ceux qui en seront les fidéles observateurs. *Extrait d'un Sermon du P. Girouſt ſur les faux déſirs du ſalut.*

L'on trouvera encore d'abondans matériaux ſur ce ſujet dans tout le premier Diſcours.

Tous les temps, tous les âges, & tous les momens de notre vie n'appartiennent-ils pas également au Seigneur? Le Dieu que nous servons, comme dit S. Paul, étoit-il autre hier qu'il n'est aujourd'hui? N'est-il pas le même dans tous les siécles & dans tous les instans de chaque siécle? La terre, dit le Prophéte, inébranlable sur son axe désigne par son immutabilité l'immuable uniformité de nos hommages. Ainsi, continue le Prophéte, les années se succédent les unes aux autres; les saisons reviennent toujours dans le même ordre; les nuits & les jours gardent constamment leur uniformité alternative pour nous apprendre que l'ordre de Dieu est invariable. *Sermon manuscrit anon.*

S'il n'y doit point avoir aucune exception pour aucun point de la Loi, il ne doit y avoir aussi aucune réserve pour aucun temps.

1°. On en excepte certains âges dont on consacre les uns aux plaisirs, les autres aux affaires du monde; pendant ce temps se fortifient des passions qu'on entretient par le désir & par la jouissance des biens sensibles: est-il étonnant qu'après avoir pris dès l'enfance & pendant toute la jeunesse le goût de la volupté, après s'être fait une habitude de la débauche, l'âge mûr ait de la peine à s'en sevrer?

Différentes exceptions que l'on se permet pour ne point pratiquer la Loi.

2°. On excepte certains jours que la bienséance prescrit; un long combat avoit affoibli vos passions pendant un temps de dévotion & de pénitence; succédent des jours de débauches & de dissolution, viennent je ne sçais quelles malheu-

heureuſes circonſtances que rendent comme néceſſaires la diſtraction des compagnies, du jeu, de la table & des aſſemblées; vous vous y livrez ſans ménagement comme ſans précaution; vos paſſions s'y réveillent, reprennent, raniment toutes leurs anciennes forces: eſt-il étonnant que vous ne puiſſiez jamais les aſſujettir entiérement, & qu'elles vous paroiſſent invincibles?

3°. On excepte certains temps. tous les jours on veut partager ſa vie entre Dieu & le monde; tant de momens pour la priere, mais auſſi tant pour le jeu, tant pour la table; tant d'heures pour le travail, mais auſſi tant pour la diſſipation; & vous vous plaignez que vous ſentez une répugnance preſque inſurmontable pour les exercices de la Religion; qu'il vous eſt abſolument impoſſible de vous recueillir; que le travail eſt un joug onéreux qui toujours ou ruine & accable votre ſanté par la fatigue, ou la mine en vous deſſéchant d'ennui: Eſt-il étonnant que votre goût corrompu par les voluptés charnelles ſoit inſenſible à l'attrait des divines douceurs? *Le même.*

L'on n'oſe déſobéir aux hommes, & l'on ne craint point de ſe révolter contre la Loi de Dieu; quelle honte!

Que ne puis-je confondre ici l'extrême & l'injuſte oppoſition que vous avez à dépendre de Dieu & à porter le joug de ſa Loi, tandis qu'avec tant de docilité vous vous faites un mérite, du moins une politique de dépendre des hommes! car en vous comparant vous-mêmes avec vous-mêmes, voici le ſujet de ma douleur, & ce qui me fait gémir: vous n'oſez déſobéir aux hommes & vous déſobéiſſez à Dieu; vous êtes ſouples devant les hommes & orgueilleux devant Dieu; les loix des hommes vous contiennent dans le devoir, & vous violez impunément celles de Dieu.

Eph. 6. 6. Saint Paul diſoit aux Ephéſiens: *Obedite Dominis carnalibus ſicut Chriſto*: obéiſſez à vos maîtres ſelon la chair avec crainte & avec reſpect, comme

comme à Dieu même ; mais s'il m'étoit permis de changer la propoſition de S. Paul, peut-être vous dirois-je volontiers : Obéiſſez à votre Dieu comme vous obéiſſez à vos maîtres charnels ; & c'eſt là ce que j'appelle votre confuſion. Car quelle indignité, que je me trouve obligé de ſouhaiter pour vous qu'au moins les choſes ici fuſſent égales, & de me contenter que vous euſſiez pour votre Dieu une déférence auſſi fidéle que celle qu'exigent de vous les hommes, & que vous leur rendez ſi exactement. *Sermons anonymes imprimés à Bruxelles*

1°. Les tranſgreſſions conſidérées en elles-mêmes ſont des offenſes de Dieu, légeres ſelon vous, mondains ; oui légeres, ſi on les compare aux offenſes mortelles : légeres, dites-vous ; mais avouez que ces tranſgreſſions de la Loi quelles qu'elles fuſſent, vous effrayeroient, vous paroîtroient conſidérables, ſi elles attiroient une peine éternelle : légeres, dites-vous ; cependant, dit S. Bernard, il eſt impoſſible que vous entriez dans le Royaume céleſte tant que vous ſerez ſouillés de ces prétendues minuties ; après cela reſtez tranquilles, ſi vous l'oſez, ſur de telles fautes.

Tout eſt de conſéquence dans la Loi : Les tranſgreſſions les plus légeres conſidérées en elles-mêmes & dans leurs ſuites doivent faire craindre.

2°. Les tranſgreſſions conſidérées dans leurs ſuites doivent redoubler notre frayeur. Je ne m'arrête ici qu'à ce qui peut paroître & plus palpable & plus ſenſible : écoutez, je n'exige que de la bonne foi. Ces petites indulgences qu'on a pour la cupidité la nourriſſent peu à peu, la fortifient ; l'objet qu'on lui accorde eſt peu conſidérable, je le veux : vous avez renoncé, par exemple, à toutes les pompes du monde qui détruiſent l'abnégation, cet eſprit de Chriſtianiſme ; mais un tempérament ſenſible au plaiſir demande certains ménagemens : vous lui accordez mille ſortes des divertiſſemens qui ne peuvent être, di-

tes-vous, criminels en eux-mêmes; des converſations peut-être prolongées au-delà des bornes que pourroit preſcrire l'auſtérité de la morale; un jeu pouſſé, non pas juſqu'à endommager votre fortune, juſqu'à nuire à votre famille, mais du moins juſqu'à perdre une partie du ſuperflu que vous aviez conſervé à la charité; des aſſemblées où la charité ne ſouffre aucune atteinte, mais où l'eſprit de recueillement eſt toujours altéré: mais vous ne réflechiſſez pas que la multitude de ces divertiſſemens, tout innocens même que je les ſuppoſe chacun en particulier, fait de toute votre vie une vie oiſive & inutile, par conſéquent très-criminelle. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Pour rendre à la Loi une obéiſſance exacte, il faut déraciner la paſſion qui nous domine.

Si nous voulons être fidéles à Dieu nous devons lui ſacrifier notre paſſion dominante; & je décide ſans héſiter, que jamais nous n'accompliſſons cette Loi divine tandis que nous nourrirons dans notre cœur l'ennemi domeſtique qui tant de fois nous a révoltés contre Dieu, & qui nous porte encore tous les jours à tant de révoltes: en vain en certaines choſes vous formerez des réſolutions de donner à Dieu des preuves plus conſtantes de votre fidélité; en vain quelquefois aux pieds des Autels & dans l'ardeur de la priere, honteux de tant de prévarications, vous les déteſtez devant Dieu, &c. Tant que ce mauvais levain ſubſiſtera & dominera dans votre cœur, je ne puis compter ni ſur vos réſolutions, ni ſur vos promeſſes. *Le P. Pallu en ſubſtance.*

Deux malheureux effets de la paſſion dominante: elle nous empêche

C'eſt un principe inconteſtable & qui ſert également de preuve à l'une & à l'autre vérité, que toute tranſgreſſion de la Loi vient ordinairement d'un emportement de paſſion; je ne dis pas, prenez-y garde, que la paſſion dominante fait omettre tout le bien preſcrit, & commettre tout le

mal défendu : il n'eſt pas queſtion ici d'une morale qui ne pourroit regarder que les libertins déclarés, qui, comme ce peuple rébelle, font gloire de ſecouer abſolumant le joug de la Loi : *Dixiſti non ſerviam.* Je me renferme dans des bornes plus étroites, & je dis ſeulement, qu'à s'en tenir à votre propre expérience, la paſſion, & ſur-tout la paſſion qui vous domine, vous fait dans tout ce qui la gêne ou la flatte, violer les Commandemens du Seigneur, ſoit pour le bien qu'il ordonne, ſoit pour le mal qu'il défend.

de faire le bien que la Loi commande, & nous fait commettre le mal que la Loi défend. Comment cela doit s'entendre.

1°. Vous faites du bien, je le veux ; mais n'eſt-il pas vrai que ce n'eſt que le bien qui n'eſt pas contraire à votre paſſion ? Comme le Phariſien, vous pratiquez la charité envers les pauvres, &c. mais comme lui dominé par l'orgueil vous ignorez la Loi de l'humilité Chrétienne. Vous entrez dans une infinité de bonnes œuvres ; vous aſſiſtez aux aſſemblées de charité, &c. mais ſçavez-vous pardonner une injure, &c. ? Votre molleſſe vous laiſſe vaquer à la priere, à la lecture des Livres ſaints, &c. mais elle ne vous permet pas de vous aſſujettir à aucune auſtérité, je dis dans les choſes mêmes eſſentielles & néceſſaires ; jeûnes, abſtinences, &c. je dis plus encore, que cette paſſion qui vous domine eſt comme un ver ſecret qui gâte au-dedans les plus beaux fruits, & comme un levain qui corrompt ſouvent le bien que vous faites conformément à la Loi : *Modicum fermentum totam maſſum corrumpit.* Ainſi l'aigreur rend le zéle amer, &c. On eſt retiré par indolence, pacifique par lâcheté, ſobre par principes de ſanté, &c. Hélas ! le monde voit des vertus, où peut-être, ô mon Dieu, vous ne voyez que des paſſions. I. Cor. 5. 6.

2°. La paſſion porte encore au mal défendu & à tout mal qui peut contribuer à ſa ſatisfaction :

êtes-vous, comme Saül, dominé par l'envie ? vous êtes donc, comme lui, fourbe, trompeur, parjure, &c. Eſt-ce amour déréglé qui vous tranſporte comme Salomon ? Que de deſirs, &c. que d'impiétés, &c. vous rendent, comme lui, prévaricateur de la Loi ! Eſt-ce ambition qui vous gouverne, comme Abſalom ? Eſt-ce orgueil comme Nabuchodonoſor, &c. ? La diſſimulation, l'artifice, la ſuperbe, &c. ſont dans vous, comme dans eux, les effets de ces paſſions. C'eſt ce que vous ſentez beaucoup mieux que je ne le pourrois expliquer. *Le même pris en ſubſtance.*

Ce qui fait que l'on ne reſſent pas les mêmes douceurs qu'éprouvoient les Saints dans l'obſervation de la Loi.

Vous vous plaignez de ne point reſſentir ces aimables douceurs qu'éprouvoient ces ames juſtes, & que David s'éfforce de vanter : *Narraverunt iniqui fabulationes ſed non ut lex tuâ.* Cependant, dites-vous, vous pouvez vous rendre témoignage que vous obſervez comme eux l'eſſentiel de la Loi ; pourquoi donc cette différence entre eux & vous ? C'eſt qu'ils ne négligeoient rien dans la pratique de la Loi, & vous, vous négligez les petites choſes. Pour vous convaincre qu'en voilà la véritable cauſe, interrogez-les, ils vous diront qu'à meſure qu'eux-mêmes ils ſe relâchent, leur contentement diminue ; qu'ils ne ſont heureux qu'autant qu'ils ſont ſcrupuleux ſur les points les plus légers de la Loi ; la ſeule raiſon le démontre, la paſſion, fût-ce la paſſion la plus légere, tyranniſe, aſſervit : elle diminue donc la liberté : elle trouble la paix & le bonheur : l'attache la plus légere eſt contraire à la Loi : l'auſtere Loi en demande le ſacrifice, tandis que la cupidité la retient : la raiſon & la conſcience la condamnent ; ſource de guerres & de combats : elle altére donc la paix & trouble le bonheur ; mais ce qui décide évidemment cette matiere, c'eſt que cette paix, ce contentement,

Pſ. 118. 85.

ces douceurs que goûtent les ames juſtes ſous le joug de la Loi, viennent de Dieu qui les répand en elles par une action particuliere de ſa toute-puiſſance. Or les communiquera-t-il à des cœurs reſſerrés qui ſont toujours avec lui ſur la réſerve, qui ne craignent pas de l'offenſer, pourvu qu'ils ne s'expoſent pas à une peine éternelle : ce ſont là comme il les appelle, les ames tiédes qu'il ne hait pas encore, mais à l'égard deſquelles il ſe refroidit de jour en jour, qu'il éloigne de ſa vue, qu'il écarte de ſa préſence, prêt à les rejetter. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Où ſont maintenant obſervés les Commandemens de Dieu, & par qui ? Attachons-nous à quelques points généraux & plus importans. Eſt-ce parmi le grand nombre que ſont exactement ſuivies les régles les plus inviolables de la pudeur & de l'honnêteté Chrétienne ? Quelle innocence dans les penſées ? Quelle pureté dans les ſentimens, &c. ? Où la trouverons-nous, cette belle vertu, cette aveugle ſoumiſſion, cette obéiſſance entiere ? Sera-ce chez les petits ? Mais le vice n'y domine-t-il pas avec d'autant plus d'empire qu'il ſe trouve ſouvent ſecondé par l'intérêt ? L'intérêt triomphe de tout ; & quand une fois il perſuade le crime, il y a peu de réſolutions ſi bien affermies qui tiennent long-temps contre une ſi dangereuſe tentation. Sera-ce chez les grands ? Tout y inſpire la molleſſe ; tant de Parures, &c. l'oiſiveté, les compagnies, &c. Sera-ce enfin dans les conditions médiocres ? Il eſt vrai que la régularité & le bon ordre y ont régné long-temps ; mais peu-à-peu la contagion a gagné par tout. *Pris en partie du P. Girouſt dans le Sermon ſur la Coutume*

Notre obéiſſance pour la Loi devroit être aveugle ; & preſque aucun qui ne ſe révolte contre la Loi de Dieu.

La Loi parle : obéiſſez promptement, généreuſement, aveuglément ; elle ſollicite, par exem-

Dès que la Loi parle, il faut ſe ſoumettre.

ple, ce riche poſſeſſeur du bien d'autrui, de renoncer à ſes héritages d'injuſtice; elle prêche ce grand, inſenſible aux miſéres des autres, de faire aux pauvres un patrimoine de l'entretien du ſuperflu de ſon luxe & de ſa molleſſe; elle demande à ce vindicatif l'oubli d'une injure faite à ſa vanité; mais celui-là écoute les cris d'une famille qu'il faudra peut-être appauvrir par des reſtitutions immenſes; cet autre conſidére ſon rang, conſulte ſa cupidité, examine les bienſéances; celui-ci ſe laiſſe effrayer par les maximes du monde ſur la matiere délicate du point d'honneur: cependant ils ne veulent ni les uns ni les autres bleſſer leur conſcience; on cherche donc, on veut trouver quelque accommodement par quelques aumônes qui n'intéreſſent en rien le luxe où l'on a coutume de vivre, par une réconciliation ou ſimulée ou ſecrette, le plus ſouvent même par une ſimple proteſtation qu'on ſe fait à ſoi-même, que l'on pardonne, ſans rien changer du reſte de ſa conduite: on ſe flatte de ſatisfaire à la Loi de juſtice & à la Loi de charité; ainſi l'on croit avoir obſervé la Loi quand on a trouvé le moyen de l'enfreindre ſans ſcrupule. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Un des plus beaux caracteres de notre obéiſſance, c'eſt qu'elle doit être intérieure.

Cette ſoumiſſion de cœur eſt celle que Dieu déſire principalement: Dieu eſt eſprit, & comme tel il veut un culte digne de lui, un culte proportionné à la ſpiritualité de ſon Etre, un culte de même nature que la grace qui inſpire en effet. Le temps a été, & il eſt bon de nous en ſouvenir, afin que tout phantôme de Religion diſparoiſſe. Le temps a été, & ç'a été le plus ſaint de tous les temps, où il n'y avoit ni cérémonies, ni temples, ni autels, ni liberté pour le culte extérieur de Dieu; & où la Religion étoit, pour ainſi dire, reſſerrée dans le cœur des hommes;

car c'eſt là où elle ſe retranche quand elle n'eſt pas libre au dehors ; c'eſt là qu'elle eſt hors de toute atteinte : l'amour & la charité eſt un culte imperturbable : c'eſt un cœur pur & ſaint qui en eſt proprement l'azile : voilà pourquoi les anciens Iſraëlites s'exhortant mutuellement au culte de Dieu, ne ſe ſouhaitoient rien tant les uns aux autres que des ſentimens & des diſpoſitions conformes à la ſainte Loi dont ils faiſoient profeſſion : *Benefaciat vobis Deus, & det vobis cor omnibus ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem corde magno, & animo volenti : adaperiat cor veſtrum in Lege ſua, & in præceptis ſuis.* Vœux que je réitére aujourd'hui pour vous & pour moi aux pieds des ſaints Autels. *Sermon d'un Auteur manuſcrit & anonyme ſur la Purification.* II. Mach. 1. 2.

Par rapport à cette derniere vérité l'on trouvera de quoi l'appuyer, ſi l'on veut, dans le Traité de la vraie & de la fauſſe dévotion, Tome II. Conſultez la Table des Matieres Article III.

Heureux donc, diſoit David, & mille fois heureux ſont ceux qui dégoûtés des biens terreſtres ne ſoupirent plus qu'après les céleſtes ; qui pleinement inſtruits des Loix du Seigneur marchent ſoigneuſement dans la voie des ſaints Commandemens ! *Beati immaculati qui ambulant in Lege Domini.* C'eſt vous, ô mon Dieu, qui avez donné la Loi : c'eſt à nous de l'obſerver ſans diſcuſſion, ſans recherche, ſans examen : crainte d'omettre quelques-uns de vos Commandemens, nous allons les embraſſer tous : *Ad omnia mandata tua dirigebar :* tout dévoués juſqu'à cette heure aux vains amuſemens du monde nous ne voulons plus nous ménager dans l'accompliſſement de vos ſaintes Loix : nous ſommes réſolus à les obſerver toutes, à les remplir toutes : *Ad omnia, &c.* Le péché nous a fait violer votre divine Loi ; la Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours Pſ. 118. 1. Ibid. 128.

pénitence vâ nous la faire obſerver, un ſaint excès va réparer ce qu'a fait un excès profane. Apprenez-nous donc, ô mon Dieu, l'étendue de vos adorables Commandemens; & que déſormais, comme David, nous puiſſions dire avec vérité, que nous avons couru dans la voie de vos
Pſ. 118. 32. ſaintes ordonnances, *Viam mandatorum tuorum cucurri*; afin qu'après avoir rempli la Loi avec fidélité, nous puiſſions en recevoir la récompenſe avec abondance.

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS familier ſur l'obſervance de la Loi Evangélique.

Diviſion générale. SAint Paul, mes chers Paroiſſiens, dans ſon Epître aux Corinthiens, nous dit qu'il a plu à Dieu de ſauver les hommes par la folie
I. Cor. 3. 21. de l'Evangile : *Placuit Deo per ſtultiam prædicationis ſalvos facere credentes.* Mais ne vous imaginez pas pour cela, mes chers Freres, qu'il y ait rien de déraiſonnable & d'impraticable dans la Loi; car, ſelon la remarque de S. Jerôme, l'Apôtre après avoir parlé de la ſorte, déclare que ſon miniſtere eſt de prêcher la ſageſſe aux
I. Cor. 2. 6. parfaits : *Sapientiam loquimur inter perfectos.* Puiſque je tiens, mes chers Paroiſſiens, la même place que le Docteur des Nations, tout indigne que j'en ſuis, & que je vous prêche la même Loi qu'il prêchoit aux Gentils, j'ai droit de vous dire comme lui, que la Loi Evangélique, dont je viens vous parler, n'a rien qui ſoit impraticable; qu'avec la grace de votre Dieu & du travail de votre part, vous pouvez l'accomplir comme l'ont fait tant de ſaints Perſonnages, tant de fervens Chrétiens, qui vous ont précédés, & qui

vous en étonnent encore ; & c'eſt cet accompliſſement de la Loi, cette obéiſſance parfaite aux préceptes de la Loi, que Jeſus-Chriſt enſeignoit à ſes Apôtres, lorſqu'il leur diſoit qu'il n'étoit pas venu au monde pour les diſpenſer de la Loi, ni s'en diſpenſer lui-même : *Nolite putare quoniam veni ſolvere Legem, ſed adimplere* ; vérité dont il tâchoit de les convaincre par des expreſſions bien propres à leur faire ſentir combien les choſes les plus légeres lui étoient à cœur : *Iota unum, aut unus apex non præteribit à Lege donec, &c.* Une ſyllabe, une lettre, un point ne m'échappera pas dans la Loi, je l'accomplirai dans toute ſon étendue. Après cela n'avoit-il pas bien droit, mes chers Paroiſſiens, ce divin Sauveur, de défier ſes ennemis de le convaincre d'aucune faute ? *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Je veux donc aujourd'hui vous convaincre que vos plaintes ſont très-mal fondées, quand vous vous récriez contre la ſévérité de la Loi, & que vous vous rendez coupables de la plus monſtrueuſe négligence quand vous ne mettez pas tous vos ſoins pour la remplir. En deux mots, mes chers Paroiſſiens, voici ce que je me ſuis propoſé pour votre édification. 1°. Je vous montrerai quelles ſont les obligations que vous impoſe la Loi de l'Evangile : par-là vous verrez qu'elle n'eſt pas trop ſévere. 2°. Je vous apprendrai dans quelles diſpoſitions vous devez accomplir la Loi de l'Evangile : par-là je vous ferai convenir de votre lâcheté. Les obligations de la Loi. Les conditions requiſes pour remplir la Loi.

Matth. 5. 17.

Ibid. 18.

Joan. 8. 46.

Soudiviſions de la premiere Partie.

La Loi de Dieu, mes chers Paroiſſiens, dont je viens vous expoſer les obligations, n'eſt pas une Loi qui nous charge ni qui opprime notre liberté, au contraire elle la perfectionne : & c'eſt ſans doute ce qui faiſoit que l'Apôtre S. Jacques

la nommoit une Loi de parfaite liberté, & qu'en ſe chargeant de ſon joug on trouve le vrai repos de l'ame : *Qui perſpexerit in Legem perfectam libertatis & permanſerit in ea.* Et voilà, mes chers Paroiſſiens, ce qui vous étonnera ſans doute, qu'un joug donne la liberté & procure votre repos. Mais voilà comme l'explique S. Auguſtin, par la différence qu'il met entre le joug de Jeſus-Chriſt & le joug des maîtres de la terre : *Alia ſarcina premit te, Chriſti ſarcina ſublevat te, alia ſarcina pondus habet, Chriſti ſarcina pennas habet.* Les autres charges nous abaiſſent, nous accablent; mais celle de Jeſus-Chriſt, qui eſt la Loi qu'il nous impoſe, nous éleve & nous ſoutient : les autres fardeaux ont de la peſanteur, celui du joug de Jeſus-Chriſt a des aîles : *Chriſti ſarcina pennas habet* ; & pour en convenir, il ne faut qu'examiner la Loi dans les obligations qu'elle nous impoſe. Suivez-moi, mes chers Paroiſſiens, vous en allez reconnoître avec moi de trois ſortes : obligations par rapport à Dieu, obligations par rapport au prochain, obligations par rapport à nous-mêmes. Or de quelle maniere, mes chers Paroiſſiens, que vous conſidériez la Loi, ſoit dans les préceptes qui ſe rapportent à Dieu, ſoit dans les préceptes qui concernent le prochain, ſoit dans les préceptes qui nous regardent nous-mêmes, j'eſpere vous démontrer qu'il n'y a rien qui ne la juſtifie pleinement de la rigueur que vous lui prêtez.

Jacob. 1. 25.

D. *Aug.* in *Pſ.* 39.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Le devoir le plus eſſentiel du Chrétien, c'eſt de connoître, de retenir, d'aimer & de pratiquer exactement les Commandemens du Seigneur. C'étoit la diſpoſition du Prophéte, quand il demandoit à Dieu l'intelligence de ſa Loi, qu'il proteſtoit que ſon ame regardoit les témoignages de ſa Loi & les aimoit très-ardemment :

Mirabilia teſtimonia tua, Domine; ideò ſcrutata Pſ. 118.
ſt anima mea. Mais qui croiroit qu'il y a des 129.
hrétiens, qui bien loin de vivre dans l'obéiſ-
nce de la Loi, ſe montrent lâches & négligens
ns tout ce qu'elle preſcrit? Or, c'eſt pour vous
ire ſortir de cette coupable négligence, que je
étends vous expoſer aujourd'hui les régles de
otre obéiſſance envers la Loi. Vous devez l'ob-
rver 1°. avec un zéle prompt, 2°. avec un zéle
niverſel, 3°. avec un zéle conſtant. Avec un
éle prompt, c'eſt-à-dire, un zéle qui nous la
aſſe obſerver auſſi-tôt que nous la connoiſſons!
n zéle univerſel, c'eſt-à-dire, un zéle qui nous
faſſe remplir dans tous ſes points & dans tou-
s ſes circonſtances: un zéle conſtant, c'eſt-à-
ire, un zéle qui nous la faſſe pratiquer fidélement
ſqu'à la fin.

Adorer Dieu, l'aimer préférablement à tout, Preuves de la premiere Partie.
e ſervir: c'eſt-là, vous le ſçavez, mes chers Pa-
oiſſiens, ce que nous preſcrit cette divine Loi, Comme la Loi n'eſt point trop ſévere dans les obligations qu'elle nous impoſe par rapport à Dieu.
ſans la pratique de laquelle nous avons eu le
onheur d'être élevés vous & moi. Or je vous le
demande, eſt-il donc ſi difficile de ſe rendre à
ous ces devoirs, ſi nous conſidérons que ce Dieu
que nous ſommes obligés d'adorer, de ſervir &
d'aimer, eſt 1°. infiniment grand, 2°. infiniment
bon, 3°. infiniment puiſſant.

Dieu eſt infiniment grand: hélas! mes chers Dieu eſt infiniment grand. Premier motif de notre obéiſſance à la Loi.
Paroiſſiens, qu'eſt-ce qu'un Grand de la terre?
Qu'eſt-ce qu'un Prince? Qu'eſt-ce qu'un Roi en
comparaiſon de Dieu? Cependant ce Dieu ſou-
verain qui a droit de tout exiger, ſouvent n'en
demande pas tant que les hommes: oui, c'eſt
Dieu qui eſt grand & Dieu ſeul eſt véritable-
ment grand. Le Seigneur eſt grand, s'écrie le
Prophéte, il eſt digne d'être loué, & ſa gran-
deur n'a point de bornes: *Magnus Dominus &* Pſ. 144. 3.

Paroiſſiens, doit-il nous en coûter pour a[illegible] un Dieu ſi grand ; & le ſacrifice d'adoration nous impoſe la Loi, n'eſt-il pas un ſacrifice lement légitime & raiſonnable ? Si vous noiſſiez bien la ſuprême grandeur de Dieu S. Auguſtin, & tout ce qu'il a fait, vous n'a que du mépris pour les choſes créées, & un pect profond pour celui qui a fait toutes ch

D. Aug. Serm. 165. *An verò tibi chara ſint omnia, & vilis eſt ill condidit omnia ?* L'ouvrier ne fut-il pas tou au-deſſus de ſon Ouvrage ? Pénétrons-nous mes chers Paroiſſiens, de la grandeur de Dieu, & nous obéirons bientôt à ſes Co demens : rien ne nous paroîtra difficile, n rendrons des hommages proportionnés à ſ deur. Venez, pourſuit encore David, Dieu & proſternons-nous devant lui ; devant le Seigneur qui nous a faits, car qui eſt le Seigneur notre Dieu : *Venite,*

Pſ. 94. 3. *mus ante Deum, ploremus, &c.* Tels hommages que le ſaint Roi rendoit à D hommages d'autant plus humbles & plus ſin res, qu'il étoit plus pénétré de la grandeur d Dieu.

Dieu eſt infiniment bon. Second motif de notre o-

Non-ſeulement, mes chers Paroiſſiens, Dieu eſt infiniment grand, mais il eſt encore infiniment bon : en faut-il davantage pour nous déterminer à ſuivre avec fidélité ſes ſaints Comman-

ns. Oui, Dieu eſt bon, & ſa bonté l'a con- béiſſance à
. nous aimer dans le temps même que nous ſes Com-
ſes ennemis & les malheureux eſclaves du mande-
Autre preuve de la bonté de notre Dieu, mens.
; a aimés juſqu'à donner ſon Fils unique,
ıe quiconque croit en lui ne périſſe point
il ait la vie éternelle : *Sic Deus dilexit mun-* *Joan.* 3.
ut Filium, &c. Voulez-vous encore, mes 16.
Paroiſſiens, une autre preuve de ſon amour,
ıs épargne, il nous ſupporte, il nous
, il nous pardonne, il ne nous punit pas
e temps même que nous l'offenſons : que
es preuves ne pourrois-je pas encore vous
r de ſa bonté ? De ſes ennemis nous ſommes
us ſes amis, ſes enfans, les cohéritiers de
oyaume. Connoiſſez, ſi vous pouvez l'ex-
ce de tous ces titres, eſt-ce tout, mes chers
ſiens ? Non, ô que l'amour eſt inventif !
toujours aimé les ſiens il les aima juſqu'à
: *Cùm dilexiſſet..... in finem, &c.* & *Joan.* 13.
preuve de ſon amour, il leur donne pour 1.
ture ſon propre corps. En un mot, jettez
te part les yeux ſur vous & ſur moi, nous
ıs rien vous & moi que nous n'ayons reçu
mable bonté de Dieu ; biens de la nature,
de la grace, biens ſpirituels, biens tempo-
ious n'avons rien qui ne ſoit un bienfait de *I. Cor.* 4.
Quid habes quod non accepiſti ? 7.
:s maintenant, mes chers Freres, que la Quelle
i vous ordonne de donner à Dieu des mar- ingratitude
ternelles de votre reconnoiſſance eſt une ce ſeroit
op rigoureuſe & qui paſſe infiniment vos de refuſer
: mais quoi donc ! eſt-il plus difficile d'être de ſe ſou-
. Dieu qu'au monde ? On court, on s'em- mettre à la
on s'incommode pour plier & ſe ſoumet- loi d'un
ant les grands de la terre ; & vous-mêmes, Dieu ſi
ers Paroiſſiens, quand vous avez beſoin bon.

béralités de notre Dieu, qui pour récom
de ſes bienfaits, ne demande que notre amo

Dieu eſt infiniment puiſſant. Troiſiéme motif de notre obéiſſance.

J'ajoute encore ici, mes chers Paroiſſi
pour vous engager à pratiquer la Loi, q
Dieu qui ſollicite votre ſoumiſſion, allie
grandeur & à la bonté, une puiſſance au-
de toutes les autres puiſſances. Il a dit, c
parle l'Ecriture, & toutes choſes ont été fa
Ipſe dixit, & facta ſunt. Regardez le Ciel & l
re, vos arbres, vos fruits, un grain de ble
en produit trente & ſoixante. N'en reſtez pa
dit à ce ſujet S. Auguſtin, admirez la pu
de l'Etre ſouverain juſques dans les plus
inſectes : voyez ces parties délicates ſi pa
ment arrangées : *Qui diſpoſuit membra pulic*
paveſcis in minimis, lauda magnum. Si Di
admirable dans tous ces petits ouvrages
bien ſa puiſſance éclate-t-elle dans les cho
prenantes qui ſortent de ſes mains : *Qual*
majora, cùm nec in modicis deſpicias creatore m
Dieu des vertus, Dieu puiſſant, eh ! qui vou

D. *Aug. in Pſ.* 148.

Tertul. Lib. contra Marc. c. 14.

t vous ſeul qui êtes le maître : faites, Sei-
ur, que nous vous obéiſſions toujours fidéle-
it.

ar enfin, mes chers Paroiſſiens, ſans nous en
r à la ſévérité de la Loi, qu'eſt-ce qu'un
étien ſincérement ſoumis à la Loi ? C'eſt un
me qui adore, qui aime & qui ſert de toutes
orces le Dieu à la connoiſſance duquel il a
bonheur d'être appellé : c'eſt un eſprit tout
i qui animé par la foi, par l'eſpérance, par
arité, cherche dans Dieu ſa béatitude &
epos : c'eſt un ſerviteur attentif à toutes les
rés de ſon Maître ? c'eſt un ſoldat ardent à
attre les ennemis de ſon Roi, les ennemis
Loi ; tout prêt à mourir plutôt que de
aiſſer remporter le moindre avantage. Con-
ns, mes chers Paroiſſiens, & reconnoiſſons
s en plus notre injuſtice contre la Loi, en
ainant dans les obligations qu'elle nous im-
par rapport au prochain.

Qu'eſt ce qu'un véritable obſervateur de la Loi par rapport à Dieu?

vous trompez pas ici, mes chers Freres,
s voulez accomplir tout ce que vous preſ-
a Loi à l'égard du prochain, ſoyez hum-
charitables, patients, déſintéreſſés; un Chré-
idéle à la Loi par rapport au prochain, eſt
omme qui loin de ravir & de déſirer le bien
e lui appartient pas, eſt toujours prêt du
s à partager ce qui lui appartient, qui en
de mal oublie plutôt les injures que le cœur
lus ingrat n'oublie les bienfaits. Or, mes
s Paroiſſiens, toutes ces obligations & bien
tres encore, ne s'accordent-elles pas avec nos
pres intérêts, & dès-là doivent-elles vous pa-
re ſi dures & ſi pénibles ? Car enfin où en
ions-nous les uns & les autres, ſi tous les actes
oſtilité que la paſſion nous ſuggere, mais que
Loi nous interdit, étoient permis par la Loi ?

Qu'eſt-ce qu'un Chrétien obſervateur de la Loi par rapport au prochain?

Les vols, les rapines, les injuſtices, un déluge de maux inonderoit toute la face de la terre ; plus de bonne foi dans le commerce ; plus de fidélité dans les promeſſes ; plus de droiture, plus d'équité, plus de juſtice dans les traités. Vous ſentez ſans doute les conſéquences funeſtes de ces malheurs, quand vous les enviſagez par rapport à vous-mêmes ; hé ! par quelle extravagance trouveriez-vous donc injuſte la Loi qui vous défend tout attentat à l'égard du prochain ?

La Loi ne défend pas ſeulement le mal envers le prochain, elle nous preſcrit encore des devoirs à ſon égard

Mais ce n'eſt pas tout, chers Auditeurs, la Loi ordonne, & qu'ordonne-t-elle ? De ſecourir le prochain ; d'être, ſelon la belle expreſſion de Job, l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux ; de veiller non-ſeulement à ſes beſoins temporels, mais encore à ſes beſoins ſpirituels ; de le reprendre, de le corriger, de réformer ſes égaremens ; tout cela eſt-il donc ſi rigoureux ? S'il s'égare, aſſiſtez-le de vos conſeils : fourniſſez-lui des moyens de rentrer dans les ſentiers de la juſtice : quoi de plus facile ? S'il eſt dans la peine, ſoulagez ſa miſere ; s'il a faim, la Loi vous ordonne de lui donner à manger : *Ciba illum* : s'il eſt preſſé de la ſoif, étanchez-la : *Potum da illi* ; ayez ſoin de le couvrir, de vous dépouiller de tout pour le mettre à l'abri de la rigueur de la ſaiſon ? *Operi eum.* Qu'en penſez-vous, mes chers Paroiſſiens, la Loi en ſecondant ainſi vos ſentimens même les plus naturels, vous impoſe-t-elle rien de dur & de pénible ?

Rom. 12. 29.

Ibid.

Ibid.

La Loi ſe déclare contre nous, ſi nous nous refuſons aux beſoins du prochain.

Car enfin ne cherchons point ici à nous abuſer ; & pour remplir la Loi, attachons-nous, ſelon le conſeil de l'Apôtre, à conſerver l'unité d'un même eſprit par le lien de la paix ; ſans cela nous ſommes infracteurs de la Loi, ſans cela nous n'avons point part à tous ces biens qui ſont la conſolation des Chrétiens : notre eſpérance n'eſt

n'eſt pas ſolide, nous ne conſervons point les fruits du Batême, nous nous rendons indignes du titre de membres du corps myſtique dont Jeſus-Chriſt eſt le Chef, parce que nous ne pouvons avoir Dieu pour Pere qu'autant que nous nous appliquerons à conſerver l'union & la concorde avec notre prochain; c'eſt-là l'ame & le fondement de toute la Loi.

Qu'eſt-ce qu'un parfait obſervateur de la Loi par rapport à lui-même?

Je dis encore, mes chers Paroiſſiens, qu'il eſt facile de juſtifier la Loi, de la ſévérité extrême que vous lui imputez, ſi nous la conſidérons dans les préceptes qui nous regardent nous-mêmes: qui dit un fidéle obſervateur de la Loi Evangélique, dit un homme chaſte, tempérant, mortifié: qui combat ſans ceſſe l'inclination qui le porte à la jouiſſance des biens de la terre; qui n'uſe des créatures que par néceſſité ſans y mettre ſon affection; que pour obéir à Dieu, qui nous ayant commandé de conſerver notre vie, nous a aſſujetti à leur uſage. Or quel renoncement à ſoi-même, quel dégagement de tous les objets ſenſibles, quel crucifiement intérieur ne ſont pas néceſſaires pour parvenir à cette modération? J'avoue, mes chers Paroiſſiens, que toutes ces pratiques ſont ſéveres, mais pour qui ſéveres? Pour ces mauvais Chrétiens, qui ſous prétexte de trop de rigueur de la part de la Loi, ne font aucun effort pour en remplir les préceptes. Examinez bien ce que vous preſcrit la Loi, & vous verrez que ce renoncement, qui, du premier abord vous paroît ſi rigoureux, n'a cependant pour but que votre propre intérêt.

Tout ce que preſcrit la Loi ne tend qu'à nous procurer la félicité.

Et en effet, mes chers Freres, ſi la Loi, par exemple, vous défend de vous trouver dans toutes ſortes d'aſſemblées, n'eſt-ce pas pour votre propre intérêt? C'eſt qu'elle ſçait que naturellement portés à parler mal du prochain, vous vous

trouverez dans telles & telles occaſions comme forcés de prêter l'oreille à la médiſance & à la calomnie ; que fréquentant les médiſans, vous ne pourrez vous empêcher de médire vous-mêmes. Si la Loi vous interdit les cabarets, c'eſt que connoiſſant votre foibleſſe, elle ſçait qu'en les fréquentant vous paſſerez bien-tôt les bornes que vous preſcrit la tempérance chrétienne ; qu'après avoir aliéné votre raiſon par les excès & par les débauches, vous viendrez mettre la déſolation dans votre famille ; que ne vous connoiſſant plus vous-mêmes, vous vous en prendrez à la Divinité, par des juremens & des imprécations qui feront horreur, & qui cauſeront dans cette Paroiſſe les ſcandales les plus affreux. Si la Loi vous ordonne de crucifier votre chair, de porter votre croix, n'eſt ce pas toujours pour votre propre intérêt ? Car qu'eſt-ce que porter ſa croix & crucifier ſa chair ? C'eſt travailler, c'eſt jeûner ; en travaillant, vous vous occupez, & par ce moyen vous évitez l'oiſiveté qui eſt la ſource de tous les vices ; en jeûnant, autant que votre travail peut vous le permettre, vous mortifiez votre chair, vous empêchez qu'elle ne ſe révolte contre l'eſprit ; en renonçant aux danſes & aux divertiſſemens, vous vous mettez à l'abri des chagrins, des inquiétudes & des ſuites fâcheuſes que peuvent avoir ces ſortes de divertiſſemens : or, après tout cela, ſe plaindre toujours de la ſévérité de la Loi, n'eſt-ce pas vous accuſer vous-mêmes coupables d'injuſtice ?

Pour ſçavoir ſi la Loi de Dieu eſt trop ſévere, il faudroit en

De plus, mes chers Paroiſſiens, vos plaintes au ſujet de la Loi, ſont-elles bien fondées ? Que voulez-vous que j'en penſe ? Avez-vous ſeulement juſqu'à cette heure touché du bout du doigt le joug du Seigneur, pour ſçavoir ſi vous pourriez le porter ? Vous ne le pouvez, dites-vous : mais

votre foibleſſe ne vient-elle pas de votre lâcheté ? Ah ! mes Freres, vous n'êtes foibles que quand il s'agit de ſervir votre Dieu : quelle promptitude, quelle force, quel courage, quand vous avez réſolu de vous ménager un modique intérêt, un petit plaiſir ! les obſtacles ne vous rebutteront point ; s'y aura-t-il donc que dans l'accompliſſement de la Loi que vous paroîtrez ſi foibles & ſi lâches, & que les plus légeres épreuves vous rebuteront ; Commencez par accomplir la Loi, & alors nous écouterons vos plaintes. Que dis-je ? vous n'en formerez plus, parce que l'amour vous fera porter le joug de la Loi avec plaiſir.

avoir porté le joug.

Car remarquez, mes chers Paroiſſiens, & c'eſt par cette réflexion que je finis cette premiere Partie ; la Loi de Dieu ne paroît difficile qu'à ceux qui ne reſſentent point d'amour : la Loi de Dieu eſt douce en tout ce qu'elle contient, à celui dont le cœur eſt rempli de charité. L'amour, dit S. Jean, conſiſte à garder les Commandemens, & ces Commandemens ne ſont point pénibles. S. Auguſtin fait à ce ſujet parler le Seigneur, & lui met dans la bouche ces plaintes ſi raiſonnables : L'avarice commande les choſes les plus dures, voyez ce que j'ordonne & faites-en comparaiſon : l'avarice commande de paſſer les mers, d'expoſer ſa vie à mille périls ; l'avarice eſt obéie, & toutes mes Loix ſont rejettées. N'eſt-il pas honteux que le monde ait plus d'autorité que Dieu ? qu'on oppoſe de continuelles difficultés, quand c'eſt Dieu qui parle ; & qu'on en ſurmonte tous les jours de plus conſidérables quand la paſſion ou le monde commandent : Rougiſſez donc de votre aveuglement, & propoſez-vous de remplir déſormais la Loi avec toute la fidélité poſſible : mais voyons en quoi conſiſte cette fidélité.

La Loi ne ſemble difficile qu'à ceux qui n'aiment point Dieu. *Joan. 14. I. Joan. 5.*

Preuves de la ſeconde Partie.

Notre obéiſſance à la Loi pour être fidéle, doit être prompte.

Je dis en premier lieu, mes chers Paroiſſiens; que notre obéiſſance pour la Loi doit être prompte, c'eſt-à-dire, qu'elle doit nous faire remplir la Loi, auſſi-tôt que nous la connoiſſons; ſortis que nous ſommes des ténébres de l'enfance, élevés dans une Religion ſainte où l'on adore le Dieu ſaint en eſprit & en vérité; prévenus de mille faveurs, nous devons par reconnoiſſance conſacrer les premieres lueurs de notre raiſon à la gloire du bienfaiteur. Mais hélas! que nous nous conduiſons différemment! toujours tiédes & négligens pour les intérêts de notre Dieu, nous croyons être Chrétiens zélés lors même que nous ſommes des prévaricateurs infidéles. S'agit-il de remplir un précepte? l'on raiſonne long-tems avant que de rien décider. Il faut voir, dit-on, l'on ne veut point aller ſi vîte: avant que de s'engager il faut examiner.

L'on ſçait, par exemple, qu'il faudra ſe convertir; que pour ſe convertir il faudra renoncer à ſes diſſolutions, à ſes yvrogneries, à ſes injuſtices, à ſes abominations, tantôt ſecretes, tantôt publiques. L'on ſent à merveille que l'obſervation des préceptes du Seigneur eſt abſolument indiſpenſable; que pour bien porter le joug de la Loi, il faut s'en charger, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, dès ſa plus tendre enfance, dès que l'on a le bonheur de la connoître. Mais quand eſt-ce que l'on ſe montrera prompt & fidéle obſervateur de la Loi que l'on a enfin le bonheur de connoître? Quand eſt-ce que l'on ſignalera ſon zéle? C'eſt à quoi on ne veut point répondre. Tout au contraire l'on demande tréve; & au riſque de tout ce qui peut arriver, l'on dit ſans ceſſe à Dieu ce que ce ſerviteur inſolvable diſoit à ſon créancier: Ayez patience, & je m'acquitterai de tout avec vous: *Patientiam habe in me, &c.*

L'on connoit ſes devoirs, mais nos délais affectés montrent notre indolence pour l'obſervance de la Loi.

Matth. 18. 26.

Que nous manque-t-il donc, mes chers Paroiſſiens, pour nous rendre plus vifs & plus agiſſans ? Ah ! mes Freres, un peu de cette divine charité qui embraſoit le cœur des Pierres, des Magdeleines, des Auguſtins. Car tel eſt, dit S. Bernard, le privilége de l'amour divin ; ce que la crainte de notre damnation ne peut obtenir de nous, l'amour de Dieu l'obtient ſans réſiſtance ; avec la crainte de l'Enfer l'on délibere, mais avec l'amour de Dieu on agit ; à peine l'a-t-on ſenti, qu'à l'exemple de David, l'on court, l'on vole dans la voie des Commandemens du Seigneur : *Viam mandatorum tuorum cucurri.* C'eſt aſſez d'avoir une étincelle de ce feu ſacré : avec cela on a honte d'avoir tant diſputé : avec cela on ſe fait reproche d'avoir tant tardé à ſe rendre & à obéir à la Loi.

D'où précede cette indolence, & par quel moyen l'on en peut ſortir.

Pſ. 118. 32.

Oui ſans doute, ſi ce divin amour vient une fois à s'emparer de vos cœurs, nous verrons en vous ce zéle vif qui tend à la parfaite obſervance de la Loi, à paſſer même de la pratique des préceptes à l'obſervation des conſeils. Mais à quoi tient-il qu'il ne prenne dans vos cœurs, ce feu divin ? Devons-nous moins à notre Dieu que ne lui devoient ces Chrétiens du premier âge, qui ſe dévouoient avec autant de promptitude que de fidélité à ſon ſervice ? Ne puis-je pas dire au contraire que nous lui devons beaucoup plus ? Pourquoi donc tarder davantage ? Pourquoi avant que de ſortir de cette Egliſe & de ſe retirer de cet Autel où J. C. continue encore à s'immoler pour vos péchés & les miens, ne nous pas donner à lui ? Faiſons aujourd'hui ce que nous nous ſommes déja tant de fois propoſés de faire : Non, Seigneur, ce ne ſera ni dans une année, ni dans un mois, mais dès aujourd'hui que je veux de tout mon cœur embraſſer votre ſainte Loi. Se-

Quel éclat auroit l'obéiſſance, ſi l'amour divin l'accompagnoit.

roit-il juſte que je vouluſſe temporiſer avec vous? Dès maintenant, Seigneur, je veux être à vous & j'y veux être éternellement. Recevez la proteſtation que j'en fais aux pieds des ſaints Autels, confirmez la réſolution que j'en forme devant vous.

Notre obéiſſance doit être univerſelle, c'eſt-à-dire, qu'elle doit s'étendre à tous les points de la Loi.

Je vous l'avouerai, mes chers Paroiſſiens, j'ai été plus d'une fois ſurpris de voir des Chrétiens attentifs à partager, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, la Loi de l'Evangile: ils en reconnoiſſent volontiers les myſtères, parce qu'ils n'y trouvent rien qui les incommode, mais ils en déſavouent les maximes (au moins dans la pratique) parce qu'elles condamnent le libertinage de leurs mœurs. Dites tout ce qu'il vous plaira, Chrétiens, ſi je puis vous nommer encore ainſi, c'eſt bien inutilement que vous prétendez ſecouer le joug & vous promettre de ne point vous aſſujettir à la Loi: *Jerem. 2. 20.* *Confregiſti jugum meum, & dixiſti: Non ſerviam.* Sçachez qu'il n'eſt point de créature indépendante, vous ſervirez malgré vous: ſi vous ne ſervez pas Dieu, vous ſervirez au Démon: ſi vous n'êtes pas ſous la Loi de la grace, vous gémirez ſous la Loi du péché. Car, comme l'avance le *Rom. 6. 16.* Docteur des Nations, ne ſçavez-vous pas que vous demeurez eſclaves de celui à qui vous obéiſſez? *Neſcitis quia ſervi eſtis ejus cui obeditis; ſive peccati ad mortem, ſive obeditionis ad juſtitiam.*

Obſerver les points eſſentiels de la Loi, & négliger ceux de moindre importance, c'eſt riſquer ſon ſalut.

Voulez-vous donc, mes chers Paroiſſiens, ne rien craindre pour votre ſalut? Dans l'accompliſſement de la Loi, ne ménagez rien, ne réſervez rien: que votre fidélité à l'obſerver ſoit entiere & univerſelle; quelle s'étende ſur les points les moins eſſentiels de la Loi, comme ſur les plus importans; moins vous retrancherez de la Loi, plus vous trouverez de facilité à l'accomplir. S. Auguſtin l'a dit, & S. Bernard après lui: mais auſſi

par une conſéquence toute contraire, plus vous ſerez de réſerves, plus vous riſquerez. Par exemple, vous comptez pour peu de choſes ces médiſances que vous cauſez par votre curioſité, que vous ſoutenez, que vous animez par votre indiſcrétion : je veux & je croirai avec vous que dans le principe, ce ne ſont que des infractions légeres : mais n'eſt-il pas à craindre qu'elles ne vous diſpoſent à des infractions plus criminelles ? Légeres de leur nature & dans leur cauſe, elles deviendront conſidérables dans leurs effets & dans leurs ſuites. Ici, mes chers Paroiſſiens, entrons dans un court détail qui n'eſt pas hors de votre portée ; mais avant poſons quelques principes.

Le mépris des petites choſes, conduit à l'inobſervance totale de la Loi.

Quelle eſt la ſource la plus ordinaire de ces relâchemens que nous déplorons ? Par où ont-ils commencé à s'introduire, demande S. Bernard ? Eſt-ce par un ſoulevement ſubit & général ? Eſt-ce par une révolte déclarée contre la Loi ? Non, reprend ce Pere : de légeres exemptions, le mépris pour certains points de la Loi, voilà la ſource du déréglement. Voit-on des juſtes ſe pervertir en un inſtant, des pécheurs ſe déclarer tout à coup par les derniers ſcandales ? Il n'en va pas ainſi, dit à ce ſujet S. Gregoire. Le vice comme la vertu à ſes dégrès ; il y a un apprentiſſage pour l'un comme pour l'autre : quelque porté que l'on ſoit au mal, l'on n'y eſt pas ſi-tôt dreſſé, il faut s'en faciliter l'exécution par de fréquens eſſais : il faut enfin livrer plus d'un combat avant que d'être un pécheur ſcandaleux : notre volonté inſenſiblement accoutumée à de petits péchés, ne ſe ſont plus touchée de l'horreur des grands crimes. Ainſi, mes chers Paroiſſiens, pour en venir au détail que je vous promettois toute-à-l'heure, ainſi cette négligence, ces diſtractions volontaires dans la priere, forment-elles peu à peu le dégoût

des choſes de Dieu, & produiſent-elles l'indévotion ; cette vivâcité de tempéramment que l'on ne veut pas réformer, fait-elle naître les emportemens, les coleres, les juremens, les vengeances : ainſi ces antipaties ſecretes qu'on ne prend nulle ſoin de déraciner, enfantent-elles ces averſions formelles & déclarées : ces calomnies ſourdes ſe terminent par les plus noires médiſances : c'eſt ce que le Saint-Eſprit aſſure, ce que Jeſus-Chriſt enſeigne, ce que la raiſon prouve, & ce que l'expérience ne montre que trop, pour vous convaincre avec quel zéle vous devez remplir les moindres circonſtances de la Loi, ſi vous ne voulez pas en venir au violement des points les plus eſſentiels de la Religion : parce que dans la penſée de Salomon, faire peu de cas des légeres inobſervances, c'eſt s'expoſer au danger éminent de faire les chûtes les plus funeſtes : *Qui ſpernit modica paulatim decidet.* *Eccli.* 19. 1.

Un vrai Chrétien doit perſévérer conſtamment dans la pratique des ſaints Commandemens.

Enfin je dis, mes chers Paroiſſiens, que pour que notre fidélité à la Loi ſoit entiere, il faut qu'elle ſoit durable & conſtante. Et certes, mes Freres, ſi ce n'étoit qu'à ceux qui ſont entrés dans les ſentiers de la juſtice, qui ſe ſont, pour ainſi dire, eſſayés dans l'obſervation des ſaints Commandemens, que la couronne de juſtice fût aſſurée, & auxquels Jeſus-Chriſt eût promis une demeure fixe dans les tabernacles éternels, combien d'entre vous, mes chers Paroiſſiens, pourroient déja regarder le Ciel comme un lieu de repos qui ne peut leur être refuſé ? Mais, non, Jeſus-Chriſt a parlé, & il a parlé déciſivement ; Dieu ne regarde point le zéle & la ferveur de ceux qui commencent, mais c'eſt la conſtance dans la courſe, la perſévérance dans l'obſervation de ſes préceptes, la victoire remportée qu'il examine ; & quelque bien que nous faſſions,

nous n'avons rien à nous promettre pour l'éternité, ſi notre obéiſſance n'eſt durable ; parce qu'il n'y aura que celui qui aura perſévéré juſqu'à la fin qui ſera ſauvé : *Qui perſevaverit uſque in finem, hic ſalvus erit.* *Matth. 24. 13.*

Vérité conſolante, mes chers Paroiſſiens, & qui ſe préſentoit ſans ceſſe à l'eſprit d'Auguſtin ; vérité qui l'engageoit à s'encourager lui-même au combat : Encore quelques momens, & au bout de quelques momens le Ciel eſt à moi : quand la fidélité que Dieu me demande me rendroit la vie mille fois plus laborieuſe, la vie eſt ſi courte, & l'éternité la touche de ſi près & eſt ſi longue, pourquoi craindrois-je pour l'une qui paſſe ſi vîte, & pourquoi n'aſpirerois-je pas à l'autre qui doit ſi-tôt commencer & ne jamais finir ? Votre Loi, ô mon Dieu, gêne les ſens, il eſt vrai, elle répugne à ma délicateſſe ; mais ſi ce que vous m'ordonnez, Seigneur, a de quoi m'étonner d'abord, ce que vous me promettez a bien encore plus de quoi m'attirer. La récompenſe attachée à l'obſervation de la Loi, encourageoit les Saints.

Penſez donc ſouvent, mes chers Paroiſſiens, à ces grandes vérités : ne les perdez jamais de vûe ; tenez-vous toujours en garde contre l'homme ennemi qui cherche à ſemer l'ivraie dans votre cœur ; quelques vertus que vous ayez acquiſes, ne diminuez rien, il vous en reſte encore à acquérir ; quelque obéiſſance que vous ayez rendue à la Loi, ce n'a été encore qu'en partie ; quelque effort que vous ayez fait pour rendre, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, votre élection certaine, ce n'eſt encore qu'un ouvrage commencé : il faut toujours veiller, toujours combattre pour mourir ſaintement de la mort des juſtes, & perſévérer juſqu'à cet inſtant dans la fidéle obſervation de la Loi. La méditation de ces vérités fait perſévérer dans l'obſervance de la Loi : il ne faut point ſe relâcher.

Que vous ſerez heureux, mes chers Paroiſſiens, Ce qui

peut ſervir à la concluſion du Diſcours.

ſi au moment critique qui doit vous faire paſſer du temps à l'éternité, vous pouvez vous rendre le conſolant témoignage d'avoir fourni, comme S. Paul, ſaintement votre carriere; d'avoir conſtamment marché dans les voies des Commandemens du Seigneur : Dieu content de votre victoire, qui ſeroit tout enſemble l'effet de la grace & de votre courage, vous adreſſeroit, comme à Abraham; ces conſolantes paroles : C'eſt maintenant que je connois que vous me craignez & que vous m'aimez plus encore : *Nunc cognovi quod times Deum*; mais auſſi puiſque vous avez tout tenté, tout entrepris, tout conſommé pour vous dévouer promptement, entierement & conſtamment à mon ſervice : *Quia feciſti rem hanc*, je vais répandre ſur vous mes plus douces, mes plus conſolantes bénédictions : *Benedicam tibi*; je me charge de vous dédommager de la violence que vous vous êtes faite pour moi; & dans peu vous avouerez que ſi je veux être ſervi en Dieu, je ſçais auſſi récompenſer en Dieu : *Benedicam tibi*. Formons donc tous aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, aux pieds de cet Autel, la ſainte réſolution de nous conſacrer à Dieu ſans réſerve & ſans partage; de nous devouer tous entiers à l'accompliſſement de la Loi du divin Maître que nous adorons, qui peu content de récompenſer la fidélité & l'obéiſſance de ſes ſerviteurs dès le temps, veut la couronner & l'immortaliſer pour les ſiécles des ſiécles.

Gen. 22. 12.

Ibid.

Ibid.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR LE MARIAGE.

JE puis aſſurer que le déſir de me rendre de plus en plus utile à Meſſieurs les Curés, a été l'unique motif qui m'a déterminé à toucher quelque choſe du Mariage : les précautions extrêmes dont il faut uſer en traitant cette matiere, & le danger qu'il y a de s'expliquer peu décemment, m'avoient décidé ſur ce point & m'avoient engagé, comme preſque tous les Prédicateurs modernes, à abandonner aux Théologiens, aux Caſuiſtes & aux Confeſſeurs, le ſoin d'en venir à certains détails que la dignité de la Chaire ne permet pas : c'eſt pourquoi qu'on ne s'étonne pas ſi je ne ſuis point exactement la route que j'ai juſqu'ici tenue, & ſi je me borne ſimplement aux Réflexions Théologiques & Morales, & aux Diſcours familiers pour Meſſieurs les Curés ; ſujet qui leur eſt abſolument eſſentiel dans la place qu'ils occupent.

Réflexions Théologiques & Morales ſur le Mariage.

LE Mariage, ſelon les Théologiens, eſt une union conjugale de l'homme & de la femme qui ſe contracte entre perſonnes légitimes, c'eſt-à-dire, qui en ſont capables ſelon les Loix, & qui

Définition du Mariage.

les oblige de vivre inſéparablement l'un avec l'autre.

Diviſion du Mariage en civil & en Sacrement.

Le Mariage peut être conſidéré ſous deux faces, où comme purement civil, ou comme Sacrement. Le Mariage civil eſt celui qui ſe fait entre les Payens & les Infidéles contracté ſelon les Loix des différens Pays. Le Mariage des vrais Fidéles eſt inſtitué de Dieu même, & a été élevé par Jeſus-Chriſt à la dignité de Sacrement, pour ſanctifier les perſonnes qui veulent y entrer, & pour leur donner les graces néceſſaires afin de s'en acquitter dignement.

L'on peut faire ſon ſalut en ſe mariant.

D. Aug. Lib. de Morib. Manich. c. 35.

Il n'appartient qu'aux Manichéens de dire que ceux qui ont été baptiſés ne peuvent plus uſer du Mariage; il n'appartient qu'aux Gnoſtiques & aux Encratiques de le regarder comme l'ouvrage & le piége de Satan. Il eſt vrai que ſaint Paul regarde la virginité & le célibat comme des états plus propres au recueillement, à la priére, à l'intime union avec Dieu, à qui on ſe fait un devoir & une pieuſe ſollicitude de plaire: mais ne regarde-t-il pas auſſi le lit nuptial, comme un lit ſans tache, & ne veut-il pas qu'on ait, non une froide eſtime, mais une eſpéce de vénération pour les nôces, comme élevées & conſacrées par le Sacrement?

Les fins pour leſquelles le Mariage a été inſtitué.

Les fins pour leſquelles le Mariage a été inſtitué, ſont de deux ſortes: la premiere, eſt de donner des enfans à Dieu, ſelon cette penſée de Tobie: Vous ſçavez, Seigneur, que ce n'eſt point pour ſatisfaire ma paſſion que j'entre dans l'état du Mariage, mais par le ſeul déſir d'avoir des enfans qui vous louent. L'autre fin du Mariage eſt de borner & d'arrêter la convoitiſe, lorſqu'on ne ſe ſent pas capable d'un parfaite continence, ſelon ce ſage avis de l'Apôtre: *Melius eſt nubere quàm uri.* De-là vient l'obligation

I. Cor. 7. 9.

qu'ont les peres & les meres de marier leurs enfans de bonne heure, ſi Dieu ne les appelle point à un état plus parfait.

On ſe plaint par-tout des déſordres qui arrivent dans la plûpart des mariages, des contradictions & des peines qu'on y ſouffre, des méſintelligences, des querelles, des antipathies, des divorces, des guerres domeſtiques ou d'autres malheurs étrangers qui en troublent le repos. A examiner ce que l'Ecriture-Sainte & les Peres en diſent, on trouvera que la grande cauſe de tes malheurs, eſt l'indignité avec laquelle on traite un Sacrement auſſi ſaint & auſſi fécond en graces qu'eſt le Mariage; indignité dans ce qui le précede, indignité dans ce qui l'accompagne: on s'y engage ſans appeller Dieu & ſans interroger ſa volonté: on y vit dans une continuelle oppoſition aux Loix divines.

D'où vient qu'il arrive tant de déſordres dans le Mariage, quelle en eſt la ſource.

C'eſt de Jeſus-Chriſt que le Sacrement de Mariage tire toute ſa vertu & toute ſa force. Il en eſt l'auteur, il en eſt le conſécrateur, diſent les Peres; & comme il a laiſſé une eſpéce de ſanctification aux eaux du Jourdain où il a été batiſé, à tous les lieux de ſon paſſage où il opéroit des prodiges, aux maiſons où il ſe repoſoit, de même il a voulu honorer & ſanctifier les nôces où il a été invité & où il a fait le premier de ſes miracles. Je ne dis pas aſſez, c'eſt Jeſus-Chriſt qui a donné au Mariage un nouveau dégré d'excellence, en l'élevant à la dignité d'un Sacrement que S. Paul appelle pour cet effet grand en Jeſus-Chriſt & dans ſon Egliſe: *Sacramentum hoc magnum, &c.* Sacrement, qui dans une conjonction charnelle, eſt pour l'ame une ſource de faveurs & de graces, & fait paſſer en une union ſainte ce qui n'étoit qu'un engagement civil; Sacrement, qui contribue au bonheur des états, à la

Avantages précieux du Sacrement de Mariage.

Eph. 5. 32.

douceur de la ſociété, non-ſeulement par une fécondité dont les enfans ſont le fruit, ou par une chaſteté conjugale dont la fidélité eſt le lien : mais encore par des graces ſingulieres qui y ſont attachées, & que reçoivent celles & ceux qui ne s'en rendent point indignes : *Non tantùm fecunditas cujus fructus in prole eſt, nec tantùm pudicitia cujus vinculum eſt fides ; ſed etiam nuptiarum Sacramentum.*

D. Aug. Lib. de Nup. & Concup. c. 10.

Pourquoi ſaint Paul appelle une ſainte famille, une Egliſe domeſtique.

Le Mariage ayant été élevé par Jeſus-Chriſt à la dignité de Sacrement, pour repréſenter l'union indiſſoluble qu'il a daigné contracter avec ſon Egliſe, l'on en infere les devoirs & les obligations de ceux qui ont embraſſé cet état ; ſçavoir l'union des cœurs, l'aſſiſtance réciproque, l'affection mutuelle, & ſur-tout les liens indiſſolubles de cette alliance. Mais S. Paul qui a compris & ramaſſé tous ces devoirs, appelle une famille où tous ces devoirs ſont religieuſement obſervés, une Egliſe domeſtique : *Domeſticam Eccleſiam ;* pour montrer que les perſonnes mariées & unies par ce Sacrement, doivent faire de leurs maiſons une Egliſe particuliere, c'eſt-à-dire, une maiſon de bonnes œuvres.

C'eſt preſque ordinairement par avarice, qu'on ſe lie par le Mariage.

Quoique le Mariage ſoit quelque choſe de très-ſaint, il n'eſt jamais traité fort ſaintement, la paſſion y a toujours plus de part que la raiſon ; mais ce n'a pas toujours été la même paſſion qui en a corrompu la ſainteté : autrefois on ſe marioit par inclination, aujourd'hui on ne le fait preſque plus que par avarice ; c'eſt pour cela qu'on voit tant de mariages mal aſſortis, parce qu'on n'a plus d'égard à la condition des perſonnes, à la ſimpathie ni au rapport des humeurs : il ſuffit que toutes les humeurs ſe rapportent en ce point qu'on veut avoir de l'argent ; & c'eſt pour cela auſſi qu'on voit dans l'état du mariage

ant de malheureux, parce qu'en ſe mariant on s'eſt imaginé qu'il ſuffiſoit d'être riche pour être heureux.

La matiere du Sacrement de Mariage n'en diminue point le prix, l'on diroit au contraire qu'il en releve en un ſens le prix. La matiere du Baptême, c'eſt l'eau; la matiere de l'ordre, c'eſt la tradition du pain ſur une patene, d'un peu de vin & d'eau dans un calice; mais la matiere du Sacrement de Mariage eſt une matiere animée, c'eſt-à-dire, le corps de l'homme & de la femme qui s'engagent par un conſentement & une acceptation mutuelle : la femme regarde comme un autre elle-même un homme qui lui étoit étranger, & l'homme prenant pour femme celle qui auparavant ne lui étoit de rien, lui donne ſur ſon corps un pouvoir qu'elle n'auroit pas & qu'elle ne pourroit licitement avoir, s'ils ne ſe donnoient réciproquement l'un à l'autre.

La matiere du Sacrement de Mariage.

Le premier de ces effets, eſt une augmentation de la grace ſanctifiante & des habitudes ſurnaturelles qui ſont dans l'ame; ſoit par le Baptême, ſi on en a conſervé l'innocence; ſoit par le recouvrement de cette grace perdue par le Sacrement de Pénitence. Le ſecond effet, eſt une infuſion de certaines graces particulieres qui donnent à un homme & à une femme un eſprit d'union & de concorde pour s'aimer, de patience & de douceur pour ſupporter paiſiblement leurs défauts, de chaſteté pour demeurer dans les bornes de leurs devoirs, de ſollicitude & de prévoyance pour veiller aux beſoins de leur famille, de religion & de piété pour ſe ſanctifier dans leur état & élever leurs enfans dans la crainte de Dieu; des graces enfin, qui comme parlent les Peres du Concile de Trente, purifient, perfectionnent, conſomment un amour naturel, qui,

Deux effets du Sacrement de Mariage.

hors du Sacrement, ne ſeroit peut-être qu'un attachement ſenſuel & impur.

La fin du Sacrement de Mariage.

Un Chrétien inſtruit doit facilement concevoir, que la fin de ce Sacrement eſt principalement de ſe ſanctifier, de ſe porter par une noble émulation à aimer Dieu & à le ſervir, de s'aimer par une même union d'eſprit & de cœur à la pratique des vertus de ſon état; de regarder l'affaire du ſalut comme une affaire commune, où chacun des conjoints eſt obligé de contribuer; les femmes en ſe ſoumettant à leurs maris comme au Seigneur & comme l'Egliſe s'eſt ſoumiſe à Jeſus-Chriſt, les hommes en aimant leurs femmes comme Jeſus-Chriſt a aimé l'Egliſe.

La Religion tire de grands avantages d'un Mariage bien aſſorti.

Si, dans la penſée de l'Apôtre, un mari infidéle eſt ſanctifié par une épouſe fidéle, & une femme infidéle par un époux fidéle : *Vir infidelis, &c.* que ſera-ce quand ils ſeront fidéles tous deux, quand ils ſerviront, qu'ils craindront, qu'ils aimeront le même Dieu? quel commerce de vertus paſſera des uns aux autres! Quelles impreſſions & quels épanchemens de ſainteté par les bons exemples qu'on ſe donnera & qu'on recevra mutuellement par les douces invitations à ſe ſoutenir, par l'attention réciproque à ſe défendre dans les jours mauvais contre les attaques & les piéges de Satan!

Rom. 16. 3.

Peu réfléchiſſent en ſe mariant, ſur l'état qu'ils embraſſent.

Rien n'eſt plus commun parmi les hommes que le Mariage, & rien n'eſt plus ignoré que les devoirs de cette condition ſi commune. La plûpart de ceux qui s'y engagent ne regardent que le dehors & ce qu'elle a de charnel & de terreſtre : ils s'embaraſſent peu des obligations qu'elle renferme & des moyens de les remplir chrétiennement : on contracte, ſans y penſer, une alliance indiſſolube; à peine connoît-on celui ou celle qui doit être le compagnon, ou la compagne de notre

notre bonheur ou de notre malheur, & pour le tems, & pour l'éternité.

La mort vient-elle à rompre ce nœud ſacré que le Sacrement a ſi étroitement uni, la grace doit faire faire un effort ſur la nature pour ſupporter ce coup : il faut donc que la perſonne qui ſurvit ferme les yeux ſur celle qu'il plaît au Seigneur d'enlever ; ſi elle laiſſe couler des larmes, qu'elles ſoient chrétiennes & propres à fléchir la divine miſéricorde, parce que ſi leur union eſt rompue ſur la terre, elle ne doit point être interrompue dans le Ciel par la communication des prieres qu'elle doit offrir pour hâter le bonheur de celle qui auroit encore quelque tache à expier.

Ce que doit faire des deux époux celui qui ſurvit à l'autre.

Voici une vérité auſſi grande qu'elle eſt peu connue & néceſſaire à connoître. L'Evangéliſte ſemble exiger qu'un époux haïſſe ſa femme, & qu'une épouſe haïſſe ſon mari : cette Loi ne peut rebuter que ceux qui n'en comprennent point le ſens. Eſt-il vraiſemblable que l'Egliſe recommande qu'un époux haïſſe ſa femme ? Cela ne ſe peut, autrement ſaint Paul contrediroit l'Evangile, puiſqu'il recommande tant de fois aux époux d'aimer leurs femmes : Maris, aimez vos femmes comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, & qu'il s'eſt livré pour elle : *Viri, diligite uxores, &c.* & ainſi cette haine d'un mari pour ſon épouſe & d'une femme pour ſon époux, n'eſt rien autre, ſinon que l'un & l'autre s'aiment moins que Dieu ; ou, pour entrer dans la penſée de l'Apôtre, cette haine conſiſte en ce qu'un mari ait une femme comme s'il n'en avoit point, ce qui ſe réduit à ce que l'un & l'autre aiment Dieu plus qu'ils ne s'entraiment.

Comment doit s'entendre ce paſſage de ſaint Luc : Qu'on doit haïr ſa femme.

Coloſſ. 3. 19.

Le Mariage eſt ſaint ſous quelque regard qu'on le conſidere : l'Apôtre ſaint Paul avance même qu'il eſt honorable en toutes choſes : *Honorabile*

De quelque côté que l'on enviſage

Le Mariage, il eſt ſaint. *Heb.* 13. 4.

connubium in omnibus. Il eſt ſaint, & honorable par rapport à ſon Auteur, il a été inſtitué de Dieu dans le Paradis terreſtre, conſacré de Dieu dans la Loi de Moyſe, mis & élevé au rang des Sacremens par l'Homme-Dieu dans la Loi de grace : *Honorabile, &c.* Il eſt ſaint & honorable par rapport à ſon modéle ; il nous repréſente celui de Jeſus-Chriſt avec l'Egliſe au jour de ſa Paſſion, celui de l'ame juſte au jour de ſa Miſſion & de la deſcente du Saint-Eſprit : *Honorabile, &c.* Il eſt ſaint & honorable par rapport à ſa matieré : dans les autres Sacremens ce ſont des matieres inanimées, l'eau dans le Batême, le pain & le vin dans l'Euchariſtie, &c. mais dans le Sacrement du Mariage ce ſont des choſes animées, & parmi les êtres animés les plus dignes ; ſçavoir des corps que S. Paul appelle les Temples du Saint-Eſprit : *Honorabile, &c.* Il eſt ſaint par rapport à ſa forme & à ſes effets. Quelle eſt ſa forme ? Le conſentement des deux parties & les paroles ſacramentelles. Quels ſont ſes effets ? l'un eſt général, je veux dire l'augmentation de la grace ſanctifiante ; l'autre particulier, je veux dire, l'infuſion des graces actuelles propres à l'état de vie que les perſonnes mariées ſont obligées de mener. Enfin le Mariage eſt ſaint & honorable dans ſa fin ; il a été inſtitué, non pour autoriſer le libertinage, mais pour l'empêcher ; non pour allumer la convoitiſe, mais pour en arrêter les déſordres & former une ſociété ſainte où de deux corps il ne s'en fît qu'un, & de deux eſprits qu'un même eſprit.

Châtimens que Dieu exerce contre ceux qui profanent

Nous n'avons que trop d'exemples dans l'Ecriture des châtimens que Dieu a exercés ſur ceux qui ont deshonoré un état ſi ſaint, & de ceux qui ont voulu y entrer par un motif impur. Les ſept maris de Sara que le Démon étouffa, & ce que

l'Ange Raphaël dit à ce ſujet, en ſont un témoignage trop conſtant, & montrent que Dieu ne peut ſouffrir que l'impureté ouvre la porte du Mariage. David pour avoir ôté Berſabée à Urie, ne penſa-t il pas perdre ſa couronne par la révolte d'Abſalom; & les calamités imprévûes qui ruinent ſouvent des familles riches & puiſſantes, ſont ſouvent les châtimens de ce péché. la ſainteté du Mariage.

Le Mariage d'Iſaac & de Rebecca n'eſt rapporté ſi au-long dans les divines Ecritures, qu'afin qu'il ſervît dans tous les ſiécles de modéle de tous les Mariages chrétiens, & une preuve de ce que Salomon a dit depuis, que c'eſt proprement ce qui donne à l'homme une femme ſage: la prudence d'Abraham, l'amour ſi tendre d'Iſaac, le reſpect ſi profond de Rebecca, la modération des parens de la fille, qui ne firent rien qu'après ſon conſentement; la modeſtie de la fille, qui exempte de toute paſſion, ſuivit le choix de ſes parens; enfin le ſoin que prirent tous ces illuſtres Perſonnages de conſulter la volonté de Dieu & non les richeſſes ou la beauté, ſont autant de régles qui doivent être inviolablement gardées dans toutes les alliances, & dont on ne peut s'éloigner ſans ſe mettre au haſard de contracter des mariages auſſi malheureux dans les ſuites, que celui d'Iſaac & de Rebecca fut heureux. Modéle d'un Mariage pieux & chrétien.

La différence d'humeur, l'inégalité de condition, la diſproportion d'âge, ſont autant de funeſtes cauſes du malheur de la plûpart des mariages. Samſon trop ſincere eſt malheureux avec Dalila diſſimulée qui le trahit; l'humble David eſſuie les mépris & les railleries de l'orgueilleuſe Michol, quand elle le voit danſer en préſence de l'Arche. Abigaïl prudente & généreuſe, eſt d'une humeur toute contraire au brutal & à l'emporté Nabal; Job patient, droit & ſoumis à la volonté Diverſes cauſes des mauvais Mariages. Différence d'humeur.

de Dieu ; ſouffre de ſanglans reproches de ſa femme, vaine, inſupportable & impie. Les Mariages où il y a une grande inégalité de condition ne réuſſiſſent guères mieux. Le Saint-Eſprit ſemble nous l'inſinuer par une parabole : *Le chardon du Liban envoya un jour vers le Cedre lui demander ſa fille, afin que ſon fils l'épousât ; mais les animaux de la forêt du Liban paſſerent & foulerent aux pieds ce chardon.* Voici l'application qu'en fait tout de ſuite l'Ecriture : Contentez-vous de votre gloire, tenez-vous tranquillement chez vous & ne portez point vos vûes au-deſſus de votre famille : pourquoi aller chercher votre ruine ? La diſproportion de l'âge n'eſt pas plus heureuſe. Que penſer de ces mariages où la vieilleſſe ſe deshonore par un aveu public de la difficulté qu'elle trouve à la continence, & la jeuneſſe eſt ſoupçonnée d'un vil intérêt ? Le monde voit ces mariages & s'en divertit : l'Egliſe les reçoit & en gémit, conſidérant que de deux de ſes enfans, l'un ne ſoit pas encore affranchi des tribulations de la chair par la pénitence & la piété, & que l'autre ſacrifie ſa liberté pour un bas & vil intérêt.

Inégalité de conditions.

IV. Livre des Rois.

Diſproportion de l'âge.

La vie étant partagée en deux principaux emplois, aux affaires publiques & à celles qui ſont domeſtiques, Dieu en a auſſi partagé les ſoins entre le mari & la femme, dit S. Chryſoſtôme ; enſorte que l'un s'applique aux affaires du dehors, & l'autre à celles du dedans. En effet, ce n'eſt pas à une femme à donner ſon avis dans le Sénat, mais elle peut le dire dans ſon domeſtique ; ce n'eſt pas à elle à gouverner la République, mais c'eſt à elle à élever chrétiennement ſes enfans, qui ſont comme un bien qui lui eſt propre ; c'eſt à elle à contenir ſa famille dans le devoir, à prévenir les beſoins d'un époux, à veiller

Les devoirs de l'époux & les obligations de l'épouſe.

D. Chryſoſt. Serm. 18. ex diverſit.

mille autres ſoins dont il ne ſeroit ni bienſéant ni facile à un homme de ſe charger.

La vertu & les bonnes mœurs ſont les vrais biens qu'on doit rechercher dans une femme, dit encore S. Chryſoſtôme, ſi l'on veut trouver dans le mariage la fidélité, l'union, l'amitié qui en font l'agrément. Prend-on une femme parce qu'elle eſt riche, c'eſt plutôt une maîtreſſe qu'une épouſe qu'on ſe donne : car ſi l'avantage qu'elles ont d'être riches les porte à l'orgueil, elles deviennent inſupportables à leurs maris. Au contraire préfere-t-on au bien, la vertu de celle qu'on récherche ? C'eſt une compagne & une aide qu'on ſe procure dont on tire pour ſon ſalut & pour ſa félicité temporelle de grands ſervices : c'eſt alors que dans une ſi agréable union, on n'entend ni conteſtation, ni reproche : la paix, la confiance, l'amour, la bonne intelligence y regnent : on trouve dans ſon épouſe une amie vigilante pour partager ſes embarras & ſes ſoins, une conſolation toujours préſente pour ſe délaſſer dans ſes plus ſérieuſes occupations, par la douceur de ſes entretiens.

Ce que doit rechercher un homme en s'engageant dans le Mariage.

Avez-vous des enfans, inſtruiſez-les & accoûtumez-les au joug dès leur enfance : veillez ſur eux, comme Job veilloit ſur les ſiens, de crainte qu'ils n'offenſent Dieu, ſoit par des péchés publics, ou par des péchés de cœur & de penſée : ne dites & ne faites jamais rien en leur préſence qui puiſſe les porter au déſordre, & leur rendre le vice aimable ; ſur-tout ne ſouffrez jamais, c'eſt le conſeil de S. Jean Chryſoſtôme, qu'ils fréquentent de mauvaiſes compagnies, par-là vous conſerverez leur pureté, qui eſt le plus précieux de tous les biens ; par-là vous rendrez la vertu comme héréditaire dans votre famille ; & comme vous aurez pris ſoin de les bien élever, ils

Le devoir des peres & des meres, eſt de veiller à l'éducation de leurs enfans.

Eccle. 7.

D. Chryſoſt. Hom. 1. de Anna.

éleveront de même ceux que le Seigneur leur donnera ; enfin par cette exacte vigilance, il ſe formera dans vos deſcendans une chaîne, ſi je puis m'exprimer ainſi, de bonne éducation & de bonnes mœurs : le bien aura commencé par vous, & le reſte ſera l'heureux fruit de vos inſtructions & de vos exemples.

Comment il faut en uſer dans l'état du Mariage.

Le temps eſt court, dit S. Paul : *tempus breve eſt, &c.* que ceux qui ont des femmes vivent comme s'ils n'en avoient pas ; car, ſelon la penſée de S. Gregoire, vivre dans le mariage comme ſi l'on n'y étoit pas, c'eſt accorder ce que cet état a de naturel avec le ſpirituel du Chriſtianiſme. Que ceux qui ſe ſervent du monde, ajoute-t-il, s'en ſervent comme n'en uſant point : *Qui utuntur hoc mundo, &c.* C'eſt donc à tous de ſe ſervir du monde chacun ſelon ſa vocation ; mais avec un ſi grand détachement du monde, que l'on puiſſe conſerver pour le ſervice de Dieu autant de liberté & de ferveur que ſi on ne ſe ſervoit pas du monde.

I. Cor. 7. 29.

I. Cor. 7. 31.

Il n'y a que la concorde qui puiſſe rendre les Mariages heureux.

La concorde, dit S. Jean Chryſoſtôme, fait toutes les richeſſes & le bonheur du Mariage : car ce ſont là, dit ce Pere, de véritables biens ; ſi l'époux eſt en bonne intelligence avec l'épouſe, & s'ils ſont tous deux unis comme ne faiſant qu'un même corps, ſelon l'expreſſion de ſaint Paul, ces biens ſont tels, qu'ils rendent heureux ceux qui les poſſédent, même dans la pauvreté & dans une condition obſcure, parce qu'ils jouiſſent d'une tranquillité continuelle : mais ne croyez pas pouvoir poſſéder cette union & cette paix, que par le moyen de la charité qui a été répandue dans nos cœurs ; & c'eſt ce que ceux qui ſont engagés dans l'état du Mariage, doivent particulierement demander à Dieu ſans pouvoir l'attendre d'eux mêmes ; car tout amour qui n'eſt

pas fondé ſur l'amour de Dieu, n'unit les cœurs que d'un lien charnel & profane, qui tôt ou tard ſe rompt & ſe briſe.

DIVERS PASSAGES DE L'ECRITURE. ſur le Mariage.

NOn eſt bonum hominem eſſe ſolum, faciamus ei adjutorium ſimile ſibi. Gen. 2. 18.

IL n'eſt pas bon que l'homme ſoit ſeul, faiſons lui un aide ſemblable à lui.

Qui invenit mulierem bonam, invenit bonum. Prov. 18. 22.

Celui qui a trouvé une bonne femme, a trouvé un grand bien.

Datum Dei eſt mulier ſenſata & tacita. Eccli. 26. 18.

La femme de bon ſens & qui ſçait ſe taire, eſt un don de Dieu.

In tribus placitum eſt ſpiritui meo, quæ ſunt probata coram Deo & hominibus: concordia fratrum, & amor proximorum, & vir & mulier ſibi conſentientes. Eccli. 25. 2.

Trois choſes plaiſent à mon eſprit, qui ſont approuvées de Dieu & des hommes: l'union des freres, l'amour du prochain, un mari & une femme qui s'accordent bien enſemble.

Qui conjugium ſuſcipiunt, ut Deum à ſe & à ſua mente excludant, & ſuæ libidini vacent, habet poteſtatem dæmonium ſuper eos. Tob. 6. 17.

Lorſque des perſonnes s'engagent dans le mariage de façon qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité, le démon a pouvoir ſur eux.

Propter hoc dimittet

Pour cette raiſon l'hom-

homo patrem ſuum & matrem ſuam, & adhærebit uxori ſuæ, & erunt duo in carne una; itaque jam non ſunt duo, ſed una caro. Matth. 19. 5.

me abandonnera ſon pere & ſa mere, il demeurera attaché à ſa femme, & ne ſeront tous deux qu'une même chair.

Quod Deus conjunxit homo non ſeparet. Matth. 19. 6.

Que l'homme ne ſépare point ce que Dieu a uni.

Vocatus eſt Jeſus & Diſcipuli ejus ad nuptias. Joan. 2. 2.

Jeſus fut convié à des nôces avec ſes Diſciples.

Qui ſine uxore eſt, ſollicitus eſt quæ Domini ſunt, quomodò placeat Deo; qui autem cum uxore eſt, ſollicitus eſt quæ ſunt mundi, quomodò placeat uxori, & diviſus eſt. I. Cor. 7. 33.

Celui qui n'eſt point marié s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur & de ce qu'il doit faire pour lui plaire; mais celui qui eſt marié s'occupe du monde & de ce qu'il doit faire pour plaire à ſa femme, & ſe trouve ainſi partagé.

Propter fornicationem unuſquiſque ſuam uxorem habeat, unaquæque ſuum virum habeat. Ibid. 7. 2.

Pour éviter la fornication que chaque homme vive avec ſa femme, & chaque femme avec ſon mari.

Caput autem mulieris vir. Epheſ. 5. 23.

L'homme eſt le chef de la femme.

Non enim vir ex muliere eſt, ſed mulier ex viro; etenim non eſt creatus vir propter mulierem, ſed mulier propter virum. Rom. 11. 8.

L'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme; & l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

nſquiſque uxorem diligat ſicut ſe- . Eph. 5. 33.

Que chacun de vous aime ſa femme comme lui-même.

cramentum hoc um eſt ; ego au- ico vobis in Chri- Eccleſia. Eph.

Ce Sacrement eſt grand, je dis en Jeſus-Chriſt & dans l'Egliſe.

norabile conju- in omnibus, & immaculatus. 13. 4.

Que le Mariage ſoit traité de tous avec honnêteté, & que le lit nuptial ſoit ſans tache.

TIMENS DES SAINTS PERES *ſur le même ſujet.*

Quatriéme Siécle.

On tantùm boni eſt in nuptiis quod us, quantùm uod accidere po- timendum eſt. ier. *Ep. ad Ge-*

LEs avantages qu'on eſpere trouver dans le Mariage, ne ſont pas à comparer aux maux qu'on a à craindre.

orem pauperem lifficile eſt ; divi- erre tormentum. Lib. cont. Jo-

Pour entretenir une femme qui n'a rien, il en coute beaucoup ; mais c'eſt un ſupplice d'avoir à ſupporter les hauteurs d'une femme qui a apporté de grands biens.

modò poteſt con- dici ubi non eſt concordia ? D. *Epiſ.* 8.

Peut-on appeller du nom de bien un Mariage où il n'y a ni union, ni foi conjugale ?

Cur tu vultûs pulchritudinem magis in conjuge quàm morum requiris ? Placeat uxor honeſtate magis quàm pulchritudine : illa eligatur quæ moribus Saram referat. Idem. *Lib.* 1. *de Virg.*

Pourquoi vous arrêter plutôt à la beauté d'une femme, qu'à la pureté de ſes mœurs ? Croyez-moi, dans le choix que vous faites d'une épouſe, ayez moins égard aux agrémens du corps qu'à la régularité : prenez une femme qui imite les vertus de Sara.

Non tam pulchritudo mulieris quàm virtus ejus & gravitas delectat virum. Idem. *Lib.* 1. *de Abrah. c.* 2.

Le plaiſir qu'une femme cauſe à ſon mari par ſa beauté, n'eſt pas comparable à celui qu'elle lui donne par ſa vertu.

Diſce quid in uxore quæratur : non aurum, non argentum quæſivit Abraham, non poſſeſſiones, ſed gratiam bonæ indolis. Id. Ibid. *c.* 9.

Apprenez d'Abraham ce qu'il faut conſidérer dans le choix d'une femme : il n'y chercha ni l'or, ni l'argent, mais un naturel heureux & porté à la vertu.

Sicut vir publicis officiis, ita mulier domeſticis miniſteriis melior æſtimatur. Idem. *Lib. de Parad. c.* 11.

L'homme eſt plus propre aux emplois qui regardent le public, & la femme eſt plus capable des petits ſoins domeſtiques.

Cinquiéme Siecle.

Quando concordia & pax, & vinculum dilectionis cum muliere & viro fuerit, omnia ſimul affluunt bona. D. Chryſ. *Hom.* 38. *in Gen.*

L'amour réciproque & la bonne intelligence ſont pour les perſonnes mariées, la ſource de tous les biens.

il potentius mu-
nâ ad inſtruen-
nformandumque
Idem. *Hom.*
Joan.

ptiis plus valet
s Sacramenti
ecunditas uteri.
. Lib. de bono
i. c. 28.

d Dominus in-
venit ad nup-
tiam, exceptâ
ſignificatione,
re voluit quod
t. Idem. *Tract.*
an.

cuſtoditur in
& in Eccleſiâ,
ns cum vivente
num nullo di-
paretur. Idem.
de Nup. c. 10.

tò facilius ſe
t ut non utan-
iis, quàm tem-
& bene utan-
em. de bon.
28.

ni placeant viri,
ites, quia gene-
s, quia carne a-
; ſed quia fide-
religioſi, quia
quia viri boni.
Lib. de nupt.
p.

Rien n'eſt plus efficace pour mettre un mari dans le bien, qu'une femme qui a de la vertu.

Dans le Mariage il faut faire bien plus de cas de la ſainteté du Sacrement que de la fécondité.

Laiſſons à part ce qu'il y a de myſtique dans les nôces de Cana : le Seigneur en y allant après avoir été invité, les a voulu autoriſer par ſa préſence.

C'eſt une Loi établie par Jeſus-Chriſt, & qui ſe garde inviolablement dans l'Egliſe, qu'il n'y a que la mort qui ſépare les perſonnes mariées.

On en voit pluſieurs à qui il eſt moins difficile de s'abſtenir tout-à-fait du mariage, que de s'y comporter avec la modération convenable.

Que ceux que vous choiſiſſez pour époux, ne vous plaiſent pas préciſément à cauſe qu'ils ſont riches, nobles & élevés en dignité, qu'ils ſont beaux ; mais parce qu'ils ſont Chrétiens, pieux, honnêtes & vertueux.

Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le Mariage.

LA Morale ſur le *Pater*, Livre premier, Section troiſiéme, article premier, traite fort amplement ce ſujet.

L'on pourra auſſi avoir recours à l'Inſtruction de la Jeuneſſe de M. Gobinet.

Dans les Réflexions du P. De la Colombiere, il y a de fort bonnes choſes ſur ce ſujet, pag. 79. & ſuiv.

Dans l'Introduction à la vie dévote de ſaint François de Sales, l'on trouvera beaucoup d'avis très-ſalutaires aux perſonnes liées par le Sacrement du Mariage.

Ceux qui auront le Livre intitulé : *Regles Chrétiennes pour entrer & pour vivre ſaintement dans le Mariage*, pourront s'en ſervir utilement; tout ce qui concerne cette matiere y eſt preſque ramaſſé.

Dans les Dominicales du P. Bourdaloue, il y a un Sermon ſur ce ſujet, où l'on peut puiſer beaucoup.

Le P. d'Orléans, Tome premier de ſes Sermons, traite fort bien cette matiere.

Le Dictionnaire Morale fournit auſſi beaucoup ſur ce ſujet, dans ſon premier Diſcours; car dans le ſecond il ne parle guères que des devoirs des peres & des meres à l'égard de leurs enfans. Ceux qui voudront conſidérer le Mariage par rapport à cette obligation, n'auront qu'à recourir au Tome ſecond de ce Livre, titre; *Education des Enfans.*

L'Auteur des Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne, auſſi-bien que l'Auteur des Diſcours Chrétiens, traitent ce ſujet le ſecond Dimanche d'après l'Epiphanie.

M. Joly dans ſes Prônes en a auſſi un pour le même Dimanche.

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS Familier ſur le Mariage.

DEs Nôces ſe font à Cana, & Jeſus-Chriſt les honore de ſa préſence ; il les ſanctifie : il fait plus ; déja même il prend des moyens pour les conſacrer dans ſon Egliſe par l'inſtitution d'un Sacrement qui eſt, comme vous le ſçavez, mes chers Paroiſſiens, le Sacrement du Mariage ; Sacrement qui a eu preſque autant d'ennemis qu'il y a eu d'hérétiques, & qui par cet eſprit de vertige qui leur eſt propre n'ont pas rougi de le traiter d'invention diabolique, de proſtitution, de ſcandale. Mais ce que Jeſus-Chriſt fait aujourd'hui en aſſiſtant à ces Nôces eſt bien propre pour confondre leurs téméraires blaſphêmes, & nous convaincre que le Fils de Dieu qui a inſtitué un Sacrement pour ſanctifier les hommes après leur naiſſance, a ſanctifié auſſi le principe de la génération en élevant le Mariage à la dignité de Sacrement. Mais hélas ! mes chers Paroiſſiens, quel cas faites-vous de ce divin Sacrement établi de Jeſus-Chriſt comme tous les autres ; vous entrez dans cet état ſans nulle préparation ; vous y vivez comme vous y êtes entrés ſans nulle attention ; vous n'en examinez ni les engagemens, ni les motifs, ni les ſuites de l'engagement que vous allez contracter, quoiqu'il ſoit bien certain & bien évident que Dieu en vous faiſant entrer dans l'état du Mariage, vous y diſpenſe ſes faveurs & ſes graces : il ne faut pas vous imaginer que ce ſoient

Diviſion générale.

des biens tellement gratuits, qu'ils ne ſoient accompagnés d'aucunes charges ; voici donc l'idée que vous devez vous former du Mariage. Conſidérez-le 1°. dans ſon commencement. 2°. Dans ſa fin. Dans ſon commencement, c'eſt-à-dire, mes chers Paroiſſiens, avant que d'être marié, il y a des écueils & de fauſſes démarches à éviter. Dans ſa fin, c'eſt-à-dire, quand vous êtes mariés, il y a de grands devoirs à remplir ; ainſi avant que de vous engager, prenez ſoin d'éviter toutes fauſſes démarches ; après vous être engagés, rempliſſez tous les devoirs de vos engagemens. En deux mots, mes chers Paroiſſiens, voici tout le plan que je me ſuis tracé. 1°. Ce que vous devez faire avant que de vous marier. 2°. Ce que vous devez faire dans l'état du Mariage. Bornons-nous à ces deux belles réflexions qui vont vous fournir de grands motifs pour vous ſanctifier dans l'état du Mariage.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Ce n'eſt pas ſans raiſon, mes chers Paroiſſiens, que l'on débite aſſez communément comme une vérité reçue univerſellement, que les bons & heureux Mariages ſe contractent & s'accompliſſent ſur la terre, mais ſont concertés dans le ciel ; parce que comme c'eſt Dieu ſeul qui nous connoît parfaitement, c'eſt auſſi à lui ſeul qu'il appartient de nous déſigner le parti qui nous convient le plus ſûrement pour notre ſalut ; & c'eſt ſans doute, mes Freres, cette perſuaſion qui faiſoit dire à David : Seigneur, montrez-moi la route que je dois tenir, & quelles vûes vous avez ſur moi : *Notam fac mihi, Deus, viam in quâ ambulem.* Mais qu'arrive-t-il dans les engagemens que l'on veut prendre pour le mariage ? C'eſt 1°. que l'on ne conſulte point Dieu : premier défaut. 2°. C'eſt que l'inclination & le premier abord nous décide pour le choix : ſecond défaut. 3°.

Pſ. 142. 8.

ıe la fin qu'on ſe propoſe dans la réception
ıcrement n'eſt ſouvent rien moins que no-
tification : troiſiéme défaut. Tout autant
que je vais tâcher de faire éviter à ceux
ſont pas encore liés par les nœuds ſacrés
iage ; c'eſt-à-dire, en peu de mots, qu'il
ıſulter Dieu ſur l'état que l'on prend, ſur
: que l'on fait, & ſur la fin que l'on ſe

ıcrement de Mariage dont je vous parle
'hui, mes chers Paroiſſiens, n'eſt ni une
ɔurement civile, ni une ſimple cérémo-
ɛeligion, mais un Sacrement qui conférе
de Jeſus-Chriſt, établi pour ſanctifier les
ɔour repréſenter un de nos plus grands
ɨ, qui eſt l'incarnation du Verbe, &
appliquer les mérites à ceux qui le re-
dignement : *Sacramentum hoc magnum.* *Eph. 5. 32.*
mes chers Paroiſſiens, puis-je vous dire,
e diſoit S. Paul, ce Sacrement eſt grand ;
ı'eſt grand que par le rapport qu'il a avec
hriſt notre divin Sauveur : il n'eſt grand
ɨ l'Egliſe qui eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt :
grand que pour les fidéles qui ſont les
ɨ du corps myſtique de Jeſus-Chriſt ;
ire, mes chers Paroiſſiens, qu'il n'eſt
ıe pour vous & pour tous ceux qui ſont
vous de la ſainte Egliſe de J. C. *Ego* *Ibid.*
co vobis in Chriſto & in Eccleſia. Or de-là
uit-il ? Ecoutez, mes chers Freres, bien des
ns. C'eſt encore le grand Apôtre qui va
tracer : Maris, aimez vos femmes : *Viri,* *Eph. 5. 25.*
uxores veſtras. Premiere obligation qui
devoirs du mari à l'égard de ſa femme.
, ſoyez ſoumiſes à vos maris : *Mulieres,* *Ibid.*
ɔa viris ſuis. Seconde obligation qui régle
rs de la femme à l'égard de ſon mari.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Veillez ſur vos enfans : inſtruiſez-les : corrigez-les : *Educate illos in diſciplina, & correptione Domini.* Troiſiéme obligation qui régle les devoirs de l'homme & de la femme à l'égard de leurs enfans. Rendez-vous attentifs à ces vérités, & vous connoîtrez quels ſont ces devoirs.

Eph. 6. 4.

Preuves de la premiere Partie.

Les malheurs & les déſordres qui ſurviennent dans le Mariage, c'eſt qu'on n'a point conſulté Dieu avant que de s'engager.

Je dis en premier lieu, mes chers Paroiſſiens, que c'eſt un grand défaut & une fauſſe démarche pour ceux qui veulent s'engager dans l'état du Mariage, de ne point conſulter Dieu avant que de prendre ce parti, s'il eſt vrai, comme l'on n'en peut douter, que Dieu ſoit auſſi jaloux de ſon autorité que le ſont nos Princes. Si ceux-ci ne peuvent ſouffrir qu'on s'ingere dans un poſte & dans un emploi ſans avoir leur conſentement, de quel œil le Seigneur regarde-t-il ceux qui choiſiſſent ce qu'il ne veut pas ? Ecoutez comme il s'en explique par la bouche du Prophéte Iſaïe : *Quæ nolui elegiſtis.* Vous vous êtes fait un genre de vie : vous êtes entrés dans un état où je ne vous appellois pas : *Quæ nolui elegiſtis* C'eſt à des vûes toutes charnelles que vous avez ſacrifié vos deſirs & vos penſées : *Ponitis fortunam menſa, & libatis ſuper eam.* Je vous avois tendu la main pour vous conduire ; mais vous m'avez dit de me retirer : *Qui dicunt : Recede.* Je ne vous compterai donc plus qu'à la pointe de mon épée : *Numerabo vos in gladio* ; & vous trouverez la ſource de vos malheurs dans ce genre de vie que vous avez embraſſé contre ma volonté : *Et omnes in cæde corruetis.* Et certes, mes chers Paroiſſiens, reconnoiſſez ici l'accompliſſement de la parole du Seigneur ; d'où viennent dans les Mariages tant de malheurs, tant de déſordres ? N'en cherchons point ici d'autre cauſe : c'eſt qu'avant que de s'engager dans cet état on n'a point conſulté la volonté de Dieu. Non, non, tant que pour ſe marier

Iſ. 65. 12.
Ibid. 11.
Ibid. 12.

l'on n'aura égard qu'à l'intérêt, & qu'on ne
era à rien moins qu'à conſulter & invoquer
i pour une affaire ſi importante, qu'on ne
ende pas à voir ceſſer ces déſordres, ces con-
ictions, ces antipathies qui déshonorent tout
fois & le Chrétien & le Chriſtianiſme.

ar remarquez ici, mes chers Paroiſſiens, que
Religion nous preſcrit d'invoquer Dieu, &
plorer ſon ſecours dans nos différentes entre-
:s, pour n'y rien faire contre ſa volonté,
bien cette pratique eſt-elle d'un [redacted]ir plus
penſable, quand il eſt queſtion [redacted]braſſer
tat pour toute ſa vie, & ſur-tout un état rem-
le ſoins, d'écueils & de dangers, tel qu'eſt
i du Mariage; tantôt par l'accablement d'u-
amille trop nombreuſe qu'on peut à peine
enir & faire ſubſiſter; tantôt par la perte d'un
nt ſur lequel on fondoit les eſpérances de ſa
leſſe; tantôt par les ſoupçons & les jalouſies
ne parole inconſidérée fait naître dans l'eſ-
d'un mari ou d'une femme! Tout cela ne mé-
t-il pas bien qu'on y penſe; & qu'avant que
rendre aucun engagement, on ait recours à
i pour une affaire qui peut entraîner après
des ſuites ſi fâcheuſes!

Pour prendre l'état du Mariage l'on a plus beſoin de recourir à Dieu que dans toutes les autres conditions.

ans ces précautions, mes chers Paroiſſiens,
n'avez-vous point à redouter de la juſtice de
i, qui ne vous voyant pas dans l'état qu'il vous
t comme marqué, ne répand pas ſur vous
;races d'état, ces graces qu'il a, pour ainſi dire,
;ées & ſubordonnées pour faire atteindre les
mes à la ſainteté de l'état auquel il les ap-
:; par exemple, le célibat étoit l'état où Dieu
vouloit; déja il s'étoit dreſſé comme un plan
ſes graces diſtribuées & ménagées à propos
auroient fait marcher ſans peine dans les
iers de la juſtice; vous vous êtes engagés

Dieu punit ſouvent dès cette vie ceux qui s'engagent dans l'état du Mariage ſans l'avoir conſulté.

contre ſa volonté, & ſans l'avoir nullement conſulté, dans l'état du Mariage : c'eſt pour cela même, dit le Seigneur par la bouche de ſon Prophête, que mes ſerviteurs vivront dans l'abondance : *Propter hoc ſervi mei comedent*, tandis que vous vivrez, ou plutôt que vous languirez dans la pauvreté & dans la miſere : *Et vos eſurietis.* Ici, M. C. F. tout doit vous faire craindre ; car que ce ſoit d'une diſette de biens temporels, ou d'une diſette de biens ſpirituels que vous menace le Seigneur, c'eſt toujours d'une diſette ; & tous les jours ne voyons-nous pas que l'une & l'autre tombent ſur ceux qui dans le choix d'un état n'ont d'autre guide que leur propre volonté ? Punitions rigoureuſes, mais punitions juſtes. Ils ont voulu ſe faire un plan contraire à celui de Dieu ; Dieu pour s'accommoder au leur, ſera-t-il obligé de réformer le ſien ? Non, non ; mes chers Paroiſſiens, il eſt de ſa juſtice de ſe tenir éloigné de vous & de ne vous préſenter que de ces ſecours communs que votre lâcheté rendra inefficaces & inutiles.

Iſ. 65. 13.

Ibid.

Il ſemble qu'on ne regarde pas le Mariage comme un Sacrement.

Non-ſeulement, mes chers Paroiſſiens, on ne conſulte pas Dieu en ſe deſtinant pour le mariage, mais encore nos vûes ſont toutes terreſtres & toutes humaines ; on ſe conduit tout différemment pour recevoir ce Sacrement que pour la réception des autres, comme ſi le Mariage n'avoit pas été établi par Jeſus-Chriſt comme les autres Sacremens : comme s'il contenoit moins de vertu pour donner la grace ; comme ſi tout ce qui convient aux autres Sacremens ne convenoit pas à celui-ci : enfin comme ſi le Mariage ne ſuppoſoit point dans ceux qui le reçoivent les mêmes diſpoſitions de ſainteté que les autres.

L'on ſe fait ſouvent peu de ſcru-

Car un abus que nous ne pouvons trop déplorer, c'eſt qu'on ſe fait un devoir particulier de ſe préparer pour recevoir les autres Sacremens, &

que dans celui-ci l'on n'apporte preſque nulle préparation ; & Dieu veuille qu'on ne ſoit point aſſez impie pour le recevoir en état de péché mortel : & en effet eſt-il queſtion du Sacrement dont je parle ? Vous diriez que c'eſt dans la vie une choſe indifférente & toute profane à laquelle ni Dieu ni la Religion n'ont point de part : on fait des Mariages par des conſidérations toutes humaines : on les célébre aux pieds des Autels dans un état actuel de péché ; & quoique ce ſoit une profanation ſacrilége, à peine en a-t-on quelque ſcrupule. Or ſur cela comment peut-on ſe juſtifier devant Dieu ?

pule de recevoir le Sacrement du Mariage en état de péché.

Ne venez pas nous dire ici, mes chers Paroiſſiens, que l'inclination ſeule doit vous diriger dans vos Mariages : je ſçais cependant qu'il y a une inclination raiſonnable que la Religion & la raiſon autoriſent ; mais je dis que c'eſt Dieu que vous devriez conſulter avant toutes choſes dans le choix que vous faites : l'Ecriture nous en fournit des motifs. C'eſt la grace des graces, dit le Sage, qu'une femme de vertu ; elle ſera le partage de ceux qui craignent Dieu, & ſera donnée à l'homme de bien pour ſes bonnes œuvres : *Dabitur viro pro bonis factis* : mais auſſi une femme colere, indiſcrète, emportée eſt de tous les fléaux le plus grand ; & il vaudroit mieux habiter avec des bêtes féroces que d'habiter avec une femme vicieuſe : *Commorari leoni & draconi placebit quàm cum muliere nequam.* Ce que le Saint-Eſprit dit ici de la femme, mes chers Paroiſſiens, doit ſe dire du mari ; & ſi vous voulez que je vous en diſe ma penſée, beaucoup plus du mari que de la femme ; car enfin la femme n'a pas tant d'autorité que l'homme ; & ſi quelquefois la vertu ne la retient pas, la crainte peut l'arrêter : mais ſi le maître eſt libertin, diſſolu, voluptueux, quel-

C'eſt l'inclination qui décide, & Dieu n'eſt preſque jamais conſulté dans le choix que l'on fait.

Eccli. 26. 3.

Ibid. 25. 23.

les bornes donnera-t-il à ſes paſſions ? Une épouſe aura beau ſe lamenter ; des enfans pleins de ſentimens de Religion gémiront en vain ; il paſſera par-deſſus tout pour courir à ſes anciennes habitudes : rien ne le fera changer : rien ne l'arrêtera. Ne regardez donc pas, conclut enfin le Saint-Eſprit, une femme par ce qu'elle peut avoir de frappant : *Ne reſpicias in mulieris ſpeciem.* Vous aurez trop de peine à ne point épouſer les paſſions d'une méchante femme, ſes ſollicitations en vous dérobant vous-mêmes à vous-mêmes, ſembleroient vous ôter toute voie à la délibération.

Eccli. 25. 28.

S'il y a tant de danger à s'engager ſur les dehors, combien ſont coupables les peres qui engagent ſi facilement leurs enfans.

Par le danger qu'il y a de s'engager ſi témérairement, jugez, mes chers Paroiſſiens, combien ſont coupables les peres & les meres qui marient leurs enfans ſans aucune précaution, & ſans ſe demander ſi c'eſt la volonté de Dieu. Sçavez-vous, peres & meres trop ardens & trop avides, ſi ce n'eſt point à une femme légere & inconſtante que vous préparez ce fils que vous aimez ſi ardemment ? N'étant point faits l'un pour l'autre, n'y a-t-il pas tout à craindre que la diviſion ne ſe gliſſe dans le ménage ? S'il eſt certain qu'on peut ſe damner par-tout, diſons que cela arrive plus aiſément dans l'état du Mariage que dans toutes autres conditions.

C'eſt le peu de reſſemblance qui ſe trouve dans les deux parties qui occaſionne les diviſions

Car il eſt évident, mes chers Paroiſſiens, que c'eſt du peu de reſſemblance de caractere & d'humeur que naiſſent ces diſcordes & ces diviſions qui font d'un ménage deſtiné à la paix & à la ſociété, comme un enfer perpétuel ; de-là les averſions qu'on a du ſeul objet légitime qu'on doit aimer, qui éclattent peu à peu par des refroidiſſemens, par des injures groſſieres, & enfin par des ruptures manifeſtes. Ce que je dis ici, mes chers Paroiſſiens, eſt-il ſans exemple ; & n'ai-je

pas eu pluſieurs fois la douleur de voir même ces averſions ſcandaleuſes paſſer d'une maiſon dans une autre maiſon, d'une famille dans une autre famille; paſſer des peres aux enfans, & s'éterniſer ainſi au préjudice de la Religion & de la tranquillité de cette Paroiſſe? & Dieu veuille que ces exemples vous ſervent de précaution pour l'avenir.

Mais s'il faut avouer, mes chers Paroiſſiens, qu'il y a tout à craindre pour les Mariages où le Seigneur n'a point été conſulté, diſons auſſi que la paix & la concorde régnent dans ceux où il préſide. Aimable paix, concorde charmante qui fait, dit S. Jean Chryſoſtôme, les vraies richeſſes & le ſolide bonheur du Mariage. Car ce ſont là, dit ce Pere, de véritables biens, ſi l'époux eſt en bonne intelligence avec l'épouſe, & s'ils ſont tous deux unis comme ne faiſant qu'un même corps: union qui ne peut avoir lieu que par le moyen de cette divine charité répandue dans nos cœurs; & c'eſt-là, mes Freres, ce que doivent particulierement demander à Dieu ceux qui veulent s'engager dans l'état du Mariage, ſans pouvoir l'attendre ni l'eſpérer d'eux-mêmes; car tout amour qui n'eſt pas fondé ſur l'amour de Dieu, n'unit les cœurs que d'un lien charnel qui tôt ou tard ſe briſe & ſe rompt; au lieu que cet amour qui vient de Dieu, quelques peines & quelques afflictions qui puiſſent arriver aux deux époux, les unit plus fortement & leur procure les graces néceſſaires pour porter en commun un joug capable d'accabler celui qui le porte ſans ce divin amour.

La paix régne dans les Mariages où l'on a conſulté Dieu.

Rom. 5. 5.

Ainſi, mes chers Paroiſſiens, quand par l'inſpiration de Dieu ou par le conſeil de ſes Miniſtres, ou l'avis de ceux qui ont autorité ſur vous, vous aurez pris la réſolution de vous engager

Il faut attendre de Dieu le parti qui

nous convient.

dans l'état du Mariage, attendez de Dieu le parti qui vous ſera le plus propre; c'eſt-à-dire, croyez que cette Providence qui gouverne tout, ne manquera pas de vous adreſſer la perſonne que vous devez accepter, & dont vous devez faire le choix. Le Sage nous en averti, quand il nous aſſure que ce ſont les parens qui fourniſſent aux frais de l'établiſſement & du Mariage; mais que c'eſt le Seigneur qui donne une prudente & vertueuſe femme: *Domus & divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem uxor prudens.* Comme c'eſt un des plus grands bonheurs & pour le temps & pour l'éternité que de ſe lier avec une perſonne qui nous porte au bien, il faut croire que cette aimable Providence qui veille ſur ſes Elus, ménage tellement tout ce qui les regarde, qu'enfin ils arrivent au terme où il les deſtine par les voies qu'il leur a découvertes & où il les fait entrer.

Prov. 19. 14.

Différence du Mariage de l'ancienne & de la nouvelle Loi; fin principale de celui des Chrétiens.

Ce n'eſt pas encore aſſez, mes chers Paroiſſiens, que d'avoir conſulté Dieu ſur l'état que l'on prend, & ſur le choix que l'on veut faire en ſe mariant; il faut encore conſidérer ſi la fin que l'on ſe propoſe a pour but notre ſanctification: il eſt vrai que le Mariage dans ſa premiere inſtitution n'avoit point d'autre fin que la multiplication des hommes; mais après le péché d'Adam Dieu voulut qu'il ſervît de remède aux déréglemens de la concupiſcence; & comme ce remède auroit été trop foible contre un ſi grand déſordre, Jeſus-Chriſt y ajoute la grace d'un Sacrement dans la Loi nouvelle pour le rendre plus efficace. Que ce ſeroit donc avoir une idée bien baſſe du Sacrement du Mariage que de s'imaginer qu'il n'eſt inſtitué que pour ſervir de remède à une paſſion déréglée: c'eſt un remède, il eſt vrai, mais ſa fin la plus noble, ſa fin premiere eſt de donner autant d'enfans à Jeſus-Chriſt qu'ils en pourront

mettre au monde : ce n'eſt donc pas le ſeul déſir de trouver un remède à la concupiſcence qui doit vous porter à embraſſer cet état, mais encore le deſſein d'entrer dans l'intention de Dieu, qui eſt de multiplier le Chriſtianiſme & de donner des enfans à l'Egliſe.

Avis importans à tous ceux qui veulent s'engager dans l'état du Mariage. *Act. 9. 6.*

De tout ceci, mes chers Paroiſſiens, tirons, s'il eſt poſſible, des inſtructions qui vous ſoient profitables. Entrez d'abord dans ces ſentimens de ſoumiſſion qui faiſoient dire à S. Paul : Seigneur, que voulez-vous que je faſſe ? *Domine quid me vis facere* ? Conjurez-le de vous faire connoître ſa ſainte volonté, & de vous envoyer ſon Ange auſſi-bien qu'à Tobie, afin que n'étant ni troublé par la paſſion, ni attiré par l'intérêt, vous ne preniez pas aucun engagement téméraire ; une fin qui eſt ſainte ne doit pas être recherchée par des voies criminelles, ſi vous ne voulez éprouver à votre perte ce que dit l'Ecriture, que le démon qui préſide à un Mariage où ne régne que la paſſion, ſemble par-là même acquérir le droit d'en régler toutes les ſuites. Mais après être inſtruits de ce que vous devez faire ou éviter, avant que de contracter les engagemens du Mariage, tâchons maintenant de vous apprendre l'étendue des devoirs que vous contractez lorſque vous avez pris cet état.

Preuves de la ſeconde Partie. *Coloſſ. 3. 19.*

La premiere obligation qu'impoſe le Sacrement du Mariage, c'eſt, dit S. Paul, que les époux aiment leurs épouſes : *Viri, diligite uxores veſtras* ; mais comment ? Comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, continue S. Paul : *Sicut Chriſtus Eccleſiam.* Que répondez-vous ici, hardis violateurs d'une foi jurée aux pieds des Autels ? Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, & après l'avoir aimée, l'a-t-il oubliée, l'a-t-il rejettée, a-t il porté ailleurs ſon affection & ſa tendreſſe ? Eh quoi donc,

Les maris doivent aimer leurs femmes comme Jeſus-Chriſt

a aimé ſon Egliſe.

mes chers Paroiſſiens ! s'en trouveroient-ils parmi vous qui oſaſſent ſe montrer prévaricateurs ſur ce point ? ne ſeroit-ce pas un monſtre, un dénaturé ? Quoi ! n'auroient-ils arraché leurs épouſes du ſein de leur famille que pour en faire les victimes de leurs déréglemens ? ne l'auroient-ils introduite chez eux que pour les jetter dans un océan d'amertumes, & les nourrir d'un pain de douleur ? Mais, femmes qui m'écoutez, ſi vous avez droit d'être aimées & reſpectées de vos maris, vos époux ont les mêmes droits ſur vous; les obligations ſont communes; & ſans prétendre juſtifier la conduite injuſte d'un mari libertin, j'oſe même vous dire que ſi vous lui manquez de fidélité, vous portez votre injuſtice plus loin que lui, puiſque violer les droits de cette foi ſacrée, ce n'eſt pas ſeulement pécher, mais vous jettez dans une ſuite de péchés que peut-être vous ne réparerez jamais.

Caractères de l'amour réciproque qui doit régner entre les deux époux.

1°. Il doit être officieux.

Aimez-vous donc, ô vous tous qui êtes unis par les liens ſacrés du Mariage; mais aimez-vous d'un amour officieux qui banniſſe tout ce qui reſſent l'emportement & la fureur, qui s'entretienne & ſe conſerve par une condeſcendance, par une communication réciproque de ſentimens & de penſées; car, ne vous y trompez pas, mes chers Paroiſſiens, après tout, votre femme n'eſt ni votre eſclave ni votre ſervante; & ſi la ſoumiſſion fait ſon partage, ce n'eſt pas pour eſſuyer votre tyrannie: cependant qu'arrive-t-il parmi vous ? Ce ne ſont que paroles aigres, que dures invectives, que reproches ſanglans, & ſouvent que tranſports de colere où les menaces, les coups ne ſont point épargnés. Maris inhumains, eſt-ce là la conduite de l'Homme-Dieu à l'égard de ſon Egliſe ? *Sicut, &c.*

Amour pur.

A l'amour officieux joignez auſſi l'amour pur,

c'eſt-à-dire un amour qui tende également à votre réciproque ſanctification. Mais où régne-t-il cet amour pur, hommes trop idolâtres de vos femmes ? L'on diroit que vous vous êtes fait comme un devoir de ſuivre aveuglément leurs paſſions ; vous invitent-elles à goûter les douceurs mortelles du péché, comme Adam vous venez manger de ce fruit défendu. Ah ! c'eſt ici qu'il faudroit uſer de l'empire que vous donne l'Apôtre, pour leur faire ouvrir les yeux ſur leurs égaremens. Vous ne les aimez pas comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, ſi vous ne travaillez à les rendre ſaintes & parfaites : *Ut ſit ſancta & immaculata.* Qu'il ſeroit beau de voir entre le mari & la femme une eſpece de combat, non point de paroles injurieuſes, non point de colere & d'animoſité ; mais de charité & de zéle ; mais de prieres & de bonnes œuvres ! Nous ne gémirions plus ſur tant de déſordres qui commencés par la femme ſont ſoutenus par l'homme, & ſemblent devenir invincibles par l'attachement opiniâtre de tous les deux : l'époux eſt une pierre de ſcandale pour l'épouſe, & l'épouſe en eſt une pour l'époux ; & l'on ſeroit preſque tenté de croire qu'ils ſe prêtent mutuellement la main pour ſe creuſer un abîme éternel. *Eph. 5. 27.*

Enfin, maris, aimez vos femmes ; mais aimez-les comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe, d'un amour durable & conſtant. Comme c'eſt juſqu'à la fin des ſiécles que Jeſus-Chriſt doit aimer ſon Egliſe, l'amour qui doit régner parmi vous, mes chers Paroiſſiens, ne doit finir qu'avec la vie ; que dis-je ? Il doit même s'étendre au-delà du tombeau. Cependant que remarquai-je tous les jours dans vos maiſons ? Des diviſions, des querelles, où chacun prétendant avoir le bon droit de ſon côté, tâche de ſe juſtifier aux dépens de l'autre : Amour conſtant.

je n'examine point qui des deux eſt coupable; Dieu le ſçait; & peut-être qu'à ſes yeux vous l'êtes tous deux. Mais qu'arrive-t-il d'une telle conduite? C'eſt que tous deux vous donnez occaſion à tous les habitans d'une Paroiſſe de porter contre vous des jugemens déſavantageux: ce que vous attribuez, vous, au mauvais naturel d'une femme: vous, aux emportemens d'un mari; le public l'attribuera peut-être à une corruption de cœur, peut-être à un libertinage ſecret; le moins qui en arrivera, c'eſt que l'un des deux ſera flétri dans l'eſprit du Public. N'eſt-ce donc rien, mes chers Freres, que de donner lieu à vos amis de gémir, à vos ennemis de triompher, à vos enfans de vivre malheureux?

L'anneau qu'on donne aux Mariées eſt un ſymbole de l'affection réciproque qu'ils ſe doivent.

C'eſt, mes chers Paroiſſiens, pour faire naître dans vos cœurs cette tendreſſe réciproque que l'Egliſe toujours conduite par l'Eſprit-Saint dans ſes cérémonies ordonne aux Prêtres dans la célébration du Mariage de benir un anneau que l'on préſente d'abord à l'époux qui en le recevant, l'approche de ſon cœur comme pour le fermer à tout autre amour, & enſuite le remet à l'épouſe comme le ſigne de la foi qu'elle promet à la face des Autels; anneau myſtérieux qui doit avoir un double effet ſur le cœur des deux époux; le premier, d'y conſerver l'amour conjugal; & le ſecond de n'y point donner entrée à aucune affection illégitime.

Les femmes doivent être ſoumiſes à leurs maris.

Mais ſi l'Apôtre impoſe aux hommes l'obligation d'aimer leurs femmes, il exprime en termes clairs & précis comment les épouſes doivent obéir à leurs époux: comme l'Egliſe, dit-il, eſt ſoumiſe à Jeſus-Chriſt, que les femmes ſoient auſſi ſoumiſes à leurs maris: *Sicut Eccleſia ſubjecta eſt Chriſto, ita & mulieres viris ſuis in omnibus.* Car l'homme eſt le chef de la femme, com-

mê Jeſus-Chriſt eſt le chef de l'Egliſe ; ainſi comme l'Egliſe eſt ſujette à Jeſus-Chriſt, il faut auſſi que les femmes ſoient ſujettes en toutes choſes à leurs maris. Femmes qui m'écoutez, peſez bien tes paroles de l'Apôtre, *in omnibus*, en toutes choſes ; cette ſeule expreſſion ſuffit pour ôter tous les prétextes, pour diſſiper toutes les excuſes, & pour réſoudre tous les doutes qui pourroient naître : *in omnibus*, en toutes choſes, ſans rien excepter que le péché ; car il eſt facile d'ailleurs de reconnoître que l'Apôtre n'a pu entendre ni enſeigner que la femme fût ſoumiſe dans les choſes où Dieu pourroit être offenſé.

Et ſi vous voulez ici des exemples, jettez les yeux ſur la plus ſainte de toutes les créatures. Cependant ſi jamais perſonne a eu droit de ſe diſpenſer d'obéir, c'étoit ſans doute Marie : en matiere de privilége & de grandeur elle ne reconnoiſſoit rien au-deſſus d'elle parmi les hommes. Comment eſt-ce cependant que le Ciel ſe déclare en faveur de ſon chaſte époux ? Eſt-il queſtion de ſe dérober à la cruauté d'Hérodes, d'aller en Egypte & d'en revenir : c'eſt Joſeph qui eſt chargé des ordres : c'eſt Joſeph qui les annonce : c'eſt Joſeph qui les fait exécuter ; & Marie ſans prétexter ni ſon rang ni ſa dignité, s'y ſoumet aveuglément. Pourquoi cela ? C'eſt qu'elle entre dans les vûes de Dieu, & qu'elle croiroit ſe rendre criminelle, ſi elle réſiſtoit à une puiſſance que le Seigneur ſoutient & confirme ſi viſiblement en ſe déchargeant ſur elle de ce qu'il y a de plus précieux & de plus important au monde ; ſentimens de ſoumiſſion qu'elle ne fait pas moins éclater dans ſes diſcours que dans toute ſa conduite : *Pater tuus & ego dolentes quærebamus te*, diſoit-elle à Jeſus-Chriſt après qu'elle l'eut trouvé dans le temple ; nous vous cherchions votre

Marie, toute mere de Dieu qu'elle étoit, ne s'eſt point crue diſpenſée de cette ſoumiſſion.

Luc. 2. 48.

pere & moi. Remarquez, mes chers Paroiſſiens, qu'elle ne dit pas moi & votre pere, donnant la préférence à ſon époux, non par une baſſe flatterie, mais par un vrai ſentiment de dépendance, par un vrai eſprit de déférence pour celui que le Seigneur avoit mis ſur ſa tête comme ſon chef & ſon maître : *Caput autem mulieris vir.*

I. Cor. 11. 3.

L'exemple de ſainte Monique fait preuve ſur ce ſujet.

Mais ſi déſeſperant d'atteindre à la perfection de Marie, ſon exemple fait peu d'impreſſion ſur vos eſprits & ſur vos cœurs, portez vos regards ſur une femme comme vous, & qui avoit tout à craindre de la férocité de ſon époux, c'eſt Monique. Qu'il ſied mal, diſoit-elle à des femmes qui ſe plaignoient en ſa préſence de leurs époux, qu'il ſied mal d'oublier ce qu'on eſt ; il dépendoit de vous de ne vous pas engager ; mais dès qu'on s'eſt donné un Supérieur, il eſt de la ſageſſe de ſe ſouvenir qu'on n'eſt plus à ſoi, & qu'on n'a de mouvement à attendre que la volonté d'autrui. Ne ſerois-je pas ici fondé à en dire autant à je ne ſçais combien de femmes qui ennemies de toute ſubordination voudroient en toute occaſion faire leur propre volonté ? Nul ordre de la part de leurs maris qui ne ſoit preſque toujours contredit ; & bien loin qu'elles aillent au-devant comme elles le devroient, elles ſe roidiſſent en toute occaſion contre ce qui leur eſt commandé avec plus de juſtice & de raiſon.

Une femme peut repréſenter à ſon mari, & comment.

Je ne vous dis pas, femmes mariées, que vous ne puiſſiez, & même que vous ne deviez repréſenter à votre mari, s'il vous commandoit quelque choſe d'injuſte en le ramenant doucement à l'équité, en lui faiſant ſentir que Dieu doit être obéi le premier, que tout ce qui s'oppoſe à ſa gloire tourne au préjudice de votre maiſon ; mais toujours avec cette affabilité & cette aimable douceur dont ſainte Monique accompagnoit ſes

remontrances : au rapport de ſon fils Auguſtin, elle ménageoit ſon mari & ne lui réſiſtoit point quand elle le voyoit irrité : tout cela, je l'avoue, paroît dur à un eſprit vain & ſuperbe, mais tout cela eſt indiſpenſable à un cœur chrétien, à un cœur pénétré des devoirs & des obligations de ſon état. Obéiſſez donc, ô vous tous qui êtes dans l'état du Mariage, & que ce ſoit avec promptitude & avec joie ; la joie adoucit le joug, & on le porte ſans peine quand on peut gagner ſur ſon cœur de le porter avec plaiſir. Iſaac avoit perdu la lumiere du jour : il étoit accablé ſous le poids de l'âge & des infirmités : cependant Rebecca ne perd rien de ſa ſoumiſſion ; & tant qu'il plaît au Seigneur de lui conſerver ſon mari, elle conſerve pour lui tout l'empreſſement, tout le zéle & toute la déférence qu'elle lui doit.

L'homme & la femme doivent veiller à l'éducation de leurs enfans. *Eph.* 6. 4.

Enfin l'Apôtre preſcrit un dernier devoir aux perſonnes mariées, & ce devoir eſt commun à tous deux, c'eſt de veiller ſur l'éducation de leurs enfans, de les inſtruire & de les corriger : *Educate illos in diſciplina & correptione Domini.* Ne vous trompez pas ici, mes chers Paroiſſiens, ce n'eſt pas aſſez pour les peres & les meres d'avoir donné la naiſſance à leurs enfans & de les avoir mis au monde, il faut les nourrir. Ce n'eſt point aſſez de les nourrir, il faut les pourvoir. Ce n'eſt point encore aſſez de les pourvoir ſelon le monde, il faut les inſtruire & les élever ſelon le Chriſtianiſme : toutes vérités ſur leſquelles je me ſuis étendu dans le Diſcours particulier que je vous ai donné ſur ce ſujet. Ainſi de fournir à leur ſubſiſtance & à l'entretien d'une vie qu'ils ont reçue de vous, c'eſt ce que vous dicte la nature, & à quoi il eſt peu néceſſaire de vous porter ; de penſer à leur établiſſement temporel, c'eſt outre la nature ce que vous inſpire ſouvent l'ambi-

tion ; de travailler même à cultiver certains petits talens que vous leur reconnoiſſez, c'eſt un ſoin que vous ne négligez pas abſolument : mais ſur quoi vous ne vous embaraſſez pas, c'eſt de leur donner une éducation chrétienne ; & c'eſt cependant, mes chers Paroiſſiens, de quoi un pere & une mere auront plus particulierement à répondre devant Dieu.

L'éducation chrétienne des enfans eſt la plus importante affaire.

Car ſçachez aujourd'hui pour ne le jamais oublier, que de travailler à la ſanctification de vos enfans, c'eſt là ſans contredit la premiere de toutes les affaires, ou plutôt comme c'eſt l'unique affaire, c'eſt à celle-là ſans contredit que vous devez être ſpécialement attentifs : c'eſt à vous de porter vos enfans à Dieu, de les entretenir dans la crainte de Dieu, de corriger leurs inclinations vicieuſes & de les tourner de bonne heure à la vertu, de les envoyer aux inſtructions de la Paroiſſe : c'eſt ſur-tout à vous de leur donner de bons exemples, vous étudiant à ne rien dire & à ne rien faire en leur préſence qui puiſſe être un ſujet de ſcandale pour ces ames foibles & ſuſceptibles de toutes les impreſſions ; ceci me meneroit trop loin, je laiſſe un plus long détail.

La plûpart des déſordres viennent de la mauvaiſe éducation des enfans.

Combien parmi vous, mes chers Paroiſſiens, qui ſont peut-être coupables des débauches & des diſſolutions où tombent leurs enfans, & qui ne doivent s'en prendre qu'au mauvais exemple qu'ils leur ont donné durant leur jeuneſſe ! Vos actions, peres & meres, ſont comme autant de torrens qui les emportent, comme malgré eux, quelque bon naturel que leur ait donné la Providence ; quelle apparence que des filles qui ont été élevées ſous des meres qui ne ſe font point ſcrupule de manquer aux inſtructions chrétiennes, de proférer des paroles peu décentes, qui déchirent & noirciſſent ſans ménagement la ré-

putation de leurs voiſines ; quelle apparence, dis-je, que telles filles deviennent plus chrétiennes, plus modeſtes & plus charitables que leurs meres ? Quelle apparence qu'un fils élevé ſous un pere qui a toujours mené une vie ſcandaleuſe, qui ſe livre aux juremens & aux emportemens les plus exécrables, qui diſſipe au cabaret ce qu'il a gagné durant la ſemaine, ne devienne pas comme ſon pere un ſcandaleux, un jureur, un furieux & un yvrogne ? Quelle apparence enfin que des enfans que l'on a mal élevés, que des peres & meres ont flattés dans leurs vices & laiſſé vivre dans la licence & le libertinage, ſe réforment quand ils ſe verront chefs de famille ? Les hommes ſont preſque tels qu'ils ont été élevés, & il faut de grands efforts pour leur faire changer dans un âge plus avancé leur bonne ou mauvaiſe éducation. C'eſt ce qui faiſoit dire à ſaint Chryſoſtôme que les peres & les meres qui élevent mal leurs enfans ſont plus cruels que des parricides.

De toutes ces vérités, mes chers Paroiſſiens, quelle conſéquence tirerons-nous pour la réformation des abus qui ſe gliſſent dans l'état du Mariage ? Sera-ce de dire comme les Apôtres dirent à Jeſus-Chriſt ? Si les choſes ſont de la ſorte il n'eſt pas avantageux de s'engager dans le Mariage : *Si ita eſt cauſa hominis cum uxore, non expedit nubere.* Que leur répondit là-deſſus le Sauveur ? condamna-t-il ce ſentiment ſi peu favorable au Mariage ? Non, il l'approuva, il le confirma, il les félicita d'avoir compris ce que tant d'autres ne comprennent pas : *Non omnes capiunt verbum iſtud.* Ce que je vous dis au reſte, mes chers Paroiſſiens, n'eſt point tant pour vous inſpirer de la répugnance pour le Mariage, que pour vous faire ſentir avec quelles précautions

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet.

Matth. 19. 10.

Ibid. 11.

de la charité, qu'après l'avoir ſervi unanime ſur la terre vous alliez le poſſéder enſemble ſa gloire.

OBSER

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR *LA MÉDISANCE* ET LA CALOMNIE.

QUOIQUE l'on ne s'étonne pas si je ne distingue point dans ce Traité la médisance de la calomnie ; il est ordinaire à presque tous les Prédicateurs de confondre ensemble ces deux sujets comme deux espéces différentes d'un même péché ; du reste l'on ne peut ignorer que la calomnie dont le faux & le mensonge sont les principes, ne surpasse en malignité & en griéveté la médisance, qui consiste à publier, exagérer les défauts réels du prochain. Il ne sera pas hors de propos d'avertir ici l'Orateur que dans ces sortes de sujets où l'attention de l'Auditeur semble se réveiller, il doit s'étudier à frapper ces portraits de façon, que loin de donner du goût pour ce vice, il en inspire toute l'horreur que mérite sa malignité & sa lâcheté ; mais sur quoi il est de son devoir d'insister

avec plus de véhémence, c'eſt ſur l'étroite obligation où eſt le médiſant & le calomniateur de réparer le tort qu'il a fait au prochain ; cependant qu'il prenne garde de ne point exagérer ſi fort la difficulté de cette réparation, comme je l'ai entendu faire plus d'une fois par certains Prédicateurs : exagérations propres à décourager les coupables & à les faire déſiſter de leurs bonnes réſolutions par l'impoſſibilité qu'on leur fait entrevoir de jamais bien réparer leurs péchés. L'on trouvera dans ce Traité tout ce que j'aurai jugé de plus fort pour faire un bon Diſcours ſur ce ſujet.

Réflexions Théologiques & Morales ſur la Médiſance & la Calomnie.

Définition de la Médiſance.

Hug. inſ. mon. de fructu darnis & ſpiritu. c. 1.

HUgues de S. Victor enſeigne que médire c'eſt porter envie à la réputation du prochain & la diminuer, ſoit par des paroles ou par des ſignes extérieurs. Richard de Saint Victor dit auſſi que médire c'eſt ternir & bleſſer la réputation d'autrui ; & S. Thomas définit la médiſance de la même maniere : car il la fait conſiſter à diminuer la réputation du prochain par des diſcours malins ou inconſidérés. Selon Richard l'on peut médire en trois manieres ; 1°. en exagérant ce qui eſt effectivement mal. 2°. En interprétant en mauvaiſe part ce qui eſt douteux. 3°. En diminuant le bien que l'on reconnoît dans le prochain. Au ſentiment de ſaint Thomas il y a deux ſortes de médiſances, l'une directe, l'autre indirecte : la médiſance directe conſiſte 1°. à dire fauſſement du mal de quelqu'un ; 2°. à exagérer le péché d'autrui ; 3°. à publier ce qui étoit ſecret ; 4°. à dire que ce qui eſt bon en ſoi-même a été fait en mauvaiſe intention Selon ce ſaint Docteur l'on médit indirectement du prochain lorſ-

Rich. patr. Lib. 3. c. 9. de crud. interioris hominis.

D. Thom. 2. 2. quæſt. 73. art. 1.

qu'on révoque en doute ou qu'on nie le bien qui eſt en lui, & lorſqu'on affecte malicieuſement de n'en point parler ou de le diminuer.

Il eſt aiſé de voir par ce qui précéde que la médiſance ſuppoſe que le mal que l'on dit du prochain eſt véritable, mais ſecret : au lieu que ſi ce que l'on avance contre le prochain eſt contraire à la vérité, ce crime change d'eſpéce ; & ce n'eſt plus une ſimple médiſance, mais une calomnie qui eſt un péché & plus énorme devant Dieu, & plus odieux devant les hommes ; & la calomnie même devient un péché beaucoup plus grief, lorſqu'elle attaque l'innocence ou des perſonnes conſacrées à Dieu en leur ſuppoſant des crimes qui dégradent leur caractère & les déshonorent devant les hommes.

Ce qui fait la différence de la médiſance & de la calomnie.

S. Thomas décide que la médiſance en matiere grave eſt péché mortel de ſa nature, parce que celui qui médit ôte au prochain ſa réputation qui lui eſt plus chere & ſouvent plus néceſſaire que tous les biens temporels ; car ſans elle il ne peut réuſſir dans la plûpart des emplois : il ne trouve pas à s'établir, & il eſt quelquefois réduit à vivre dans la miſere & dans l'indigence.

La médiſance eſt un péché mortel.

D. Thom. 1. 1. quæſt. 73. art. 1.

Le premier Concile d'Arles veut que ceux qui accuſent fauſſement leurs freres, ſoient privés de la Communion juſqu'à la mort. Le ſecond Concile d'Arles décerne auſſi la peine d'excommunication juſqu'à la mort contre les calomniateurs à moins qu'ils ne faſſent une pénitence exemplaire. Le quatriéme Concile de Carthage ordonne aux Evêques d'excommunier ceux qui calomnient & qui accuſent fauſſement leurs freres. Le même porte que ſi un Clerc a médit d'un Prêtre, il faut l'obliger à lui en demander pardon : que s'il ne veut pas ſe ſoumettre, il doit être dégradé, & qu'il ne pourra être rétabli

Il eſt facile de voir quelle eſt l'énormité de la médiſance & de la calomnie par les peines qu'impoſent les Canons.

1. Concil. Arel. can. 14.

2. Concil.

dans ſes fonctions qu'il ne ſe ſoit ſoûmis ; & ſans chercher ici de nouvelles preuves il ſuffit d'avertir que ſaint Charles, dans l'abrégé des Canons Pénitentiaux qu'il a fait en faveur des Confeſſeurs, marque expreſſément que celui qui médit du prochain & qui lui impute un faux crime, doit faire pénitence pendant ſept jours au pain & à l'eau.

Arel. can. 24.

Conc. 4. Carth. can. 55. 57.

D. Carn. in 8. præcept.

Des cauſes de la médiſance.

Nous apprenons de S. Paul que l'oiſiveté produit la médiſance ; car lorſqu'il parle des veuves que l'Egliſe nourriſſoit dans les premiers ſiécles, & qu'elle employoit à des miniſtères ſaints, il marque expreſſément qu'il ne faut point élever à cet honneur les jeunes, de peur que menant une vie oiſeuſe elles ne tombent dans la médiſance qui eſt le péché ordinaire de ceux qui n'ont point d'occupation. N'admettez pas en ce nombre, dit-il à ſon Diſciple Timothée, les jeunes veuves, &c. Et dans ſon Epître aux Théſſaloniciens il leur mande qu'il a appris qu'il y en a parmi eux quelques-uns qui ſont déréglés, qui ne s'appliquent point au travail & qui ſe mêlent de dire ce qui ne les regarde point, c'eſt-à-dire, qui parlent du prochain, & qui publient contre lui des calomnies Le Prophête Roi paroît auſſi attribuer la médiſance à la même cauſe ; car il déclare que ceux qui médiſent ſont aſſis, c'eſt-à-dire, ſelon l'interprétation de S Ambroiſe, qu'ils ne s'occupent à rien d'utile. C'étoit pendant que vous étiez aſſis, dit David, que vous parliez contre votre frere, & que vous tendiez un piége au fils de votre mere : *Sedens adversùs fratrem tuum loquebaris ;* & s'il proteſte qu'il a évité la médiſance il en donne la raiſon : c'eſt, dit-il, que je ne me ſuis point aſſis dans l'aſſemblée des médiſans & des impoſteurs : *Non ſedi cum concilio vanitatis.* C'étoit ſans doute pour la même raiſon que ſaint

I. Tim. 5. 11. 16 13.

II. Theſſ. 3. 11.

D. Amb. E. 65.

Pſ. 49. 3.

Pſ. 25. 4.

Jean Chryſoſtôme ne craignoit point de décider, que celui qui travaille ne profére aucune parole indiſcréte & à contre-temps : *Qui multùm operatur, nihil loquitur intempeſtivum.*

D. Chryſ. Hom. 19. ad Eph.

Il y a, dit S. Bernard, deux ſortes de calomniateurs, les uns ſans nul ménagement répandent le poiſon mortel de leurs médiſances ; mais les autres couvrent leur malignité des apparences de la modeſtie & de la pudeur : ils pouſſent de profonds ſoupirs : ils baiſſent modeſtement les yeux, & témoignent ne parler qu'à regret. L'on ajoûte foi d'autant plus volontiers à ce qu'ils diſent, qu'on les croit exempts de toute duplicité, & que leur cœur paroît vivement touché de compaſſion des malheurs du prochain. Je ſuis fâché, dit l'un, de ce que cet homme s'eſt laiſſé aller à cette action ; car je l'aimois très-ſincérement : je n'ai pû malgré mes exhortations l'engager à changer de conduite. Je ſçavois bien, dit l'autre, qu'il étoit ſujet à ce défaut, je n'en aurois cependant jamais parlé ; mais puiſqu'un autre l'a publié, je ne puis me refuſer à la vérité : cela n'eſt que trop certain : je le dis avec douleur : c'eſt un grand malheur que cela lui ſoit arrivé, car il eſt d'ailleurs diſtingué par ſon mérite & ſes rares qualités ; mais comment l'excuſer ſur cet article ?

Divers artifices dont ſe ſervent les médiſans pour couvrir leur malignité.

Traduction du Sermon 23. de ſaint Bernard. ſur les Cantiques.

Vous ne recevrez point la parole de menſonge, dit Moyſe de la part de Dieu : *Non ſuſcipies votem mendacii ;* c'eſt-à-dire, vous ne favoriſerez pas le menſonge, ou en le ſoutenant vous-mêmes, ou en conſentant à ceux qui le débitent ; car on bleſſe la charité non-ſeulement en inventant des choſes fauſſes contre le prochain, mais en les croyant trop facilement. Le Prophête Roi parlant d'un homme qui aſpire au ciel, dit de lui qu'il ne reçoit point, c'eſt-à-dire, qu'il ne croit

Il ne faut point prêter attention aux ſatyres du médiſant.

Exod. 23. 1.

Pſ. 14. 4. pas les diſcours qui déshonorent le prochain : *Et opprobrium non accepit adversùs proximos ſuos.* Il

D. Aug. in hunc. Pſ. ne ſe rend point crédule, dit ſaint Auguſtin, aux accuſations des médiſans, ou par un certain plaiſir que l'on prend à entendre parler mal des autres, ou par une témérité aveugle qui fait que l'on ſe porte ſans aucun diſcernement à croire vrai ce qui eſt très-faux.

Combien il eſt dangereux d'écouter les médiſans.

Fermez vos oreilles avec des épines, & n'écoutez point la méchante langue, dit le Sage : *Sepi aures tuas ſpinis, linguam nequam noli audire.* Cela eſt clair & ne ſauroit être affoibli par aucune

Eccli. 28. interprétation humaine & artificieuſe. S. Baſile aſſure que le calomniateur nuit à ceux qu'il entretient & à qui il raconte ſes médiſances, parce

S. Baſ. Ep. 75. qu'il les trompe & qu'il les induit en erreur ; la prudence veut donc qu'on évité ſa compagnie, & que l'on ferme l'oreille à ſes diſcours remplis de

D. Hyeron. Ep. malignité. Entre les conſeils que S. Jerôme donne à Népotien, il l'avertit non-ſeulement de ne point médire, mais encore de ne pas prêter l'oreille

S. Amb. Lib. 1. *de eſſ c.* 18. aux diſcours du médiſant. S. Ambroiſe enſeigne que non-ſeulement nous ne devons rien dire de défavorable au prochain, mais que nous devons fuir ceux qui en parlent mal, parce que nous nous mettons en danger de médire bien tôt nous-mêmes ; l'on ſe porte, dit-il, facilement à imiter

Idem. Lib. 4. *Ep.* 79. ce que l'on écoute volontiers. S. Bernard ſoutient

D. Bern. Sermon. 17. *de diverſ. Lib.* 7. *de Conſid. carn. c.* 13. que ceux qui prêtent l'oreille aux médiſances ſont ſemblables à ceux qui prenant un breuvage mortel perdent la vie, il a même peine à décider qui des deux eſt plus coupable, ou de celui qui médit, ou de celui qui entend médire : *Porro detrahere aut detrahentem audire, quid horum damnabilius ſit non facile dixerim.* S. Thomas décide auſſi que ceux qui

D. Thom. 1 7. *quæſt.* 73. *art.* 4. ſe plaiſent à entendre des médiſances, participent aux péchés de ceux qui les proférent, parce

qu'ils consentent à leur malignité : il ajoute même que quand ils ne donneroient pas un plein consentement à la médisance, ils ne seroient pas cependant exempts de fautes, s'ils ne s'y opposoient pas par foiblesse, par une mauvaise honte, ou par négligence. Enfin le Catéchisme du Concile de Trente, expliquant le huitiéme précepte du Décalogue, décide que ceux qui écoutent les médisans & qui les approuvent, sont aussi coupables qu'eux, & ne péchent pas moins griévement contre ce précepte. *Conc. 5. Isid.*

Ayez soin, dit le Sage, d'avoir une bonne réputation : *Cura de bonâ famâ.* S. Paul avertit les fidéles d'Epheſe de tout ce qui pourroit donner lieu de les soupçonner & de les accuser. Ayez soin, mes Freres, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes, &c. *Videte, fratres, quomodò cautè ambuletis, &c.* Il ordonne aux Thessaloniciens de s'abstenir de tout mal, afin que la plus maligne médisance n'ait point de prise ; & dans son Epître aux Romains : Prenez garde, leur dit-il, de ne pas exposer aux médisances des hommes le bien dont nous jouissons, c'est-à-dire, notre sainte Religion : *Non ergo blasphemetur bonum nostrum.* Jesus-Christ lui-même nous a appris par son exemple à ne nous pas exposer aux calomnies des méchans ; mais plûtôt à leur fermer la bouche, comme il est facile de le voir au sujet de la femme adultère & du tribut de César. Nous devons tâcher de ne pas donner lieu à la médisance. *Eccli. 41. 15. Eph. 5. 15. 16. I. Thess. 5. 22. Rom. 24. 16.*

Ne répondez point, dit Salomon, au fol selon sa folie, crainte que vous ne lui deveniez semblable : c'est l'exemple que nous a donné notre divin Sauveur : quand on l'a chargé d'injures, dit S. Pierre, il n'a point répondu par des injures : quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces. S. Chrysostôme parlant de Joseph au Il est défendu de rendre médisance pour médisance. *Prov. 16. 4. I. Pet. 2. 13.*

Traduct. de l'Homélie 63. de S. Chryſoſt. ſur la Gen.

ſujet de la femme de Putiphar, nous exhorte à tenir une conduite ſemblable à la ſienne. Apprenons, dit-il, de ce ſaint Patriarche, lorſque nous tombons dans de pareilles diſgraces, à ne point charger d'injures ceux qui ſont cauſe de notre malheur; prouvons par notre patience & par notre douceur que nous ſommes innocens. Vous ſçavez, ajoute-t-il, qu'il y a bien des perſonnes qui, lorſqu'on les accuſe de quelques fautes, s'efforcent de les faire tomber ſur les autres: que la modération de Joſeph nous ſerve de modéle.

Si l'on eſt obligé de réparer la réputation du prochain.

Saint Thomas avance que l'on peut détruire la réputation du prochain en trois façons différentes, 1°. en diſant vrai & avec juſtice, lorſque l'on dénonce juridiquement le crime qu'il a commis. 2°. En lui imputant une mauvaiſe action dont il n'eſt point coupable. 3°. En diſant vrai, & découvrant contre les régles de la prudence & de la charité un crime où il eſt effectivement tombé. Ce ſaint Docteur enſeigne que les dénonciateurs, les accuſateurs & les témoins ne ſont pas obligés à réparer la réputation du criminel; les ſeconds doivent le faire aux dépens même de leur réputation, s'il le faut; quant aux troiſiémes, en prenant garde de ne point mentir ils doivent s'accuſer de leur indiſcrétion, engager ceux à qui ils ont parlé de garder le ſecret, & chercher les occaſions de dire du bien de ceux qu'ils ont décriés.

D. Thom. 2. 2. quæſt. 62. art. 2. ad. 2.

La réparation de la médiſance eſt difficile.

Pour bien réparer la médiſance il faudroit proportionner la réparation au dommage; eſt-il poſſible à une perſonne intéreſſée de la faire? Ah! malignité du genre humain, malgré votre lâcheté vous aurez trouvé les oreilles ouvertes pour recevoir la médiſance que vous avez faite de votre prochain; mais les trouvez-vous ainſi

pour les louanges ? On prêtera bien avec facilité l'oreille à la médiſance, mais on n'écoutera pas ainſi les louanges ; & s'il eſt vrai qu'il n'y a rien de plus froid que les louanges que l'on veut donner après avoir médit, on ne vous écoutera pas ſur la réparation que vous en ferez, ni ſur la caution de votre déſaveu ; mais je veux qu'on vous écoute. Pour faire une juſte réparation, ne faudroit-il pas faire ces apologies non-ſeulement à une perſonne, mais encore à toutes celles qui vous ont entendu médire ? Les hommes ne ſont pas ſi ſuſceptibles du bien que du mal : comment pouvez-vous donc croire qu'ils ſeront faciles à ſe laiſſer détromper ?

Les maux que cauſe la médiſance.

La langue, dit l'Apôtre S. Jacques, eſt un feu dévorant, un monde d'iniquité : *Univerſitas iniquitatis.* Un mal inquiet : *Inquietum malum.* Si j'entreprenois de vous donner une idée juſte de ce vice, la médiſance, vous dirois-je, eſt un feu dévorant qui n'épargne rien, qui agit ſur l'eſprit comme ſur le corps, ſur le ſujet comme ſur le Prince, qui pénétre dans les horreurs du tombeau pour mettre au grand jour des foibleſſes que la nature ſembloit rendre pardonnables, que Dieu a pardonnées, & que le temps avoit déja fait oublier : c'eſt elle qui déſunit les ſociétés, qui allume la guerre dans les Royaumes, qui jette le trouble dans les Républiques, qui ſéme la diſcorde dans les familles, qui arme le frere contre le frere, &c. Que dirai-je encore ? La médiſance porte avec elle le venin : ſes traits ſont empoiſonnés : ſont ſilence bleſſe : ſes paroles tuent.

Jacob. 3. 6.
Ibid. 3. 8.

Dieu ne pardonne point le péché de mé-

Saint Chryſoſtôme dit que Dieu pour entretenir la paix & l'union entre les hommes, nous a appris que nous n'avons aucun pardon à eſpérer de lui, quand nous aurions commis un de ces pé-

diſance, à moins qu'on ne répare le tort fait au prochain.

chés où il y va de l'intérêt de nos freres, à moins que nous ne commencions par réparer ces mêmes intérêts ; ainſi Dieu eſt toujours prêt à ſe relâcher de ſes droits & à nous recevoir dans ſon amitié, s'il eſt le ſeul à qui on ait oſé s'en prendre ; un véritable regret, une douleur ſincere de ſes péchés l'appaiſe : mais il nous impoſe d'autres obligations lorſqu'en l'offenſant nous avons péché contre le prochain. Ses intérêts ſon tellement liés & unis avec ceux du prochain, qu'il ne veut point nous pardonner que nous n'ayons réparé le tort fait au prochain, ſoit dans ſes biens, ſoit dans ſon honneur. Il eſt facile d'inférer de là qu'un médiſant eſt dans l'obligation de réparer le mal qu'il a fait ; mais eſt il rien de plus difficile que de ſe bien acquitter de ſon devoir ſur ce point ? Ce n'eſt point exagération, mais je crois peu d'hommes capables de le vouloir ; & ce qui eſt de plus terrible, de le pouvoir entiérement ; & ce péché deviendroit irrémiſſible, ſi Dieu ne ſe contentoit, quand nous avons fait tout ce qui étoit en notre pouvoir.

La facilité qu'il y a de commettre le péché de médiſance.

Pour faire un meurtre, dit S. Chryſoſtôme, outre qu'on n'a pas toujours la perſonne en ſon pouvoir, il y a mille meſures, mille précautions à prendre ; il y a des temps peu favorables ; il y a des lieux peu propres à exécuter de ſi damnables deſſeins : de plus toutes les armes ne ſont pas sûres, tous les coups ne portent pas, toutes les plaies ne ſont pas mortelles ; mais pour ravir l'honneur, il n'y a qu'un mot à dire : quelque part que ſoit celui dont vous médites, vous trouvez ſa réputation par-tout où il y a des perſonnes qui le connoiſſent ; ainſi il n'y a preſque point de lieu où vous ne puiſſiez le déchirer : il n'eſt pas beſoin de temps pour cela, un moment ſuffit ; à peine avez-vous conçu la volonté de

médire, que la choſe eſt exécutée; mais outre cette facilité à déclarer en un moment ce que nous penſons, ou ce que nous voulons qu'on penſe des autres, il y a pluſieurs choſes qui rendent la médiſance fort aiſée: on ne peut pas nier que nous n'ayons tous une pente ſecrette à parler mal du prochain; & comme il eſt difficile de réſiſter à la nature, ſi nous n'uſons d'une vigilance extrême, elle nous engage aiſément à détracter.

Comparaiſon de la médiſance avec le larcin.

On dit ordinairement que s'il n'y avoit point de perſonnes qui ſe prêtaſſent aux injuſtices, il n'y auroit point d'hommes injuſtes: mais on peut dire avec plus de vérité dans la morale Chrétienne, que s'il n'y avoit point de gens diſpoſés à écouter volontiers ceux qui médiſent de leur prochain, il n'y auroit preſque point de médiſans. Dans le larcin il y a un abominable commerce où les uns, ſoit par violence, ſoit par ſurpriſe emportent le bien d'autrui, & où les autres ſe chargent de leurs larcins & les vendent. Dans la médiſance il y a de même un honteux commerce, où les uns diſent du mal de leur prochain, & les autres rapportent & divulguent ce qu'ils ont entendu. Dans les vols c'eſt une injuſtice cachée où les voleurs & les complices ſont également coupables. Dans la médiſance c'eſt une autre injuſtice où ceux qui en ſont les auteurs, & ceux qui en ſont les approbateurs ſont preſque également criminels. Enfin, ſelon les Loix humaines on punit de mort; non-ſeulement les voleurs, mais encore les receleurs; & ſelon les Divines, ceux qui font des médiſances, & ceux qui leur donnent une attention favorable, ſont ſi rigoureuſement traités, qu'il n'eſt pas aiſé de décider poſitivement ce qui mérite un plus grand châtiment, de médire, ou d'entendre médire.

Ce qui vous raſſure, médiſans, c'eſt, dites-

L'illuſion des prétextes qu'on apporte pour juſtifier la médiſance.

vous, que vous ne flétriſſez point la réputation de votre frere : ce que vous dites de lui ne peut lui porter préjudice ; mais quelle eût été votre diſpoſition à ſon égard, s'il en avoit dit autant de vous ? Dieu ! quel reſſentiment ! C'eſt alors que non-content de ſe venger de paroles, on pénétre dans les intentions : on a beau dire que ce reproche eſt léger, & qu'il n'intéreſſe pas votre réputation : que cela ne diminue rien de l'eſtime que l'on a pour vous : on s'emporte, on éclatte, on n'eſt pas maître de ſon reſſentiment. Eh ! appliquez-vous donc l'offenſe que vous faites, & la prenez pour vous-mêmes ; eſt-elle plus légere pour votre frere que pour vous-mêmes ? Pourquoi avez-vous pour lui un poids différent de celui que vous avez pour vous ? Tout eſt léger à l'égard de votre frere, & tout eſt conſidérable à votre égard ; où eſt ici l'équité ?

Reméde contre la médiſance.

Le ſilence eſt un reméde parfait contre la médiſance ; les plaintes, les reproches, les éclairciſſemens ne font que l'aigrir, au lieu de l'éteindre. On laiſſe en paix un homme qui ne paroît point touché des choſes déſobligeantes qu'on dit de lui : c'eſt une vertu d'un grand mérite, & qui coûte peu, que de parler avec douceur de gens qui nous inſultent ; le ſang froid que l'on témoigne, quand on médit de nous, eſt ſouvent plus picquant que la réponſe la plus aigre

ERS PASSAGES DE L'ECRITURE Sur la Médiſance, &c.

On facies calumniam proxi-
io : non gris cri-
or nec ſuſurro.
19. 13.

Vous ne calomnierez point votre prochain : vous ne ſerez point un accuſateur public ni médiſant.

i detrahit alicui
pſe ſe in futurum
t. Prov. 13. 13.

Celui qui parle avec mépris de quelque choſe, s'engage pour l'avenir.

tende ne fortè la-
in linguâ, & ſit
tuus inſanabilis
rtem. Eccli. 28.

Prenez garde de ne point pécher par la langue, de peur que votre chûte ne devienne incurable & mortelle.

mordèat ſerpens
ntio, nihil eo mi-
abet qui occultè
it. Eccle. 10.

Celui qui médit en ſecret eſt comme un ſerpent qui mord ſans faire du bruit.

ılti occiderunt per
m, ſed non ſic
ui interierunt per
m. Eccli. 28. 22.

Il eſt bien mort des hommes par le glaive, mais il en eſt mort davantage par la médiſance.

diſti verbum ad-
proximum tuum:
riatur in te. Ec.
). 10.

Vous avez entendu une parole contre votre prochain, il faut qu'elle meure dans vous.

ulchrum patens
tur eorum : lin-
is dolosè agebant :
m aſpidum ſub

Leur bouche eſt comme un ſépulchre ouvert : ils ſe ſervoient de leurs langues pour tromper :

labiis eorum. Pſal. 5. 11. & 13.

Lingua tua concinnabat dolos. Pſal. 49. 19.

Detrahentem ſecretò proximo ſuo, hunc perſequebar. Pſ. 100. 5.

Domine, libera animam meam à labiis iniquis & à linguâ doloſâ. Pſalm. 119. 2.

Pone, Domine, ori meo cuſtodiam, & oſtium circumſtantiæ labiis meis, ut non declinet cor meum in verba malitiæ. Pſ. 140. 4.

Exacuerunt ut gladium linguas ſuas: intenderunt arcum rem amaram, ut ſagittent in occultis immaculatum. Pſ. 63. 5.

Detractores Deo odibiles. Rom. 1. 30.

Neque fornicarii, neque adulteri, neque maledici regnum Dei poſſidebunt. I. Cor. 6. 10.

Timeo ne fortè contentiones & detractiones ſint inter vos. II.

le venin des aſpic ſous leurs lévres.

Votre langue ne xerçoit qu'à invente tromperies.

Je perſécutois celi médiſoit en ſecret d prochain.

Seigneur, dél mon ame des lévre juſtes & de la la trompeuſe.

Mettez, Seign une garde à ma bo & une porte à m vres qui les ferme ctement, afin que cœur ne ſe répand en des paroles de m

Ils ont aiguiſé langues comme une & ils ont tendu le avec la derniere aig afin de percer l'inn en ſecret.

Les médiſans e rent la haine de Di

Ni les fornicat ni les adulteres.. les médiſans n'ent dans le Royaum cieux.

J'appréhende que trouve parmi vou diſſentions, des q

20. les & des médiſances.
m autem nul- Nul homme ne peut
m domare po- dompter la langue.
). 3. 8.

MENS DES SAINTS PERES
ſur le même ſujet.

Quatriéme Siécle.

a iraſcimur NOus avons tort de
latoribus no- nous indigner con-
s ipſis obtre- tre ceux qui parlent mal
teriam mini- de nous, ſi nous leur en
D. Hier. *Ep.* fourniſſons la matiere.

detractor, Que le médiſant ap-
idet non li- prenne à ne pas parler
dire, non fa- déſavantageuſement des
here. Idem. autres en remarquant que
ad Nepot. vous ne l'écoutez pas volontiers.

Cinquiéme Siécle.

icus hic male- La médiſance eſt un
dicus eſt, & péché diabolique : c'eſt
nullam vo- un piége que nous tend
, ſed tantùm le démon : c'eſt un vice
ulterius affe- qui n'apporte aucune ſa-
magnum de- tisfaction à ceux qui s'y
acervum effi- abandonnent : tout le
Chryſoſtôme fruit qu'on en tire, c'eſt
. in Matth. de faire bien du tort au prochain, & de charger la conſcience d'une multitude de péchés.

malum, & La médiſance eſt un

turbulentus damon eſt detractio. Idem. *in Pſ.* 100.

grand mal : c'eſt un démon qui cauſe bien du trouble.

Dic proximo detrahenti : Habes quem laudes ? aures aperio ut unguenta ſuſcipiam. Si verò malum velis dicere, obturo aures ; nec enim ſtercus & cœnum accipere ſuſtineo. Idem. *Hom.* 3. *ad pop. Ant.*

Quiconque s'adreſſe à vous pour médire, dites-lui : Si vous venez me dire du bien je vous écouterai avec plaiſir : N'avez-vous que du mal à me raconter ? mes oreilles ſont fermées à de tels entretiens : ils me font plus d'horreur que je n'en ai des choſes les plus dégoûtantes.

Tanta mali hujus libido mentes hominum invaſit, ut etiam qui procul ab aliis vitiis receſſerunt, in iſtud tamen quaſi in extremum incidant. S. Paulin. *Epiſ. ad Celantiam.*

La paſſion de médire eſt ſi enracinée dans le cœur des hommes, qu'il ſemble qu'en voulant éviter les autres vices, l'on tombe dans celui-ci comme dans l'extrêmité oppoſée.

Beatus eſt qui ita ſe contra hoc vitium armavit, ut apud eum detrahere nemo audeat! Idem. Ibid.

Heureux celui qui s'eſt tellement mis en garde contre les médiſants, qu'on n'oſe lui parler mal de perſonne !

Detractio eſt mordacior quàm veracior reprehenſio. D. Aug. *Lib. de* 50. *Hom. Hom.* 20.

La médiſance eſt une critique où il entre toujours plus d'aigreur que de vérité.

Detractio grave peccatum eſt, & gravis damnatio eſt. Idem. Serm. 1. *de Quadrag.*

La médiſance eſt un grand péché ; auſſi ſera-t-elle bien rigoureuſement punie.

Sixiéme

Sixiéme Siécle.

invidiâ detractio
ur. D. Greg. *Lib.*
al. in Job. 17.

C'eſt de l'envie que naît la médiſance.

i teſtem in cœlo
, reprehenſiones
um metuere non
Idem. *Lib.* 13.

Celui qui eſt perſuadé qu'il y a un Dieu témoin de ſes actions, ne craint point d'être blâmé des hommes.

ractor intus rum-
invidiâ, & quâ
viâ non invenit,
trahendi libidine.
hrem. de malo

La jalouſie ronge le cœur du médiſant, & il ne trouve de ſoulagement qu'à médire.

Douziéme Siécle.

id aliud intendit
tor, niſi ut is cui
bit in odium ve-
liorum? S. Bern.
24. *in Cant.*

Que prétend le médiſant, ſi ce n'eſt d'attirer ſur celui dont il parle mal, la haine de tout le monde?

idius equidem an-
mò triceps eſt lin-
tractoris. Idem.
56.

C'eſt un glaive à deux, & même à trois tranchans que la langue du médiſant.

tractio grande vi-
eſt, detractio
le peccatum eſt,
ctio grande cri-
ſt. Idem. *Lib. de*
bene vivend.

La médiſance eſt tout à la fois un grand vice, un grand péché & un grand crime.

Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur la Médiſance.

LE Livre intitulé : *Remarques ſur divers ſujets de Religion*, Tom. 2. parle des effets de la médiſance.

Le P. Croiſet fournit auſſi de belles choſes ſur cette matiere dans le Tome II. de ſes Réflexions ſpirituelles.

Dans divers endroits des Réflexions du P. la Colombiere, & dans le Tome IV. de ſes Sermons, l'on trouvera auſſi de bons matériaux ſur ce ſujet.

Dans le Dictionnaire moral il y a deux Sermons ſur ce ſujet. Meſſieurs Fromentieres, & de la Volpiliere traitent auſſi cette matiere.

Le P. Bourdaloue ſur le onziéme Dimanche après la Pentecôte donne pour diviſion du Sermon de la médiſance, 1°. qu'entre les péchés il n'en eſt point de plus lâche ni de plus odieux que la médiſance; 2°. qu'il n'en eſt point qui engage plus la conſcience, ni qui lui impoſe des obligations plus rigoureuſes.

La médiſance conſidérée en elle-même eſt un très-grand péché ; conſidérée par rapport à ſes ſuites, elle fait contracter de grandes obligations à l'égard de ceux dont on médit ; la griéveté du péché attaché à la médiſance : l'obligation de réparer le tort qu'on a pu faire par la médiſance. Premiere propoſition : La facilité que la médiſance trouve à s'établir dans le monde ne diminue jamais rien de la griéveté du péché qui y eſt attaché. Seconde propoſition : La difficulté qu'on trouve à réparer la réputation du prochain qu'on a ruinée par la médiſance, ne diminue ordinairement rien de l'obligation qu'on a de la

réparer en effet : c'eſt le deſſein du P. Pallu.

Le P. Dufay prend pour diviſion ſur ce ſujet, que rien n'eſt ſi facile que de médire, & rien de ſi difficile que de réparer la médiſance.

M. Lafitau traite fort bien cette matiere. Il prouve d'abord que la médiſance eſt un péché des plus inexcuſable ; 2°. un péché des plus irréparables : péché entierement ſans excuſe aux yeux des hommes mêmes, un péché preſque ſans reſſource aux yeux de Dieu : je dis péché inexcuſable ; pourquoi ? Pour trois raiſons : c'eſt que la médiſance eſt toujours 1°. ou empoiſonnée dans ſon principe, 2°. ou artificieuſe & maligne dans ſes circonſtances, 3°. ou funeſte dans ſes ſuites. Je dis 2°. irréparable. Pourquoi cela ? Pour deux raiſons que l'expérience nous apprend ; c'eſt 1°. que communément on ne veut pas réparer le tort que la médiſance à cauſée, 2°. C'eſt qu'aſſez ſouvent on ne le peut pas. Le médiſant ne veut pas ſe rétracter ; & quand même il ſe rétracteroit, difficilement pourroit-il réparer ſon péché ?

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur la Médiſance.

Diviſion générale.

HEureux celui qui regardant l'uſage de la parole comme un préſent que le Seigneur lui a fait, ne s'en ſert que d'une maniere conforme à ſes volontés ! Quelque foible que ſoit la langue, à la conſidérer en elle-même, de quoi n'eſt-elle pas capable quand nous en faiſons l'uſage pour lequel elle nous a été donnée ? Elle annonce la vérité : elle conſacre des éloges à la vertu : elle publie les myſteres de la Religion : elle fait reſpe-

éter ſes maximes : elle inſtruit les ignorans : elle conſole les affligés : elle ſoutient les foibles : elle détruit les diſſentions : elle rapproche les eſprits : elle réunit les volontés : elle répand par-tout l'onction, la paix, la charité. Mais ſi au lieu de nous conformer aux deſſeins de Dieu dans l'uſage de notre langue, nous la faiſons ſervir à nos paſſions, de combien de maux ne devient-elle pas l'inſtrument ? témoins les juremens, les blaſphêmes, les murmures & les faux témoignages, les railleries picquantes, les cenſures injuſtes, les détractions & les calomnies ; tous les autres excès qui font de nôtre langue, malgré ſes prétextes, un monde entier d'iniquité, comme dit l'Apôtre S. Jacques : *Univerſitas iniquitatis* ; excès que nous ne déplorerons jamais aſſez, dont le nombre ſe multiplie d'autant plus que chacun y fait moins d'attention. N'attendez pas que j'entreprenne de les combattre tous réunis enſemble ; mais du moins puis-je & dois-je vous fournir des armes contre celui de tous ceux qui cauſe peut-être de plus grands ravages, qui excite de plus grands incendies : c'eſt le vice de la médiſance ; & pour vous faire ſentir combien il eſt digne de notre haine, nous n'avons qu'à conſidérer la médiſance par le double endroit par où elle ſemble vouloir échapper à nos cenſures. Le médiſant prétend que, s'il lui arrive de médire du prochain, c'eſt ſans deſſein, ſans que la paſſion y entre pour rien ; & moi je dis qu'à remonter à la ſource de la médiſance, la paſſion en eſt ordinairement le principe : le médiſant prétend qu'à conſidérer les ſuites de la médiſance, à peine mérite-t-elle quelque attention ; & moi je dis qu'à conſidérer ces mêmes ſuites elles ne peuvent être qu'infiniment funeſtes. Ainſi 1°. vice de la médiſance, vice honteux dans ſon principe ; 2°.

Iacob. 3. 6.

vice de la médiſance, vice funeſte dans ſes ſuites.

Conſidérons d'abord la médiſance dans ſon principe, & vous verrez que c'eſt preſque toujours la paſſion qui en eſt la ſource. J'avoue qu'il y a pluſieurs principes de la médiſance, & que tous ne ſont pas également criminels ; mais le médiſant a beau vouloir nous prétexter quelques honnêtes motifs pour juſtifier ſa conduite, il faut qu'il convienne que ce n'eſt que la paſſion qui peut le faire agir. Quelle paſſion ? Il y en a de plus d'une ſorte ; paſſion de vanité, paſſion d'envie, paſſion de vengeance, paſſion de libertinage. Soudiviſions de la premiere Partie.

C'eſt Jeſus-Chriſt qui l'a dit, qu'on connoit l'arbre par ſes fruits ; ce qui eſt le même que s'il avoit dit, que l'on peut juger de la cauſe par ſes effets. C'eſt donc ici une régle que le médiſant ne ſçauroit lui-même recuſer, puiſque nous la tenons de la Sageſſe incarnée. En nous ſervant de cette régle, quelle idée devons-nous nous former ici de la médiſance ? Telle eſt la malignité du péché en général, qui donne la mort à ceux qui le commettent ; réflexion qui devroit ſeule être capable d'arrêter les pécheurs les plus déterminés, puiſque pour commencer à être pécheurs il faut qu'ils commencent par devenir les homicides d'eux-mêmes ; mais donner en même-tems la mort à trois ſortes de perſonnes, c'eſt ce qui convient tellement à la médiſance, qu'on ne peut l'attribuer, ce ſemble, à aucun autre vice qu'à celui-ci ; & c'eſt pour cela que le S. Eſprit, dans la peinture qu'il paroît avoir faite des médiſans, les appelle une nation monſtrueuſe, qui au lieu de dents ſe ſert d'épée : *Generatio quæ pro dentibus gladios habet* ; comme s'il vouloit nous faire entendre par-là que la langue du médiſant fait elle ſeule ce que feroit le tranchant de pluſieurs épées, puiſqu'elle donne la mort à celui qui médit, à Soudiviſions de la ſeconde Partie. *Prov.* 30. 14.

ceux devant qui ont médit, & à celui de qui on médit. Trois circonſtances ſur leſquelles je m'arrêterai peu.

Preuves de la premiere Partie.

La médiſance eſt le vice le plus commun, c'eſt le vice de tous les âges, de tous les états, &c.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui ſeulement que ce vice régne dans le monde, puiſque c'étoit celui que déploroit David, & qu'il marquoit ſingulierement lorſqu'il vouloit exprimer la corruption générale de toute la terre : *Omnes declinaverunt, ſimul inutiles facti ſunt : non eſt. &c.* Mais dites-nous, grand Roi, cette contagion qui a infecté tout le monde, au point que nul n'en ſoit exemt : *Non eſt uſque ad unum*, eſt-ce dans les excès de la débauche, les déréglemens de l'ambition, &c. ? Non, c'eſt dans les libertés de la médiſance : oui, voilà en quoi l'on peut dire que tous les hommes ſe ſont pervertis : c'eſt que leurs bouches ſont comme des ſépulcres ouverts dont il ne ſort rien que de corrompu : c'eſt qu'ils ne ſe ſervent de leurs langues que pour tromper, railler, offenſer & calomnier : *Sepulchrum patens eſt guttur eorum, &c.* Et certes, quoique les autres vices ſe répandent préſentement plus que jamais, encore y a-t-il certains états, &c. qui s'en défendent ; l'avarice ne trouve guéres d'entrée dans le cœur d'un Religieux ; l'ambition ſe montre rarement dans les conditions baſſes & obſcures, &c. mais pour la médiſance elle exerce ſon empire ſur tous les hommes : c'eſt le vice des grands comme des petits, & le vice de la Cour comme de la ville. Le dirai-je ? Ne s'en formaliſera-t-on pas ? Non, je le dirai avec tout le reſpect & la circonſpection convenable, c'eſt le vice des Prêtres auſſi-bien que des laïcs : c'eſt le vice des ſpirituels & des dévots auſſi-bien, & peut-être même plus que des libertins & des impies ; prenez garde, je ne dis pas que c'eſt le vice de la dévotion, à Dieu ne plaiſe ; mais ceux qui profeſſent

Pſ. 52. 4.

Pſ. 5. 11. *&* 13.

la dévotion ont leur péché propre comme les autres : & vous ſçavez ſi le plus ordinaire n'eſt pas la médiſance. *Sermons anonymes imprimés à Bruxelles.*

C'eſt inutilement que le médiſant s'efforce de nous perſuader que ce qui le fait agir n'eſt rien moins que la paſſion : ſi cela eſt, qu'il diſe donc lui-même par quel honnête motif il peut être porté à noircir la réputation de ſon frere ; dira-t-il que c'eſt la charité qui le fait agir, & qu'il n'a d'autre vue que de contribuer à la correction de ſon frere ? Mais s'il ne veut que le corriger, pourquoi donc le décrier en préſence de tant de perſonnes ? Pourquoi ne pas mettre en uſage l'avis & le précepte de Jeſus-Chriſt, qui veut que nous prenions notre frere à l'écart afin que la correction ſoit d'autant plus efficace qu'elle ſera accompagnée de plus de douceur & de circonſpection ? *Vade, & corripe eum inter, &c.* Ignore-t-il que la maxime fondamentale, en matiere de charité, eſt de ne point faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes ? *Alteri ne feceris quod, &c.* Qu'il ſe mette pour un moment à la place de celui dont il médit, ſeroit-il bien-aiſe que ſes fautes les plus ſecrettes fuſſent miſes au jour ; ou ſi elles avoient ceſſées d'être ſecrettes, ſouffriroit-il volontiers qu'on en fît la matiere de tous les diſcours & de tous les entretiens ? Si la charité peut compatir avec ſi peu de ménagement, il faut dire que S. Paul en a fait un portrait bien infidéle. *Sermon attribué au P. Cotonet.*

A le bien examiner le médiſant eſt forcé de convenir que c'eſt la paſſion qui le porte à medire.

Matth. 18. 15.

Que le médiſant ne diſe point que c'eſt le zéle du bien public qui le fait agir ; mais qu'y a-t-il de plus oppoſé au bien public que les ombrages, les haines, les défiances, les diſſentions, & les querelles dont les médiſances ſont une ſemence preſque continuelle ? Il eſt du bien public, je l'a-

A entendre le médiſant, c'eſt le bien public qu'il cherche.

voue, qu'il y ait des Paſteurs prépoſés à veiller ſur le troupeau de Jeſus-Chriſt, qui relevent ceux qui tombent, qui ramenent ceux qui s'égarent, qui ſoutiennent ceux qui chancelent; il eſt du bien public qu'il y ait des Miniſtres fermes & vigilans, qui déclament contre les déſordres, qui décrient les vices ſans décrier les perſonnes, qui tiennent la main à l'obſervance des loix, qui uſent du glaive qu'ils ont reçu pour arrêter par la crainte des châtimens ceux qui ne ſont point retenus par l'amour de la vertu; mais que pour le bien public il ſoit permis à une langue médiſante de diſtiller ſon fiel & ſon amertume au gré de ſes caprices & de ſa malignité, eſt-il quelque homme raiſonnable qui puiſſe ſeulement le penſer? *Le même.*

L'envie de briller & de faire paroître ſon eſprit occaſionne la médiſance.

Je ne crains pas de dire qu'une des principales ſources de la médiſance, c'eſt le déſir de plaire, la paſſion de paſſer dans les compagnies pour homme d'un bon commerce, d'un caractére vif & picquant, qui ſçait le bel art d'égayer, d'engager, d'animer, & de ſoutenir la converſation: pour y réuſſir, comment s'y prendre? Parlera-t-on de choſes indifférentes? ce ſeroit n'intéreſſer perſonne. S'étendra-t-on ſur l'éloge du prochain? ce ſeroit vouloir ſemer l'ennui. Fera-t-on gliſſer quelque diſcours de piété? ce ſeroit réduire tout le monde au ſilence, au lieu qu'on peut ſe promettre d'être non-ſeulement écouté, mais applaudi, mais ſecondé dès-lors qu'on entame le prochain; alors point d'eſprit ſi aſſoupi qui ne ſe réveille, point d'imagination ſi froide qui ne s'échauffe, point de langue ſi lourde & ſi peſante qui ne s'affile. *Le même.*

La médiſance ſe trouve dans preſque tou-

Que voit-on? qu'entend-on dans ces aſſemblées mondaines? Des hommes uniquement occupés à décrier le prochain. C'eſt-là qu'il y de-

rent la matiere de mille médiſances, mille railleries, mille ſatyres : on le peint avec des couleurs ſi vives, ſa conduite eſt ſi naïvement repréſentée, on aime tant à s'en réjouir, & on y prend tant de goût, que toute la converſation ſe paſſe à déchirer tantôt l'un, tantôt l'autre ; & tel en ce genre fait preuve de ſon funeſte talent, qui ſemble s'être acquis le titre de bel eſprit ; comme tel qui par probité & par conſcience n'a pas cette cruelle adreſſe, paſſe pour ſtupide, hébété & bon à rien. Tels ſont, dit à ce ſujet Saint Jerôme, les alimens que demandent des eſprits volages, légers, ſuperficiels & vuides de Dieu ; la converſation tarira bien ſur l'article du jeu, des ſpectacles & des modes ; mais la médiſance y trouvera toujours place : déchirer les abſens, c'eſt l'agrément de ceux qui parlent, & l'amuſement de ceux qui écoutent ; c'eſt la médiſance qui ſoutient la converſation & qui la déſennuie ; ſans cette pointe tout languit. Qu'un détracteur éleve ſa voix, à l'inſtant l'attention ſe réveille : on ſe range autour de lui comme autour de ces vaines idoles dont on alloit recueillir avec reſpect les paroles de menſonge. *L'Auteur, Sermon des converſations.*

tes les converſations, elle en fait le ſel.

Le vice de la médiſance fait l'agrément des converſations, & ſe trouve applaudi & bien reçu de tout le monde : ce n'eſt pas que dans le fond de l'ame on n'ait ſouvent en horreur le médiſant : mais la médiſance plaît, ſur-tout quand elle eſt aſſaiſonnée de bons mots, c'eſt-à-dire, de mots qui percent, qui expoſent le prochain à la riſée, & qui inſultent en quelque ſorte à ſa honte & à ſon malheur ; tous les eſprits ſe réveillent alors pour écouter, & on redouble d'attention. Il n'eſt donc pas ſurprenant après cela qu'avec un accès ſi facile la médiſance faſſe de ſi grands progrès.

L'on écoute favorablement la médiſance.

Penſées ſur divers ſujets de Religion & de morale.

La paſſion de plaire fait tout ſacrifier au médiſant.

A quoi un eſprit vain n'a-t-il pas recours ? Faut-il groſſir l'hiſtoire d'une Ville de cent traits d'invention ? Faut-il donner des conjectures pour des vérités inconteſtables ? Faut-il ériger ſes ſoupçons en autant de jugemens infaillibles, fouiller dans les intentions du prochain, lui prêter des vues qu'il n'a pas ? Faut-il révéler les ſecrets des familles & mettre au jour ce que pluſieurs ſages précautions avoient tenu juſqu'alors caché ? Rien qui ne ſoit ſacrifié à la mauvaiſe gloire d'amuſer un cercle de perſonnes oiſives, auprès deſquelles on veut paſſer pour agréable : mais ſi le déſir de briller aux dépens de la charité fait tous les jours bien des médiſans, vous ſçavez ſi le déſir de paroître plus réformé que les autres en fait guere moins. *Sermon attribué au P. Cotonet.*

C'eſt l'envie qui anime ſouvent le médiſant.

Communément, dit S. Leon, c'eſt de l'envie & de la jalouſie que naît la médiſance : en voici la preuve dans un exemple bien mémorable : D'où vient que Saül ſe déchaîna toujours ſi vivement contre la gloire & la réputation de David ? C'eſt, lui dit Saül, que vous valez mieux que moi : *Juſtitior tu es quàm ego.* Rendez juſtice à la vérité, pourquoi vous attachez-vous à noircir la réputation d'un tel & d'une telle ? n'eſt-ce pas parce qu'au gré d'un certain monde aux yeux duquel vous voudriez plaire, ils ont tous les aventages de l'eſprit & du cœur qui vous manquent ? Ne dénigrez-vous pas celui-ci parce qu'il a plus d'amis dans cette maiſon, plus d'amis dans ce corps ? &c. Ne déchirez-vous pas celui-là parce que preſque par-tout on en fait mille éloges, & que vous voudriez qu'on vous eſtimât, qu'on vous recherchât, qu'on vous honorât, qu'on vous aimât autant que lui ? Dites donc préſentement de ce Juge qu'il n'eſt pas auſſi

I. Reg. 24. 18.

integre qu'on le dit ; de cet ami qu'il n'eſt pas auſſi fidéle qu'on le croit, &c. Dites des uns & des autres tout le mal que vous voudrez, on n'eſt plus embarraſſé d'en ſçavoir les motifs, c'eſt l'envie & la jalouſie qui dictent toutes vos médiſances. *M. Laſtau, Tome II. de ſon Carême.*

La médiſance, par ſa malignité, veut prêter aux vertus les couleurs du vice.

Non, vous ne pouvez vous diſſimuler à vous-mêmes que c'eſt l'envie qui vous remue, & que vous laiſſeriez vivre tranquillement tel & tel, ſi leur réputation choquoit moins votre jalouſie ; comme la juſtice que l'on rend à ſon mérite vous altere, vous cherchez à vous venger ſur ſa réputation. Venons au détail. La régularité de cette perſonne commence à faire du bruit dans le monde, on en parle avec éloge, elle lui attire l'eſtime de tous les gens de bien ; c'en eſt aſſez, votre jalouſe médiſance entreprend de la diminuer, vous en examinez le principe : ce n'eſt, dites-vous, que chagrin ou intérêt qui lui a fait prendre le parti de la dévotion : vous la ſuivez dans ſes démarches, vous croyez n'y voir qu'affectation & molleſſe ; ſes défauts les plus légers vous ſemblent des monſtres ; vous creuſez juſques dans ſes intentions, & vous n'y trouvez qu'orgueil & hypocriſie : cependant n'eſt-il pas vrai que vous en parleriez moins, ſi on l'eſtimoit moins ? Il ſemble qu'on vous dérobe les louanges qu'on lui donne : elle a été ſi long-temps impunément mondaine, & elle ne ſçauroit être aujourd'hui impunément vertueuſe. *Le P. Pallu, Dimanche de la Paſſion.*

Punitions terribles contre les médiſans envieux.

Coré & les compagnons de ſa révolte, jaloux de voir Aaron revêtu du Sacerdoce, s'en prennent à Moyſe ; ils s'accuſent d'une préférence injuſte : mais quelle en fut la punition ? Ecoutez ceci, envieux médiſans, & tremblez : La terre s'entr'ouvre, Coré, Dathan & Abiron ſont enſe-

Num. 16. 33. vifs tout vivans dans l'abîme : *Deſcenderunt vivi in infernum.* Dieu équitable, puniriez-vous un péché léger d'une maniere ſi terrible ? *Le même.*

Lâcheté de la médiſance.

La médiſance eſt un des vices les plus lâches & les plûs odieux. Voici ce qu'en penſe S. Chryſoſtôme, & ce qu'il prouve admirablement dans l'une de ſes Homélies. Ou celui de qui vous parlez, dit-il, eſt votre ennemi, ou il eſt votre ami, ou c'eſt un homme indifférent à votre égard : s'il eſt votre ennemi, dès-là c'eſt haine ou envie qui vous engage à en parler ; & une telle conduite parmi les hommes a toujours été traitée de baſſeſſe & l'eſt encore ; quoi que vous puiſſiez alléguer, on eſt en droit de ne vous pas croire, & de dire que c'eſt la paſſion qui vous fait tenir ce langage ; que ſi cet homme étoit dans vos intérêts vous ne le détruiriez pas : au contraire ſi c'eſt votre ami, (car à qui la médiſance ne s'attaque-t-elle pas) quelle lâcheté de trahir ainſi la loi de l'amitié, de vous élever contre celui même dont vous devez être le défenſeur ; de l'expoſer à la riſée d'une converſation, tandis que vous l'entretenez ailleurs de belles paroles, de le flatter d'une part, & de l'outrager de l'autre ? Or, il y en a, vous le ſçavez, en qui l'intempérance de la langue va juſqu'à ce point d'infidélité, & qui n'épargneroient pas leur ſang, quand il eſt queſtion de médire. Mais je veux, conclut S. Chryſoſtôme, que cet homme vous ſoit indifférent, n'eſt-ce pas une autre eſpece de lâcheté de lui porter des coups ſi ſenſibles ? Puiſque vous le regardez comme indifférent, pourquoi l'entreprenez-vous N'en ayant reçu nul mauvais office, pourquoi êtes-vous le premier à lui en rendre ? Vous n'avez rien, dites-vous, contre lui, & cependant vous l'outragez, vous le bleſſez : eſt-il rien de plus lâche qu'un tel procédé ? *Sermons anonymes imprimé à Bruxelles.*

Tous les hommes ne ſont pas égaux & ne peuvent pas l'être : il n'y a pas ſeulement de la différence entre les talens, il y en a encore entre les emplois & les fortunes. Or ſe voir ſurpaſſer en quelque choſe, voilà ce que l'eſprit d'envie ne ſauroit digerer ; & dans cette ſituation, ſi la médiſance peut être de quelque uſage pour la ſoulager, on peut compter qu'elle ne ſera pas publiée ; & faſſe le ciel que la calomnie ne ſoit pas elle-même appellée à ſon ſecours. C'eſt ainſi que les Scribes & les Phariſiens bleſſés de l'éclat que jettoient les vertus & les miracles de Jeſus-Chriſt, ſe faiſoient un malin plaiſir de le décrier à tout propos ; tantôt c'étoit un homme qui ne pouvoit être de Dieu, puiſqu'il ne gardoit point le Sabbath ; tantôt c'étoit l'ami des pécheurs & des publicains ; tantôt c'étoit un homme adonné à la bonne chere & ſujet au vin. Ses Diſciples ſembloient-ils donner quelque priſe par leur conduite, point de faute qui ne fût attribuée à leur Maître : Pourquoi vos Diſciples ne ſuivent-ils pas les coutumes des Anciens ? Pourquoi vos Diſciples ne lavent-ils pas leurs mains avant que de ſe mettre à table ? La voix de ſes miracles avoit beau parler en ſa faveur, la voix de l'envie prévaloit à celle des miracles, ou plutôt l'envie tiroit de nouvelles forces de la voix des miracles. *Le P. Cotonet.*

C'eſt ſouvent la ſupériorité de l'eſprit, des richeſſes, des talens des autres, qui nous porte à médire & même à calomnier.

Combien de médiſances tariroient tout-à-coup dans le monde, ſi l'on en bannifſoit la baſſe jalouſie ? Un homme dans ſa vie privée couloit tranquillement ſes jours à l'abri des langues les plus envenimées ; ſon mérite vient-il de ſe produire ? Un emploi diſtingué l'expoſe-t-il aux yeux du public ? N'attendez plus qu'on ſe taiſe, on parlera : & que ne dira-t-on pas ? Si ſa conduite eſt irréprehenſible, on ira fouiller juſques

Sur le même ſujet.

dans les cendres de ſes ayeux : là rien de ſi caché qu'on ne déterre ; ſa fortune ſera la plus légitime, qu'on voudra que l'injuſtice & la dup y aient eu encore plus de part que ſes trava ſon bonheur : un autre au contraire après eſſuyé dans une place diſtinguée tout ce cenſure a de plus mordant, en deſcend re par un coup de fortune, on n'en parle plus ſi on en parle, ce n'eſt que pour le plaindre. quoi cette différence ? Si on plaint le malh celui-ci, pourquoi ne ſe pas réjouir de l'él de l'autre ? C'eſt que celui-ci eſt devenu u de pitié, au lieu que l'autre eſt devenu u d'envie. Combien de perſonnes noircies d vie, auxquelles l'on refuſoit les éloges les pl muns, ſont devenus autant de héros da gente au moment qu'ils ſont diſparus ? Eſt la mort a ajouté quelque choſe à leur méri lement, c'eſt qu'elle a fait ceſſer les mouve l'envie. *Le même.*

Sur le même ſujet.

Qu'eſt-ce qui animoit Simon le Ma invectiver continuellement contre ſaint P C'eſt l'envie & la jalouſie, lui dit cet A c'eſt que Dieu donne à mon miniſtere des que vous n'avez pas : de-là ce fiel des di que vous avez dans le cœur, & ce venin des. que vous avez ſur la langue contre moi ? *Vi in felle amaritudinis eſſe.* Donnez-moi donc hommes qui courent une même fortune, qui pliſſent les mêmes charges, &c. difficile arrivera-t-il que l'un ne ſe déclare pas l'autre. Je n'en excepte pas même ceux qui l'Egliſe s'adonnent aux fonctions du zèle ; s' ſont extrêmement ſur leurs gardes, la conc ce les aigrira l'un contre l'autre, & elle ſionnera la médiſance. Pour ce qui eſt de ſonnes du ſexe, dès qu'elles en voient q

Act. 8. 23.

qui s'attire tous les regards & vers qui ſem-
tourner toutes les complaiſances, quelles
s, grand Dieu, ne donnent-elles pas au pu-
C'eſt une plaie dans le cœur qui ſe mani-
ſur leur langue; à leur aſpect vous ſentez
ı jalouſie les dévore, que le dépit les ron-
ideo te in felle, &c. & quand elles s'expli- *Ibid.*
, c'eſt une amertume qui dit tout. *M. La-*

t homme, de votre aveu, étoit plein de pro- La haine & la vengeance ſont quelquefois les principes de la médiſance.
& d'honneur, cette femme étoit réguliere
tueuſe; cent fois vous-même vous en avez
avantageuſement, juſqu'à ce qu'un reſſen-
: , une vengeance outrée les a changés dans
eſprit, ou du moins vous a fait entre-
e de les changer dans celui des autres. Je
ſentiment, vengeance outrée: peut-être
dit un mot de vous; combien de choſes
ous dit d'eux? Peut-être ont-ils parlé une
ous les avez déchirés mille; peut-être avec
nis ont-ils ſoutenu quelque légere raille-
us les avez décriés dans toute une ville; &
engeance, votre haine peu ſatisfaite, in-
exagere, augmente, corrompt tous les
les choſes les plus innocentes & les plus
: que dis-je? peu content de repouſſer une
injure par une autre beaucoup plus gran-
otre langue empoiſonnée répand ſon venin,
ulement ſur ceux qui vous ont fait quel-
ort, mais ſur ceux même dont vous n'avez
çu tout le bien que vous croyiez en pou-
ttendre; ſur cet homme qui étant en place
us a pas préféré à ceux qui valent mieux
ous; ſur ce Magiſtrat qui n'a pas ſacrifié la
à votre intérêt; peut-être ſur des perſon-
ui ont refuſé d'écouter la déclaration d'une
n criminelle. Mais quoi! parce qu'un tel

ou une telle ont le malheur de vous déplaire; faut-il qu'ils aient encore le chagrin de ſe voir décriés ? *Extrait d'un Livre de piété, qui a pour titre* : Caracteres de la Charité.

Le médiſant eſt redoutable par-tout. *Eccli. 9. 25.*

Le Sage repréſente le médiſant comme un homme terrible qui porte la déſolation dans tous les lieux où il ſe montre : *Terribilis in civitate homo linguoſus.* En effet, il eſt redoutable dans une ville, redoutable dans les ſociétés, redoutable dans les maiſons particulieres, redoutable chez les grands, redoutable parmi les petits; dans une ville, parce qu'il y ſuſcite des factions & des partis; dans les ſociétés, parce qu'il en trouble la paix & l'union; dans les maiſons particulieres, parce qu'il y entretient des inimitiés & des froideurs; chez les grands, parce qu'il abuſe de la créance qu'ils ont en lui, pour détruire auprès d'eux qui il lui plaît; parmi les petits, parce qu'il les anime les uns contre les autres : vous diriez que ces hommes dont la langue diſtille le venin, ſont des généalogiſtes gagés du public pour compoſer l'hiſtoire critique de toutes les familles, ou des gazettes vivantes à qui il eſt permis d'en publier tous les chagrins : mais ne penſent-ils donc point au perſonnage odieux qu'ils repréſentent ſur la ſcène du monde, ni aux maux infinis qu'ils cauſent ? Non, il n'eſt point de malheur dont le médiſant ne ſe puiſſe rendre coupable : *Terribilis, &c.* Il eſt redoutable à toute une grande ville. *Divers Auteurs imprimés.*

Effets terribles de la médiſance.

Liſez l'hiſtoire des temps paſſés, & vous verrez ſi les plus grands maux & les plus grands éclats ne ſont pas communément les funeſtes effets de la médiſance. Quelquefois c'étoit une guerre allumée & une guerre des plus ſanglantes, pour avoir parlé mal de ceux qui méritoient tous les reſpects

ɔects ; ailleurs c'étoit des meurtres arrivés
ır avoir attribué à ceux qui les ont commis,
des diſcours licentieux qu'ils n'avoient pas
us, ou des démarches imprudentes qu'ils n'a-
ɛnt pas faites ; preſque toujours ce furent ou
divorces ſcandaleux, ou des procès ſans fin,
des haines héréditaires & implacables, qui
noyé des familles entieres dans les pleurs,
qui même les ont fait nâger dans le ſang,
r avoir révélé leur opprobre. Après de tels
heurs, qu'on regarde, ſi l'on oſe, la médi-
e comme un péché de peu de conſéquence.
Laſiteau.

ue ne pourroit-on pas dire des triſtes effets
peut produire un médiſant, lorſqu'il porte
poiſon juſques ſur les miniſtres du Seigneur ?
ınt qu'il eſt en lui, ne tend-il pas à décrier le
ſaint miniſtere ? Autrefois pour plus grande
tion, Dieu déclaroit qu'il ſe trouveroit des
ces qui ne vaudroient pas mieux que le peu-
& tout le Judaïſme en frémit : *Sicut popu-
ſic Sacerdos ;* & nous au lieu de détourner
nos prieres, un pareil châtiment, par un
n plaiſir nous irons le divulguer, ſi quel-
ois Dieu le permet pour nos péchés : eh
! cruels médiſans, tombez ſur nous ſans
ricorde ; déchargez, redoublez vos plus ru-
coups ſur les diſpenſateurs des ſacrés myſtè-
nous nous garderons bien d'oppoſer injure à
re ; vous nous verrez placés entre le veſtibule
Autel ſolliciter votre grace, ne vous rendre
des bénédictions pour des malédictions ; au
nier bruit de votre infirmité, nous ferons
ɛr ſur nos Autels le ſang de la victime pure,
obtenir votre guériſon ; aux approches de
ɛ mort, & quand tout le monde vous aura
ıdonnés, nous ſeuls au préjudice de notre re-

Le médiſant n'épargne pas plus le ſacré que le profane : malheureux effets de cette licence. *Iſ.* 24. 2.

pos, au riſque même de notre vie, nous ne vous abandonnerons point : verſez donc toute l'amertume de votre fiel ſur nous, à notre tour nous répandrons nos pleurs ſur vous pour obtenir la rémiſſion entiere de vos fautes : *Plorabunt Sacerdotes, &c. Travaillé ſur le même.*

Joel. 2. 17.

Combien la médiſance eſt oppoſée à la charité.

Le propre de la charité eſt de couvrir la multitude des péchés, comme dit l'Ecriture : *Charitas operit multitudinem peccatorum.* Le propre de la haine eſt de ne faire grace à qui que ce ſoit ; celle-là ſe fait une étude d'excuſer, de juſtifier, de diſſimuler, & celle-ci au contraire met toute ſon attention à aigrir & à empoiſonner ; ce ſeroit un exemple rare que celui de deux perſonnes qui ne ſe veulent pas de bien, s'abſtiendroit cependant de parler mal l'un de l'autre. Comme c'eſt ici de tous les partis celui qui eſt le plus aiſé à prendre, comme l'inſtrument en eſt toûjours prêt, que les occaſions de s'en ſervir ne ſont gueres moins fréquentes que celles de parler, de-là ce déluge de médiſances qui inondent le commerce du monde. Ce n'eſt pas après tout, que le médiſant veuille paroître être conduit par le reſſentiment & par la haine ; outre que ce ſeroit-là montrer ſon foible, peut-être ne trouveroit-il pas ſi aiſément créance. *Sermon ancien manuſcrit.*

I. Pet. 4. 8.

Un principe aſſez commun de la médiſance, c'eſt le libertinage. En quel ſens il faut entendre ce libertinage.

Je ne parle pas ſeulement d'un libertinage de langue, il faut de la retenue & de la circonſpection pour la régler & l'empêcher de s'échapper : c'eſt à quoi on ne veut pas s'aſſujettir : il faut réprimer la démangeaiſon qu'on a de dire ce qu'on ſçait, & ſouvent bien au-delà de ce qu'on ſçait, c'eſt ce qu'on ne veut pas faire. Je parle d'un libertinage de cœur, & voici comme je le conçois : Rien qui faſſe mieux ſentir la difformité du vice, que l'oppoſition qui ſe trouve entre la conduite des gens de bien, & la conduite

des méchans ; oppoſition qui fait voir toute ſeule que le déréglement des méchans n'eſt pas une foibleſſe attachée à leur nature, mais une dépravation volontaire de leur propre cœur. Or pour échapper à la force d'une ſi juſte cenſure, que fait le médiſant libertin ? Il voudroit nous perſuader, s'il étoit poſſible, que ce qu'il y a de vertu dans le monde n'eſt tout au plus que vertu apparente ; de-là ce plaiſir malin lorſqu'il eſt arrivé à quelques perſonnes d'une profeſſion plus ſainte, de ſe démentir par quelques fautes éclatantes ; de-là cette affectation de charger des Corps entiers de Prêtres & de Religieux des fautes perſonnelles qui ont pû échapper à quelques-uns du Corps ; de-là ces libertés qu'on ſe donne d'interpréter en mauvaiſe part les actions qui paroiſſent les moins ſuſceptibles de mauvais tours. Une perſonne détrompée des vanités du monde a pris le parti de la vertu : quoi de plus beau, dit-on, ſi l'ennui, le caprice, &c. n'y ont pas eu le plus de part ; & quoique l'on ſoit preſque convaincu de la droiture de ſes intentions, l'on aime mieux lui en ſuppoſer de criminelles pour ſe mettre à couvert des reproches qu'un tel exemple fait à ceux qui n'ont pas le courage de le ſuivre. *Le même.*

La médiſance porte avec elle un caractère de dureté.

Votre frere eſt tombé, je le ſuppoſe, mais n'eſt-il pas par-là même déja aſſez malheureux ? Pourquoi donc au lieu de le plaindre, faut-il que vous redoubliez les plaies qu'il peut s'être faites en tombant ? Où eſt ici l'eſprit de cette douceur évangélique qui doit avoir pour modéle la douceur même de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, de celui dont le Prophête a écrit qu'il ne romproit pas un roſeau à demi froiſſé, & qu'il n'éteindroit pas une méche encore fumante ? *Le même.*

Si le médiſant ſe faiſoit juſtice, il rougiroit de ſa conduite.

Que le médiſant entreprenne, s'il l'oſe, de juſtifier ſa conduite : quand il agit par des principes auſſi déshonorans que ceux que je viens de détailler, agit-il par des motifs honnêtes ? Combien de ſujets de honte pour le médiſant, s'il daignoit réfléchir ſur ſa conduite ? La crainte de paſſer pour un eſprit vain qui doit tout ſon brillant à la malignité de ſon cœur ; la crainte de paſſer pour un homme envieux qui ſe fait une peine de la proſpérité d'autrui ; la crainte de paſſer pour un libertin qui cherche à décrier la vertu, en décriant les perſonnes vertueuſes ; la crainte de paſſer pour un préſomptueux qui ſe réſerve à lui-même toute l'eſtime, pour une ame lâche qui n'attaque que quand l'on ne peut ſe défendre, pour un homme inhumain & barbare qui ſe fait un ſujet de triomphe du malheur de ſon frere : qu'il craigne donc de paſſer pour un médiſant, puiſque c'eſt s'attirer tous ces juſtes ſoupçons que de ſe livrer au panchant de la médiſance.

Récapitulation de la premiere Partie.

Preuves de la ſeconde Partie.

Combien la médiſance eſt déteſtable aux yeux de Dieu.

Rom. 1. 30.

S. Paul dans ſon Epître aux Romains, fait voir que le médiſant eſt l'objet de la haine de Dieu : *Detractores Deo odibiles.* Comment cela ? Parce qu'il condamne ſouvent ce que Dieu approuve, ce qui eſt contraire à ſa Loi : il renouvelle des fautes que Dieu a pardonnées, ce qui eſt contraire à ſa juſtice : il veut ſonder les intentions les plus ſecretes, ce qui eſt réſervé à ſa connoiſſance : il juge autrement que Dieu ne jugera, ce qui eſt contraire à ſa vérité : auſſi le Saint-Eſprit n'a rien oublié de ce qui pouvoit le rendre odieux ; tantôt il le compare à une épée qui perce, à un raſoir qui emporte ſans qu'on le ſente, à une fléche aigue qui bleſſe de loin, à un ſerpent qui pique ſans bruit & qui laiſſe le venin dans la plaie. S. Paul range le vice hon-

eux de la médiſance au même rang que l'idolâ-
rie, l'adultere, le larcin : Ne vous y trompez
as, dit-il aux Corinthiens, ni les impudiques,
i les voleurs, &c. ni les médiſans ne poſſéde-
ont le Royaume des Cieux ; montrant qu'ils
ont également coupables, puiſqu'ils ſeront punis
le la même peine. *Divers Auteurs manuſcrits.*

La médiſance en matiere grave, eſt un péché très-grief.

Il eſt conſtant que la médiſance eſt toûjours
n péché très-grief, quand la matiere en eſt con-
idérable : regardez-le dans Marie ſœur d'Aaron
& de Moyſe ; conſidérez-le dans Semeï ennemi
le David ; examinez-le dans les Babyloniens,
ui rendirent la Religion de Daniel ſuſpecte à
n Roi qui l'honoroit de ſon amitié. Voyez celle-
à couverte de lépre, celui-ci puni d'une mort
iolente, & les autres en proie aux Lions affamés
ui avoient épargné Daniel ; & apprenez enfin
ue la médiſance eſt un des péchés le plus abo-
ninable aux yeux de Dieu. *Le P. Pallu.*

La médiſance ruine la réputation du prochain.

La médiſance, dit S. Thomas & avec lui tous
es Théologiens, eſt un péché d'injuſtice : on doit
uger de la grandeur d'une injuſtice, & par con-
équent de la griéveté du péché qui y eſt attaché,
ar la grandeur du bien qu'elle ôte au prochain.
Mais il eſt conſtant qu'après la vie il n'y a point
le bien comparable à l'honneur & à la réputa-
ion ; encore qu'eſt ce que la vie quand on la
raîne honteuſement dans le mépris des hommes ?
l n'y a donc point d'injuſtice plus grande que
elle du médiſant qui ruine la réputation de ſes
reres. Mais pour la mieux ſentir encore cette
njuſtice, examinons plus à fond la grandeur du
ien qu'il ôte au prochain, c'eſt l'honneur, le
ien le plus excellent de tous les biens ; bien pré-
érable, ſelon le Sage, à tous les autres biens ;
ien ſans lequel dans l'Egliſe comme dans le ſié-
e, tous les autres deviennent inutiles, odieux

& mépriſables ; bien à la perte duquel on ne croit pas pouvoir honnêtement ſurvivre ; bien qui eſt la récompenſe des belles actions ; bien dont les plus grands hommes, dont Dieu même paroît jaloux. Ici accordez, ſi vous le pouvez, la biſarrerie du ſiécle, qui met l'honneur à la tête de tous les biens, & qui traite de péché léger celui qui n'en veut qu'à l'honneur. *Livre intitulé :* Caractères de la Charité.

Le médiſant ſe rend coupable d'une multitude de péchés.

Un des plus funeſtes effets de la médiſance, c'eſt le tort que le médiſant ſe fait à ſoi-même, Par ſa médiſance il ſe rend coupable aux yeux de Dieu d'une infinité de péchés, il détruit, il renverſe preſque toutes les Loix que Dieu a établies parmi nous ; il viole les Loix de la charité en parlant mal d'autrui en préſence d'un ami qui s'en afflige, ou d'un ennemi qui s'en réjouit ; d'un compétiteur qui en abuſe, ou d'un protecteur qui s'en ſcandaliſe ; il viole les Loix de la juſtice en diſſimulant le bien qu'il ſçait, & en publiant le mal qu'il ne ſçait peut-être pas ; il viole les Loix de la probité, de la bonne foi, de la droiture, en ſoufflant le froid & le chaud, pour mieux ſemer la zizanie ; il ſe dégrade, il ſe déshonore, il s'avillit lui-même aux yeux des hommes : car quel honneur peut-il reſter à un homme qui doit néceſſairement paſſer pour un mauvais cœur, pour un eſprit dangereux, pour une méchante langue, pour une perſonne à qui on ne ſçauroit plus ſe fier ? *M. Lafiteau.*

Le déshonneur ſuit preſque néceſſairement la médiſance.

Quel eſpéce de combat ! Qu'il eſt lâche ! Qu'il eſt odieux ! Si on y remporte quelque victoire, ce n'eſt pas du côté du courage qu'elle panche, c'eſt du côté de la malice & de la perfidie qui y régne : attaquer un ennemi en un temps où il ne peut ſe défendre, vomir lâchement le venin de ſa deſtruction dans une compagnie où l'on pro-

: de ſon abſence & du ſilence de ceux qui l'a-
ndonnent, ſe faire à la faveur du ſecret une
viſion de malignes détractions, quoi de plus
igne ? Jamais, au ſentiment de S. Auguſtin,
trait ne fut plus reſſemblant que celui que Da-
nous fait du médiſant : Il va par-tout, il re-
de, il cherche, il examine, rien n'échappe à ſa
elle démangeaiſon de médire : *Ingrediebatur ut* Pſ. 40. 7.
eret ; il ſe donne le barbare plaiſir de s'infor-
r des affaires des familles, des diſſentions do-
ſtiques, des différends de l'épouſe avec l'époux,
infidélités des aſſociés, des jalouſies des parens
des voiſins : *Congregavit iniquitatem ſibi* ; heu- Ibid.
ix, ce lui ſemble, s'il peut trouver de ces con-
iſſeurs délicats qui ſçavent groſſir les objets
ur deviner ou expliquer le dénouement d'une
rigue, & ſe faire un mutuel épanchement de
lice : *Egrediebantur foras & loquebantur in idi-* Ibid.
m. Qu'on ſe figure rien de plus déshonorant
'une telle conduite. *M. l'Abbé Boileau.*

Que le médiſant ſe donne la mort à lui-même, Il eſt évi-
ſt une vérité ſur laquelle, comme je l'ai déja dent que le
, S. Paul s'eſt formellement expliqué, quand détracteur
net le médiſant dans le même rang que l'a- donne la
e, l'impudique, &c. Et quand S. Paul ne ſe- mort à ſon
oit pas expliqué, les ſeules lueurs de la raiſon ame.
ſuffiſent-elles pas pour nous faire entendre
e le larcin eſt un mal conſidérable, & de ſa
ture un péché mortel ? La détraction en choſe
portante ne peut elle-même être que mor-
le, puiſqu'elle tend à ravir au prochain un
n d'une nature ſupérieure à tous les biens de
fortune, ſelon cette parole de l'Ecriture :
'une bonne réputation vaut mieux que beau-
up de richeſſes ; & cette autre parole qui vous
ommande d'avoir ſoin, non pas de votre or
de votre argent, mais de votre réputation :

Eccli. 41. 15. *Curam habe de bono nomine.* Ici paroît d'une maniere bien ſenſible l'illuſion du médiſant, lorſqu'il veut qu'on lui permette de pouvoir exercer librement ſa démangeaiſon de parler des défauts ou des foibleſſes d'autrui, & qu'on regarde tout au plus ſa conduite comme un jeu : que ne ſe fait-il donc un jeu d'enlever à ſon prochain ſes biens & ſon héritage ; ou s'il croiroit en ceci ſe rendre coupable d'une injuſtice criante, qu'il nous apprenne comment il peut être innocent, quand il lui ravit un bien encore plus précieux que tous les biens de la fortune. *Sermon manuſcrit attribué au P. Cotonet.*

Le médiſant donne la mort à ceux qui l'écoutent.

Le médiſant ne ſe borne pas à ſe donner la mort, il devient encore le meurtrier de ceux qui l'écoutent : car il faut vous inſtruire ſur cette importante matiere. Pour devenir médiſant il n'eſt pas néceſſaire d'être le premier à ouvrir un diſcours contre le prochain, c'eſt aſſez d'applaudir, de ſourire, de témoigner qu'on le goûte, qu'on l'approuve, ſelon cette déciſion de S. Paul : Que ce ne ſont pas ſeulement ceux qui font le mal qui ſont dignes de mort, mais encore tous ceux qui entrent dans leurs ſentimens. Quoique Saul n'eût point levé de pierres contre Etienne, il n'a garde cependant de ſe croire innocent ; puiſqu'il étoit, dit S. Auguſtin, en quelque ſorte vrai, qu'il l'avoit lapidé par les mains de tous ceux dont il conſervoit les vêtemens. Ainſi lorſqu'une lâche complaiſance aura donné des applaudiſſemens au médiſant, lorſqu'au lieu d'un viſage triſte & ſérieux propre à diſſiper la médiſance, comme le vent de bize diſſipe les nuages ; lorſque ceux qui auroient été les plus autoriſés à arrêter le cours de la médiſance, ſe ſeront mis eux-mêmes de la partie ; lorſque par cent queſtions curieuſes & indiſcretes, ils auront donné lieu à

Non-seulement on prête l'oreille à la médisance & on l'écoute volontiers, on feint encore de ne l'avoir pas bien entendue pour la faire répéter ; on paroît douter de tout pour faire mieux assurer tout ; on affecte de vouloir justifier le mal qu'on entend, & au fond on ne l'excuse que foiblement pour faire accroire que sa faute est sans excuse ; & comme par un seul geste, par un seul signe de tête, ou par un sourire malin, on en donne bien plus encore à entendre que la médisance n'en avoit rapporté, il arrive très-souvent que celui qui l'écoute devient positivement calomniateur, lors même qu'il ne croit pas être médisant. Qui en est cause présentement ? C'est vous qui le premier avez révélé cette mauvaise action qu'on ignoroit, en la dévoilant dans ces trois ou quatre compagnies où vous êtes allez la manifester : vous avez peut-être engagé les trente ou quarante personnes dans votre crime : que seroit-ce donc si allant frapper de porte en porte vous étiez encore allez la produire ? N'est-il pas évident que vous auriez infecté du même venin toutes les conversations, & que vous auriez donné le coup de la mort à toute une Ville ? *Le même.*

Les artifices de ceux qui écoutent les médisances, augmentent le crime du médisant.

Si aucun de ceux qui vous écoutent avec plaisir ne s'en retournent innocens, jugez combien vous devez être coupables, vous qui avez donné à tous l'occasion de le devenir ? C'étoit à eux d'user de fermeté, j'en conviens ; mais cette fermeté n'eût pas été nécessaire, si vous aviez sçû mettre un frein à votre langue : ils ont péché, il est vrai, mais en quelque sorte autant sur votre compte que sur le leur, puisqu'ils ne seroient pas tombés si vous ne leur aviez rendu ce piége funeste : contagion de ce malheureux vice, qui fait dire à S. Basile, Qu'il faudroit retrancher le médisant de la société, comme on retranche un

Le médisant est chargé des péchés qu'il fait commettre aux autres.

membre pourri & gangrené, de peur qu'il n'infecte les autres par ſa corruption. En quoi il ſemble parler fondé ſur l'exemple de Dieu même, lorſque non-content d'avoir frappé d'une horrible lépre Marie ſœur de Moyſe, il voulut qu'elle fût miſe hors du Camp juſqu'à ce qu'elle eût expié par une pénitence de pluſieurs jours, l'indiſcrétion d'une parole qui pouvoit décrier la ſageſſe du Conducteur du Peuple de Dieu. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

Combien la médiſance eſt funeſte pour celui qu'elle attaque.

Si le venin de la médiſance va juſqu'à infecter ceux-mêmes en préſence de qui elle s'exhale, quelle impreſſion dangéreuſe ne fait-elle pas ſur celui à qui elle s'attache & ſur qui elle s'arrête? Impreſſion d'autant plus cruelle, que les bleſſures qu'elle fait ne ſont pas moins funeſtes de loin que de près. Il faut courir après un ennemi, dit ſaint Chryſoſtôme, pour lui porter le poignard dans le ſein: pour bleſſer ſa réputation la langue n'a que faire de le ſuivre, ſans changer de place elle l'atteint en quelque endroit du monde qu'il ſoit. Pour porter le poignard dans le ſein d'un ennemi, il eſt des temps & des lieux qu'il faut ſe ménager; tous les temps, tous les lieux ſont favorables à la langue médiſante, elle ne craint point le public que craint l'homicide; elle n'a beſoin ni de s'aſſocier une main qui la ſoutienne, ni de ſe choiſir un terrein qui lui donne quelque avantage; qu'elle ſoit ſeule, qu'elle ſoit accompagnée, elle lance ſon trait, elle porte ſon coup, & ce n'eſt jamais au haſard qu'elle le porte; toûjours sûre de frapper quand elle entreprend de le faire: enfin un poignard enfoncé dans le ſein d'un ennemi mort, ne lui arrache pas une ſeconde fois la vie; la langue le fait mourir même après ſa mort, en n'allant remuer ſes cendres froides, que pour les repréſenter comme autant d'objets

exécration & d'horreur. Etes-vous ſur la terre ? langue vous y attaque : *Lingua eorum tranſiit terra.* Etes-vous dans le Ciel ? la langue ne ous y épargne pas : *Poſuerunt in Cœlum os ſuum.* tes-vous juſtes ? Etes-vous pécheurs ? La langue ſes traits contre les uns, comme contre les au- es : *Beatus qui tectus eſt à lingua nequam. Le P. ıfay.*

Pſ. 72. 9.

Ibid.

Eccli. 28.

Il faut convenir que ce qui forme le plus doux n de la ſociété, c'eſt cette bonne opinion ont les hommes les uns pour les autres : de-là ſentimens de confiance ; de-là ces ouvertures cœur ; de-là ces communications ſecrettes ; -là ce panchant mutuel de s'entr'aider par des vices réciproques ; n'eût-on rien d'ailleurs de ommandable ou dans ſa perſonne, ou dans ſes ens, la réputation du moins eſt un titre à pou- ir paroître tête levée ; elle ne donne pas ſeu- nent des amis, elle procure des Panégyriſtes, e fait des Patrons, elle ſuſcite des Protecteurs. s'il eſt vrai que la médiſance attaque directe- nt cette bonne opinion, il faut qu'elle dé- ille celui qu'elle flétrit de tous les avantages i y ſont attachés, qu'elle le reduiſe par-là à la ndition de ceux qui ſont morts civilement dans monde, c'eſt-à-dire, qui y ſont comme s'ils y étoient pas. Que dis-je ? je me trompe ; car mbien de perſonnes frappées du ſouffle de la édiſance, s'eſtimeroient trop heureux d'être in- nnus & ignorés pour toûjours ? Il eſt ſenſible, n doute d'être inconnus & étrangers parmi les ns, mais combien plus eſt-il douloureux d'en re regardé avec horreur & avec mépris ? Quelle fliction dans la vie pour un homme pour qui elle être déſormais une ſource d'ennuis & de dé- ût ; pour un homme en qui la perte de la ré- tation va peut-être attirer la perte de la for-

Le médiſant détruit la bonne opinion que l'on avoit du prochain, & rompt ainſi tous les liens de la ſociété.

tune ? &c. *Sermon manuſcrit anonyme & moderne.*

C'eſt envers ſon frere que le médiſant exerce ſa cruauté. *Pſ.* 49. 20.

Sur quelques perſonnes que tombent vos médiſances, c'eſt votre frere qu'elles attaquent : *Adversùs fratrem tuum loquebaris.* Quel égard ne devriez-vous pas avoir pour votre frere, pour un frere qui a comme vous le Pere céleſte pour Pere & l'Egliſe pour Mere, qui participe à la même Table, qui aſpire au même héritage que vous ? Vous flétriſſez votre frere, & la honte de votre frere ne retombera-t-elle pas ſur vous ? C'eſt un pécheur, c'eſt mon ennemi, dites-vous. Eh ! quand il ſeroit pécheur, doit-il pour cela être livré à vos traits enflammés ? Dieu hait le pécheur ; & cependant malgré ſon indignation, il vous défend de toucher à ſa réputation. C'eſt mon ennemi ; eh bien parce que c'eſt votre ennemi, faut-il que vous vous perdiez pour avoir le plaiſir de l'humilier ? Si votre ſainteté étoit attachée à ſa confuſion, il vous ſeroit avantageux de le confondre ; mais puiſque ſa confuſion eſt inſéparable de votre péché, que gagnerez-vous ? Il ſera couvert de confuſion devant les hommes, & vous chargé de péchés devant Dieu. Je ne vous dis donc plus préciſément de l'aimer, je vous dis de vous aimer vous-mêmes, & autant que vous craindrez de vous perdre, autant craindrez vous de parler. *Le P. Dufay,*

Je ne dirai rien dans ce Diſcours de l'obligation qui eſt impoſée au médiſant de réparer le tort fait au prochain dans ſon honneur & ſa réputation : j'aurai lieu d'en parler amplement dans le Diſcours qui va ſuivre.

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Médiſans, qui m'écoutez, prenez aujourd'hui pour vous le conſeil que donnoit S. Gregoire, d'éviter toute occaſion de pécher contre la charité ; & ſouvenez-vous, dit ce Pere, que de tout

s dangers qui peuvent nuire au ſalut, il n'y en point de plus univerſel & de plus fréquent que médiſance : *Hoc maximè vitio periclitatur genus* D. Greg. *manum.* Formons aujourd'hui & pour toûjours ne réſolution ſincere de reſpecter l'honneur & réputation de nos freres : ſans juger perſonne geons-nous nous-mêmes, apprenons à nous ire quand la réputation du prochain y peut être téreſſée, & apprenons à parler quand il eſt du ême intérêt que nous lui rendions ce que notre édiſance lui a ravi. Mettez donc vous-même, igneur, un frein de vérité à ma bouche, que es lévres ne cherchent plus que l'équité & la ſtice : *Pone, Domine, ori meo, &c.* Ne per- *Pſ.* 140. 3. ettez plus que cette langue qui eſt deſtinée à anter éternellement vos louanges, & qui eſt nctifiée par l'attouchement de votre Corps ado- ble, ſoit profanée par des diſcours contraires à charité : *Ut non declines cor, &c.* Non, Sei- *Ibid.* 4. ıeur, moyennant votre ſainte grace, je ne l'é- ɪrcerai plus qu'à vous glorifier ſur la terre, pour ɔuvoir éternellement vous glorifier dans le Ciel.

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS *ſur la Médiſance.*

LA médiſance eſt le péché duquel on ſe plaint davantage dans le monde, & c'eſt en même- mps celui qu'on y autoriſe & qu'on y aime da- ıntage ; on prend plaiſir à médire ou à enten- re médire, & tel ne ſe plaint de la médiſance ue par une autre médiſance. Vous le dites ſou- ɛnt, Chrétiens, & il n'eſt que trop vrai que la ıédiſance eſt le vice qui domine le plus impé- Diviſion générale.

rieuſement dans le monde : car hélas ! qui ne médit pas ? Le ſpirituel & le ſimple, le dévot & le mondain, le ſéculier & l'Eccléſiaſtique, chacun à ſon ſtile de médire, c'eſt-là le vice dominant, vice infini dans ſon objet. Car de qui & ſur quoi ne médit-on pas ? L'eſprit & la naiſſance, le mérite & la fortune, les ſupérieurs & les égaux, tout eſt ſoumis à la cenſure : vice dangereux, ſur-tout par rapport à ſes circonſtances. Avec quelle facilité ne médit-on pas ſouvent ſans le ſçavoir, ſans le vouloir ? Arrêtons-nous à ce dernier trait qui réunit tous les autres, & qui va naturellement partager ce Diſcours, où je prétends combattre les médiſans qui croient ne l'être point. Médire à découvert & ſans envelopper ſes médiſances, ce ſont des médiſances groſſieres qu'on s'impute ; mais médire finement & avec art, ce ſont des médiſances délicates qu'on ſe pardonne : médire avec emportement & ſans garder de meſures, ce ſont des médiſances outrées où la paſſion ſe déclare & dont on ſe juge coupables ; mais médire tranquillement & de ſang froid, ce ſont des médiſances raiſonnables & dont on ne ſe fait pas un crime : médire avec intention & pour faire tort à ſon prochain, ce ſont des médiſances odieuſes qu'on condamne ; mais médire par un principe de zéle pour ſoutenir les intérêts de Dieu, ce ſont des médiſances charitables dont on ſe ſçait bon gré, & qu'on range au nombre de ſes vertus. Or voici ce que j'avance pour réprimer, s'il eſt poſſible, ces trois différentes eſpéces de médiſances, après avoir poſé ce grand principe de S. Bernard, que la médiſance nuit toûjours à trois ſortes de perſonnes : à celui qui l'écoute, à celui qu'elle regarde & à celui qui la répand. Je dis 1°. que les médiſances fines & délicates ſont les plus dangé-

reuſes

teuſes à ceux qui les écoutent. 2°. Que les médiſances modérées & raiſonnables ſont les plus cruelles à ceux qu'elles attaquent. 3°. Que les médiſances pieuſes & charitables ſont les plus funeſtes à ceux qui les débitent.

La premiere eſpéce de médiſans qui ne ſe font pas grand ſcrupule de l'être, ce ſont les médiſans agréables, qui médiſent avec eſprit, qui raillent finement, qui ſçavent orner & polir leurs traits; la médiſance pour cette eſpéce d'hommes eſt un jeu dont ils ſe font honneur, & non pas un vice dont ils rougiſſent, parce que leurs médiſances enjoüées plaiſent à tous ceux qui les écoutent; que tous ceux qu'elles offenſent ne les entendent point, & que le plaiſir qu'elles donnent détournent du mal qu'elles font: cependant c'eſt par ces endroits mêmes qu'ils ſe jugent innocens, que je les trouve plus coupables. Comment cela? Parce que l'agrément dont ils aſſaiſonnent la médiſance, la rend 1°. & plus propre à être écoutée; 2°. & plus prompte à ſe répandre: deux ſources intariſſables de ce péché. Soudiviſions de la premiere Partie.

La médiſance modérée ne manque point de prétextes pour colorer ſon injuſtice: elle trouve mille raiſons qui ſemblent démontrer ſon innocence, ou du moins diminuer ſon crime: la vérité du récit, la notoriété du fait, la légereté de la matiere, &c. & ſur-tout cette prétendue modération dont elle ſe pare, ſembleroit pouvoir la rendre excuſable: mais c'eſt de tous ces prétextes que je prétends me ſervir, pour faire voir ſon inhumanité & ſa barbarie, & démontrer que cette guerre qu'elle déclare au prochain, eſt d'autant plus cruelle, qu'elle eſt 1°. plus difficile à prévoir; 2°. plus dure à ſupporter. Deux réflexions bien touchantes, Soudiviſions de la ſeconde Partie.

C'eſt aux plus beaux fruits que le ver s'atta- Soudivi-

ſions de la troiſiéme Partie.

che, & c'eſt auſſi ſous les plus belles vertus que s'inſinue la médiſance : le zéle mal pris, la piété mal entendue, anime plus de langues, bleſſe plus de cœurs que la malice & la paſſion. Ce qu'il y a ici de déplorable, c'eſt qu'un dévot médiſant, ſi Dieu ne le touche, eſt de tous les détracteurs le plus déſeſpéré : car pour ſe défaire d'un vice, il faut d'abord en concevoir toute l'horreur, & enſuite en réparer le dommage. Or les médiſances pieuſes ſont les plus ſujettes, 1°. à aveugler ; 2°. les plus difficiles à réparer.

Preuves de la premiere Partie.

Entendez-le comme il vous plaira, voici un principe sûr & contre lequel il ſeroit difficile de s'inſcrire avec fondement : toute médiſance de quelque maniere qu'on la déguiſe, eſt toujours intempérance de langue, malignité d'eſprit, corruption de cœur, baſſeſſe d'ame : voilà des vices affectés au médiſant. Qu'il médiſe avec tout l'agrément imaginable, il n'en dit pas moins ce qu'il ſeroit mieux de taire ; dès-là c'eſt un imprudent : il ne parle pas moins déſavantageuſement du prochain, par-là il ſe déclare ſa partie, ſon adverſaire : il l'accuſe & le deſſert dans ſon abſence, en cela il eſt lâche, il eſt traître : nulle bonne qualité ne peut effacer dans l'eſprit des gens raiſonnables une tache ſi honteuſe, & l'on ſe ſent comme naturellement de l'averſion pour quiconque en eſt infecté. Que fait le médiſant agréable pour ſe laver de la honte attachée à ce vice ? Comme le ſerpent il ſe cache ſous des fleurs pour mordre ſans bruit : *Quaſi mordeat ſerpens in ſilentio* ; ſous des manieres engageantes qui plaiſent, ſous un air riant qui réjouit, ſous des expreſſions vives qui brillent, ſous des tours ingénieux qui raviſſent, il cache ſon piége mortel ſous des appas trompeurs : *Quaſi*, *&c.* le venin eſt le même dans la bouche du médiſant

Quoique la médiſance ſe cache ſous de belles apparences, elle n'en eſt pas moins dangéreuſe.

Eccleſ. 10. 11.

térieux, & dans celle du médiſant agréable; c'eſt toujours, ſelon l'expreſſion de Job, la moëlle de l'aſpic, le fiel de la vipere qui diſtillent de leurs lévres empoiſonnées : *Caput aſpidum fuget te, & occidet eum lingua vipera.* Toute la différence eſt que de celle-ci il coule plus doucement, il s'inſinue plus ſubtilement, il paſſe plus imperceptiblement dans les eſprits; ſes diſcours ne ſont rien moins que ce qu'ils paroiſſent; à les entendre, rien de plus doux; à les approfondir, rien de plus funeſte : ils flattent l'oreille, dit le Prophête, mais ils tuent l'ame : *Molliti ſunt ſermones ejus ſuper oleum, & ipſi ſunt jacula.* Au moment qu'on les écoute on ne penſe qu'aux charmes qu'ils préſentent; ce n'eſt, dit-on, que vivacité d'imagination, fineſſe d'eſprit, fluidité de diſcours, politeſſe de langage; employer de ſi riches talents à divertir tour-à-tour une partie du monde aux dépens de l'autre, c'eſt un divertiſſant perſonnage, c'eſt ſe mettre à propos ſur la ſçêne comme un heureux génie propre ſur le théâtre du monde, à faire l'agrément de la ſociété. *Travaillé ſur divers Auteurs manuſcrits.*

Job. 20. 16.

Pſ. 5. 22.

Voici un prodige que je vous prie de remarquer, ou, pour parler avec ſaint Chryſoſtôme, voici qu'il y a de plus monſtrueux dans la médiſance. C'eſt qu'on la déteſte & qu'on l'aime tout à la fois; qu'on l'abhorre lorſqu'elle ſe montre à découvert, & qu'on la goûte lorſqu'elle eſt agréablement déguiſée; qu'on la hait lorſqu'elle s'en prend à nous, & qu'on la trouve amuſante lorſquelle s'attache aux autres. Qu'un homme poſſede l'art de l'inſinuer avec adreſſe, qu'il l'aſſaiſonne de quelque trait enjoué, qu'il l'égaye par quelques bons mots, qu'il la couvre de quelque équivoque ou de quelque alluſion mordante, on lui permettra de ne jamais tarir ſur les dé-

Ce qu'il y a de plus étonnant dans le vice de la médiſance, c'eſt qu'on l'aime & qu'on la hait tout à la fois.

fauts d'autrui ; & pourvû qu'il le faſſe toujours avec un certain ſel qui pique, on trouvera qu'il n'ennuie jamais ; on donnera même le titre de bel eſprit à celui qui par voie de plaiſanterie portera les plus rudes coups à la réputation, à la fortune, à la tranquillité, à la vertu des autres : mais que ce même homme nous attaque avec cet enjouement qui divertit le public à nos dépens, nous ne le regardons plus qu'avec horreur, nous menaçons, nous éclatons ; & ce prétendu bel eſprit n'eſt plus dès-lors, ſelon nous-mêmes, qu'un génie dangéreux, un mauvais plaiſant, un imprudent qui ne ſçait pas gouverner ſa langue, une peſte publique qu'il faudroit bannir du commerce & de la ſociété des hommes. *M. Lafiteau.*

La médiſance fine & délicate flatte le panchant qu'ont tous les hommes pour médire.

Il eſt aſſez difficile de décider lequel de ces trois vices, la curioſité, l'orgueil & la jalouſie, lequel, dis-je, à plus de part à l'attention favorable qu'on donne à la médiſance ; ce qui eſt certain, c'eſt que la médiſance fine & délicate remue avec adreſſe tous ces divers reſſors. 1°. Si c'eſt la curioſité qui cauſe la démangeaiſon d'entendre médire, & quoi de plus propre à l'exciter que ces petits mots jettez en paſſant ſur les défauts d'autrui, & qui donnent à la médiſance un air de myſtère & de nouveauté, redoublable la paſſion qu'on a de s'en inſtruire. 2°. Si c'eſt l'orgueil qui prête l'oreille à la médiſance, parce que dans la critique chacun croit entrevoir ſon éloge, quel ſurcroît de vanité n'inſpire pas cette maniere adroite de médire, dont tout l'eſprit conſiſte non pas tant à en montrer qu'à en faire trouver ? Cet art de mêler à des faits nouveaux des alluſions d'avantures paſſées, & de réveiller agréablement l'eſprit & la mémoire ; cette habileté à jetter au haſard des traits à demi formés pour laiſſer aux autres l'avantage de les re-

cueillir & de les achever, de les embellir & de les faire valoir comme leur propre ouvrage. 3°. Si c'eſt enfin la jalouſie qui rend attentif au mal qu'on entend dire de ſes ſemblables, n'eſt-ce pas pour elle un double plaiſir de les voir ravalés & mépriſés par des gens d'eſprit? Quelle joie ſecrette pour un ambitieux d'entendre les diſcours déſavantageux qu'on tient de ceux dont il voudroit occuper la place! Quel triomphe pour une femme qui veut être la ſeule idole dans ſa contrée, d'ouir déchirer celles qui lui diſputent la préférence de l'eſprit & de la beauté! Eſt-il rien de plus flatteur pour des libertins & des impies, que ces plaiſantes ſatyres où l'on joue tous les jours les dévots! Après cela qui peut douter que la médiſance ne ſoit coupable de tous les péchés dont elle s'appuie, & qui s'appuient d'elle à leur tour? *Extrait de M. Fléchier & d'un Sermon manuſcrit anonyme & Moderne.*

Il y a ſans doute des préſervatifs contre le vice honteux de la médiſance, proportionnés aux divers états & aux différentes conditions Que fait la médiſance enjouée? Elle ruine, elle détruit tous les moyens que l'on voudroit mettre en œuvre pour ſe préſerver & ſe prémunir contre le poiſon mortel que préſente la détraction.

Le propre de la médiſance fine & délicate, c'eſt d'affoiblir tous les remédes que preſcrit la charité, pour arrêter le progrés du mal.

Ceux à qui l'âge, le rang, le caractère donnent autorité ſur le médiſant, doivent le faire taire, & lui remontrer charitablement le préjudice qu'il porte à ſon prochain, le tort qu'il ſe fait à lui-même. Mais, hélas! où ſont ceux qui ſçavent, par exemple, oppoſer l'eſtime au mépris, la louange au blâme, & le zéle d'un bon cœur au jeu d'un eſprit malignement ſatyrique, *Detrahentem ſecreto proximo ſuo, &c.* Cet exercice charitable eſt d'autant plus rare dans le monde, qu'il eſt plus périlleux, & que les di-

L'homme conſtitué en dignité, doit faire taire le médiſant.

Pſ. 100. 5.

ſeurs de bons mots ſont devenus les maîtres, ou plutôt les tyrans des compagnies : ils y ont pour eux, dit le Sage, les ſuffrages des rieurs, dont le parti plus nombreux & plus fort les rend toujours terribles : *Terribilis in civitate vir linguoſus.* *Eccli. 9 25.*

Devoir des égaux à ce ſujet affoibli par les médiſances.

Pour les égaux, ils doivent s'y prendre autrement, oppoſer le ſtratagême à l'artifice, détourner adroitement le diſcours, & par un prompt changement d'objets arrêter le progrès du mal; mais eſt-il aiſé de rompre le cours d'une raillerie fine, & de donner le change à une médiſance agréable ? Le coup qu'elle porte eſt ſi-tôt frappé, elle l'accompagne de tant de graces, qu'il eſt preſque toujours trop tard de le parer. C'eſt de cette eſpéce de détracteurs que parloit David, quand il les comparoit aux plus venimeux de tous les ſerpens, dont le ſimple ſouffle empoiſonne, & contre lequel ne peut rien la voix du plus habile enchanteur : *Quæ non exaudiet vocem incantantium, & venefici incantantis ſapienter.* *Pſ. 57. 6.*

Devoir des inférieurs pareillement anéanti par le médiſant.

Reſte donc pour ſe prémunir contre ces malins détracteurs, d'affecter un air ſérieux & de garder un morne ſilence : c'eſt le parti que doivent ſurtout prendre les inférieurs contre le poiſon de la médiſance, le plus facile & le plus ſûr; mais contrepoiſon dont la fine médiſance rend encore l'uſage inutile; les complaiſans qu'elle fait, les tours viſibles qu'elle donne; l'air, le ton, le geſte, la voix dont elle s'aide pour attraper le ridicule, forcent ſouvent l'eſprit le plus ſérieux à ſe démentir, & le front le plus ſévere à ſe dérider, la langue la plus retenue à lui applaudir : le Sage l'a dit, & il eſt vrai que l'air froid d'un auditeur froid & indifférent, glace la parole du médiſant & l'arrête ſur ſes lévres : *Ventus aquilo diſſipat pluvias & facies triſtis linguam detrahentem.* Mais en vérité on peut dire que l'enjouement du

racteur fond ſouvent la glace & diſſipe le froid l'auditeur, & que la plus auſtere gravité ne ſe tient gueres contre les ſaillies de la ſatyre : t cette facilité à ſe laiſſer prendre que déſi- it David, lorſque dans l'amertume de ſon : il s'écrioit : Ah ! langue artificieuſe, que te -il donc pour réprimer ta licence ? *Quid detur aut quid apponatur tibi ad linguam doloſam ?* Pſ. 119. 3.
n de moins, ô mon Dieu, ajoute-t-il, que traits de votre colere, & les feux de vos ven- nces : *Sagittæ potentis acutæ cum carbonibus deſtoriis.* Et puiſſe le Seigneur exterminer, ou ôt faire taire tous ces médiſans, qui pour er n'en ſont pas moins dangereux : *Diſperdat Dominus univerſa labia doloſa, & linguam magniloquam.* Tout ceci extrait d'un ancien Sermon manuſcrit anonyme. Ibid. 4. Pſ. 11. 4.

uppoſons qu'une médiſance groſſiere échap- , ne paſſe point de bouche en bouche, qu'elle cupe ni l'imagination ni la mémoire de ceux l'ont entendue, qu'à l'inſtant de ſa naiſſance ait trouvé ſon tombeau, ſelon cet oracle de riture : *Audiſti verbum adversùs proximum tuum, commoriatur in te ;* ce n'eſt pas là, j'oſe i l'aſſurer, le ſort d'une médiſance fine & cate : elle reſſemble à l'eſprit, elle ſe pro- , elle s'augmente, elle s'immortaliſe com- lui ; en un mot, elle eſt tout eſprit, mais gereux eſprit, eſprit funeſte. De toutes les eſpéces de médiſances il n'en eſt point qui ſe répandent plus aiſément que celles qui ſe font avec délicateſſe. *Eccli.* 19. 10.

'eſprit cherche à ſe produire, & ne peut de- rer caché : c'eſt là ſon caractère, & c'eſt auſ- lui d'une fine médiſance. Dès qu'on l'a recue rûle de la répandre : on ſort de l'aſſemblée lle s'eſt débitée, comme l'ami de Job, plein rapports déſavantageux & de mauvais diſ- s, *plenus ſum ſermonibus ;* le ſecret & le fi- e en ce point eſt un joug importun, ſur-tout, La médiſance comme l'eſprit cherche à ſe produire. *Job.* 32. 18.

dit l'Ecriture, ſi la raillerie a du ſel ; le trait, dit-on, eſt plaiſant, il faut que je vous en réjouiſſe : *Loquar, & reſpirabo paululùm* ; ainſi de bouche en bouche la médiſance ſe multiplie, &c.

Ibid. 20.

La médiſance comme l'eſprit croît & s'augmente.

Ce qui donne, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, l'accroiſſement à l'eſprit, c'eſt l'uſage, l'exercice & le commerce des hommes. Tels ſont les progrès de la médiſance parmi les gens d'eſprit ; ceux qui la rediſent n'en ſont jamais les fidéles échos : chacun y ajoute ſelon ſon humeur, ſon genie, ſa paſſion ; c'eſt le même ſujet qui ſe traite, mais que cent bouches amplifient : ici ce ſont des vues criminelles qu'on prête à des actions indifférentes : là de mauvais ſens qu'on prête à des paroles innocentes, &c.

La médiſance comme l'eſprit, viſe à l'immortalité.

L'eſprit franchit les bornes du temps, & s'immortaliſe parmi les hommes par les ouvrages qu'il produit ; la médiſance ſpirituelle le fait auſſi : elle ne ſe borne pas au moment qui l'a vu naître : elle ſe tourne en chanſon : elle ſe change en proverbes : elle ſe moule, elle s'imprime dans les ténébres pour être produite plus ſûrement au grand jour ; c'eſt une étincelle qui cauſe de grands embraſemens : *Ecce quantus ignis, quàm magnam ſilvam incendit.* Marie murmure contre Moyſe : ce qu'elle en dit au témoignage d'Aaron, n'étoit au fond qu'une plaiſanterie, légereté, folie ; n'importe, ce murmure s'étend & ſuſcite un peuple de murmurateurs contre le ſaint & fidéle conducteur. Abſalom médit de ſon pere : c'en eſt trop, David devient la fable de ſon Royaume : *Factus ſum in parabolam* : on le déchire dans les places publiques : *adversùm me ſuſurrabant* : on le chante dans les lieux de débauches : *In me pſallebant qui bibebant vinum* ; de-là les ſoulevemens de parti, &c. Après tout, à quoi ſe réduiſoient toutes les médiſances d'Abſa

Jacob. 3. 5.

Pſ. 68. 12. *Pſ.* 40. 8.

lom ? A deux ou trois paroles artificieuſes & malignes. *Travaillé ſur un Sermon manuſcrit.*

Preuves de la ſeconde Partie.

Le ſilence en fait de médiſance eſt ſouvent plus cruel que la détraction la plus outrée.

Le croirez vous, Chrétiens ? votre ſilence même eſt ſouvent pire qu'un long diſcours aſſaiſonné de fiel : il eſt facile de prévoir, & même de ſe défendre contre certaines invectives qui pour être trop aigres portent leur reméde avec elles ; mais comment ſe défendre contre cette affectation à ne rien dire, qui ayant, ce ſemble, pour fondement la connoiſſance de la vérité, nous entraîne comme néceſſairement dans les idées du médiſant ? comment ſe défendre contre ces proteſtations malignes que vous ajoutez ſouvent à votre ſilence, déclarant que vous n'avez rien à dire, que tout ce que vous diriez ne rameneroit pas les eſprits ? Vous aviez cependant en main de quoi détruire la calomnie : vous n'aviez qu'à parler. Qu'arrivera-t-il de notre ſilence ? C'eſt que faute d'un Daniel qui découvre l'impoſture, la chaſte Suzanne ſera opprimée ; & l'innocent Joſeph accablé, parce qu'il n'eſt perſonne qui veuille ſe charger de ſa défenſe. *Le P. Dufay.*

Pour ne point médire avec emportement on le fait par ſignes & par geſtes.

Ce qu'il y a de plus redoutable dans le vice de la médiſance, c'eſt que ſans parler l'on trouve mille moyens faciles de médire ; par exemple, on médit par un geſte, par un clin d'œil, & ſouvent on dit plus par ces ſignes extérieurs que par la plus longue & la plus cruelle ſatyre. Hommes médiſans, ſi vous veniez à nous la bouche pleine d'injures, la paſſion dont vous paroîtriez animés nous rendroit peut-être ſuſpect ce que vous auriez à nous dire ; mais quand nous vous voyons libres, ce ſemble, de toute affection deſordonnée, modérés & tranquilles en apparence, vos dehors compoſés forment une eſpéce de conviction ſur laquelle nous croyons pouvoir aſſeoir nos jugemens, & régler nos penſées. *Le même un peu changé.*

Il eſt difficile de prévoir, & par conſéquent d'arrêter les malheurs qui naiſſent des médiſances ſecrettes & modérées; & c'eſt ce qui les rend plus cruelles.

Il ne faut point uſer de profonds raiſonnemens pour ſe convaincre qu'en fait de maux, les plus grands, ſans doute, ſont ceux contre leſquels il n'y a ni précautions ni remédes. Or les loix humaines ſéveres à punir les médiſances publiques & outrées, tels que ſont les diſcours outrageans, les libelles diffamatoires, &c. ne donnent point d'action contre les médiſances modérées & ſecrettes, & les mettent au rang des crimes que Dieu ſeul peut connoître & vanger; & ceux qui les font au nombre des eſprits infernaux dont ils ſont les barbares ſuppôts; car telle eſt l'idée que l'Ecriture & les Peres nous donnent de tous les honnêtes médiſans, de ces eſprits déſeſpérément malins & profondément cachés, qui comme les démons nuiſent dans les ténébres, mais qui nuiſent à l'honneur, le ſeul de tous les biens auxquels les démons par eux-mêmes ne ſçauroient atteindre. Médire donc avec emportement & avec paſſion, c'eſt pécher en homme; mais médire tranquillement & de ſang froid, c'eſt pécher en démon: c'eſt vomir, dit l'Apôtre S. Jacques, de ſa bouche le feu de l'enfer: *Lingua... inflammata à gehennâ*; c'eſt, ajoute S. Auguſtin, livrer ſa langue à Satan: *Diabolum portat in linguâ.* Or tout ce qui vient de lui, tout ce qui lui appartient a pour caractère la fraude jointe à la malice, & par conſéquent à la cruauté; auſſi Dieu ſemble-t-il oublier toutes les autres médiſances pour éclatter contre celle-ci: *Sedens adversùs fratem tuum loquebaris, & adversùs, &c.* C'eſt à vous ſur-tout que s'adreſſent ces paroles, détracteurs inhumains, qui contre les loix de la juſtice & de la bonne foi, armez votre langue dans la paix la plus profonde, & qui traitez en ennemis ceux pour qui vous paroiſſent du moins neutres en public; vous ne pouvez vous excuſer ſur

Jacob. 3. 6.

Pſ. 49. 20.

trouble de la raiſon, ſur l'impétuoſité des paſſions, ſur la violence des tentations ; vous étiez lors calmes, modérés, & tranquilles, *ſedens.* Ceux que vous attaquiez n'étoient ni des ennemis ni des concurrens, ni même des étrangers : ils vous étoient unis par les engagemens de la Religion & de la charité, par les nœuds du commerce & de la ſociété, ſouvent même par les liens du ſang & de la nature : *Adversùs fratrem tuum.* Il vous en coutera bien peu pour les détruire ; mais pouvoient-ils ſe mettre en garde contre vous ? Avoient-ils lieu de ſe défier du coup mortel que vous leur portiez dans le ſecret ? Concluons, & diſons que le trait adouci d'une médiſance paiſible & modérée, eſt d'autant plus cruel au jugement même de Dieu, qu'il eſt plus difficile à prévoir. *Sermon manuſcrit anonyme.*

La médiſance modérée porte avec elle les caractères de la plus noire perfidie ; & c'eſt ce qui fait qu'elle paroît plus inſupportable.

Tous les détracteurs modérés, tous les honnêtes médiſans, à les examiner de près, ſont autant de Judas & de traîtres : on les voit tous les jours embraſſer en public ceux qu'ils déshonorent en ſecret, en médire, & les careſſer preſque au même inſtant, & comme engager ceux qu'ils viennent perdre d'honneur, à leur rendre encore des actions de graces ; en vérité quelques ſentimens d'humanité ſuffiſent pour avoir horreur d'une ſi noire perfidie. Car enfin, médiſans barbares, à ce cruel inſtant que vous paſſez de vos feintes careſſes à des diſcours ſatyriques, n'entendez-vous pas au fond de votre cœur la voix plaintive de votre frere qui s'éléve contre vous & qui vous dit ce que votre Dieu diſoit autrefois par ſon Prophête dans une occaſion ſemblable ? Si c'étoit mon ennemi qui parlât contre moi, mon ſort ſeroit plus ſupportable : *Si inimicus meus maledixiſſet mihi, ſuſtinuiſſem utique.* Si l'inimitié du moins avoit précédé la médiſance, *Pſ. 54. 13.*

Ibid. peut-être en aurois-je prévenu les effets : *Si quis oderat me ſuper me magna locutus fuiſſet, ſuſtinuiſſem utique, forſitan ab eo.* Mais que vous me connoiſſiez, vous qui m'aſſuriez chaque jour de votre bienveillance, vous que je croyois dans mes intérêts : *Tu vero homo unanimis, dux meus* *Ibid.* 14. *tus meus.* Vous avec qui j'étois en rapport & liaiſon, en ſociété : vous que je voyois ſi ſouvent aſſis à ma table & que j'y voyois avec tant de plaiſir : *Qui ſimul mecum dulces capiebas cibos.* *Ibid.* 15. Ce ſont là des coups d'autant plus cruels, que je n'étois pas préparé, & que je ne devois pas m'y attendre : que répondre à cela, & quelle peut être votre défenſe ? *Le même.*

Diverſes excuſes du médiſant ; 1°. Je n'ai rien dit que de vrai.

Vous n'avez rien dit que de vrai ; mais tous les vérité doit-elle être dite ; & l'un des bons offices que la charité rend au prochain, ne conſiſte-t-il pas à épargner ſa réputation ? La juſtice même n'y eſt-elle pas bleſſée par ce grand principe, qu'il ne faut pas faire à autrui ce qu'on ne voudroit pas ſouffrir ſoi-même ? *alteri ne feceris, &c.* Si on révéloit ce que vous avez dit ou fait mal-à-propos, ne vous en plaindriez-vous pas ? Eh quoi ! y a-t-il pour nous une meſure différente de celle qui eſt pour les autres ? Eſt-ce que l'honneur eſt moins cher à votre frere qu'à vous-même ? *M. l'Abbé Boileau.*

2°. Ce que j'ai dit, je l'ai avancé ſans réflexion.

Ce qu'il a dit, il l'a dit en paſſant & ſans réflexion, quelquefois même le médiſant ne s'attache pas à une ſeule perſonne, il médit indifféremment d'un chacun : nul n'eſt à l'abri de ſes cenſures, de ſes ſoupçons, de ſes railleries ; qu'en penſez-vous ? Doit-on faire grace à un tel homme ? Ses excuſes ne ſervent-elles pas à prouver que ſon péché qui lui paroît ſi léger, eſt très-énorme & d'une conſéquence preſque infinie ? *Le même.*

3°. Ce que

Ce que j'ai révélé, dit le médiſant, étoit dé-

andu, tout le monde en parloit; voilà par ſques dans les tribunaux de la pénitence on he à excuſer ſes médiſances. Sur quoi je vous nde d'abord de qui le monde ne parle-t-il ? Que ne dit-on point de vous ? Juſtifiez- cependant ſur cela ceux qui en parlent mal ? le monde en parle. Quoi ! appellez-vous e monde cinq ou ſix mauvaiſes langues ? lez-vous tout le monde une ou deux com- es médiſantes ? Appellez-vous tout le mon- elques perſonnes de votre connoiſſance ? Si ſçait dans votre maiſon, pourquoi le por- leurs ? Si cette faute eſt publique dans un it, l'eſt-elle dans l'autre ? Si elle eſt con- ans une ville, elle eſt inconnue dans celle us écrivez. Pourquoi faut-il que vos enfans domeſtiques en ſoient inſtruits ? Pourquoi rler librement devant eux ? La choſe eſt ue : mais depuis quand l'eſt - elle ? L'étoit- uand vous avez commencé à en parler ? nent ne ſeroit-elle pas publique prenant tant n de la répandre, & la répétant à qui veut dre ? A combien de perſonnes ſur ce faux te l'avez - vous appriſe vous-même ? La eſt publique; mais la racontez-vous ſans , ſans exagération ? *Livre intitulé :* Cara- de la charité,

j'ai dit étoit déja public, tout le monde le ſçavoit.

is, direz-vous, je ne l'ai dit qu'à un ſeul en ence ſous le ſceau de la confeſſion; & pour- dit S. Chryſoſtôme, le diſiez-vous à celui- iſque vous lui recommandiez de ſe taire ? ié preniez-vous ce conſeil pour vous ? Quel aviez-vous de révéler ce ſecret qui offenſe chain & que vous regardez comme invio-

4°. Ce que j'ai dit, je l'ai dit en ſecret à une perſonne diſcrette.

Aviez-vous beſoin d'un confident pour faire qui ne vous étoit d'aucun uſage, & qui t un préjudice conſidérable à un tiers ? Je

veux après tout que ce nouveau dépoſitaire plus fidéle à garder le ſecret, en êtes-vous n blâmable ? L'accuſé eſt-il moins à plaindre ? la perſonne auprès de qui vous le décriez eſt & diſcrete, plus ſon eſtime eſt chere & préci plus la perte eſt grande & irréparable ; & avoit à choiſir, il aimeroit mieux perdre probation de cent autres, que le ſuffrage d'u prit bien fait & réſervé. *M. Fléchier & un mon manuſcrit.*

5°. Celui que j'ai pris pour confident étoit mon ami.

Cet ami ne peut-il pas être foible comme l'êtes ? N'a-t-il pas un ami comme vous ? H de ſecret en ſecret cette médiſance devien blique, elle paſſe malgré ces vaines précau d'oreille en oreille, de bouche en bouche : d ſe recommande le ſilence, & perſonne n'a d de le garder ; mais après tout, le moyen d'ê réſervé avec ſes amis mêmes ! Faut-il do rien dire & ſe condamner dans le monde éternel ſilence ? O Dieu, quelle reſſource langage pour un Chrétien ! Non, il ne fau dire, quand on n'a que des médiſances à Mais qu'il eſt honteux, ô mon Dieu, que peuple ſe trouve obligé à garder le ſilence, il ne peut parler que déſavantageuſeme prochain ! Eh quoi ! n'êtes-vous donc pa grand & aſſez bon ? Vos perfections & vo faits ne ſont-ils pas une aſſez ample mati converſation ? *Livre intitulé :* Caractères charité.

6°. Il n'y avoit abſolument rien de bien grief dans tout ce que j'ai dit.

Peut-on être raiſonnable, & ignorer q eſt délicat en ce qui regarde l'honneur & l tation ; & qu'une médiſance ſouvent très-l cauſe en effet des maux très-cruels ? Il n point de légeres ſur certains états & c conditions, où la réputation doit être tout où la moindre tache paſſe pour un gran

n'y en a point de légeres ſur les Eccléſiaſtiques les Prêtres dans tout ce qui touche la doctrine les mœurs : il n'y en a point de légeres ſur les giſtrats & les Négocians dans tout ce qui in-ſſe la probité & la droiture : il n'y en a point légeres ſur la jeuneſſe & le ſexe dans tout ce concerne la régularité, la retenue & la pu-r : il n'y en a point de légeres quand il s'agit ne fille à établir, d'un domeſtique à placer, n client à ſoutenir, d'un artiſan à employer, n indigent même à ſoulager : il n'y en a preſ-e point de légeres dans les lieux où ſe diſtri-nt les graces & où ſe rend la juſtice : il n'y en oint, ou peu de légeres dans les Cours des nces, dans les Palais des Grands, dans les Tri-naux des Juges ; là ſouvent, vous le ſçavez, un t déſavantageux fait de triſtes ravages : que de néfices refuſés ! que de récompenſes perdues ! e de mérites écartés, &c. par le récit indiſcret ne langue médiſante ! Le médiſant n'en voyoit les ſuites, je le veux ; mais le prochain en a-t-il ins reſſenti les effets, & que lui importe s'il nt à périr, que ce ſoit par un trait léger ? *Ser-n manuſcrit anonyme.*

Déteſtable péché, quels maux n'as-tu pas fait tout temps, non-ſeulement parmi le peuple, is encore dans les Cours des Grands ? On n'a n de plus cher que l'eſtime de ſon Prince : on rifieroit volontiers tout ce qu'on a pour ſe la nſerver : on ne cherche qu'à le bien ſervir & à plaire ; mais quand par de ſanglantes raille-s, ou même des médiſances délicatement pré-ées & débitées avec modération, on l'a une s prévenu contre le courtiſan, à quoi lui ſert-le vivre & d'être banni de l'eſprit & du cœur ſon Prince ? c'eſt le plus triſte & le plus déſo-t de tous les exils. Voilà ſans doute, Chrétiens,

Si l'on réfléchiſſoit ſur tous les maux que cauſe la médiſance, il n'eſt perſonne qui ne la déteſtât.

ce que j'appellerois un grand malheur, ſi je parlois le langage du monde; mais l'Evangile m'apprend que ſi médire de ſon prochain c'eſt un grand crime, c'eſt une vertu héroïque & l'occaſion d'un mérite ſolide de recevoir avec patience les traits envenimés du médiſant. *M. Boileau.*

Preuves de la troiſiéme Partie.

La médiſance eſt aſſez ordinairement le vice des dévots.

Qui le croiroit? Les plus enclins au vice de la médiſance ſont ſouvent les dévots. Vous ſentez ſans doute, Chrétiens, que je ne parle point ici de cette dévotion de principe qui a, ſelon ſaint Paul, ſa racine dans la charité, qui ne penſe pas le mal, qui détourne ſes yeux de peur de le voir, qui ne pouvant ſauver l'action, excuſe du moins l'intention; & qui par une ſainte ſimplicité aime mieux croire qu'elle ſe trompe que de mal juger du prochain. Je parle de cette dévotion d'humeur & de profeſſion; de ces gens qui en quelque façon tendent au bien, mais qui ne peuvent ſouffrir le mal, qui le montrent par-tout où il eſt, & le ſoupçonnent où il n'eſt pas. Qu'arrive-t-il, dit S. Grégoire? C'eſt que le dévot médiſant, en mettant au grand jour les foibleſſes d'autrui, il s'aveugle au point de perdre la vue du péché qu'actuellement il commet. *Divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

La méthode ſéduiſante de médire des dévots leur en impoſe & à ceux qui les écoutent.

Regardez, dit ſaint Bernard, le médiſant, il commence par rougir lui-même pour celui qu'il va décrier: voyez-le pouſſer de profonds ſoupirs, ſe lamenter ſur la miſere humaine: *Videas prætermitti alta ſuſpiria.* Que veulent dire ces ſoupirs artificieux, ce viſage triſte, ce faux air de dévotion qui ſemble gémir ſur le péché pour flétrir plus ſûrement le pécheur? *Sicque mœſto vultu & voce plangenti egredi maledictionem*; médiſance d'autant plus croyable qu'on y ſoupçonne moins la malice & la paſſion, & que l'on croit que c'eſt le zéle & la douleur ſeule qui l'arrachent:

Et quidem tantò perſuaſibiliorem quantò creditur magis dolentis affectu, quam malitiosè proferri. Hélas! que ſommes-nous, foibles mortels, ſinon de fragiles roſeaux que le premier ſouffle du vent agite & renverſe à ſon gré? Qui croiroit que ceux qui ſemblent être les plus affermis dans le bien, ſe laiſſent cependant abbattre comme les autres? Je vous l'avoue, j'ai le cœur ſerré parce que j'aime ſincérement l'homme dont il s'agit : *Doleo vehementer, pro eo quod diligo eum ſatis.* Mais après tout il a tort, & je n'avoue qu'avec peine que ce qu'on lui impute n'eſt que trop vrai : *Dolens dico, reverâ ita eſt.* Que n'ai-je point fait pour arrêter le mal dans ſa naiſſance? avis, reproches, rien n'a été épargné; mais tous mes ſoins ont été inutiles : *Numquam potui de hac re corrigere eum.* Cependant je me tairois, ſi un tel écart pouvoit ſe cacher; mais le moyen de s'en flatter? d'autres ſans doute vous en ont déja inſtruits, ou vont vous l'apprendre : *Per me nunquam innotuiſſet : at quoniam per alium patefacta res eſt, negare non poſſum.* Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que l'on s'aveugle au point, en ſacrifiant ainſi un homme à ſa paſſion, de croire qu'on fait un ſacrifice à Dieu, comme ſi le Seigneur ſe complaiſoit dans l'opprobre & l'infamie de ſa créature. *Travaillé ſur divers Auteurs.*

D. Bern.

Les méchans trompent le monde : donc la charité m'oblige à le détromper. L'on va au point, le dirai-je? de canoniſer la médiſance, & de la transformer en vertu. Il faut, dit ce dévot aveuglé, faire connoître le ſéducteur, crainte qu'il ne ſéduiſe les autres; enſevelir le vice dans les ténébres, c'eſt aller contre les intérêts de Dieu. C'eſt ainſi que penſent, & c'eſt ainſi qu'agiſſent des dévots, même de bonne foi; car c'eſt le mal ordinaire du vice que je combats;

Le prétexte de zéle dans la médiſance n'eſt pas recevable.

d'entrer juſques dans les cœurs les plus ſaints ; de pénétrer juſques dans le Sanctuaire, d'infecter la langue du Prêtre conſacré par le ſang d'un Dieu, de ſe gliſſer juſques dans le Cloître & dans les ſolitudes, d'émouvoir les plus pacifiques ; d'où vient cela ? C'eſt que le prétexte du zéle verſe le fiel juſques dans les ames les plus ſaintes : auſſi le Prophête Ezéchiel, en nous faiſant la deſcription des déſordres qui ſe commettoient dans le Temple par les Lévites vivants en commun, dit que l'idole du zéle excitoit entre eux la contention : *Idolum zeli ad provocandam æmulationem.* Car alors on colore la médiſance du nom de zéle, de la Religion, du bien public : on s'emporte contre les déſordres du temps & contre ceux qui les tolérent : ils n'y peuvent apporter reméde, mais ils ſatisfont leurs paſſions : encore ſi ce n'étoit que contre les déſordres qu'ils déclamaſſent, mais ils en font connoître les auteurs & autoriſent leurs médiſances par un zéle qui n'eſt pas ſelon la ſcience de Dieu, ſans doute, mais ſelon celle du monde qui ſçait déguiſer la médiſance, & veut la faire paſſer pour vertu. *Sermon attribué au P. Catrou.*

Ezech. 8. 3.

Il ne faut que conſulter ſon propre cœur pour connoître l'injuſtice de cette médiſance qui ſe couvre du prétexte de zéle.

Je vous fais les juges de la conduite de ces ſortes de mediſans : ſondez-vous vous-même ; ſi l'on en agiſſoit de la ſorte à votre égard, où en ſeriez-vous ? Grand Dieu ! quel reſſentiment ! une médiſance ne ſuffiroit pas pour appaiſer votre colere ; une calomnie, oui une honteuſe calomnie ſeroit ſeule capable de vous ſatisfaire : votre propre expérience vous feroit alors aſſez connoître que le faux zéle qui a pouſſé cet homme à médire de vous, eſt auſſi ce qui vous anime tous les jours : car quel droit avez-vous ſur les affaires d'autrui ? Dieu, dit S. Jean Chryſoſtôme, vous demandera-t-il compte de la con-

duire de votre frere ? Non, non, répond ce Pere : aſſurez votre ſalut, voilà votre occupation. *L'Auteur.*

De la réparation de la médiſance combien elle eſt difficile.

Quel fardeau un médiſant n'a-t-il pas ſur ſa conſcience d'avoir une telle réparation à faire ? Fardeau cependant dont ni la piété ni la dévotion ne peuvent le décharger, à moins qu'auparavant il n'ait fait une pleine réparation de tout ce que ſa médiſance à produit de mal à ſon prochain. Quel examen plus difficile que celui qu'eſt obligé de faire le médiſant de tous les maux qu'il a cauſés, de tous les ſoupçons qu'il a jettés dans les eſprits ? Là une vertu déshonorée, ici une vertu décriée : là une diſgrace cauſée, ici une famille ruinée : tantôt des ennemis ſuſcités, & d'autrefois des diſcordes ſemées. Ah ! quel cruel ravage de la médiſance ! Il faut qu'elle répare tant de maux à ſa propre honte ; & cependant on ne voit rien moins aujourd'hui : tout le monde convient qu'il n'eſt rien de plus juſte que de réparer le tort fait au prochain, & l'on ne voit aucune réparation : avec cela on fréquente les Sacremens ; on s'approche des Tribunaux de la pénitence : mais avec tout cela l'iniquité ſubſiſte, ſi on ne fait point une ample réparation des maux que cauſe la médiſance. *Sermons anonymes imprimés à Trévoux.*

La même obligation qui force à réparer le larcin, oblige à réparer la médiſance.

La médiſance étant, comme le larcin, un péché d'injuſtice (car il n'eſt queſtion dans tout ce que j'ai dit juſqu'ici que d'une médiſance injuſte), les Théologiens avec S. Thomas raiſonnent de la réparation de l'honneur de la même maniere que de la reſtitution du bien d'autrui ; & ſur ce qui regarde en particulier la difficulté qui ſe rencontre à s'acquitter de ces deux devoirs, ils conviennent qu'on n'eſt pas plus obligé au premier qu'au ſecond, quand on ſe trouve dans une

véritable, je dis véritable & abſolue impoſſibilité de remplir l'un comme l'autre : impoſſibilité qui ſe rencontre moins, il faut l'avouer, en fait de réparation d'honneur qu'en fait de reſtitution ; car quand il ne tient qu'à ſe rétracter, ſe dédire, &c. peut-on prétexter une véritable impoſſibilité ? Je ſçais cependant qu'il eſt des cas où il eſt plus à propos de laiſſer la choſe enſevelie dans l'oubli, que de la réveiller par une réparation hors de ſaiſon. Mais je reviens au raiſonnement des Théologiens. Toute injuſtice, diſent-ils, doit être néceſſairement réparée ; la médiſance eſt un péché d'injuſtice, il eſt donc d'une obligation indiſpenſable de réparer la réputation du prochain. *Pris en ſubſtance du Livre intitulé* : Caracteres de la charité.

La réparation n'eſt point l'affaire d'autrui, c'eſt la nôtre.

Ne cherchez point à vous faire illuſion, c'eſt vous, médiſans, qui êtes perſonnellement chargés de réparer le tort que vous avez fait : vous avez imputé à votre frere un crime dont il eſt innocent ; c'eſt à vous de le juſtifier & de déclarer, même par ſerment, s'il eſt néceſſaire, que vous en avez impoſé ; s'avouer impoſteur, quelle peine ! Et il en eſt ſi peu qui ſurmontent cette répugnance, que ſi l'enfer s'ouvroit à nos yeux, nous le verrions rempli de ces infâmes calomniateurs à qui un malheureux point d'honneur a fermé la bouche, & qui ont mieux aimé laiſſer le prochain flétri & décrié, que de ſe garantir par une humble & ſincére rétractation des feux de l'éternité. *Pris en ſubſtance du P. Dufay.*

La médiſance & la calomnie ſe réparent différemment.

Pour bien concevoir à quoi eſt tenu le médiſant dans la réparation, diſtinguons la médiſance de la calomnie : car quoiqu'au fond la réparation ſoit la même, elle eſt cependant différente dans la maniere de la remplir. Si donc la faute que vous avez publiée, eſt réelle & véritable,

votre obligation n'eſt pas d'aller dire que vous avez répandu une fauſſeté, ce ſeroit un menſonge qui ne doit jamais être employé ; mais alors vous êtes obligé de rendre à votre frere autant de crédit ou autant de biens que vous lui en avez enlevé par vos médiſances, d'en dire autant de bien que vous en avez dit de mal : c'eſt ce qui ſe nomme une rétractation indirecte. Au contraire, ſi la calomnie a eu part au portrait ſatyrique que vous avez fait de quelqu'un, ou aux faits que vous lui avez impoſés, alors ſans balancer il faut boire le calice juſqu'à la lie, aucune autorité ne ſçauroit vous en adoucir l'amertume : vous devez aller faire un aveu humiliant de toutes vos impoſtures, honneur pour honneur, ſur ce point il ne ſçauroit y avoir deux ſentimens ; point de rémiſſion ni dans cette vie ni dans l'autre, que vous n'ayez rempli ce devoir. *Extrait de divers Auteurs.*

Un mot eſt bientôt lâché ; mais ce mot une fois ſorti de votre bouche n'eſt plus en votre pouvoir, dit ſaint Jerôme ; ce mot a été proféré, on l'a cru, on s'en tient là ; & malgré tous vos ſoins on n'en reviendra jamais. Oui, quand par tous les témoignages d'amitié & d'eſtime vous tâcheriez de détruire ce que vous avez comme édifié par vos paroles, on croira plutôt que vous en impoſez pour juſtifier, qu'on ne croira que vous en avez impoſé pour accuſer. Le malheur de notre nature c'eſt de nous rendre ſans peine au mal qu'on débite, & de déférer difficilement au bien que l'on nous annonce ſur le compte du prochain ; & employaſſions-nous les précautions de la prudence la plus exacte, nous avons encore tout lieu de craindre du défaut de réparation. *L'Auteur.*

Le peu de ſuccès qu'on a dans la réparation en prouve la difficulté.

Mais je ſuppoſe que vous ſoyez aſſez heureux

Sur le

même ſujet.

pour en faire revenir quelques-uns ſur le compte de ceux dont vous avez mal parlé : pourriez-vous les déſabuſer tous ? *Sicut avis ad alia transvolans, ſic maledictum prolatum.* On ne peut arrêter un oiſeau : il s'envole ſans qu'on ſçache où il va, & ſans que l'on voie les traces par où il paſſe ; de même une médiſance ſortie de votre bouche fait en peu de temps de grands progrès ſans que preſque on s'en apperçoive : elle va d'oreille en oreille ; elle ſe multiplie, elle s'augmente, elle ſe répand à l'infini. Comment remédierez-vous à toutes ces ſuites ? Comment étoufferez-vous tant de voix qui par des rapports divers aiment à publier ce que vous avez dit ? Comment accommoderez-vous tant d'imaginations gâtées ? Comment réformerez-vous tant de méchantes copies qu'on aura faites ſur le faux portrait que vous avez expoſé ? Par quelles traces irez-vous juſqu'à la ſource de ces déſordres ? Voyez à quelle extrémité vous vous réduiſez. *M. Fléchier.*

Prov. 26. 2.

Vaines excuſes dont ſe ſert le médiſant pour ne point réparer.

Rien de mieux marqué dans nos divines Ecritures que la conduite d'un médiſant, lorſqu'on le preſſe de réparer les maux qu'il a cauſés ; il eſt vrai, répond-il chez le ſaint homme Job : J'ai manifeſté quelques défauts du prochain, dont j'aurois dû ne pas révéler le ſecret : *Unum & alterum locutus ſum, quod utinam non dixiſſem.* J'avoue que mon indiſcrétion eſt allée trop loin, & je ne cherche pas à m'en diſculper : *Leviter... inſipienter locutus ſum.* Je promets même de mettre à l'avenir une garde de circonſpection ſur mes lévres : *Ponam manum meam ſuper os meum.* Mais auſſi ne m'en demandez pas davantage ; car après avoir tant fait que de vous avouer mon imprudence, que d'en concevoir du repentir, & que de vous promettre de n'y plus retomber, je crois avoir aſſez bien réparé ma faute ; & ſûrement je

Job. 39. 35.

Ibid. 42. 3.

Ibid. 39. 34.

ne ferai rien au-delà : *Ultra non addam.* Voilà le ſtyle ordinaire : tout le monde veut médire, & qui que ce ſoit ne veut rétracter. Dans quel détail ne deſcendrois-je point, ſi j'en appellois à l'expérience ? *M. Laſiteau.* *Ibid.* 39. 35.

Concluons ; & de tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent de la médiſance, tirons deux importantes inſtructions : apprenons à pleurer ſur le paſſé, & à nous précautionner pour l'avenir.

Plan de conduite que doivent tenir les médiſans, s'ils veulent revenir à Dieu.

Je dis 1°. à pleurer ſur le paſſé ; car enfin n'avons-nous rien à nous reprocher ſur l'indiſcrétion de notre langue ; parmi cette affreuſe licence qui régne dans preſque toutes les converſations, eſt-il à préſumer que nous ne nous ſoyons jamais échappés ? C'eſt un bel éloge que celui que fait l'Ecriture de Judith, quand elle dit qu'il n'étoit perſonne qui parlât d'elle en mauvaiſe part : *Nec erat qui loqueretur de illâ verbum malum.* Je ne ſçais ſi l'éloge ſeroit beaucoup moindre de dire d'une perſonne, qu'elle ne parla jamais en mauvaiſe part de qui que ce ſoit, tant ſont rares les exemples d'une pareille retenue ; la nôtre eſt-elle allée juſques-là ; eſt-elle allée juſqu'à ne point aimer la médiſance dans la perſonne d'autrui, juſqu'à n'y pas applaudir, juſqu'à ne pas ſentir un plaiſir ſecret lorſque nous avons vu notre frere en butte aux traits de la critique & de la cenſure ? A-t-il paru à notre viſage que nous ſouffrions de le voir traiter autrement que nous aurions voulu être traités nous-mêmes ? La charité l'a-t-elle emporté dans ces rencontres ſur une lâche complaiſance ; le devoir de la conſcience ſur la timidité du reſpect humain ? En tout cela, ſi on vouloit l'avouer, combien de ſujets de remords, de douleur, de repentir ? Attention ſur le paſſé. *Judith.* 8. 8.

Apprenons 2°. à nous précautionner pour l'avenir : pour cela veillons ſur notre langue dont Vigilance pour l'avenir.

la ſeule légereté doit nous faire trembler ; veillons ſur notre cœur, de peur que dominé par quelques affections déréglées, il ne faſſe ſervir notre langue à la deſtruction de la charité que nous devons au prochain. Veillez ſur les perſonnes que vous fréquentez, il en eſt qui peuvent gâter le cœur le mieux fait & ſurprendre les ſens les plus vigilans ; auſſi David, ce Prince dont la douceur faiſoit le caractere, ſe déclare néanmoins contre le médiſant comme contre l'ennemi le plus dangereux à la Religion, à l'Etat & à la ſociété. Eloignons de nous autant qu'il eſt poſſible les fautes les plus légeres ; craignons de donner la moindre atteinte à la charité, pour ne pas violer les droits de la juſtice ; évitons de parler des fautes publiques, pour ne pas être tentés de parler des fautes ſecrettes ; interdiſons-nous tout diſcours ſur les défauts naturels du prochain, pour ne point paſſer de-là juſqu'à ſes mœurs ; en un mot, ayons pour la réputation d'autrui les mêmes égards que nous voudrions qu'on eût pour la nôtre ; n'oublions pas ſur-tout que toutes nos précautions ne peuvent être que vaines, ſi Dieu ne les ſeconde : c'eſt à nous à lui adreſſer ſouvent les paroles
Pſ. 140. 1. de David : *Domine, clamavi ad te, & exaudi me.* Fermez ſi bien mes lévres, que je ne bleſſe jamais le prochain ; ſi j'ai été aſſez malheureux pour lui nuire par mes diſcours, que je n'aie pas le cœur aſſez corrompu pour excuſer mon péché,
Ibid. 4. *ut non declinet, &c.* avec ces précautions nous pourrons nous promettre d'arriver à la gloire éternelle.

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS *familier ſur la Médiſance.*

QUi d'entre nous, mes chers Paroiſſiens, pourroit raiſonnablement ſe flatter d'être à couvert des traits envenimés de la médiſance, après que Jeſus-Chriſt, l'innocence, la ſainteté même, a été expoſé de la part des Juifs à ceux de la plus noire & de la plus indigne calomnie ? Non, non, la médiſance eſt un vice ſi commun & ſi répandu dans ce ſiécle, que tout innocens que nous puiſſions être, nous nous trouvons ſouvent ſans y penſer décriés, perdus & ruinés de réputation, ſans pouvoir même avoir la connoiſſance des perſonnes qui nous ont flétris. La médiſance eſt ſemblable à cette pierre qui réduiſit en poudre la ſtatue que Nabuchodonoſor vit en ſonge : elle vole : elle frappe : elle porte les coups les plus terribles ſans qu'on voie la main cruelle qui la lance : *Abſciſſus eſt lapis de monte ſine manibus.* La médiſance eſt le péché duquel on ſe plaint davantage dans le monde, & c'eſt cependant celui qu'on aime davantage : on prend plaiſir à médire ou à entendre médire. Vous le dites ſouvent, mes chers Paroiſſiens, & il n'eſt que trop vrai que la médiſance eſt le vice dominant parmi vous ; il eſt donc du devoir des Miniſtres de l'Evangile de l'attaquer & de le combattre avec toute la force que le zéle de la maiſon de Dieu & du ſalut de vos ames leur doit inſpirer ; & c'eſt auſſi, mes chers Freres, ce que je prétends faire dans ce Diſcours, en vous prouvant 1°. que la médiſance eſt une ſource de malédiction pour ceux qui s'en

Diviſion générale.

Dan. 2. 45.

rendent coupables ; 2°. une ſource de bénédiction pour ceux qui en ſont les objets, & ſur qui elle tombe.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Pour vous convaincre, mes chers Paroiſſiens, que de tous les péchés il n'en eſt point qui ſoit plus évidemment une ſource de malédiction pour le coupable, que le péché de la médiſance, il ſuffit de faire ici trois réflexions, que je vous prie de bien retenir. La médiſance nous rend les objets de la haine de Dieu : premiere ſource de malédiction. La médiſance produit les effets les plus déplorables : ſeconde ſource de malédiction. Enfin la médiſance eſt un péché, je ne dis pas irréparable, mais extrêmement difficile à réparer : troiſiéme ſource de malédiction. Reprenons par ordre ces trois vérités, & il vous ſera facile d'en conclure de quelle importance il eſt pour le ſalut d'éviter juſqu'aux moindres apparences du péché de la médiſance.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Nous avons beau, mes chers Paroiſſiens, élever notre voix contre les médiſans, les ſiécles les plus reculés en ont eu ; nous en voyons encore tous les jours ſous nos yeux, & les temps à venir en fourniront encore : conſolons-nous cependant, mes chers Paroiſſiens, puiſque dans cette malheureuſe néceſſité où nous ſommes d'être tour à tour le ſujet des médiſances & des calomnies des hommes, nous avons cet avantage, que ſi nous ſçavons en profiter, elles peuvent devenir pour nous dans la penſée de Tertullien les ſources de mille bénédictions. Comment cela ? Je vais en peu de mots vous en inſtruire. 1°. Souffrez chrétiennement les médiſances que l'on fait de vous, & vous deviendrez chers à Jeſus-Chriſt, parce que vous ſuivrez l'exemple qu'il vous en a donné. 2°. Souffrez ſans murmure les médiſances, elles ſeront un contrepoiſon à l'orgueil qui s'empare

os cœurs, ſi les hommes parloient avanta-
nt de vous. 3°. Souffrez avec patience les
ces, cette patience ſervira de ſupplé-
la ſatisfaction que vous devez à Dieu de
iés. Parcourons en peu de mots ces diffé-
ntages.

donc en premier lieu, mes chers Paroiſ- Preuves de la premiere Partie.
ue la médiſance nous rend les objets de la L'énormité de la médiſance rend le médiſant odieux à Dieu.
Dieu, & cela ſans doute à raiſon de l'é-
de ce péché; car de ſa nature il eſt, quand
d'une choſe conſidérable, péché mortel;
tre S. Paul prononce hardiment que les
s ſont exclus du Royaume des Cieux: *I. Cor. 6. 9.*
ſidebunt Regnum Dei. S. Thomas ſur ce
utient, comme l'Apôtre, que la médiſan-
n péché mortel, parce qu'elle attaque la
on qui eſt, comme nous l'apprenons du
e plus précieux de tous les biens: ôter la
on à ſon frere, dit-il, c'eſt un péché très- *D. Thom. 2. 2. quæſt. 73. art. in corp.*
luferre alicui famam, valde grave eſt. La
ce a toujours été défendue dans l'ancien-
ne dans la nouvelle Loi. Pour nous en
ire, ouvrons le Lévitique, là après plu-
éceptes que Moyſe donne à ſon peuple
t de Dieu: *Dominus locutus eſt*, nous y *Levit. 19. 16.*
ne défenſe expreſſe de calomnier & de
Non facies calumniam proximo tuo. Vous *Ibid.*
nnierez point votre prochain. *Non ma-* *Ibid.*
Je vous défends même d'en médire.
Loi nouvelle l'Apôtre S. Jacques récom-
xpreſſément cet important devoir: Mes
dit-il, ne parlez point mal les uns des
Nolite detrahere alter utrum, fratres. Mais, *Jacob. 4. 11.*
s Paroiſſiens, pour mieux ſentir com-
médiſance nous rend odieux aux yeux de
lon l'expreſſion de S. Paul: *Detractores* *Rom. 1. 30.*
les, tenons-nous-en à ce qu'en dit le S.

Eſprit : Celui qui médit & qui a deux langues, ſera maudit, parce qu'il trouble le prochain & qu'il jette la confuſion parmi ceux qui vivent en paix : *Suſurro & bilinguis maledictus, multos enim turbabit pacem habentes.* Or, mes chers Paroiſſiens, un péché qui attire la malédiction de Dieu, n'eſt-ce pas un péché abominable aux yeux de Dieu? *Detractores Deo odibiles.*

Eccli. 28. 15.

Sup. cit.

La médiſance eſt abominable aux yeux des hommes.

Mais le mal s'étend encore plus loin : la médiſance qui nous rend inſupportables à Dieu, nous rend abominables aux yeux des hommes; c'eſt encore le Sage qui nous l'apprend : *Abominatio hominum detractor.* Car qu'y a-t-il de plus odieux qu'un vice qui n'épargne ni les grands, ni les petits, ni le ſacré ni le profane, & dont les Paſteurs & ceux qui ſont deſtinés au miniſtere des ſaints Autels, ne peuvent éviter la perſécution ? Qu'y a-t-il de plus odieux qu'un homme qui s'arroge inſolemment le droit de décrier celui-ci, celle-là, & qui les attaque lâchement en ſecret, & lorſqu'ils ſont hors d'état de ſe défendre ? Or voilà, mes chers Paroiſſiens, le caractere du médiſant. C'eſt bien dommage que cette fille ſe montre ſi peu réſervée ! Quel malheur que ce jeune homme ait manqué de probité en telle occaſion, il auroit fait ſon chemin ! Ce Paſteur paroît plus attaché à ſon interêt qu'au ſoin du troupeau qui lui eſt confié ; & c'eſt là, mes chers Paroiſſiens, les raiſons pour leſquelles le Sage nous repréſente le médiſant comme un homme terrible dans le lieu où il fait ſon ſéjour : *Terribilis in civitate ſua vir linguoſus* ; d'autant plus terrible qu'il ſe cache davantage, qu'il répand ſouvent ſon poiſon ſur ce qui le mérite moins ; d'autant plus terrible que ſa langue eſt remplie d'un venin mortel : *Plena veneno mortifero* ; qu'allumée du feu de l'enfer elle met le

Prov. 24. 9.

Eccli. 9. 25.

Jacob. 3. 8.

a & ſeme la diſcorde dans les ſociétés : *Inflam-* *Ibid.*
ta à gehenna ; qu'elle eſt enfin l'aſſemblage de
utes ſortes d'iniquités : *Univerſitas iniquitatum*; *Ibid. 5.*
un mot, par-tout où ſe trouve le médiſant il ſe
it craindre ; haï de Dieu, il eſt déteſté de tous
s hommes : *abominatio, &c.* *Sup. cit.*

Et ne vous flattez pas ici, mes chers Paroiſ- La legereté & l'indiſcrétion n'excuſent pas devant Dieu la médiſance.
ns, qu'en fait de médiſance la légereté & l'in-
ſcrétion vous excuſent aux yeux de Dieu, ſur-
ut quand il eſt queſtion d'une médiſance con-
dérable : en voici des raiſons auſquelles vous
e pouvez vous refuſer : 1°. parce que c'eſt un
ce d'être grand parleur, & que l'habitude à
couvrir tout ce qui ſe dit, tout ce qui ſe paſ-
de débiter indiſcrétement tout ce que l'on
& ce que l'on ne ſçait pas, eſt une habitu-
e qui n'eſt point conforme à la Loi de l'Evangi-
qui ordonne au Chrétien de mener une vie re-
eillie, de réfléchir ſur les mouvemens de ſon
ur, d'étudier les momens de la grace. 2°. Cet-
indiſcrétion ſur laquelle vous prétendez-vous
cuſer, n'eſt-elle pas défendue, mes chers Pa-
iſſiens, par Dieu même ? qui nous dit par l'ora-
e du Sage, que l'homme indiſcret & qui ne
ait pas mettre un frein à ſa langue, tombera
ns plus d'un péché : *In multiloquio non deerit* *Prov. 10.*
catum ; c'eſt-à-dire, ſelon l'interprétation de 19.
Jerôme : Prenez garde que la démangeaiſon
parler ne vous faſſe proférer des paroles indiſ-
ttes, toujours ſi contraires au véritable eſprit
Chriſtianiſme. 3°. Vous ſçavez, mes chers
res, que Jeſus-Chriſt nous aſſure lui-même
e nous rendrons compte à ſon Tribunal des
roles mêmes inutiles ; qu'entend-il par-là,
mande S. Auguſtin ? c'eſt-à-dire, que nous ren-
ons compte de toutes celles que la foi ou la
iſon n'auront pas dictées. Eh ! que ſera-ce

donc, mes chers Paroiſſiens, des paroles de médiſance contre l'honneur de ce jeune homme, contre la ſageſſe de cette fille, contre la pr... de ce voiſin, contre la conduite de cet Eccléſiaſtique ? Quoi ! ſi l'indiſcrétion & la légereté n'excuſent pas des diſcours ſans conſéquence & qui n'intéreſſent en rien la réputation de nos frères, excuſera-t-elle l'indiſcrétion des diſcours médiſans, dont les ſuites ſont ſi funeſtes, & dont les effets ſont ſi déplorables ? comme vous allez être forcés d'en convenir avec moi.

Ce qui diſtingue le péché de la médiſance des autres vices.

Pour bien comprendre toutes les ſuites de la médiſance, il faut remarquer ce que ce péché a de particulier. Or le voici, mes chers Paroiſſiens, c'eſt que du même coup dont celui qui le commet ſe frappe lui-même, il bleſſe celui qui en eſt attaqué par la médiſance & ceux qui la lui entendent faire ; la malignité même de ſes effets ſe porte juſqu'aux abſens qui apprennent la médiſance quand elle eſt faite, pendant que les autres péchés ne corrompent tout au plus que le coupable & ſon complice ; celui-ci répand ſon venin partout, & ſes effets même paroiſſent plus énormes à l'égard de ceux qui entendent la médiſance. Car après tout, qu'un homme ſe perde parce qu'il le veut, il eſt dans la liberté de le faire ; qu'il ſe venge d'un homme qu'il croit ſon ennemi, ſes intérêts l'y portent ; mais qu'il perde les autres parce qu'il veut ſe perdre, c'eſt, mes chers Paroiſſiens, ce qui me paroît terrible dans ce péché & un de ſes principaux effets. Quel eſt je vous prie, demande ſaint Bernard, l'intention du médiſant, quand il ſeme les rapports ; n'eſt-ce pas de rendre mépriſable celui qu'il a entrepris de décrier, & de faire enſorte que ceux devant qui il en dit du mal, conçoivent du mépris, & peut-être de la haine dans leur cœur ?

Qu'arrive-t-il, mes Freres ? C'eſt que le ve-
de la médiſance ne s'eſt pas plutôt gliſſé
; notre cœur, ſi nous avons eu le malheur
prêter l'oreille, que nous concevons du mé-
pour ceux pour qui nous avions de l'eſtime
it la médiſance ; nous jugeons de leur con-
e & même de leurs intentions ſur la parole
homme irrité contre eux ; & voilà le juge-
it téméraire : nous agiſſons ſur l'impreſſion
nous avons reçue des perſonnes dont on
s a mal parlé : nous prenons des meſures
:re elles : nous leur occaſionnons de mau-
:s affaires ; & voilà l'injuſtice. Il y a plus,
chers Paroiſſiens, à force d'entendre les diſ-
s médiſans, nous devenons médiſans nous-
:es en répandant le venin que nous avons
: nous en infectons le Public. Dangereux
:, & d'autant plus dangereux, qu'on ne ſe
ve preſque nulle part où il ne ſoit tendu.

Ceux qui écoutent la médiſance prennent bientôt les impreſſions qu'ont voulu leur donner les médiſans.

on, je ne finirois pas, ſi j'entreprenois de vous
uvrir dans le cours de cette inſtruction les
orables effets que produit ce vice ſur ceux
entreprend de décrier ; ce qui eſt certain,
qu'il ſappe ſouvent juſques dans les fonde-
s la charité dans l'âme de celui qui s'en trou-
traqué. Car, je vous le demande, mes chers
iſſiens, & je vous ſuppoſe ici beaucoup de
:u ; comment peut penſer un homme qui ſe
: la victime des plus outrageantes calomnies
des plus indignes médiſances ? N'eſt-il pas
:é d'oppoſer calomnie à calomnie, médiſance
édiſance ? Apprend-il avec tranquillité les
liſances qui le bleſſent & qui le flétriſſent ?

Autres effets de la médiſance : elle ruine la charité dans celui qui en eſt l'objet.

Qui pourroit encore décrire & peindre juſ-
où peut aller le tort que la médiſance fait à
homme du monde, le déſordre qu'elle cauſe
is ſes affaires, la déſolation où elle le met

Les dommages que cauſe la médiſance

à ceux qui en ſont les objets.

quelquefois ? celui-ci décrié dans l'eſprit de ſon maître eſt chaſſé de l'emploi qui le faiſoit ſubſiſter avec ſa femme & ſes enfans : cet autre rendu ſuſpect par un mot malignement lancé, n'entre point dans un poſte qu'il auroit rempli avec avantage & à la ſatisfaction du public ; quels obſtacles les médiſances & les calomnies des Phariſiens contre Jeſus-Chriſt n'ont-elles pas apportés au fruit de la Prédication du Sauveur du monde? Combien de gens ont été détournés de croire en lui par les oppoſitions que les Docteurs de la Loi qui étoient en crédit parmi les Juifs, paroiſſoient avoir pour ſa perſonne & pour ſa doctrine ? quel tort ont-ils donc fait à ceux qui ſe ſeroient convertis, & aux Juifs ; & quel tort ne font pas encore tous les jours les hommes médiſans au progrès de l'Evangile, quand ils s'acharnent à décrier la conduite d'un Paſteur, d'un Eccléſiaſtique & d'un Religieux ? Quel abîme, ô mon Dieu ! funeſte médiſance ! Par elle on met la diviſion dans les familles : on allume des haines qu'on ne peut plus éteindre, & qui deviennent des ſources héréditaires dans des maiſons, quelquefois, comme on l'a vû, dans toute une Paroiſſe : mais outre tous ces caractères qui diſtinguent ce crime, il y a encore celui-ci ; c'eſt qu'on le répare plus difficilement que les autres, quoique cette difficulté de le réparer n'en ôte pas pourtant l'obligation.

La difficulté de réparer le tort que la médiſance a fait au prochain, devroit réprimer la démangeaiſon que l'on a de médire.

Ici, mes chers Paroiſſiens, il ne faut que du bon ſens pour comprendre combien il vous ſera difficile de réparer vos médiſances à l'égard de ceux à qui vous avez voulu faire du tort ; comment détruirez-vous dans l'eſprit de ceux qui vous ont entendu, la créance où ils ſont que vous leur avez dit la vérité ? & quand vous en viendriez à bout, vous n'êtes pas encore hors d'affaire,

l'affaire, votre médiſance a bien fait du chemin depuis qu'elle eſt ſortie de votre bouche ; elle a paſſé de vos amis & de vos confidens à des perſonnes que vous ne connoiſſez pas ; & de celles-ci à d'autres : comment ferez-vous pour trouver tous ceux qui ſur votre faux rapport auront cru tout le mal que vous avez débité ; & quand vous les trouveriez, ſeriez-vous ſûrs de les détromper ? Je dis encore plus, quand vous feriez une rétractation publique & que vous ſeriez aſſez heureux pour détruire entierement la mauvaiſe opinion que vous avez fait concevoir de votre frere, il eſt vrai de dire que vous ne réparerez pas encore tout le mal que vous avez dit ; en voici la raiſon, mes chers Paroiſſiens, écoutez-la bien, & qu'elle vous ſerve à l'avenir de préſervatif contre la médiſance. Il eſt certain que la réputation de ceux de qui on n'a jamais médit porte avec elle certaine fleur que la médiſance lui ôte & que la rétractation ne ſçauroit lui rendre : du moment qu'une perſonne a été ſoupçonnée de n'être point honnête, ou d'être infidéle, quelque ſoin qu'on apporte pour la juſtifier, quoiqu'on vienne à bout de perſuader tout le monde de ſon innocence, il reſte toujours dans les eſprits je ne ſçais quelle impreſſion qui fait qu'on la conſidére moins qu'auparavant ; ſa vertu ne brille plus avec tout ſon éclat, & il ſemble que du moment qu'on a eu le malheur d'être accuſé, on ne peut être entierement ſans reproche.

Ce qu'il y a de plus terrible dans ce péché, c'eſt que la difficulté qu'il y a de le réparer ne vous diſpenſe pas cependant de la réparation. Mais, dites-vous, vous n'êtes pas les auteurs de la médiſance ; & ſi vous avez parlé, ce n'eſt que ſur le rapport d'autrui. Mais répondez ici, mes chers Paroiſſiens, n'exigeriez-vous point des ré-

Rien pour l'ordinaire ne peut diſpenſer le médiſant de réparer le tort qu'il a fait à la réputation du prochain.

parations de ceux qui ſur le même principe prétendroient vous la refuſer ? Vous l'avez dit ſur le rapport d'autrui : c'eſt un péché d'avoir donné occaſion à la médiſance comme vous avez peut-être fait par votre curioſité ; c'eſt un péché de ne l'avoir pas empêchée pouvant le faire ; c'eſt un péché de l'avoir écoutée volontairement & avec plaiſir ; c'eſt un péché de l'avoir ſoutenue malignement ; c'eſt un péché de l'avoir crue légerement & ſans raiſon ; c'eſt un péché de ne l'avoir pas combattue comme vous pouviez le faire en y oppoſant les bonnes qualités de votre frere que vous connoiſſiez, lorſqu'il étoit de ſon intérêt qu'elles fuſſent connues ; c'eſt un péché d'avoir appris témérairement ſa faute à ceux qui l'ignoroient. Mais prenez garde, mes chers Paroiſſiens, ce dernier péché vous oblige abſolument à réparer le tort que vous avez fait à votre frere, parce qu'en fait de réputation comme en matiere de biens temporels, le péché ne peut être remis, que le prochain ne ſoit exactement dédommagé : *Non dimittitur peccatum, niſi reſtituatur ablatum.* Mais quelle apparence de me décrier moi-même pour juſtifier un autre ? n'eſt-on pas obligé de s'incommoder pour rendre le bien d'autri ? Il eſt juſte que vous perdiez quelque choſe de votre réputation, puiſque vous avez ruiné celle de votre frere : que votre orgueil en murmure tant qu'il voudra, c'eſt une pénitence néceſſaire & proportionnée à votre péché, ſans quoi il n'y a point de ſalut pour vous : *Non dimittitur.* Il faut encore obſerver, mes chers Paroiſſiens, que ceux d'entre vous qui par leurs médiſances ont occaſionné la ruine, ou du moins le dérangement des affaires de ceux dont ils ont mal parlé, ſont encore obligés de réparer autant qu'ils le peuvent le tort que leur médiſance

a fait à l'égard des biens temporels de celui dont ils ont ruiné tout à la fois & la réputation & la fortune : qu'on raiſonne tant qu'on voudra, ſans cette réparation il n'y a ni pénitence ſur quoi on puiſſe raiſonnablement compter, ni ſalut à eſpérer : *Non dimittitur &c.* Vous concevez ſans doute à préſent, mes Freres, qu'un médiſant eſt dans l'obligation de réparer le tort qu'il a fait.

Bien peu de Chrétiens réparent leurs médiſances comme il faut ; grand ſujet de crainte pour eux.

Comment ſe peut-il donc faire que l'on voie ſi peu de réparations après tant de médiſances ? Car j'en atteſte ici votre propre expérience ; depuis que vous êtes dans l'âge de raiſon, mille & mille perſonnes vous ont fait des médiſances conſidérables : votre conſcience vous reproche peut-être d'être tombés vous-mêmes dans ce péché ; & ſi vous vouliez faire ici avec moi la revue des diſcours que vous avez tenus de ce voiſin dont vous avez ſi long-tems envié la place, de cette jeune fille dont vous vouliez empêcher l'établiſſement, de cet Eccléſiaſtique dont les remontrances vous importunoient ; que de médiſances ne vous reprocheriez-vous pas pendant le cours de votre vie ! Qui avez-vous vu néanmoins ſe rétracter ? Quelqu'un eſt-il venu vous chercher pour ſe dédire & pour vous avouer qu'il a parlé trop légerement ? Vous-mêmes avez-vous ſongé à employer certaines voies ſûres & infaillibles pour rétablir cette réputation que vous aviez ravie ? Hélas ! malgré tant de confeſſions où cet article a toujours été un des premiers, la rétractation n'eſt pas encore faite, il n'en eſt pas même ſeulement queſtion. Ah ! mes chers Paroiſſiens, ſi vous aviez une idée juſte de l'obligation de réparer, autant que l'on verroit médire, autant verroit-on de gens ſe rétracter ; mais ô malheur ! on médit ſans ceſſe, on ne répare jamais : l'on arrive enfin aux portes de l'éternité,

qu'on n'y a pas ſeulement penſé. Que dire ? que penſer ? & que peut-on faire, que de trembler pour le ſalut des médiſans ? Juſte, mais terrible vengeur des iniquités du monde, qui devez punir ſi rigoureuſement ceux qui auront pu & qui n'auront pas ſoulagé la miſere de leurs freres, quels ſupplices réſervez-vous à ceux qui par leurs diſcours injurieux les auront fait tomber dans l'opprobre & le mépris ? Si ceux qui n'ont pas fait miſéricorde ne doivent attendre qu'un jugement ſans miſéricorde : *Judicium ſine miſericordia illi qui non fecit miſericordiam* ; Chrétiens médiſans, quel ſera donc le vôtre ? Jugement impitoyable, arrêt funeſte, ſentence terrible, éternité malheureuſe, n'ouvrirez-vous jamais les yeux aux hommes ?

Jacob. 2. 13.

Divers moyens pour ſe précautionner contre le vice de la médiſance.

Mais je ne remplirois qu'à demi, mes chers Paroiſſiens, mon miniſtere, ſi après vous avoir expoſé les malheurs de la médiſance, je ne vous fourniſſois quelques moyens pour vous précautionner contre un vice que je regarde comme une ſource de malédiction pour ceux qui en ſont coupables, & que pluſieurs des SS. Peres n'ont pas craint de faire enviſager comme une marque de réprobation.

Premier moyen, c'eſt de conſidérer ſes propres défauts, & non pas ceux des autres.

Hélas ! mes chers Paroiſſiens, que la divine charité régneroit avec empire, ſi moins attentifs à conſidérer les défauts d'autrui, nous jettions les yeux ſur nos miſéres & nos propres foibleſſes ! c'eſt alors qu'à l'exemple de David nous pourrions dire, que les yeux fermés ſur tous les défauts de nos freres nous ne voulons nous occuper que des nôtres, que notre péché eſt ſans ceſſe préſent à notre ſouvenir : *Peccatum meum contra me eſt ſemper.* Et c'eſt ſans doute pour nous amener à ce point que Jeſus-Chriſt nous recommande dans S. Mathieu, de ne point faire attention à la

Pſ. 50. 5.

paille qui eſt dans l'œil de votre frere, mais de regarder la poutre qui eſt dans vos yeux, & pour nous faire entendre par ce reproche, que ſi nous voulions moins nous ménager, & ménager davantage nos freres, c'eſt dis-je, alors que la ſeule vue de nos imperfections ſuffiroit pour nous prémunir contre le vice honteux de la médiſance.

Soyez encore, mes chers Paroiſſiens, auſſi exacts à vous ſervir du ſecond moyen, qui eſt de retenir votre langue. Car enfin il eſt inconteſtable, que pour remédier efficacement au mal, il faut remonter à la ſource. Or la langue eſt le principe de toutes les calomnies, de toutes les médiſances, de tous les faux rapports : c'eſt l'Apôtre S. Jacques qui nous le dit ; il faut donc que la vigilance du Chrétien ſoit d'autant plus grande ſur ce point, qu'il eſt plus difficile, ſelon le même, de réprimer, de dompter & d'arrêter tout-à fait les impétueuſes & mordantes ſaillies de la langue : *Linguam autem nullus hominum domare poteſt* ; c'eſt un mal inquiet & qui ne nous laiſſe point tranquilles : *Inquietum malum.*

Second moyen, c'eſt de s'appliquer ſoigneuſement à retenir ſa langue.

Jacob. 3. 8.

J'ai encore, mes chers Paroiſſiens, un troiſiéme moyen à produire, & je ne vous le propoſe qu'après le Sage : Mon fils, dit-il, ne vous mêlez point avec les détracteurs & ces hommes doubles qui parlent mal du prochain, car leur ruine viendra tout d'un coup : *Cum detractoribus non miſcearis, quia repentè veniet perditio eorum.* Quand vous vous trouverez avec des perſonnes qui outrageront le prochain par leurs médiſances ou leurs calomnies, ſi vous avez de l'autorité, vous devez impoſer ſilence à ces hommes téméraires qui ne reſpectent ni la Loi de Dieu, ni cette ſainte union que Dieu a établie entre les hommes ; ſi vous n'avez aucune autorité, témoignez au moins par votre ſilence que vous ne prenez

Troiſiéme moyen ; il faut fuir la compagnie des médiſans.

Prov. 24. 21.

nulle part aux diſcours du médiſant ; gardez-vous bien de ſourire, ce ſeroit approuver la médiſance ; que l'on voie ſur votre viſage que vous ſouffrez avec peine que l'on maltraite ainſi le prochain ; & ſi vous le pouvez, fuyez promptement la ſociété de ces hommes pervers. En un mot, mes chers Paroiſſiens, ſi vous ne voulez point attirer ſur vous les malédictions que traîne après elle la médiſance, ayez une attention particuliere pour ne rien dire qui puiſſe offenſer le prochain : que la facilité qui ſe trouve à commettre ce péché redouble votre vigilance : que les déplorables effets qu'elle produit vous en éloignent, & que l'extrême difficulté de la réparer vous la faſſe craindre. Il me reſte à préſent de vous faire voir en peu de mots comment la médiſance peut devenir une ſource de bénédiction pour ceux qui en ſont les triſtes objets.

Preuves de la ſeconde Partie.

Jéſus Chriſt a été en butte aux plus noires calomnies & aux plus malignes médiſances ; en les ſupportant chrétiennement, nous lui devenons ſemblables. Premier ſujet de conſolation :

Je dis donc en premier lieu, mes chers Paroiſſiens, que le moyen le plus ſûr d'être agréables à Jeſus-Chriſt, & de faire deſcendre ſur nous toutes ſortes de bénédictions, c'eſt de ſupporter les médiſances comme il les a lui-même ſouffertes ; car vous le ſçavez, mes Freres, avant que ce divin Sauveur fût devenu l'objet de la fureur des Juifs, il y avoit long-temps qu'il l'étoit de leur médiſance ; toute la ville & toute la province étoit partagée ſur ſon ſujet : il avoit par-tout des ennemis déclarés, & par-tout des défenſeurs. Or, ſi Jeſus-Chriſt, le modéle de l'innocence, la ſainteté même, n'a pas été à couvert des traits de la médiſance, comment ſes amis & ſes diſciples pourroient-ils s'imaginer en être exempts ? auſſi eſt-ce pour ſoutenir notre foibleſſe contre la malignité des langues médiſantes qu'il nous dit tous les jours par la voix de ſes Paſteurs, ce qu'il diſoit à ſes chers diſciples : Eſtimez-vous heureux

lorſque les hommes vous calomnient & vous déshonorent : vous pleurez maintenant ; mais viendra un jour que j'eſſuierai vos larmes, & que je changerai votre triſteſſe en une joie parfaite : *Sed triſtitia veſtra vertetur in gaudium.* Et en effet, mes chers Paroiſſiens, de quoi pourriez-vous tant vous plaindre ? Venons à quelque détail.

Premiere ſource de bénédiction.

Jean. 16. 20.

L'on médit de vous ; l'on vous calomnie ; mais n'a-t-on pas médit de Jeſus-Chriſt ? Ne l'a-t-on pas calomnié ? Il chaſſe les démons, & d'envieux Phariſiens veulent faire entendre au peuple que c'eſt par la vertu de Satan qu'il opere ces prodiges : qu'il eſt lui-même un démoniaque : que c'eſt un Samaritain ſans religion : que c'eſt un ſéducteur qui s'eſt vanté de détruire & de rebâtir en trois jours le temple de Jéruſalem. Ah ! s'écrie S. Grégoire, ſi un Dieu a ſouffert avec tant de patience des diſcours ſi injurieux à ſa divinité, lui qui pour s'en venger n'avoit qu'à proférer une ſeule parole ; avec combien plus de raiſon, cendre & pouſſiere que nous ſommes, devons-nous ſupporter avec patience les diſcours déſavantageux que l'on tient de nous ? Et depuis quand, continue S. Grégoire, les diſciples ſont-ils au-deſſus du maître ? Si le Pere de famille a été appellé Beelſébut, que doivent attendre ſes domeſtiques & ſes ſujets ? *Si Patrem familias Beelſebut vocaverunt, quantò magis domeſticos ejus ?*

Ce que nous ſouffrons des langues médiſantes, n'eſt nullement comparable à ce que Jeſus-Chriſt a ſouffert.

D. Greg. Hom. in hæc verba.

Ici, mes chers Paroiſſiens, vous ſentez ſans doute, comme moi, toute l'impreſſion que devroit faire ſur nos eſprits & ſur nos cœurs l'exemple d'un Dieu ; mais, ô criminelle indocilité ! c'eſt aſſez que vous ſachiez qu'il s'eſt échappé quelques paroles ſur votre compte, pour que vous vous croyiez tout permis pour en tirer vengeance. Songez, dit à ce ſujet S. Auguſtin, que c'eſt un piége que le démon vous tend pour vous

Malgré l'exemple de J. C. nous nous révoltons contre la moindre parole.

ſurprendre & vous engager dans ſes fers. Semblables à ces timides oiſeaux que le moindre bruit fait ſortir de la haye où ils étoient en ſureté, pour courir ſe prendre dans les filets qui leur ſont tendus dans la plaine ; le bruit d'une calomnie, d'une médiſance vous fait ſortir de vous-mêmes, & vous met ſur la langue mille paroles injurieuſes, & vous conduit inſenſiblement dans le piége où le démon vous attendoit. Revenez de votre erreur : ſouffrez patiemment les injures, & vous trouverez dans votre patience un ſûr préſervatif contre l'orgueil.

Si la médiſance ne nous exerçoit point, nous ſerions en riſque de tomber dans l'orgueil. Second ſujet de conſolation.

Vous le ſçavez, mes chers Paroiſſiens, nous avons tous un déſir ardent de nous faire eſtimer & honorer des hommes ; & ſi toutes nos actions ne tendent pas directement à cette fin, du moins faut-il avouer que nous éprouvons une ſatisfaction ſecrette, lorſque nous y ſommes prévenus. Ainſi penſant toûjours bien de nous-mêmes, ſi perſonne ne nous contredit, bientôt notre cœur s'enfle ; & ſouvent nous croyons avoir atteint le plus haut degré de la vertu, qu'à peine avons-nous fait quelques pas qui y conduiſent : mais qu'une langue mediſante ſurvienne, notre amour-propre ſe diſſipe & notre orgueil s'abbat. Un moment avant, nous nous imaginions que chacun devoit chanter nos louanges ; mais déſabuſés, détrompés par la malice d'autrui, nous avons été forcés de nous connoître tels que nous étions en effet, & d'avouer ſinon ouvertement, du moins dans le ſecret du cœur, que nous n'avions que le phantôme de la vertu, lors même que nous penſions être ornés de la vertu dans tout ſon éclat.

Les médiſances ſont le ſupplément à l'im-

Ce n'eſt pas tout, mes chers Paroiſſiens, & voici, j'oſe le dire, un des plus grands avantages qui nous reviennent des médiſances que l'on fait ſur notre compte. Nous avons des péchés à ex-

pier : or dans les principes de notre Religion les médiſances que l'on fait de nous, ſont les moyens les plus efficaces pour ſuppléer à ce qui peut manquer à nos pénitences. Meſurons en effet l'énormité de nos péchés, & ce que nous avons fait juſques ici pour les expier. Grand Dieu ! quelle diſproportion entre la ſatisfaction & l'offenſe ! d'une part c'eſt un Dieu que nous avons outragé, & en mille manieres, voilà l'offenſe ; de l'autre côté, c'eſt une chaire vile & mépriſable que nous avons humiliée, voilà la ſatisfaction ; mais dans cette humiliation même, combien de fois ne l'avons-nous pas ménagée cette chair rebelle ; & par conſéquent combien de fois nos pénitences ont-elles été défectueuſes & imparfaites ? Or, mes chers Paroiſſiens, où trouver de quoi réparer l'inſuffiſance de toutes nos ſatisfactions, ſinon dans notre patience à ſupporter les médiſances & les calomnies que Dieu permet qu'on débite ſur notre compte ? Car, prenez garde, c'eſt Dieu même qui voulant nous procurer les moyens de ſatisfaire à ſa juſtice, délie la langue du médiſant qui nous déchire.

Perfection de notes ſatisfaction.

Troiſiéme ſujet de conſolation.

C'eſt ainſi, mes chers Freres, que le penſoit David, ce Prince ſelon le cœur de Dieu, & qu'il trouvoit dans ſa foi de quoi ſe conſoler & ſe ſoutenir au milieu des calomnies dont on l'accabloit : errant & fugitif, perſécuté par un fils ingrat que l'ambition de régner tyranniſoit ; un Semeï inſolent inſulte à ſa diſgrace, & l'accable des injures les plus groſſieres. Que croyez-vous, mes chers Paroiſſiens, que faſſe David ? Qu'il oppoſe injures à injures ? Non, il fait plus, il défend même à quelques fidéles amis qui lui reſtent, de porter leurs mains ſur ce ſujet ingrat & rebelle : Arrêtez, leur dit-il, laiſſez parler Semeï : ſçachez que c'eſt Dieu lui-même qui

Exemple de David ſur ce ſujet.

II. Reg. m'envoie cette épreuve : *Dimitte eum ut maledicat juxta præceptum Domini* ; mon crime devien-
16. 11. droit plus grand que le ſien ſi je penſois à m'en venger ; & peut-être en pardonnant à Semeï, le Seigneur aura-t-il pitié de mon affliction, & qu'il me rendra bénédiction pour malédiction.

Ce qu'a fait David à l'égard de Semei, les Saints l'ont fait, & tous les Chrétiens doivent le faire à l'égard de ceux qui cherchent à les perſécuter.

Ce que fit David dans la Loi écrite, les Saints l'on fait dans la Loi de grace : ils ont toujours regardé leurs calomniateurs comme des inſtrumens dont Dieu ſe ſervoit pour perfectionner leur ſainteté ; & la patience avec laquelle ils ſouffroient les plus injuſtes médiſances, comme le ſupplément à leur pénitence ; fondés ſur cette promeſſe infaillible de Jeſus-Chriſt, Remettez & on vous remettra : *Dimittite, & dimittetur vobis.* Ils auroient, s'ils n'avoient craint de faire offenſer Dieu, déſiré ardemment que toutes les langues médiſantes ſe déchaînaſſent contre eux, pour aſſurer leur pardon en pardonnant eux-mêmes à leurs détracteurs. Eh bien, mes chers Freres, après de ſi beaux exemples, tout chargés que nous ſommes de dettes que nous n'avons pas encore acquittées, à la moindre contradiction nous nous répandons en murmures & en plaintes amères : nous attirons ſur nous à la place des bénédictions les malédictions d'un Dieu qui ne nous châtie que pour nous faire retourner à *lui*, & nous acquitter avec lui.

Luc. 5. 24.

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Prenez donc aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, à la face des ſaints Autels la ferme réſolution d'éviter tout péché, mais en particulier le péché de la médiſance ; ſouvenez-vous du précepte que nous intime Jeſus-Chriſt de nous ſupporter les uns les autres : *Alter alterius onera portate.* Sûrs que ce n'eſt que par ce moyen que nous pourrons accomplir la Loi qu'il nous a donnée : *Sic adimplebitis Legem Chriſti* ; fuyons juſ-

Gal. 6. 2.

Ibid.

n'a la moindre apparence de la détraction : ne rdons jamais de vue ces deux grands objets ; premier, que la médiſance eſt une ſource de alédiction pour ceux qui s'abandonnent à ce ce ; le ſecond, que ſi nous la ſupportons chré- nnement & avec patience, elle nous comblera bénédictions durant la vie, & nous procurera gloire dans l'éternité.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE SUR LA MISERICORDE DE DIEU.

S'IL eſt peu de ſujets qui intéreſſent davantage que celui que je préſente, il n'en eſt point qui ſoit plus vague, puiſqu'il eſt peu de diſcours, même de ceux qui lui ſemblent plus étrangers, où l'Orateur ne ſoit comme forcé de le faire entrer comme un préſervatif contre le découragement. En traitant ce ſujet, j'imagine que c'eſt prendre une route ſûre que de ſe reſtraindre au ſalut & à la converſion du pécheur, qui eſt la fin & le principal effet de la miſéricorde divine : miſéricorde par laquelle Dieu le recherche avec empreſſement, l'attend avec patience & le reçoit avec bonté. Tout ce que je vais fournir viſera, autant qu'il dépendra de moi, à ce but. Il eſt cependant à propos d'avertir les Prédicateurs de ne point exalter la miſéricorde aux dépens de la juſtice ; c'eſt à eux à choiſir un tel tempérament, que par un mêlange aimable de douceur & de ſévérité, les pécheurs en ſe repoſant ſur la miſé-

corde, ne s'imaginent pas qu'ils n'ont rien à douter de la sévérité de la justice. J'avertis ceux qui ne trouveroient pas dans ce Traité tout ce qu'ils souhaiteroient, de recourir au second Traité du second Volume, où j'ai parlé du délai de la pénitence & de l'impénitence finale : ils y rencontreront je ne sçais combien de choses qu'il leur sera facile d'amener tout naturellement au présent sujet.

Réflexions Théologiques & Morales sur la Miséricorde de Dieu.

Définition de la miséricorde de Dieu.

LEs Théologiens de concert disent que la miséricorde de Dieu n'est autre chose qu'un acte de sa volonté, par lequel il se porte à soulager les miseres de la créature ; & c'est en ce sens que S. Thomas dit qu'elle convient à Dieu par excellence, parce que c'est à lui seul qu'il appartient de nous délivrer de toutes nos miseres & de nous combler de ses biens.

D. Thom. part. 1. qu. 21. art. 3.

La miséricorde s'oppose, en quelque sorte, aux autres attributs de Dieu.

Dieu par sa miséricorde ne résiste pas seulement à la voix de ses créatures qui sollicitent la destruction du pécheur, il semble que ce divin attribut arrête la vengeance que demandent ses autres perfections. Ne mettons point d'opposition entre les attributs divins : mais disons avec les théologiens, qu'il n'y a que la miséricorde de Dieu qui semble plaider pour nous, & s'opposer en notre faveur aux autres perfections de Dieu. Sa sainteté se sépare de nous quand nous sommes pécheurs, sa justice veut que nous soyons punis ; son immensité veut que nous soyons châtiés dans tous les lieux, & son éternité dans tous les temps ; sa puissance & sa sagesse en donnent les moyens, la seule miséricorde crie en notre faveur : patience, je toucherai si bien ce pécheur, si à propos, je cultiverai si bien cette

plante, j'y apporterai tant de ſoins, qu'il l
la tête pour voir d'où lui vient le ſecours.
ce qui doit nous donner quelque eſpéran
cette vie.

Différence de la miſéricorde de Dieu, & de ſes autres attributs.

Il n'en eſt pas de la miſéricorde de Die
me des autres attributs que la foi nous dé
en lui. Il n'agit jamais au-dehors, que tou
perfections divines n'aient part à toutes l
rations ; s'il fait une action de miſéricor
juſtice, ſa puiſſance, ſa providence y ont
mais il ſemble qu'il en eſt autrement de
tience ; au lieu qu'une autre de ſes perf
fait agir toutes les autres, ſa miſéricorde
l'exercice des autres, elle retient ſon ir
tion, elle arrête les foudres qu'il étoit
lancer ſur nous, enfin elle retient ſa juſti
puiſſance & les empêche de tirer vengea
nos péchés pour nous exciter par ſa pati
les expier : *Diſſimulans peccata propter p*
tiam. O qu'il faut que ſa miſéricorde ſoi
de ! qu'elle eſt aimable & même incomp
ſible ! puiſque recevant tous les jours des
ges en ſi grand nombre, & pouvant ſi faci
s'en venger, il les ſouffre cependant & di
les punir pour donner le temps au péch
revenir à lui par une vraie pénitence : *Pa*
agit propter vos nolens aliquos perire, ſed
ad pœnitentiam reverti.

Sap. 11. 24.

II Pet. 3. 9.

Les principaux effets de la miſéricorde de Dieu.

C'eſt principalement dans la juſtificati
pécheur que conſiſte la miſéricorde, & c'e
ce regard que nous la conſidérons dans ce T
de ſorte que ſes effets principaux ſont d
peller le pécheur, à le chercher, à le préve
l'attendre & à le ſouffrir avec patience da
déſordres, à le recevoir avec bonté quand
tourne à lui, à le remettre enfin dans la v
ſalut ; & c'eſt par ces actes que nous devon
de la grandeur de cette miſéricorde.

Eh quoi donc ! dit Tertullien avec toute la
rce de ſon éloquence, eſt-ce qu'il y a lieu à
offenſe, parce qu'il y a lieu au pardon ? Et la
cilité avec laquelle Dieu pardonne, donne-
elle la liberté de l'offenſer ? Et ſera-t-il permis
e s'éloigner de Dieu, parce qu'il y a un retour
Dieu ? La pénitence qui eſt le reméde du pé-
hé, deviendra-t elle par la perverſion de l'hom-
ne un attrait au péché ? Et la patience avec la-
uelle Dieu ſupporte le péché, ſera-t-elle un
otif pour perſévérer dans le déſordre ? La mi-
ricorde divine fournira-t-elle à la témérité hu-
aine un prétexte de libertinage ; une occaſion
'impiété, un ſujet d'impénitence ? En un mot,
e mettra-t-on point de bornes à l'iniquité, parce
u'il n'y en a point en la miſéricorde de Dieu ?
t l'homme ſera-t-il infini en malice, parce que
ieu eſt infini en bonté ? *Abſit ut redundantia clementia cœleſtis libidinem faciat humana temeritatis : nemo idcirco deterior ſit, quia Deus melior ; toties ignoſcitur toties delinquendo.* *Tert. Lib. de Pœnit. c. 6.*

Combien il eſt indigne d'un Chrétien de perſévérer à offenſer Dieu, à raiſon de ſa miſéricorde.

Quoi de plus injurieux à Dieu, que de ſe dire : ieu ne veut pas me perdre, il eſt bon, il eſt iſéricordieux, & en conſequence de ce prin-ipe, ſe confirmer dans ſon péché & devenir lus libre à le commettre ! C'eſt ſe rendre tout la fois coupable envers Dieu, & de l'abus le lus énorme, & de la profanation la plus im-ie. 1°. Je dis abus le plus énorme : de quoi ? De bonté de Dieu. Car de cette bonté même de ieu qui eſt un des motifs les plus puiſſans pour ous attacher à lui, c'eſt prendre ſujet & ſe faire e raiſon de ſe tourner contre lui. Hé quoi ! di-t l'Apôtre, ignorez-vous que la miſéricorde Dieu vous invite à la pénitence ? *Ignoras quoniam patientia Dei ad pœnitentiam te adducit ?* eſt-ce pas par ſa miſéricorde qu'il eſt plus di- *Rom. 2. 4.*

C'eſt un péché énorme de vivre tranquillement dans le crime, en ſe repoſant ſur la miſéricorde de Dieu.

gne de notre amour ? Eſt-il donc une dureté de cœur pareille à celle d'un homme qui veut vivre ennemi de Dieu & dans un état de guerre avec Dieu, parce qu'il ſçait que Dieu l'aime aſſez pour être toujours diſpoſé à le recevoir & à lui pardonner ? 2°. Profanation la plus ſacrilége ; car c'eſt profaner la miſéricorde divine : ſa fonction la plus eſſentielle eſt d'abolir le péché en faiſant grace au pécheur ; mais par l'uſage le plus monſtrueux & le plus abominable renverſement, ce péché qu'elle doit effacer, un pécheur la fait ſervir à l'entretenir, à le fomenter & à le perpétuer. Voilà de quoi le Dieu d'Iſraël ſe glaignoit ſi amerement à ſon peuple, & de quoi il peut ſe plaindre à nous-mêmes : Vous m'avez fait ſervir à vos iniquités : *Servire me feciſti peccatis tuis.*

Iſ. 43. 14

Comment on peut pécher par trop de confiance en la miſéricorde de Dieu.

D. Thom. Loc. cit.

S. Thomas ſe propoſant ſi l'homme peut pécher contre la miſéricorde par excès de confiance ; pour donner la ſolution, ce ſaint Docteur conſidere l'eſpérance chrétienne ſous deux regards. 1°. Par rapport à Dieu qui en eſt l'objet principal. 2°. Par rapport à nos bonnes œuvres qui en ſont comme l'objet ſecondaire. Or, ſelon S. Thomas, l'eſpérance conſidérée par rapport à Dieu, eſt une des Vertus Théologales, & ces Vertus ne ſurpaſſent jamais leur objet, puiſqu'il eſt infini. Ainſi je ne puis trop croire en Dieu par la Foi, parce qu'il eſt infiniment croyable : je ne puis trop l'aimer par la Charité, parce qu'il eſt infiniment aimable ; & je ne puis trop me confier en lui par l'Eſpérance, parce qu'il eſt infiniment bon & miſéricordieux. Mais l'eſpérance conſidérée par rapport aux bonnes œuvres qui doivent, pour ainſi dire, ſeconder la miſéricorde divine, peut aller au-delà des bornes & dégénérer dans une criminelle préſomption ; car puiſque le ſalut ne doit pas être ſeulement l'ouvrage

l'ouvrage de Dieu, mais encore l'ouvrage de l'homme, nous ne pouvons vivre dans une parfaite assurance, qu'autant que nous pouvons nous assurer de notre fidélité. Or il n'est que trop facile & trop ordinaire de manquer à la grace: d'où l'on peut conclure avec l'Ange de l'Ecole, que nous avons toujours un juste sujet de craindre.

Erreur des Hérétiques sur la confiance.

Les hérétiques des derniers siécles ont prétendu que la confiance suffisoit seule pour mettre en grace & pour justifier le pécheur, & que c'étoit cette vertu que S. Paul appelloit une foi vive, & dont il dit que le juste vit : *Justus autem ex fide vivit* ; erreur justement condamnée. La foi qui justifie le pécheur doit être quelque chose de plus que ce que nous appellons confiance, puisque le même Apôtre assure que quand il auroit toute la foi & toute l'espérance du monde, il ne seroit pas justifié, si avec cette foi & cette espérance il n'avoit encore la charité, qui est la derniere disposition à la justification, si elle n'est la justice même : *Et si habuero omnem fidem, & si habuero omnem spem, charitatem, &c.* Mais si c'est une erreur de croire que la seule confiance justifie, c'est une vérité de dire qu'elle est une disposition nécessaire à la justification. La raison est que la confiance est toujours ce qui détermine le pécheur au retour vers Dieu. S'il n'espéroit trouver en Dieu de la miséricorde & de la douceur, celle qu'il trouveroit dans le péché lui ôteroit la pensée d'en sortir.

Rom. 1. 17.

1. Cor. 13. 1.

Trois solides fondemens de notre confiance en Dieu.

Trois choses, disoit S. Bernard, animent mon espérance. 1°. La vérité de Dieu qui me fait des promesses. 2°. La puissance de Dieu à qui l'exécution de ses promesses est facile. 3°. La charité de Dieu qui m'adopte pour être son enfant. La vérité de Dieu qui me promet toutes les richesses que l'adoption peut faire espérer; la puissance

de Dieu que ces richeſſes ne peuvent appauvrir ; l'adoption de Dieu qui me donne le droit de les attendre, de les demander & de les obtenir : *Tria conſidero in quibus tota ſpes conſiſtit, charitatem adoptionis, veritatem promiſſionis, poteſtatem redditionis.*

D Bern. de dilig. Deo.

La miſéricorde de Dieu eſt magnifique dans ſes dons.

Comment entreprendrois-je d'approfondir cette bonté & cette miſéricorde ? N'eſt-ce pas un océan qui n'a point de fonds, & dont on ne peut voir les bornes ? N'y auroit-il pas de la témérité à l'épuiſer ? Que dire ſur la production de ces créatures aſſujetties non pas ſeulement à nos beſoins, mais créées encore pour nos amuſemens & notre plaiſir ? *Non neceſſitatibus tantùm proviſum uſque ad delicias amamur.* Que dire ſur cette Providence qui par mille reſſorts continuels & admirables, nous conſerve, nous ſoutient, nous défend & nous protége ? Que dire de cette Rédemption d'un Dieu fait homme pour nous rendre heureux par ſes ſouffrances, &c. pour faire de nous, ſelon l'expreſſion du grand S. Leon, autant de Dieux ? Ces bienfaits, dira-t-on, ſont communs à tous les hommes : mais ſi communs qu'on les ſuppoſe, ils ſont en un ſens particuliers à chacun de nous, parce qu'ils ſont appliqués à chacun de nous, comme s'il n'y avoit que nous ſur la terre pour en profiter : l'amour qui nous les a préparés eſt un amour perſonnel qui nous diſtinguant tous comme un paſteur qui appelle chacune de ſes brebis par le nom qu'il lui a donné : *Et proprias oves vocat nominatim*, nous aime chacun en particulier comme s'il n'y avoit que nous qu'il pût aimer ; c'eſt-là ce qui mérite non-ſeulement notre étonnement & notre reconnoiſſance, ces termes ſont trop communs pour des bienfaits ſi grands, mais nos raviſſemens, nos tranſports & nos extaſes.

S. Pet. Chriſolog.

Joan. 10. 3.

Dieu hait le péché, j'en conviens, mais il ne laiſſe pas d'aimer le pécheur : il l'aime avec tendreſſe ; il ſemble même qu'il ſuffit qu'il ſoit pécheur pour avoir part à cette tendreſſe de ſon amour. Hé ! pourquoi ne l'aimeroit-il pas ? Tout pécheur qu'il eſt, il eſt encore ſa créature ; il eſt ſon ouvrage, & qui plus eſt il eſt ſon enfant. C'eſt ce qui nous eſt figuré par la tendreſſe de David pour Abſalom ambitieux, cruel, ingrat & perfide : obligé de marcher à la tête d'une armée contre ce fils dénaturé, ſon plus grand ſoin eſt de recommander qu'on lui ſauve ſon fils : *Servate mihi puerum Abſalom.* Tels ſont les ſentimens de tendreſſe que Dieu a pour nous, lors même que le péché nous jette dans la révolte contre lui : quelle attention dans ce Dieu aimable le Pere de notre vie! *Dominus Pater & dominator vitæ meæ.* Quelle attention, dis-je, pour la conſervation du pécheur, dont tout l'univers demande la mort & le châtiment ! Il me ſemble l'entendre crier à tous les ennemis de notre vie & de notre ſalut : Sauvez-moi mon fils, &c. *Servate, &c.*

Divers caracteres de la miſéricorde de Dieu.

1°. Dieu aime le pécheur, & il s'attendrit ſur lui.

I. Reg. 18. 5.

Eccli. 23. 1.

Dieu aime le pécheur tout pécheur qu'il eſt, & remarquez que ceux qu'il eſt venu chercher, ce ſont les pécheurs : *Non veni vocare juſtos, ſed peccatores.* Ceux pour qui il eſt mort, ce ſont les pécheurs ; ceux qu'il appelle, ce ſont les pécheurs ; ceux qu'il preſſe plus vivement, ce ſont les plus grands pécheurs ; ceux qu'il appelle le plus fort, ſi j'oſe me ſervir de cette métaphore, après leſquels il crie plus haut, ce ſont ceux qui ſont les plus éloignés de lui. Avoir péché, avoir beaucoup péché, avoir commis d'énormes péchés, n'eſt pas une raiſon de croire qu'il rejettera celui qui voudra ceſſer de pécher. Comment pourroit-on penſer que ce qui fait la matiere de

2°. Dieu appelle le pécheur.

Matth. 9. 13.

la miſéricorde, pût en être l'obſtacle & la refroidir ſur nous ?

3°. Dieu attend avec patience le retour du pécheur.

Dieu attend en effet le pécheur, & c'eſt pour cela qu'il eſt auſſi lent à punir, qu'il eſt prompt à pardonner. L'homme, dit S. Chryſoſtôme, eſt long à former un ouvrage, & diligent à le détruire. Dieu dans l'ouvrage de ſa grace en uſe tout autrement, il eſt prompt à les former, il eſt prompt à purifier, à pardonner. Un inſtant lui ſuffit pour créer l'homme, pour ſanctifier Jean, pour convertir Paul, pour toucher Magdeleine; pour accorder le pardon au Larron : mais faut-il punir, on diroit preſque qu'il oublie le pouvoir qu'il a de le faire; il differe, il attend, il menace, il diſſimule : s'il eſt enfin obligé de punir, il éloigne encore le temps de la punition. Il veut perdre les hommes par le déluge, il eſt cent ans à les en menacer : *Delebo hominem quem creavi, à facie terræ.* Il veut punir Ninive de ſes crimes, il prononce contre eux la ſentence de leur ruine; mais il en differe l'exécution quarante jours : *Adhuc quadraginta & Ninive ſubvertetur.* Il veut punir le peuple Juif par la captivité, pluſieurs ſiécles ſont employés à la leur prédire; &, ſelon l'expreſſion d'un Prophéte, il ſe leve de grand matin pour les ſolliciter à la pénitence : *De mane conſurgens.* Telle eſt la patience & la miſéricorde de Dieu à attendre la converſion du pécheur.

Gen. 6. 7.

Jon. 1. 4.

Jerem. 33. 14.

4°. Dieu reçoit le pécheur avec bonté dès le moment qu'il revient à lui.

Comment eſt-ce que Dieu ne recevroit pas le pécheur dans ſa pénitence, lui qui l'a comblé de biens dans ſon endurciſſement ? Vos péchés ſont nombreux, ſont énormes; mais quoi ! ſont-ils plus odieux à ce Pere des miſéricordes, maintenant que vous les déteſtez, que vous en gémiſſez, qu'ils ne l'étoient lorſque vous provoquiez ſa juſtice & que vous inſultiez à ſa miſéricorde ? Il ſemble qu'il adreſſe à tous les pécheurs qui

iennent à lui ces tendres paroles que Joſeph eſſoit à ſes freres ; dans la conſternation où ils ent au moment qu'ils le reconnurent en Egyp- C'eſt moi qui ſuis Joſeph, je ſuis votre frere, rochez, ne craignez rien : *Accedite, ego Joſeph, frater veſter.* C'eſt ainſi, divin Sau- r, que vous nous traitez ; ſi nous ſommes auſſi pables envers vous que l'étoient envers lui freres de Joſeph, vous n'êtes pas moins miſé- ordieux que ce Patriarche. Non, ne craignez ı, nous dites-vous : ſi vous n'étiez pas pénitent erois votre Juge ; mais puiſque vous revenez ıoi, je n'aurai pour vous d'autre qualité que e de frere, ni d'autres ſentimens que ceux de nitié & de la tendreſſe. Gen. 45. 4.

Nous pouvons dire avec ſaint Bernard, qu'il a point de playes ſi profondes & ſi mortelles ne ſoient guéries par la miſéricorde de Dieu par le ſang de Jeſus-Chriſt : *Nihil tam ad mor- quod Chriſti morte non ſolvatur.* Qui fut au mon- plus coupable qu'un Manaſſès Roi de Juda ? abominations ſont effroyables : magie, ido- ie, impudicité, &c. impie juſqu'à ſubſtituer culte du vrai Dieu, celui des plus infâmes les ; juſqu'à faire égorger les Prophétes en ıël ; juſqu'à ſacrifier de ſes mains au Démon propres enfans. Qui fut plus ſcélérat qu'un hab, autre Roi de Juda, autre modéle de tou- ſortes d'abominations ? Le culte de Baal, la ſécution d'Elie, le maſſacre des Prophétes, ſang de Naboth, la fureur de Jézabel ſa fem- le font aſſez connoître. Quels crimes plus ınts que ceux de David ? Double adultere & adultere rendu plus criminel par la trahiſon par le maſſacre d'un innocent. Cependant naſſès éleve ſa voix pour gémir & pour de- nder miſéricorde. Manaſſès eſt exaucé & ſe 5°. Dieu en recevant le pécheur, lui pardonne aiſément. *D. Bern.*

voit rétabli ſur le trône de ſes Peres, dont ſes crimes l'avoient dépouillé. Achab s'humilie à la voix du Prophéte qui le menace : triſte & affligé il ſe revêt d'un cilice. Fragile converſion, qui ne dura guères : cependant elle fut aſſez agréable à Dieu pour obtenir un délai des châtimens dont il l'avoit menacé. Nathan parle, David rentre en lui-même : J'ai péché, s'écrie-t-il : *Peccavi Domino*; auſſi-tôt le Prophéte ajoute de la part de Dieu : Le Seigneur vous a pardonné : *Dominus quoque tranſtulit, &c.* Or ſi telle étoit alors la facilité de Dieu pour pardonner, que ne pouvons-nous pas nous promettre ?

II. Reg. 12. 13. *Ibid.*

6°. Dieu non-ſeulement pardonne au pécheur pénitent ; il ſemble même le favoriſer plus que le juſte. *Luc.* 15. 7.

Dieu pardonne donc aux pécheurs pénitens toute l'énormité de leurs crimes, on diroit même qu'il les favoriſe plus que les juſtes. Il y a, diſoit Jeſus-Chriſt, plus de joye dans le Ciel pour un pécheur qui ſe convertit, que pour quatre-vingts dix-neuf juſtes qui perſéverent : *Amen dico vobis quia gaudium erit in Cœlo, &c.*

Divers avantages qui reviennent à celui qui met ſa confiance dans la miſéricorde de Dieu. *Pſ.* 70. 14.

Premierement, la confiance en la miſéricorde eſt glorieuſe à Dieu : c'eſt ce que nous apprend David, lui qui avoit tant ſujet de craindre ; il croit ne pouvoir donner à Dieu un hommage plus capable de réparer les crimes qu'il avoit commis, que d'eſpérer en ſa miſéricorde : *J'eſpérerai en vous, Seigneur, & j'y eſpérerai toujours* : je couronnerai par cet hommage tous ceux que peuvent vous rendre de foibles mortels : *Ego autem ſemper ſperabo, & adjiciam ſuper omnes laudem tuam.* 2°. Cette confiance eſt une puiſſante reſſource pour notre ſalut : l'homme le plus criminel & le plus corrompu qui voudra ſortir de ſes déſordres par la pénitence, trouvera dans les miſéricordes du Seigneur des reſſources & des remédes contre toutes ſes miſeres 3°. Cette confiance eſt une défenſe & une arme puiſ-

ſante contre les tentations ; c'eſt ce que dit l'Ecriture en termes précis : Ce ſera dans l'eſpérance que vous trouverez votre force : *In ſpe erit fortitudo veſtra* ; & ailleurs : J'eſpérerai & rien ne pourra m'affoiblir : *In Domino ſperans non infirmabor.* 4°. C'eſt dans cette confiance que l'on trouve la ferveur de la charité : de-là vient que le Sage compare celui qui eſt animé par cette vertu, à un aigle qui vole avec rapidité, & qui fend les airs ſans obſtacle : *Qui ſperabunt in Domino, mutabunt fortitudinem, aſſument pennas, ut aquila volabunt & non deficient.* 5°. Cette confiance répand une joie ſpirituelle dans l'ame du juſte, & c'eſt ce qu'exprime encore David par ces paroles : Vous m'avez comblé de joie, mon cœur en a été enyvré : *Dediſti lætitiam in corde meo.* Comment s'eſt opéré ce prodige ? Parce que vous m'avez affermi, Seigneur, dans l'eſpérance, d'une maniere toute ſinguliere : *Quoniam tu, Domine, ſingulariter in ſpe conſtituiſti me.* 6°. Cette ſainte joie produit en nous une conſolation ſolide à l'épreuve de tous les événemens de la vie. O vous qui craignez, changez vos craintes en eſpérance, & la miſéricorde ſera votre conſolation : *Qui timetis Dominum, ſperate in illum, & in oblectationem veniet vobis miſericordia.*

Iſ. 30. 15.

Pſ. 25. 1.

Iſ. 40 31.

Pſ. 4. 7.

Ibid. 10.

Eccli. 2. 9.

Quelle eſt la condeſcendance de la miſéricorde divine, & juſqu'où va-t-elle ? 1°. Elle va juſqu'à accorder la liberté de l'homme avec la toute-puiſſance de ſa grace ; juſqu'à faire ce qu'elle veut de ſa créature ſans la violenter & la contraindre ; juſqu'à la tirer & l'emporter ſans bleſſer ſes droits, & préjudicier à l'indifférence qu'elle a pour le bien & pour le mal. 2°. Elle va, cette condeſcendance de la miſéricorde de Dieu, juſqu'à proportionner les commandemens qu'il nous impoſe, à notre état, aux forces qu'il nous

Condeſcendance de la miſéricorde divine.

donne pour les accomplir. Car ſi les hommes, dit ſaint Ephrem, ne donnent pas aux bêtes de charge un fardeau plus peſant qu'elles ne peuvent porter, Dieu qui eſt le meilleur de tous les maîtres, ne permet pas que nous ſoyons tentés au-delà de ce que nous pouvons : *Si homines ſuis jumentis non plus oneris imponunt quàm ferre queant, multò minùs tentationum imponit Deus hominibus quàm ferre poſſint.* 3°. Enfin cette condeſcendance de la miſéricorde de Dieu va juſqu'à s'accommoder en quelque maniere à notre panchant ; & en faiſant changer d'objet à nos paſſions, à les tourner vers celui à qui il eſt de notre intérêt de nous attacher. Aimons-nous les richeſſes ? Il nous permet de théſauriſer pour le Ciel. Avons-nous de la haine ? Il la tourne non contre nos ennemis, mais contre nous-mêmes, &c. En un mot, ſans nous ôter nos paſſions, il les fait ſervir & à ſa gloire & à notre utilité.

S. Ephrem. Tract. de patient.

Il y a deux ſortes de péchés oppoſés à la confiance que l'on doit avoir dans la miſéricorde de Dieu.

Deux choſes, dit le Docteur Angelique, ſont directement oppoſées à l'eſpérance chrétienne & à la confiance que l'on doit avoir dans la miſéricorde de Dieu : le déſeſpoir & la préſomption ; l'un par défaut, l'autre par excès ; le déſeſpoir qui la ruine ; la préſomption qui la deshonore ; le déſeſpoir qui fait regarder Dieu comme un Dieu cruel & inexorable, la préſomption qui le fait conſidérer comme un Dieu facile & indulgent & prêt à recevoir en grace tous les pécheurs quand ils le voudront ; le déſeſpoir, par lequel on dit comme Cain : Mon péché eſt trop grand pour en obtenir le pardon : *Major eſt iniquitas mea, quàm ut veniam merear.* La préſomption par laquelle on dit comme les libertins dans la ſageſſe : Nous avons péché, quel mal nous en eſt-il arrivé ? *Quid mali accidit ?* Quel mal nous en arrivera-t-il encore ayant affaire à un Dieu bon

Gen. 4. 13.

Eccli. 5. 4.

& miséricordieux? Ces deux fâcheuſes extrémités ſont toujours fort à craindre; c'eſt pourquoi les ſaints Peres nous avertiſſent de ne jamais ſéparer la juſtice de la miséricorde, ni la miséricorde de la juſtice, afin que l'un ſerve de tempérament à l'autre.

Comme l'iniquité eſt communément accompagnée du menſonge, il n'eſt pas ſurprenant qu'elle ſe contrediſe ſouvent elle-même, & que les pécheurs employent tous les jours des raiſons directement oppoſées pour ſe diſpenſer de la pénitence. Les uns prétendent que Dieu leur pardonnera tout, & les autres ſe perſuadent au contraire que Dieu ne leur pardonnera rien; les premiers péchent par préſomption, & les ſeconds par puſillanimité: mais les uns & les autres s'éloignent également des voyes de Dieu; car les préſomptueux abuſent de la fauſſe confiance qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu, pour l'offenſer impunément; & les puſillanimes déſeſpérant de la bonté divine, tirent de-là un prétexte pour demeurer dans leurs mauvaiſes habitudes, & pour s'abandonner à leurs paſſions.

On s'éloigne également de Dieu par la préſomption & par la défiance de la miséricorde de Dieu.

Divers Passages de l'Ecriture. ſur la Miſéricorde de Dieu.

Deus miſericors & clemens, patiens & multæ miſerationis. Exod. 34. 6.

Dieu eſt miséricordieux, patient & riche en miséricorde.

Miſericordiâ tuâ, Domine, plena eſt terra. Pſ. 118. 54.

Seigneur, la terre eſt toute remplie des effets de votre miséricorde.

Oculi Domini ſuper

Les yeux du Seigneur

metuentes eum, & in eis qui ſperant in miſericordia ejus. Pſ. 32. 5.

ſont ſur ceux qui le craignent, & ſur ceux qui eſperent en ſa miſéricorde.

Miſericordias Domini in æternum cantabo. Pſ. 88. 2.

Je chanterai éternellement les miſéricordes du Seigneur.

Erravi ſicut ovis quæ periit : quære ſervum tuum. Pſ. 118. 176.

J'erre, comme une brebis qui ſe perd : cherchez votre ſerviteur.

O quàm bonus & ſuavis eſt, Domine, ſpiritus tuus in omnibus! Ideò eos qui exerrant corrigis, & de quibus peccant admones; & alloqueris, ut, relictâ malitiâ, credant in Domino. Sap. 12. 2.

O Seigneur, que votre eſprit eſt bon, & qu'il eſt doux dans toute ſa conduite ! C'eſt pour cela que vous châtiez ceux qui s'égarent, & que vous les avertiſſez des fautes qu'ils commettent ; afin que ſe ſéparant du mal, ils croyent en vous.

Quàm magna miſericordia Domini, & propitiatio illius convertentibus ad ſe! Eccli. 17. 28.

Combien eſt grande la miſéricorde que le Seigneur accorde à ceux qui ſe convertiſſent à lui.

Ne dicas : Miſeratio Domini magna eſt, multitudinis peccatorum miſerebitur; miſericordia enim & ira ab illo approximant, & in peccatores reſpicit ira illius. Eccli. 5. 6.

Ne dites pas : La miſéricorde du Seigneur eſt grande, il aura pitié du grand nombre de mes péchés : car ſon indignation eſt prompte auſſi bien que ſa miſéricorde, & il regarde les pécheurs dans ſa colere.

Expectat Dominus ut miſereatur veſtri. Iſ. 30. 18.

Le Seigneur attend afin de faire miſéricorde.

liſericordiæ Domi-
quia non ſumus
mpti, quia non
crunt miſerationes
Tren. 3. 22.

C'eſt un effet de la miſericorde du Seigneur, que nous ne ſommes pas encore détruits, parce que ſes miſéricordes ſur nous n'ont point ceſſé.

ui timetis Domi-
, credite illi, &
vacuabitur merces
a. Eccli. 2. 8.

Vous qui craignez le Seigneur, confiez-vous en lui, & votre récompenſe ſera aſſurée.

itote, quia nullus
vit in Domino,
onfuſus eſt. Eccli.
1.

Sçachez que nul n'a eſpéré au Seigneur, qui ait été confondu.

es non confundit.
1. 5.

L'eſpérance ne confond point.

Non enim accepiſtis
tum ſervitutis ite-
in timore, ſed ac-
his ſpiritum ado-
is, filiorum. Rom.

Ce n'eſt pas un eſprit de crainte & de ſervitude que vous avez reçu, mais un eſprit d'adoption & de rendreſſe.

uſtinuit in multâ
ntiâ vaſa iræ apta
nteritum. Rom. 9.

Dieu ſouffre avec une patience extrême les vaſes de colere préparés pour la perdition.

uperexaltat miſeri-
ia judicium. Jacob.
3.

La miſéricorde s'éleve au-deſſus de la rigueur du jugement.

Non ex operibus ju-
i quæ fecimus nos,
ſecundùm miſeri-
iam ſuam ſalvos fe-
Tit. 3. 5.

Dieu nous a ſauvés, non à cauſe des œuvres de juſtice que nous euſſions faites, mais à cauſe de ſa miſéricorde.

SENTIMENS DES SAINTS PERES *ſur le même ſujet.*

Troiſiéme Siécle.

Redundantia clementia cœleſtis. Tert. *Lib. de Pœn.*

LA ſurabondance de la miſéricorde divine.

Deum diſcis tàm optimum quàm & juſtum, de ſuo optimum, de noſtro juſtum. Idem. *c.* 2. *de reſur. car.*

Oſt vous enſeigne que Dieu eſt auſſi bon qu'il eſt juſte, qu'il fait paroître les effets de ſa bonté par inclination, & que ce ſont nos péchés qui font agir ſa juſtice.

Qui præſumit, minùs veretur; minùs præcavet, plus periclitatur. Idem. *de cultu fœm.*

La préſomption met le ſalut en danger, parce qu'elle diminue cette crainte ſalutaire qui nous rend vigilant.

Illi blaſphemo, nempè malo Latroni, quia de Domini deſperavit potentia, nulla potuit ſubvenire clementia. Tert. *de Paſſ. Chr.*

Celui qui ſouſtrait ce blaſphémateur (le mauvais Larron) à la clémence du Seigneur, c'eſt qu'il a douté de ſon pouvoir.

Quatriéme Siécle.

Novit Deus mutare ſententiam, ſi tu noveris emendare delictum. Hier. *Lib.* 2. *in Luc.*

Dieu n'aura pas de peine à révoquer ſa ſentence, ſi vous changez de vie.

Ne deſperetis veniam ſcelerum magnitudine, quia magna peccata delebit miſeri-

Que l'énormité de vos crimes ne vous jette pas dans le déſeſpoir : le pardon des grands crimes

z. Idem. *in Joel.*

iamsi omnium ho-
m linguæ simul
rvarentur, nec sic
m partem ali-
benignitatis il-
enarrare possint.
Hieros. Cath. 2.

est un ouvrage digne de la miséricorde divine.

Quand toutes les bouches publieroient ensemble la bonté de Dieu, elles ne lui donneroient pas la moindre partie des louanges qui lui sont dûes.

Cinquiéme Siécle.

misericordia tan-
, ut nullâ oratio-
plicari, nullâ co-
ione comprehendi
, mentemque om-
excedat & ratio-
uperet. D. Chrys.
2. in Ps. 50.

La miséricorde de Dieu est au-dessus de nos paroles & de nos pensées, elle passe la portée de notre esprit & de nos raisonnemens.

lisericordiæ Dei
ensuras possemus
, nec tempora
re. S. Leo. *Epis.*

Nous ne pouvons ni mettre des bornes à la bonté de Dieu, ni prescrire le temps de sa durée.

butuntur quidem
tiâ Dei, & qui
nt in conscientiæ
, fiunt de longæ
itate securi, cum
fferatur ultio ut
s possit habere
io. Idem. *Serm.*
Quad.

On en voit qui abusent de la patience avec laquelle Dieu les attend, l'impunité les rassure contre les remords de leur conscience : ce n'est cependant que pour leur donner le temps de se corriger que Dieu differe à les punir.

us vita mea, qui
tus es fugientem
oblitum tui non

Mon Dieu, la vie de mon ame, quelle bonté de poursuivre un pécheur

miere de ces propoſitions, il avance & prouve ſolidement que perſonne ne doit préſumer, 1°. Parce que cette préſomption priſe en elle-même eſt tout-à-fait téméraire. 2°. Que conſidérée du côté du pécheur elle lui eſt ordinairement funeſte. 3°. Que regardée du côté de Dieu elle lui eſt toujours fort injurieuſe. Perſonne n'en doit déſeſpérer, 1°. Parce que Dieu nous cherche, 2°. Parce qu'il connoît toutes nos miſeres. 3°. Parce que tout pécheurs que nous ſoyons, il nous apprend qu'il veut nous pardonner,

Le nouveau Maſſillon a un Sermon de la confiance en Dieu, qui revient parfaitement à ce ſujet.

Tous ceux qui ont travaillé ſur le délai de la pénitence & de la converſion fourniront beaucoup ſur cette Matière,

PLAN ET OBJET DU PREMIER DISCOURS ſur la Miſéricorde de Dieu.

Diviſion générale.

PAr quelle malice du cœur humain eſt-il arrivé que la confiance en la miſéricorde divine ; vertu, j'oſe le dire, des plus méritoires devant Dieu, des plus recommandées par Jeſus-Chriſt, des plus néceſſaires au ſalut des hommes, & des plus convenables à l'eſprit chrétien, ſoit devenue dangereuſe à prêcher, & délicate à mettre en pratique ? Il faut eſpérer en la miſéricorde, ſans cela point de converſion : Il ne faut pas trop eſpérer en la miſéricorde de Dieu, parce que trop de confiance pourroit retarder ou même empêcher la converſion ; l'uſage en eſt néceſſaire au pécheur, mais l'abus en eſt dangereux. Trouvons le moyen d'en régler tellement l'uſage

l'uſage que nous en évitions l'abus. Or, le vrai moyen pour réuſſir, c'eſt d'obſerver la régle du Prophéte qui publie tout à la fois la miſéricorde & la juſtice du Seigneur: *Miſéricordiam & judicium cantabo tibi, Domine.* Car voilà, dit ſaint Auguſtin, l'étrange miſere du cœur de l'homme: il eſt en état d'abuſer de tout, ſi l'on n'a ſoin de prévénir ſes erreurs. Ne vouloir montrer que la grande miſéricorde de Dieu & l'excès de ſa bonté envers les pécheurs, c'eſt ſouvent donner occaſion à l'impénitence: vouloir la cacher ou la reſſerrer dans des bornes trop étroites, c'eſt toujours décourager la pénitence & ceux qui veulent l'embraſſer. Les uns ſe défient lorſqu'ils ſont ſur le point de ſe jetter entre ſes bras, & cette défiance, comme je l'ai déja dit, retarde ou empêche abſolument leur retour vers Dieu; les autres en préſument lors même qu'ils perſéverent dans le crime, & cette préſomption les entretient opiniâtrément dans leurs mauvaiſes habitudes: mais faudra-t-il ſe taire dans cette occaſion, & laiſſer ces deux ſortes de perſonnes en proie à l'ennemi? Non ſans doute, & ſur ce point je me crois redevable aux uns & aux autres. Voici mon deſſein. Pour éviter toute extrémité ſur cet important ſujet, 1°. A ces pécheurs qui dans le temps de leur converſion déſeſperent de la miſéricorde de Dieu, il faut leur faire voir qu'elle n'a point de bornes dans ſon étendue. 2°. A ces pécheurs qui en perſévérant dans le crime comptent toujours ſur la miſéricorde, il faut leur montrer combien eſt criminelle leur préſomption. Voulez-vous ſincérement vous convertir? On vous dira tout ce que vous pouvez attendre de plus conſolant pour conſommer ce grand ouvrage. Voulez-vous différer votre converſion par une préſomption mal-fondée? Vous

Pſ. 100. 1.

entendrez tout ce qu'il y a de plus terrible & de plus fort pour combattre l'illuſion qui vous ſéduit.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Trois objets de défiance ſe préſentent d'abord à certains pécheurs dans l'ouvrage de leur converſion ; & le tentateur ne les leur propoſe ſous de fauſſes couleurs, que pour les détourner de la voie de retour, & leur couper, pour ainſi dire, les canaux par où la grace pourroit encore couler juſqu'à eux. Un Dieu offenſé, un homme indigne & rempli de miſeres, un compoſé de crimes & d'iniquités : eſt-il poſſible, dit-on alors comme le malheureux Caïn, d'eſpérer encore le pardon ? *Major eſt iniquitas, &c.* Mais voici trois vérités toutes contraires que la Religion nous enſeigne, & que je vous prie de bien pénétrer. Je dis donc que ce qui doit vous engager à tout eſpérer de la miſéricorde divine, c'eſt 1°. parce que celui que vous avez offenſé eſt Dieu. 2°. Parce que vous êtes hommes vous-mêmes. 3°. Parce que vous êtes pécheurs. Ainſi la nature de votre Dieu, l'idée de votre condition, la grandeur même & la miſere de votre péché, voilà, ſi vous êtes dans la réſolution ſincere de vous convertir, les trois motifs de votre confiance en la miſéricorde de Dieu.

Gen. 4. 13.

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Après tout ce que nous venons de dire des miſéricordes du Seigneur, il ſeroit ſans doute bien étrange que la défiance eût encore le deſſus dans l'eſprit d'un pécheur touché qui eſt ſur les voies du retour : mais il eſt bien plus étrange de voir des pécheurs ſe ſervir de cette miſéricorde même, pour ſe faire illuſion & vivre dans l'impénitence. Car commettre le péché ſous le ſpécieux prétexte de la bonté de Dieu, c'eſt préſumer de la miſéricorde. Or, pour vous apprendre ce que vous devez appréhender d'un pareil ſentiment,

je dis 1°. que cette préſomption en elle-même eſt téméraire; 2°. funeſte au pécheur; 3°. fort injurieuſe à Dieu.

La premiere idée que le Saint-Eſprit veut nous inſpirer de Dieu, c'eſt de penſer dignement de Dieu. O vous qui cherchez la juſtice, dit-il, commencez d'abord à concevoir des ſentimens du Seigneur qui ſoient dignes de lui, & conformes à ſa bonté: *Sentite de Domino in bonitate.* Conſidérez ce qu'il eſt, & prenez garde de ne le point déshonorer par la baſſeſſe & l'indignité de vos penſées: vous détruiſez cet Etre en le faiſant cruel, inflexible; vous lui ôtez la qualité de Dieu en lui ôtant celle de Pere, & il n'eſt point ce que la raiſon & la foi nous apprennent de lui, s'il n'y a point de miſéricorde pour un coupable qui lui demande grace. *Sermon manuſcrit.*

Preuves de la premiere Partie.

C'eſt dégrader Dieu que de ne le point reconnoître miſéricordieux.

Sap. 1. 1.

Je ſçais, & c'eſt un principe de religion que perſonne ne doit ignorer, que les perfections de Dieu ſont infinies, parce que tout ce qui eſt en lui eſt Dieu même, ſans partage & ſans diviſion; mais je ſçais auſſi que Dieu ſe glorifie & s'applaudit par-tout de ſa miſéricorde comme d'un caractere particulier, d'un attribut qui le diſtingue, & ſous lequel il veut que tout pécheur l'enviſage dans ſon retour: mais auſſi j'entends le Prophéte qui nous aſſure qu'elle éclatte au-deſſus de toutes ſes œuvres, dans le même endroit où il s'écrie tant de fois, Que ſes œuvres ſont incompréhenſibles: *Miſerationes ejus ſuper omnia opera ejus.* Qu'on admire avec ce ſaint Roi la ſageſſe profonde de Dieu, qu'on adore ſa majeſté en tremblant, qu'on s'humilie, qu'on s'anéantiſſe devant ſa grandeur ſuprême, qu'on mêle ſa voix à celle de l'Univers, & qu'on invite toutes les races à publier par-tout la puiſſance & la gloire de ſon

Quoiqu'il ſoit de foi que les attributs de Dieu ſoient égaux en perfection, l'on peut en un ſens donner le pas à la miſéricorde.

Pſ. 144. 9.

Nom, rien n'eſt plus juſte que ces ſentimens : pour nous, ici nous reconnoîtrons cependant que c'eſt ſa miſéricorde qui aura toujours le deſſus dans la converſion d'un pécheur ; qu'elle ſera toujours l'état le plus beau & le plus divin où puiſſe être un Dieu par rapport à ſa créature : *Miſerationes, &c. Sermon manuſcrit attribué au P. Jarre.*

Pſ. 144. 9.

Prodiges merveilleux de la miſéricorde, qui font ſentir combien Dieu eſt bon de ſa nature.

Combien de motifs de confiance ne trouve pas dans Dieu un pécheur qui veut de bonne foi ſe convertir ? Vous craignez la Juſtice, Chrétiens : hé ! ne ſçavez-vous pas que dès le moment que vous avez pris le deſſein de vous convertir, vous avez paſſé ſous la domination & ſous la protection de la miſéricorde ? La miſéricorde ici-bas a l'empire ſur la juſtice : *Superexaltat miſericordia judicium.* Si la miſéricorde vous eſt favorable, la juſtice ne vous doit pas faire peur : le nombre de vos péchés vous effraie ; la miſéricorde de Dieu eſt-elle bornée ? N'eſt-ce pas cet immenſe attribut dont parle David, quand il dit qu'elle remplit toute la terre ? *Miſericordia, Domini, plena eſt terra.* N'eſt-ce pas dans cet abîme profond où juſqu'ici tous les pénitens ſe ſont déchargés de leurs péchés ? David y a jetté ſes adulteres ; Pierre y a jetté ſes parjures ; Magdeleine y a jetté ſes mauvais commerces ; Zachée y a jetté ſes injuſtices : craignez-vous qu'il n'y ait pas encore aſſez de place pour les vôtres ? La grandeur de vos péchés vous étonne ; ce ſont des péchés extraordinaires tels que les produit quelquefois ou une impiété occupée à détruire tous les principes de probité & de religion, ou un emportement de débauches, qui ayant uſé tous les plaiſirs, n'en trouve plus qu'à inventer des crimes qui n'ayent pas encore été commis, vu, &c. Cet état eſt terrible, j'en conviens ;

Jacob. 1. 13.

Pſ. 118. 64.

mais n'eſt-ce pas, dit S. Auguſtin, pour pardonner de grands péchés, que Dieu a une grande miſéricorde, ſelon l'expreſſion de David? Qui vous empêche donc de dire, comme ce ſaint pénitent, *Miſerere meî, Deus, ſecundùm magnam, &c.* Seigneur, ayez pitié de moi, non ſelon votre miſéricorde commune, car je ne ſuis pas un pécheur commun, mais ſelon votre grande miſéricorde, parce que je ſuis un grand pécheur? *Mirifica miſericordias tuas, qui ſalvos facis ſperantes in te.* Ne vous contentez pas, Seigneur, d'exercer ſur moi votre miſéricorde ordinaire, il faut au crime que j'ai commis une miſéricorde de miracle, & qui en faſſe un en me pardonnant. *Le Pere d'Orleans, Sermon de la Confiance.*

Pſ. 50. 3.

Pſ. 16. 7.

Mais Dieu me pardonnera-t-il? Ah! que ce ſentiment eſt outrageant pour un Dieu! une mere, vous dit-il par la bouche du Prophéte Iſaïe, peut-elle devenir inſenſible à ſon Fils? *Numquid obliviſci poteſt mulier infantem ſuum?* Et quand elle le pourroit, je ne vous oublirai jamais: *Et ſi illa oblita fuerit, ego tamen non obliviſcar tuî.* Si Dieu ne vouloit pas vous pardonner, vous auroit-il fait tant de graces? Vous auroit-il appellé ſi fortement, attendu ſi conſtamment? Vous inviteroit-il encore aujourd'hui par ma voix? Si Dieu vouloit nous faire mourir, diſoit fort ſagement la mere de Samſon, il ne nous auroit pas fait toutes les graces qu'il nous a faites: *Si Dominus nos vellet occidere, non oſtendiſſet hæc omnia.* Et ſi nous ne ſommes pas les victimes de l'Enfer, n'eſt-ce pas une effet de ſa miſéricorde? *Miſericordiæ, Domini, quòd non ſumus conſumpti.* Plus un Dieu fait de miſéricorde, plus on doit en attendre; c'eſt l'idée qu'on doit avoir d'un Dieu dont la miſéricorde ne peut être épuiſée: *Secundùm magnitudinem ipſius,*

Il faut méconnoître ce que c'eſt que Dieu, pour mettre en doute qu'il veuille nous pardonner.

Iſ. 49. 15.

Ibid.

Judic. 13. 23.

Thren. 3. 22.

Eccli. 2. 23.

ita & miſericordia illius cum ipſo eſt. Que de motifs conſolants pour un pécheur qui veut ſincérement revenir à Dieu ! *Extrait du P. Pallu.*

Les marques de ſévérité que donne quelquefois le Seigneur, ne détruiſent pas ſa miſéricorde, mais au contraire la manifeſtent.

Pour détruire les prodiges de miſéricorde que le Seigneur a tant de fois fait éclatter, qu'on ne m'oppoſe pas, dit ſaint Chryſoſtôme, les arrêts fulminans de ce grand Dieu qui tonne, qui crie & qui porte par-tout dans l'Ecriture la terreur de ſes jugemens : car je vous répondrai, pourſuit ce ſaint Docteur, qu'en cela même il vous donne des preuves manifeſtes de ſa bonté ; & que ſi ſa juſtice nous menace tant de fois de l'Enfer, c'eſt qu'il craint plus que vous-mêmes que vous y tombiez. Cette menace réitérée n'eſt point une condamnation déja prononcée par un Juge irrité, c'eſt un avertiſſement ſalutaire de la part d'un Pere & d'un ami charitable qui avertit, qui montre le glaive de loin, afin qu'on ait le loiſir de fuir & d'éviter des coups qu'il ne voudroit pas porter. Quoi de plus favorablement ménagé ? C'eſt ainſi qu'il fit aux Ninivites pour les exciter à la pénitence. Ainſi en uſoit-il avant que de faire éclatter contre ces cœurs obſtinés ces punitions terribles que nous liſons dans les Livres Saints. Doutez-vous que s'il eût voulu, il ne vous eût frappés dans vos iniquités ; & toutes les forces auroient-elles prévalu alors contre celles de ſon bras ? Quel ſujet avez-vous donc de vous défier d'un Dieu plus jaloux de votre ſalut que vous-mêmes, & en qui tout eſt miſéricorde, juſques dans les plus grandes menaces dont il ſemble vous accabler dans ſa grande colere ? *Cùm iratus fueris, miſericordiæ recordaberis.* *Habac. 3. 2.* *Le P. Jarry.*

Les afflictions & les traverſes dont Dieu

Quand tout ce que la foi vous propoſe à ce ſujet, ne ſeroit pas ſuffiſant pour vous convaincre, pourriez-vous vous refuſer aux convictions per-

ſonnelles ? Repaſſez dans votre eſprit toutes les démarches de Dieu à votre égard : combien de diſgraces, de pertes, de maladies ? &c. Que ſçais-je ? tant d'autres coups cachés ou publics, dont ſa main eſt venu vous frapper au milieu de vos égaremens. Or, là-deſſus écoutez ce qu'il dit lui-même : Oui, c'eſt moi, Jéruſalem, ville ingrate & infidéle, c'eſt moi qui t'ai frappée, non pas pour me nourrir de ton ſang ; la mort du pécheur ne fut jamais mon ouvrage : mais je l'ai fait pour prévenir ta perte & t'obliger à rentrer dans mes voies. Et ſans revenir ſur le paſſé ; que veulent dire ces remords, ces dégoûts, ces inquiétudes qui vous agitent & qui vous arrachent quelquefois des larmes ſur votre malheureux état ? N'eſt-ce pas Dieu qui par tous ces moyens cherche à vous gagner, & qui vous dit qu'il ne veut pas la mort du pécheur ? *Nolo mortem impii, &c.* Ranimez-vous donc, pécheurs qui m'écoutez, raſſurez vos mains tremblantes. Relevez, dit le Prophéte, vos genoux abbattus, puiſque la juſtice qui vous fait trembler eſt comme étrangere à la nature de votre Dieu, & que la miſéricorde fait ſon plus bel appanage. *Divers Auteurs manuſcrits.*

Ezech. 33. 11.

détrempe notre vie, font preuve de ſa miſéricorde.

L'on trouvera d'abondans ſecours pour prouver toute cette premiere Partie, dans le Traité de la Grace contenu dans le ſecond Volume. p. 611. *& ſuivantes.*

Que craignez-vous, hommes puſillanimes ? Dieu connoît, dit le Prophéte Roi, toute la miſere & toute la fragilité de l'homme : *Ipſe cognovit figmentum noſtrum ;* il connoît le cœur qu'il a formé ; il n'a pas oublié que nous ne ſommes que cendre & pouſſiere, que miſere & foibleſſe : *Recordatus eſt quoniam pulvis ſumus.* Non, dit-il lui-même, après avoir donné par le Déluge univerſel

Pſ. 102. 15.

Comme Dieu connoît notre foibleſſe, c'eſt faire injure à ſa miſéricorde que de s'en défier

la marque la plus éclattante de ſa colere & de ſa juſtice ; non je ne me vengerai plus d'une maniere ſi terrible, l'homme a un panchant trop violent pour le mal : *Senſus enim & cogitatio humani cordis prona ſunt in malum.* Vous avez péché, il eſt vrai, mais vous le reconnoiſſez, &c. Comme un pere, dit David, a pour ſon ſang certains ſentimens tendres qu'il ne peut étouffer malgré ſes rébellions ; ainſi Dieu ſe ſouvient-il toujours qu'il eſt notre pere, qu'il eſt l'auteur de notre être, & qu'en nous perdant, ce ſeroit ſon ouvrage qu'il détruiroit : un pere peut-il tenir contre les larmes d'un fils déſolé de lui avoir déplû ? Oui, mon Dieu, vous connoiſſez toute la foibleſſe, l'inconſtance & la malice de notre cœur ; elle ne déroge point à votre miſéricorde ; vous n'empruntez pas de nous un motif de nous faire du bien ; vous êtes Pere, vous le trouvez, ce motif, dans votre cœur paternel. *Pris d'un Imprimé & d'un Manuſcrit*

Gen. 8. 21.

Ce qui doit nous répondre de la miſéricorde, c'eſt l'état éminent où nous avons été élevés.

Nous le ſçavons, & la vérité nous l'a déja appris, que Dieu ne mépriſe & ne hait rien de tout ce qu'il a fait, parce qu'il a tout fait dans les régles de ſa ſageſſe, & que ſes mains puiſſantes n'ont rien produit qui ne ſoit bon : mais la même vérité nous apprend que Dieu nous a aimés juſqu'au point que nous ſoyons appellés & que nous ſoyons en effet ſes enfans. Ainſi, ſi vous demandez, dit ſaint Auguſtin, ce qui excite la miſéricorde de Dieu à mon égard, je vous répondrai que c'eſt la qualité auguſte à laquelle il m'a élevé en Jeſus-Chriſt, & ſon image que j'ai l'honneur de porter. Il conſidére ce qui eſt en moi, ce qu'il y a mis ; il voit la nobleſſe d'une ame qu'il a créée & qu'il a rachetée par le ſang de ſon propre Fils : il faut bien ſans doute qu'il l'eſtime, puiſqu'il en a voulu faire l'objet de ſes ſoins, la fin de ſes deſſeins, le terme de ſes opérations, & réduire tout à ſon

ſalut ; car voilà le grand myſtere de tous les ſiécles, c'eſt même l'unique : il faut bien ſans doute qu'il l'aime cette ame, puiſqu'il ſe dépouille en quelque façon de lui-même pour elle, qu'il donne ſon propre Fils, & qu'il le livre ſans meſure. & à quoi ? A ce qui étonne le Ciel, à ce qui confond la ſageſſe humaine, à ce qu'il n'eſt permis qu'à la ſeule foi de reconnoître & d'adorer ; à l'anéantiſſement, à l'opprobre, aux tourmens, à la croix, à la mort ! Ah ! y faiſons-nous bien attention ? Connoiſſons-nous la valeur & la dignité de notre ame, quand nous oſons là ſouiller en péchant ? *Sermon manuſcrit attribué au P. Jarre.*

Les prodiges de miſéricorde opérés en faveur de l'homme dans la Création & la Rédemption, lui répondent des graces qu'il lui accordera dans le cours de la vie.

Après tant de miracles de miſéricorde, connoiſſez-vous bien Jeſus-Chriſt dans votre défiance ? L'Apôtre vous a-t-il trompé en vous aſſurant que tout vous a été donné avec lui ; & voudriez-vous un titre plus certain de ce que vous en pouvez attendre, que le bienfait que vous en avez déja reçû ? Car continue ſaint Auguſtin, un Dieu deſcendu du Ciel pour chercher l'homme, une créature prévenue avec tant de bonté lorſqu'elle n'a pû rien demander, ſeroit-elle rejettée ſans pitié dans le temps qu'elle s'efforce de crier ; & des coupables dont le ſalut a coûté ſi cher, périront-ils ſans eſpérance aux pieds de celui même qui en a payé le prix ? Non, la Religion n'inſpirera jamais de tels ſentimens : Dieu a donné ſon propre Fils ; & après cet engagement on n'a plus rien à dire au pécheur pour ranimer ſa confiance, s'il veut ſe convertir ſincérement. *Pris en extrait du même.*

L'on trouvera dans le Traité du Baptême, Tome I. bien des choſes, qui avec un peu de travail pourront être amenées ici en preuves, pag. 333 & ſuiv. pag. 375. 378.

A la page 336 & 337 du même Traité, l'on trouvera auſſi des preuves des ſecours que Dieu veut bien nous accorder.

La conſidération des ſecours que Dieu accorde à notre foibleſſe, doit arrêter notre défiance.

Je ne puis rien dire de mieux à ceux qui déſirant ſincérement ſe convertir, n'ont pas le courage de ſurmonter la défiance qu'ils ont de leur propre foibleſſe, que ce qu'adreſſoit à Auguſtin foible & irréſolu, une voix d'en-haut : Tu es foible, Auguſtin; il eſt vrai, lui diſoit-elle, défie-toi de toi-même : mais après tout que ta défiance ne préjudicie point à la confiance que tu dois avoir dans les miſéricordes de ton Dieu: jette-toi donc ſans héſiter entre les bras de la Providence, elle ne te laiſſera pas tomber : *Projice te in eum, non ſubtrahet ſe ut cadas.* Ainſi dans l'ouvrage de votre converſion, ne vous arrêtez pas tant à conſidérer votre foibleſſe, que vous n'enviſagiez en même temps la force invincible de la grace & la toute-puiſſante main que Dieu tend au pécheur pour le ſoutenir : en cet état n'écoutez plus que la voix de celui qui vous appelle, il ſçaura éloigner de vous les obſtacles qui vous font peur. *Travaillé ſur divers Auteurs.*

D. Aug. Lib. 2. Confeſſ.

Quelque énormes que ſoient nos crimes, on peut ſe repoſer ſur la miſéricorde de Dieu; pourvû que l'on veuille ſincérement ſe convertir.

Convertiſſez-vous au Seigneur, & alors confiez-vous en lui : quelques que puiſſent être vos crimes, il eſt toujours miſéricordieux pour recevoir le pécheur qui revient ; remettez-vous à ſa bonté pour la durée de votre converſion, pour votre perſévérance dans ſon ſervice, pour la victoire des obſtacles que l'ennemi du ſalut oppoſera ſans ceſſe à vos ſaints deſirs : la grace qu'il fait en inſpirant les ſentimens d'une ſincere pénitence, eſt toujours un heureux préjugé pour celle qu'il prépare : ne vous défiez jamais de ſa miſéricorde; il n'eſt rien qu'on ne doive ſe promettre de lui, quand c'eſt la douleur de l'avoir offenſé qui ſollicite elle-même : ne vous laiſſez point abbattre

par le ſouvenir de vos iniquités paſſées ; tout ce qui peut être pleuré, peut être pardonné. Renfermez dans le ſein de ſa miſéricorde toute la durée des jours que vous avez employés à l'offenſer, ils ſeront comme s'ils n'avoient jamais été : le Dieu que vous ſervez eſt le Dieu des pécheurs, le bienfaiteur des ingrats, le pere des prodigues, le paſteur des brebis égarées, l'ami des Samaritains, le réconciliateur des pécheresſes ; en un mot, toutes les conſolations de la foi ſemblent être pour le pécheur qui revient. *Sermons anonymes imprimés à Trévoux.*

J'ai une cédule de ſa main, diſoit ſaint Chryſoſtôme, qui me répond de tout ce qu'il m'a promis, & qui rend ma confiance inébranlable. Reviens à moi, pécheur, dit Dieu par ſon Prophéte, je ſuis prêt à te recevoir : *Revertère ad me, dicit Dominus, & ego ſuſcipiam te.* Après ces ſûretés toute autre précaution ſembleroit devoir être inutile du côté de Dieu : mais, non, le Seigneur ajoute le ſerment à ſes promeſſes, afin de nous faire concevoir une haute idée de ſes miſéricordes, & relever notre défiance. Quel bonheur pour nous, dit ici Tertullien, que Dieu veuille bien jurer pour nous ! Pourroit-il mieux nous faire entendre combien eſt ſincere le déſir qu'il a de nous donner ce qu'il promet ? *O nos beatos, quorum cauſâ Deus jurat ! O miſerrimos, ſi nec Deo juranti credimus* ! Malheureux homme, rien ne ſera-t-il capable de te donner de la confiance ? Je l'engage, ma parole, dit le Seigneur, ſouviens-toi que c'eſt la parole d'un Dieu : demande-moi ce que tu voudras, je n'excepte rien, je ſuis prêt de te l'accorder : *Amen dico vobis, ſi quid petieritis.* N'eſt-ce pas encore aſſez ? Je te jure par moi-même, qui ſuis la vie & la vérité éternelle ; par moi, qui hais le menſonge & qui punis le parjure

Quel ſeroit notre crime de nous défier des miſéricordes de Dieu, appuyés & ſur ſes promeſſes, & ſur ſon ſerment. *Jerem.* 3. 1.

Tert. Lib. de Pœnit. c. 4.

Joan. 14. 14.

de peines éternelles ; par moi, qui ne puis non plus mentir ni tromper, que ceſſer d'être ce que je ſuis : je te jure que je te ſervirai de bouclier contre tes ennemis, de médecin dans tes infirmités, de guide dans tes voies, de conſeil dans tes doutes, d'azile dans le péril, & de reſſource infaillible dans les cas les plus fâcheux & les plus déſeſpérés. Après de telles aſſurances, quoi de plus condamnable que notre défiance ? *Sermons anonymes imprimés à Bruxelles.*

J. C. eſt notre ami, tout pécheurs que nous ſommes : grand motif de confiance. *Joan.* 15. 14. *Joan.* 15. 15.

Oui, Jeſus-Chriſt eſt notre ami, le meilleur, le plus intime, le plus tendre de nos amis ; c'eſt le titre qu'il veut bien nous donner & la qualité qu'il a voulu prendre lui-même à notre égard : Vous êtes mes amis, diſoit-il à ſes Apôtres : *Vos amici mei eſtis.* Et ailleurs : Je ne vous appellerai plus mes ſerviteurs, mais des amis : *jam non dicam ſervos, &c.* Quel motif de confiance ! Car enfin ſur quels amis pouvez-vous compter ? Vous trouverez qu'il y a encore plus à compter ſur l'amitié de Jeſus-Chriſt. Votre ami vous aime tendrement, il vous l'a dit mille fois, il vous en a donné des preuves. Cet amour eſt grand ; mais eſt-il comparable à celui de votre Dieu ? Cet ami, après tout, n'a que le cœur à vous donner, ce cœur eſt petit, il eſt borné, c'eſt le cœur d'un homme ; celui de Jeſus eſt grand, il eſt immenſe, il eſt infini, c'eſt le cœur d'un Dieu. L'amitié de votre ami eſt foible, mille occaſions où il ne peut vous ſecourir que par ſes larmes ; celle de Jeſus-Chriſt eſt forte & puiſſante : la nature, l'enfer & la mort ſont ſoumis à ſes Loix. L'amitié dans votre ami eſt peut-être intéreſſée, c'eſt l'eſpérance de votre protection, &c. ou tout au moins c'eſt le plaiſir qu'il trouve lui-même dans l'agrément de votre ſociété, qui l'attache à vous ; celle de Jeſus n'a d'autre intérêt que le vôtre : il eſt Dieu ſans vous, & il ne

vous aime que pour vous rendre heureux. L'amitié de votre ami eſt fragile, une offenſe, &c. moins que cela encore, un défaut d'attention refroidit quelquefois les plus tendres liaiſons; celle de Jeſus eſt conſtante & durable: mille outrages ne l'ont pas rebuté, & quoique vous mépriſiez ſa voix depuis long-temps, actuellement encore & pendant que vous entendez ceci, il vous parle, il vous preſſe, il vous dit tendrement: *Fili mi, præbe cor tuum mihi.* Mon fils donnez-moi votre cœur, de même que je vous ai donné le mien. *Traité de la Confiance, par M. l'Archevêque de Sens.* *Prov.* 23. 26.

Ne craignez rien, pécheurs, qui êtes aujourd'hui déterminés à paſſer de la mort à la vie, & qui gémiſſant depuis ſi long-temps ſous la tyrannie de Satan, voulez paſſer de l'eſclavage à l'heureuſe liberté des enfans de Dieu: allez, ſans plus différer vous cacher dans les plaies du Fils unique immolé pour votre ſalut & le mien; l'Ange exterminateur épargne tout ce qui eſt marqué du ſang de cet Agneau: la juſtice du Très-haut ne tombe point ſur la montagne ſainte de la Croix, c'eſt un azile aſſuré que la foudre du Ciel reſpecte. Allez-y en vous ſouvenant de ce que vous êtes en Jeſus-Chriſt; & ſi vous paroiſſez viles à vos propres yeux en vous regardant comme un peu de pouſſiere ſelon le corps, jugez de vous-mêmes par le prix infini de votre rédemption & par l'eſtime que Dieu fait de votre ame. *Divers Auteurs.* Ce qui doit animer la confiance du pécheur, c'eſt que ſous la protection du Fils il n'a rien à redouter du courroux du Pere.

Il ſemble qu'il ne falloit rien moins que toute l'autorité des oracles de Dieu pour rendre cette vérité croyable. Ici les exemples font preuve: le Publicain appellé, la femme adultere juſtifiée, la Péchereſſe convertie; par-tout nous rencontrerons des prodiges de la plus étonnante miſéricorde envers les plus fameux pécheurs. Feuilletez tout Plus nous ſommes pécheurs, plus, ce ſemble, nous pouvons atteſdre de la

miséricorde.

l'Evangile, Jesus-Christ s'y peint par-tout comme le Dieu des miséricordes : tantôt il nous représente un pere qui vient au-devant d'un fils ingrat & rebelle, que la fureur du libertinage avoit précipité dans les plus honteux débordemens ; un pere tout transporté de joie à qui l'amour fait couler des larmes de tendresse sur ce miserable indigne de ses regards, qui lui donne le baiser de paix & lui marque une prédilection capable d'exciter la jalousie d'un frere fidéle & obéissant jusqu'alors. Tantôt il nous y montre un Pasteur qui abandonne son troupeau pour courir après une brebis égarée ; troublé, désolé, parcourant la campagne, les déserts & les forêts sans se rebuter, jusqu'à ce qu'il l'ait retrouvée ; qui la met sur ses épaules, lui épargne les fatigues du retour, & revient lui-même tout consolé de ses travaux inviter ses amis à se réjouir avec lui. Hélas ! Seigneur, quel mal souffrez-vous donc dans notre perte ? Et quel bien vous revient-il en nous retrouvant ? Cessez-vous d'être heureux sans nous, ou pouvons-nous vous rendre riche par nos miseres ? *Sermon manuscrit attribué au P. Jarre.*

Dieu semble oublier les vertus des justes, pour ne penser qu'aux pécheurs.

D. Aug. Lib. de Spiritu & animâ. c. 6.

Ce qui m'étonne davantage, disoit autrefois Saint Augustin, c'est que Dieu a plus d'empressement à accorder le pardon au pécheur, qu'il n'en a lui-même à le recevoir : *Tardiùs Deo videtur peccatori veniam dare, quàm ipsi peccatori accipere.* Il fait plus encore, poursuit ce saint Docteur, il paroît, en quelque façon, oublier la vertu des Justes, la chasteté des Vierges, les travaux des Martys, les larmes des Solitaires, la persévérance & la fidélité de tant d'ames innocentes, pour tourner son attention sur une ame tant de fois coupable ; il va même jusqu'à faire sentir à ses Elûs & à ses Anges une nouvelle joie à la con-

verſion d'un pécheur qui fait pénitence. Que manque-t-il à ces traits de miſéricorde ? Que voyez-vous dans tout cela ? pour moi, continue ſaint Auguſtin, j'y vois certainement que cette miſéricorde ne ſçauroit aller plus loin, à moins que vous ne demandiez encore quelque choſe au-delà de tout. *Ire ulterius non poſſet divina miſericordia, niſi aliquid quæras poſt omnia. Le même.* *Idem. Ibid.*

Fuſſiez-vous, Chrétiens, un diſciple infidéle, un perfide Judas chargé du ſang du Juſte, je le dis après ſaint Jérôme, & je dois ce témoignage à la clémence du Seigneur : *Pro clementiâ Dei hoc dico.* Judas lui-même a moins offenſé ſon maître en le trahiſſant, qu'en déſeſpérant de ſa bonté après l'avoir trahi : *Magis Judas offendit Deum, quia ſuſpendit ſe, quàm quòd illum tradidit.* Après cela que puis-je vous dire de plus conſolant que les paroles du Prophéte ? Je chanterai & je publierai, ô mon Dieu, toute ma vie vos éternelles miſéricordes : *Miſericordias, Domini, in æternum cantabo.* Courrez vous jetter dans ſon ſein : loin de vous toutes penſées de déſeſpoir ; quelque affreux que ſoit votre état, ſi vous avez horreur de vos crimes, vous verrez qu'elle n'a point de bornes dans toute ſon étendue. *Extrait du même.*

Fuſſions-nous auſſi criminels que le perfide Apôtre, nous ne devons point déſeſpérer de la miſéricorde divine. *D. Hyer. Lib. 2. in Luc.* *Pſ. 88. 2.*

Tout le ſecond Point du Diſcours familier du Traité de la Grace, fait naturellement preuve de cette ſeconde Partie. L'on y verra combien la préſomption du pécheur qui ſe repoſe trop ſur la miſéricorde, eſt téméraire en elle-même, funeſte au pécheur & injurieuſe à Dieu. Tome II, page 618 & ſuivantes. Preuves de la ſeconde Partie.

En fait de ſéduction, ce n'eſt pas toujours le Pour com-

prendre juſqu'où va la témérité du pécheur préſomptueux, il ſuffit de voir comment il raiſonne pour ſe raſſurer ſur ſes inquiétudes.

Démon qui nous ſéduit, le pécheur eſt ſouvent ſon propre démon & ſon plus cruel tentateur; & il s'abuſe d'autant plus fortement, que le piége qu'il ſe tend à lui-même eſt couvert d'un voile de Religion. Il ne veut pas ſérieuſement ſortir de ſon crime, quoiqu'il ſoit convaincu que ſon crime le conduira à l'Enfer. Il ne dit pas non plus ſérieuſement: Je ſuis réſolu à mourir dans mon péché, je conſens à ma réprobation, je veux me damner; mais ſa conſcience qui eſt ſon témoin, ſon accuſateur & ſon juge, lui dit ſans ceſſe qu'il le ſera, s'il n'en vient à un changement ſolide: il ne veut pas cependant encore changer. Que faire dans cet état? Il faut chercher un milieu, il faut aveugler ce témoin trop fidéle, faire taire ce juge trop ſévere, fermer la bouche à cet accuſateur domeſtique; ce milieu eſt bientôt trouvé: la miſéricorde de Dieu ſe préſente d'abord comme une reſſource à l'impénitence: il eſt ſouverainement bon, dit-on, & nous ſommes infiniment foibles: la foi m'en eſt garant; quand je pouſſerois plus loin mes égaremens, il peut m'en retirer tôt ou tard; quand tout l'Enfer ſe ſouleveroit contre moi, il ne ſçauroit ſe réſoudre à me perdre, puiſqu'il ne m'a pas fait pour être une victime éternelle de ſa juſtice: pourquoi donc s'abandonner à la triſteſſe ſous le régne d'un Dieu ſi bienfaiſant? La crainte n'a jamais ſçû faire que des eſclaves, & la défiance des malheureux: eſpérons en lui. Ainſi s'aveugle & ſe ſéduit tous les jours celui qui cherche à reſter dans l'habitude de ſes déſordres. Mais vive le Seigneur, dit un Prophéte, vous vous forgez un Dieu à votre fantaiſie, vous vous faites une divinité imaginaire, & vous voulez, par une témérité inouie, preſcrire des régles ſelon votre caprice, à celui qui eſt le maître du monde;

monde ; comme ſi les penſées des hommes inſenſés & téméraires, pouvoient changer quelque choſe dans ſon adorable conduite. *Sermon Manuſcrit attribué au P. Jarre.*

Vos miſéricordes ſont ſans bornes, il eſt vrai, Seigneur, je n'ai garde d'en rien diminuer ; j'en connois toute l'étendue, & j'en ai trop éprouvé moi-même l'heureux effet. Vos promeſſes ſont grandes, vous donnez de fortes eſpérances d'obtenir le pardon, je l'avoue. Mais quels pécheurs penſez-vous que regardent ces promeſſes ? Ceux qui ne ſont méchans que parce qu'il eſt bon ? Ah ! pécheurs préſomptueux, craignez plutôt les arrêts de ſa juſtice, les foudres de ſa colere, & tant de malédictions que vous liſez dans les Ecritures, qui ſont autant d'anathêmes portés par avance contre vous. Car enfin, cherchez tant qu'il vous plaira à vous en impoſer, il ne fut jamais écrit que la miſéricorde du Seigneur ſoit pour vous, pécheurs dont je parle ici ; il eſt écrit au contraire, que Dieu vous perdra dans ſa colere ſans miſéricorde : pas un ſeul endroit dans tous les Livres Saints qui ne condamne votre téméraire préſomption. Dieu y jure par lui-même, tantôt qu'il vous abandonnera, ſi vous continuez à l'abandonner ; tantôt qu'il ſe retirera, ſi vous tardez à revenir à lui. Pour prévenir même tous vos prétextes & ſécher juſqu'à la racine de votre téméraire préſomption & de votre folle eſpérance, Vous me chercherez, vous dit-il, mais c'eſt alors que je commencerai à me venger ; car vous ne ſerez point écoutés, vous ne me trouverez point & vous mourrez dans votre péché : *Queretis, &c. & in peccato, &c.* Et afin que vous ne croyiez pas que ce ſoient ici de ſimples menaces, tout cela a été fait : cent fois on vous a cité de fameux exemples qui ont

Toutes infinies que ſoient les miſéricordes du Seigneur, elles ne peuvent empêcher que la préſomption du pécheur ne ſoit téméraire.

Joan. 8. 21.

vérifié la parole du Seigneur dans la ſuite des temps : tout cela ſe fait de nos jours ; & pour peu que le Seigneur voulût dévoiler à vos yeux ce myſtere ſecret qui ſe paſſe au lit des mourans, vous verriez l'accompliſſement de ces terribles oracles ſur une infinité de pécheurs qui vous reſſemblent, & qui ne ſont pas plus coupables que vous. *Travaillé ſur divers Auteurs imprimés & manuſcrits.*

Ce qui démontre la témérité du préſomptueux, c'eſt qu'il ſe croit preſque dans la voie du retour, lors même qu'il eſt habitué avec le crime.

Trois ſortes de perſonnes cherchent à tranquilliſer leur conſcience au milieu des remords qui les agitent, les libertins, les faux eſprits forts, & les préſomptueux. Les libertins calment leurs craintes en s'étourdiſſant dans le bruit d'une vie inquiette & agitée qui leur ôte le temps de penſer aux ſuites de leur péché. Les faux eſprits forts appaiſent leurs troubles, ou en étouffant tout-à-fait leur foi, ou du moins en ſe défaiſant de la croyance de certains articles qui les incommodent dans la Religion. Les préſomptueux prennent un moyen plus modéré ; car n'ayant ni aſſez d'emportement pour s'étourdir dans la débauche, ni aſſez d'aveuglement pour ſe mettre au-deſſus de leur foi, ils ſe ſervent de leur confiance pour appaiſer tous leurs remords & étouffer toute leur crainte ; ils ſe diſent à eux-mêmes, comme David, quoique dans un eſprit différent : O mon ame, pourquoi es-tu triſte ? *Quare triſtis, &c.* Ils diſent comme les vrais pénitens : Eſpere au Seigneur, ô mon ame, il eſt trop bon pour te refuſer la grace de retourner à lui : *Spera in Deo, quoniam, &c.* & c'eſt parce qu'ils parlent comme les véritables pénitens, qu'ils ſont tranquillement pécheurs. *Extrait du P. Dorleans.*

Pſ. 42. 5.

Ibid. 6.

Si rien n'appuie la préſomption

Surquoi donc vous fondez-vous, & trouvez-vous de quoi appuyer votre eſpoir, ſi Dieu le

condamne-ſi expreſſément par ſes Prophétes, par ſon Evangile, par ſes Saints & par des exemples ſoûtenus dans tous les temps ? Comment peut-il entrer dans votre eſprit qu'une vérité autoriſée de tant de témoignages, conſacrée par tant de bouches, vérifiée par tant de ſiécles, ne vous regarde point ; & dans quel endroit du monde trouvez-vous des exceptions particulieres qui vous la faſſent appliquer à d'autres & non pas à vous ? Comprenez en deux mots toute la force & la conſéquence de cette vérité, ſi vous l'avez ignorée juſqu'ici ; c'eſt qu'il y auroit moins d'extravagance à vouloir vous porter de vos propres mains le coup mortel, dans l'eſpérance que Dieu vous donneroit la vie, que d'eſpérer, comme vous faites, la grace du pardon, en continuant vos égaremens ; pourquoi ? Parce que ſi Dieu ne vous a point promis cette réſurrection, du moins je ne vois pas qu'il ait juré formellement le contraire, comme il fait à l'égard de cette préſomption qui vous fait attendre votre converſion d'un trait miraculeux de ſa miſéricorde : *In interitu veſtro ridebo.* C'eſt ainſi qu'il s'explique. *Le P. Jarre.*

du pécheur, n'a-t-on pas raiſon de dire qu'elle eſt teméraire.

Prov. 1. 26.

Ah ! ſi vous ne vous ſerviez pas de la miſéricorde & de la patience de votre Dieu pour vous autoriſer dans vos mauvaiſes habitudes & dans vos déſordres, ſi vous en deveniez meilleurs, parce que vous ſçavez que Dieu eſt bon ; alors je vous dirois : Réjouiſſez-vous dans le Seigneur & aſſurez-vous qu'il remplira votre attente & tous vos deſirs : *Delectare in Domino, & dabit petitiones tuas.* Mais quand je vois que plus vous comptez ſur ſa miſéricorde, plus vous en devenez hardis à l'offenſer ; que l'indulgence dont il a uſé juſqu'à préſent envers vous, & les graces que vous vous promettez encore de ſa part, bien loin de vous

Ce qui rend la confiance exceſſive, funeſte au pécheur, c'eſt qu'elle l'engage & le retient dans le péché, & le rend plus hardi pécheur.

Pſ. 36. 4.

toucher d'une juſte reconnoiſſance, & de vous lier étroitement à ſon ſervice, vous font violer ſa loi avec plus de liberté ; quand je m'apperçois que tout le fruit de votre confiance n'eſt qu'une nouvelle obſtination & de nouvelles chûtes, je n'ai plus de la part de Dieu que des menaces à vous faire, & que des anathêmes à fulminer contre vous : Allez, inſenſible créature, créature déſeſpérée, n'attendez plus que les plus rudes coups du ciel, après un ſi ſacrilége abus de ſes bienfaits. Sçachez que plus le Dieu vengeur différe à vous punir plus il laiſſe groſſir ce tréſor de colere qui doit tomber ſur vous pour vous accabler : la meſure de ſa patience devient la meſure de ſa juſtice ; & après avoir attendu il punit au double : *Eccli. 5. 4.* *Altiſſimus eſt enim patiens redditor.* Et qui peut vous répondre qu'il n'eſt pas ſur le point de ſe venger ? Sa juſtice a ſon jour marqué auſſi-bien que ſa grace. Si Jechonias, dit-il par le Prophéte, ſi le pécheur eſt dans ma main droite, comme l'anneau dans le doigt, après l'avoir porté quelque temps, je l'en arracherai, je le jetterai : *Jerem. 22. 24.* *Si fuerit annulus in manu dextrâ meâ, inde evellam eum.* Quel ſujet avez-vous de croire que cette menace qui a eu ſon effet ſur tant d'autres, ne s'accomplira pas bien-tôt ſur vous ? *Compilations de différens Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Trop de préſomption affoiblit dans le pécheur la crainte des plus redoutables châtimens.

Le pécheur à l'ombre d'une miſéricorde ſur laquelle il compte trop, s'engage dans des labyrintes affreux : un abîme le jette dans un autre abîme : *abiſſus abiſſum invocat* ; & roulant ainſi d'iniquités en iniquités, il en vient au malheureux point de contracter les habitudes les plus honteuſes, de former des chaînes bien difficiles à rompre ; de-là cette triſte, mais volontaire, & par conſéquent criminelle néceſſité qui a ſi ſou-

vent fait gémir Auguſtin : état d'autant plus funeſte qu'il ſemble fondé ſur une grande idée de Dieu & de ſes ſurpenantes miſéricordes, qui procure à la conſcience un léthargique repos dans le crime. Ne le goûtez-vous pas, pécheur trop préſomptueux, ce repos ? Qu'y a-t-il capable de vous étonner, de vous troubler, de vous ébranler ? Qu'on vous trace la peinture la plus vive de l'enfer ; qu'on vous conduiſe juſques ſur le bord de ces gouffres embraſés, éternels inſtrumens des vengeances du Seigneur ; qu'on vous menace d'une mort ſubite & imprévue qui ſera peut-être dans peu pour vous & la fin d'une vie criminelle, & le commencement d'une éternité malheureuſe ; qu'on vous mette au pied du Tribunal de ce Juge redoutable aux ames mêmes les plus juſtes : en êtes-vous frappé ? O Dieu ! qui le croiroit ? Votre miſéricorde eſt pour le pécheur comme un bouclier impénétrable qu'il oppoſe à tout, & qui pare tous les coups. Or, quoi de plus terrible que ce malheureux état ? *Le P. Pallu.*

La préſomption conduit quelquefois au déſeſpoir.

Combien cette malheureuſe préſomption a-t-elle perdu & perd-elle encore tous les jours de Chrétiens ? Combien l'enfer en punit-il qui ne ſont damnés que pour avoir trop compté ſur la miſéricorde, & qui paſſant d'un écueil à l'autre, n'en ont enfin déſeſpéré que pour en avoir trop eſpéré ? Dieu des vengeances, que vos châtimens ſont ſéveres ; & pourquoi ſont-ils ſi peu redoutés ? Que vous me paroiſſez terrible, mon Dieu, quand vous permettez, pour punir la témérité d'un pécheur préſomptueux, qu'il déſavoue ſes propres ſentimens au moment même qu'il faudroit les mettre en œuvre ! c'eſt ce que nous voyons tous les jours. Hélas ! ne craindrez-vous jamais ? Nous voyons ces pécheurs,

qui après avoir vécu dans le péché, parce que, diſoient-ils, la miſéricorde de Dieu eſt infinie, meurent dans le même péché, parce que, diſent-ils, ſa juſtice eſt terrible. Ainſi la préſomption conduit-elle le pécheur à l'impénitence, parce qu'elle l'a conduit au déſeſpoir. *Le même.*

La préſomption eſt injurieuſe à Dieu, parce qu'elle outrage ſes principaux attributs.

Je n'avance pas trop quand je dis que le Chrétien préſomptueux qui, ſans vouloir ſortir de ſes déſordres eſpére tout de la miſéricorde divine, outrage Dieu dans ſes plus belles perfections. Pour en venir aux preuves, il ne faut que réfléchir ſur ce qu'il allégue pour juſtifier ſa préſomption. 1°. La puiſſance de Dieu qui peut en un inſtant changer ſa volonté. 2°. Sa juſtice qui ayant paîtri l'homme foible, doit avoir égard à ſa foibleſſe. 3°. Sa miſéricorde toujours prête à recevoir le pécheur qui revient à elle.

La préſomption eſt injurieuſe à la puiſſance de Dieu.

Lorſque vous concevez un Dieu puiſſant & maître des cœurs, vous concevez en même temps une puiſſance réglée par la ſageſſe. Or le pécheur préſomptueux attribue à Dieu une puiſſance aveugle; car ſa divine ſageſſe ſeroit-elle aſſez juſtifiée devant les hommes, ſi la grace de la converſion étoit enfin accordée à la fauſſe confiance? il s'enſuivoit donc de-là que pour mériter la plus grande de toutes les graces, il ſuffit de l'avoir mille fois rejettée; ainſi le juſte *qui* crucifie tous les jours ſa chair, qui gémit ſans ceſſe pour obtenir le don précieux de la perſévérance n'auroit rien au-deſſus du pécheur qui ſe l'eſt toujours promis ſans s'être jamais mis en peine de le mériter; ajoutez à cela que ſi l'empire que Dieu a ſur les cœurs pouvoit ſervir de prétexte à un pécheur préſomptueux, ſur ce fondement il faudroit ſe promettre la converſion de tous les hommes, des infidéles, de ces peuples barbares qui n'ont jamais entendu parler de

lui. Cependant, voudriez-vous là-deſſus que votre deſtinée courût le même riſque que celle d'un Sauvage? *Extrait des Sermons imprimés à Trévoux.*

La raiſon ſeule dépoſe contre votre préſomptueuſe eſpérance comme contraire à la ſage œconomie d'une Providence juſte, & comme renverſant par elle-même l'ordre de la ſouveraine équité. Si perſévérant dans le crime, vous pouvez légitimement attendre la grace du pardon, il n'eſt certainement point, (comme je l'ai déja fait entendre) de méchant qui n'ait le droit d'attendre, comme vous, la même grace. Voilà donc la porte ouverte à tous les crimes; avec ce ſyſtême Dieu deviendra en quelque ſorte le fauteur & le complice du péché, l'approbateur du crime, l'occaſion, ou plutôt la cauſe du libertinage. Peut-on entendre céci ſans horreur? Mais laiſſant tout ce que le Seigneur doit à ſa gloire, à ſon équité & à ſa juſtice, je veux que ſans les intéreſſer il veuille vous accorder la grace dont nous parlons; je ſoutiens que la ſeule diſpoſition de votre pénitence le provoqueroit à prononcer contre vous un arrêt de mort au lieu du pardon: car de bonne foi, que faites-vous par votre préſomption? c'eſt-à-dire, que vous vous prévalez de la bonté de celui qui vous aime trop, pour ſe venger quand vous le frappez; & que ce qui devroit vous toucher de la plus tendre reconnoiſſance, vous rend plus hardi à l'outrager, c'eſt-à-dire, &c. Ah! perfides, injuſtes, ingrats, pouvez-vous vous diſſimuler l'horreur d'une telle conduite? Regardez-vous donc le Dieu que vous adorez, comme une idole foible, aveugle, muette, qu'on peut impunément pouſſer à bout, comme une divinité injuſte qui confond ſans diſtinction & aveuglément le vice avec la vertu; qui traite également, & qui met dans une mê-

La préſomption eſt injurieuſe à la juſtice & à l'équité de Dieu.

me balance les plus coupables & les plus innocens ? Vous n'approuveriez pas une telle bonté, disons mieux, une telle injustice dans un homme sage, & vous la mettez dans votre Dieu, vous la lui attribuez ? Elle n'y fut jamais : elle n'y sçauroit être ; ce n'est point un de ses attributs, c'est une de vos chimères. *Pris en substance d'un manuscrit attribué au P. Jarre.*

Présomption injurieuse à la miséricorde même.

Si l'on a tout à craindre de la justice divine, dit le pécheur, d'un autre côté les miséricordes de Dieu sont infinies ; quand sa bonté ne trouveroit rien en nous de propre à la toucher, n'en trouveroient-elle pas des motifs assez pressans en elle-même ? Mais je vous demande, quand vous dites que la bonté de Dieu est infinie, que prétendez-vous dire ? qu'il ne punit jamais le crime, qu'il n'abandonne jamais le pécheur, qu'il n'a pas créé l'homme pour le rendre éternellement malheureux ; qu'il seroit obligé de damner tous les hommes, si tout ce que nous disons étoit vrai ? rien de plus frivole que tout cela ; & penser de la sorte, n'est-ce pas outrager sa miséricorde ? *Sermons anonyme imprimés à Trévoux.*

Conséquences naturelles que l'on devroit tirer de la miséricorde de Dieu.

Concevez donc des sentimens plus justes de votre Dieu, puis-je vous dire avec le grand Apôtre : apprenez aujourd'hui à tirer de cette miséricorde aimable qui le caractérise si bien, des conséquences raisonnables ; car s'il est bon, c'est par-là même, disoit autrefois Judith, que nous devons revenir à lui d'un grand cœur, & implorer sa bonté par nos larmes : *Quia patiens est Dominus, in hoc ipso pœniteamus, & indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus.* C'est pour cela, disoient les habitans de Ninive, que nous allons sans perdre un moment, essayer si nous ferons assez heureux pour le fléchir par notre pénitence. Profitez donc de l'avis de S. Augustin & de David ;

Judith. 8. 14.

marchez entre la préſomption & le déſeſpoir : péril à ſe trop défier de la miſéricorde divine, péril à trop préſumer : *Periclitans ergo ſperando, & non ſperando.* Voulez-vous donc dans un pas ſi gliſſant tenir une voie ſûre & droite ? Craignez le Seigneur, diſoit le Prophéte Roi ; & en même-tems eſpérez en lui : *Timete Dominum, & ſperate in eo.* Craignez-le, *timete*, cette crainte vous tiendra dans une continuelle vigilance ; mais auſſi repoſez-vous ſur lui, *ſperate.* Cette eſpérance bien réglée vous remplira d'une ferveur toute nouvelle. En qui eſpérerai-je, ſi je n'eſpére pas en vous, ô mon Dieu ; mais auſſi qui puis-je redouter ici-bas que vous, Seigneur ? Fions-nous ſans réſerve à la divine miſéricorde : ſi nous voulons ſortir de nos déſordres, ſa bonté eſt ſans bornes : mais d'autre côté craignons tout de ſa juſtice ; ſi nous ſommes réſolus de perſiſter dans nos déréglemens, ſes vengeances ſont formidables : c'eſt par ce juſte tempérament de confiance chrétienne, & de crainte ſalutaire qu'on peut arriver dans cet aimable ſéjour où ſe chantent & ſe chanteront à jamais les miſéricordes du Seigneur.

D. Aug. in Pſ. 144.

Pſ. 39. 4.

Ibid.

PLAN ET OBJET DU SECOND DISCOURS ſur la Miſéricorde de Dieu.

DE toutes les vertus il n'en eſt point qui rendent le joug du Seigneur plus doux & ſon fardeau plus léger que l'eſpérance : c'eſt elle qui affermiſſoit autrefois le courage des Martyrs, & c'eſt elle qui adoucit encore les larmes amères des pénitens, & qui ſoutient la patience des Juſtes. Mais de toutes les vertus chrétiennes il n'en eſt point où il ſoit plus aiſé de ſe méprendre que

Diviſion générale.

dans celle-ci ; l'eſpérance affoiblie dégénere en découragement & en déſeſpoir ; & l'eſpérance trop tranquille devient bientôt témérité ou préſomption : ce qui fait dire à S. Baſile, qu'en matiere de morale il eſt dangereux de ne conſidérer Dieu, pour ainſi dire, qu'à demi, ou de ne l'enviſager que dans une de ſes perfections, comme ſi les autres lui manquoient ; & c'eſt contre ce double écueil que viennent échouer les Chrétiens ſur le ſujet que je traite. Les uns prétendent que Dieu leur pardonnera tout, & les autres ſe perſuadent au contraire que Dieu ne leur pardonnera rien ; il ſemble que je pourrois dire d'abord aux uns & aux autres : Accordez-vous enſemble. Si Dieu doit tout pardonner, comment eſt-il vrai qu'il ne pardonnera rien ? Et s'il ne doit rien pardonner, comment eſt-il vrai qu'il pardonnera tout ? L'un ou l'autre eſt néceſſairement faux ; diſons mieux, ni l'un ni l'autre n'a nulle apparence de vérité. Dieu pardonnera tout : ſi cela eſt, il n'y a plus en Dieu de juſtice. Dieu ne pardonnera rien : ſi cela eſt, il n'y a plus en Dieu de miſéricorde. Sur cela, quel parti dois-je prendre ? Faut-il renverſer toutes vos eſpérances ? Faut il lever toutes vos craintes ? mais ces deux partis ont chacun leur danger. Trop de bonté relâche les pécheurs, & trop de rigueur les déſeſpére. Prenons le milieu que nous marque S. Grégoire, & qui doit réunir la crainte & l'eſpérance dans un juſte tempérament ; car c'eſt en vain, dit ce ſaint Docteur, que vous craignez la juſtice de Dieu, ſi vous n'eſpérez pas en ſa miſéricorde : *Incaſſum times juſtitiam, niſi ſperes in ejus miſericordiam* ; comme c'eſt inutilement que vous eſpérez en ſa miſéricorde ; ſi vous ne craignez pas ſa juſtice : *Incaſſum ſperas in Dei miſericordiam, niſi metuas ejus juſtitiam.* De-là que

D. Greg. Lib. moral. c. 30.

Idem, Ibid.

veux-je conclure pour votre inſtruction ? C'eſt qu'il ne faut pas tellement ſe repoſer ſur la miſéricorde de Dieu, qu'on oublie ſa juſtice. Ainſi pour vous faire eſpérer & craindre tout à la fois, je m'en tiens à deux propoſitions également intéreſſantes. La miſéricorde de Dieu oppoſée à la défiance des pécheurs qui tombent dans le découragement & dans le déſeſpoir : premiere reflexion. La miſéricorde de Dieu expliquée oppoſée à la préſomption de ceux qui perſéverent dans leurs déſordres par la fauſſe idée qu'ils conçoivent de cette même miſéricorde : ſeconde réflexion. Je dis aux premiers ; Ranimez votre confiance à la vue des démarches amoureuſes de la miſéricorde de votre Dieu. Je dis aux ſeconds : Craignez l'abus que vous faites de la miſéricorde ; les ſuites en ſont funeſtes. En deux mots : les motifs qui doivent vous faire eſpérer dans la miſéricorde : les raiſons qui doivent vous faire craindre d'abuſer de la miſéricorde.

Soudiviſions de la premiere Partie.

J'ai peine à concevoir comment il ſe trouve des Chrétiens qui s'abandonnent au déſeſpoir après cette foule de prodiges de miſéricorde que nous fournifſent tous les âges, tous les ſiécles. Ouvrons les Livres ſaints, nous trouverons par-tout des motifs d'eſpérance & de miſericorde ; par-tout nous verrons des pécheurs abſous, des criminels juſtifiés qui nous inviteront avec le Prophéte à louer & à chanter les éternelles miſéricordes du Seigneur : *Miſericordias Domini in æternum cantabo.* Son bras n'eſt point racourci, vous en allez juger par cette foule de prodiges de miſéricorde qu'il a tant de fois opérés & qu'il opére encore tous les jours en faveur de ceux qui eſpérent en lui : que de démarches amoureuſes pour ſe les gagner ! Le ſimple détail confondra votre défiance 1°. il cherche le pécheur : 2°. il

Pſ. 88. 2.

tueux qui dans l'habitude du crime ſe
liſent & attendent tout de la miſéricor
dit à ce ſujet Tertullien, vouloir trop
la miſéricorde, c'eſt la corrompre & l
La meſure de la patience de Dieu, dſt
devient la meſure de ſa juſtice ; & ap
Eccli. 5. 4. attendu long-tems, il punit au dou
qui en ont abuſé : *Altiſſimus eſt patiens*
Craignez donc, Chrétiens preſomptueu
en avez tout ſujet ; car rien de plus
que les fondemens de votre eſpéran
la miſéricorde de Dieu vous eſpérez, di
que vous aurez le temps de vous c
vous vous flattez que vous en aurez,
vous plaira, la volonté ; de plus, vous
ſur la grace. Trois illuſions dont vous
tir le faux. Ne comptez pas trop ſur le
y a tout à craindre qu'il ne vous mane
fiez-vous de votre volonté, de ſa natur
inconſtante ; ne faites pas tant de fon
grace, l'abus que vous en avez fait pou

déja touchés, ces pécheurs, pour ainſi dire, à demi-convertis qui veulent revenir à Dieu, quoiqu'ils ne le veuillent pas efficacement; ces pécheurs que le ſouvenir de leurs péchés jettent dans une défiance trop timide, & qui n'oſent preſque eſpérer que Dieu leur pardonne après l'avoir tant de fois abandonné; & c'eſt pour relever leur confiance, pour les animer & les encourager que je fais quelques réflexions ſur la miſéricorde de notre Dieu, également conſolantes pour eux, & capables de les exciter, de les porter à entreprendre, & conſommer enfin l'ouvrage de leur converſion. *Extrait du Pere Pallu.* La miſéricorde.

Qui pourroit décrire le vif empreſſement avec lequel Dieu cherche le pécheur? Il ne s'eſt pas plutôt éloigné de lui qu'il le pourſuit. Il met tout en œuvre pour le rappeller: il excite le trouble dans ſon ame: il ôte à ſes crimes le maſque impoſteur dont la paſſion les couvroit; ici il étale à ſes yeux l'incertitude de ſa derniere heure, les châtimens réſervés aux méchans, l'activité du feu vengeur; là il lui rappelle les bienfaits, la récompenſe promiſe aux bons, la gloire éclatante dont ils ſeront un jour tout inveſtis. Eſt-il dans la diſgrace? c'eſt moi, lui dit-il, qui te frappe: ſans mois tu ne peux être heureux. Eſt-il étendu ſur un lit de douleur, aux portes de la mort? il l'avertit intérieurement que celui qui lui a donné la vie peut lui donner la mort: avide de ſe gagner le pécheur, il étudie, ſi j'oſe parler ainſi, ſes inclinations, ſon humeur, ſes paſſions mêmes: il offre à l'avare des tréſors que la rouille & les vers ne peuvent corrompre: il picque le voluptueux par la promeſſe d'une vie tranquille, exempte de ſoins & d'embarras: il étonne par la vue des châtimens la molleſſe de Premiere réflexion: Dieu cherche les pécheurs.

cette femme qui ſe repoſe dans les délices: que dirai-je enfin ? il n'épargne rien ; il emploie tout pour attirer le pécheur qui le fuit, ſouvent même il diſſimule ſes péchés pour le ramener à la pénitence : *Diſſimulans peccata propter pœnitentiam.* De-là ces tendres invitations : Venez, prévaricateurs ; bon & miſéricordieux, je ſuis prêt à vous tendre les bras : je ne veux point la mort du pécheur, mais qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive : *Nolo mortem peccatoris, &c.* Revenez à moi, maiſon d'Iſraël, & je vous recevrai : *Revertere & ego ſuſcipiam te.* Convertiſſez-vous, fille de Sion, pleurez vos infidélités & je vous conduirai ſur la ſainte montagne : *Ad me convertimini, &c.* *L'Auteur, Sermon de la miſéricorde.*

Sap. 11. 24.

Ezech. 33. 11.

Jerem. 3. 1.

Les bons mouvemens que reſſentent les pécheurs ſont autant de preuves de l'empreſſement que Dieu a de les rappeller à lui.

Ce Dieu que vous avez ſi long-tems oublié, ſi ſouvent mépriſé, ſi criminellement outragé, c'eſt ce Dieu même qui vous cherche ; hélas ! ſans lui vous ne pourriez retourner à lui, il faut qu'il vous prévienne par ſa grace, & il le fait ; vous en portez au-dedans de vous une conviction ſenſible ; ce trouble ſalutaire qu'il excite dans votre cœur, ce ver rongeur qui ne vous laiſſe preſque pas un moment de repos, &c. cette impatience ſecrette de voir vos liens rompus & vos chaînes briſées ; cette horreur ſecrette de votre eſclavage qui vous fait ſi ſouvent ſoupirer après l'heureuſe liberté des enfans de Dieu ; cette vertu qui vous ſembloit autrefois ſi auſtere & qui maintenant vous paroît remplie de charmes. Voilà le doigt de Dieu : *Digitus Dei eſt hîc.* Tous ces ſentimens ne ſont-ils pas les effets d'une grace qui vous recherche ? Eſt-il naturel de haïr ce que l'on a toujours aimé ; de ſe dégoûter de ce qui a fait nos plus charmantes délices ; de trouver ſon tourment dans ce qui faiſoit notre plaiſir ? Encore une fois, c'eſt le doigt de Dieu

Exod. 8. 19.

plus jaloux de votre ſalut que vous ne l'avez été de votre plaiſir : ce ſont là les effets de cette bonté ſpéciale dont il ne donne jamais de marques que par un deſir ſincére de convertir le pécheur. *Pris de divers Auteurs manuſcrits & imprimés.*

Dans les Réflexions Theologiques & Morales il y a encore des preuves de cette premiere vérité à l'indication : Divers caractéres de la miſéricorde de Dieu. *Ce qui ſuit cette indication fournira encore de quoi appuyer les réflexions qui vont ſuivre.*

Seconde réflexion : Dieu attend le pécheur.

Ce caractere de la miſéricorde qui conſiſte à faire briller ſa patience & ſa bonté, me ſemble ſi propre à raſſurer le pécheur dans ſa défiance, que je craindrois preſque qu'il n'en préſumât juſqu'à perſiſter dans ſon péché. Quelle bonté en effet que d'attendre à pénitence celui qui a abuſé de tout ce qui devoit le porter à la faire ? Qu'eſt-ce qu'attendre le pécheur ? C'eſt ſouffrir patiemment ſes inſultes, ſes mépris & les indignes préférences qu'il donne à toutes les créatures. Attendre le pécheur, c'eſt lui donner le temps d'être pécheur, & d'aggraver ſon péché. Attendre le pécheur, c'eſt, ce me ſemble, ô mon Sauveur, riſquer votre propre gloire, & tout le fruit de votre paſſion. Y a-t-il rien qui puiſſe mieux montrer l'excès de votre tendreſſe pour les pécheurs ? *M. l'Archevêque de Sens, Traité de la confiance en Dieu.*

Si Dieu ſe montre ſi lent à ſe venger, ce n'eſt point en lui une imperfection.

Et ne croyez pas que ce ſoit par impuiſſance que Dieu en agit ainſi : au contraire, dit l'Ecriture, c'eſt parce qu'il eſt infini dans ſa puiſſance qu'il ſemble craindre d'exercer ſon pouvoir, & qu'il le retient pour donner lieu à la pénitence. Pouvoir tout, c'eſt ordinairement parmi les hommes un titre, pour ſe permettre tout & n'avoir pitié de perſonne : mais en Dieu c'eſt une raiſon d'épargner & de ménager la foibleſſe de

ſes créatures. Seigneur, dit le Sage, vous êtes miſéricordieux, parce que vous êtes tout-puiſſant; & c'eſt votre puiſſance qui vous engage à diſſimuler nos foibleſſes : *Miſereris omnium, quia omnia potes & diſſimulas peccata hominum.* Or quelle plus grande patience, & quelle plus grande bonté que de tenir ſon ennemi entre ſes mains, d'être en pouvoir de le punir ſans peine, ſans riſque, ſans injuſtice; & cependant de l'épargner lors même qu'il inſulte & qu'il eſt furieux ? *Le même.*

Sap. 11. 24.

La grandeur de nos péchés ne doit pas nous faire défier de la miſéricorde.

Mais quoi, dites-vous, Chrétiens défians, la grandeur de vos péchés vous étonne ! mais la bonté de Dieu ſi patiente à votre égard ne doit-elle pas vous raſſurer ? N'eſt-il pas plus miſéricordieux que vous n'êtes pécheurs ? La grandeur de vos péchés vous étonne ! Apprenez aujourd'hui qu'ici-bas la juſtice ſe deſſaiſit de ſes droits : c'eſt à la miſéricorde qu'il appartient de ſe produire : ſon régne & ſon empire s'exercent ſur la terre, ou, pour parler avec David, la face de la terre eſt comme inondée de cette aimable miſéricorde : *Miſericordiâ Domini plena eſt terra.* La grandeur de vos péchés vous étonne ! Hélas ! dit S. Auguſtin, n'eſt-ce pas pour effacer de grands péchés que le Seigneur à une grande miſericorde ? La grandeur de vos péchés vous étonne ! Ne vous déſeſpérez pas, celui qui a dit que la lumiere ſoit faite, qui des pierres & des plus inſenſibles rochers forme, quand il lui plaît, de dignes enfans d'Abraham, ne pourra-t-il pas, ſi vous n'y mettez point d'obſtacles par votre malice, changer votre cœur, & le tourner à ſon gré ? La grandeur de vos péchés vous étonne ! Mais enfin euſſiez-vous paſſé juſqu'à la onziéme heure dans le crime, vous pourriez encore recourir au ſouverain Libérateur. Jamais, comme il le dit, il

Pſ. 32. 5.

Il ne répudiera celui qui revient ſincérement à lui : *Eum qui venit ad me non ejiciam foras. L'Auteur, Sermon de la Miſéricorde.*

Loin d'ici ces pécheurs qui s'écrient comme le déſeſpéré Caïn : Nos iniquités ſont trop grandes pour eſpérer le pardon. S'il vous reſte encore à vivre, dit un Pere, ce Dieu de bonté eſt encore prêt à vous recevoir : il ne ſe laſſe point de vous attendre ; combien de pécheurs, fameux par leurs forfaits, ſont devenus, à la faveur de la divine miſéricorde, des pénitens d'éclat, des Saints du premier ordre. Ninive, ville fameuſe par l'excès de vos déſordres, vous euſſiez vu vos habitans en proie à la mort, vos fiers ramparts détruits, vos ſuperbes édifices renverſés, ſi la miſéricorde n'eût obtenu un délai de quarante jours. C'en étoit fait de vous, trop heureux compagnon de la mort du Sauveur, ſi ſur le point d'expirer vous n'euſſiez recueilli les fruits de la miſéricorde & les premieres gouttes du ſang de l'Homme-Dieu. Où en ériez-vous, Magdelaine, ſi les ſaints excès du divin amour par un prodige de miſéricorde n'euſſent éteint dans votre ame les flammes impures du profane amour ? Votre perte n'étoit elle pas aſſurée, Saul, ſi dans l'aveugle fureur qui vous déchaînoit contre Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe vous n'euſſiez entendu cette voix miſéricordieuſe qui en vous arrachant aux ſuperſtitions de vos Peres, vous rendit docile aux inſtructions d'Ananie ? Eh ! mes Freres, n'en ſeroit ce pas auſſi déja fait de nous, ſi Dieu ne nous eût attendus, comme parle Iſaïe, pour avoir pitié de nous ? *Expectat ut miſereatur.* Quoi ! après tant de crimes honteux, de noires infidélités, de déſordres monſtrueux j'ai échappé aux vengeances de mon Dieu. Ah ! quel motif d'eſpérance ? Non, Sei-

Tant qu'il nous reſte à vivre nous pouvons prétendre à la miſéricorde. *D. Aug.*

Iſ. 30. 18.

gneur, je le proteſte, & c'eſt à la face de vos ſaints Autels que j'en fais ſerment, mes péchés ſurpaſſaſſent ils les grains de ſable de la mer, tous les élémens conjuraſſent-ils ma perte j'eſpérerai encore en vous, parce vous êtes mon ſoutien, mon refuge, mon protecteur & mon Dieu. *Le même.*

Troiſiéme réflexion : Dieu preſſe le pécheur.

Dans le Traité de la Grace, Tome II. page 611. & ſuiv. l'on trouvera des reflexions qui reviennent à ce ſujet.

Je vois par-tout dans nos Livres ſaints ces ſollicitations vives, ces exhortations preſſantes du Dieu des miſéricordes ; Levez les yeux, dit-il à la Synagogue rebelle repréſentée ſous l'image d'une épouſe infidéle : portez vos regards ſur tous les lieux où vous vous êtes proſtituée, & que vous avez ſouillées de vos fornications : ſouvenez-vous que pour comble d'infidélité vous m'avez abandonné pour courir après de vaines idoles : votre ingratitude eſt monſtrueuſe ; mais à préſent que rendue à vous-même vous reconnoiſſez le malheur de vos égaremens, appellez-moi & je vous repondrai : venez à moi, & je vous recevrai : invoquez ma miſéricorde, & ma juſtice s'appaiſera : *Ego ſaltem amodo voca me : numquid iraſceris in perpetuum ?* Pourquoi mourriez-vous, maiſon d'Iſraël : appellez moi votre Pere, & je vous traiterai comme mes enfans. Convertiſſez-vous à moi, enfans d'Iſraël, dit encore Iſaïe, *ad me convertimini*, & je vous mettrai tous au nombre des heureux habitans de ma Cité, je vous conduirai tous à la ſainte montagne de Sion. *Sermon ancien manuſcrit.*

Jerem. 3. 5.

Iſ. 21. 12.

Combien eſt admirable la miſéricorde de Dieu, &

Ce que j'admire le plus dans Dieu, diſoit S. Hilaire de Poitiers, ce n'eſt pas qu'il ait formé de rien le ciel & la terre ; qu'il régle les ſaiſons & les ſiécles ; qu'il calme les vents & les tem-

pères. Le grand ſujet de mon étonnement, c'eſt qu'ayant entre les mains le pouvoir de ſe venger de l'infidélité du pécheur, il ait dans le cœur une diſpoſition favorable à lui pardonner, c'eſt qu'il l'excite, qu'il le ſoillicite, qu'il le preſſe lui-même à récourir à ſa miſéricorde. *Le même.*

combien elle doit calmer nos défiances.

N'eſt-ce pas ici, Chrétiens défians, où je pourrois vous dire de concevoir des ſentimens plus gédéreux de la bonté de votre Dieu; car enfin ſi dans le temps que vous leviez ſi inſolemment l'étendart de la révolte contre lui, il vous cherchoit, il vous attendoit, il vous preſſoit, il vous ſouffroit enfin ſi patiemment, ſera-t-il inexorable aujourd'hui que vous condamnez vous-mêmes de tout votre cœur vos criminels attachemens? Alors vous l'offenſiez de propos délibéré, avec réflexion, avec malice, & il vous aimoit; il vous combloit de biens, même à votre inſçu, même en prévoyant l'abus que vous feriez de ſes graces; alors, encore une fois il vous aimoit, & ſon amour même étoit grand. Si la preuve de l'amour ſont les bienfaits, la preuve d'un grand amour ſont les grands bienfaits; à en juger donc par les bienfaits, il vous aimoit fortement, tendrement, conſtamment. Comment ſe pourroit-il faire qu'il eût ceſſé aujourd'hui de vous aimer, aujourd'hui que vous formez le généreux deſſein de revenir à lui par la pénitence, que vous tremblez à la vue de ſes jugemens & que vous êtes humiliés ſous le poids de vos crimes? Seroit-il poſſible qu'il eût pris contre vous des penſées de colere, de châtiment & de réprobation? Cela ſe peut-il ſeulement penſer? Ne ſeroit-ce pas faire de votre Dieu un Dieu biſarre & injuſte, qui aime les impies & qui rebute les pénitens. *M. Languet Archev. de Sens, Traité de la confiance en Dieu.*

Quatriéme réflexion: Dieu reçoit le pécheur avec bonté.

Pourquoi Dieu attend-il le pécheur avec pa-

La raiſon

qui engage Dieu à attendre le pécheur, l'engage auſſi à le recevoir. *I. Pet. 3. 9.*

tience ? Saint Pierre nous l'apprend, lorſqu'il dit, qu'il uſe de patience à cauſe de nous, ne voulant point qu'aucun périſſe, mais que tous aient recours à la pénitence : *Patienter agit propter vos nolens aliquem perire, ſed omnes ad pœnitentiam reverti.* Non, il ne veux pas que le pécheur périſſe, il voudroit même qu'il ne périt pas : il voudroit que tous euſſent des ſentimens de converſion & de ſalut, il le déſire, il le veut, il eſt affligé quand on ne répond pas à ſes déſirs; il attend, comme s'il vouloit voir ſi on ne ſe laiſſera pas toucher à la fin. Ce n'eſt donc pas le caractere de notre Dieu de rebuter le pécheur dans ſon retour après l'avoir épargné dans ſes égaremens. *Le même.*

Les divines Ecritures font preuve de l'empreſſement que Dieu a à récevoir le pécheur. *Iſ. 15. 7.*

Point de pécheur qui ſe ſoit approché de Dieu qu'il n'en ait été favorablement reçu : c'eſt alors, dit le Prophéte, qu'il ſemble multiplier ſes miſéricordes : *Quoniam multus eſt ad ignoſcendum.* C'eſt ainſi, ô mon Dieu, qu'il vous a plû mettre un frein à notre déſeſpoir : ſi vous euſſiez paru à nos yeux au milieu des foudres & des éclairs ; effrayés, conſternés, nous vous euſſions regardé comme un Dieu inexorable, inacceſſible ; mais non, ſi quelquefois votre juſtice nous étonne, vous tempérez notre frayeur par les prodiges de votre miſéricorde ; & certes, ce qu'il dit autrefois par ſon Prophéte à Iſraël, il nous le dit encore : Quand j'aurois prononcé contre mon peuple ingrat l'arrêt de ſa perte, euſſe-je même juré ſa ruine, ſi cette nation infidéle pleure ſur ſes égaremens, rougit de ſon ingratitude & fait pénitence, je me repentirai, & la malédiction que je méditois contre elle, tournera en bénédiction : *Si pœnitentiam egerit gens illa à malo ſuo, quod locutus ſum adversùs eam: agam & ego pœnitentiam ſuper malum quod cogi-*

Jerem. 18.

lavi ut facerem ei. Après des promeſſes ſi ſolemnelles raſſurez-vous, Chrétiens défians, & ſçachez que le Dieu dont je vous annonce les miſéricordes, c'eſt celui-là même qui reçut avec tant de bonté, Manaſſés après ſes ſacriléges, Nabuchodonoſor après ſon irréligion, David après ſon adultére, Zachée après ſes uſures, Magdeleine après ſa mondanité, Pierre après ſon apoſtaſie, & Thomas après ſon incrédulité. *L'Auteur, Sermon de la Miſéricorde.*

La parabole de l'enfant prodigue montre avec quelle douceur Dieu reçoit le pécheur.

Voici un trait encore plus marqué de la tendreſſe de notre Dieu : c'eſt une parabole dont l'accompliſſement ſe renouvelle à chaque inſtant ſous nos yeux. Un jeune-homme, dit l'Evangeliſte, c'eſt le prodigue paſſionné pour le plaiſir, enclin à l'indépendance, demande à ſon pere la portion de ſon héritage, il l'obtient : déja il part pour un pays éloigné ; libre de ſes actions il donne dans tous les travers & dans tous les excès dont eſt ſuſceptible une jeuneſſe impétueuſe & qui n'a point de frein : réduit bientôt à la plus affreuſe indigence, atténué par la faim il revient à lui & forme le deſſein de ſon retour : il part, il arrive : le pere inſtruit ſent ſes entrailles s'émouvoir : il court recevoir & embraſſer ce fils ingrat : voici la figure, venons à la réalité. Dès l'inſtant que le pécheur forme la réſolution ſincére de retourner à Dieu, ce Pere miſéricordieux s'attendrit : *miſéricordiâ motus* : charmé de ſon retour il fait précéder ſa grace : une fois réconcilié il lui donne le baiſer de paix : *& oſculatus eſt eum.* Mais prenez garde, dit à ce ſujet S. Auguſtin, ſi Dieu reçoit ſi facilement le pécheur, il faut auſſi que le pécheur revienne à lui de bon gré : *Ne [illegible] Aug. recèdè fugit ab eo, niſi revertatur ad eum.* Il f[illegible] ſup. avancer par la pénitence vers celui dont no[illegible] parab. nous ſommes éloignés par la crime ; & le ſeul

moyen d'éviter ſa juſtice, c'eſt de recourir à la miſéricorde. *Le même.*

Cinquiéme réflexion : Dieu pardonne au pécheur. *S. Cyp.*

Diſparoiſſent ici ces ennemis de la miſéricorde, comme les appelle S. Cyprien, ces meurtriers de la pénitence, ces corrupteurs de la vérité qui ſuivant plus les préceptes d'une auſtere philoſophie que les régles de la douceur de Jeſus-Chriſt qui offre ſa paix aux pécheurs, s'efforcent de leur faire entrevoir l'impoſſibilité du pardon : *Magis duri ſæcularis philoſophiæ prævitate, quàm ſophiæ dominicæ lenitate pacifici.* Que la Synagogue furieuſe ſe ſcandaliſe, ſi elle le veut, de la bonté de Jeſus pour les pécheurs ; que les Lévites jaloux ſe choquent de ce qu'il a commerce avec eux ; que les Phariſiens impoſteurs murmurent de ce qu'il ſe trouve à leur table ; cet adorable Sauveur ne diminuera rien de ſa bonté, toujours il l'exercera envers les pécheurs, les grands pécheurs, les plus fameux pécheurs : c'eſt pour eux préférablement aux Juſtes qu'il eſt venu, comme il le dit lui-même : *Non veni vocare juſtos, ſed peccatores.* C'eſt moi, dit-il encore par Iſaïe, qui remets les péchés & qui veux effacer toutes vos iniquités. Ah ! avouons-le ici, peut-être à notre confuſion, mais du moins à la gloire de notre Dieu ; pour être ainſi miſéricordieux il faut être un Dieu ; pour n'être point touché des miſéricordes d'un Dieu ſi tendre & ſi bon, il faut être un forcené, il faut être un démon. Je vous ai guéri, dit le Sauveur au paralytique, ne péchés plus déſormais ; beaucoup de péchés vous ſont remis, parce que vous avez aimé beaucoup : c'eſt l'aſſurance qu'il donne à Magdeleine; [illegible]ſonne ne vous a condamné, dit-il à la femme adultere, je ne vous condamnerai pas non plus; après tant de marques de bonté, qui n'eſt forcé de convenir que Dieu met ſes plus cheres délices à pardonner ? *Le même.*

Matth. 9. 13.

Dans le premier Diſcours à l'indication : Il faut méconnoître ce que c'eſt que Dieu, &c. *il eſt prouvé que Dieu veut nous pardonner. La même vérité eſt confirmée par les exemples dans les Réflexions Théologiques & Morales.*

Pardon généreux ; Dieu eſt ce Maître puiſſant qui remet toute la dette à ſon ſerviteur inſolvable : œconome infidéle, dit-il au pécheur, tu as diſſipé le talent que je t'avois confié, ou tu ne l'as pas fait valoir, tu as dégradé mes bienfaits, mépriſé mes inſpirations, profané mes Sacremens, tourné en dériſion mes myſteres, ſcandaliſé ces petits qui croyoient en moi & à mon Evangile, perſécuté mon Egliſe ; à titre de Dieu il ſeroit, ce me ſemble, de ma gloire de porter contre toi l'arrêt fulminant de ta condamnation ; mais non, ma miſéricorde attentive à ta priere t'accorde la rémiſſion de tes forfaits : *Serve nequam, omne débitum dimiſi tibi.* Quelle généroſité. *L'Auteur.*

Divers caracteres du pardon que Dieu accorde au pécheur qui revient ſincérement à lui 1°. Il pardonne généreuſement.

Matt. 18. 3.

Il ne faut qu'avouer ſon crime pour en obtenir le pardon : l'on diroit que Dieu ſe laiſſe aveugler par le deſir & l'empreſſement qu'il a de ſe réconcilier avec nous ; & il aime mieux s'expoſer à de nouveaux outrages que de différer à nous faire rentrer en grace avec lui : en un mot, il eſt plus impatient à nous accorder le pardon de nos fautes, que nous ne ſommes nous-mêmes empreſſés à le recevoir : *Tardius Deo videtur peccatori veniam dare, quàm ipſi peccatori accipere. Le même.*

2°. Dieu pardonne promptement.

D. Aug. Lib. de ſp. & an. c. 6.

Nulle aigreur, nul reſſentiment de la part de notre Dieu ; peu content d'oublier nos fautes, il nous rend le mérite des bonnes œuvres que nous avions perdu en perdant la grace : Conſolez-vous donc, mes enfans : *Conſolamini*, & vous, Miniſtres de mes Autels, parlez de ma part à

3°. Dieu pardonne avec ſincérité.

Jérusalem : *Loquimini ad Jerusalem* ; annoncez-lui que toute criminelle qu'elle soit, ses iniquités sont entierement effacées ; *Dimissa est iniquitas illius* ; elle va recevoir de ma main miséricordieuse plus de faveurs & de bienfaits qu'elle n'a commis de péchés : *Suscepit de manu Domini duplicia pro peccatis suis. Le même.*

Is. 40. 2.

Ibid.

Ibid.

4°. Dieu pardonne parfaitement & sans aucun retour.

Ce qui doit nous pénétrer de la plus vive reconnoissance, c'est que Dieu pardonne sans aucune restriction ; non point à demi, comme il arrive souvent parmi les hommes, où un extérieur politique & composé dénonce le faux des plus solemnelles protestations ; mais c'est pleinement & sans retour que Dieu pardonne ; une fois rentré en grace avec lui, tout est oublié, une amistie générale est accordée ; & où le péché a abondé, la grace, selon l'expression de Saint Paul, survient & surabonde : *Ubi abundavit, &c.* La réconciliation même est si parfaite, qu'il en fait part à toute la cour céleste. *Le meme.*

Rom. 5. 20.

Preuves de la seconde Partie. L'énormité du crime du pécheur présomptueux : son caractere.

Qu'est-ce qu'un pécheur auquel la miséricorde de Dieu sert de prétexte pour persévérer dans le désordre ? C'est un ingrat, qui loin de profiter de ce qui devroit le porter à la pénitence & au répentir, s'en sert indignement pour offenser son Dieu avec une sorte d'impunité : c'est un insensé qui s'oppose aux sages desseins de cette miséricorde, & qui s'expose au hasard de n'en jamais éprouver les favorables effets : c'est un obstiné qui rejette l'endurcissement de son cœur sur un panchant dont il s'est rendu volontairement esclave : c'est un téméraire qui se rassure tous les jours sur une bonté dont il est indigne & qui amasse sur sa tête criminelle un trésor d'iniquité, parce qu'il sçait que son Dieu a un trésor de patience ? c'est enfin un homme, ou plutôt un monstre que l'ingratitude, la folie, l'aveuglement, l'obstination, la lâcheté, la fureur cara-

térisent, & dont tous ces termes n'expriment que foiblement l'irréligion & l'impiété. *Sermon ancien manuscrit.*

Eh quoi donc, pécheurs ! si à chaque crime dont vous vous êtes rendus coupables, l'enfer prêt à vous engloutir se fût ouvert sous vos pieds, effrayés, vous eussiez sans doute cessé de pécher ; mais parce que la main puissante de votre Dieu, loin d'ouvrir l'abîme, affermit la terre sous vos pieds : le crime prend faveur & s'accrédite, parce que votre punition n'est différée, hélas ! peut-être que pour quelque temps : vous n'êtes résolus à quitter le péché que quand vous ne pourrez plus le commettre, encore moins l'expier ; sont-ce là, ô mon Dieu, les desseins de votre miséricorde ; & en ne tirant point vengeance du crime, auriez-vous prétendu multiplier le nombre des criminels ? *Le même.*

Jusqu'où va l'audace du présomptueux

N'y a-t-il pas de l'extravagance de fonder sa conversion sur un temps incertain ? Hélas ! que sçavons-nous si l'abus que nous faisons du temps que Dieu nous laisse dans sa miséricorde, n'obligera pas sa justice de l'abréger & d'en retrancher une partie ? Que d'accidens imprévus peuvent nous arrêter au milieu de cette course si limitée, & moissonner dans nos plus beaux ans l'espérance d'une longue vie ! Que de morts soudaines & étonnantes, & presque toujours la juste peine de l'usage indigne qu'on faisoit de la vie ! Quel siécle, quel régne vit jamais tant de ces tristes exemples ; C'étoient autrefois des accidens rares & singuliers ; ce sont aujourd'hui des événemens de tout les jours. Soit que nos crimes nous attirent ce châtiment, soit que nos excès, inconnus à nos Peres, nous y conduisent : ce sont aujourd'hui les morts les plus communes & les plus fréquentes. Comptez, si vous le pou-

Ce qui rassure le présomptueux & le fait espérer dans la miséricorde, c'est qu'il se flatte qu'il aura le temps de se convertir ; fausseté de cette prétention.

vez, ceux de vos proches, de vos amis, que la mort terrible a ſurpris tout d'un coup ſans préparation, ſans repentir, ſans penſer au Dieu qu'ils avoient outragé, à leurs crimes qu'ils n'ont pas eu le loiſir de connoître, loin de les déteſter, ſans le ſecours des derniers remédes de l'Egliſe qu'on a été obligé de haſarder ſur leur cadavre, & à qui le temps a été refuſé à la mort, parce qu'ils en avoient toujours abuſé pendant leur vie; dans de ſemblables conjectures je vous laiſſe à décider ce qu'on peut ſe promettre de ſa miſéricorde. *Sermons imprimés à Trevoux.*

L'Ecriture entiere dépoſe contre ces pécheurs, qui à raiſon du temps ſe repoſent ſur iſéricorde.

Fut-il jamais illuſion plus groſſiere que de ſe repoſer ſur le temps pour ſe convertir: il eſt trop rapide pour y compter; & peut-on ſans extravagance ſe promettre qu'il ſera à nous quand nous le voudrons: ſi la miſéricorde vous attend, ne différez pas pour cela de vous convertir; ni vous, ni moi, ne pouvons ſçavoir juſques à quand elle voudra bien nous attendre; & c'eſt même une vérité que la foi ne déſavoue pas, que ſi Dieu attend long-temps le pécheur, il eſt un temps marqué, après lequel il ne l'attendra plus. Le Pere de famille n'accorde plus qu'une année au figuier infructueux, après quoi il le condamne au feu. Amos ne dit-il pas de la part du Seigneur, que le quatriéme péché *doit* mettre le comble à l'infortune de Damas: Craignez, dit le Prophéte Ozée, un temps viendra où Dieu laſſé des infidélités de la maiſon d'Iſraël, lui déclarera qu'il n'y a plus de miſéricorde pour elle, & qu'il va l'oublier pour toujours: *Non addam ultra miſereri domui Iſraël, ſed oblivione oblivioſcar eorum.* Preuves ſenſibles qu'après avoir tant différé à vous convertir, il viendra un temps où il n'y aura plus de temps pour vous; car ne vous

Ozée 1. 6.

flattez point ; ſi maintenant Dieu vous ménage, parce qu'il eſt bon, il vous punira un jour, parce qu'il eſt juſte. *L'Auteur, Sermon de la miſéricorde.*

Demain, diſent les pécheurs, nous nous convertirons : *Cras convertemur.* Mais leur répond S. Jerôme : préſomptueux que vous êtes, pouvez-vous donc répondre du lendemain ; & n'eſt-ce pas prendre bien mal ſes meſures que de ſe promettre quelque choſe de certain dans un temps de lui-même ſi incertain ? Mais Dieu, dites-vous, a promis ſa miſéricorde à une pénitence ſincére. Ah ! vous dites vrai, reprend S. Auguſtin ; mais a-t-il jamais promis à vos délais le lendemain que vous attendez : *Verum dicis quòd Deus pœnitentiæ tuæ indulgentiam promiſit, ſed dilationi tuæ numquid craſtinum promiſit.* Non, ne vous abuſez point ici, ſi Dieu ouvre un port à la pénitence, c'eſt ſans doute pour calmer l'injuſte défiance de ces hommes puſillanimes qui n'eſpérent point aſſez dans ſa miſéricorde : *Propter eos qui deſperatione periclitantur propoſuit pœnitentiæ portum.* Mais pour confondre la téméraire hardieſſe & les délais journaliers du préſomptueux, il a voulu que le jour de la mort fût incertain ; *Sed propter eos qui dilatationibus illiduntur, fecit diem mortis incertum.* Ne vous laiſſez point abattre par la défiance, dit-il aux premiers par Ezechiel : quelques crimes que vous ayez commis, ſi vous les pleurez, ſi vous en gémiſſez, je les oublierai, & ils ſeront pour toujours effacés de mon ſouvenir : tremblez dit-il aux ſeconds, quelques magnifiques que ſoient mes promeſſes, elles ne s'étendront jamais au point de vous répondre de l'avenir. *Le même.*

Combien peu ſont fondésceux qui eſpérent qu'un temps viendra où la miſéricorde les convertira.

D. Aug. tract. 13. in Joan.

Idem Ibid.

Idem. ibid.

• Que ces pécheurs préſomptueux tremblent, qui ont mit le comble à leur malice, parce que

Il y a tout lieu de

craindre que le présomptueux ne trouve point la miséricorde sur laquelle il se reposoit si fort.

Luc. 12. Ibid.

Dieu n'en a pas mis à sa miséricorde : n'ont-ils pas, dit S. Grégoire, tout à craindre que cette miséricorde dont ils ont si long-tems abusé, ne se tourne en fureur ? Pour comprendre cela il ne faut que lire l'Evangile. Le Fils de l'Homme viendra : *Filius hominis veniet.* Mais quand & à quelle heure ? je n'en sçais rien : à l'heure peut-être que vous y penserez le moins : *quâ horâ non putatis ;* c'est donc à dire qu'il n'est point d'heure sur laquelle vous puissiez compter, hommes présomptueux, & où vous ne puissiez être surpris : que vous êtes peut-être sur le point de toucher à votre derniere heure : *hæc est hora vestra*, derniere heure, heure terrible après laquelle il n'y a plus aucun légitime fondement de salut, si l'on n'a eu soin de mettre à profit celle qui l'a précédée ; derniere, mais fatale heure, qui est le terme des plaisirs & des douceurs de la vie, & le commencement malheureux des douleurs & des supplices de l'éternité ; derniere heure, mais heure épouventable & désespérante, où la justice déplacera la miséricorde, & où il faudra payer jusqu'à la derniere obole. *Le même*

Ibid. 22. 33.

Ce qui fait que l'on persévére dans le péché, c'est qu'on se persuade qu'on en sortira quand on le voudra, & que Dieu est assez bon pour nous attendre.

On ne peut guéres pousser la malice plus loin que d'abuser de la bonté de Dieu, de la patience de Dieu, de la miséricorde de Dieu, pour persévérer dans le crime. Parce que Dieu *est bon* je puis être tranquillement méchant ; parce que Dieu est miséricordieux, je veux l'offenser impunément : il est patient, je ne dois pas craindre de pousser à bout sa patience : Dieu est miséricordieux, je ne risque rien de l'outrager ; quand je serai las de l'offenser, j'aurai alors recours à sa miséricorde. Mais hommes impies, pensez-vous bien à ce que vous dites ? Quand vous serez las d'offenser votre Dieu, vous aurez recours à sa miséricorde ? N'est-ce pas à dire que vous vous con-

vertiez quand il vous plaira ? Pour ſentir le faux & même l'impiété de cette prétention, je ne veux que quelques réflexions. *Divers Auteurs manuſcrits.*

Il ſuffit, ce ſemble, de jetter les yeux ſur l'inſtabilité du cœur humain ; irréſolu il ne ſe fixe à rien, aujourd'hui à Dieu, demain au monde ; eſt-il plauſible qu'un pécheur qui s'eſt toujours ſervi de la miſéricorde de Dieu pour inſulter à ſa juſtice, ſe convertiſſe quand il le voudra ? Ecoutez comme S. Bernard raiſonne à ce ſujet, il vous apprendra ce qui réſulte de la liberté que Dieu accorde à l'homme ; Si notre volonté, dit-il, dépendoit totalement de Dieu, venant d'un principe éternel & immuable, je n'en craindrois point l'inconſtance ; mais en étant les maîtres & pouvant en diſpoſer à notre gré, c'eſt ce qui doit nous effrayer tous ; ainſi dépendante de nous, à combien de légeretés & d'inconſtances n'eſt-elle pas ſujette ? Dieu veut parfaitement ce qu'il veut ; & nous, à peine ſçavons-nous ce que nous voulons ; ceci poſé, eſt-il facile de comprendre que tel qui préſumant trop à préſent de la miſéricorde, ne veut pas ſe convertir, le voudra bien efficacement quand il commencera à redouter la juſtice du Dieu qu'il a outragé ? *Les mêmes.*

Premiere réflexion : il n'eſt pas probable qu'on ſe convertiſſe aiſément quand on le voudra.

Je ne m'étendrai point davantage ſur cette ſeconde Partie, chaque page, pour ainſi dire, du délai à la pénitence fournit d'abondans ſecours ſur toutes les Soudiviſions que j'ai énoncées : elles ſont même traitées perticulierement dans le Diſcours familier, Tom. II. pag. 70. juſqu'à 78.

Miniſtres des ſacrés Autels, chargés, comme moi, d'annoncer les miſéricordes de l'Eternel, uniſſons-nous de concert pour chanter avec David les prodiges merveilleux de cette miſéricorde : *Miſericordias, &c.* Sous un vain prétexte de

Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours.

Pſ. 88. 2.

religion & de ſévérité ne fermons pas aux brebis égarées l'entrée du bercail, nous ſommes tous les ſerviteurs d'un Dieu riche en miſéricorde: *Miniſter es ejus qui dives eſt in miſericordia.* Ne ſoyons pas avares d'un bien-fait qui ne nous appartient pas : *Nec in alio præduras inveniri.* Cette miſéricorde n'eſt pas de nous, elle vient de Jeſus Sauveur ; nous ſiéroit-il bien de vouloir la reſtreindre ? Mais vous, chers Auditeurs, en entendant raconter les admirables prodiges de miſéricorde qu'a tant de fois opérés le Dieu puiſſant, ce Dieu de toute bonté, la bonté même: Soyez attentifs, dit S. Jean, à ne rien diminuer de votre ferveur dans l'œuvre du Seigneur, & dans la conſommation de votre ſalut : *Vide ne moleſcas additâ Dei bonitate.* Si c'eſt un outrage que de ſe défier de la miſéricorde de Dieu, c'eſt un crime d'en trop préſumer. Dieu eſt miſéricordieux, admirable dans ſa bonté, prompt à pardonner à ceux qui reviennent à lui par la pénitence ; grand motif de conſolation & d'eſpérance pour ceux qui ne comptent pas aſſez ſur ſes miſéricordes. Mais s'il eſt bon, il eſt juſte auſſi, dit Tertullien, il eſt terrible dans ſes vengeances, il punit ſévérement ceux qui ſe ſervent de ſa patience pour l'outrager plus ſûrement ; grand motif de crainte & de frayeur pour ceux qui ſans ſortir de leurs égaremens ſe repoſent froidement ſur la miſéricorde : évitons ces deux écueils, dont l'un des deux nous conduiroit à la mort. Il falloit, dit S. Auguſtin, que Dieu fût miſéricordieux, ſans cela nous n'euſſions jamais penſé à nous convertir, parce que nous euſſions deſeſpéré du pardon ; mais il falloit auſſi que Dieu fût juſte, ſans cette précaution, comme sûrs de l'impunité, nous euſſions perſévéré dans le crime : eſpérons donc en la miſéricorde de Dieu,

D. Chryſoſt. Hom. in Math.

craignons ſa juſtice ; cette crainte ſalutaire, jointe à une eſpérance chrétienne, nous conduira au terme de l'heureuſe immortalité. *L'Auteur.*

PLAN ET OBJET D'UN DISCOURS familier ſur la miſéricorde ; l'abus que l'on en fait.

C'Eſt une vérité certaine, mes chers Paroiſſiens, qu'on n'opére ſon ſalut qu'autant qu'on eſpére & qu'on craint : qu'on eſpére, non en téméraire, qui ſe promet tout ſans rien faire : qu'on craint, non pas en déſeſpéré, qui tâche de faire, & qui n'attend rien ; mais qu'on eſpére & qu'on craint en Chrétien : quand je dis en Chrétien, je veux dire, mes chers Paroiſſiens, en homme fidéle qui croit fermement que Dieu veut le ſauver, & qu'il ne lui refuſera pas les ſecours néceſſaires pour opérer ſon ſalut ; mais qui croit auſſi fermement que Dieu ne le ſauvera pas ſeul & ſans qu'il mette en œuvre les ſecours de ſalut qu'il lui préſente. Mais hélas ! mes chers Freres, combien peu d'entre vous ſont animés de cette crainte & de cette eſpérance ſalutaire ! l'on attend tout de Dieu & l'on demeure tranquille : l'on va même juſqu'à ſe perſuader que malgré ſon obſtination dans le péché, l'on peut tout ſe promettre des miſéricordes infinies de Dieu ; aveuglement d'autant plus déplorable, qu'il nous conduit comme par degré à abuſer des graces que le Seigneur nous avoit préparées, par le ſacrilége mépris que nous faiſons de ſa miſéricorde ; mépris qui par une juſte punition de Dieu nous attire les plus féveres châtimens : c'eſt à cette double idée que je prétends aujourd'hui me borner pour votre inſtruction, mes

Diviſion générale.

chers Paroiſſiens ; mais pour me rendre plus palpable & plus ſenſible, j'avance deux propoſitions qui ſont à votre portée & que je vous prie de bien retenir. 1°. Que l'abus que l'on fait de la miſéricorde de Dieu renferme le mépris le plus outrageant. 2°. Que la punition qui ſuit infailliblement l'abus que l'on a fait de la miſéricorde, ſera la plus funeſte & la plus terrible : c'eſt tout mon deſſein.

Soudiviſions de la premiere Partie.

Quel eſt, mes chers Paroiſſiens, le caractere propre de ces pécheurs qui abuſent des graces de la miſéricorde divine, & qui les mépriſent ? C'eſt d'employer cette divine miſéricorde contre elle-même, & de s'imaginer qu'ils peuvent être méchans, parce que Dieu eſt bon : c'eſt de le faire ſervir à leurs iniquités & de rendre ſa miſéricorde comme eſclave de leurs paſſions : c'eſt de l'offenſer impunément dans la vûe de l'appaiſer un jour : c'eſt enfin de rejetter les graces préſentes dans l'eſpérance qu'un jour ils en auront de plus fortes pour réparer les outrages qu'ils lui auront faits. Or ſuppoſé cette damnable diſpoſition d'eſprit & de cœur, qui n'eſt peut-être que trop réelle dans pluſieurs d'entre vous, de quelle multitude de péchés ne ſe charge point un pécheur qui abuſe ainſi des miſéricordes de ſon Dieu ? Ecoutez & ſoyez ſaiſi d'horreur : 1°. *péchés d'ingratitude* : 2°. péchés de préſomption : 3°. péchés de malice. En eſt-ce aſſez pour vous faire concevoir l'énormité du crime de celui qui abuſe de la miſéricorde de Dieu ?

Soudiviſions de la ſeconde Partie.

Matth. 8, 12.

Les enfans du Royaume, dit Jeſus-Chriſt, ſeront jettés dans les ténébres extérieurs : *Filii regni ejicientur in tenebras exteriores.* Punition éclatante qui ſe vérifié ſpécialement dans la perſonne de ces pécheurs qui ont abuſé des graces que leur préſentoit la divine miſéricorde : c'étoient des

des enfans du Royaume qui avoient ſur le ciel des droits magnifiques dont ils ſeront dépoſſédés : premiere preuve de leur malheur. En conſéquence de leurs droits ils pouvoient s'épargner les châtimens, & ils ſeront jettés dans les ténébres extérieures : ſeconde preuve de leur malheur.

Preuves de la premiere Partie.

Je dis en premier lieu, mes chers Paroiſſiens, péché d'ingratitude de la part de ceux qui abuſent des bienfaits de la miſéricorde divine ; & d'abord en ce point ne pouvons-nous pas nous reconnoître les premiers coupables ? Mille fois pouſſés ſecrettement, invités intérieurement de répondre à ſes graces, combien de fois nous y ſommes-nous montrés rebelles ? Y avons-nous jamais bien penſé, que laſſer ſa miſéricorde c'étoit s'expoſer au danger de n'en jamais éprouver les merveilleux effets ? Si nous faiſions réflexion ſur ce qu'il eſt, & ſur ce que nous ſommes, ne rougirions-nous pas de voir le Maître de l'univers, après avoir été offenſé cent fois, venir lui-même frapper à notre porte, comme parle l'Ecriture, & rechercher notre amitié ? Que dois-je admirer ici davantage, ô mon Dieu, ou votre patience, ou notre ingratitude ; ou votre amour, ou la dureté de notre cœur ? & quelle ſera notre confuſion un jour, ſi vous êtes aſſez bon pour lever le bandeau qui nous aveugle ? Quelle ſera notre honte, quand vous nous ferez voir clairement que nous avons été aſſez ingrats pour tourner contre vous les dons précieux dont il vous plaiſoit de nous favoriſer ?

L'ingratitude du pécheur va juſqu'à laſſer & exercer la patience de Dieu qui le cherche.

Combien Dieu eſt ſenſible à l'ingratitude du pécheur. *Iſ. I. 2.*

De-là ces plaintes ameres qu'il nous adreſſe à tous, mes chers Paroiſſiens : J'ai nourri & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé : *Filios enutrivi, & exaltati ipſi ſpreverunt me.* Ah ! ſi mon ennemi m'avoit chargé de malédictions, je l'aurois ſouf-

Pſ. 54. 13. fert : *Si inimicus meus maledixiſſet mihi ; ſuſtinuiſſem utique.* Mais que ce ſoit vous qui m'outragiez, vous que je regardois comme mon ami : *Tu verò homo unanimis ;* vous que je voyois avec plaiſir aſſis à ma table : *Qui ſimul mecum dulces capiebas cibos* : voilà le coup qui me bleſſe. Quoi ! c'eſt vous, ingrat : c'eſt vous, perfide, qui vous ſervez de mes bienfaits pour me faire les derniers outrages ! De-là encore ces reproches amers qu'il fait au peuple Juif par la bouche de Jérémie : C'eſt moi qui vous ai fait entrer dans le ſéjour délicieux du Carmel, afin que vous en mangeaſſiez les fruits : c'eſt moi qui pour vous nourrir ai fait pleuvoir la manne ; avec tant de bienfaits de ma part vous avez ſouillé ma terre & fait de mon héritage un lieu d'abomination ; fut-il jamais ingratitude & plus noire & plus marquée ? *Ingreſſi contaminaſtis terram meam, & hæreditatem meam poſuiſtis in abominationem.*

Ibid. 14.

Ibid.

Jerem. 2. 7.

L'ingratitude que Dieu reprochoit aux Juifs ne pourroit-elle pas être imputée aux Chrétiens ?

Ah ! mes chers Paroiſſiens, à qui Dieu a fait des graces encore plus grandes, confondez-vous à la vue d'une ingratitude encore plus énorme. Les Juifs avoient l'ombre des biens futurs ; & vous, mes Freres, vous en avez la vérité : ils étoient les ſerviteurs du Pere de famille, & vous en êtes les enfans : on les avoit nourris d'une manne corruptible, & l'on vous donne pour nourriture & pour breuvage le Corps & le Sang d'un Dieu : un ſerpent d'airain les guériſſoit miraculeuſement des morſures des ſerpens, & Jeſus-Chriſt a terminé ſa carriére par le ſupplice infâme de la Croix pour nous délivrer de la tyrannie de l'ancien ſerpent : comparez maintenant bienfait à bienfait, & ingratitude à ingratitude.

Sentimens de reconnoiſſance pour de ſi

Comprenez donc aujourd'hui, mes chers Paroiſſiens, l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir par un pur effet de ſa tendre miſéri-

corde ſouffert depuis ſi long-temps ; car enfin, qu'aviez-vous de moins rebutant & de moins odieux que tant d'autres fameux pécheurs qu'il a ſurpris & arrachés à la vie au plus fort de leurs égaremens ? Cependant ce Dieu de bonté vous a regardés favorablement au même temps qu'il a détourné ſes yeux de tant d'autres pécheurs, peut-être moins coupables que vous ; car enfin, mes chers Freres, pour vous exciter à la reconnoiſſance que vous devez à un Dieu ſi miſéricordieux, ſondez vos plaies, rappellez-vous vos égaremens paſſés, vos intempérances, vos débauches, vos yvrogneries, vos impuretés, vos juremens, vos ſcandales ; & que ſçais-je ? toutes les horreurs de votre vie ; peut-être étiez-vous alors plus rebelles aux lumieres du S. Eſprit, que tous les pécheurs dont il s'eſt vengé ; plus ſourds à ſes inſpirations, plus obſtinés dans vos habitudes criminelles ; & cependant tandis qu'il en a rejetté tant d'autres beaucoup moins indignes que vous de ſa miſéricorde, il vous a laiſſé la vie pour vous donner le temps de vous convertir ; un peu moins de patience à votre égard, c'en étoit fait de vous, vous étiez perdus ſans reſſource ; n'eſt-ce pas là cette aimable miſéricorde qu'un Pere de l'Egliſe appelle une ſurabondance de bonté & de clémence : *Redundantia clementiæ cœleſtis.* Quelle reconnoiſſance ne devriez-vous donc pas avoir, mes chers Paroiſſiens, de cette ineffable bonté de Dieu qui vous a retirés de l'enfer où vous ſeriez déja depuis long-temps les victimes de ſa colere ? Combien avez-vous vu de vos proches, de vos amis, de vos voiſins, de vos compagnons de débauche mourir dans ce malheureux état où vous avez vécu tant d'années ? Rappellez-vous-en le ſouvenir ; & loin d'être ingrats envers votre Dieu,

grands bienfaits.

Tertul. Lib. de pœn. c. 6.

efforcez-vous de lui donner tous les jours de votre vie des marques de reconnoiſſance : ſans cela craignez tout de ſa juſtice.

Confiance préſomptueuſe en la bonté & la miſéricorde de Dieu.

Mais Dieu eſt bon, dites-vous, mes chers Paroiſſiens. Ah ! je le confeſſe avec vous, il faut bien qu'il le ſoit pour vous avoir attendus ſi long-temps, & vous attendre encore à pénitence : il eſt bon ; mais quoi ! concevez-vous dans lui une bonté ſtupide & inſenſible ? Il eſt bon ; mais à qui ? à ceux qui ont le cœur droit & qui ne fondent pas leur retour ſur une bonté lâche : *Quàm bonus Iſraël Deus iis qui recto ſunt corde !* Car enfin, mes Freres, dans quel abîme de déſordres ne ſe plonge-t-on pas quand on péche ſur une malheureuſe confiance ? Qu'en coûte-t-il davantage, dit-on, de ſe livrer aux plus grands crimes, ou de commettre de légeres fautes ! La miſéricorde de Dieu eſt ſuffiſante pour pardonner les uns & les autres : de-là, mes chers Paroiſſiens, quel cours à l'impiété & aux crimes les plus infâmes ! Ah ! diſoit ſaint Paul, que la patience de votre Dieu ne vous entraîne point à l'impénitence : c'eſt tout au contraire pour vous déterminer à vous convertir qu'il vous ſouffre, qu'il vous ſupporte, & qu'il vous attend depuis ſi long-temps : *Patientia Dei ad pœnitentiam te adducit.* Quoi ! mépriſeriez-vous les richeſſes de ſa bonté & de ſa miſéricorde : *An divitias bonitatis contemnis ?* Après l'avoir offenſé, dites-vous, viendra un temps où nous nous repentirons de l'avoir fait : un bon *peccavi* réparera tout ; quel langage ! Mais prenez garde, mes chers Paroiſſiens, que par cette damnable préſomption vous ne vous rendiez plus coupables, & que vous ne vous chargiez de mille nouveaux péchés.

Pſ. 72. 1.

Rom. 2. 4.

Ibid.

Rien n'eſt plus inju-

Car ſans vous dire ici que c'eſt vainement que vous vous flattez pour l'avenir d'une converſion

ſincere, que n'ayant pas voulu faire dans le temps ce que vous pouviez, vous n'en aurez vraiſemblablement pas le pouvoir quand vous le voudrez. Sans vous préſenter ici tous ces motifs & bien d'autres qui vous convaincroient que rien n'eſt plus mal fondé que votre préſomption, je m'en tiens à ce que vous dites, & c'eſt par vos propres paroles que je veux vous condamner. Vous offenſez donc Dieu dans l'eſpérance que vous l'appaiſerez un jour ? Vous impudiques, parce que vous ſerez un jour chaſtes ; vous, hommes de debauches, parce que vous vivrez un jour dans la tempérance ; vous, médiſans, calomniateurs, parce que vous deviendrez charitables envers le prochain. Pour le préſent vos impuretés, vos débauches, vos médiſances, vous plaiſent, vous n'êtes pas déterminés encore à ſortir de cet état actuel du péché dans lequel vous coulez vos jours ; mais par-là quelle indigne outrage ne faites-vous pas à la miſéricorde de votre Dieu, de vous ſervir contre elle du temps qu'elle vous donne & des graces qu'elle vous accorde, dans la chimérique eſpérance qu'un jour vous vous repentirez de la mauvaiſe vie que vous menez ? De bonne foi, dites-moi un peu ce que vous penſeriez d'un homme qui vous accableroit d'injures & de coups, & qui tout auſſi-tôt vous en demanderoit pardon, & cela après avoir été comblé de vos bienfaits ? Ne le regarderiez-vous pas comme un mauvais cœur indigne de toutes vos bontés ? C'eſt-là cependant, mes chers Paroiſſiens, ce que vous faites contre Dieu ſous cette ridicule prétention que vous vous repentirez un jour de l'avoir offenſé. Je vois bien, dit ce jeune homme, que je péche en entretenant ce mauvais commerce avec cette fille, mais j'en demanderai un jour pardon à Dieu ; je connois,

rieux à Dieu que la préſomption qui nous fait perſévérer dans le péché.

dit cet autre, que je fais mal en me livrant à la débauche & en perdant la raiſon dans le vin, mais Pâques viendra, & je m'en confeſſerai. N'eſt-ce pas ici que je puis m'écrier avec le Sage ? Ah ! malheureuſe & damnable préſomption, qui t'a donné naiſſance ? *O præſumptio nequiſſima, unde creata es ?* *Eccli.* 37. 3.

Pour ne point tomber dans la préſomption, il faut ne jamais ſéparer la juſtice de la miſéricorde.

Auſſi c'eſt pour nous garantir de ce malheureux écueil où viennent échouer tant de Chrétiens, que S. Auguſtin diſoit aux Fideles d'Hippone : Mes Freres, puiſque nous avons le temps de la miſéricorde, n'en abuſons pas, & ne diſons pas en nous-mêmes : Dieu eſt miſéricordieux, il pardonne toujours ; je tombai hier dans tel & tel péché, & il me le pardonna ; je le commets aujourd'hui, il me le pardonne ; j'y ſuccomberai ſelon les apparences demain, parce qu'il me le pardonnera. Aveugle pécheur, préſomptueux pécheur, y penſe-tu bien ? Tu conſidéres ſa miſéricorde, mais tu ne redoutes pas ſa juſtice : *Attendis ad miſericordiam, & non times judicium.* Ah ! ſi tu veux chanter les miſéricordes & les juſtices du Dieu puiſſant, conçois que le deſſein de Dieu en pardonnant, eſt de fournir les moyens de ſe corriger, & non pas de faire perſévérer dans le crime ; car par cette obſtination, pourſuit encore S. Auguſtin, l'on en vient au point fatal d'amaſſer pour le jour des vengeances un tréſor de colere & d'indignation : *Noli tibi theſaurizare iram in die iræ.* D. *Aug. enarr. in Pſ.* 120. *Idem. Ibid.*

Pour ne point abuſer de la miſéricorde, il faut oppoſer la crainſe à la préſomption.

Pour prévenir de ſi terribles malheurs, oppoſons donc, mes chers Paroiſſiens, à cette fauſſe eſpérance & à cette confiance préſomptueuſe, une crainte ſalutaire de Dieu & de ſes jugemens, comme dit David : *A judiciis enim tuis timui* ; non pas, mes Freres, une crainte baſſe & ſervile, mais une crainte filiale & reſpectueuſe qui nous préſerve de tomber dans le pé- *Pſ.* 118. 120.

ché. C'eſt cette crainte filiale qui nous eſt recommandée ſi ſouvent dans les divines Ecritures : Le commencement de la ſageſſe, c'eſt la crainte du Seigneur : *Initium ſapientiæ timor Domini.* Ah ! dit le Sage, qu'heureuſe eſt l'ame qui craint Dieu ! *Timentis Dominum beata eſt anima ejus.* Et dans un autre endroit : Celui-la eſt heureux, dit-il, qui eſt toujours dans la crainte & dans l'appréhenſion : *Beatus homo qui ſemper eſt pavidus ;* parce que cette crainte ſera pour lui un puiſſant frein pour l'empêcher de faire le mal ; & c'eſt auſſi ſans doute ce qui portoit David à prier ſi inſtamment le Seigneur de percer ſon ame de cette crainte comme d'un trait ſalutaire : *Confige timore tuo carnes meas.* Opérez donc votre ſalut, dit S. Paul, avec crainte & tremblement : *Cum metu & tremore ſalutem veſtram operamini.* Soyons timides, & non pas vains & préſomptueux : car, comme je l'ai déja dit avec Salomon, ce qui rend cette préſomption téméraire du pécheur ſi mauvaiſe dans ſa nature & dans ſes effets, c'eſt qu'elle répand la malignité ſur toute la terre : *O præſumptio nequiſſima, unde creata es, cooperire aridam malitiâ* ! Dernier caractere de l'outrage que les pécheurs infidéles aux graces du Seigneur, font à ſon infinie miſéricorde.

Pſ. 110. 10. *Eccli.* 34. 17. *Prov.* 28. 14. *Pſ.* 118. 120. *Philip.* 2. 12. *Eccli.* 37. 3.

Vous me demandez peut-être ici, mes chers Paroiſſiens, comment il ſe peut faire que la confiance en Dieu, qui eſt une vertu, produiſe de ſi méchans effets ? A cela je réponds que c'eſt ſouvent des meilleures choſes qu'on fait les plus grands abus : de plus, ne vous imaginez pas que cette confiance qui vous reſte dans le temps même que vous perſévérez dans le péché, ſoit cette confiance en Dieu dont notre divin Sauveur fait l'éloge en tant d'endroits. Car 1°. toute vertu eſt une diſpoſition à faire le bien, & cette con-

Comme le pécheur pour abuſer de la miſéricorde, joint à l'ingratitude & à la préſomption, une malice méditée.

fiance que vous éprouvez au temps que vous êtes le plus déterminé à pécher, eſt une diſpoſition à faire le mal. 2°. La vraie confiance en Dieu eſt fondée ſur l'eſtime de Dieu, & celle-ci ſur le mépris. Car remarquez ici, mes Freres, que ces pécheurs téméraires qui abuſent ſi inſolemment de la miſéricorde du Seigneur, ne le font pas ſeulement par un aveugle emportement, mais de ſang froid; ce n'eſt pas ſeulement par ignorance & par un défaut de réflexion qu'ils offenſent Dieu, c'eſt ſouvent, dit Tertullien, par une eſpéce de comparaiſon qu'ils font entre Dieu & la créature : *Comparatione videtur egiſſe qui utrumque cognovit.* Ils connoiſſent l'un & l'autre, ce que l'Evangile leur dit de faire, & ce à quoi leurs paſſions les entraînent; ſourds aux douces invitations de la grace, ils s'y refuſent pour courir avec fureur dans les routes du menſonge: quelquefois ſenſibles au ſouvenir des miſéricordes du Seigneur, peu après la paſſion les emporte à cet excès de leur faire oublier le bienfait & le bienfaiteur.

Exemples de l'Ecriture.

III. Reg. 22. 8.

Nous avons dans le Livre des Juges un exemple bien frapant & qui revient à ce ſujet, & dont je vous ferai tout à l'heure l'application: Michée, homme fort riche, avoit fait élever un Temple dans ſa maiſon; pour veiller à ſa décoration, il nourriſſoit, logeoit & entretenoit un Prêtre Hébreu : ce Prêtre par reconnoiſſance ſe montroit attaché à ſon bienfaiteur, comme il en fit preuve par ſon ardeur à repouſſer quelques ſoldats de la Tribu de Dan, qui avoient formé le noir complot de piller le Temple; mais bientôt ſéduit par la promeſſe qu'ils lui firent de le placer à la tête de toute une Tribu d'Iſraël, l'indigne Miniſtre ſe joignit à eux, & fut le premier à dépouiller l'Autel de ſes plus riches ornemens.

Le croirez-vous, mes chers Paroiſſiens, cette figure n'exprime encore que foiblement la malice ſacrilége de tant de pécheurs, qui enrichis des dons de Dieu, mille fois comblés de ſes bienfaits, munis de ſes Sacremens, appellés à ſon héritage, ſont les premiers à le quitter & à le trahir, pour ſuivre le parti de ſes ennemis; ſemblables & pires que ce Prêtre, ils profanent leurs corps qui eſt le temple de l'Eſprit ſaint, dont ils enlevent tout ce que Dieu y a mis de bon, ils mépriſent, ils dégradent tous ſes bienfaits. Ah! mes chers Freres, ſi, ſelon S. Paul, celui qui avoit violé la Loi de Moyſe, étoit condamné à mort, quel affreux ſupplice ne doit donc pas attendre un Chrétien, qui inſenſible aux miſéricordes de ſon Dieu, aura mépriſé le ſang de l'alliance par lequel il a été ſanctifié? Mille fois plus favoriſé, n'a-t-il pas tout lieu de craindre d'être plus rigoureuſement puni?

Application de ce trait de l'Ecriture.

Hebr. 10. 29.

Ne vous y trompez pas, mes chers Paroiſſiens, ſi la patience de Dieu doit vous conſoler, cette même patience doit vous faire craindre. Attendez tout de la miſéricorde, ſi elle vous encourage à bien vivre; mais redoutez la juſtice de Dieu, ſi vous continuez à vivre mal. Le cris de vos péchés eſt monté juſqu'au trône de Dieu: il a ſouvent dit: Je deſcendrai & je verrai, mais il ne le dira pas toujours; & dès qu'il ſera deſcendu, ſa colére & ſon indignation éclateront, & peut-être, hélas! au milieu de vos divertiſſemens & de vos débauches. Y penſez-vous donc, Chrétiens, mes Freres? Au lieu de profiter de cette patience divine qui vous ménage, vous ajoutez à vos péchés de nouveaux griefs qui les rendent plus énormes: des médiſances aux jugemens téméraires; des parjures aux menſonges; des

Preuves de la ſeconde Partie. La patience avec laquelle Dieu ménage le pécheur, doit lui faire craindre ſa juſtice.

blaſphêmens aux juremens, & des ſacriléges aux blaſphêmes. Vous ſervirez-vous donc encore long-temps des richeſſes de la bonté de Dieu, pour les tourner à votre déſavantage & à votre perte ?

Autant Dieu aura été miſéricordieux, autant il ſera ſévere.

Car, n'en doutez pas, Chrétiens, Dieu meſure ſa juſtice ſur ſa bonté, & ſa ſévérité ſur ſa miſéricorde : il vous avoit appellés comme ſes enfans pour poſſéder ſon Royaume, il vous rejettera comme coupables envers ſa miſéricorde, de l'ingratitude la plus marquée, de la préſomption la plus téméraire & de la malice la plus noire : tous les droits qu'il vous avoit donnés à ſon héritage ſeront perdus pour vous. Quel malheur ! Quelle perte ! Jugeons-en, mes chers Paroiſſiens, par la douleur & le repentir de nos premiers Peres chaſſés du Paradis terreſtre après leur déſobéiſſance : bannis pour toujours de ce lieu de délices, quelles amertumes n'éprouvoient-t-ils pas, lorſqu'ils ſe rappelloient le ſouvenir de leur premiere félicité ? Quel coup de foudre pour l'infortunée Vaſthi ; lorſqu'on lui ſignifia de la part d'Aſſuerus que pour punition du mépris qu'elle avoit fait de ſon ordre, elle ne paroîtroit jamais en ſa préſence ? Quels plus amers repentirs que ceux d'Eſaü, après avoir vendu à Jacob les droits glorieux que lui donnoit ſa qualité d'aîné ?

Les Chrétiens qui abuſent des graces que Dieu leur fait dans ſa miſéricorde, ſeront privés des

Tels & plus grands encore ſeront les regrets de ces mauvais Chrétiens, qui ſe ſeront fait comme un principe d'abuſer des graces que leur a préſentées tant de fois la miſéricorde de Dieu ; dégradés de leur titre d'enfans du Royaume, ils n'auront plus de prétention à cette éternelle félicité : en vain leur avons-nous dit & annoncé dans nos Chaires, que leur premier ſoin devoit

être de conſerver avec fidélité les graces du Seigneur, qu'en les mépriſant ils ſe fermoient la porte de l'éternelle félicité ; en vain leur avons-nous repréſenté que leur déſobéiſſance ſeroit plus ſévérement punie que celle de Vaſthi, & que pour toujours ils ſeroient éloignés de l'aimable vûe du Dieu qui les avoit comblés de bienfaits : en vain les avons-nous avertis que c'étoit bien inutilement qu'ils ſe glorifioient des titres glorieux d'enfans chéris, s'ils n'en ſoutenoient l'auguſte caractere par la fuite de tous les vices, & la pratique de toutes les vertus. Inſenſibles à nos avertiſſemens, ils ont préféré des biens paſſagers, des plaiſirs d'un moment, aux biens durables & éternels, aux plaiſirs réels & ſolides que nous leur permettions. Aveugles, & en ce point aſſez ſemblables à l'infortuné Eſaü, qui ne connoiſſant pas tout le prix & tous les avantages de la bénédiction d'Iſaac, faiſoit peu de cas des beaux droits qu'il avoit cédés à ſon frere Jacob : *Parvi pendens quod primogenita vendidiſſet.* *Gen.* 27. 34.

droits qu'ils avoient à l'héritage éternel.

Mais, mes chers Paroiſſiens, vous tous qui maintenant vous montrez ſi peu touchés de ces grandes vérités dont je voudrois vous pénétrer, ſçachez qu'un jour viendra que vous y penſerez, hélas ! peut-être inutilement ; un jour viendra que vous vous reprocherez, comme Eſaü, votre aveuglement & votre folie ; un jour viendra que confus d'avoir fait un ſi mauvais uſage des dons céleſtes, qui vous donnoient ſi naturellement entrée dans le Royaume des Cieux, vous frémirez de colere, & vous vous écrierez dans les tranſports de votre déſeſpoir : Qu'ai-je fait ? De combien de beaux droits me ſuis-je privé par ma faute ? Après tant d'avantages perdus par le mépris volontaire que vous aurez fait

Un temps viendra que l'on ſe reprochera d'avoir abuſé de la miſéricorde.

des graces du Seigneur, qu'avez-vous à prétendre; ou plutôt, pécheurs ingrats, préſomptueux & méchans, que n'avez-vous point à craindre? Ecoutez ce qui ſuit; & s'il vous reſte encore quelque étincelle de foi & de raiſon, ſoyez conſternés & ſaiſis de frayeur. Ces enfans dépoſſédés de tous leurs titres, ſeront chaſſés : *Filii regni ejicientur.* Mais quel ſera leur ſort? Ils ſeront jettés dans les ténébres extérieurs : *In tenebras exteriores.*

Matth. 8. 12.

Ibid.

Il eſt un temps où la juſtice prend la place de la miſéricorde.

Ici-bas, il faut l'avouer, nous avons tout à eſpérer de la miſéricorde : mais qu'il eſt à craindre qu'après en avoir abuſé avec obſtination, elle ne parle plus en notre faveur, & que ſe deſſaiſiſſant de ſes droits, elle ne les abandonne à la juſtice! Ainſi fauſſement raſſurés ſur la miſéricorde, vous vous en êtes ſervis comme de moyen pour offenſer plus inſolemment votre Dieu : c'en eſt fait, la juſtice va prendre ſes intérêts, c'eſt ſon office de venger l'abus indigne que vous avez fait de la miſéricorde. La juſtice, dit Tertullien, eſt la conſervatrice des droits de la bonté; la miſéricorde de Dieu eſt ſouvent mépriſée, abandonnée, ſans protection & ſans appui; mais la juſtice prend ſon parti, elle embraſſe ſes intérêts & lui ſert comme de tutrice. Ce qui faiſoit dire à S. Ambroiſe, que tous les éloges qu'on donne à la miſéricorde, étoient autant de blaſphêmes quand ils s'oppoſoient à la juſtice.

Ce qui arriva à Joab, fait voir ce que doit craindre le pécheur qui a abuſé de la miſéricorde.

Ne vous flattez donc plus, hardis pécheurs, qui depuis ſi long-temps vous faites comme une étude de changer le remède en poiſon, & de tourner contre vous les bienfaits de votre Dieu, par le ſacrilége abus que vous en avez fait; plus criminels envers Dieu que ne l'étoit le perfide Joab envers Salomon & David, quel autre ſort

pouvez-vous vous promettre, qu'un auſſi funeſte que celui qu'il éprouva ? Vous ſçavez ſon Hiſtoire : Joab chéri du pere & du fils, s'attire l'indignation de ces deux Princes par ſes perfidies & ſes aſſaſſinats ; ſa perte eſt jurée, & la peine de ſes crimes répondra à leur énormité ; nul azile pour lui dans le lieu même où les plus criminels en trouvent : en vain s'imagine-t-il échapper à ſon mauvais ſort en pénétrant juſqu'au Tabernacle du Seigneur, en embraſſant la corne de l'Autel, le lieu du refuge pour les autres ſera pour lui le théâtre de ſa mort ; déja Bananias autoriſé des ordres du Roi ; lui porte le coup mortel, & lave dans ſon ſang, & ſes lâches perfidies, & ſon double homicide. *III. Reg.* II. 21.

Pécheurs, qui m'écoutez, & qui avez ſi indignement abuſé des miſéricordes & de la longue patience de votre Dieu, ſi votre châtiment n'eſt pas ſi frappant, ne penſez pas qu'il en ſoit moins redoutable : après avoir été déshérités, dépoſſédés de tous vos droits, votre bienfaiteur deviendra votre Juge, il vous chaſſera & vous rejettera pour toujours de ſa préſence : *Filii regni ejicientur.* Mais où irez-vous ? Dans les ténébres extérieures : *In tenebras exteriores ;* dans ce lieu d'horreur où il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Sur le même ſujet. *Matth.* 8. 12. *Ibid.*

Ici, mes chers Paroiſſiens, que puis je vous faire entendre qui ne ſoit propre à jetter la crainte & l'effroi dans vos cœurs ? C'étoit donc-là, préſomptueux pécheurs, le terme fatal où devoient aboutir vos honteux déſordres, & où la juſtice irritée, devoit prendre la cauſe de la miſéricorde mépriſée ? Juſques-là ce Dieu de toute conſolation, ce Dieu miſéricordieux, vous avoit recherchés, attendus, ſoufferts, avertis, enrichis Rigueur de la juſtice de Dieu.

de ſes bienfaits ; mais plus rien à eſpérer, ſa miſéricorde eſt enfin tarie pour vous ; ſur le bord du précipice, ſa juſtice vengereſſe ouvre l'abîme infernal ſous vos pieds, & vous allez être d'autant plus malheureux, que vous avez reçu plus de moyens pour ne le pas être ; autant vous avez goûté de faux plaiſirs, autant auſſi éprouverez-vous d'affreux ſupplices.

1°. Supplice cauſé par la perte de votre Dieu ; ſupplice qui ne peut ſe comprendre, qui ne peut ſe meſurer que par l'infinité de Dieu, dit ſaint Bernard ; ſupplice par conſéquent auſſi grand que Dieu eſt grand.

2°. Supplice cauſé par le feu vengeur ; car plus vous aurez reçu de graces dans le temps, plus il agira ſur vous durant toute une éternité, ce feu impitoyable : plus vous aurez commis de péchés, de profanations, de ſacriléges, plus ce feu inquiſiteur, ſelon l'expreſſion d'un Pere, trouvera de matiere, & par conſéquent plus ſon activité & ſa violence s'irriteront, par l'abus que vous avez fait des graces du Seigneur : jugez de la rigueur de vos tourmens.

3°. Supplice cauſé par les reproches de la conſcience. Ah ! mes chers Paroiſſiens, ſi un Chrétien réprouvé pouvoit oublier les graces dont il a été comblé, les inſpirations qu'il a rejettées, les bons mouvemens qu'il a mépriſés, combien il a été infidéle aux graces du Seigneur, l'abus qu'il a fait du temps qui lui avoit été donné, le peu d'attention qu'il a eu à profiter des moyens du ſalut qui lui avoient été offerts ; dès-là l'enfer tout enfer qu'il eſt, ne le ſeroit plus pour lui : mais, non, toutes ſes infidélités, ſes profanations, ſes ſacriléges, tous ſes crimes raſſemblés ſe préſenteront à lui, & lui feront ſen-

me & par rapport à nous, fait preuve de la condeſcendance de l'Egliſe à l'égard de ſes enfans. *Pag.* 28
Comme pécheurs nous avons beſoin de pénitence; & la pénitence ne va point ſans le Jeûne. *Ibid.*
Le violement du Jeûne cauſe un grand ſcandale dans l'Egliſe. *Ibid.*
Le nombre des ſcandaleux ſur ce point augmente de jour en jour. 29
Comment l'on s'y prend pour détourner les autres de l'obſervance du Jeûne. *Ibid.*
Nous devons nous oppoſer avec fermeté aux ſollicitations de ceux qui veulent nous rendre, comme eux, prévaricateurs de la Loi du Jeûne. 30
L'hérétique eſt ſcandaliſé de la conduite des Catholiques au ſujet du Jeûne. 31
L'énormité du crime de ceux qui engagent les autres par leurs exemples à violer les Loix de l'Egliſe touchant le Jeûne. *Ibid.*
Ceux qui ſans ſcrupule ſe diſpenſent de faire le Carême, font ordinairement une communion ſacrilége à Pâques. 32
Comme dans les premiers ſiécles l'on ſe préparoit à la ſolemnité de Pâques. 34
Bien des Chrétiens ſe croient diſpenſés du Jeûne, parce qu'ils en ont obtenu des diſpenſes; combien leur tranquillité à ce ſujet eſt dangereuſe. 35
Le Jeûne doit tenir lieu de pénitence; dès-là il doit être rigoureux. 36
L'intention de l'Egliſe eſt de nous faire expier nos péchés par la pénitence & l'affoibliſſemẽt du corps. *Ibid.*
Combien autrefois le Jeûne du Carême étoit ſévére; condeſcendance de l'Egliſe ſur ce point. 37
Que doit-on penſer des adouciſſemens qu'ap-

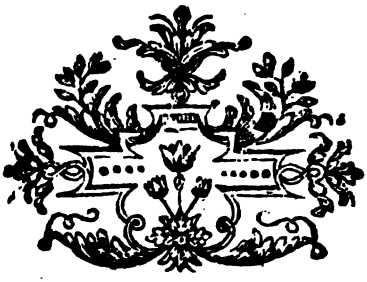

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce troiſiéme Volume.

ARTICLE PREMIER.

Du Jeune en général, et de l'Observation du Carême.

Observations préliminaires, & Réflexions Théologiques & Morales ſur le Jeûne en général, & l'Obſervation du Carême. La définition du Jeûne, & pourquoi il nous eſt commandé. *Pag.* 1

Quels ſont les tems que l'Egliſe a déterminés pour le Jeûne. 3

Motifs des SS. Peres dans l'établiſſement du Jeûne du Carême. *Ibid.*

Le Jeûne en général eſt auſſi ancien que le monde. 4

Le Jeûne du Carême eſt auſſi ancien que l'Egliſe. 5

Quand il n'y auroit point de précepte de l'Egliſe pour jeûner, l'exemple de Jeſus-Chriſt devroit ſeul nous y engager. 6

Il eſt trop pénible de s'aſſujettir au Jeûne: il affoiblit les forces. *Ibid.*

Le Jeûne n'eſt pas un conſeil ſeulement, mais un précepte. *Ibid.*

Combien de Chrétiens s'imaginent remplir le précepte du Jeûne en le violant. 7

Comment il faut obſer-

ver le Jeûne ; quelles en ſont les régles. *Page* 7
Ce que doivent faire ceux qui ne peuvent jeûner le Carême. 8
Il y a peu de perſonnes qui entrent dans l'eſprit de l'Egliſe au ſujet du Jeûne. *Ibid.*
Deux ſortes de Chrétiens violent le précepte du Jeûne du Carême ; qu'en penſe S. Auguſtin ? 9
Les grands avantages que procure le Jeûne. 10
Pour jeûner avec fruits il faut réformer ſes mœurs. *Ibid.*
L'obſervation du Carême n'eſt pas une invention nouvelle. 11
Comme l'obſervation du Jeûne rendoit la piété des premiers fidéles plus fervente. 12
Divers Paſſages de l'Ecriture. Sentimens des SS. Peres ſur l'obſervation du Jeûne. Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur ce ſujet, 13 & *ſuiv.*
Plan & objet du premier Diſcours ſur le Jeûne. Diviſion & Soudiviſions, 20 & *ſuiv.*
L'Egliſe a droit d'ordonner des Jeûnes. 23
Le précepte que fait l'Egliſe de jeûner le Carême ne peut être taxé de nouveauté. 24
Le Carême eſt d'inſtitution Apoſtolique. *Ibid.*
Le Carême oblige tout ceux qui croient à l'Evangile. 25
La Loi du Jeûne conſidérée en elle-même & par rapport à nous, eſt juſte & équitable. 1°. En elle-même. *Ibid.*
2°. Equité de la Loi du Jeûne par rapport à nous. 26
Le Jeûne eſt de tous les remédes le plus sûr contre les malheurs qui nous menacent. 27
La Loi du Jeûne ſi équitable en elle-mê-

me & par rapport à nous, fait preuve de la condeſcendance de l'Egliſe à l'égard de ſes enfans. *Pag.* 28
Comme pécheurs nous avons beſoin de pénitence ; & la pénitence ne va point ſans le Jeûne. *Ibid.*
Le violement du Jeûne cauſe un grand ſcandale dans l'Egliſe. *Ibid.*
Le nombre des ſcandaleux ſur ce point augmente de jour en jour. 29
Comment l'on s'y prend pour détourner les autres de l'obſervance du Jeûne. *Ibid.*
Nous devons nous oppoſer avec fermeté aux ſollicitations de ceux qui veulent nous rendre, comme eux, prévaricateurs de la Loi du Jeûne. 30
L'hérétique eſt ſcandaliſé de la conduite des Catholiques au ſujet du Jeûne. 31
L'énormité du crime de ceux qui engagent les autres par leurs exemples à violer les Loix de l'Egliſe touchant le Jeûne. *Ibid.*
Ceux qui ſans ſcrupule ſe diſpenſent de faire le Carême, font ordinairement une communion ſacrilége à Pâques. 32
Comme dans les premiers ſiécles l'on ſe préparoit à la ſolemnité de Pâques. 34
Bien des Chrétiens ſe croient diſpenſés du Jeûne, parce qu'ils en ont obtenu des diſpenſes ; combien leur tranquillité à ce ſujet eſt dangereuſe. 35
Le Jeûne doit tenir lieu de pénitence ; dès-là il doit être rigoureux. 36
L'intention de l'Egliſe eſt de nous faire expier nos péchés par la pénitence & l'affoibliſſemẽt du corps. *Ibid.*
Combien autrefois le Jeûne du Carême étoit ſévére ; condeſcendance de l'Egliſe ſur ce point. 37
Que doit-on penſer des adouciſſemens qu'ap-

portent les Chrétiens de nos jours dans l'obſervation du Carême ? Quelle ſera la ſuite de leur prévarication ? 38
Pour rendre le Jeûne du Carême méritoire, il faut s'abſtenir des choſes, non-ſeulement défendues, mais encore des plus permiſes. 39
Comme les ſaintes obſervances du Carême ſont indignement violées par la plûpart des Chrétiens. 40
Pour ſanctifier le Jeûne du Carême la pratique des bonnes œuvres eſt néceſſaire. 41
L'on doit vaquer à la Priere plus aſſiduement dans le Carême. 42
L'Aumône eſt un des plus puiſſans moyens pour ſanctifier le Jeûne. *Ibid.*
Le Jeûne n'eſt méritoire qu'autant qu'il ſuppoſe la réformation des mœurs. 43
Le véritable eſprit du Jeûne conſiſte à fuir le péché & les occaſions du péché.
Ce qui peut fai conclusion d'un cours.
Plan & objet du ſe Diſcours ſur le ne. Diviſions & diviſions. 46 &
Le précepte du Jeû l'antiquité pour dement.
L'exemple de Je Chriſt qui a jeû démontre la néce du Jeûne.
Selon tous les Pere les Conciles, ne peut diſpenſe Jeûne qu'une n ſité preſſante & impoſſibilité mo
Combien ſont illuſ les prétextes que apporte pour ſe penſer du Jeûne.
Premier prétexte; *la* licateſſe du tempé ment. *Ib*
Second prétexte; l' & la qualité.
Troiſiéme prétexte trop grande jeun
Dans les ſiécles d'o l'Egliſe, tous les C tiens ſe tenoient

gés au Jeûne. *Pag.* 54
Par l'exercice du Jeûne l'on vient à bout de vaincre les tentations. 55
L'exercice du Jeûne opére souvent sous nos yeux des prodiges surprenans. 56
En qualité de pécheurs nous ne pouvons sans injustice nous soustraire à la Loi du Jeûne. 57
L'intégrité du Jeûne consiste à affoiblir le corps par le retranchement des alimens ordinaires. 58
La seule idée des rigueurs du Jeûne révolte les mondains. 59
La sévérité des premiers Chrétiens condamne la molleſſe des Chrétiens de nos jours, & les adouciſſemens qu'ils apportent dans leurs Jeûnes. *Ibid.*
Toutes les douceurs & tous les adouciſſemens tolérés dans d'autres tems sont interdits dans les jours consacrés au Jeûne. 60
Les abus qui se gliſſent dans l'obſervation du Jeûne, viennent de la sensualité. 61
Le Jeûne n'eſt plus guéres obſervé que dans les Cloîtres. *Ibid.*
L'obſervation du Jeûne entraîne bien des avantages après elle. 62
Punition attachée à l'inobſervance du Jeûne. *Ibid.*
Bien des Chrétiens obſervent le Jeûne extérieurement, & cependant ne jeûnent point chrétiennement. 63
Comme l'on pêche par tous les sens, tous doivent prendre part au Jeûne. 64
Il y a des raisons qui peuvent diſpenſer du jeûne; mais rien ne peut diſpenſer de la réformation des mœurs. 65
S'il y a un tems accordé aux divertiſſemens, pourquoi n'y en auroit-il pas un deſtiné à la pénitence? *Ibid.*
Les malheurs qui menacent ceux qui ne sçavent pas profiter

des jours de péniten. ce que l'Egliſe leur accorde. *Pag.* 66
Paraphraſe qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. 67
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur une eſpéce de Jeûne qui conſiſte dans la fuite du péché, & dans la pratique du bien & de la vertu. Diviſion générale & Soudiviſions. 69 *& ſuiv.*
Qu'eſt-ce que l'intempérance ? 71
Les déſordres qui naiſſent de l'intempérance. 72
L'exemple que le Fils de Dieu donne aux hommes, de la tempérance. 73
Qui ſont ceux qui violent ce commandement ? Vous ne prendrez point le nom de Dieu en vain. 74
Quand il s'agit de jurer il faut une grande circonſpection. 75
Combien de Chrétiens ſe trompent ſur toute ces circonſtances. *Ibid.*
Le jurement eſt ſou ſuivi des plus h bles blaſphêmes.
On eſt obligé d'arré & même de pu quand l'on peut blaſphêmes.
Rien n'eſt plus com que le larcin.
A quoi doit s'atter celui qui ravit le d'autrui.
C'eſt une obligation diſpenſable de r tuer, ſans cela p de ſalut.
Ceux qui ne peu jeûner doivent en du moins dans ur prit de pénitence
Qu'eſt-ce que l'eſpri pénitence ?
Ce que fit David eſprit de péniten tous les Chrétien doivent faire.
Pour ſuppléer au Jeû il faut s'approcher tant que l'on peut Tribunal de la pé tence.
Divers avantages d confeſſion fréque
Durant le Carême doit entendre aſſiduement la pa

le de Dieu. 85
Ce qui peut faire la conclusion d'un Discours. 86

ARTICLE SECOND.

SUR L'IMPURETÉ.

OBſervation préliminaire, & Réflexions Théologiques & morales ſur l'Impureté, l'amour dèshonnête, &c. Définition de l'impureté. 88
Mille ennemis au-dedans, au-dehors, loin même de nous nous entraînent dans le péché d'impureté. 89
L'Impureté entraîne après elle le déſordre, & la confuſion; en quoi conſiſte ce déſordre, &c. 90
L'Impureté éteint dans l'homme toutes les lumieres de la raiſon. 91
L'Impureté renferme en elle tous les péchés. *Ibid.*
C'eſt profaner les membres de J. C. que de ſouiller notre corps par l'impureté. 92
L'Impureté eſt de toutes les paſſions la plus impérieuſe, *Ibid.*
L'Impureté éteint dans les cœurs l'amour de Dieu. 93
Toute la religion du Chrétien eſt profannée par l'impureté. 94
L'Impureté conduit quelquefois à l'Athéiſme. 95
L'Impureté eſt un principe de réprobation: comment cela doit s'entendre. *Ibid.*
L'homme impur ſe dégage difficilement de ſon habitude. 96
Le libertinage des mœurs entraîne le libertinage de créance. 97
L'Impureté renferme une eſpéce d'idolatrie. *Ibid.*
Le vice de l'impureté n'eſt pas ſans reméde. 98

L'on ſe rend coupable de ce péché de plus d'une maniere. *Pag.* 99
L'Impureté eſt la ſource de mille déſordres. *Ibid.*.
Il n'y a point de péché contre lequel le Seigneur exerce de plus formidables vengeances 100
Divers paſſages de l'Ecriture. Sentimens des ſaints Peres ſur l'impureté & l'amour déshonnête. Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le même ſujet. 101 *& ſuiv.*
Plan & objet du premier Diſcours ſur l'Impureté. Diviſion & Soudiviſions. 108 *& ſuiv.*
Preſque tous les mondains ne ſe forment qu'une fauſſe idée de l'impureté, le plus honteux des vices. 110
L'Incontinence enfante l'idolatrie. *Ibid.*
L'Impureté eſt pire que l'idolatrie. 112
L'Impureté réduit à la ſervitude la plus honteuſe ceux qui s'en ſont rendus coupables. *Ibid.*
De quelle énorme injuſtice ce rend coupable envers Dieu l'homme voluptueux. 113
Les plus ſcandaleuſes impiétés prennent naiſſance de la volupté. 114
L'Impureté conduit au ſacrilége. 115
C'eſt contre l'horreur de ce péché que l'Egliſe s'eſt toujours élevée davantage. 116
Le principe ſur quoi s'appuyoit Tertullien, étoit vrai, mais la conſéquence qu'il en tiroit étoit fauſſe 117
Nous portons dans notre nature toutes les ſemences de ce malheureux péché. 118
Tout dans ce monde eſt danger pour la pureté. *Ibid.*
Comme les parens inſinuent ce vice dans le cœur de leurs enfans. 119

Le désir déréglé de plaire conduit à l'impureté. *Pag.* 120
Les mauvaises lectures font naître, nourissent & entretiennent dans l'ame l'impureté 121
Les causes les plus ordinaires de l'impureté sont l'orgueil, l'oisiveté, la vie douce & commode. *Ibid.*
De quelque côté que l'on se tourne dans le monde, tout porte à l'impureté. 123
Théâtre Italien ; l'Opéra ; Théâtre François, danses, tableaux déshonnêtes. *Ibid & suiv.*
Si tout tente dans le monde, il n'est personne qui ne soit tenté ; par conséquent motif de crainte pour tous. 125
Si Jérôme au milieu de son désert craignoit si fort pour son innocence, que n'ont point à craindre ceux qui vivent dans le monde au milieu des occasions ? 126
Tous les Saints tremblolent pour leur foiblesse, plus hardis qu'eux nous ne craignons rien. 127
Fausse conséquence que tirent les mondains des dangers qui conduisent à l'impureté. *Ibid.*
La facilité qu'il y a de se livrer à l'impureté, ne diminue rien de l'énormité de ce péché. 128
Le trouble est une suite de l'impureté. *Ibid.*
Le propre caractère de la volupté, c'est d'ôter la tranquillité & la paix. 129
Tout trouble le voluptueux du côté de l'objet de sa passion. *Ib.*
L'on essuie des troubles du côté de la passion même. 130
Les agitations que porte dans la conscience le crime impur. *Ib.*
L'Impureté conduit à l'aveuglement. 131
Comme la volupté éteint toutes les lumieres de la raison. 132
Celui qui s'abandonne à l'impureté court risque de perdre la foi. 133

Combien il eſt difficile de ſe corriger du vice de l'impureté. *Pag.* 134
L'impureté conduit à l'impénitence ; & pourquoi ? C'eſt 1°. parce que l'habitude s'en contracte facilement. 136
2°. L'habitude de ce péché ſe rompt difficilement. *Ibid.*
3°. Quand l'on ſeroit ſorti de l'habitude de l'impureté, il eſt facile d'y retomber. 137
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. *Ibid.*
Plan & objet du ſecond Diſcours ſur l'Impureté. Diviſions & Soudiviſions. 138 *& ſuiv.*
L'impureté ôte le repos à celui qu'elle captive. 140
Il n'y a point de ſupplice plus cruel que celui que fait éprouver la paſſion de l'impureté. 141
La paſſion impure éloigne de Dieu & de tout ce qui peut avoir rapport à Dieu & au ſalut, & en ôte preſque toutes les reſſources. 142
L'impureté conduit au point fatal de douter des vérités les plus frappantes de la Religion. 143
Les impudiques ſont ſourds à la grace qui les preſſe de ſortir de leurs égaremens. 144
La paſſion impure impoſe une eſpéce de néceſſité. 145
La néceſſité qui retient le voluptueux dans ſon péché n'eſt que morale. 146
Cette eſpéce de néceſſité n'ôte point la liberté, elle la diminue ſeulement. *Ibid.*
Cette eſpéce de néceſſité n'excuſe pas le voluptueux auprès de Dieu. 147
Dieu exerce *des châtimens* ſur *le* voluptueux par les infirmités & les maladies. *Ib.*
L'impureté traîne après elle l'infâmie & le deshonneur. 148
Les jugemens défavorables que portent les mondains eux-mêmes ſur ceux qui ſont

ſoupçonnés de tomber dans ce vice. 149
Combien le libertinage eſt mal fondé à croire que le vice de l'impureté n'eſt déshonorant que pour certaines perſonnes. *Ibid.*
L'on ferme les yeux ſur le déshonneur attaché à l'impureté ; qu'arrive-t-il ? 150
La volupté conduit preſque toujours à l'indigence. 151
Dès que le fol amour s'eſt emparé d'un cœur, rien ne lui coûte. *Ib.*
Si le voluptueux n'en veut pas venir à l'extrême pauvreté, il doit être en garde contre la ſéduction. 152
Les rechûtes ſont fréquentes quand l'on eſt enclin au vice de l'impureté. 153.
L'irréligion conduit à l'endurciſſement & à l'aveuglement ; & c'eſt l'impureté qui conduit à l'irréligion. Luther. Beze. 154
L'endurciſſement du cœur eſt une ſuite de l'aveuglement de l'eſprit, & l'impureté occaſionne l'un & l'autre. 155
Les vengeances que le Seigneur a de tout temps exercées ſur ce vice infâme, ſe font encore ſentir, quoiqu'avec moins d'éclat. *Ibid.*
Si l'on connoiſſoit bien l'état malheureux d'un pécheur dominé par l'impureté, l'on chercheroit à en ſortir. 157
Ce qui peut faire la concluſion du Diſc. *Ibid.*
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur l'Impureté. Diviſions & Soudiviſions. 158 *& ſuiv.*
Les précautions que prenoit le ſaint homme Job contre ce péché ſont celles que doivent prendre des Chrétiens : la modeſtie des regards. 160
L'expérience prouve combien il eſt dangereux de laiſſer errer ſes regards. 161
Les Chrétiens s'expoſent volontairement au danger des regards 162

Les diſcours déshonnêtes conduiſent à l'impureté. *Pag.* 163
Comme l'on s'obſerve peu dans les paroles, il n'eſt pas ſurprenant qu'on tombe dans l'impureté. *Ibid.*
L'on court de grands riſques pour la pureté dans les danſes. 164
C'eſt une illuſion que de s'imaginer que ces ſortes de divertiſſemens ne font aucune impreſſion ; l'expérience fait preuve du contraire. 165
Avertiſſement aux peres & meres de veiller ſur leurs enfans. 166
L'impureté ſouille le corps. *Ibid.*
Cette union de nos membres avec les membres de Jeſus-Chriſt doit nous porter à nous conſerver purs. 167
L'impureté ſouille non-ſeulement le corps, mais encore l'ame. 168
Comme l'impureté abrutit l'ame. 169
L'impureté porte l'aveuglement dans l'eſprit. 170
L'impureté conduit à l'endurciſſement. 171
Comme Dieu de tout temps a puni ce péché. 172
Exemples de vengeances que Dieu a de tout temps exercées ſur les impudiques. *Ibid.*
Dieu ſe hâte ſouvent de punir dès cette vie l'impureté. 173
Les châtimens des Chrétiens, comme plus coupables, ſeront plus ſéveres. 174
Pour ſe précautionner contre l'impureté il faut ſe défier de ſoi-même. 175
Ce qui doit animer la défiance, c'eſt qu'il n'eſt rien de plus facile que de tomber dans ce vice. 176
Les commencemens de l'impureté ſont particulierement à éviter ; & ce ſont les converſations qui y donnent ſouvent lieu. 177
Il eſt de la prudence d'attaquer l'ennemi

dès le commencement. *Pag.* 177
Le meilleur moyen de ſe garantir de ce péché, c'eſt d'en éviter l'occaſion. 178
Priere de l'Egliſe qui peut faire la concluſion du Diſcours. 179

ARTICLE TROISIÉME.

SUR LE JUGEMENT DERNIER.

OBſervation préliminaire, Réflexions Théologiques & Morales ſur le Jugement dernier. 181 *& ſuiv.*
Pourquoi il faut qu'il y ait un jugement général. 182
L'on ne peut douter de la vérité du jugement dernier, l'on n'y penſe pas. *Ibid.*
Les raiſons que donne S. Thomas & les autres Théologiens pour prouver la néceſſité d'un jugement dernier. 183
Il faut craindre le jugement dernier. *Ibid.*
Le jour du jugement dernier ſera un jour de gloire pour Jeſus-Chriſt. 184
Quelles ſont les principales raiſons pourquoi Jeſus-Chriſt préſidera lui-même au jugement dernier ? Premiere raiſon : afin que ce jugement ſoit plus ſenſible. 185
Seconde raiſon pour laquelle Jeſus-Chriſt jugera : afin que ce jugement ſoit plus irréprochable. *Ibid.*
Troiſiéme raiſon pour laquelle Jeſus-Chriſt jugera lui-même : afin que ce jugement ſoit plus rigoureux. 186
Au jugement dernier la croix paroîtra en triomphe. *Ibid.*
Jeſus-Chriſt comme Juge ſera éclairé, juſte & ſouverain. 187
La crainte qu'inſpiroit aux Saints la penſée

du jugement dernier. *Pag.* 187
Le pécheur ne pourra ſe dérober aux yeux de ſon Juge. 188
Il ſera inſupportable au pécheur d'être connu. 189
Deſolation des pécheurs à l'aſpect du ſouverain Juge. 190
La différence qu'il y aura au jugement dernier entre les Payens & les Chrétiens. 191
Les Payens s'éléveront contre les Chrétiens au jugement dernier. 192
L'on ne croit point, ou l'on ne croit que très-foiblement la vérité d'un jugement dernier. *Ibid.*
Il eſt à préſent en notre pouvoir d'éviter la confuſion du jugement dernier, 193
Divers paſſages de l'Ecriture. Sentimens des SS. Peres ſur le jugement dernier. Noms des Auteurs & des Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le même ſujet. 194 *& ſuiv.*
Plan & objet du mier Diſcours ſ jugement der Diviſion & Sou ſions. 201 *&*
Différence des dei vénemens de J Comment aprè voir montré ſa tience dans le mier, il fera é ter ſa puiſſance le ſecond.
Le bouleverſement freux qui annon la venue du Juge, nonce auſſi ſa p ſance.
Dieu étoit ici-bas connu par l'impi ſera alors reco pour le Dieu puiſ
Toute grandeur plier ſous la ſouve ne puiſſance de D *I*
Au jugement *dern* la grandeur *du* Ju paroîtra autant la manifeſtation d ſainteté que par ſouveraineté de puiſſance.
La ſainteté du Juge nifeſté : 1°. par l' poſition des péc

les plus légers. *P.* 209
2°. Par l'opposition des péchés griefs. *Ibid.*
Sainteté du Juge encore mieux reconnue, & plus éclattante par l'opposition de nos vertus mêmes. 210
Au jugement dernier la sainteté de Dieu sera vengée des soupçons que l'on aura formés contre elle sur le sort des pécheurs & des Justes durant la vie 211
Dieu en produisant au grand jour les vertus du Juste, fera éclatter sa sainteté. 212
Fausse idée que l'on se forme ici-bas de la Justice de Dieu. *Ibid.*
Au Tribunal de la Justice le pécheur sera convaincu par sa raison qu'il a pu servir Dieu. 213
Le pécheur convaincu qu'il a dû servir Dieu. *Ibid.*
Le pécheur convaincu par sa foi qu'il a pu & qu'il a dû servir Dieu. 214
La justice que le Seigneur exercera au jugement dernier est bien différente de celle des Rois de la terre. *Ibid.*
Plus l'on aura été élevé en dignité, plus l'on aura à redouter cette souveraine justice. 215
Rien ne pourra rassurer à la vûe de cette redoutable justice du Dieu vengeur. 216
Le pécheur durant la vie fait ses efforts pour se dérober à la vûe de de ses crimes. 217
Le pécheur au jugement dernier verra tous ses péchés, & c'est Dieu même qui les lui fera voir. 218
La confusion du pécheur quand il verra tous ses crimes à découvert, *Ibid.*
Combien il est juste que tous les péchés soient un jour révélés. 220
Au jugement dernier Jesus-Christ, en Juge éclairé, mettra au grand jour tous les crimes du pécheur. *Ibid.*
Le pécheur verra toute la laideur du péché. 221

Ce que le pécheur tâchoit de ſe cacher à lui-même durant la vie, ſe produira clairement à ſes yeux au jugement dernier. *Pag.* 221

Il ſera impoſſible au pécheur de donner au vice les apparences de la vertu. 222

Rien ne diminuera la honte du pécheur: ſes vertus lui paroîtront fauſſes, & c'eſt ce qui redoublera ſa confuſion. 223

Comme les ténébres ſeront diſſipées, le pécheur ſera éclairé ſur la fauſſeté de ſes vertus. 224

La diſſimulation n'aura point lieu au jugement dernier. 225

Reproches que Dieu fera aux hypocrites au jour de ſes vengeances. 226

La confuſion que recevra le pécheur de ſe voir connu de tout l'univers. *Ibid.*

Les pécheurs ſouffriront avec impatience les reproches de leurs conſciences. 228

La gloire des juſte gmentera la co ſion, & le déſe des pécheurs

Les pécheurs conf ront qu'ils ſe trompés.

Ce qui mettra le c ble au déſeſpoi pécheur, c'eſt la tence formidabl ſouverain Juge.

Priere de l'Egliſe faire la conclu d'un Diſcours.

Plan & objet du ſec Diſcours ſur le J ment dernier. D ſions & Soudiviſ 233 &.

La crainte eſt en que ſorte de tou moyens celui q pére davantage pécheur pour ſa verſion.

Combien le ſouveni jugement dernier propre à nous craindre.

L'appareil du jugem dernier ſera re table par lui-m

Pourquoi il eſt néc re que tous les mes comparoi

au jugement dernier. *pag.* 236
Le Juge à ce grand jour n'écoutera que la vérité, pour prononcer ſon jugement. 237
Le Juge ne pourra point être ſurpris, ou trompé, ou gagné comme les Juges de la terre. *Ibid.*
Il n'y a que le jugement de Dieu qui mérite le nom de Jugement. *Ibid.*
Le caractere propre du Juge ſera d'être incorruptible. 238
Le Jugement que Dieu portera contre les grands ſera plus ſévere que contre les pauvres. *Ibid.*
Le Juge ſera inexorable & ſans miſéricorde. 240
Durant la vie c'eſt la miſéricorde qui régne ; au jugement dernier la Juſtice ſeule agira. *Ibid.*
Autant le Seigneur aura été miſéricordieux durant la vie, autant il ſe montrera ſévere au jugement dernier. 241
La crainte & l'effroi qui s'emparera du pécheur à la vue du ſouverain Juge pour lors inflexible. 242
C'eſt au jugement dernier que Jeſus-Chriſt ſe dédommagera de ſes humiliations, & qu'il paroîtra dans tout l'éclat de ſa majeſté. *Ibid.*
Autant les Juſtes ſeront conſolés à la vue de leur Juge, autant les pécheurs ſeront conſternés lorſqu'il prononcera contre eux l'arrêt déciſif. 243
Ce qui doit rendre l'arrêt du Juge ſi formidable, c'eſt qu'il ſera invariable. 244
L'opiniâtreté du pécheur dans le vice, lorſqu'il vivoit, juſtifiera l'inflexibilité du ſouverain Juge. *Ibid.*
L'extravagance des Chrétiens qui croient qu'un Dieu jugera rigoureuſement les pécheurs, & qui vivent toujours dans le péché. 245
L'examen qui ſe fera

au jugement dernier, ſera auſſi rigoureux qu'exact. *pag.* 246.
Péché de penſées : premier chef de diſcuſſion. *Ibid.*
Péchés de paroles. *Ibid.*
Péchés d'actions. 247
Péchés d'omiſſions. 248
Péchés oubliés. *Ibid.*
Péchés étrangers. *Ibid.*
Examen des inutilités : ſecond chef de diſcuſſion. 249
Examen des vertus : troiſiéme chef de diſcuſſion. 250
Le pécheur convaincu de la juſtice de ſon Juge, ne pourra rien oppoſer à l'examen qu'il fera. 251
Tous les plis & replis de la conſcience ſeront manifeſtés. 252
La confuſion que l'on éprouve en approchant des Tribunaux ſacrés, n'eſt rien en comparaiſon de la honte dont ſera convert le pécheur au Tribunal de Dieu. 253
Ce qui rendra la condamnation du pécheur ſi funeſte, c'eſt qu'il ſera ſans reſſource par rapport ſon Juge. Le pé ſans reſſource d té de ſon Juge, trouvera point les Saints.
Le pécheur aband de Dieu & d SS. demeurera reſſource du cô lui-même.
Ce qui peut fai concluſion d'un cours.
Plan & objet d'un cours familier ſ jugement der Diviſion & Sou ſions. 258 &
Les Juges de la ter connoiſſent qu parfaitement de mes des coupa
Le Juge connoîtr pécheur tel qu'il rien ne lui échapp de ſes actions. It
Le ſouverain Juge nifeſtera en d tous les crimes du cheur.
L'examen roulera e re ſur l'abus que aura fait des ch ſaintes.

Les Chrétiens ſeront examinés ſur l'Evangile, à la différence des Payens & des Juifs. *pag.* 262
Les Payens jugés par la raiſon. *Ibid.*
Les Juifs jugés ſur la Loi. *Ibid.*
Les Chrétiens jugés ſur l'Evangile. 263
Les reproches des témoins de l'iniquité du pécheur augmenteront ſa confuſion. 265
Tous les crimes qu'aura fait commettre le pécheur, lui ſeront imputés à ce dernier jour. *Ibid.*
Durant la vie il eſt aiſé d'en impoſer : il n'en ſera pas ainſi au jugement dernier, la vertu n'y ſera pas confondue avec le vice. 266
Déſolation & déſeſpoir du pécheur après l'examen du Juge. 267
Le ſouverain Juge, ſaint par eſſence, ne pourra rien ſouffrir de ſouillé. 268
La frayeur dont ſeront ſaiſis les coupables à l'aſpect du Juge. 269
A la vue de la ſainteté du Juge, le pécheur avouera qu'il eſt digne de châtiment. 270
Différence qu'il y a entre la juſtice humaine & la juſtice divine. *Ibid.*
Le pécheur n'aura rien à attendre de la miſéricorde au jugement dernier. 271
Comment le ſouverain Juge ſe juſtifiera de la rigueur de ſes vengeances. 272
La juſtice de Dieu ſera inexorable, rien ne pourra l'adoucir. 273
Ce qui allumera l'indignation du Juge, c'eſt le ſouvenir de ſes bienfaits, dont le pécheur aura abuſé. *Ibid.*
L'effroyable ſentence que portera le Juge contre les reprouvés. 274
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. 275

ARTICLE QUATRIÉME.

SUR LA LOI EVANGÉLIQUE.

OBſervation préliminaire & Réflexions Théologiques & Morales ſur la Loi Evangélique. *Page* 277 *& ſuiv.*
Ce que l'on doit entendre par la Loi Evangélique. 278
L'excellence de la Loi Evangélique. *Ibid.*
C'eſt une injuſtice de dire que la Loi Evangélique eſt trop onéreuſe. 279
Différence de la Loi Evangélique & de la Loi des Juifs. *Ibid.*
Juſtice de la Loi de Dieu. 280
La Loi Evangélique demande de nous à peu près les mêmes choſes que demandoit l'ancienne Loi. *Ibid.*
C'eſt une vérité inconteſtable que J. C. eſt l'auteur de la Loi Evangélique. 281
La vie des premiers Chrétiens annonçoit la ſainteté de la Loi Evangélique. *Ibid.*
La Loi Evangélique porte bien plus loin la perfection, que la Loi Moſaïque 281
La ſainteté des maximes que contient la Loi Evangélique, fait preuve de ſa vérité. *Ibid.*
La Loi Evangélique renferme des préceptes & des conſeils. 283
Quelles ſont les principales vérités que contient la Loi Evangélique. 284
En quel ſens celui qui viole un ſeul point de la Loi, eſt cenſé la violer toute entiere. 285
Le principal devoir du Chrétien eſt de connoître & d'obſervet la Loi Evangélique. *Ibid.*
Notre ſoumiſſion pour la Loi doit être ſimple & ſans recherche. 286
C'eſt dans la grandeur

qu'on ſe ſouſtrait plus hardiment à la Loi. *Pag.* 286
Rien ne peut juſtifier un Chrétien, qui inſtruit de la Loi, la viole. 287
La charité eſt l'ame & l'eſprit de la Loi nouvelle. 288
Divers paſſages de l'Ecriture, Sentimens des ſaints Peres ſur l'obſervation de la Loi, Noms des Auteurs & Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur ce ſujet. 289 *& ſuiv.*
Plan & objet du premier Diſcours ſur l'obſervation de la Loi. Diviſion & Soudiviſions. 295 *& ſuiv.*
Différence de la Loi Evangélique & des Loix du monde : rien ne peut diſpenſer de la premiere. 298
Combien l'on eſt induſtrieux à s'aveugler ſur les obligations qu'impoſe la Loi & à colorer ſa déſobéiſſance. 299
Il eſt inſoutenable d'avancer que c'eſt une honte & une foibleſſe de pratiquer la Loi de Dieu. *Ibid.*
C'eſt Dieu même qui eſt l'auteur de la Loi. *Ibid.*
C'eſt à l'homme qu'eſt donnée la Loi : combien il lui eſt glorieux de l'obſerver. 300
C'eſt la Loi qui apprend à l'homme à connoître ſes obligations. 301
La Loi dirige l'homme à l'égard du prochain. *Ibid.*
C'eſt la Loi qui inſtruit l'homme de ce qu'il doit à Dieu. 382
Qui des deux mérite plus de gloire, ou des Chrétiens qui obſervent la Loi, ou des mondains qui la négligent. *Ibid.*
Quelle folle de croire qu'en obéiſſant à la Loi il en puiſſe coûter à l'homme. 304
Combien la Loi qui paroît ſi rebuttante aux mondains, ſembloit aimable à David. *Ib.*
La Loi de l'Evangile eſt ſévere, mais ſa

ſévérité eſt aimable. *Pag.* 304
L'on comprendra facilement combien la Loi eſt aimable, ſi l'on n'en ſépare point le joug & la douceur. 306
Loi Evangélique, Loi de grace. 307
Loi de l'Evangile, Loi de charité. 308
Si l'on veut s'en tenir à l'obſervation fidéle de la Loi, il faut donc renoncer à tout plaiſir & à toute conſolation : erreur de ce préjugé. *Ibid.*
L'inobſervance de la Loi nous rend véritablement malheureux. 309
La Loi Evangélique conſidérée dans ſa perfection ne préſente rien d'outré & de trop ſévere. 310
Ce que permet la Loi & ce qu'elle défend, montre qu'elle n'a rien de trop ſévere. *Ibid.*
Combien les ſecours que fournit la Loi ſont abondans. 311
Les Loix du monde ſont plus rigoureuſes que les Loix de l'Evangile. 313
L'injuſtice de ceux qui pour violer la Loi prétextent ſon obſcurité. *Ibid.*
Il ſuffiroit d'être Chrétien pour renoncer à toutes les interprétations forcées de la Loi. 314
La Loi de Dieu eſt immuable, nullement ſujette au changement. 315
L'aveuglement des Chrétiens qui s'imaginent qu'à raiſon d'état, de condition, &c. ils ſont diſpenſés d'obſerver certains points de la Loi. 316
A s'en tenir préciſément à la Loi il eſt facile de voir combien l'erreur de ces ſortes de Chrétiens eſt déplorable. *Ibid.*
Pour donner quelque fondement au prétexte d'uſage, &c. il faudroit ſuppoſer qu'il y a deux Evangiles. Extravagance de cette ſuppoſition. 317

Le vrai Chrétien ſçait accorder les bienſéances permiſes du monde avec la Loi de Dieu. *Pag.* 318
Dans les points eſſentiels de la Loi l'on conſent de ſe montrer fidéle, mais l'on n'a nul ſcrupule ſur les obſervances légeres. 319
Conſéquences funeſtes qui ſuivent d'une telle conduite. *Ibid.*
Combien les fautes légeres ſont pernicieuſes dans leurs principes. *Ibid.*
Les fautes légeres ſont auſſi funeſtes dans leurs effets que dans leurs principes. 320
La facilité qu'il y a de ſe tromper en fait de péché, condamne toutes les réſerves qu'on voudroit ſe permettre dans l'obſervation de la Loi. 321
Combien il eſt dangereux de ſe ménager des réſerves dans la Loi du Seigneur : exemples de Saül. *Ib.*
Sentimens des Théologiens ſur ce ſujet. 323
Pour obſerver la Loi avec fruit, il faut l'accomplir en vue de Dieu & pour Dieu. *Ibid.*
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours. 324
Plan & objet du ſecond Diſcours ſur l'obſervance de la Loi. Diviſion & Soudiviſions. 325 *& ſuiv.*
L'on a toujours remarqué une oppoſition extrême entre tout ce qui porte le nom de grand, & l'eſprit du Chriſtianiſme. 327
La Loi eſt donnée indifféremment pour tous 328
Jeſus-Chriſt durant ſa vie mortelle annonçoit le même Evangile aux grands & aux petits. 329
Comme Dieu ne fait acception de perſonne, il eſt donc vrai que la Loi oblige univerſellement & les grands & les petits. *Ibid.*
Il eſt juſte que les grands

ſe ſoumettent à la Loi. *Pag.* 330
Deux raiſons principales doivent convaincre les grands de l'obligation où ils ſont d'obéir à la Loi. *Ibid.*
Premiere raiſon : ils ſont ſujets aux mêmes foibleſſes que les petits. *Ibid.*
Seconde raiſon : la grandeur ne diſpenſe pas de ſe conformer à Jeſus-Chriſt ; & on ne peut lui reſſembler ſans obſerver la Loi. 331
A raiſon de jeuneſſe l'on prétend juſtifier ſon inobſervance de la Loi, & l'on veut pallier ridiculement ſa déſobéiſſance. *Ib.*
Longueur de la vie : premiere illuſion. 332
Briéveté de la vie : ſeconde illuſion. *Ib.*
L'extravagance de ceux qui ſe perſuadent que le temps de la jeuneſſe ne doit pas être conſacré à l'obſervation de la Loi. *Ibid.*
Le reproche que l'on fait à la Loi d'être trop ſévere eſt auſſi ancien que la Loi même, mais il n'en eſt pas moins injuſte. 333
Il ne faut rien excepter dans l'obſervance de la Loi. 334
S'il n'y doit point avoir aucune exception pour aucun point de la Loi, il ne doit y avoir auſſi aucune réſerve pour aucun temps. 335
Différentes exceptions que l'on ſe permet pour ne point pratiquer la Loi. *Ibid.*
L'on n'oſe déſobéir aux hommes, & l'on ne craint point de ſe révolter contre la Loi de Dieu ; quelle honte ! 336
Tout eſt de conſéquence dans la Loi : les tranſgreſſions les plus légeres conſidérées en elles-mêmes & dans leurs ſuites doivent faire craindre. 337
Pour rendre à la Loi une obéiſſance exacte, il faut déraciner la paſſion qui nous do-

mine. *Pag.* 338
Deux malheureux effets de la paſſion dominante : elle nous empêche de faire le bien que la Loi commande, & nous fait commettre le mal que la Loi défend. Comment cela doit s'entendre. *Ibid.*
Ce qui fait que l'on ne reſſent pas les mêmes douceurs qu'éprouvent les Saints dans l'obſervation de la Loi. 340
Notre obéiſſance pour la Loi devroit être aveugle ; & preſque aucun qui ne ſe révolte contre la Loi de Dieu. 341
Dès que la Loi parle, il faut ſe ſoumettre. *Ib.*
Un des plus beaux caracteres de notre obéiſſance, c'eſt qu'elle doit être intérieure 342
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours. 343
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur l'obſervance de la Loi. Diviſion & Sous-diviſions. 344 *& ſuiv.*
Comme la Loi n'eſt point trop ſévere dans les obligations qu'elle nous impoſe par rapport à Dieu. 347
Dieu eſt infiniment grand : premier motif de notre obéiſſance à la Loi. *Ibid.*
Dieu eſt infiniment bon : ſecond motif de notre obéiſſance à ſes commandements. 348
Quelle ingratitude ce ſeroit de refuſer de ſe ſoumettre à la Loi d'un Dieu ſi bon. 349
Dieu eſt infiniment puiſſant : troiſiéme motif de notre obéiſſance. 350
Qu'eſt-ce qu'un véritable obſervateur de la Loi par rapport à Dieu ? 351
Qu'eſt-ce qu'un Chrétien obſervateur de la Loi par rapport au prochain ? *Ibid.*
La Loi ne défend pas ſeulement le mal envers le prochain, elle nous preſcrit encore des devoirs à ſon égard. 352
La Loi ſe déclare con-

tre nous, ſi nous nous refuſons aux beſoins du prochain. *P.* 352
Qu'eſt-ce qu'un parfait obſervateur de la Loi par rapport à lui-même ? 353
Tout ce que preſcrit la Loi ne tend qu'à nous procurer la félicité. *Ibid.*
Pour ſçavoir ſi la Loi eſt trop ſévere, il faudroit en avoir porté le joug. 354
La Loi ne ſemble difficile qu'à ceux qui n'aiment point Dieu. 355
Notre obéiſſance à la Loi, pour être fidéle, doit être prompte. 356
L'on connoît ſes devoirs ; mais nos délais affectés montrent notre indolence pour l'obſervation de la Loi. *Ibid.*
D'où procéde cette indolence, & par quel moyen on en peut ſortir. 357
Quel éclat auroit l'obéiſſance, ſi l'amour divin l'accompagn *Ib*
Notre obéiſſance doi tre univerſelle, c'é à-dire, qu'elle d s'étendre à tous points de la Loi. 3
Obſerver les points ſentiels de la Lo & négliger ceux moindre importan c'eſt riſquer ſon ſal *Ib*
Le mépris des peti choſes conduit à l' obſervance totale la Loi. 3
Un Chrétien doit p ſévérer conſtam dans la pratique ſaints comman mens. 3
La récompenſe at chée à l'obſervar de la Loi, encou geoit les Saints. 3
La méditation de c vérités fait perſévé rer dans l'obſervan de la Loi : il ne f point ſe relâcher.
Ce qui peut ſervir à concluſion d'un I cours. 3

ARTICLE CINQUIÉME.

SUR LE MARIAGE.

OBſervation préliminaire & Réflexions Théologiques & Morales ſur le Mariage. Définition du Mariage. *Pag.* 363
Diviſion du Mariage en civil & en Sacrement. 364
L'on peut faire ſon ſalut en ſe mariant. *Ib.*
Des fins pour leſquelles le Mariage a été inſtitué. *Ibid.*
D'où vient qu'il arrive tant de déſordres dans le Mariage, qu'elle en eſt la ſource ? 365
Avantages précieux du Sacrement de Mariage. *Ibid.*
Pourquoi S. Paul appelle une ſainte famille une Egliſe domeſtique. 366
C'eſt preſque ordinairement par avarice qu'on ſe lie par le Mariage. *Ibid.*
La matiere du Sacrement de Mariage. 367
Deux effets du Sacrement de Mariage. *Ib.*
La fin du Sacrement de Mariage. 368
La Religion tire de grands avantages d'un Mariage bien aſſorti. *Ibid.*
Peu réfléchiſſent en ſe mariant ſur l'état qu'ils embraſſent. *Ib.*
Ce que doit faire des deux époux celui qui ſurvit à l'autre. 369
Comment doit s'entendre ce paſſage de S. Luc : qu'on doit haïr ſa femme. *Ibid.*
De quelque côté qu'on enviſage le Mariage il eſt ſalut. *Ibid.*
Châtimens que Dieu exerce contre ceux qui profanent la ſainteté du Mariage. 370
Modéle d'un Mariage pieux & Chrétien. 371
Diverſes cauſes des mauvais Mariages. Différence d'humeur. *Ibid.*

Inégalité de condition. *Pag.* 372
Diſproportion de l'âge. *Ibid.*
Les devoirs de l'époux, & les obligations de l'épouſe. *Ibid.*
Ce que doit rechercher un homme en s'engageant dans le Mariage. 373
Le devoir des peres & des meres eſt de veiller à l'éducation de leurs enfans. *Ibid.*
Comment il faut en uſer dans l'état du Mariage. 374
Il n'y a que la concorde qui puiſſe rendre les Mariages heureux. *Ibid.*
Divers paſſages de l'Ecriture. Sentimens des SS. Peres ſur le Mariage. Noms des Auteurs & Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur cette matiere. 375 *& ſuiv.*
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur le Mariage. Diviſion & Soudiviſions. 381 *& ſuiv.*
Les malheurs & les déſordres qui ſurvien-
nent dans le Mari
c'eſt qu'on n'a p
conſulté Dieu a
que de s'engager.
Pour prendre l'état
Mariage l'on a
beſoin de recou
Dieu que dans to
les autres conditi
Dieu punit ſouven
cette vie ceux
s'engagent dans l'
du Mariage ſans
voir conſulté.
Il ſemble qu'on n
garde pas le Mar
comme un Sa
ment.
L'on ſe fait ſouven
de ſcrupule de
voir le Sacremen
Mariage en éta
péché.
C'eſt l'inclination
décide, & Dieu
preſque jamais c
ſulté dans le ch
que l'on fait.
S'il y a tant de da
à s'engager ſur le
hors, combien
coupables les
qui engagent ſi
lement leurs en
C'eſt le peu de ref

blance qui ſe trouve dans les deux parties qui occaſionne les diviſions. *Pag.* 388
La paix régne dans les Mariages où l'on a conſulté Dieu. 189
Il faut attendre de Dieu le parti qui nous convient. *Ibid.*
Différence du Mariage de l'ancienne & de la nouvelle Loi : fin principale de celui des Chrétiens. 390
Avis important à tous ceux qui veulent s'engager dans l'état du Mariage. 391
Les maris doivent aimer leurs femmes comme Jeſus-Chriſt a aimé ſon Egliſe. *Ibid.*
Caractères de l'amour réciproque qui doit régner entre les deux époux. 1°. Il doit être officieux. 392
Amour pur. *Ibid.*
Amour conſtant. 393
L'anneau qu'on donne aux mariés eſt un ſymbole de l'affection réciproque qu'ils ſe doivent. 394
Les femmes doivent être ſoumiſes à leurs maris. *Ibid.*
Marie, toute mere de Dieu qu'elle étoit, ne s'eſt point crue diſpenſée de cette ſoumiſſion. 395
L'exemple de ſainte Monique fait preuve ſur ce ſujet. 396
Une femme peut repréſenter à ſon mari; & comment. *Ibid.*
L'homme & la femme doivent veiller à l'éducation de leurs enfans. 397
L'éducation chrétienne des enfans eſt la plus importante affaire. 398
La plûpart des déſordres viennent de la mauvaiſe éducation des enfans. *Ibid.*
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours ſur ce ſujet. 399

ARTICLE SIXIÉME.

SUR LA MÉDISANCE, &c.

Observation préliminaire. Réflexions Théologiques & Morales sur la Médisance & la Calomnie. Définition de la médisance. *Pag.* 401 *& suiv.*

En quoi fait la différence de la médisance & de la calomnie. 403

La médisance est un péché mortel. *Ibid.*

Il est facile de voir quelle est l'énormité de la médisance & de la calomnie par les peines qu'imposent les canons. *Ibid.*

Des causes de la médisance. 404

Divers artifices dont se servent les médisans pour couvrir leur malignité. 405

Il ne faut point prêter attention aux satyres du médisant. *Ib.*

Combien il est dangereux d'écouter les médisans. 406

Nous devons tâcher ne pas donner la médisance.

Il est défendu de r médisance pou disance.

Si l'on est obligé parer la répu du prochain.

La réparation de l disance est diff

Les maux que cau médisance.

Dieu ne pardonne le péché de méd ce, à moins qu'i répare le tort fa prochain.

La facilité qu'il y commettre le p de médisance.

Comparaison de la disance avec le cin.

L'illusion des préte qu'on apporte justifier la méd ce.

Reméde contre la disance.

Divers paſſages de l'Ecriture. Sentimens des *SS.* Peres ſur la médiſance. Noms des Auteurs & Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur cette matiere. 413 *& ſuiv.*
Plan & objet du premier Diſcours ſur la médiſance. Diviſion & Soudiviſions. 419 *& ſuiv.*
La médiſance eſt le vice le plus commun, c'eſt le vice de tous les âges, de tous les états, &c. 422
A le bien examiner le médiſant eſt forcé de convenir que c'eſt la paſſion qui le porte à médire. 423
A entendre le médiſant c'eſt le bien public qu'il cherche. *Ibid.*
L'envie de briller & de faire paroître ſon eſprit occaſionne la médiſance. 424
La médiſance ſe trouve dans preſque toutes les converſations, elle en fait le ſel. *Ibid.*
L'on écoute favorablement la médiſance. 425
La paſſion de plaire fait tout ſacrifier au médiſant. 426
C'eſt l'envie qui anime ſouvent le médiſant. *Ibid.*
La médiſance par ſa malignité veut prêter aux vertus les couleurs du vice. 427
Punitions terribles contre les médiſans envieux. *Ibid.*
Lâcheté de la médiſance. 428
C'eſt ſouvent la ſupériorité de l'eſprit des richeſſes, des talens des autres qui nous porte à médire, & même à calomnier. 429
La haine & la vengeance ſont quelquefois les principes de la médiſance. 431
Le médiſant eſt redoutable par-tout. 432
Effets terribles de la médiſance. *Ibid.*
Le médiſant n'épargne pas plus le ſacré que le profane : malheureux effets de cette licence. 433
Combien la médiſance eſt oppoſée à la charité. 434

Un principe aſſez commun de la médiſance, c'eſt le libertinage ; en quels ſens il faut entendre ce libertinage. *Pag.* 434
La médiſance porte avec elle un caractère de dureté. 435
Si le médiſant ſe faiſoit juſtice il rougiroit de ſa conduite. 436
Récapitulation de la premiere partie. *Ib.*
Combien la médiſance eſt déteſtable aux yeux de Dieu. *Ibid.*
La médiſance en matiere grave eſt un péché très grief. 437
La médiſance ruine la réputation du prochain. *Ibid.*
Le médiſant ſe rend coupable d'une multitude de péchés. 438
Le déshonneur ſuit preſque néceſſairement la médiſance. *Ibid.*
Il eſt évident que le détracteur donne la mort à ſon ame. 439
La médiſance donne la mort à ceux qui l'écoutent. 440
C'eſt fauſſement que l'on s'imagine n'être point coupable de la médiſance quand l'on y a prêté l'oreille. 441
Ce n'eſt point témérité de dire que celui qui écoute la médiſance ſe rend auſſi coupable que le médiſant. *Ibid.*
L'intérêt propre engage à ne point écouter le médiſant. 442
Saint Thomas inſinue que ceux qui écoutent la médiſance ſe rendent preſque auſſi coupables que le médiſant ; & c'eſt ce qui rend l'auteur de la médiſance plus criminel. *Ibid.*
Les artifices de ceux qui écoutent les médiſances augmentent le crime du médiſant. 443
Le médiſant eſt chargé des péchés qu'il fait commettre aux autres. *Ibid.*
Combien la médiſance eſt funeſte pour celui qu'elle attaque. 444
Le médiſant détruit la bonne opinion que l'on

l'on avoit du prochain, & rompt ainſi tous les liens de la ſociété. *Pag.* 445
C'eſt envers ſon frere que le médiſant exerce ſa cruauté. 446
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours. *Ibid.*
Plan & objet du ſecond Diſcours ſur la médiſance. Diviſion & Soudiviſions. 447 *& ſuiv.*
Quoique la médiſance ſe cache ſous de belles apparences elle n'en eſt pas moins dangéreuſe. 450
Ce qu'il y a de plus étonnant dans le vice de la médiſance, c'eſt qu'on l'aime & qu'on le hait tout à la fois. 451
La médiſance fine & délicate flatte le panchant qu'ont tous les hommes pour médire. 452
Le propre de la médiſance fine & délicate c'eſt d'affoiblir tous les remédes que preſcrit la charité pour arrêter le progrès du mal. 453
L'homme conſtitué en dignité doit faire taire le médiſant. *Ibid.*
Devoir des égaux à ce ſujet affoibli par le médiſant. 454
Devoir des inférieurs pareillement anéanti par le médiſant. *Ibid.*
De toutes les eſpéces de médiſances il n'en eſt point qui ſe répandent plus aiſément que celles qui ſe font avec délicateſſe. 455
La médiſance, comme l'eſprit, cherche à ſe produire. *Ibid.*
La médiſance, comme l'eſprit, croît & s'augmente. 456
La médiſance, comme l'eſprit, viſe à l'immortalité. *Ibid.*
Le ſilence en fait de médiſance eſt ſouvent plus cruel que la détraction la plus outrée. 457
Pour ne point médire avec emportement on le fait par ſignes & par geſtes. *Ibid.*
Il eſt difficile de prévoir, & par conſéquent d'arrêter, les

malheurs qui naiſſent des médiſances ſecrettes & modérées, & c'eſt ce qui les rend plus cruelles. *Pag.* 458

La médiſance modérée porte avec elle des caractéres de la plus noire perfidie ; & c'eſt ce qui fait qu'elle paroît plus inſupportable. 459

Diverſes excuſes du médiſant, 1° Je n'ai rien dit que de vrai. 460

2° Ce que j'ai dit, je l'ai avancé ſans reflexion. *Ibid.*

3°. Ce que j'ai dit étoit déja public, tout le monde le ſçavoit. *Ib.*

4°. Ce que j'ai dit, je l'ai dit en ſecret à une perſonne diſcrette. 461

5°. Celui que j'ai pris pour confident étoit mon ami. 462

6°. Il n'y avoit abſolument rien de bien grief dans tout ce que j'ai dit. *Ibid.*

Si l'on réfléchiſſoit ſur tous les maux que cauſe la médiſance, il n'eſt perſonne la déteſtât.

La médiſance eſt ordinairement le des dévôts.

La méthode ſéduiſ de médire des d leur en impoſe ceux qui les é tent.

Le prétexte de zéle la médiſance n'eſ recevable.

Il ne faut que conſi ſon propre cœur p connoître l'inju de cette médiſa qui ſe couvre du p texte de zéle.

De la réparation d médiſance : coml elle eſt difficile.

La même obligat qui force à répa le larcin oblige à parer la médiſan *Ib*

La réparation n'eſt poi l'affaire d'autrui c'eſt la nôtre. 4

La médiſance & la c lomnie ſe répare différemment. *Ib*

Le peu de ſuccès qu' a dans la réparati en prouve la diffic té. 4

Vaines excuſes dont ſe ſert le médiſant pour ne point réparer. *Page* 470
Plan de conduite que doivent tenir les médiſans, s'ils veulent revenir à Dieu. 471
Attention ſur le paſſé. *Ibid.*
Vigilance pour l'avenir. *Ibid.*
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur la médiſance. Diviſion & Soudiviſions. 473 *& ſuiv.*
L'énormité de la médiſance rend le médiſant odieux à Dieu. 475
La médiſance eſt abominable aux yeux des hommes. 476
La légereté & l'indiſcrétion n'excuſe pas devant Dieu la médiſance. 477
Ce qui diſtingue le péché de la médiſance des autres vices. 478
Ceux qui écoutent la médiſance prennent bien-tôt les impreſſions qu'ont voulu leur donner les médiſans. 479
Autres effets de la médiſance : elle ruine la charité dans celui qui en eſt l'objet. *Ibid.*
Les dommages que cauſe la médiſance à ceux qui en ſont les objets. *Ibid.*
La difficulté de réparer le tort que la médiſance a fait au prochain, devroit réprimer la démangeaiſon que l'on a de médire. 480
Rien pour l'ordinaire ne peut diſpenſer le médiſant de réparer le tort qu'il a fait à la réputation du prochain. 481
Bien peu de Chrétiens réparent leurs médiſances comme il faut; grand ſujet de crainte pour eux. 483
Divers moyens pour ſe précautionner contre le vice de la médiſance. 484
Premier moyen : c'eſt de conſidérer ſes propres défauts, & non pas ceux des autres. *Ibid.*
Second moyen : c'eſt de s'appliquer ſoi-

Divers avantages qui reviennent à celui qui met ſa confiance dans la miſéricorde de Dieu. *Pag.* 502
Condeſcendance de la miſéricorde divine. 503
Il y a deux ſortes de péchés oppoſés à la confiance que l'on doit avoir dans la miſéricorde de Dieu. 504
On s'éloigne également de Dieu par la préſomption & par la défiance de la miſéricorde de Dieu. 505
Divers paſſages de l'Ecriture. Sentimens des SS. Peres ſur la Miſéricorde de Dieu. Noms des Auteurs & Prédicateurs qui ont écrit & prêché ſur le même ſujet. *Ibid. & ſuiv.*
Plan & objet du premier Diſcours ſur la Miſéricorde de Dieu. Diviſion & Soudiviſions. 512 *& ſuiv.*
C'eſt dégrader Dieu que de ne le point reconnoître pour miſéricordieux. 515
Quoiqu'il ſoit de foi que les attributs de D ſoient égaux en p fection, l'on peut un ſens donner le à la miſéricorde.
Prodiges merveilleux la miſéricorde, font ſentir comb Dieu eſt bon de nature. 5
Il faut méconnoître que c'eſt que D pour mettre en do qu'il veuille nous p donner. 5
Les marques de ſévé té que donne quelquefois le Seigneu ne détruiſent pas miſéricorde, mais contraire la manif ſtent. 5
Les afflictions & traverſes dont Di détrempe notre vi font preuve de ſa m ſéricorde. *Ibi*
Comme Dieu connoî notre foibleſſe, c'e faire injure à ſa m ſéricorde que de s'i défier. 5
Ce qui doit nous répo dre de la miſéricord c'eſt l'état émine où nous avons été é vés. 5

Les prodiges de miſéricorde opérés en faveur de l'homme dans la Création & la Rédemption, lui répondent des graces qu'il lui accordera dans le cours de la vie. *Pag.* 521

La conſidération des ſecours que Dieu accorde à notre foibleſſe, doit arrêter notre défiance. 522

Quelque énormes que ſoient nos crimes, on peut ſe repoſer ſur la miſéricorde de Dieu, pourvu que l'on veuille ſincérement ſe convertir. *Ibid.*

Quel ſeroit notre crime de nous défier des miſéricordes de Dieu appuyées & ſur les promeſſes, & ſur ſon ſerment. 523

Jeſus-Chriſt eſt notre ami, tout pécheurs que nous ſommes : grands motifs de confiance. 524

Ce qui doit animer la confiance du pécheur, c'eſt que ſous la protection du Fils il n'a rien à redouter du courroux du Pere. 525

Plus nous ſommes pécheurs, plus, ce ſemble, nous pouvons attendre de la miſéricorde. *Ibid.*

Dieu ſemble oublier les vertus des Juſtes pour ne penſer qu'aux pécheurs. 526

Fuſſions-nous auſſi criminels que le perfide Apôtre, nous ne devons point déſeſpérer de la miſéricorde divine. 527

Pour comprendre juſqu'où va la témérité du pécheur préſomptueux, il ſuffit de voir comment il raiſonne pour ſe raſſurer ſur ſes inquiétudes. *Ibid.*

Toutes infinies que ſont les miſéricordes du Seigneur, elles ne peuvent empêcher que la préſomption des pécheurs ne ſoit téméraire. 529

Ce qui démontre la témérité du préſomptueux, c'eſt qu'il ſe croit preſque dans la voie du retour, lors

même qu'il eſt habitué avec le crime. *Pag.* 530
Si rien n'appuie la préſomption du pécheur, n'a-t-on pas raiſon de dire qu'elle eſt téméraire ? *Ibid.*
Ce qui rend la confiance exceſſive, funeſte au pécheur ; c'eſt qu'elle l'engage & le retient dans le péché, & le rend plus hardi pécheur. 531
Trop de préſomption affoiblit dans le pécheur la crainte des plus redoutables châtimens. 532
La préſomption conduit quelquefois au déſeſpoir. 533
La préſomption eſt injurieuſe à Dieu, parce qu'elle outrage ſes principaux attributs. 534
La préſomption eſt injurieuſe à la puiſſance de Dieu. *Ibid.*
La préſomption eſt injurieuſe à la juſtice & à l'équité de Dieu. 535
La préſomption eſt injurieuſe à la miſéricorde même. 5
Conſéquence naturelle que l'on devroit tirer de la miſéricorde de Dieu. *Ibid.*
Plan & objet du ſecond Diſcours ſur la Miſéricorde de Dieu. Diviſion & Soudiviſion 537 *& ſuiv.*
Quels ſont les pécheurs qui ont droit à la miſéricorde. 5
Premiere réflexion : Dieu cherche le pécheur. 5
Les bons mouvemens que reſſentent les pécheurs ſont autant de preuves de l'empreſſement que Dieu a de les rappeller à lui. 5
Seconde réflexion : Dieu attend le pécheur. 5
Si Dieu ſe montre lent à ſe venger, ce n'eſt point en lui une imperfection. *Ibid.*
La grandeur de nos péchés ne doit pas nous faire déſeſpérer de la miſéricorde. 5
Tant qu'il nous reſte à vivre nous pouvons prétendre à la

ſéricorde. *Pag.* 545
Troiſiéme réflexion : Dieu preſſe le pécheur. 546
Combien eſt admirable la miſéricorde de Dieu, & combien elle doit calmer nos défiances. *Ibid.*
Quatriéme réflexion : Dieu reçoit le pécheur avec bonté. 547
La raiſon qui engage Dieu à attendre le pécheur, l'engage auſſi à le recevoir. *Ib.*
Les divines Ecritures ſont preuve de l'empreſſement que Dieu a à recevoir le pécheur. 548
La parabole de l'enfant prodigue montre avec quelle douceur Dieu reçoit le pécheur. 549
Cinquiéme réflexion : Dieu pardonne au pécheur. 550
Divers caractéres du pardon que Dieu accorde au pécheur qui revient ſincérement à lui. 1°. Il pardonne généreuſement. 551
2°. Dieu pardonne promptement. *Ibid*
3°. Dieu pardonne avec ſincérité. *Ibid.*
4°. Dieu pardonne parfaitement & ſans aucun retour. 552
L'énormité du crime du pécheur préſomptueux: ſont caractére. *Ibid.*
Juſqu'où va l'audace du préſomptueux. 553
Ce qui aſſure le préſomptueux & le fait eſpérer dans la miſéricorde, c'eſt qu'il ſe flatte qu'il aura le temps de ſe convertir : fauſſeté de cette prétention. *Ibid.*
L'Ecriture entiére dépoſe contre ces pécheurs qui à raiſon du temps ſe repoſent ſur la miſéricorde. 554
Combien peu ſont fondés ceux qui eſpérent qu'un tems viendra où la miſéricorde les convertira. 555
Il y a tout lieu de craindre que le préſomptueux ne trouve point la miſéricorde ſur laquelle il ſe répoſoit ſi fort. *Ibid.*
Ce qui fait que l'on per-

ſévere dans le péché, c'eſt qu'on ſe perſuade qu'on en ſortira quand on le voudra, & que Dieu eſt aſſez bon pour nous attendre. *Pag.* 556
Premiere réflexion : il n'eſt pas probable qu'on ſe convertiſſe aiſément quand on le voudra. 557
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours *Ibid.*
Plan & objet d'un Diſcours familier ſur la Miſéricorde & l'abus que l'on en fait. Diviſion & Soudiviſions. 559 *& ſuiv.*
L'ingratitude du pécheur va juſqu'à laſſer & exercer la patience de Dieu qui le cherche. 561
Combien Dieu eſt ſenſible à l'ingratitude du pécheur. *Ibid.*
L'ingratitude que Dieu reprochoit aux Juifs ne pourroit-elle pas être imputée aux Chrétiens ? 562
Sentimens de reconnoiſſance pour de ſi grands bienfaits. *Ib.*
Confiáce préſomptu ſe en la bonté & miſéricorde de Di 5
Rien n'eſt plus in rieux à Dieu que préſomption qui r fait perſévérer c le péché. 1
Pour ne point tom dans la préſomp il faut ne jamai parer la juſtice d miſéricorde.
Pour ne point abuſe la miſéricorde, faut oppoſer la cra te à la préſompti Il
Comme le pécheu pour abuſer de la ſéricorde, joint à l gratitude & à la p ſomption une ma méditée. 5
Exemples de l'Ecritu 5
Application de ce tr de l'Ecriture. 5
La patience avec quelle Dieu mén le pécheur, doit faire craindre ſa ſtice. 1
Autant Dieu aura miſéricordieux, tant il ſera ſévere.

Les Chrétiens qui abuſent des graces que Dieu leur fait dans ſa miſéricorde, ſeront privés des droits qu'ils avoient à l'héritage éternel. *Pag.* 570
Un temps viendra que l'on ſe reprochera d'avoir abuſé de la miſéricorde. 571
Il eſt un temps où la juſtice prend la place de la miſéricorde. 572
Ce qui arriva à Joab, fait voir ce que doit craindre le pécheur qui a abuſé de la miſéricorde. *Ibid.*
Rigueur de la juſtice de Dieu. 573
Ce qui peut faire la concluſion d'un Diſcours. 575
Priere pour détourner ces malheurs. *Ibid.*

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre : *Dictionnaire Apoſtolique.* L'utilité que les Miniſtres de la parole ſainte peuvent retirer de cet Ouvrage fait eſpérer que le Public recevra avec plaiſir ce troiſiéme Volume. L'Auteur connu par ſes ſuccès dans la Chaire, ſe propoſe d'en procurer aux autres, & de contribuer par leur miniſtère à l'inſtruction des peuples : Un but auſſi chrétien ne mérite que des Eloges. A Paris ce 6 Décembre 1751.

MILLET.

betur à RR. PP. Simpliciano Procurato
li in Curia Romana, Laurentio Pric
dicti Conventus, & Guillelmo Predic
gio. Datum in Conventu noſtro Maſſil
ſecundâ Julii, anni milleſimi ſeptin
quinquageſimi primi.

F. MATTHIAS, à ſancta A
Generalis Eremitarum R
Sancti Auguſtini.

F. AMBROSIUS, à Sanc
Congregationis Secreta

APPROBATION DU P. PROVI

JE ſouſſigné Provincial des Auguſtin
en la Province de France, ſuivant
que j'ai reçu de notre très-R. Pere V
néral, permets de faire imprimer un
rulé : *Dictionnaire Apoſtolique à l'uſag
ſieurs les Curés*, *&c.* compoſé par le P.

APPROBATIONS DES THEOLOGIENS.

NOus ſouſſignés anciens Lecteurs de Théologie, avons lû le Livre intitulé, *Dictionnaire Apoſtolique, &c.* ſuivant le pouvoir qui nous en a été donné par le très-Révérend Pere Vicaire Général; dans lequel nous n'avons rien trouvé que d'édifiant & conforme à la foi. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent certificat, ce 26 Novembre 1751.

FR. SIMPLICIEN de ſainte Baſiliſſe, Procureur-Géneral en Cour de Rome & ancien Lecteur en Théologie.

FR. LAURENT, Prieur, ancien Profeſſeur de Théologie.

FR. GUILLAUME de Sainte-Anne, Prédicateur du Roi & ancien Provincial.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé, Le Pere HYACINTHE DE MONTARGON, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre; *Dictionnaire Apoſtolique à l'uſage de Meſſieurs les Curés des Villes & de la Campagne, & de tous ceux qui ſe deſtinent à la Chaire*, s'il Nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Privileges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'expoſant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou pluſieurs volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années conſécutives, à compter de la date

du jour des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſions étrangeres dans aucun lieu de notre obéiſſance, comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque pretexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changemens, ou autres, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit, dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit expoſant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle ſous le contre-ſcel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & nottamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le ſieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayant cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au-long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Sécretaires foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans de-

mander autre permiſſion ; & non-obſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le huitiéme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil ſept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-ſeptiéme. Signé par le Roi en ſon Conſeil. *Signé* SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 665. fol. 521. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui de 1723. A Paris le 26 Octobre 1751.

Signé, LE GRAS, Syndic.

JE ſouſſigné *Fr. Hyacinthe de Montargon*, Auguſtin de Notre-Dame des Victoires, reconnois avoir cédé & tranſporté à Monſieur AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN, Imprimeur-Libraire à Paris, rue ſaint Jacques, mon droit au préſent Privilége, pour jouir en mon lieu & place, ſuivant les conditions faites entre nous. Fait à Paris, le huit Avril mil ſept cent cinquante-quatre.

Signé, FR. HYACINTHE DE MONTARGON, Auguſtin de Notre-Dame des Victoires.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, folio 361. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 10. Juillet 1745. A Paris, le 9. Avril 1754.

Signé, DIDOT, Syndic.

Livres qui ſe vendent dans la même Boutique.

LIVRES DE PIÉTÉ.

DICTIONNAIRE Apoſtolique, à l'uſage de MM. les Curés des Villes & de la Campagne, & de tous ceux qui ſe deſtinent à la Chaire. *Les 9 premiers vol. 8° rel.* 45 liv.

Chaque volume ſe vend ſéparément, rel. 5 liv.

Œuvres de D. Morel, Bénédictin, 20 *vol.* qu'*in*-12. *pet in*-12. *in* 18, *& in*-24. *rel.*
Chaque Traité ſe vend ſéparément.

Les Livres d'Egliſe à l'uſage des Diocèſes de P
de Blois, de Coutances, d'Evreux & de Sè
grandeurs & reliures.

Livres de Sciences, Arts, Belles-
et Histoire
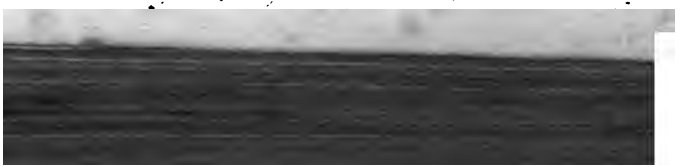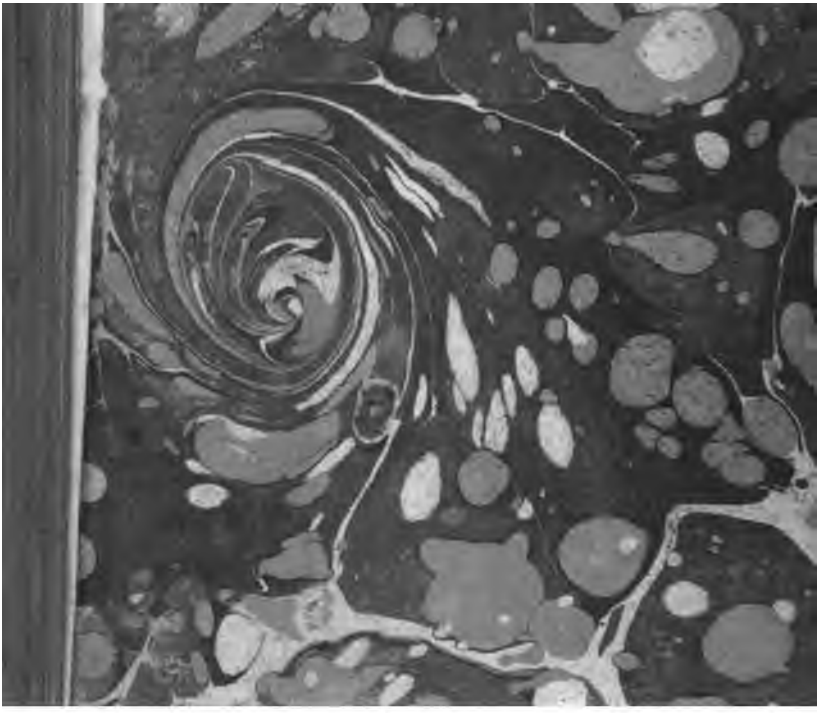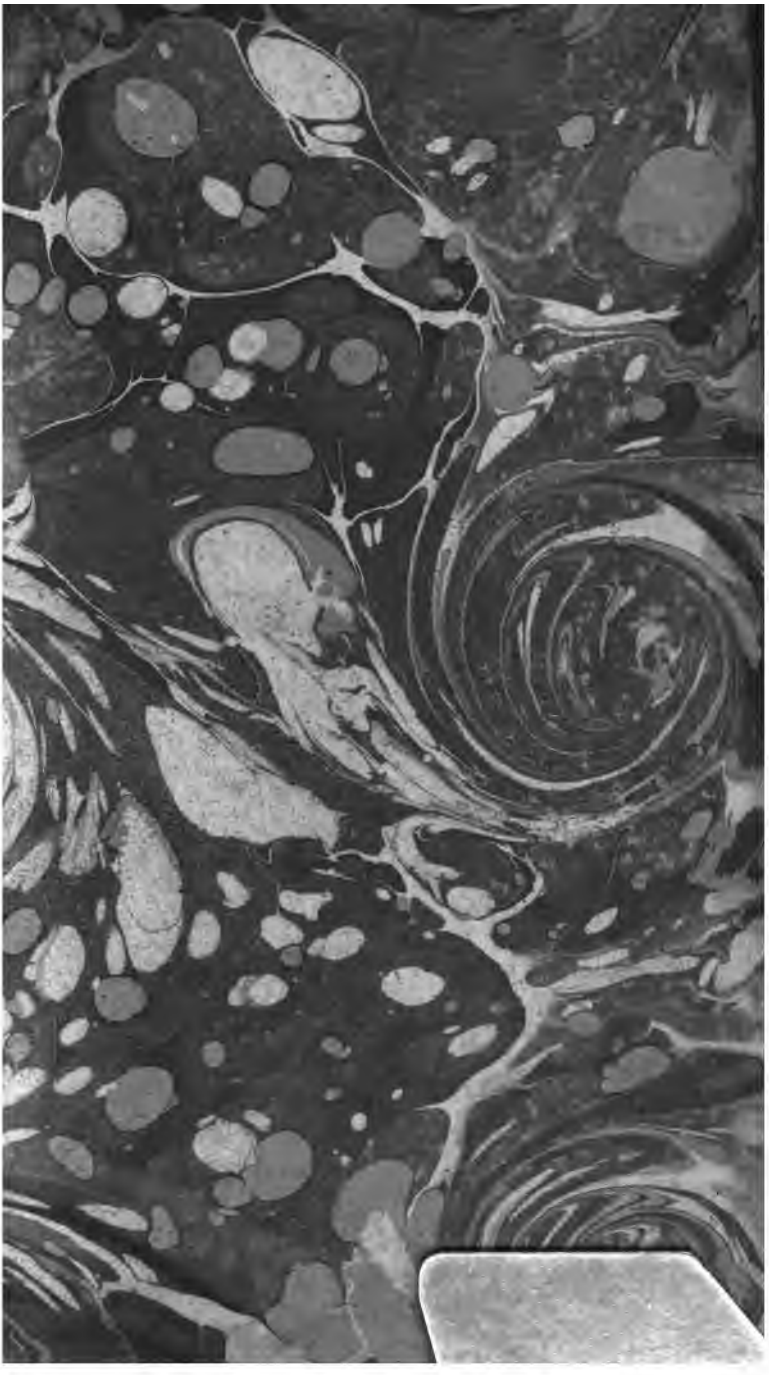
Eloge du Roi (Louis XV) *in*-8° *gr. pap. re*
Diſcours du même Auteur, à ſa Réception
de Nancy. *in* 8° *br. gr. pap.*
Tablettes Géographiques, pour l'intelligenc
riens & des Poëtes Latins. 2. *vol. pet. in*-1
ſur tranche.
Syſtême complet de Géographie Générale
Varenius, *trad. de l'Anglois*, 4 *vol. in*-
Figures.
Hiſtoire des Indes Orientales, Anciennes &
1 *vol. in*-12. *avec Cartes, rel.*
Hiſtoire de Louis XII. Roi de France. 3
rel.
Traduction de Salluſte avec des notes. *in*-12.
Nouvelles Méthodes pour apprendre à lire